Les conférences socio-économiques du Québec

La Conférence sur les communications

Montréal, 4, 5, 6 octobre 1983

Rapport

Québec

85-1739/

La Conférence sur les communications

Rapport

Vous trouverez à la fin de cet ouvrage deux index:

Index des intervenants;

Index thématique ou des sujets traités.

Vous trouverez également en Annexe I, l'inventaire des consensus et engagements pris lors de cette conférence.

Les conférences socio-économiques du Québec

La Conférence sur les communications

Montréal, 4, 5, 6 octobre 1983

Rapport

1983
Année mondiale des communications

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec
premier trimestre 1984

ISBN 2-551-06176-8

Avant-propos

La Conférence socio-économique sur les communications, tenue au début d'octobre 1983, a été le point culminant d'une démarche de concertation qui a duré plus d'une année. En effet, dès les premières étapes de ce processus, une vingtaine d'organismes représentant les principaux secteurs des communications ont été associés aux grandes décisions concernant la préparation de cette conférence. L'objectif indiqué par le Conseil des ministres en août 1982 et précisé par le Comité d'orientation en février 1983 était l'identification des moyens concrets pour réaliser le « virage technologique » dans l'industrie des communications et pour en assumer les impacts sociaux.

Les invités à la Conférence

Les entreprises de communication, les syndicats de travailleurs, les organismes préoccupés par la recherche et la formation, par les droits d'auteur, les associations professionnelles, de même que le public et les usagers et le gouvernement du Québec ont délégué 190 invités-participants et invités-conseillers à cette Conférence sur les communications.

Les étapes préparatoires

La publication du document *Le Québec et les communications. Un futur simple?* qui traçait le portrait de la situation et la tenue de douze tables sectorielles de communication ont permis d'arrêter le choix des invités et des thèmes à l'étude lors de la Conférence.

Les six secteurs réunis chacun deux fois couvraient les secteurs de la presse écrite, de la radio, de la télévision, de la câblodistribution, des télécommunications et de la télématique et des nouveaux services. Par la suite, l'ensemble des organismes, une soixantaine, ont formulé plus de 200 propositions d'action susceptibles de permettre d'atteindre les objectifs de la conférence. Ces propositions formulées par les participants correspondent aux thèmes de la production des contenus, de la fabrication, de la recherche et développement, du financement, des ressources humaines, des impacts sociaux et de l'État et de ses partenaires.

La tenue de la Conférence sur les communications

Toile de fond des discussions lors de la Conférence des 4, 5 et 6 octobre 1983, l'étude de ces propositions d'action a permis de dégager 69 consensus et engagements qui contribueront au développement des communications au Québec au cours des prochaines années.

Le rapport des délibérations

Le présent rapport est un compte rendu fidèle des délibérations tenues lors de la conférence. Il permet de connaître avec exactitude la réaction des différents partenaires, leurs engagements et les consensus établis. Il s'adresse d'abord aux invités, participants et conseillers ainsi qu'à tous ceux et celles qui veulent procéder à une analyse des débats.

Nous sommes au service du dialogue entre les partenaires.

Gilles Châtillon
directeur général

Secrétariat permanent des conférences
socio-économiques du Québec

Table des matières

Avant-propos V

Introduction 1

Partie I — L'ouverture de la conférence 7

Chapitre 1 — Les préoccupations des participants 11

1.1 Les exposés des entreprises 13
1.2 Les exposés des organismes de recherche et de formation 22
1.3 Les exposés des organismes de financement 25
1.4 L'exposé des organismes représentant les droits d'auteur 27
1.5 Les exposés des associations professionnelles 29
1.6 Les exposés des syndicats 33
1.7 Les exposés du gouvernement 37

Partie II — L'étude des thèmes 41

Chapitre 2 — La production de contenus 43

2.1 Le développement des marchés domestiques et d'exportation 45
2.2 Le développement des contenus télévisuels et de ceux diffusés par le câble 64
2.3 Le développement des logiciels d'affaires, des progiciels et des didacticiels 88
2.4 Le développement des banques de données et du vidéotex 100
2.5 L'accès aux contenus et leur diffusion 115

Chapitre 3 — La fabrication 139

3.1 Le développement des marchés domestiques et d'exportation 141
3.2 La fabrication d'équipements de communication: équipements en télécommunication, en câblodistribution, en télématique, en bureautique 145
3.3 L'informatisation des industries de communication 148
3.4 La sous-traitance 155

Chapitre 4 — La recherche et développement 157

4.1 Les rôles respectifs de l'université, de l'industrie et de l'État et leur concertation (à suivre après 4.2) 159
4.2 La création d'un ou de centres d'excellence en diverses branches de communications 167
4.3 La formation: les besoins en ressources humaines de haut savoir 180
4.4 Les incitations à l'investissement 185
4.5 Des projets-pilotes et leurs impacts 187

Chapitre 5 — Le financement 199

5.1 La structure financière des entreprises (capital de risque) 201
5.2 Autres sources de financement des entreprises de communication et leur adéquation aux besoins actuels 206
5.3 L'aide gouvernementale 211

Chapitre 6 — Les ressources humaines 231

6.1 La formation par l'école, les entreprises, les médias, etc., la formation professionnelle et la formation des publics 233
6.2 Le perfectionnement (gestion, initiation aux technologies) 263
6.3 Le recyclage de la main-d'oeuvre lié aux mutations qu'impose l'informatisation: politiques d'emploi et de main-d'oeuvre dans les industries de communication 270

Chapitre 7 — Les impacts sociaux 283

7.1 L'élaboration de politiques 285
7.2 Mesures législatives 293
7.3 Recherches sur les impacts socio-économiques 302
7.4 Développement du secteur des communications 304
7.5 Relations de travail 310
7.6 Développement social 319

Chapitre 8 — L'État et ses partenaires 323

8.1 L'accès aux marchés extérieurs 325
8.2 La politique d'achat 331
8.3 La législation, la réglementation et la déréglementation 344
8.4 La fiscalité (des individus et des entreprises) 374
8.5 La concertation: le partage des rôles avec les partenaires économiques et sociaux 385

Partie III — La clôture de la conférence 393

Chapitre 9 — La synthèse et les conclusions 395

9.1 La synthèse 397
9.2 Les conclusions des participants 402
9.3 L'envoi 431

Annexes

I Les consensus et engagements 433
II Les invités présents 447
III La réalisation de la conférence 461
IV Les documents des conférences socio-économiques du Québec 465

Index

I Index des intervenants 471
II Index thématique ou des sujets traités 477

Introduction

Introduction

Afin de recréer et aussi de mieux comprendre le contexte dans lequel se sont déroulées les discussions lors de cette conférence, on reproduit ici quelques éléments illustrant la démarche générale suivie. Ces éléments sont tirés du programme de la conférence, lequel était à la disposition des participants.

La salle de conférence comprenait une table centrale et des sections assignées aux groupes de participants, de conseillers et d'observateurs. La presse avait accès à toutes les activités de la conférence; de plus, les délibérations étaient télédiffusées en circuit fermé dans le foyer de l'hôtel. Radio-Québec diffusait en direct sur son réseau les séances d'ouverture et de clôture. De plus, la conférence était télédiffusée en direct sur le réseau Intervision à Montréal et en différé, par la suite, à Québec.

Le déroulement

Pour traiter les thèmes à l'ordre du jour, les invités-participants avaient accès à vingt-quatre fauteuils entourant une table ronde.

La démarche comprenait trois temps: l'ouverture de la conférence, l'étude des thèmes, la synthèse et les conclusions.

L'ouverture de la conférence

La séance d'ouverture comportait les allocutions de représentants désignés des groupes participants (les membres du Comité d'orientation) qui expliquaient les motifs de leur venue à la conférence et leur perception de la situation des communications au Québec. Un temps limité était alloué à chacune des interventions.

L'étude des thèmes

Les propositions d'action formulées par les participants correspondent aux thèmes suivants:

— la production des contenus,
— la fabrication,
— la recherche et développement,
— le financement,
— les ressources humaines,
— les impacts sociaux,
— l'État et ses partenaires.

La synthèse et les conclusions

Cette dernière partie, sous la présidence du ministre des Communications, monsieur Jean-François Bertrand, comprenait:
— une synthèse des travaux et les conclusions qui s'en dégagent;
— un échange final d'opinions entre les partenaires.

Les invités

La Conférence sur les communications réunit 190 invités-participants et invités-conseillers, qui représentaient les entreprises de communication, les syndicats de travailleurs, les organismes préoccupés par la recherche et la formation, les droits d'auteur, les associations professionnelles de même que le public et les usagers. Chaque groupe d'invités avait une section de la table qui lui était assignée. Les représentants des médias assistaient aux délibérations, ainsi qu'une trentaine d'observateurs.

Le droit de parole

Seuls les invités à titre de participants avaient droit de parole à la table centrale et il appartenait aux organismes invités de gérer l'accès aux sièges qui leur étaient alloués.

Au cours des périodes d'échange d'opinions, tous les participants siégeant à la table avaient droit de parole; droit qu'ils pouvaient exercer aussi souvent qu'il y avait lieu de le faire pour une durée maximale de trois (3) minutes à la fois.

Pour prendre la parole, un participant signalait son intention à la présidente des délibérations et en attendait l'assentiment.

Une deuxième intervention sur une proposition ou un regroupement de propositions était conditionnelle; la priorité était accordée à ceux qui en étaient à leur première intervention sur la ou les propositions étudiées. Le droit de réplique évident pouvait constituer une exception.

La présidence des délibérations

Madame Gisèle Tremblay agissait comme présidente technique des délibérations. Dans l'exercice de son mandat, elle assurait l'expression des opinions, l'amorce du dialogue, la continuité des échanges et l'identification des consensus sur des solutions d'action.

Pour ce faire, la présidente situait les participants par rapport aux thèmes et aux sous-thèmes de chaque séance de travail, établissait l'allocation du temps. S'il y avait lieu, elle énonçait la synthèse, signalait les consensus ou faisait état des conclusions.

Elle appliquait les règles convenues, voyait au bon ordre des délibérations et jugeait de la pertinence d'accorder le droit de réplique.

La présidente était aidée dans ses fonctions par une adjointe pour le contenu et par une adjointe pour le droit de parole.

Le rapport de la conférence

Toutes les délibérations furent enregistrées sur bande magnétique et un sténotypiste a fourni une transcription exacte et fidèle de ses notes.

La transcription d'interventions orales n'étant pas toujours facile à lire, il a fallu en retoucher la forme pour en faciliter la compréhension. Là où la clarté n'était pas en cause, la transcription exacte est reproduite ici, d'où ce caractère de langage parlé qu'on retrouvera tout au long du rapport.

Partie I

L'ouverture de la conférence

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Permettez-moi d'abord de vous souhaiter la plus cordiale bienvenue.

Nous avons cheminé ensemble depuis plusieurs mois. Depuis nos toutes premières rencontres jusqu'à ces instants décisifs que vont constituer les 3 prochains jours, nous aurons d'abord appris à nous connaître mieux, à briser la glace, si je peux employer l'expression, à établir les premières formes du dialogue, à donner naissance à une véritable concertation; bref, à communiquer.

Communication. Mot évocateur, s'il en est un, porteur de magie, de mystère et souvent de mirage. Un peu comme un autre mot, celui d'amour, souvent prononcé, mais trop peu pratiqué.

Que l'Organisation des Nations Unies ait décrété cette année 1983 Année mondiale des communications constitue quant à moi l'indice d'une reconnaissance formelle qu'il y a au coeur de la vie des individus, comme au coeur de la vie des peuples, un besoin d'oxygène qui s'appelle la communication.

Durant nos journées de délibérations, nous plongerons bien sûr au coeur de cette véritable révolution des communications qui est en cours. Nous tenterons de poser les jalons qui nous permettront d'entrer de plain-pied dans la nouvelle société de l'information. Nous n'oublierons pas, bien sûr, de nous faire modernes et d'avant-garde et de manifester notre volonté de nous faire une place au soleil dans le monde des puces à l'ère des tiques.

Tout cela est bien mais tout cela peut n'être rien aussi si nous ne revenons pas continuellement à l'a b c de la communication. Il est assez révélateur qu'après l'Année internationale de la femme, l'Année internationale de l'enfant, l'Année internationale de la personne handicapée, que ce soit à la communication qu'on nous invite internationalement à réfléchir. Dans un monde où le respect, la tolérance, la compréhension, l'humanisme et la paix font tellement défaut, il m'apparaît fondamental que nous redonnions à la communication ses lettres de noblesse.

Je ne doute pas que c'est cet esprit qui nous anime, et que nous sommes trop conscients des attentes de la population pour ne pas puiser en nous ce qu'il y a de meilleur et produire ensemble un plan d'action qui à tous les niveaux, culturel, social, économique et politique, saura améliorer la qualité de vie de nos concitoyens et concitoyennes.

Sur ces quelques propos d'optimisme, partagé, je l'espère, je déclare donc officiellement ouvert le Sommet sur les communications.

Chapitre 1

Les préoccupations des participants

Chapitre 1

Les préoccupations des participants

1.1 Les exposés des entreprises

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

L'industrie de la radiodiffusion se veut solidaire de l'effort de concertation qui s'entreprend autour de cette table aujourd'hui à l'initiative du ministère des Communications du Québec.

Au cours des 60 dernières années, le développement de l'industrie de la radiodiffusion aura été le plus bel exemple de l'importance que nous devons attacher au désir de collaboration qui nous anime tous, quelle que soit notre sphère d'activité.

Les prochaines années détermineront la place qu'occuperont nos industries au Québec et leur capacité de faire face à un avenir qui nous est encore tellement imprévisible. La multiplication des développements affectant chacune de nos industries ne cesse de nous surprendre. Il nous faut par conséquent nous habituer à vivre, à nous développer à ce nouveau rythme.

Il nous faut encore éviter des occasions de faire cavalier seul. Nous y risquons trop. La collectivité tout entière y perdrait trop. Si les radiodiffuseurs privés ne sauraient donner leur appui à des intentions ou à des interventions isolées, ils sont néanmoins favorables à tout effort ou à toute tentative du gouvernement du Québec d'entreprendre ce virage technologique en permettant à tous les partenaires sur notre territoire ou ailleurs de s'exprimer sur les grandes orientations d'une politique cohérente en matière de communication.

Nous souhaitons par conséquent que cette volonté exprimée maintes fois par le ministère des Communications du Québec se traduise dans les faits par un dialogue constructif avec l'industrie, d'une part, et les autres instances politiques canadiennes, d'autre part, mais nous souhaitons encore que le ministre des Communications allie le geste à la parole et qu'à l'expression de sa bonne intention, il ajoute la démonstration de sa volonté de reconnaître la place privilégiée que doit occuper l'entreprise privée au Québec en favorisant chez ses propres sociétés le respect des règles auxquelles souscrit déjà l'industrie de la radiodiffusion privée. Les intentions exprimées sont rassuran-

tes certes, mais certains des gestes posés jusqu'à maintenant demeurent diamétralement opposés à celles-ci.

De plus, s'il désire s'assurer du sain développement de chacune de nos entreprises, le ministère des Communications du Québec doit devenir lui-même un partenaire du virage technologique avec tout ce que cela implique d'obligations, y compris celle de ne pas tenter de se substituer à l'entreprise privée. À toutes fins pratiques, nous lui reconnaissons déjà la qualité d'avoir pu réunir, exception faite des porte-parole officiels du gouvernement canadien, la majorité des acteurs du virage technologique qui s'entreprend au Québec. Pour peu que nous acceptions d'y jouer le rôle d'un partenaire, l'avenir de l'industrie de la radiodiffusion privée au Québec nous semble également assuré.

Gérard Barbin

président-directeur général, Société de radio-télévision du Québec (Radio-Québec)

C'est avec un sentiment de légitimité et aussi de fierté que la Société de radio-télévision du Québec participe à ce Sommet économique, et avec ses caméras en plus[1], ce que ne peuvent se permettre malheureusement tous les participants.

Ce Sommet se déroule en l'Année mondiale des communications, mais aussi en l'année qui marque le quinzième anniversaire de Radio-Québec, qui est le seul télédiffuseur national, régional et éducatif des Québécoises et des Québécois.

De façon paradoxale, l'avenir des communications crée des emballements et draine des énergies qui font parfois oublier la nécessité de pourvoir aux besoins des institutions existantes et des projets en cours. Les besoins de notre Société, nous aurons l'occasion d'en reparler, sont encore nombreux.

Dans la poursuite de nos objectifs et en vue de répondre aux besoins réels de la population, Radio-Québec oeuvre et entend continuer à oeuvrer en collaboration avec toutes les forces vives du milieu. C'est notre intérêt d'être ici. Ce n'est pas par le nombre de propositions que nous avons apportées mais par l'intérêt de collaborer avec le milieu.

Je signale que Radio-Québec rejoint maintenant 91% de la population au Québec et se doit maintenant et de façon impérieuse de pouvoir, avec l'appui financier du gouvernement, répondre à son mandat de fond. Je rappelle que Radio-Québec ne coûte que 2 sous à chaque Québécois alors que d'autres sociétés gouvernementales en coûtent 7.

1. Radio-Québec diffusait en direct la séance d'ouverture du Sommet.

Dès lors, Radio-Québec entend prendre part à ce Sommet à part entière en y faisant valoir ses intérêts et surtout son goût de collaborer avec le milieu.

André Gauthier

président, Association canadienne des entreprises de services en informatique (Chapitre du Québec)

Le Chapitre québécois de la CADAPSO, l'Association canadienne des entreprises de services en informatique, est reconnaissant du privilège qui lui est accordé de participer à cette conférence en tant que représentant d'une partie importante des ressources industrielles et technologiques de notre peuple.

Qui aurait pu prédire, il y a à peine 10 ou 15 ans, que notre société serait engagée à toute vitesse en 1983 dans un virage technologique, voire dans une révolution informatique qui ne peut qu'affecter profondément chaque citoyen, soit au niveau de sa formation, soit au niveau de sa vie familiale, soit au niveau de son travail?

Cette révolution est accompagnée d'opportunités importantes devant permettre à l'industrie québécoise des services informatiques de s'affirmer au niveau local, au niveau national et au niveau international, soit en réalisant des projets informatiques d'importance, soit en développant des produits exportables, des produits qui seront d'importance pour notre économie.

Aussi critique que soit notre rôle dans l'avenir technologique du Québec, celui-ci sera impossible à réaliser si l'on ne prend pas les moyens nécessaires pour s'assurer que nous soyons assez forts, assez vigoureux pour relever les défis à venir et nous permettre de jouer un rôle de premier plan au niveau de l'informatisation de la société et au niveau du développement du marché d'exportation des produits informatiques.

La CADAPSO réclame sans cesse depuis déjà quelques années que le gouvernement contribue au développement de l'industrie des services informatiques en adoptant une politique agressive de faire-faire vis-à-vis les projets gouvernementaux de développements et de traitements informatiques.

La CADAPSO réclame aussi l'accès plus facile aux capitaux nécessaires pour développer l'infrastructure de notre société nous permettant de rivaliser avec les provinces et les pays voisins. Les programmes d'aide gouvernementaux sont relativement mieux rodés dans le milieu des entreprises manufacturières. Or, nous maintenons que les entreprises de services informatiques aux prises avec des investissements très importants au niveau d'équipement, autant que d'expertises humaines, méritent l'accès au capital au même titre que l'entreprise manufacturière traditionnelle. Munies d'un accès simplifié aux

capitaux requis, et dans le cadre d'une politique véritable de faire-faire de la part des gouvernements, il nous sera permis d'investir adéquatement dans des activités de recherche et de développement, ce qui nous permettra de créer la gamme de produits qui nous sera nécessaire pour bien développer notre industrie et en faire une entité forte et rentable pour tous les Québécois.

Diane Legris
présidente, Association des câblodistributeurs du Québec

L'industrie de la câblodistribution a pris depuis sa naissance, il y a plus de 30 ans maintenant, un essor si considérable qu'elle constitue pour une majorité de Québécois, plus de 1 million de foyers, une réalité quotidienne qui leur permet de se divertir, de s'informer et de se former via le médium de la télévision. La variété et la spécialisation des services offerts permettent de plus en plus à l'individu de vaincre les frontières géographiques et sociales de son milieu immédiat.

La venue des services utilitaires et d'informations accroîtra l'importance de la câblodistribution car ces réseaux transporteront en aval et en amont une quantité de données stockées dans des banques informatisées. Ces deux dimensions du rôle de notre industrie expliquent la présence de l'Association des câblodistributeurs du Québec à un Sommet où, avec d'autres partenaires des communications, elle tentera d'entamer de nouvelles avenues de collaboration et de poursuivre celles déjà existantes, qui permettront à l'abonné du câble de profiter de services à la mesure de ses goûts et de ses besoins.

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

La fascination qu'on observe dans le public depuis que se discute ouvertement la nécessaire transition à un environnement de plus en plus informatisé fait miroiter les possibilités futures de la technique comme des créations nouvelles, sans lien véritable avec notre univers familier. Or, cette façon de voir néglige un aspect important de la réalité, à savoir que chaque étape de progrès s'enracine dans la précédente et selon une continuité qui respecte l'évolution des besoins discernables de la collectivité.

À ce sujet, l'expérience des 18 compagnies de téléphone oeuvrant au Québec dans le secteur de la distribution reflète une contribution soutenue et significative à la mise en place d'un réseau polyvalent, universel et fiable. Ces infrastructures de télécommunication dont le développement et la modernisation commandent chaque année des investissements de 100 millions de dollars, offrent des solutions flexibles à des besoins actuels et peuvent servir

de point d'appui, de niche adéquate à tous les nouveaux services d'interaction individuelle ou collective au rythme de leur acceptation par les consommateurs.

L'impact social autant qu'économique de cet aspect dans diverses régions du Québec justifie la reconnaissance du secteur de la distribution comme maillon important de la dynamique des communications.

D'ailleurs, toute concertation d'avenir qui ne retiendrait que les dimensions recherche, financement, fabrication et consommation serait pour le moins incomplète. Aussi, nous semble-t-il important pour amorcer cette conférence de souligner le peu de relief, voire même l'absence, du phénomène de la distribution dans la grille des sujets qui sont proposés ici à notre examen.

Le souci de cohérence dans l'analyse des étapes qui engendrent la communication atteste l'intérêt que nous portons à cette tribune de dialogue et de coopération dont nous attendons les meilleurs résultats. Si au terme de cette conférence, les aspirations des divers intervenants en communication nous étaient plus familières, mieux comprises et bien endossées, ce serait déjà là un grand pas de franchi vers une action concertée.

Pour que le Québec maintienne son leadership en communication, l'Association des compagnies de téléphone préconise une redéfinition du rôle de l'État et un assouplissement des mesures législatives et fiscales qui puissent concilier l'intérêt public et la viabilité économique des entreprises.

Nul doute que les partenaires de l'État dans le secteur privé sauront mettre à contribution les structures, la technologie et le savoir-faire qui leur ont permis jusqu'à ce jour de bien s'ajuster aux attentes et aux besoins véritables du public.

C'est dans cet esprit de service que les compagnies de téléphone du Québec entendent poursuivre le développement des télécommunications pour peu qu'on leur accorde une marge de manoeuvre au moins égale à l'ampleur des responsabilités qu'elles assument dans la dynamique des régions.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Les communications sont la base même de tous nos échanges et nous nous devons de maîtriser l'évolution technologique des moyens que nous utilisons pour les véhiculer, sinon nous risquons de marginaliser notre société tant sur le plan économique que culturel.

C'est avec plaisir que nous nous joignons à tous ceux qui oeuvrent depuis un certain temps dans la recherche de communs dénominateurs qui pourront nous faire progresser. Nous apportons notre expérience de plusieurs conférences sectorielles et le difficile mandat d'exprimer des points de vue représentatifs d'un très vaste éventail d'intérêts dont plusieurs sont déjà présents ici sur le plan sectoriel.

Néanmoins, nous serons heureux d'explorer avec nos collègues les problèmes du jour, les voies de solution et les moyens d'action collective que nous pourrons nous donner. Nous avons déjà des orientations connues dans les matières que nous abordons ici, et il est sans doute utile de montrer ses couleurs dès le début. Elles se résument comme suit.

Premièrement, le rôle de l'État en matière de réglementation des communications est déjà très élaboré. Il devra être bien cerné et tous les niveaux de gouvernement aideraient beaucoup les intervenants du secteur privé en limitant et en coordonnant mieux leur rôle dans l'avenir.

Deuxièmement, nous favorisons la préparation de politiques gouvernementales coordonnées et d'un plan quinquennal mais à condition que ces travaux s'appliquent à des projets relevant d'une juridiction gouvernementale déjà clairement établie, respectueux des marges de manoeuvre nécessaires au secteur privé, bien coordonnés entre tous les ministères et tous les niveaux de gouvernement, réalistes quant aux capacités du secteur public et du secteur privé d'en financer la mise en oeuvre et de disposer des ressources techniques et humaines capables d'en assumer la réalisation, où tous les intéressés sont préalablement avertis et consultés dans des délais qui tiennent compte de leur capacité de participer et qui répondent à des besoins réels du marché.

Troisièmement, nous évaluons notre fiscalité généralement déjà trop élevée et nous ne pouvons recevoir qu'avec beaucoup de réserves toute demande qui a pour effet d'accroître le fardeau des dépenses publiques.

Quatrièmement, nous avons l'avantage d'avoir au Canada et au Québec des modes de télécommunication modernes, dans certains cas parmi les plus efficaces et relativement les moins coûteux à travers le monde et c'est le cas de la téléphonie par exemple. Il faudra être prudent avant d'accepter toute proposition qui aurait pour effet d'entraver le dynamisme de l'évolution de nos industries en ce domaine ou de leur imposer de nouvelles réglementations et de nouveaux partenaires qu'elles ne désirent pas.

Nous nous engageons dans cette conférence avec confiance et l'espoir de contribuer à maintenir et à accentuer notre présence dans le peloton de tête des sociétés évoluées.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Les hebdos régionaux en acceptant de participer au Sommet sur les communications veulent faire accepter le principe suivant qui devrait être constamment présent dans l'élaboration des futures politiques de communication au Québec: la liberté de la presse doit passer par la libre entreprise. Ce principe sous-entend qu'aucun gouvernement, quel qu'il soit, ne doit s'ingérer dans les entreprises de presse, soit par des réglementations, par l'octroi de subventions à des médias, soit en accordant trop de pouvoir aux associations ouvrières ou professionnelles au détriment de l'entreprise privée. La lecture du cahier des propositions d'action nous a inquiétés. Trop d'intervenants semblent vouloir prendre trop de place dans la gérance, la conception, la réalisation des médias de demain.

L'intervention des gouvernements devrait se limiter à un soutien technique ou même financier en autant qu'il ne s'agisse pas de subventions directes à un ou des médias en particulier, ce qui pourrait briser le jeu de la saine concurrence et même mettre en danger la liberté de la presse en liant les mains des entreprises subventionnées, au détriment de la liberté d'expression.

Nous souhaitons que les délibérations de ces quelques jours nous permettront de poser les jalons qui devront guider le développement de la presse du futur.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

L'Association des quotidiens regroupe Le Soleil, Le Quotidien, Le Droit, La Tribune, Le Nouvelliste, La Voix de l'Est, La Presse et The Gazette.

Le pourquoi de notre présence ici, c'est d'abord d'évaluer et d'entendre les impacts sociaux de toutes les recommandations qui découlent des tables sectorielles qui ont précédé cette conférence sur les communications. Toutes ces propositions ou presque affectent nos opérations, nos opérations tant commerciales parce qu'un quotidien est une entreprise commerciale comme toute autre, que nos opérations reliées aussi à notre mission première qui est d'informer par l'écrit le public. C'est la première raison de notre présence.

La deuxième, si nous ne sommes pas, comme entreprises, des producteurs de technologie, nous en sommes des utilisateurs et au niveau de l'informatique, les quotidiens ont les pieds dans le bain depuis longtemps.

La troisième raison de notre présence, c'est que les nouveaux moyens de communication, de transmission de l'information, risquent, personne ne le sait encore au juste, de toucher les quotidiens. On peut penser, par exemple, à la télématique dont La Presse et Le Soleil ont été parmi les protagonistes.

Une évaluation bien sommaire et peut-être caricaturale de la situation des communications en ce moment au Québec et au Canada, c'est peut-être une certaine confusion qui découle d'une période de réajustement. On parle beaucoup de virage technologique. Le virage technologique implique des sommes à investir considérables. Nous souhaitons que ce Sommet soit l'amorce de l'ébauche d'une politique, à savoir où les ressources de l'État seront mises: est-ce que ça sera dans une troisième chaîne de télévision, une quatrième, la télévision payante, la télématique, les logiciels ou que sais-je?

André Boutin

président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

À mesure que nous approchons de l'an 2000, et ça vient vite, un défi crucial se pose à notre société québécoise et à notre système industriel. Ce nouveau défi, c'est celui que suscite la société de l'information, de la révolution microélectronique qui l'alimente.

Cette révolution, elle est déjà commencée. Elle a déjà commencé à modifier profondément notre façon de penser, notre façon d'apprendre, notre façon de communiquer et de travailler.

Elle transforme également la conduite des affaires. Avec elle, les frontières s'estompent et je crois que l'image du village planétaire que nous a lancée McLuhan il y a quelques années prend désormais une importance capitale. Le Québec n'est plus, le Québec ne sera jamais plus une île isolée. Au contraire, c'est sur la grande scène du vaste monde que se jouera le prochain acte et sur cette scène-là, la matière grise, l'esprit d'innovation, l'adaptabilité, la compétitivité et l'excellence vont faire toute la différence. C'est en fait tout l'avenir de la société québécoise qui est engagé, notre infrastructure économique, la création de la richesse collective et même notre qualité de vie. Si nous manquons cette occasion, nous nous retrouverons dans un état de sous-développement économique et technologique et ce, dans à peine une génération.

Nous devons donc, et de toute urgence, nous doter d'une stratégie industrielle qui, premièrement, déterminera des priorités et des anti-priorités, qui, deuxièmement, mettra fin au saupoudrage de ressources auquel nous sommes familiers pour nous concentrer là où nos chances sont les meilleures

et qui, troisièmement, laissera les partenaires, c'est-à-dire les universités, les employeurs, les employés et les gouvernements, jouer leur rôle naturel.

Le passé démontre que notre société est capable de prendre ces tournants importants. Aujourd'hui la société de l'information nous offre une autre occasion de développement. Plutôt que de dompter les rivières de la toundra québécoise, il nous faudra cette fois-ci harnacher la matière grise québécoise et en faire la locomotive de notre croissance économique.

Nous croyons que ce sera là la filière gagnante du vingt et unième siècle et nous espérons que ce Sommet nous engagera résolument dans cette voie.

Robert Piquette

président, Conseil de l'industrie électronique du Québec

Le Conseil de l'industrie électronique du Québec est constitué de la petite, moyenne et grande entreprise de l'électronique au Québec. L'ensemble des entreprises que nous regroupons représente plus de 78% de toute l'industrie électronique de la province. Nous sommes très heureux de nous retrouver ici aujourd'hui parce que nous espérons, encore une fois, que notre voix sera peut-être enfin entendue et que nous sortirons d'ici avec des orientations et des objectifs clairs. Nous cesserons peut-être enfin de parler du fameux virage technologique pour finalement nous y engager pour de bon.

Malheureusement, les sommets socio-économiques sont peut-être trop souvent l'occasion, soit pour les industries de demander des subventions, ou pour le gouvernement de mettre sur pied une nouvelle agence ou un nouvel organisme qui crée une structure de plus.

Nous espérons que les présents débats seront plus productifs et qu'ils déboucheront sur une véritable concertation, seule façon selon nous d'en arriver à établir pour le Québec une véritable stratégie industrielle. Car il faut bien nous l'avouer, le Conseil de l'industrie électronique est venu ici aujourd'hui pour parler de stratégie industrielle et d'économie. Non pas que nous considérions le social comme peu important, mais nous nous préoccupons de l'avenir de l'électronique au Québec et par conséquent d'économie.

Une stratégie industrielle à l'échelle d'un État suppose une volonté politique qui la sous-tende. Au Québec, on a malheureusement l'impression qu'il n'y a aucune cohésion politique dans le domaine économique. Tout se passe comme si chaque ministère ignorait ce que les autres font et voulait mettre au monde son bébé. Le MICT a son CRIQ, le ministère de la Science et de la Technologie aura une agence de valorisation industrielle et avant même qu'on s'entende là-dessus, le ministère des Communications aura son agence de

commercialisation de logiciels. Selon nous, ces créations relèvent beaucoup plus de la tactique de saupoudrage que de véritables choix basés sur des objectifs clairs.

Sans climat économique favorable, rien non plus ne pourra être bâti. Nous avons besoin de grandes entreprises comme locomotive car elles procurent des contrats de sous-traitance, génèrent des emplois et amènent des retombées économiques. Faisons en sorte qu'elles se sentent attirées à s'installer au Québec plutôt que repoussées, sans pour autant nous mettre à genoux. Ce n'est certes pas avec le régime fiscal que nous avons que nous les attirerons. Faisons en sorte aussi de choisir celles qui peuvent le plus contribuer à notre économie.

Nous avons également besoin des petites et des moyennes entreprises. En plus de former la structure économique du Québec, elles sont, règle générale, source d'innovations technologiques. Malheureusement, l'invention est ici souvent tuée dans l'oeuf à cause du manque de capitaux de risque. Il faudra bientôt comprendre au Québec, et le plus tôt sera le mieux, que sans capitaux de risque nous n'irons nulle part.

Enfin, le Conseil de l'industrie électronique souhaite dans les prochains jours voir s'amorcer une concertation, c'est-à-dire voir des débats où tous les participants s'écouteront pour en arriver à une entente sur des propositions concrètes qui nous rangeront parmi les nations industrialisées et non parmi les pays du tiers monde.

1.2 Les exposés des organismes de recherche et de formation

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

Devant l'importance et la multiplicité des problèmes de communication soulevés dans notre société, devant la variété des disciplines et le grand nombre de lieux impliqués, l'Association de la recherche en communication du Québec veut contribuer à une meilleure concertation du milieu de la recherche et de sa gestion. Aussi, à ce Sommet pose-t-elle deux principaux objectifs: la promotion de l'intérêt des chercheurs en communication et l'identification des besoins, des préoccupations et des ressources liés à la recherche en communication.

La révolution du traitement électronique de l'information affecte progressivement les différents aspects du quotidien. Les certitudes face aux effets de ce phénomène ne sont pas légion. Aussi, est-il urgent qu'une concertation

s'organise. Au Québec, compte tenu des caractéristiques de la population et de ses ressources, l'entente entre les intervenants est fondamentale afin d'assurer le fonctionnement et l'intégration des réseaux de communication. La dispersion des actions ne ferait qu'engendrer la marginalisation, la tribalisation des systèmes de communication.

L'interaction évolutive entre les technologies et la société ne sera opérante que dans la mesure où la recherche et l'action seront partenaires. La recherche parce que les enjeux des nouvelles technologies sur le mode de vie dépassent la dimension technique et économique, et l'action parce que nous devons construire notre avenir et non en être captifs.

La recherche doit se faire par des gens d'ici, les seuls vraiment aptes à définir la problématique pertinente et les modalités d'intervention qui s'y rattachent.

Par ailleurs, les actions entreprises ne devront pas exclure l'interconnexion mais, bien au contraire, la valoriser largement. En même temps que se développent l'expertise technique et technologique, l'analyse des coûts, les prévisions économiques et les études de marché, il ne faudrait pas oublier que les utilisateurs de ces technologies, les clientèles plus ou moins spécialisées sont d'abord des individus avec des besoins, des intérêts et des aspirations. Aussi, la recherche pluridisciplinaire s'avère de prime importance. Les impacts sociaux, organisationnels, ergonomiques, culturels, psychologiques et autres sont aussi liés à la croissance des nouvelles technologies. L'usager, le travailleur et le gestionnaire ne sauraient se satisfaire d'une recherche exclusivement inscrite sur l'impératif économico-technologique.

Dans cette perspective, l'objectif télématique ne peut se réaliser que par la volonté de ceux qui communiquent.

En terminant, je tiens à remercier le ministre des Communications d'avoir saisi l'urgence de la présente rencontre et je tiens à assurer les partenaires socio-économiques ici présents d'une collaboration acquise de l'Association de la recherche en communication du Québec.

Gaston Denis

président (Comité des affaires académiques), Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec a répondu avec empressement à l'invitation à participer au Sommet socio-économique sur les communications parce que cet événement fournit aux principaux intervenants de ce secteur, ce secteur capital pour toute société

développée, une occasion unique de faire le point sur la situation et d'identifier, en vue d'actions concertées futures, les meilleurs moyens d'assurer au Québec une place de premier plan à l'échelle canadienne et internationale en tablant sur des acquis déjà remarquables.

Le champ des communications constitue d'emblée une voie à privilégier dans le virage technologique auquel le gouvernement du Québec nous convie et les universités du Québec ont la conviction que leur contribution à une telle entreprise collective est essentielle.

Elles apportent avant tout à ce Sommet leur préoccupation de moyen et de long terme découlant de leur mission de recherche et de formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée. En effet, elles estiment que le virage technologique sera sans lendemain s'il ne s'appuie pas sur une action vigoureuse et immédiate pour stimuler la recherche, encourager la formation de chercheurs et promouvoir la préparation des professionnels compétents dont l'industrie et les communications auront besoin pour assurer leur développement.

Cet engagement dans l'avenir ne signifie pas pour autant que les universités entendent se soustraire à des responsabilités sociales plus immédiates. En effet, les universités sont pleinement conscientes que les ressources humaines dont elles disposent peuvent et doivent apporter leur contribution au développement de l'industrie québécoise de l'informatique, des télécommunications ainsi qu'à celui des médias d'information. Certaines des propositions d'action, d'ailleurs mises de l'avant par la Conférence, et qui portent sur des activités de perfectionnement ponctuel ou des actions concertées en recherche et en développement, témoignent de cette volonté d'engagement social des universités.

En retour cependant, les universités souhaitent bénéficier davantage des retombées du développement technologique et avoir un accès plus ouvert aux moyens de communication de masse pour atteindre des populations plus larges dans un souci de démocratisation de leur action éducative.

Enfin, les universités n'oublient pas qu'elles demeurent un lieu privilégié où peut s'exercer librement la critique sociale, l'une de leurs missions fondamentales. Elles entendent exercer pleinement cette responsabilité en étant à l'écoute de ceux, travailleurs ou citoyens dans leur quotidien, que les changements technologiques rapides peuvent affecter dans leur qualité de vie.

Le présent Sommet, il est certain, soulèvera de nombreuses attentes de la part des intervenants et suscitera bien des espoirs. Nous souhaitons que les quelques cents propositions d'action que nous aurons à examiner débouchent sur des lignes de force majeures autour desquelles se polariseront des actions

concrètes, que ce soit l'élaboration d'une politique québécoise en matière de communication ou plus modestement l'établissement et la consolidation des projets de collaboration entre des partenaires sociaux assis autour de cette table... Les universités manifestent leur disponibilité.

1.3 Les exposés des organismes de financement

Pierre-A. Deschênes
président, Société de développement des industries de la culture et des communications

On nous demande en ouverture les motifs de notre participation et notre perception de la situation des communications au Québec. À ces deux interrogations, la Société de développement des industries de la culture et des communications, plus habituellement identifiée comme la SODICC, indique le comportement qui sera sien au cours des présentes assises dans ces 3 mots: concertation, décision, action.

D'abord, la SODICC, qu'est-ce que c'est? La SODICC est un organisme d'intervention financière dont les positions se définissent à l'aide des 3 grands critères suivants: la rentabilité financière de l'entreprise, la participation au développement économique du Québec, l'engagement des promoteurs dans leur entreprise.

Les communications au Québec, où en sommes-nous? Comme dans toute situation, il y a des plus, il y a des moins, des forces et des faiblesses.

Au niveau des plus, je vous en indique 4. Premièrement, la matière grise abonde au Québec. Le réseau de l'éducation forme et est en mesure de former les compétences requises.

Deuxièmement, le désir d'agir et de réussir. Le présent regroupement en est un signe évident. Nous voulons nous concerter, nous voulons agir, nous voulons réussir.

Troisièmement, l'industrie et le service des communications. Les nouvelles technologies, elles sont toutes à notre portée.

Quatrièmement, l'exportation. Cette caractéristique est présente de plus en plus.

Au niveau des moins, je n'en donnerai que 2. Premièrement, qui trop embrasse mal étreint. Le Québec, sa direction, donc le gouvernement au premier chef, doit identifier avec la collaboration de nous tous les secteurs à développer dans le domaine des communications.

Deuxièmement, cohésion et cohérence. Le secteur que chacun d'entre nous représente ici possède ses propres objectifs. Chacun sait ce qu'il veut. Nous ne pouvons tirer la couverture selon nos intérêts propres. Il nous faut des objectifs communs et nationaux pour mieux tirer la couverture ensemble dans une même direction.

En conclusion, je salue le présent regroupement comme un signe évident du désir que nous avons tous de définir les meilleurs outils, à l'égard du domaine des communications, qui permettront au Québec de progresser culturellement, socialement et économiquement. Je nous dis bonne chance.

Claude Godbout
président, Institut québécois du cinéma

Comme vous le savez, l'Institut a pour fonction de conseiller le ministre des Affaires culturelles sur l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique du cinéma.

La politique du cinéma vise, et j'en rappelle ici les grandes lignes, l'implantation et le développement de l'infrastructure artistique, industrielle et commerciale du cinéma; le développement du cinéma québécois et la diffusion des oeuvres et de la culture cinématographiques dans toutes les régions du Québec; l'implantation et le développement d'entreprises québécoises indépendantes et financièrement autonomes dans le domaine du cinéma. Pour l'Institut, le mot film couvre également le domaine de la vidéo.

De nos jours, le cinéma et l'audiovisuel occupent une place privilégiée dans la plupart des champs fondamentaux de l'expérience humaine: éducation, information, travail, loisirs, culture. En conséquence, à l'aube d'une nouvelle révolution dans les communications, les producteurs, les créateurs, les distributeurs, les exportateurs ont des défis extraordinaires à relever dans notre société.

Permettez-moi d'esquisser en bref ce qui pour l'Institut devrait présider à l'élaboration d'une politique des communications pour le Québec des années 1980.

Premièrement, que la politique des communications reconnaisse l'importance et la qualité des initiatives venant des entreprises de communications et de tous ceux et celles qui les composent.

Deuxièmement, que le gouvernement adopte, face à l'ensemble des questions soulevées par les participants, une attitude réaliste, pragmatique, factuelle.

Troisièmement, que le gouvernement choisisse d'améliorer ce qui existe plutôt que de créer sous la pression des événements de nouvelles structures, de nouveaux règlements, de nouvelles lois.

Dans cette optique, l'Institut propose que le gouvernement étudie les retombées économiques liées à ses investissements et ses achats dans l'industrie de l'audiovisuel.

L'Institut propose la formation d'un groupe de travail dans le but d'évaluer les besoins de recyclage et de formation dans l'industrie du cinéma.

L'Institut est également préoccupé par le développement des marchés domestiques et d'exportation pour la production cinématographique québécoise et aussi, nous voulons voir la politique d'achat du gouvernement servir les objectifs de la Loi sur le cinéma.

Enfin, nous sommes préoccupés par la question des droits des créateurs.

Au cours de cette conférence, les pistes d'action qui retiendront notre attention seront celles qui visent à faire progresser la concertation entre le gouvernement et tous les partenaires de l'industrie du cinéma et de la télévision.

1.4 L'exposé des organismes représentant les droits d'auteur

Robert Gurik
président, Conférence des associations de créateurs et de créatrices du Québec

Le document *Le Québec et les communications. Un futur simple?* publié par le ministère des Communications constate, et je cite « c'est sur le contenu beaucup plus que sur les infrastructures que se joue l'avenir des médias électroniques québécois ». Nous, les créateurs que je représente, sommes des fournisseurs des contenus des oeuvres audiovisuelles. Nous, les créateurs, sommes donc des partenaires essentiels dans l'élaboration d'une politique cohérente dans le domaine des communications.

Présentement, nous sommes tous d'accord pour dire que le virage technologique va nous amener à être en compétition avec les produits culturels et informatifs du monde entier, aussi bien sur les marchés domestiques que sur les marchés extérieurs. Nous sommes tous d'accord pour dire que la qualité, l'originalité et la créativité de nos produits sont essentielles pour affronter avec succès cette concurrence.

Nous sommes tous d'accord pour dire que succès est le mot-clé de toute la problématique. Nous, les créateurs, ne doutons pas du succès de l'instrumentation, mais le succès des contenus nous paraît moins assuré. Tous les efforts, toutes les mesures d'aide, tous les investissements, toutes les interventions passées et futures semblent favoriser la distribution, la capacité de production et les organismes de promotion tout en ignorant les créateurs, sources de contenus. On construit des rails extrêmement onéreux sans se préoccuper si des gens compétents sont intéressés à construire des locomotives.

Jusqu'à présent, nos produits audiovisuels étaient élaborés non pas en visant un succès, mais en visant juste assez loin pour déclencher des subventions. D'ailleurs, nos employeurs, même les producteurs dits privés, sont à toutes fins pratiques des gestionnaires de fonds publics de production au lieu d'être de véritables exploitants de leur production. À moins d'une prise de conscience des pouvoirs décisionnels, il est à craindre que cet état de choses va perdurer. Le succès résultant de produits de qualité ne peut émerger que si les créateurs initiateurs de ces produits sont correctement et directement associés à la vie économique de leurs oeuvres et si leur succès est récompensé.

Nous connaissons tous la réponse qui nous sera faite. Nous allons avoir la loi sur le droit d'auteur, pas celle de 1920 et quelque qui est toujours en vigueur, mais la nouvelle loi qui va, on nous l'affirme, répondre aux espoirs et aux besoins des créateurs. Droit moral, droit patrimonial puis d'exception, oui. Tout cela est essentiel mais pas suffisant car une fois cette loi en place, encore faut-il que les droits restent avec les créateurs pour les associer à la vie économique de leurs oeuvres et les motiver au succès.

Le renforcement unilatéral actuel des employeurs des créateurs a abouti à faire durer un contexte qui obligera les créateurs à troquer et céder leurs droits pour un plat de lentilles. Nous nous retrouvons collectivement dans une situation où il n'est pas dans l'intérêt économique des créateurs de viser le succès. Cette situation menace par le fait même l'avenir de notre industrie. Seule une volonté politique pourra rétablir l'équilibre.

Le gouvernement québécois a déjà créé un précédent dans un domaine connexe en intervenant, dans la Loi 109, entre les distributeurs et les exploitants de salles. Nous croyons que le problème de la création, source de qualité, est une question encore plus importante et qu'il devra intervenir aussi entre les créateurs et les producteurs collectivement. Notre avenir à nous les créateurs, et surtout à nous tous intervenants de l'industrie des communications, en dépend.

1.5 Les exposés des associations professionnelles

Jacques Bouvier
président, Fédération de l'informatique du Québec

La Fédération de l'informatique du Québec regroupe plus de 2 000 membres, essentiellement des professionnels de l'informatique.

Étant donné l'importance de l'informatique dans tous les secteurs, la Fédération se doit d'apporter à ce Sommet le point de vue de ceux qui sont appelés à être les artisans de la révolution informatique. La Fédération croit essentiellement que le virage technologique sera un succès dans la mesure où tous les intervenants, professionnels ou utilisateurs, et le public seront bien informés et pourront fixer des choix judicieux, les bons choix.

La communication est donc un facteur-clé. Les propositions que nous apportons à ce Sommet sont en ce sens, et réalisables à l'échelle de nos moyens. Cependant, nous nous attendons à ce que ces actions prennent de l'envergure par la concertation de plusieurs intervenants assis à cette table. Évidemment, soyez assurés de notre coopération dans toute proposition qui sera de nature à améliorer l'avancement de l'informatique.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Eh bien! à mon tour vous ne m'en voudrez pas, je pense, de vous parler d'information et j'ai pour ça 2 excellentes raisons. Premièrement, parce que l'information constitue la substance même des communications, le contenu que la technologie des communications même la plus sophistiquée n'a d'autre fonction que de faire circuler d'une personne à une autre; et deuxièmement, parce que malheureusement, on a fort peu discuté d'information jusqu'ici dans les travaux préparatoires à cette conférence.

C'est un peu comme si les discussions sur les problèmes de marchés, de marketing, de financement, de technologie avaient étouffé la discussion sur le contenu même de l'information et sur le travail de ceux et celles qui ont pour rôle de la produire et de la transmettre. Nous pensons que c'est une lacune sérieuse de cette conférence et nous souhaitons qu'elle soit corrigée au cours des prochains jours.

Cette situation nous apparaît d'autant plus dangereuse qu'elle touche un des débats de fond posés par le développement des nouvelles techniques des communications. L'information est-elle une marchandise comme les au-

tres, un produit soumis sans aucune protection aux lois du marché et de la rentabilité, ou n'est-elle pas plutôt un élément essentiel à la santé de la vie politique, sociale, culturelle, économique, une des assises mêmes de notre vie démocratique?

Eh bien! quant à nous, il est clair que nous optons pour ce dernier point de vue. C'est d'ailleurs pourquoi la défense du droit du public à l'information, une information de qualité faut-il le préciser, aujourd'hui reconnu dans la Charte québécoise des droits de la personne, a été le cheval de bataille de notre Fédération depuis de nombreuses années. Il n'est pas inutile de rappeler que cette notion du droit du public à l'information, à la différence de la conception traditionnelle de la liberté de presse, considère l'information comme un service public et met l'accent sur la responsabilité sociale de tous les intervenants à l'égard de la population, y compris sur celle de l'État en tant que mandataire de toute société.

Nous pensons que cette préoccupation devrait être partagée par tous les groupes participants et constituer une des bases essentielles de toute politique québécoise de communication. Reconnaissons qu'il serait pour le moins malvenu qu'une conférence officiellement dédiée à préparer l'éventuel passage à une société basée sur l'information se termine sans qu'on accorde un minimum d'attention à ce droit fondamental d'informer et d'être informé et bien informé.

J'aimerais simplement ajouter en terminant que la révolution technologique la plus impressionnante ne changera rien au fait que l'information est d'abord et avant tout faite par des gens, pour des gens. Il faudra se demander quel genre d'information on veut. C'est un secret de polichinelle, actuellement avec les satellites, on peut avoir des images de Beyrouth, mais avoir des images de ce qui se passe en Gaspésie, c'est beaucoup plus compliqué. Il faudra se demander ce qu'on veut.

Et en terminant, nous souhaiterions que les professionnels de l'information soient consultés dans toutes les étapes des transformations technologiques en cours.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

Les bouleversements que nous nous apprêtons à vivre avec l'entrée de plain-pied dans l'ère des communications électroniques ne seront pas le fait d'un simple changement technologique mais bien d'un changement de société. L'Association des consommateurs du Québec a craint et craint encore qu'il ne soit question ici que de quincaillerie et de technique alors que ces nouvelles

technologies sont susceptibles de modifier le mode et la qualité de vie des consommateurs. Le danger est grand en effet de s'en tenir à une identification des moyens de réaliser le virage technologique sans d'abord avoir jeté les bases d'une politique nationale des communications. Il nous apparaît donc essentiel qu'au moment d'entreprendre ce virage, on examine ensemble collectivement les effets que ce changement technologique a et aura sur les individus et la société en général.

Nous proposerons donc que le gouvernement du Québec procède d'abord à la formulation d'une politique nationale des communications avant de s'engager trop rapidement et trop profondément dans la réalisation d'un plan d'action.

Il n'est pas réaliste de penser qu'à la sortie de ce Sommet, nous aurons effectivement identifié et mis ensemble tous les éléments d'une telle politique. Le travail devra donc se poursuivre au-delà de ce Sommet afin que dans les mois et les années à venir, nous soyons collectivement en mesure de définir précisément les impacts sociaux, culturels et économiques de ces nouvelles technologies et les moyens à mettre en oeuvre pour garantir le respect des droits des individus et plus particulièrement des consommateurs.

L'Association des consommateurs du Québec s'inquiète notamment des banques de données, de l'utilisation qui en sera faite par les propriétaires ou les usagers, et de l'impact que ces banques de données auront sur le droit des individus à la vie privée.

Pensons aux banques de données qu'accumulent actuellement certains propriétaires concernant leurs locataires actuels ou éventuels. Les consommateurs craignent le contrôle de l'information, la qualité des informations qui seront colligées dans ces banques de données, leur droit d'en faire rectifier le contenu et d'obtenir réparation pour les dommages pouvant résulter d'un usage fautif ou malhonnête de ces banques de données.

Les consommateurs s'inquiètent aussi de l'accessibilité à ces banques de données puisque le savoir est et sera davantage dans le futur un nouveau pouvoir.

Dans cette optique, l'Association des consommateurs du Québec proposera au cours de ce Sommet qu'un groupe de travail soit créé afin de jeter les bases d'une législation palliant au problème soulevé par l'avènement de toutes ces nouvelles technologies.

Les communications, ce sont aussi des communications traditionnelles, c'est-à-dire la radio et la télévision et les médias écrits. Les consommateurs du Québec n'accepteraient pas que l'on ferme les portes du Québec aux produc-

tions télévisées ou radiophoniques venant de l'extérieur et qu'on crée ici un ghetto culturel. Cependant, nous réalisons que le Québec a très peu d'emprise sur la télévision et que sa spécificité culturelle ne pourra pas résister bien longtemps à l'envahissement par les autres cultures.

Esther Désilets

présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Avec le développement rapide des technologies informatiques s'amorce une ère de mutation majeure. Mais il ne faudrait pas que l'enthousiasme que suscite ce potentiel technologique nous amène à minimiser les conséquences surtout sociales de ces changements.

Nous sommes dans la course mais à quel prix voulons-nous arriver les bons premiers? Tous ces nouveaux outils électroniques ne font pas qu'accroître la capacité d'action de la personne humaine, ils la remplacent aussi en très grande partie. Au Québec, 60% des emplois sont dans le secteur le plus touché par ce virage technologique. 72% de ces emplois sont occupés par des femmes. Plusieurs spécialistes affirment qu'à court et à moyen terme, l'informatique fait disparaître beaucoup plus d'emplois qu'elle n'en crée. Certaines catégories risquent de faire les frais de ce progrès technologique.

De plus, dans un avenir assez rapproché, l'individu pourra, de son domicile, travailler, étudier, magasiner, opérer toute transaction. Nos habitudes de consommation seront complètement bouleversées et le risque d'endettement qu'on a connu avec la carte de crédit ira de nouveau en s'accroissant.

Pour nous, d'être conscients de ces réalités, c'est une sonnette d'alarme, ce n'est pas un empêchement au progrès. C'est de vouloir contrôler ces changements plutôt que de se les faire imposer.

À la lumière des nombreuses propositions que nous aurons à débattre en si peu de temps, il nous semble impossible d'arriver à une véritable politique nationale sur les communications avec autant de propositions d'action à court terme.

Que le gouvernement ne présente aucune proposition au chapitre des ressources humaines et des impacts sociaux nous amène à être sceptiques sur l'issue du débat. Selon nous, c'est le principal responsable pour que ce virage technologique se fasse en fonction du mieux-être des Québécois et des Québécoises. Que l'ensemble de ces propositions touche particulièrement le financement à l'entreprise nous questionne davantage.

C'est pourquoi nous insistons pour que le gouvernement mette en place un large débat public et démocratique sur les grandes orientations à privilégier face à l'informatisation de la société. Un virage technologique à faire au Québec, oui, en autant qu'il contribue à amoindrir le contrôle social, les injustices, les inégalités et qu'il enrichisse la vie démocratique; en autant que notre vie quotidienne et privée repensée et réorganisée par les nouvelles technologies le sera en fonction de nos désirs et nos besoins; en autant que le travail salarié soit libérateur, que le temps libre qu'on nous propose soit autre chose que du chômage et du bien-être social camouflés.

Pour ce faire, il faudra que le produit final de cette conférence soit retourné devant les principaux intéressés, ceux qui sont principalement touchés par ces changements technologiques. Après seulement, nous pourrons parler d'une politique nationale des communications.

1.6 Les exposés des syndicats

Fernand Daoust
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

C'est avec une double préoccupation que la FTQ se présente à cette table pour débattre des problèmes et des perspectives d'un secteur aussi névralgique pour l'avenir du Québec. D'une part, nous comptons faire valoir les droits des travailleurs et des travailleuses du secteur des communications dont les emplois sont aujourd'hui gravement menacés par l'avènement de nouvelles technologies. D'autre part, nous avons l'intention de faire valoir les droits de la population du Québec à une information honnête, véridique et complète.

De plus, nous tenons à souligner encore une fois l'urgente nécessité pour le Québec de s'approprier la juridiction en matière de communication. Plusieurs des discussions risquent de n'avoir aucune suite concrète tant et aussi longtemps que le contrôle des communications échappera au Québec. Nous comprenons d'ailleurs difficilement le silence dans lequel semble se réfugier le gouvernement québécois sur ce problème constitutionnel.

À la lecture des documents produits par le ministère des Communications, nous avons été fort étonnés de constater la facilité avec laquelle le gouvernement semble « acheter » le virage technologique en matière de communication et faire siennes les préoccupations des entreprises. Nous aimerions que les préoccupations des travailleurs et des travailleuses, des consommateurs et consommatrices et de la population en général, soient considérées avec la même attention que celles du milieu des affaires qui tire de larges profits de ce secteur.

La FTQ a l'intention de mettre de l'avant une politique pour civiliser l'introduction des changements technologiques dans le domaine des communications. Si ces changements font la prospérité des entreprises, ils se traduisent souvent par des pertes d'emplois et par une détérioration des conditions de travail. Nous réclamons du gouvernement du Québec une législation qui soumette les modalités d'implantation de toute nouvelle technologie à une négociation préalable entre l'employeur et les représentants des travailleurs.

La FTQ appuie les propositions mises de l'avant par le Syndicat des travailleurs en communication du Canada qui représente, entre autres, les salariés de Bell Canada, pour que le Québec se dote d'une politique cohérente en matière de téléphonie. Nous nous opposons vivement à toute tentative de déréglementation dans ce secteur névralgique.

La FTQ croit, par ailleurs, qu'il est urgent que le Québec élabore une stratégie de création d'emplois dans la fabrication de matériels de télécommunications. Faut-il rappeler que le Québec, au cours des 10 dernières années, a connu un véritable exode des emplois dans ce secteur vers l'Ontario et les États-Unis. Par exemple, à Northern Telecom, le nombre d'emplois au Québec a chuté de 13 405 à 5 984 entre 1972 et 1981.

Enfin, il nous semble fort opportun de réaffirmer la nécessité d'une véritable politique de formation, de perfectionnement, de recyclage de la main-d'oeuvre dans le domaine des communications.

La FTQ croit que cette conférence ne doit pas se limiter aux aspects économiques et techniques des communications mais doit aussi s'interroger sur les contenus. Dans ce sens, la FTQ apporte son appui le plus complet à la revendication centrale de l'Union des artistes pour le développement d'un contenu culturel québécois, particulièrement à la télévision. Nous croyons à la nécessité d'une politique qui favorise les produits culturels fabriqués par nos créateurs, nos artistes et nos techniciens.

Nous réaffirmons enfin que les moyens de communications ne peuvent pas être considérés comme des entreprises comme les autres, uniquement soumises aux lois du profit maximum et de la concurrence du marché. Le droit à l'information nous apparaît menacé par la mainmise d'intérêts financiers sur les entreprises de presse, par la concentration de ces entreprises, par l'absence de recours efficaces pour les consommateurs et consommatrices de l'information.

C'est pourquoi la FTQ mettra de l'avant au cours de cette conférence une proposition pour que le Québec se donne les pouvoirs et les mécanismes pour

surveiller et réglementer la propriété des médias d'information tant dans le domaine de l'électronique que dans le domaine de la presse écrite.

De plus, nous proposons une revalorisation du Conseil de presse qui devrait être en mesure d'exiger certains rectificatifs dans le traitement de l'information.

La FTQ participe donc à cette conférence avec l'espoir que les préoccupations de fond des travailleurs et des travailleuses et du public en général seront entendues et discutées. Le virage technologique et économique dans lequel les entreprises et le gouvernement semblent s'engager ne doit pas se faire au détriment des travailleurs et des travailleuses et ne doit pas se faire au prix de sacrifier les communications comme service public.

Yves Létourneau
président, Union des artistes

L'Union des artistes assiste avec un peu d'étonnement à ce qu'on qualifie de virage technologique dans l'industrie des communications. Je m'explique. Depuis des années en effet, nous avons regardé déferler dans nos foyers par les satellites qui sillonnent le ciel, par les antennes qui se dressent partout, par la quincaillerie technologique qui prolifère, nous avons regardé déferler à travers tout ça les connaissances, les images et des messages culturels du monde entier, mais bien entendu, les messages de la culture dominante de nos voisins américains.

Nous sommes envahis, inondés, bientôt noyés, je le redoute, et on parle de virage, donc d'accélération, mais dans quelle direction? Nous n'avons rien contre le virage technologique en soi. Nous reconnaissons que le Québec ne peut se permettre d'être en retard sur le reste du monde au chapitre de la technologie de pointe dans le domaine des communications, mais est-il possible qu'on s'arrête un instant à penser que nos valeurs culturelles risquent d'être oubliées dans cette griserie de vitesse, qu'elles risquent de rester en plan et de se transformer en valeurs de musée. On nous laisse pourtant entendre, aussi bien à Ottawa qu'à Québec, combien il est important de mettre en évidence ces valeurs culturelles qui distinguent les peuples vivants des peuples en voie d'extinction. Depuis la première table sectorielle en vue de ce Sommet, l'UDA insiste pour que le gouvernement édicte des règles précises quant au contenu québécois de programmation dans tous les secteurs de communications.

Nous demandons que le gouvernement reconnaisse les droits d'auteur, les droits de suite, les droits dérivés. Nous demandons qu'il assume la perception de ces droits.

Il est primordial que le contenu culturel des communications soit réglementé. D'autre part, nous ne sommes pas étonnés de voir que l'industrie, télévision, câblodistribution, cinéma, radio, etc., réclame une plus grande déréglementation. C'est le rôle de l'industrie de viser des profits rapides et par conséquent d'adopter les moyens, les recettes, les modes et même les tics des plus grands producteurs et, par conséquent, les plus grands profiteurs au monde, nos voisins américains.

Nous osons cependant espérer que d'autres voix, à part celle du gouvernement, se joindront à la nôtre pour que ce virage dont on nous rabat les oreilles et dans lequel on est déjà très avancé ne demeure pas uniquement une entreprise technologique et scientifique. Nous désirons qu'il englobe le culturel, en assure la diffusion, qu'il soit le reflet de notre vie collective. Sinon, ce virage risque de devenir un dérapage dangereux vers d'autres cultures, vers d'autres valeurs qui ne soient plus les nôtres.

Nos chercheurs, nos intellectuels, nos auteurs, nos artistes-interprètes, nos créateurs de tous ordres, nos techniciens, ont droit à autre chose qu'une survivance marginale, chétive, folklorique. Ils ont droit de vivre pleinement, de s'épanouir. Ne virez pas sans nous, je vous prie. Ce n'est pas une supplique. C'est un conseil.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

La Fédération nationale des communications qui regroupe 70 syndicats de travailleurs et de travailleuses oeuvrant dans la radio et la télévision, le cinéma, la photographie, dans les médias écrits et dans l'édition, participe à ce Sommet depuis ses débuts.

Nous allons présenter comme nous l'avons fait par le passé, et comme l'Union des artistes vient de le rappeler, nos propositions concernant la désaméricanisation des ondes; cela nous fatigue déjà depuis quelque temps de voir à quel point beaucoup de nos produits culturels sont des traductions de produits étrangers, alors que nos créateurs et nos artistes et les techniciens ont tendance à être sur le chômage.

Nous allons aussi proposer, pour la protection du droit du public à l'information, l'instauration ou l'élargissement de l'implantation des conseils d'usagers, des conseils régionaux d'usagers.

Quant au Sommet en particulier, tel qu'il a été présenté jusqu'ici par le ministère, nous considérons qu'il a permis au ministère des Communications, donc au gouvernement, d'indiquer de quelle façon il entend aider l'entreprise

privée en informatique et en télécommunication tant au niveau de la recherche que de la fabrication et de l'exportation. C'est le choix qu'a fait le ministère. Tout en acceptant d'y participer, la FNC craint que le ministère des Communications ne ramène des nouvelles technologies que les seules dimensions commerciales, aidé en cela par les exhortations des entreprises qu'on a entendues tantôt ainsi que dans les réunions qui ont servi à la préparation du Sommet.

Le Québec, en ces matières, doit donc choisir, quant à nous, de rester à la remorque des géants américains, japonais, français, anglais, ou de se tailler une place dans ce qu'on appelle le firmament électronique. Nous croyons, quant à nous, que la nouvelle société que façonne présentement, qu'on le veuille ou non, la nouvelle technologie peut et doit être québécoise aussi.

Avec une telle vision du développement des communications et des technologies, le gouvernement accepterait selon nous d'accorder, et devrait accepter d'accorder, une très grande priorité à la mise sur pied d'un véritable institut de recherches en communication du Québec dont les deux missions principales seraient la technologie évidemment mais ses impacts sociaux aussi. Avec une telle vision, les universités, toutes les universités du Québec, accepteraient de joindre leurs ressources au sein de cet institut. La Fédération ne croit pas que le Québec ait les moyens de se payer en ce domaine autant de centres séparés de recherche qu'il compte d'universités et ce, pour des raisons qui nous apparaissent évidentes.

Nous proposons aussi la mise sur pied d'une société québécoise de données, d'une banque de données. Enfin, quant à nous, le ministère des Communications pourrait assumer la responsabilité des orientations de cet institut de même que de cette société de banques de données.

En faisant sienne cette vision de communication, nous osons espérer que le Québec pourrait à tout le moins freiner un peu le chômage qui est le lot de beaucoup de travailleurs.

1.7 Les exposés du gouvernement

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

On parle beaucoup au Québec depuis un an de ce phénomène que constitue le virage technologique. C'est en fait un phénomène qui est commencé depuis longtemps et, particulièrement dans le domaine des communications, si on cherchait une date pour marquer le départ de l'ère informationnelle, je pense

qu'il faudrait remonter en 1958 où fut lancé le premier satellite autour de la planète.

Mais il y a au Québec une extraordinaire prise de conscience depuis un an de ce phénomène que constitue ce que, tout au cours des années 1970, certains ont appelé l'ère post-industrielle, la société de loisirs, la troisième vague et maintenant, je pense que cette société commence à porter un nom. On peut parler de société informationnelle. Ce changement extrêmement profond est, comme l'ont dit certains participants, non seulement un phénomène économique extrêmement important, mais un phénomène de société qui touche tous les aspects de la vie en société.

Est-ce un phénomène positif ou un phénomène négatif? Cela dépend si nous allons décider de le subir, comme c'est le cas depuis de nombreuses années, ou plutôt de le maîtriser. C'est dans cette optique qu'au ministère de la Science et de la Technologie, à partir de la politique scientifique du gouvernement du Québec, à partir de ce coeur de la politique économique que constituent les diverses mesures du *Virage technologique*, que nous avons commencé à étendre considérablement le concept.

L'ère informationnelle, c'est déjà 50% des nouveaux emplois dans les 10 dernières années aux États-Unis. Nous sommes déjà dans l'ère informationnelle. Ce que j'attends de ce Sommet, c'est que dans ce secteur extrêmement névralgique, on détermine des lignes permettant de s'adapter aux changements, qu'on utilise également nos diverses ressources comme instruments de développement et également, qu'on s'intéresse à la maîtrise sociale et culturelle du changement.

Devant des changements aussi globaux, nous avons aussi besoin de concertation. Ce Sommet est une étape importante. Au cours du mois de novembre, nous convoquerons de nouveau certains d'entre vous et d'autres agents socio-économiques à une conférence sur la microélectronique et l'informatique. Nous comptons faire fonctionner cette conférence sur 4 commissions dont l'une sera de nature à stimuler les industries; une autre se penchera sur l'adaptation des divers secteurs à l'information, une autre sur les impacts sur l'emploi et une dernière sur l'impact culturel.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Le ministère des Affaires culturelles s'est associé dès le départ à la conception et à l'organisation de ce Sommet parce que nous sommes d'avis que le devenir culturel du Québec, donc le devenir du Québec tout court, est

intimement, voire indissociablement, lié au développement des communications et nous constatons avec satisfaction, avec beaucoup de satisfaction que les principaux artisans de notre développement culturel, c'est-à-dire les créateurs, les artistes, les interprètes, sont bien représentés à ce Sommet et que par voie de conséquence, la qualité des contenus et les droits des créateurs ne risquent pas, pour une fois, d'être oubliés derrière l'écran somptueux et parfois magique des innovations technologiques.

Le ministère des Affaires culturelles et le ministère des Communications profiteront sans doute des consensus qui se dégageront à ce Sommet pour mieux harmoniser leur politique respective et la représentation à ce Sommet nous confirme une fois de plus, si cela était nécessaire, que tout comme le ministère de l'Agriculture ou le ministère des Communications, le ministère des Affaires culturelles a une vocation économique.

C'est avec enthousiasme que le ministère des Affaires culturelles s'apprête à relever les divers défis qui lui seront proposés par ses partenaires à l'occasion de cette conférence.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Le ministère des Communications du Québec est un ministère jeune. Tout juste 15 ans d'existence cette année.

Quinze années, par ailleurs, profondément marquées par ce qu'on appelle dans le jargon le dossier litigieux des relations fédérales-provinciales. Qu'il suffise d'évoquer la double réglementation dans le secteur des télécommunications, le désormais célèbre dossier de la câblodistribution et, toute chaude encore, la question de la télévision payante. Quinze années où, du côté québécois, en partant du gouvernement de l'Union nationale, en passant par le gouvernement libéral et en continuant avec nous, les revendications du Québec ont été constantes et cohérentes. De quelque horizon politique que nous ayons été, nous avons toujours affirmé et nous affirmerons toujours que le Québec doit être le maître d'oeuvre des communications sur son territoire pour en assurer le développement harmonieux.

Personne ne met en doute l'existence ici d'une société culturellement distincte qui a besoin d'un maximum de contrôle sur les instruments susceptibles de renforcer son identité. Les moyens de communication font partie de ce coffre à outils indispensable au mieux-être de notre collectivité. Par contre, et cela depuis environ 3 ans surtout, le ministère des Communications a décidé sans négliger, bien au contraire, son importante mission culturelle d'entrepren-

dre un virage économique substantiel prenant appui sur ce virage technologique dont on parle tant.

Le dernier quart du vingtième siècle aura été marqué par 2 enjeux majeurs. Premièrement, celui de l'énergie avec tous les impacts qu'il a eus sur quelques crises économiques successives; deuxièmement, celui des communications avec tous ces nouveaux services et les impacts sociaux considérables que les technologies nouvelles engendrent.

Défi majeur que ce Sommet pour réconcilier les « économiques » et les « sociaux », pour faire le départage entre le chômage technologique et les emplois de l'avenir. Nous devons avec audace entreprendre nos discussions avec la volonté bien arrêtée de dégager quelques consensus forts qui nous solidarisent dans des actions à mener ensemble au nom des gens que nous représentons. Les gens du Québec n'attendent rien de moins de nous.

Partie II

L'étude des thèmes

Chapitre 2

La production de contenus

Chapitre 2

La production de contenus

2.1 Le développement des marchés domestiques et d'exportation

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous commençons l'étude du premier sous-thème du chapitre portant sur la production de contenus et il y est question du développement des marchés domestiques et d'exportation.

Un premier point concerne les structures et les politiques d'exportation de produits audiovisuels. Il y a 3 propositions que nous allons traiter ensemble et que je résume.

L'Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films propose le renforcement du Groupe Québec en le transformant en une structure permanente de services à l'exportation. C'était un groupe qui existait déjà et qui réunissait distributeurs, producteurs et Radio-Québec.

L'Union des artistes propose la création par le gouvernement du Québec d'une société multipartite de mise en marché et de promotion des produits québécois à l'étranger, propose que cette société fasse rapport à la future société québécoise de perception des droits d'auteur dont elle proposera plus tard la création; alors, on disposera de ce point quand on sera rendu là, et enfin, elle propose que les artistes-interprètes soient obligatoirement consultés sur les contrats d'exportation. Donc, il s'agit encore d'exportation.

Le ministère des Communications propose une politique de l'exportation des produits audiovisuels stipulant 3 choses: premièrement, que l'exportation figure parmi les priorités de tous les partenaires, qu'elle implique le développement d'entreprises privées québécoises de distribution et d'exportation axées sur les nouveaux marchés étrangers de télévision et qu'il faut, en conséquence, accroître la concertation entre secteurs privé et public en cette matière.

Qui veut intervenir sur ces propositions regroupées? Alors, je vous rappelle que les intervenants doivent au moins se prononcer sur les 3 points suivants: est-ce qu'ils sont prêts à faire de l'exportation une priorité? Est-ce que la société à créer est une société d'État ou, au contraire, une sorte de

structure de services aux entreprises privées? Et cette concertation ou cette société qu'on créera, avec quels partenaires veut-on la créer?

Jacques Bouchard
Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films

La proposition de l'AQDEF ne reflète pas nécessairement l'opinion des membres actuels du Groupe Québec. Si nous avons formulé notre proposition en évoquant le nom du Groupe Québec et ses activités, c'est que cette structure est déjà en place et qu'elle pourrait, à notre avis, être renforcée, modifiée ou transformée. Donc, avec ou sans le Groupe Québec, la proposition demeure fondamentalement la même.

Il est absolument impérieux de créer une structure permanente destinée à appuyer l'effort d'exportation des distributeurs de films et du vidéo. Ce postulat de base, je dois le dire, est reconnu à l'heure actuelle par tous les membres de l'AQDEF, mais aussi par l'Institut québécois du cinéma et par l'Association des producteurs de films du Québec. Cet organisme devrait être absolument en mesure de fournir des services multiples à ses membres en termes de recherche, de coordination publicitaire, de promotion des produits et de participation à des foires. Cet organisme indépendant et orienté vers l'action commerciale devrait être constitué de partenaires privés, mais aussi publics.

Pierre Lamy
président, Association des producteurs de films du Québec

Je suis d'accord avec la proposition de l'AQDEF.

Nous ne sommes pas d'accord avec la proposition de l'Union des artistes surtout sur le point que les artistes-interprètes soient obligatoirement consultés sur les conditions de contrats d'exportation qui les concernent. Je ne vois pas consulter tous les artistes avec tous les membres de tous les films qui se font au Québec.

Et nous sommes également d'accord avec la proposition du ministère des Communications du Québec sauf que quand on parle des moyens d'action, on nomme toutes sortes d'organismes gouvernementaux et le secteur privé n'est pas représenté; je crois qu'il devrait l'être.

Jacques Daigneault
vice-président aux exportations, Société de développement industriel du Québec

J'aimerais aussi inscrire notre intérêt et j'aimerais aussi dire que la SDI a fait une priorité de l'exportation. Il y a environ un an, on a formé une section spéciale qui s'appelle la SDI-Exportations et j'aimerais dire que nous sommes disponibles actuellement.

Vous ne connaissez pas tous nos programmes, mais qu'il s'agisse de n'en signaler seulement qu'un, la création de consortium. Ça demande la concertation. Alors, je veux ici signaler les disponibilités de la SDI et je vous invite aussi à connaître davantage nos programmes. Il y a beaucoup de nos programmes qui peuvent être utilisés par l'industrie de communication ou d'électronique.

D'ailleurs, déjà on a eu un certain succès et un succès certain. On a déjà signé plusieurs ententes et j'invite ici l'assemblée, n'est-ce pas, à regarder davantage peut-être les programmes qui sont déjà disponibles. Les programmes sont disponibles et nous-mêmes sommes disponibles; nous avons déjà développé une certaine expertise du côté financier, du côté structure financière, et j'invite ici l'assemblée, n'est-ce pas, à regarder ces programmes-là.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Si je vous comprends bien jusqu'à maintenant, les producteurs et les distributeurs sont d'accord mais les producteurs ne veulent pas que les artistes fassent partie de ça et la SDI s'offre à vous aider dans la création de ce mécanisme, à utiliser sa compétence.

Raymond Plante
président, Société de gestion des droits d'auteur

C'est au sujet de la proposition de l'Union des artistes. Elle propose la création d'une société de mise en marché et de promotion. Nous croyons, nous, que les sociétés d'État sont souvent trop lourdes pour tenir un rôle efficace à ce niveau. Alors, la SGDA croit qu'une société privée serait plus efficace.

Robert Gurik
président, Conférence des associations de créateurs et de créatrices du Québec

Je suis d'accord avec la proposition du ministère des Communications mais nous espérons que les critères et les règlements de cet organisme d'exporta-

tion des productions audiovisuelles assurent que les créateurs restent associés à l'exploitation de leurs oeuvres et nous sommes d'accord aussi avec la réflexion de l'UDA et nous croyons que les créateurs et les interprètes devraient être présents dans cet organisme.

Michel Gélinas
président, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Quant à la proposition de l'UDA, à ce moment-là aussi, pourquoi pas consulter les cameramen, pourquoi pas consulter tout le monde d'une certaine façon! Il arrive un moment où le produit est fabriqué et il faudrait peut-être considérer qu'à l'étranger, ça va être l'émission qui va vendre, qui va publiciser, si l'on veut, le nom du comédien et non l'inverse, comme ça se produit ici.

Quant à la politique... de façon générale aussi, si on peut se méfier des machines gouvernementales lourdes et toujours en retard sur les événements comme, par exemple, la politique d'aide aux microsillons qui doit normalement donner prochainement ses conclusions sur des produits mis en marché depuis déjà 1 mois, si on peut confier ça à l'entreprise privée, comme ça a été décidé, ou à un organisme privé, en tout cas.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Bon, jusqu'ici il y a consensus sur l'entreprise privée mais je voudrais demander si l'Union des artistes se rallie à cette proposition ou si elle tient à la société d'État?

Yves Létourneau
président, Union des artistes

La proposition de l'Union des artistes à l'effet qu'ils soient consultés sur les conditions de contrats d'exportation, pourquoi les artistes et non pas les techniciens? C'est que les techniciens n'ont pas de droits de suite sur les oeuvres. Il faudrait que les artistes soient consultés pour qu'au moins on puisse savoir qu'est-ce qui est vendu à qui, à quelles conditions, etc., afin que les droits de suite soient respectés.

C'est très important ça. On passe par-dessus ça facilement et pourquoi demandons-nous que le gouvernement surveille cela? Parce que le gouvernement peut surveiller l'exportation et savoir ce qu'on exporte, dans quelles conditions, et surveiller pour que les droits des artistes soient respectés.

Actuellement, on ne le fait pas et puis ça nous inquiète si on laisse les producteurs aller la bride sur le cou comme ils veulent le faire. D'ailleurs, je l'ai dénoncée cette histoire-là dans mon intervention au début, j'y reviens là, et nous sommes fermes là-dessus, et nous considérons que c'est extrêmement important que les artistes soient consultés.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Si je comprends bien, évidemment, vous voulez que les artistes soient consultés. Vous voulez que le gouvernement fasse partie du mécanisme de concertation mais vous ne tenez pas à ce que ce soit une société d'État comme vous le proposez dans votre proposition.

Yves Létourneau
président, Union des artistes

Une société mixte de perception des droits et de surveillance.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Mixte, mais ça peut réunir l'entreprise privée.

Yves Létourneau
président, Union des artistes

Parce qu'il est bien entendu que nous sommes aussi, comme l'entreprise privée, bien conscients qu'une société mixte risquerait de coûter moins cher qu'une seule entreprise gouvernementale qui prolifère parfois et déborde les cadres ...

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, vous pourriez vous rallier à cet aspect-là?

Yves Létourneau
président, Union des artistes

On les limite quand même aux mesures nécessaires pour la perception et la surveillance des droits.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je pense qu'il se dégage un consensus au moins sur un premier élément, à savoir que l'exportation figure parmi les priorités de tous les partenaires. Alors, je crois que là-dessus, on va fonctionner très vite sur le premier aspect de la proposition du ministère des Communications.

Sur le deuxième, moi, je dis mon accord total pour que cela se fasse via les entreprises privées québécoises de distribution et d'exportation et même si je suis favorable à une forme de concertation qui pourrait exister avec le secteur public, que ce soit par la voie de la SDI qui aurait, paraît-il, là-dessus une expertise à fournir, ou autrement, je demeure convaincu que la meilleure façon de parvenir à réaliser l'objectif d'avoir une politique d'exportation dynamique et féconde, c'est de s'assurer que ce sont les intérêts privés qui prendront les choses en main et à ce point de vue, je ne me rallie pas au premier élément de la proposition de l'UDA qui serait la création par notre gouvernement d'une société de mise en marché et de promotion des produits québécois à l'étranger.

Claude Godbout
président, Institut québécois du cinéma

L'Institut, comme l'Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films, est d'avis qu'il est essentiel de développer les exportations de produits audiovisuels et d'augmenter la part occupée par le Québec dans les marchés internationaux.

J'aimerais faire la distinction suivante. J'ai l'impression que ce que propose l'Union des artistes, c'est la création d'une société d'État tandis que ce que propose l'AQDEF, c'est un secrétariat permanent qui serait à la fois financé partiellement par l'État mais qui serait aussi financé par ses partenaires. Alors, je pense que c'est important d'établir la distinction à l'heure actuelle. Moi, je ne suis pas pour la création d'une société d'État. Je considère que l'exportation doit rester entre les mains des exportateurs et l'Institut appuie également l'énoncé de politique du ministère des Communications concernant l'exportation.

Gérard Barbin
président-directeur général, Société de radio-télévision du Québec (Radio-Québec)

Il y a des sociétés d'État qui travaillent avec le privé et qui sont aussi des exportateurs. C'est le cas de Radio-Québec et l'exemple de la coopération dans des entreprises mixtes, nous l'avons vécu depuis de nombreuses années puisque nous avons participé au Groupe Québec et de façon, je pense, assez dynamique. Nous sommes donc favorables à tout cela et à la concertation mais en se rappelant bien que des organismes trop centralisés qui auraient des exclusivités dans le domaine de l'exportation, ce serait dangereux. Radio-Québec veut quand même garder une certaine liberté d'action pour continuer de maintenir ses relations avec le milieu des télévisions, des producteurs, des distributeurs étrangers mais nous sommes quand même favorables, comme nous l'avons fait, à cette société mixte où participeraient évidemment aussi des artistes qui sont importants là-dedans.

Je voudrais rappeler que pour nous, ce qui est important aussi, ça a été signalé, je pense, ça serait de créer un fonds voué à la production, à la coproduction, à l'adaptation, à la traduction d'émissions, de documents audio-visuels et de films spécifiquement destinés à l'exportation parce qu'on sait bien que le marché international est assez réticent parfois à des produits régionaux. Donc, il y a un effort pour aider les producteurs tant privés que publics à produire pour un marché international.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

La seule chose que l'ACRTF voudrait faire remarquer — elle endosse entièrement la position du ministère des Communications ainsi que celle de l'AQDEF et elle a les mêmes réserves que les autres associations vis-à-vis la proposition de l'UDA — c'est qu'il y a quand même 2 types de productions télévisuelles ou radiophoniques, à tout le moins produites par les radiodiffuseurs privés, il y a celles que je pourrais qualifier de vente directe avec l'étranger qui ne devrait pas nécessairement passer par une société dite d'exportation. Les entreprises qui sont déjà constituées ont déjà créé des liens dans le passé et veulent certainement continuer à privilégier ces liens qu'elles ont établis avec l'étranger.

Par ailleurs, il reste toute une autre catégorie de programmes qui peuvent être une contrepartie de TVFQ, comme le souligne l'UDA, et qui pourrait effectivement être sujette au processus de la société d'exportation qui est suggérée

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Si j'ai bien compris vos interventions, il y a un consensus: tout le monde est prêt à faire une priorité, je pense que c'est une déclaration de principe, de l'exportation en cette matière et tout le monde est d'accord aussi pour que ce soit un mécanisme qui relie les entreprises privées et non pas une société d'État; même l'Union des artistes qui propose une société d'État se rallie à cette proposition. Ce qui n'est pas certain, la dernière chose qu'il me reste à vous demander, est-ce que vous êtes prêts à admettre des porte-parole des créateurs dans le mécanisme de concertation de tout ça, est-ce que les distributeurs, par exemple, et les producteurs sont prêts à les admettre?

Jacques Bouchard
Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films

Cela ne nous semble pas souhaitable à ce moment-ci puisque le mécanisme naturel d'accord en matière de commercialisation va du producteur qui, lui, rayonne et a des accords donc, avec à la fois les différents interprètes et autres intervenants, si vous voulez, dans la réalisation d'un produit; le distributeur n'a pas de liens, si vous voulez, à ce niveau-là. Ce n'est pas souhaitable quant à nous.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Les producteurs, vous êtes d'accord pour que les créateurs soient représentés au mécanisme?

Pierre Lamy
président, Association des producteurs de films du Québec

Ça n'empêche pas un contrôle de l'Union des artistes si les droits ont été payés ou non.

Gérard Barbin
président-directeur général, Société de radio-télévision du Québec (Radio-Québec)

Moi, je pense qu'on doit essayer d'associer le plus possible les artistes et trouver des mécanismes de concertation.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je suis ravie d'un premier consensus aussi rapide, même sur la participation des créateurs, à une voix près. Quant au reste, vous allez vous téléphoner, n'est-ce pas.

Nous passons aux marchés intérieurs, toujours pour les produits audiovisuels. Nous traitons d'abord une proposition de l'Union des artistes. Elle propose que la politique des communications comprenne d'abord une politique préférentielle d'achat de produits culturels québécois; ensuite, une législation civilisant la mise en marché, des mesures d'appui à la création et enfin, une société de perception et de gestion des droits d'auteur et d'interprète. Comme l'Union des artistes reviendra plus tard avec une proposition en bonne et due forme quant à cette société de perception des droits d'auteur, oublions ce point pour l'instant et concentrons-nous sur les 3 premiers points de politique qu'elle propose.

Yves Létourneau
président, Union des artistes

Cette proposition est en 3 volets. D'abord, on demande que le Québec devienne un consommateur averti de produits importés; consommateur averti, ça veut dire qu'on ne soit pas noyé dans cette production.

Puis deuxièmement, eh bien! on demande, bien sûr, qu'il y ait une politique préférentielle d'achat des produits culturels et une législation qui civilise la mise en marché. Ça, on y reviendra plus tard.

Enfin, des mesures d'appui à la création québécoise, c'est clair et évident, et la reconnaissance des artistes-interprètes, de leurs droits, de leurs créations, de la circulation des oeuvres au Québec ... ça, c'est notre politique générale que nous établissons et que nous discuterons plus tard dans d'autres propositions.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Ce sont des principes que vous suggérez et il y aura des choses concrètes sur lesquelles nous reviendrons dans d'autres propositions. Je ne pense pas que ce soit nécessaire de s'appesantir maintenant.

Nous passons à la proposition suivante qui est celle du ministère des Communications du Québec. Le ministère propose une politique de stimulation du marché de la vidéocassette qui comprendrait d'abord le soutien à l'édition et à la distribution de vidéocassettes par des distributeurs québécois via la création et le renforcement de structures efficaces; ensuite, que les divers organismes québécois, notamment la SODICC, l'Institut québécois du cinéma, le ministère des Affaires culturelles, le ministère de l'Éducation, Radio-Québec et d'autres, travaillent à atteindre cet objectif et enfin, que le ministère favorise la concertation et collabore avec l'industrie de la distribution.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Ce que nous voulons indiquer ici, c'est qu'il existe déjà des structures, certaines sont déjà organisées, d'autres sont en voie d'organisation. Je pense à Vidéoglobe en particulier. Québecor voudrait être aussi un regroupement de distributeurs québécois. Il y a donc des structures qui existent en ce moment. Il s'agirait de faire en sorte, par une politique de stimulation du marché de la vidéo, que ces structures puissent être davantage efficaces et qu'à travers des organismes qui existent, la SODICC, l'Institut québécois du cinéma, le ministère des Affaires culturelles, de l'Éducation, etc., ces objectifs soient atteints. En fait, c'est une mesure d'appui, dans le fond, et de renforcement de ce qui se fait déjà mais tout ça, dans le contexte global d'une politique de la vidéocassette.

Jacques Bouchard
Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films

L'AQDEF souscrit pleinement à l'énoncé de politiques du ministère des Communications sur la question.

Nous parlons à l'heure actuelle d'une industrie qui représente de 30 à 40 millions de dollars, d'un marché au Québec qui se situe quelque part entre 30 et 40 millions de dollars déjà investis. C'est donc devenu une industrie fort lucrative. Il est absolument indispensable que le contrôle de ce marché lucratif soit détenu par des entreprises et des intérêts québécois. Je crois que la Loi sur le cinéma a été aussi prévoyante à cet égard.

Plusieurs de nos entrepreneurs s'affairent dans ce domaine. Il est absolument essentiel que leur créativité et leur activité économique se développent dans un contexte civilisé et qu'on évite peut-être une situation qui est extrêmement douloureuse pour les distributeurs québécois dans le domaine des

salles de cinéma où, finalement, on a toujours dû faire la queue, n'est-ce pas, et ne détenir aucun contrôle dans la mise en marché de ce secteur-là.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous voulez occuper tout de suite le marché de la vidéocassette pendant qu'il commence?

Jacques Bouchard
Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films

Ça devrait être des entreprises québécoises qui doivent occuper ce marché-là.

Raymond Plante
président, Société de gestion des droits d'auteur

C'est au sujet de la proposition du ministère des Communications. Nous pensons qu'il y aurait lieu d'étudier le marché de la location de vidéocassettes parce qu'il s'agit d'un marché en pleine expansion actuellement. Il y avait, en 1982, 90 vidéoclubs alors que maintenant, il y en a beaucoup plus et chacun de ces vidéoclubs rejoint environ entre 600 et 1 000 abonnés. Alors, nous pensons qu'il faut absolument que les producteurs et les auteurs s'entendent sur une façon de négocier avec les vidéoclubs ou leurs représentants, soit en conservant leurs droits, en ce qui concerne les auteurs, ou soit à travers les distributeurs. C'est une proposition que nous faisons aux distributeurs, aux vidéoclubs et aux auteurs.

Pierre-A. Deschênes
président, Société de développement des industries de la culture et des communications

La SODICC, qui est spécifiquement mentionnée dans la proposition du ministère des Communications, vous dit son accord à cette proposition. Nous estimons cependant devoir ajouter qu'il faudrait que cette politique soit précisée. En autant que notre participation est concernée, ce sera selon les critères que j'ai mentionnés lors de l'ouverture: les entreprises qui voudront se lancer dans ce marché ou qui y sont déjà, si elles veulent faire affaire avec nous, si elles veulent obtenir une aide financière de notre part, il faudra qu'elles aient des objectifs précis, qu'on puisse s'entendre sur les produits. On n'ira pas tous azimuts. Il faudra que l'on s'entende aussi sur la qualité des produits; qu'on

s'entende également sur le réalisme du marché qu'elles veulent conquérir, que ce soit le marché intérieur dont il est question ici, ou le marché extérieur dont il a été question tantôt et qui pourrait être aussi intégré dans la présente proposition. Alors, dans ces conditions, nous y sommes favorables.

Esther Déziets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Moi, j'interviens sur la proposition du MCQ. Sur la question des vidéocassettes, je pense qu'on peut être d'accord pour qu'on favorise effectivement le marché de la vidéocassette mais ce qui nous inquiète, on ne le voit pas à l'intérieur de la proposition, c'est la garantie de contenus qu'on a à l'intérieur des vidéocassettes et on est conscient, je pense, tout le monde, que dans ce contenu-là, on retrouve là aussi des vidéocassettes de type pornographique et dans ce sens-là, on espère que l'État ne favorisera pas ces productions-là.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Nous nous rallions au point de vue qui a été exprimé. Je pense qu'il y a un consensus qui s'est dégagé, puisqu'il s'agit essentiellement d'une position de principe. Je vous rappelle que c'est une position de principe mais qui a déjà été réglée, en partie en tout cas, par la Loi sur le cinéma.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors donc, il y a un consensus pour que toutes les parties s'entendent sur le marché de la vidéocassette et il y a un mécanisme de concertation qui est annoncé.

Claude Godbout
président, Institut québécois du cinéma

Tout simplement pour souligner 2 points. L'Institut va étudier très prochainement des programmes venant en aide à ce marché des vidéocassettes qui est en rapide expansion et nous sommes prêts à participer, également, à la concertation que propose le ministre des Communications.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous vous joignez au consensus?

(Acquiescement de monsieur Godbout)

Nous abordons l'informatique et une proposition de la CADAPSO. Donc, la CADAPSO, qui regroupe l'industrie des conseillers en services informatiques, propose d'abord au gouvernement l'adoption d'une politique du faire-faire en informatique, ensuite, un comité mixte sur la réutilisation des projets informatiques du gouvernement (produits, données, expertise); enfin, la création par le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme d'un programme d'aide à l'informatisation des entreprises et un dernier point, des missions exploratoires des marchés étrangers.

Gilles Laporte
Association canadienne des entreprises de services en informatique

Notre discussion porte sur le point de vue de l'utilisation des ressources humaines dans l'informatique. On considère que l'informatique aujourd'hui, tout en étant encore un item de technologie, est d'abord et avant tout un point de ressources humaines qu'on doit utiliser le mieux possible, puis on pense qu'actuellement au Québec, c'est la chose qu'on peut exporter le plus facilement à l'extérieur, soit une expertise, soit des logiciels, soit des banques de données.

Or, étant donné la structure de l'économie québécoise qui est contrôlée, d'une part, en partie par le gouvernement et ses organismes parapublics et, d'autre part, qui est contrôlée aussi par beaucoup de petites et moyennes entreprises, on ne peut pas généralement investir les sommes requises pour faire des développements massifs de projets majeurs en informatique. Donc, nos propositions ont pour effet de rendre ces sommes importantes, requises pour faire des développements importants, disponibles aux entreprises qui vont pouvoir les exporter par après.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, vous parlez des projets qui ont été développés par des organismes gouvernementaux. C'est le sens de votre proposition?

Gilles Laporte
Association canadienne des entreprises de services en informatique

C'est le sens de notre proposition qui s'adresse aussi au regroupement d'entreprises. Ce qu'on constate, c'est que la petite entreprise n'a pas les sommes requises, à elle seule, pour développer des systèmes majeurs d'informatique, puis on propose des regroupements pour permettre d'avoir les sommes requises.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Comme il s'agit d'un comité mixte, on devrait préciser avec qui et avec quels partenaires et enfin donner la réponse au ministère à qui on demande de former ce comité mixte.

Gaétan Nadeau
membre du conseil d'administration, Fédération des ACEF du Québec

Tout d'abord, concernant le faire-faire, il nous semble que les banques de données gouvernementales, dans la mesure où elles contiennent dans plusieurs cas des données personnelles et confidentielles et des documents qui appartiennent au gouvernement et qui sont liés par la Loi sur l'accès à l'information, nous voyons très mal comment on pourrait confier à l'industrie la gestion de ces banques de données-là, d'une part.

Ensuite, les industries privées, dans l'ensemble, n'assurent pas une protection, à notre point de vue, satisfaisante des banques de données contre le piratage, enfin les vols et toute espèce d'atteinte à ces banques de données-là. 60% des banques de données canadiennes ne sont pas protégées et le 40%, généralement, c'est le gouvernement qui le détient.

Quant à la productivité, reconnaître que l'informatisation en elle-même est un outil de productivité: on peut signaler des expériences françaises; dans le domaine des affaires sociales, ça s'est révélé complètement faux.

Finalement, une simple remarque: il semble que cette association-là est une association pancanadienne et que, par ailleurs, elle demande à participer, avec l'aide de l'État, à des missions d'exploration quant aux marchés étrangers. Nous voyons mal que l'État québécois finance avec nos taxes l'exploration des marchés qui servirait à une institution pancanadienne.

Jim Donovan
vice-président aux Services professionnels et administratifs,
Société de développement industriel du Québec

La SDI désire inscrire son intérêt pour le volet de la proposition de CADAPSO relatif à la création d'un programme d'aide à l'informatisation des entreprises en indiquant qu'au niveau de son programme d'aide à l'investissement manufacturier qui fera l'an prochain l'objet de 52 millions de dollars d'autorisation, des équipements de CAO/FAO sont déjà éligibles à ce programme qui constitue à toutes fins pratiques une base sur laquelle les discussions de cette table en vue de certaines solutions devraient tenir compte.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Je vais un peu jouer mon rôle de coordination dans le domaine de l'informatique parce qu'il y a des propositions qui s'adressent à diverses sources. Pour commencer, les missions exploratoires des marchés étrangers: on en a parlé au ministère du Commerce extérieur, il y en a déjà et qu'on les intensifie dans ce domaine particulier, ça peut très certainement intéresser énormément le ministère du Commerce extérieur.

La proposition concernant la création d'un programme d'aide à l'informatisation des entreprises s'adresse davantage au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et à la SDI. Je pense qu'on a déjà convenu d'appuyer le développement de l'informatique dans les différents secteurs, notamment par la mise sur pied de centres de développement technologique dans différents secteurs industriels et également, comme vient de le dire le représentant de la SDI, par des programmes d'aide à l'informatisation des entreprises.

Politique de faire-faire, bien, si ça signifie utiliser dans les cas où c'est possible, parce que ce n'est pas toujours possible et ce n'est pas toujours souhaitable non plus, le pouvoir d'achat des organismes publics pour appuyer le développement des entreprises dans le secteur de l'informatique et du logiciel, nous en sommes, nous avons commencé à le faire dans le cas des micro-ordinateurs dans les écoles, nous nous proposons de le faire bientôt dans le domaine de la bureautique et c'est certainement une orientation, mais qui ne peut pas être appliquée à tous les secteurs et je pense, en particulier, qu'un participant a souligné le cas des banques de données: effectivement dans certains cas, oui, dans d'autres, non.

En ce qui concerne la mise sur pied de comités de coordination, alors là, ça va me permettre de faire une remarque qui va revenir assez souvent sur

d'autres propositions. Nous sommes au début, là, d'un essor assez extraordinaire. Il est normal qu'il y ait des initiatives qui jaillissent à gauche et à droite. Il est normal aussi que les divers ministères québécois prennent des initiatives. On sent le besoin de concertation, de coordination et nous en sommes. On sent le besoin de coordination à l'intérieur du gouvernement, un participant l'a souligné, je pense que c'était le président du CIEQ; on sent aussi le besoin de concertation au sein des divers organismes qui représentent les secteurs industriels. Il y en a un certain nombre.

Alors, établir des comités seulement avec une association, ce n'est pas possible... Moi, je propose effectivement qu'on mette sur pied un groupe de travail sur toute cette question de l'informatisation avec les divers intervenants impliqués. C'est d'ailleurs la proposition que nous ferons à la conférence sur la microélectronique et l'informatique qui devrait commencer ses opérations, là, au cours du mois de novembre.

Nous allons proposer en fait qu'il y ait 4 groupes de travail ou commissions en interaction avec la conférence qui, elle, se réunirait régulièrement, à tous les 3 ou 4 mois, et l'un de ces groupes de travail, nous le voyons très bien porter sur l'informatisation. Il y en aurait d'autres sur le développement des entreprises. Il y en aurait d'autres également sur l'adaptation à l'emploi et également sur les impacts sociaux et culturels.

Je pense qu'il va falloir se donner une façon de fonctionner qui soit plus systématique et qui mise sur la concertation. Alors, voilà pourquoi nous sommes d'accord avec le principe et nous suggérons que ce soit dans le cadre de cette modalité pour ne pas disperser et multiplier les organismes de concertation.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

La Chambre appuie la partie de cette résolution qui concerne le faire-faire, et évidemment non seulement où c'est possible et souhaitable, mais aussi peut-être un peu où ça serait plus loin que possible. Il faudrait, à notre point de vue, que le gouvernement adopte cette politique de faire-faire qui, dans le domaine de l'informatique aussi, amènerait une économie et peut-être plus d'efficacité.

Sur le comité mixte, nous n'avons pas d'opinion.

En ce qui concerne le programme d'aide à l'informatisation des entreprises, nous ne voyons pas d'un bon oeil l'intervention du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme par voie de subventions. Nous serions favorables à la position de la SDI qui pourrait à ce moment-là intervenir par voie de

prêts à des entreprises, prêts remboursables, peut-être en garantissant des taux d'intérêt pour ne pas mettre les entreprises en danger ou les sociétés prêteuses en danger.

En ce qui concerne les missions exploratoires, nous ne voyons aucun mal à ce que le gouvernement participe avec les entreprises concernées à des missions exploratoires à l'étranger, parce que ça profiterait certainement aux entreprises québécoises et par le biais à la société québécoise, même si la CADAPSO est une société pancanadienne.

Robert Piquette
président, Conseil de l'industrie électronique du Québec

Le Conseil de l'industrie électronique du Québec, face aux mesures proposées par CADAPSO, ne peut être en désaccord en principe avec les idées émises, surtout sur l'adoption d'une politique de faire-faire et sur le comité mixte.

Par contre, nous sommes très heureux de voir que nos différentes sollicitations au niveau des ministères, comme le MST, vont porter fruits à très court terme, c'est-à-dire regrouper ensemble les gens comme la CADAPSO, le CIEQ et les intervenants directs qui sont sensibles aux problèmes soulevés par la CADAPSO. Ce que nous n'avons pas encore défini, nous espérons avoir des solutions intelligentes et innovatrices, c'est comment on va opérer dans un comité comme ça pour le rendre efficace, pour ne pas encore alourdir un autre organisme qui ne répondrait pas aux besoins de l'industrie; le Conseil s'attaque à ce point et j'espère qu'on va pouvoir avoir l'occasion d'en discuter avec les gens de la CADAPSO et peut-être qu'ensemble, on pourra trouver des idées originales.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je veux dire que sur l'adoption de la politique du faire-faire en informatique, j'ai un mémoire ici, pour transmission au Conseil des ministres, faisant passer de 5 à 15% les services informatiques dans le cadre d'une politique du faire-faire. Alors, c'est à être adopté. Je retiens cet élément.

Le comité mixte, monsieur Paquette a dit tout à l'heure que ça reviendra à sa table sur l'électronique et l'informatique.

Je voudrais que la SDI nous dise, pour l'informatisation des entreprises, si elle a bien compris qu'il s'agissait des entreprises de communication et si elles

seront donc susceptibles de faire application sur son programme d'informatisation des entreprises.

Jim Donovan
vice-président aux Services professionnels et administratifs,
Société de développement industriel du Québec

En fait, ce n'est pas une réponse simple que je peux donner au ministre en ce sens qu'en termes d'aide à l'investissement, le programme de la SDI, à l'heure actuelle, se limite au secteur manufacturier. Cependant, les manufacturiers de logiciels-progiciels sont éligibles à ces programmes-là.

Dans un deuxième temps, pour nos programmes d'aide à la recherche et au développement, ce volet-là aussi inclut les fabricants de logiciels-progiciels, plus les entreprises de design, puis d'autres entreprises du tertiaire et dans un troisième temps cependant, disons pour tout ce qui concerne les programmes d'aide à l'exportation, elles sont toutes éligibles.

Donc, c'est une réponse graduée que je donne selon le type de programmes que l'on administre; évidemment , si les autorités nous incitent ou nous donnent le mandat d'aller plus loin, on sera heureux de fournir les 13 années d'expertise de la SDI et de mettre à contribution le secteur des communications, comme les autres secteurs industriels du Québec.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

La réponse m'apparaît quant à moi incomplète parce que quand je parle des entreprises de communication, je ne parle pas de celles qui oeuvrent déjà dans le secteur des technologies de pointe; je pense à celles qui oeuvrent dans les secteurs traditionnels comme la presse écrite, la radio et la télévision, et c'est dans ce contexte-là que je demandais si la SDI était prête à envisager l'extension de son programme pour couvrir ce genre d'entreprises de communication.

Jim Donovan
vice-président aux Services professionnels et administratifs,
Société de développement industriel du Québec

Non, pour l'instant.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Donc, on travaillera à vous convaincre.

Quant aux missions exploratoires des marchés étrangers, le ministre du Commerce extérieur m'a prié de vous indiquer qu'il y a déjà possibilité dans le cadre de ses programmes de se prévaloir de ce genre de dispositions.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Monsieur Laporte de la CADAPSO, est-ce que tout ça répond à vos attentes?

Gilles Laporte
Association canadienne des entreprises de services en informatique

Disons en partie. L'espoir qui semble suscité par ce nouveau regroupement sur la microélectronique et l'informatique, je pense qu'on est ouvert pour attendre de voir les développements qui vont s'ensuivre.

Une dimension, je pense, qui est importante, qui est peut-être rassurante pour monsieur Nadeau, on ne cherche pas à prendre le contrôle de tout ce qui se passe au gouvernement, malheureusement, et on est conscient qu'il existe des choses confidentielles qui doivent rester au gouvernement et on l'a toujours conçu comme ça. Notre proposition concerne les éléments qui sont exportables, soit sous forme d'expertises, de logiciels ou de données, puis on continue à croire que c'est le domaine qui doit être privilégié.

Au niveau de la SDI, par rapport au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, on est conscient des ouvertures qui se font déjà, on pense qu'il devrait peut-être y avoir une meilleure adaptation des programmes de prêts aux besoins, programmes qui ne sont pas en fait des subventions.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, il y a des programmes d'aide qui vont vous être soumis sous forme de propositions plus loin. Je rappelle, quant au consensus, que tous les gens et toutes les associations intéressés à cette problématique auront d'autres forums pour intervenir et je suppose que les consommateurs qui veulent la protection de la vie privée pourront peut-être intervenir au moment de ce forum aussi.

2.2 Le développement des contenus télévisuels et de ceux diffusés par le câble

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons au deuxième sous-thème qui porte sur le développement des contenus télévisuels et de ceux diffusés par le câble, par exemple les canaux spécialisés, les importations, etc.

Un premier point concerne la production et l'achat de contenus de télévision. Commençons par une proposition de Radio-Québec qui réclame la maîtrise d'oeuvre de TVFQ-99 et compte y ajouter des émissions en provenance des autres pays francophones.

Gérard Barbin
président-directeur général, Société de radio-télévision du Québec (Radio-Québec)

Je voudrais corriger un mot parce qu'il s'agit d'une proposition relativement douce mais le mot réclamer la rend peut-être un petit peu plus forte que l'esprit de Radio-Québec, qui est un esprit de coordination.

Il s'agit là d'une proposition qui a déjà été faite par nous au gouvernement du Québec puisque le gouvernement du Québec, vous le savez, finance en bonne partie cette initiative de télévision étrangère chez nous et finance aussi en très grande partie Radio-Québec. Tout naturellement, avec nos ressources et notre expertise, nous nous sommes dit qu'il serait normal, qu'il serait à propos, qu'il serait utile que cette autre alternative d'une télévision francophone au Québec soit coordonnée, soit confiée à Radio-Québec pour l'ordonnance des émissions qui composent la programmation. Il ne s'agit pas d'assumer le projet en entier mais d'assumer, d'être responsable et maître d'oeuvre de la programmation.

Radio-Québec croit aussi que pour éviter un certain dumping culturel avec des émissions qu'on passe sans un choix trop rigoureux, il serait peut-être utile de mettre à contribution l'expertise des programmateurs et des employés de notre Société.

De plus, pour éviter ce dumping culturel, on pourrait ouvrir TVFQ à tous les pays francophones. Je pense à la Belgique, je pense à la Suisse et il y a beaucoup de projets comme ça qui pourraient se réaliser. Voilà l'objet de cette proposition douce où nous ne réclamons rien, où nous demandons que la coordination se fasse mieux.

Jacques Bouchard
Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films

Nous croyons qu'à l'heure actuelle, la gestion qui est donnée à TVFQ est fort valable. Elle se fait avec un personnel assez limité et ça se fait de façon, semble-t-il, dynamique et fort bien gérée. En conséquence, nous ne croyons pas nécessaire qu'il y ait un transfert de ce modèle d'organisation, si vous voulez, vers Radio-Québec.

D'un autre côté, on doute maintenant un peu de la valeur du postulat que c'est vraiment un contrepoids à l'heure actuelle à la télévision anglophone et à la télévision américaine. Alors, nous n'avons pas de réponse sur la question, mais on émet des doutes très sérieux sur la valeur de ce contrepoids.

Le troisième aspect qui nous concerne de très près, les distributeurs, c'est que nous faisons valoir depuis de nombreuses années que nous voulons intervenir en matière d'approvisionnement en programmes auprès des télévisions et nous avons fait énormément de travail, disons de discussions et d'informations, avec les télédiffuseurs pour qu'ils procèdent à leurs acquisitions à travers des sociétés privées québécoises. Nous sommes inquiets dans une éventuelle TVFQ élargie, si vous voulez, de voir qu'il pourrait y avoir des accords, par exemple, avec la télévision belge, la télévision suisse ou d'autres télédiffuseurs du genre et que ceci se fasse encore d'une façon directe de télévision à télévision, créant une situation peut-être dangereuse, si vous voulez, pour l'économie de marché des distributeurs indépendants.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Les radiodiffuseurs francophones sont d'avis que l'assemblage et l'ordonnancement des contenus doivent revenir à des radiodiffuseurs existants, qu'ils soient publics ou privés, et que tout nouveau contenu, tout nouveau canal doit donc être administré par des radiodiffuseurs. Conséquemment, l'ACRTF est d'avis que Radio-Québec devrait être administratrice de TVFQ... ou un autre radiodiffuseur privé... on privilégie toujours les entreprises privées sur les entreprises publiques. Si une entreprise privée veut administrer l'assemblage et l'ordonnancement... actuellement c'est l'industrie du câble qui l'administre et notre objection, c'est sur le fait que l'industrie du câble administre.

Claude Godbout
président, Institut québécois du cinéma

Je partage les inquiétudes des distributeurs et exportateurs du Québec. Si la proposition de Radio-Québec veut dire devenir importateur de films, importer des émissions non seulement de France, de Belgique, de Suisse et autres, le but est éminemment louable et moi personnellement, je crois que TVFQ joue encore un rôle de contrepoids, mais je considère que l'importation des émissions de télévision et de films doit revenir à des importateurs privés et que Radio-Québec n'a rien à faire là-dedans.

Robert Gurik
président, Conférence des associations de créateurs et de créatrices du Québec

Au delà du dumping culturel, je parlerais de TVFQ-99 en tant que telle. Au delà du dumping culturel, il s'effectue aussi un dumping économique. Les émissions sont achetées à un prix très bas et ça bloque, non seulement au point de vue des interprètes mais au point de vue des auteurs, un marché normal. Moi, je serais d'accord pour qu'on enlève totalement TVFQ-99 du câble.

Diane Legris
présidente, Association des câblodistributeurs du Québec

Puisque les câblodistributeurs administrent pour l'instant TVFQ-99, je voudrais d'abord rappeler aux gens que la câblodistribution c'est privé, tout comme la radiodiffusion; rappeler également que les câblodistributeurs n'achètent pas les contenus: les contenus font partie d'un accord entre gouvernements, soit le gouvernement français et le gouvernement québécois et, de par les règles qui existent, cette chaîne doit être distribuée sur un canal exclusif; rappeler également qu'il y a 4 ans, quand le gouvernement croyait à cette initiative et que peu d'autres personnes y croyaient, notre industrie y a cru. Nous avons pris les risques nécessaires, investi l'argent nécessaire pour mettre sur pied une chaîne francophone au Québec. Ça marche. Ça marche très bien. Nous n'avons pas besoin d'aller puiser dans les fonds publics et nous croyons donc que notre rôle de distributeur naturel de contenus pour le câble devrait se continuer, ce qui n'empêche pas que d'autres entités puissent aller, si elles le désirent, choisir des contenus. Nous serons heureux de les distribuer en surplus.

Pierre Lamy
président, Association des producteurs de films du Québec

Je suis d'accord avec la position de l'AQDEF.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

En un mot, madame Legris n'a pas compris le fond de la question. Moi, je suis d'accord avec la proposition de donner la maîtrise d'oeuvre à Radio-Québec.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Je voulais tout simplement dire que comme madame Legris, je n'ai pas saisi l'intervention de monsieur Arpin.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Comme la demande de Radio-Québec était douce, alors la réponse sera douce. Nous prenons note de la demande mais comme l'entente entre La Sette et TVFQ-99 a été signée en février dernier pour une période de 3 ans, alors pour 3 ans, c'est réglé cette question-là.

Gérard Barbin
président-directeur général, Société de radio-télévision du Québec (Radio-Québec)

Je voulais avoir l'opinion du ministre des Affaires culturelles: est-ce qu'il partage le même point de vue que monsieur Bertrand sur la douceur des 3 ans?

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

J'ai trouvé que l'intervention de mon collègue était très douce mais ce que je n'arrive pas à saisir, encore une fois, c'est l'intervention de monsieur Arpin. Il dit: nous, on privilégie l'entreprise privée, donc ça doit aller à Radio-Québec.

André Breton
secrétaire-trésorier, Fédération des réalisateurs

Je représente les réalisateurs de Radio-Québec et aussi, à travers la Fédération des réalisateurs, ceux de Radio-Canada, Télé-Métropole et Télé-Capitale. C'est beaucoup de télévisions au Québec ça, même si la plupart des entreprises sont absentes du Sommet. Je pense qu'étant donné que cette proposition d'action de Radio-Québec est à vrai dire la seule que la Société de radiotélévision du Québec fait à ce Sommet, c'est une proposition qui est en soi décevante. Elle évite un meilleur débat sur l'efficacité actuelle de l'entreprise et, pour résumer et au cas où vous seriez tentée de noter un consensus, nous n'appuyons pas cette demande de Radio-Québec. En fait, nous sommes tout à fait contre pour l'instant parce qu'il y a une déviation qui est faite quant à la mission de la maison.

Jan V. Matejcek
directeur général et vice-président, Société des droits d'exécution du Canada

Permettez-moi seulement un commentaire sur le sujet de Radio-Québec au point de vue des droits d'auteur et qui va vous montrer comment c'est important pour nous, parce que Radio-Québec, sur un budget de plus de 50 millions de dollars, paye aux créateurs canadiens, je parle des musiciens, des auteurs des textes, 70 000 dollars par an. Dans ce contexte, l'arrangement qu'on a fait avec le gouvernement français prévoit des paiements pour des auteurs-compositeurs français mais pas pour les collègues canadiens pour l'utilisation de ces oeuvres au Canada. Il faudrait que dans ses arrangements futurs, Radio-Québec fasse vraiment attention à nos créateurs ici. La même chose vaut pour le câble qui paye absolument rien à personne.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je crois que monsieur Barbin a pris bonne note de votre intervention et c'est très clair qu'il n'y a pas de consensus sur la proposition de Radio-Québec.

Nous abordons maintenant 5 propositions que nous traitons ensemble parce qu'il y a des éléments communs entre elles.

La FNC-CSN propose que le Québec fasse des pressions pour que le contenu canadien ou québécois et la proportion des revenus réinvestis dans la production canadienne soient prédominants; on parle toujours de télévision, que les industries de production d'émissions de télévision produisent et réalisent de plus en plus avec des artisans d'ici; qu'une part des revenus de la télévision et du cinéma soit consacrée à la formation des artisans et enfin, que le gouvernement du Québec s'efforce de développer l'industrie de la vidéo et de la postproduction qui s'est déplacée vers l'Ontario depuis quelques années.

L'UDA propose 3 choses. D'abord, elle donne sont accord de principe à la création d'une quatrième chaîne mais réclame toutefois que cette quatrième chaîne diffuse un contenu québécois majoritaire et que les artistes-interprètes se voient reconnaître leurs droits de suite. L'UDA recommande aussi la création d'un fonds de développement d'émissions québécoises de télévision et propose que le gouvernement du Québec définisse et réglemente le contenu québécois à la télévision.

Enfin, le ministère des Communications lui-même propose d'abord la formation d'un groupe de travail pour évaluer l'ensemble de la question de la production et de l'acquisition de nouveaux contenus de télévision et une mission exploratoire aux États-Unis pour évaluer l'impact des chaînes spécialisées américaines sur nos industries ainsi que la possibilité de créer des services spécialisés qui importeraient des produits américains.

Je vous résume ce qu'il y a de commun entre ces propositions: c'est d'abord que plusieurs organismes veulent que des pressions soient exercées auprès du gouvernement fédéral pour augmenter le contenu québécois à la télévision, parce que ça relève du fédéral; ensuite, qu'il y ait de l'aide à la production de contenus québécois, quelles que soient les catégories de télévision, pour la télévision, pour les chaînes spécialisées éventuelles, pour la quatrième chaîne s'il y en a une, mais qu'on aide à la production de contenus québécois et si possible avec un fonds de développement, demande l'UDA, et enfin, la proposition d'une formation de groupes de travail pour étudier l'ensemble de la question.

Alors, essayez d'intervenir là-dessus, et notamment demandez-vous, les proposeurs, si la proposition du ministère des Communications qui parle de la formation d'un groupe de travail, répond en partie à vos attentes.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Je voulais intervenir sur la proposition de l'Union des artistes visant à la création d'un fonds de développement pour la création avec 2 propositions connexes: c'est que ce fonds serve également au développement des produits originaux pour la radio et qu'au niveau du comité formé, que les diffuseurs soient présents au niveau de ce comité-là, contrairement à la proposition, parce que sans diffuseurs, il n'y a pas de création.

André Breton
secrétaire-trésorier, Fédération des réalisateurs

Nous sommes d'accord avec chacune des propositions. Je voudrais juste dire à propos de la quatrième chaîne qu'évidemment, les réalisateurs de télévision sont d'accord, avec un éternel oui mais... pour faire quoi en télévision?

Et avec la proposition du ministère des Communications pour la formation d'un groupe de travail, je dois dire que nous aimerions non seulement être consultés mais très certainement faire partie de ce groupe de travail et en ce sens, je dis que c'est l'intention de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec de faire partie aussi de ce groupe de travail parce que, forcément, la question des contenus est à peine posée dans ce Sommet et tant mieux si elle est bien posée à l'intérieur d'un groupe de travail.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

Je voudrais intervenir en ce qui concerne la création d'une quatrième chaîne pour indiquer que nous avons déjà, au Québec, Radio-Canada qui nous coûte 79 sous par jour, je pense, Radio-Québec, 2 sous par jour; Télé-Métropole fait des profits; nous avons les câblodistributeurs, la télévision payante, les télévisions communautaires. Nous sommes d'avis qu'en ce qui concerne la création d'une quatrième chaîne, il faudrait d'abord voir à faire en sorte que la qualité de ce qui est produit par les chaînes existantes s'accroisse avant de penser à créer une quatrième chaîne, laquelle devra partager ses revenus avec les autres et comme le gâteau est très restreint au Québec, parce que c'est un petit marché, nous craignons que ça entraîne une baisse de la qualité générale de la production des émissions au Québec.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Je suis d'accord avec monsieur Beauchamp mais je voudrais dire aussi que dans ce sens-là, les consommateurs ne s'inscrivent pas nécessairement en faux par rapport aux intérêts des créateurs, mais on ne croit pas que ce soit par le quatrième chaîne qu'on puisse réaliser ça, parce qu'on a effectivement assez de choses actuellement à financer là-dessus.

Pierre Lamy
président, Association des producteurs de films du Québec

Je suis d'accord avec monsieur Beauchamp et madame Désilets : la quatrième chaîne, c'est prématuré ; il y a trop de services actuellement, je suis contre et nous sommes pour les 4 autres propositions.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

En ce qui a trait au fonds de développement, j'aimerais recevoir certains éclaircissements et, en tout cas, ça me rappelle un peu ce que nous avons fait avec le cinéma parce que le cinéma dispose justement d'un fonds de développement qui s'apparente, je pense, à ce qui est réclamé ici.

D'autre part, je voudrais signaler que l'un des problèmes majeurs qui se posent pour les artisans québécois considérés dans le sens le plus large du terme, c'est que le gouvernement fédéral a l'habitude de répartir ses fonds de développement au prorata de la population comme si ça coûtait moins cher de produire un film ou une émission de télévision en langue française. Alors, je pense que le problème majeur émane de la répartition qui est faite à partir du gouvernement fédéral.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Je voulais dire que sur la proposition de l'Union des artistes de créer un fonds de développement, si ce fonds provient, est créé à même une taxe, nous sommes contre parce que cette taxe-là proviendra nécessairement de la radio et de la télévision, donc des annonceurs, donc de la publicité, et on est contre.

Pierre-A. Deschênes
président, Société de développement des industries de la culture et des communications

Sur la proposition de l'UDA concernant une quatrième chaîne, la SODICC serait intéressée à évaluer la pertinence d'une telle chaîne avant de s'y engager mais si cette pertinence était effectivement positive, la SODICC serait certainement d'accord avec la proposition de l'UDA.

Sur la proposition du ministère des Communications, 2 commentaires: je suis surpris que le ministère des Communications ait besoin d'un Sommet pour créer un groupe de travail; on sait que les groupes de travail sont habituellement des mécanismes idéaux pour noyer le poisson.

Jacques Bouchard
Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films

Je retiens pour l'instant la proposition du ministère relative à la production et l'acquisition de nouveaux contenus.

Nous attendons avec beaucoup d'intérêt, en ce qui nous concerne, ce qui va se passer du côté des licences pour les services spécialisés en télévision puisque la part importante de la production documentaire que nous avons ici et dont nous avons fait récemment un répertoire complet, pourrait éventuellement trouver preneur dans ce type de services-là. Pour nous, ça nous apparaît très important de suivre ce dossier-là.

Quant à la formation du groupe de travail, nous y souscrivons entièrement; il nous apparaît absolument important d'avoir une réflexion immédiate et très constante sur toute la question des contenus. Nous avons effectivement énormément de services; malheureusement, la qualité n'est pas suffisante, il y a une réflexion à faire.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Avant de passer la parole à monsieur Bertrand, je résume le consensus obtenu jusqu'ici: sur le contenu québécois, personne n'est revenu, je suppose qu'on est d'accord et que cela allait de soi. La quatrième chaîne, il n'y a pas de consensus. Quant au fonds de développement, je ne sais pas trop.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Vous soulevez la question du consensus sur le contenu québécois?

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous vous objectez?

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

A priori, il faut se rappeler que la juridiction est fédérale et qu'elle se doit d'être négociée, que pour l'instant, il ne m'apparaît pas que le gouvernement fédéral veuille la négocier. Il est important de se rappeler que l'industrie canadienne de la radiodiffusion, qu'elle oeuvre au Québec ou dans une autre province, ça s'applique d'ailleurs à Radio-Canada ou au réseau TVA, les communicateurs doivent rejoindre des populations qui sont à l'extérieur du Québec.

Jean-Marie Allard
président et directeur général, Confédération générale de la publicité

Je corrobore la position de monsieur Arpin.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je croyais que le Sommet était d'accord pour qu'il y ait des pressions pour que l'organisme responsable, en l'occurrence le fédéral, augmente le contenu québécois. Si vous n'êtes pas d'accord, il n'y a pas de consensus.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Vous mentionnez une situation de fait: le contenu québécois, il existe; par définition, être québécois, c'est être canadien. À ma connaissance, les entreprises de radiodiffusion québécoises ne vont pas faire leurs émissions en Alberta.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Sans vouloir faire de politique, monsieur Arpin, simplement pour relever votre dernière affirmation, je vous ferai valoir qu'au contraire, quand le gouvernement fédéral ou le CRTC fixent des critères, des pourcentages de contenus canadiens, seul le Québec les fournit, forcément avec des contenus québécois, et les autres provinces canadiennes, c'est là qu'est le problème de monsieur Fox en particulier, quand il leur demande de fournir des pourcentages canadiens, elles lui fournissent des pourcentages américains. Alors, le problème n'est pas de notre côté.

Deuxièmement, ce que je voulais évoquer aussi, c'est que quant à notre proposition de groupe de travail, je reçois avec beaucoup de respect la remarque faite par monsieur Deschênes, ex-sous-ministre en titre au ministère des Communications...

Quant à la quatrième chaîne, nous manifestons effectivement notre intérêt à en discuter sérieusement mais pas dans la perspective de donner aujourd'hui un accord de principe, d'autant plus qu'il y a une étude de faisabilité qui est en cours et d'autant plus que je pense que le débat est très ouvert là-dessus; il y a des gens qui disent qu'avec une fragmentation accrue des auditoires, on risque à ce moment-là de nuire à des réseaux qui existent déjà et que si, par ailleurs, on doit faire un choix, peut-être le choix doit-il aller du côté de l'amélioration de la qualité des productions actuelles, ce qui supposerait donc qu'on n'éparpille pas nos efforts mais qu'on les concentre sur ce qui existe déjà. On voit le problème: on a accordé 2 permis de canaux français et on se rend compte que la viabilité de l'un et de l'autre est en cause.

Alors, sur l'ensemble de ces propositions, il m'apparaîtrait qu'il y en aurait une probablement qui pourrait être retenue, c'est celle qui consisterait à dire si on est d'accord ou pas pour concentrer nos efforts tous ensemble pour créer éventuellement un fonds de développement d'émissions québécoises de télévision.

Tout le reste, réglementation, CRTC, réglementation via le Québec, n'y comptez pas pour l'instant en tout cas; le groupe de travail et les canaux spécialisés, on veut bien nous autres aller de l'avant avec une proposition comme celle-là mais je sens qu'il n'y a pas de consensus très fort sur notre proposition; il m'apparaît que le seul consensus qui existe là-dessus, c'est pour forcer le CRTC à appliquer de façon plus stricte ses clauses en termes de contenus canadiens, ce qui veut dire, pour nous, québécois.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Si je vous comprends bien, il n'y a pas de consensus sur la formation de ce groupe de travail même si 5 ou 6 personnes se sont déclarées d'accord avec ça; mais, messieurs Deschênes, Godbout, Gurik et les gens de l'UDA sont contre.

Serge Turgeon
membre, Union des artistes

Je voulais savoir à quoi le ministre pensait dans sa proposition quand il parle de la possibilité de créer des services spécialisés qui importeraient des produits américains, je voudrais un éclaircissement là-dessus. C'est pour ça que les gens sont contre; on ne comprend pas.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

La proposition globale fait état du danger qui existe, dans la mesure où se créent plusieurs services spécialisés aux États-Unis et ces services spécialisés inondant le territoire québécois, que nous ne soyons pas préparés ici au Québec à offrir des services spécialisés francophones qui fassent concurrence aux services spécialisés américains. D'où la proposition de créer un groupe de travail là-dessus, qui analyserait l'ensemble des éléments contenus dans les 5 propositions portant sur la production et l'achat de contenus de télévision; c'était ça l'objectif.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Il semble que beaucoup d'associations sont intéressées à ce groupe de travail où se ferait le débat qu'on n'a pas le temps de faire maintenant, mais que certaines sont contre mais tout simplement, elles n'ont qu'à ne pas y participer, n'est-ce pas?

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Est-ce qu'il y a eu consensus au sujet du contenu québécois? C'est parce que j'aurais une information à apporter à monsieur Arpin qui permettrait, je pense,

de fabriquer le consensus. Monsieur Arpin ne sait sans doute pas que quand on parle de contenu canadien, ça a toute une portée. Entre autres par exemple, on sait maintenant, puisque l'Union des artistes est venue me rencontrer pour me parler de ce problème-là, que plusieurs des commerciaux en langue française sont maintenant faits à Toronto. Si je disais à monsieur Arpin que toute la radiotélédiffusion va se faire à partir de Toronto, je suis convaincu qu'il apporterait sa voix au consensus.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Je sais très bien que toute la question de la production commerciale sera débattue un peu plus tard et j'ai aussi constaté que Radio-Québec vient de mettre en ondes une série d'émissions qui s'appelle Octo-puce, qui est produite par TV Ontario conjointement avec le ministère de l'Éducation du Québec et ce, à Toronto effectivement, mais c'est un cas d'exception.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Le débat là-dessus va devoir se poursuivre ailleurs.

Nous passons à la production et l'achat de contenus radio.

L'Association des consommateurs du Québec propose que Radio-Québec produise des émissions radio qui seraient offertes aux radiodiffuseurs et deuxièmement, que la réglementation en radio soit maintenue afin d'éviter une complète pollution des ondes par la publicité.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je vous dirai très clairement, sur la première partie de la proposition, qu'il n'est pas question, ni à court ni à moyen terme, que Radio-Québec produise des émissions radio qui seraient offertes aux radiodiffuseurs. Nous avons déjà assez de difficulté à dégager des marges de manoeuvre pour augmenter la quantité et la qualité des émissions de Radio-Québec, nous n'allons pas engouffrer des sommes, ni à court ni à moyen terme, dans la production radio.

Quant au point sur la réglementation, c'est une demande qui s'adresse au gouvernement fédéral et dans ce contexte-là, s'il y a un consensus, nous nous ferons un devoir, comme gouvernement, d'en faire part au CRTC.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

Sur le premier point, l'intervention de l'ACQ était pour indiquer que nous considérons que Radio-Québec a un rôle majeur à jouer dans le domaine des communications, notamment en ce qui concerne la préservation de la spécificité culturelle du Québec et que, constatant la faiblesse du contenu des radios et notamment en région, nous étions d'avis qu'il fallait accroître le rôle de Radio-Québec, non seulement dans le domaine de la radiodiffusion mais aussi dans le domaine de la radio tout court, et notamment au niveau de la production de contenus. Maintenant, le ministre vient de nous indiquer qu'on ne peut pas dégager de sommes ou de budget à cet effet. C'est la décision du gouvernement.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

La précision du ministre me réjouit; cependant, il y a le cas de CFCQ à Trois-Rivières où Radio-Québec est impliquée et là, on peut se poser des questions.

D'autre part, il existe depuis décembre 1980 les Lois 4 et 5 sur la radio éducative qui mériteraient d'être mises en application. Les infrastructures existent, la loi existe: il manque peut-être la volonté politique de mettre en application des contenus éducatifs à la grandeur du Québec, où les radiodiffuseurs privés et communautaires pourraient intervenir et répondre aux demandes des consommateurs du Québec.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Au sujet de la réglementation en radio, je pense que la proposition de l'ACQ parle plutôt de pollution que de publicité. Je suis peut-être objectif et l'ACQ subjective mais il m'apparaît y avoir une fausse conception de la part de l'Association des consommateurs du Québec face à ce qu'est devenue la radio et à la spécialisation qu'a prise la radio dans différentes formes. La position de l'ACQ parle de rigueur, de conseillers à toutes les sauces, de lignes ouvertes, de confessionnal nouveau genre. Évidemment, elle y associe la publicité à un moment donné mais il ne m'apparaît pas que c'est l'essence de la proposition de l'ACQ, à moins que des gens de l'ACQ disent le contraire.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, il n'y a pas de consensus sur la réglementation en radio.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

Dans nos propositions, nous indiquions que chez nos consommateurs, chez nos membres, on a souvent des plaintes en ce qui concerne la qualité de la radio et notamment en région. Et cette qualité-là a 2 volets: d'une part, la pauvreté des émissions qui sont livrées aux consommateurs et d'autre part, la quantité impressionnante de publicité qui est véhiculée par la radio et sa mauvaise qualité.

Alors, la proposition allait dans 2 sens: d'une part, que Radio-Québec puisse développer des contenus radio et les vendre aux diffuseurs et non pas, c'est une précision qui est importante, les donner ou faire elle-même de la radio, et d'autre part, qu'on maintienne une réglementation assez serrée dans le domaine de la publicité en ce qui concerne les radios.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Il y a débat sur le maintien d'une réglementation assez serrée de la publicité mais ce forum n'est pas le forum privilégié puisque le CRTC est actuellement en train de réviser ses politiques en matière de radiodiffusion; c'est là que ça doit se débattre.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à la proposition suivante qui est parrainée par l'Association canadienne de radio et télévision de langue française qui propose que les industries du disque, du spectacle et de la radio s'associent pour identifier les objectifs communs, les actions possibles et leurs coûts afin d'assurer une production de disques de qualité et en quantité suffisante. Elle souhaite aussi faciliter les échanges de produits sonores avec l'étranger et la promotion de ces produits.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Monsieur Arpin, une question sur les échanges de produits sonores. On a parlé au début du Sommet de l'exportation des productions audiovisuelles; est-ce que, dans votre esprit, on devrait y associer le sonore ou si on devrait en faire un dossier totalement séparé?

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Je pense qu'on peut facilement y associer le sonore mais notre proposition concerne aussi l'importation de contenus francophones venant de l'étranger. Les stations de radio doivent actuellement rencontrer des quotas qui sont fixés par le CRTC en matière de contenus vocaux de langue française. Dans certaines formules de programmation, ça s'avère assez difficile: la production québécoise ne peut pas fournir l'ensemble des contenus et la production étrangère est souvent inconnue des radiodiffuseurs, ça prend souvent jusqu'à 5, 6 et 7 mois avant que certains produits nous arrivent et certains produits ne nous arrivent jamais.

Jacques Dépatie
administrateur, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

L'ADISQ voudrait apporter son appui à cette proposition dans la mesure où les radiodiffuseurs, on leur prête toute la sincérité possible, ne veulent pas simplement faire le constat de l'impossibilité de produire des contenus québécois en quantité suffisante. Dans la mesure où il y a vraiment une volonté de collaboration, il est certain que l'ADISQ et ses membres vont collaborer complètement à la réalisation de cette proposition.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

L'Association des radiodiffuseurs est déjà associée avec des producteurs, des maisons de disques, des éditeurs et travaille activement à la production de disques.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Je suis en accord avec le sens et la portée de cette proposition.

Jan V. Matejcek
directeur général et vice-président, Société des droits d'exécution du Canada

En Ontario, nous avons une entente pour supporter les producteurs indépendants; CHUM et les stations du réseau Moffat font la promotion des disques canadiens. On a offert la même chose à l'ADISQ. C'est une très bonne idée, cette proposition; ça peut marcher.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Les radios communautaires appuient la position des radios privées; le problème est le même pour nous autres sauf que pour les radios locales que nous sommes, en régions éloignées, le problème est encore plus criant; il ne faudrait pas oublier ça et ne penser qu'aux réseaux et aux gros producteurs sans penser à l'approvisionnement des radios locales et régionales.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à des propositions portant sur des points divers. En voici d'abord 2 que nous traitons ensemble.

La Société des droits d'exécution réclame l'harmonisation des politiques des ministères des Communications et des Affaires culturelles et l'ADISQ recommande, à défaut d'une fusion de ces ministères, que l'on crée un comité de coordination entre les 2 ministères afin de favoriser la coordination de leurs actions et l'élaboration d'une politique cohérente pour le développement du contenu culturel québécois.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Je suis totalement d'accord.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Pour ce qui est de la coordination et de l'harmonisation de nos politiques, il est évident que le ministre des Affaires culturelles et moi allons nous en parler, quotidiennement s'il le faut. Pour ce qui est de la fusion, si on a des messages à passer, on les passera au Premier ministre.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à la proposition du Conseil populaire des communications de l'Est du Québec. Il propose qu'un fonds de 5 millions de dollars, réparti sur 3 ans, soit alloué à une structure d'accueil afin de développer le cinéma dans l'Est du Québec.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Jusqu'à la mise en vigueur de la Loi sur le cinéma, c'est l'Institut québécois du cinéma qui est la structure que propose le Conseil de l'Est du Québec. Il s'agirait de favoriser, si on adoptait cette proposition, le dédoublement de la structure qu'est l'Institut québécois du cinéma. Le ministère des Affaires culturelles ne saurait donc se rallier à une telle proposition puisque l'Institut québécois du cinéma existe pour l'ensemble du Québec, y compris l'Est du Québec.

Claude Godbout
président, Institut québécois du cinéma

Je suis tout à fait d'accord avec l'opinion du ministre; par ailleurs, nous sommes en contact actuellement avec le regroupement de Rimouski; nous cherchons d'autres moyens que celui qu'il propose pour venir en aide au cinéma régional que l'Institut a toujours appuyé parce qu'effectivement, le cinéma régional, c'est une réalité importante mais tout ça doit s'inscrire dans des programmes et nous sommes en discussion avec ces gens.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons allègrement à 2 propositions de la Fédération nationale des associations de consommateurs, la FNAC, que nous allons traiter ensemble parce qu'elles sont liées. Commençons par la première. La FNAC recommande que le gouvernement du Québec ne cède pas aux pressions des administrateurs des télévisions payantes et qu'il refuse d'investir dans ce média tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas de garanties sur la qualité du contenu diffusé; la FNAC recommande aussi que le gouvernement du Québec investisse davantage dans les ressources publiques existantes et qu'il mise sur le développement de Radio-Québec.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Ici, au Sommet, on aurait peut-être une question de privilège par rapport à ça. C'est qu'effectivement, on avait une proposition à l'effet qu'on n'investisse pas à l'intérieur de la télévision payante. Il y a des décisions qui ont été prises avant même ce Sommet, on se demande même s'il y a des consensus qui ont été faits avant ce Sommet et dans ce sens-là, il y a un 6 millions de dollars qui a été investi au niveau de la télévision payante et on a même dit que de l'argent était prévu pour que des politiques de faire-faire soient aussi acheminées vers le Conseil des ministres.

Cela fait qu'on se demande vraiment c'est quoi le sens de ce Sommet-là parce que pour nous, c'était très important de faire le débat à cette table, et de le faire parce que ce n'est pas la première fois qu'on le demande; on l'a déjà demandé en janvier dernier. Et il faut que le débat puisse se faire pour qu'avant d'investir à l'intérieur de la télévision payante, on s'entende sur quoi on investit.

Parce que pour nous, les consommateurs, ce n'est pas certain que ça corresponde à un besoin, ce n'est pas certain qu'on croie à l'efficacité, à la rentabilité de la télévision payante et en plus on se dit, tenant compte de ça, et avec le 6 millions de dollars qu'on a effectivement l'intention d'investir là-dedans, que si ce n'est pas un besoin des consommateurs, si ce n'est pas rentable, on va faire aussi des productions qui ne seront pas de qualité. Et à ce moment-là, la décision qui était prise, c'est beaucoup plus une décision d'ordre économique qu'une décision à partir des problèmes sociaux et des préoccupations sociales qu'on avait, et au bout du compte, c'est aussi nous autres qui allons payer ça, et actuellement, on en paie déjà suffisamment.

Quant à nous, si on ne voulait pas investir à l'intérieur de la télévision payante, c'est qu'on trouve beaucoup plus important qu'on investisse pour Radio-Québec et on pense qu'avec Radio-Québec qui est notre télévision nationale, on pourrait effectivement avoir une production québécoise, on pourrait créer de l'emploi là aussi, on pourrait avoir des productions qui seraient par la suite exportables si on met la qualité et le temps nécessaires pour faire une production de qualité et c'est ça le sens de notre proposition.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Je voudrais juste rectifier une erreur factuelle qui a été commise sans doute de bonne foi par madame Désilets. Aucune décision définitive n'a été prise par le Conseil des ministres en ce qui a trait à la télévision payante. Cette question est encore devant le Conseil des ministres. Alors c'est une information que je tiens à préciser, je ne veux pas pour le moment entrer sur le fond de la question, ça c'est une autre histoire.

André Breton
secrétaire-trésorier, Fédération des réalisateurs

La Fédération des réalisateurs appuie les positions exprimées par madame Désilets et je voudrais dire au ministre, qui rappelait que les coffres étaient vides, que s'ils sont vides pour augmenter la production de Radio-Québec, ils sont sans doute vides pour appuyer le financement de la télévision payante.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je pense que sans vouloir entrer dans le fond du dossier, il y a tout de même une distinction très importante qui doit être faite entre un investissement dans la télévision payante et des crédits additionnels au budget de Radio-Québec pour augmenter sa production nationale et/ou régionale ou, par exemple, pour introduire, imaginons, un bulletin d'information quotidien; ce sont 2 dossiers dans leur nature totalement différents.

Si le gouvernement décidait d'aller de l'avant avec la télévision payante, ça serait par la voie de la Société de développement des industries de la culture et des communications, ça serait sous forme de capital-actions et de garanties de prêts; donc, ça n'est pas du tout de la même nature que le type de décision budgétaire qui serait prise advenant que nous voulions ajouter des fonds pour augmenter la production à Radio-Québec et là, ça passe par le

budget traditionnel du gouvernement du Québec, déposé et discuté à l'Assemblée nationale à chaque année, et ce sont forcément des crédits budgétaires qui sont ajoutés d'une année à l'autre pour permettre effectivement l'augmentation de la production et de la programmation de Radio-Québec. Tandis que dans le cas de la télévision payante, c'est un investissement, ce qui veut donc dire qu'autant ça peut devenir rentable pour des actionnaires privés, autant ça peut devenir rentable pour des actionnaires publics via la SODICC. Ce n'est pas du tout de la même nature. Il faut donc faire une distinction très importante.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Nous sommes d'opinion que le gouvernement ne devrait pas investir dans la télévision payante pour le moment, sous aucune considération.

Pierre Lamy
président, Association des producteurs de films du Québec

Les producteurs maintiennent leur position qui veut que le gouvernement investisse dans la télévision payante ayant un siège social au Québec et où les décisions vont se prendre au Québec et non pas ailleurs.

Réjean Tremblay
président, Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec

Dans le même sens que la proposition de la FNAC, nous autres, les TVC, qui sommes pour la plupart installées en région, on voit beaucoup de besoins. Il y avait beaucoup d'espoir qui avait été semé dans toutes les régions du Québec autour de la régionalisation de Radio-Québec et des attentes des milieux. Puis en termes de production, Radio-Québec ne peut pas faire beaucoup de choses dans ce sens-là. Nous autres en tout cas, qui sommes vraiment un peu partout sur le territoire québécois, avec les besoins réels de communication, je pense qu'on s'interroge beaucoup sur la possibilité pour le Québec d'investir à ce moment-ci, puis on n'est pas d'accord pour investir à ce moment-ci à l'intérieur de la télévision payante qui, quand même, développe présentement un type de télévision à questionner, selon nous.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Il n'y a pas vraiment de consensus là-dessus sauf que plusieurs intervenants se sont exprimés contre et 1 ou 2 pour. Alors, nous passons à la seconde proposition de la FNAC qui recommande que toute subvention à la télévision payante soit assortie de clauses restrictives quant à la pornographie.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

On tient à ce que cette proposition soit vraiment prise en considération parce que pour nous, c'est une des propositions les plus importantes. Nous autres, on considère que la pornographie, dans ce qu'on a vu jusqu'à maintenant, est de la propagande haineuse et sexiste. Nous savons également que le débat n'est pas fait là-dessus et que le consensus n'est pas fait sur la définition de ce qu'est la pornographie.

Et ce n'est pas parce que le débat n'est pas fait, qu'il y a des zones grises et qu'on a de la difficulté à bien définir nos termes, qu'il ne faudrait pas que ce débat-là se fasse. Selon nous, c'est important qu'il se fasse d'autant plus qu'on a, à notre avis, l'instance pour le faire, la Régie des services publics, là où on demande que les audiences soient faites et à partir de ce moment-là, on sera en mesure de définir ce qu'on entend par pornographie et de faire en sorte que ces productions-là ne soient pas sur nos écrans et pour nous, c'est important de le situer dans ce contexte-là. La proposition que vous avez est sur 3 formes, elle est sur la forme effectivement d'avoir un débat sur la question, de ne mettre aucun fonds public pouvant permettre ce genre de productions et de viser à retirer tout type de productions pornographiques de l'écran.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je pense, et au nom de monsieur Richard, qu'on peut rassurer madame Désilets qu'advenant que le gouvernement décide d'aller de l'avant dans le dossier de la télévision payante, il est tout à fait évident que tout ce qui s'appelle sexisme, obscénité, vulgarité et qui constitue probablement ce qu'on peut appeler entre nous autres de la pornographie, tout en sachant qu'il est loin d'y avoir un consensus dans la population, il est bien évident donc qu'il ne serait pas question d'injecter des fonds publics dans une telle entreprise.

Esther Déziels
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Ma façon de réagir là-dessus, c'est qu'on est heureuse de voir que vous allez tenir compte de ce qu'on vous demande mais on aimerait qu'existe un endroit où on serait présente pour donner notre point de vue sur ce qu'on entend par pornographie, que ce débat soit démocratique et qu'on ne voie pas à un moment donné annoncé que la télévision payante est subventionnée et qu'on s'est entendu sur le fait qu'on enlèverait ce genre de productions-là. On aimerait être concernée dans ce débat-là.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

La ministre d'État à la Condition féminine est dans le dossier et je peux vous assurer que monsieur Richard et moi-même discutons de cette question avec elle pour s'assurer que ce genre de protection sera rencontré.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à la proposition suivante: la FTQ réclame des médias qu'ils rendent publiques leurs politiques d'information et d'affectation des ressources et qu'ils accordent plus d'espace et de temps à la consommation, aux syndicats et aux groupes populaires en général et qu'ils garantissent la pluralité des opinions.

Fernand Daoust
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Nous savons tous que les moyens de communication exercent une influence déterminante sur les valeurs au Québec, façonnent les opinions, modulent les comportements des Québécois. Dans *Le Québec et les communications. Un futur simple?*, on nous rappelle que les Québécois consacrent probablement 24 heures par semaine à regarder la télévision, à écouter la radio; c'est donc d'une très grande importance que les diffuseurs et les propriétaires de journaux donnent un minimum de garantie afin que la pluralité des opinions puisse s'exprimer, afin qu'on puisse connaître les affectations qui sont faites à l'intérieur des salles de presse et je pense que ça aurait un effet pédagogique extrêmement important pour l'opinion publique.

Je voudrais aussi très rapidement vous dire que Radio-Canada, à ce moment-ci, à l'égard des agriculteurs, n'innove pas parce que ce n'est pas nouveau, mais permet à ceux-ci de faire en sorte qu'ils puissent défendre leurs intérêts professionnels par des programmes comme La semaine verte ou D'un soleil à l'autre. Il nous semble que le mouvement syndical devrait avoir le même accès aux ondes publiques et aux ondes privées afin de faire connaître son point de vue sans qu'il ne subisse une espèce de déformation due à la concurrence que se livrent les médias d'information au Québec et qui découle dans certains cas de leur nature privée.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

Nous, on est absolument d'accord avec le titre de la proposition : « information équilibrée et objective ». Quant au libellé, évidemment, on s'inscrit en faux ; on pense que le constat de la situation est irréaliste, ce n'est pas du tout ça qui est dans la presse écrite, les quotidiens. Ensuite, quant aux recommandations, les journaux ont de tout temps et à juste titre refusé toute ingérence, que ce soit de la FTQ, de la Chambre de commerce, du gouvernement provincial ou du gouvernement fédéral et ce, y compris pour leurs politiques d'information.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

Pour nous, c'est absolument important, pour le droit du public à l'information, qu'on puisse connaître les politiques d'information des journaux, qu'ils soient régionaux ou quotidiens. C'est avec ça finalement qu'ils font passer leurs messages... Nous autres, nous affichons déjà nos politiques d'information et nous accordons beaucoup d'espace aux syndicats, aux groupes populaires, etc.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Dans le cas des radios communautaires, on affiche une politique d'information très précise. Quant à l'affectation de nos ressources, nos ressources sont tellement limitées que ce n'est pas un problème ; cependant, nous sommes accessibles à tous les groupes populaires, communautaires, de consommateurs et aux syndicats. Ce que je dis aux syndicats c'est : investissez dans les médias communautaires ; partout à la grandeur de la province, vous êtes copropriétaires avec le milieu ; le meilleur moyen de développer ça à la

grandeur du territoire dans les autres médias, c'est de passer par les médias communautaires; vous êtes déjà actionnaires-propriétaires.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Nous voulons tout simplement dire que ça fait des années que nous réclamons que les différentes entreprises de presse affichent les politiques d'information. Ce n'est pas pour faire de l'ingérence au niveau de leur contenu, de leurs décisions éditoriales au niveau de leurs journaux ou de leurs télévisions mais tout simplement pour savoir à qui on a affaire et comment les gens envisagent l'information dans ces médias. Alors, c'est bien évident que nous sommes entièrement d'accord avec cette proposition.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Nous sommes d'accord avec la position de monsieur Sisto, non seulement pour la presse écrite mais pour tous les autres médias d'information.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

J'en conclus qu'il n'y a pas de consensus là-dessus et qu'il va falloir poursuivre le débat autrement.

2.3 Le développement des logiciels d'affaires, des progiciels et des didacticiels

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous abordons le troisième sous-thème de ce chapitre, lequel porte sur le développement des logiciels d'affaires, des progiciels et des didacticiels. Nous traitons d'abord des propositions relatives aux politiques de développement.

Une première proposition est celle de la CADAPSO qui propose que les entreprises de services informatiques obtiennent un statut d'entreprise manufacturière, que la recherche et développement soit stimulée via des mesures

fiscales et l'accès à du capital de risque, que le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, le ministère des Communications et la CADAPSO définissent les produits de l'industrie et une formule de protection des produits, notamment des brevets, et enfin, qu'on adopte une politique d'exportation des produits et de la technologie informatiques.

André Gauthier

président, Association canadienne des entreprises de services en informatique (Chapitre du Québec)

Nous ne voulons pas dire par cette proposition que l'Association des services informatiques a l'intention de fabriquer des canons d'acier et des boulets pour ces mêmes canons, ce n'est pas là le sens de la proposition. Nous voulons bien faire comprendre un point; c'est que les fabricants de logiciels se comportent en plusieurs occasions comme de véritables manufacturiers, se procurent de l'équipement dispendieux, à savoir des ordinateurs, tout comme le fabricant qui doit investir dans des machines-outils très coûteuses. Ils développent à l'aide de ces équipements des logiciels, au même titre que le fabricant d'avions ou de canons qui va développer et sortir de ses usines des pièces usinées, et cela nécessite des investissements très coûteux en personnel très spécialisé.

Or, ces investissements sont d'une importance telle que l'industrie des logiciels nécessite des gouvernements des appuis tout aussi importants que ce qui est requis par les manufacturiers. C'est pourquoi nous demandons des appuis similaires ou semblables à ce qui a été consenti et qui est toujours consenti aux entreprises manufacturières dans des domaines tels que la fiscalité, à savoir les niveaux d'imposition, les méthodes d'amortissement des investissements de capitaux et l'accès au capital de risque. Et nous sommes prêts à collaborer avec les différents ministères impliqués, s'il y a lieu, pour définir les impacts d'un tel statut ainsi que les paramètres spécifiques qui s'appliqueraient à son application.

Gaston Denis

président (Comité des affaires académiques), Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Nous sommes d'accord sur le fait que les entreprises de services informatiques aient accès à du capital de risque, à des mesures fiscales, que les marchés d'exportation leur soient ouverts. Est-ce que ça passe par la reconnaissance d'un statut d'entreprise manufacturière? C'est autre chose; si ceci veut dire que les entreprises qui n'auront jamais un statut d'entreprise manufacturière devront cesser de développer, de produire des logiciels, nous ne

sommes pas d'accord puisque les établissements d'enseignement développent des logiciels et, avec tout le domaine des didacticiels qu'on évoque dans ce thème, il me semblerait difficile d'exclure a priori les établissements qui ne peuvent pas avoir le caractère d'entreprise manufacturière.

D'autre part, certains logiciels sont développés dans des entreprises à caractère public avec des fonds publics et là, je pense encore aux didacticiels, il faudrait que soit préservée une libre utilisation de ces produits et que le secteur public ne paie pas 2 fois pour l'utilisation des logiciels ou des didacticiels qui seraient développés.

Jim Donovan
vice-président aux Services professionnels et administratifs,
Société de développement industriel du Québec

La SDI désire réagir face au volet de la proposition de la CADAPSO qui a trait au capital de risque en indiquant que les logiciels et progiciels sont reconnus comme partie intégrante des biens d'équipement et sont éligibles au programme d'aide aux activités de recherche et innovation de la SDI, qui fera l'objet cette année de 5 millions de dollars d'autorisation et de 8 millions de dollars l'an prochain. C'est là une assise importante sur laquelle il est possible de bâtir.

Robert Piquette
président, Conseil de l'industrie électronique du Québec

Le Conseil de l'industrie électronique du Québec est tout à fait d'accord avec la proposition de la CADAPSO mais nous avons certaines réserves quant au comité d'évaluation que la CADAPSO propose; on aimerait avoir un peu plus de monde au niveau de ce comité-là parce que beaucoup d'autres entreprises auraient leur mot à dire au niveau de l'industrialisation des logiciels.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Je pense que, quant à l'esprit de cette résolution, on ne peut qu'être d'accord. Le point relatif à la recherche et développement est déjà en voie de réalisation puisque dans le dernier budget, il y a eu des mesures fiscales, un crédit d'impôt de 10% sur la masse salariale en recherche et développement. Ce sont des mesures que nous sommes toujours prêts à réévaluer et à étendre au besoin.

L'accès au capital de risque peut se faire via la SDI; dans d'autres cas, c'est la SODICC qui va donner un coup de main; dans d'autres cas, il s'agit de projets de recherche qui en sont à un stade très préliminaire, c'est tout le secteur qu'on appelle la valorisation industrielle de la recherche; pour le moment, notre ministère considère certains de ces projets; éventuellement, il y aura une agence et un projet de loi est devant l'Assemblée nationale. Je pense que c'est bien couvert, on ne peut faire autrement qu'être d'accord, on peut même dire que c'est en voie de réalisation.

En ce qui concerne la nécessité de développer une formule de protection des produits en termes de brevets, je pense qu'il y a là, effectivement, un besoin; il s'agit d'un nouveau produit culturel, je pense surtout ici aux progiciels, aux logiciels d'application, et c'est très certainement une formule qu'il faut que le gouvernement, via les divers ministères impliqués, discute avec les intervenants du milieu, non pas avec un seul intervenant mais avec tous les intervenants du milieu intéressés.

Politique d'exportation des produits de la technologie informatique: il y a déjà des travaux en cours et même des projets et des réalisations au niveau du ministère du Commerce extérieur; il faut continuer dans cette voie-là.

Quant au statut d'entreprise manufacturière, je pense que sur le strict plan de la définition des catégories d'entreprises, on ne peut pas donner un statut d'entreprise manufacturière à des entreprises qui sont essentiellement dans le tertiaire moteur. C'est particulièrement évident pour les firmes de services informatiques et c'est le cas de toutes les entreprises de logiciels mais si cette proposition veut dire qu'on doit leur donner autant, sinon même plus d'attention, nous sommes d'accord et d'ailleurs, il y a une proposition en ce sens suite aux audiences publiques du Conseil de la science et de la technologie et c'est une des priorités. Ça me permet de dire, en terminant, que ce bloc de propositions commence à nous donner une politique de développement des logiciels au Québec et c'est une des priorités au niveau du gouvernement.

Pierre-A. Deschênes
président, Société de développement des industries de la culture et des communications

Je partage entièrement l'opinion du ministre de la Science et de la Technologie, en particulier sur le statut que souhaitent les entreprises de services informatiques. Il me paraît abusif qu'on leur reconnaisse le statut d'entreprise manufacturière. Je comprends que les entreprises de services en informatique veulent une aide, des programmes particuliers qui leur soient accessibles et qui leur permettent, au même titre que les entreprises manufacturières, de développer ces industries et dans cette optique, je suis d'accord mais pas sur la formulation telle que nous l'avons dans la proposition.

Pierre Turgeon
président, Association des éditeurs de logiciels canadiens

J'aimerais apporter quelques éclaircissements. On parle du logiciel d'une façon très générale et je m'aperçois qu'on le fait sans distinguer ce qu'on appelle la micro-informatique de l'informatique pour les « main-frame » et sans distinguer entre éditeurs de logiciels, où il y a effectivement la fabrication d'un produit et à mon avis donc la possibilité de se classer comme manufacturiers, et entreprises qui donnent des conseils en informatique. Alors, il faut bien définir ce dont on parle; c'est plus complexe que le simple mot « logiciel » peut le laisser supposer.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à la proposition suivante, celle de l'ACTQ, l'Association des compagnies de téléphone, qui souhaite que la production et la mise en marché des logiciels d'affaires soient ouvertes aux entreprises de téléphone en secteur concurrentiel.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Une réponse très courte et j'espère acceptable pour l'Association des compagnies de téléphone du Québec: nous trouvons cette proposition acceptable mais si on procède par ailleurs avec une filiale et avec la garantie que les services monopolistiques et les services concurrentiels ne s'interfinancent pas. Est-ce que sur cette base-là, on serait d'accord pour fonctionner, monsieur Boudreau?

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

Sans aucun doute.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Il y a consensus. Nous passons à la proposition suivante. L'Association des éditeurs de logiciels souhaite que le gouvernement consulte les éditeurs de

logiciels sur les choix des micro-ordinateurs qui seront implantés dans les écoles et les secteurs public et parapublic.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

J'ai eu l'occasion de rencontrer l'Association des éditeurs de logiciels il y a quelques mois, je pense que c'était au printemps, et c'est très certainement une proposition que nous pouvons appuyer et accepter même dans les jours qui viennent. Je pense que rien n'est terminé de ce côté, des discussions sont en cours; on attend les offres des entreprises dans le domaine du choix des appareils et il va de soi qu'il y a là un marché important pour les fabricants de matériel mais il y a là un marché encore plus important et qui recèle encore plus d'avenir pour les producteurs de logiciels, et je pense qu'on pourra organiser une telle rencontre dans les prochains jours.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à une proposition de l'ADISQ qui recommande que le software, ou les contenus, devienne le champ privilégié et prioritaire de l'intervention gouvernementale et qu'une fois pour toutes, on concentre énergie et argent dans ce domaine où on a du retard, selon le proposeur, plutôt que sur la fabrication.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

On sait déjà que d'ici 5 ans à peu près, 90% des investissements iront du côté du software et peut-être 10%, peut-être même moins, du côté du hardware. Alors, on ne peut qu'être d'accord avec cette déclaration de principe.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons maintenant à des propositions concernant les instruments de développement des logiciels et nous commençons avec 3 propositions de l'Association des éditeurs de logiciels, l'AEL. Elle souhaite d'abord que de l'aide soit apportée à la consultation et à l'adaptation éditoriale, pour les marchés d'exportation en particulier.

Elle souhaite ensuite la création, en collaboration avec le ministère des Communications et Téléglobe, d'un espace économique électronique francophone.

Enfin, l'AEL souhaite que l'on aide la commercialisation et la diffusion des logiciels au Canada et à l'étranger.

Pierre Turgeon
président, Association des éditeurs de logiciels canadiens

Pour ce qui est de la consultation et de l'adaptation éditoriale, il y a 2 choses principales qui sont visées là-dedans; il s'agit d'abord de faire en sorte qu'on ait des répondants dans les différents ministères, de l'Éducation, des Communications, etc., pour discuter des devis qui doivent être respectés pour satisfaire aux demandes du gouvernement et en même temps, il faut que soit aidée l'adaptation de nos produits, si le besoin existe, pour l'exportation sur les marchés étrangers, donc pour les marchés français et américain. C'est une entreprise qui demande beaucoup de démarches, d'investissements et où le gouvernement, entre autres par le biais d'accords avec la France, pourrait aider considérablement cette industrie, naissante finalement.

Quant à la création d'un espace économique électronique francophone, il s'agit simplement de permettre la transmission, soit par ligne téléphonique, soit par satellite, de programmes, tel que ça se pratique couramment par exemple aux États-Unis où on a commencé à effectuer la vente de programmes le long de lignes téléphoniques, et de faire en sorte aussi qu'on puisse transmettre du texte avec des standards de communication qui soient les mêmes des 2 côtés de l'Atlantique.

Enfin, pour le troisième point, je crois que déjà l'industrie québécoise du logiciel a commencé à s'implanter sérieusement en France, en Europe, et on demande l'aide du gouvernement pour poursuivre cette démarche.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

En ce qui concerne l'aide à la commercialisation et à la diffusion des logiciels, je souhaiterais qu'on en reparle lors de l'examen de la proposition du ministère des Communications relative à la création d'une agence de commercialisation des logiciels.

Pour ce qui est de l'aide à la consultation et à l'adaptation éditoriale, on ne peut pas être contre la vertu et la maternité; ça m'apparaît a priori acceptable.

Quant à l'espace économique électronique francophone, là, j'avoue que je veux bien qu'on travaille sur un projet de cette nature-là mais je voudrais savoir ce que ça implique.

Pierre Turgeon
président, Association des éditeurs de logiciels canadiens

Concrètement, ça peut impliquer par exemple la transmission par ligne téléphonique d'un programme d'un éditeur québécois à son distributeur en Europe mais pour ça, il faut qu'il y ait une standardisation sur le plan des transmissions par lignes téléphoniques. À ce moment-là, c'est le prix d'un appel interurbain. Le coût de la transmission n'est pas élevé, c'est plutôt sur l'adaptation technologique de l'émetteur et du récepteur qu'il y a un travail à faire.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Au sujet de l'aide à la consultation et à l'adaptation éditoriale, nous sommes aussi tout à fait d'accord pour la maternité et la vertu mais ça dépend des coûts.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Donc, sur l'aide à la consultation et à l'adaptation éditoriale et sur la création d'un espace économique électronique francophone, je ne pense pas que c'est ici qu'on peut discuter des modalités car il y a là des questions de coûts qu'il s'agira d'évaluer.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous abordons 4 autres propositions que nous traitons ensemble. Le Conseil de l'industrie électronique du Québec propose la création d'une commission permanente du logiciel, en collaboration avec les ministères des Communications, du Commerce extérieur, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, pour l'élaboration de stratégies de développement et de mécanismes de soutien, notamment des capitaux de risque, des réseaux de distribution, etc.

La Fédération de l'informatique du Québec propose un comité d'étude du milieu informatique sur la création d'un périodique sur les logiciels.

La SODICC souhaite investir dans la création et le développement de maisons d'édition de logiciels originaux québécois.

Enfin, le ministère des Communications du Québec, l'UQAM et Logidisque proposent, en collaboration, la création d'une sorte de bibliothèque de logiciels québécois et/ou de langue française, qui offrirait un certain nombre de services dont la formation, la création d'un périodique, des services de documentation, un banc d'essai avec une équipe technique, des conseils juridiques, etc. Et il y aurait un comité pour élaborer les aspects pratiques de ce projet, constitué par le ministère des Communications, l'UQAM et l'industrie du logiciel.

Pierre Turgeon
président, Association des éditeurs de logiciels canadiens

J'aimerais tout simplement obtenir un éclaircissemnt sur une des propositions. Lorsqu'on parle de maisons d'édition de logiciels originaux québécois, il y a encore une nuance importante à faire: si on prend, par exemple, le domaine de l'édition du livre, la plupart des éditeurs de livres au Québec vont publier des livres traduits de l'américain, traduits d'autres langues et des livres québécois; dans le cas de livres traduits de l'américain, ils n'auront pas l'aide, ou la même forme d'aide, que lorsqu'ils publieront des ouvrages québécois même si ce sont pourtant les mêmes maisons; je voudrais donc demander ici qu'il n'y ait pas d'exclusion ou d'excommunication à l'égard de maisons d'édition de logiciels qui font les deux et je crois que de façon générale, on va trouver des maisons qui vont faire les deux, qui vont acheter des droits à l'étranger, qui vont aussi développer des produits originaux.

Pierre Lespérance
président, Sogidès

La SODICC devrait inclure dans sa proposition l'adaptation et la traduction de logiciels.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Le Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec nous propose une commission permanente du logiciel et la Fédération de l'informatique du

Québec préconise la mise en place d'un comité d'étude sur la création d'un périodique sur les logiciels; c'est donc un peu plus particulier. Je pense qu'il faudrait regrouper les 2 projets. On retrouve encore un comité d'étude: on est d'accord avec le principe que les divers ministères impliqués se concertent avec les divers organismes du milieu impliqués dans le domaine du logiciel de façon à définir moins une politique que des projets concrets à réaliser.

Est-ce que ça devrait être une commission permanente? Nous, on aurait tendance à dire: faisons une commission là-dessus pendant un certain nombre de mois et on verra bien si elle doit devenir permanente, parce que c'est toujours embêtant de dire qu'on va créer des organismes permanents. Et une occasion pour le faire, ça serait la prochaine conférence sur l'informatisation, d'ici quelques semaines. Il y a une des commissions qui avait été prévue pour le matériel et le logiciel ensemble, ce n'est peut-être pas mauvais que ce soit ensemble aussi, quitte à ce qu'il y ait des sous-groupes de travail sur des projets précis. On aurait ainsi la meilleure coordination possible. C'est difficile de penser au développement du logiciel en le séparant du développement du matériel, du support informatique sur lequel ces logiciels opèrent.

Pierre-A. Deschênes
président, Société de développement des industries de la culture et des communications

Pour répondre à messieurs Turgeon et Lespérance, effectivement, la SODICC intervient déjà financièrement pour aider un certain nombre d'entreprises québécoises en matière de logiciels et les interventions qu'ils ont faites sont tout à fait recevables de notre part.

Pour éliminer l'ambiguïté peut-être provoquée par la proposition de la SODICC, j'introduirais la notion de valeur ajoutée. Il est évident que si une industrie de logiciels au Québec avait une valeur ajoutée négligeable, elle serait beaucoup moins recevable à nos yeux, pour ne pas dire rejetée, par rapport à une autre entreprise qui aurait une valeur ajoutée considérable, si par exemple, le logiciel était créé au Québec et effectivement développé au Québec.

Jacques Bouvier
président, Fédération de l'informatique du Québec

Je voulais juste rectifier suite à l'intervention de monsieur Paquette: la FIQ ne souhaite pas un comité d'étude mais souhaite effectivement la création d'un périodique du logiciel; le comité d'étude n'est qu'un moyen qu'on a identifié, il peut y en avoir d'autres. Alors, une commission permanente pourrait étudier ce projet-là parmi d'autres.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Il n'a pas encore été question de la proposition conjointe du ministère des Communications, de l'Université du Québec à Montréal et de Logidisque quant à la création d'une logithèque et je pense qu'on pourrait très bien la relier à la proposition du Conseil de l'électronique et à celle de la Fédération de l'informatique du Québec. Si la commission dont parlait monsieur Paquette tout à l'heure, de temporaire qu'elle pourrait être pendant un certain temps et accolée au matériel, devait devenir permanente et spécifique au logiciel — pour ça, on verra dans les semaines à venir avec les débats qui auront lieu à la prochaine conférence sur l'informatisation — la logithèque, qui serait une bibliothèque de logiciels, dans le fond, pourrait très bien prendre à son compte la création d'un périodique sur les logiciels. Ça m'apparaît faire partie intégrante d'une démarche normale d'une éventuelle bibliothèque des logiciels.

Pierre Turgeon
président, Association des éditeurs de logiciels canadiens

La démarche normale de la bibliothèque de logiciels serait, il me semble, de constituer l'équivalent d'un dépôt légal afin de rassurer les auteurs de logiciels et de les protéger quant à leur propriété intellectuelle.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

La logithèque offrirait les services des bibliothèques exhaustives, bien sûr avec une place privilégiée pour les produits de langue française et particulièrement les logiciels québécois. Un éventuel dépôt légal de logiciels serait également envisagé. Elle permettrait également au public d'essayer les logiciels sur place, fournirait aussi des sessions de formation, un centre de documentation spécialisée, une équipe technique pour servir de banc d'essai à des logiciels, des terminaux donnant accès à des banques de données extérieures, des cours d'initiation à la micro-informatique. Ce serait assez complet.

André Gauthier
président, Association canadienne des entreprises de services en informatique (Chapitre du Québec)

Face aux nombreux projets qui sont présentés ce soir, il faut garder en ligne de compte un principe fondamental, c'est qu'il faut justifier tous ces projets-là.

Ça va coûter des sous et surtout beaucoup de temps humain pour les réaliser. Alors, nous allons vraiment devoir établir des priorités dans leur réalisation. On ne peut pas tout faire la même année et je crois que les commentaires de monsieur Paquette ont beaucoup de sens, qu'il y aurait effectivement lieu de se regrouper un peu plus tard pour discuter de tous ces projets-là.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

C'est évident qu'il y a des choses qui ne se feront pas en 3 mois, ça va peut-être prendre pour certains projets 1 an, 2 ans, 3 ans; il s'agira donc d'établir, à la fin de ce Sommet, comment nous donnons suite pour livrer la marchandise.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je pense qu'il y a des points d'entente: on voulait des mécanismes de concertation, des lieux ont été proposés pour ça; on voulait du capital de risque et la SODICC et d'autres ont parlé d'aide à la production de logiciels et enfin, on parlait aussi d'un périodique sur l'informatique et c'est inclus dans la proposition de logithèque.

Nous passons à des propositions qui sont des demandes plus particulières. Tout d'abord, l'Association des éditeurs de logiciels propose la création d'un secrétariat permanent pour son organisme.

Jacques Bouvier
président, Fédération de l'informatique du Québec

Concernant la demande d'un secrétariat permanent, je pense que d'autres associations professionnelles aussi peuvent avoir les mêmes besoins. À ce moment-là, je me demande s'il n'y aurait pas lieu de considérer ça dans une perspective plus large.

Pierre Lespérance
président, Sogidès

J'aimerais par contre demander à monsieur Paquette d'inviter, dans ses consultations, les éditeurs de logiciels membres ou non-membres d'associations, comme le font les autres ministères.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Je suis bien d'accord avec ce principe lorsqu'il s'agit de consultations sur un projet précis, au moment de prendre une décision, mais je dois vous dire que la prolifération des organismes de regroupement d'organismes dans le secteur du logiciel m'inquiète même si elle est tout à fait normale. Nous avons le Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec, la CADAPSO, l'Association des éditeurs de logiciels; il y a peut-être moyen d'avoir des sous-regroupements mais j'aimerais ça que ces divers organismes se concertent et qu'on puisse plus facilement faire les consultations et la concertation requises. Par ailleurs, je tiens à dire que sur certains projets, ça peut être difficile de consulter les entreprises une à une.

2.4 Le développement des banques de données et du vidéotex

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous entrons dans le quatrième sous-thème du chapitre sur la production de contenus. Il porte sur le développement des banques de données et du vidéotex.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Tout le monde voudrait que des banques de données soient créées dans à peu près tous les secteurs. Il ne sert à rien de les discuter une à une tant qu'on n'aura pas obtenu un accord de principe sur les grandes politiques de développement et sur le rôle du gouvernement à cet égard.

Il faudrait d'abord s'entendre sur l'utilité d'un serveur national et sur la nécessité d'en avoir un. Partant de là, plusieurs options sont envisageables. Il peut y avoir une participation gouvernementale, une participation de l'entreprise privée et un ensemble de participants peuvent venir se joindre à ce serveur national québécois. On peut avoir plusieurs banques de données; certaines peuvent être totalement privées, d'autres totalement publiques; certaines peuvent être régionalisées, d'autres pas.

Tant qu'on n'aura pas statué sur ces questions, il sera difficile de décider quoi que ce soit par rapport aux banques de données particulières qui seront

proposées et pour ma part, je me sentirais incapable, à ce moment-ci, de prendre des décisions finales. Je suggérerais donc qu'une fois réglée la question des grandes politiques de développement des banques de données, on fasse l'évaluation des coûts de chaque banque de données particulière avec les différents groupes intéressés à se joindre au serveur national.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Commençons donc par discuter 3 propositions portant sur les politiques de développement des banques de données et sur le rôle du gouvernement avant d'examiner des banques de données particulières.

L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation propose la création d'un organisme gouvernemental, central justement, dont le mandat serait d'abord de coordonner le développement des banques de données des secteurs public et parapublic, puis de promouvoir la création de nouvelles banques de données par de l'assistance financière.

Microfor propose la création d'un centre serveur québécois, qu'on assure d'une aide financière et technique les producteurs québécois de banques de données, la création d'une structure de coordination et de concertation des divers intervenants dans le développement des banques de données et enfin, que le gouvernement stimule la création de banques d'information dans des secteurs-clés de l'économie.

Microfor propose d'autre part la création de programmes d'aide à l'implantation et au développement d'une industrie québécoise de l'information électronique (aide à la production, à la diffusion, à l'exportation), de programmes d'aide aux études sur le potentiel de développement de banques de données québécoises et enfin, que le gouvernement adopte une politique de faire-faire dans ce domaine et réalise des projets-pilotes de recherche et développement en vidéotex.

Certains éléments sont communs à ces propositions: on demande un organisme central ou un mécanisme de concertation pour coordonner le développement des banques de données; il faut décider si c'est public, parapublic ou privé; cet organisme pourrait éventuellement décider de programmes d'aide à la création de banques de données; on parle aussi de la création d'un serveur québécois qui jouerait son rôle de serveur et d'autres rôles en plus d'après la proposition de Microfor.

Claude Fleury
directeur, Microfor

On a convenu avec l'ASTED que je représente en même temps Microfor et l'ASTED.

On a tous réalisé la nécessité de ne pas appuyer systématiquement chacune des propositions déposées, mais plutôt de se prononcer sur un organisme central, c'est tout à fait normal et logique. Pourquoi la concertation? C'est que depuis plusieurs années, malgré le fait qu'on ne produise pas beaucoup de banques de données québécoises, on a malgré tout réussi à être redondant. Il y a 10 ans, 2 organismes publics, l'un relevant du ministère de l'Éducation, l'autre relevant du ministère des Affaires culturelles, ont lancé à 2 semaines d'intervalle des banques de données dont le mandat était presque identique et on a finalement réussi à régler le problème 10 ans après. De telles situations ne doivent plus se reproduire. C'est la même chose dans le cas du centre serveur: on est sur le point d'avoir un centre serveur au Québec mais malgré tout, l'Office de la langue française du Québec, la CSST au niveau privé, le ministère de la Justice et puis la Centrale des bibliothèques aspirent aussi à le devenir. Alors, il va falloir aussi se prononcer sur la multiplicité des centres serveurs, chacun coûtant très cher à établir.

J'arrive au centre de coordination. On ne peut pas dissocier centres serveurs, producteurs de banques de données, usagers et fournisseurs d'équipements. Il va falloir que les différents intervenants soient consultés à l'intérieur de cet organisme-là. Je ne crois pas non plus qu'il faille le créer; il doit sûrement, à l'intérieur du ministère des Communications, y avoir un mandat spécifique quelque part pour permettre de définir une politique de concertation dans ce domaine. Alors, j'attends éventuellement de la part du ministère des Communications une action concrète dans ce sens-là.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

Nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition de Microfor, surtout pour l'appui au développement des banques de données. Cependant, nous définissons les producteurs de banques de données de façon large, pour que ça comprenne non seulement les compagnies d'informatique mais aussi les producteurs de contenus.

Nous sommes également d'accord avec la proposition de l'ASTED pour l'assistance financière à la création de banques de données.

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

J'appuie la proposition de l'ASTED sur la création d'un organisme gouvernemental qui verrait au moins à coordonner le développement des banques que le gouvernement subventionnerait; ça serait, dans un premier temps, qu'il y ait au moins un comité de priorités des banques de données. Quant à l'entreprise privée, il pourrait également y avoir concertation, au sein de ce conseil-là, de différents secteurs d'entreprises privées qui sont directement concernés et qui peuvent apporter de l'information. La proposition vise surtout la création d'un organisme qui verrait à promouvoir et à coordonner finalement les banques de données pour ne pas retrouver 2 banques qui se construisent en même temps alors que c'est un gaspillage d'énergies.

Au sujet du centre serveur québécois, je pense qu'il y aura une distinction à faire entre information et communication: les serveurs sont là pour donner de l'information mais il y a lieu ici de s'assurer d'avoir un réseau où il y a interaction et communication et je reviendrai là-dessus avec un modèle qui fait appel à une autre dimension que celle de serveur.

Richard Beaudry
directeur de la planification et contrôle, Centre de recherche industrielle du Québec

En tant que représentant du CRIQ, je pense que nous nous devons d'être en accord avec la possibilité de création d'un organisme de coordination de création de banques de données mais il reste qu'il faut aussi mettre en présence des questions d'offre et de demande en termes d'information. Nous oeuvrons depuis une dizaine d'années dans le domaine de la technologie et de l'industrie, nous avons une banque d'informations technologiques et industrielles et il serait un peu singulier, en ce qui concerne le CRIQ à tout le moins, de devoir passer par un serveur québécois pour diffuser notre information à l'industrie. En somme, ça va pour un organisme de coordination mais le centre serveur, c'est autre chose.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

On n'en sortira pas ce soir parce qu'il y a une foison de propositions; c'est très riche mais je pense que le sujet le mérite parce que c'est un sujet qui est au coeur du développement culturel de notre société, et de son développement démocratique aussi, parce qu'il y a des problèmes: qui va alimenter les banques de données? qui va y avoir accès? Je pense qu'il faut le plus large accès possible et la plus large alimentation possible.

Mais à partir de ça, je vais tenter de dégager peut-être 2 ou 3 principes sans prétendre faire une synthèse. Je pense très certainement qu'on pourrait dégager un consensus qui revient dans plusieurs propositions sur le fait qu'il est du rôle du gouvernement du Québec de promouvoir, et d'assister financièrement, la création de nouvelles banques de données et on nous en propose dans divers secteurs: il s'agirait de déterminer les priorités.

Pour déterminer les priorités, je pense que c'est évident qu'il faut un mécanisme de coordination, d'évaluation et de choix. Qu'on appelle ça un comité aviseur de l'organisme gouvernemental qui financerait les banques de données... Peu importent les modalités, il faudrait les regarder, mais il faut un organisme qui établisse des priorités dans tout ça parce que c'est faux qu'on va pouvoir tout faire en même temps; il va falloir choisir les secteurs les plus intéressants.

D'autre part, la question du serveur se pose et là, je vous avoue que je n'ai pas de réponse immédiate. Lorsqu'il s'agit du canal informatique qui supporte les banques de données, ça peut être le gouvernement du Québec mais peut-être plus difficilement. Ça peut être une ou plusieurs entreprises privées avec lesquelles il y a des ententes quant aux mécanismes de diffusion. Là-dessus, j'aimerais bien entendre ce qu'en pensent les participants, au niveau du serveur ou des serveurs, étant entendu qu'au niveau de l'élaboration des banques de données, il faut la plus large participation possible, l'établissement de priorités et la contribution financière de l'État. Donc, qui doit agir comme serveur? le gouvernement? une ou plusieurs entreprises privées?

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, un consensus se dégage sur la nécessité d'un organisme central de coordination.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Nos inquiétudes, c'est justement cela: qui va s'occuper de la programmation? qui va avoir accès? Parce que si je prends par exemple la Fédération des journalistes du Québec, la majorité des journalistes au Québec, ce sont des pigistes qui n'ont pas les moyens d'avoir chez eux un terminal; alors, il faudrait trouver un mécanisme pour permettre à ces gens-là de travailler, ce sera leur outil primordial. C'est simplement une mise en garde.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Je pense, par analogie, que ça a pris un quart de siècle avant qu'on ait un numéro de téléphone unique pour les forces de police de la Communauté urbaine de Montréal et j'ai l'impression qu'on est en train de recommencer ce débat-là mais dans un domaine complètement différent, celui du centre serveur. C'est à peu près, en simplifiant, ce genre de démarche-là qu'il faut faire là-dedans et c'est ce que nous suggérons; nous, on appelle ça une banque de données nationale, on peut appeler ça une société québécoise de banques de données, on peut lui donner le nom qu'on voudra mais ça nous paraît important qu'il y ait un organisme québécois avec ce que ça comporte de définition à donner quant à ses gestionnaires. Je suis d'accord avec le ministre là-dessus qu'on ne réglera pas ça ce soir mais il importe qu'il y ait un centre serveur pour l'accès aux banques de données.

Deuxièmement, l'ASTED et Microfor parlent de la création d'un organisme de coordination et de promotion: ça, c'est le groupe pour étudier les priorités dans les banques de données; effectivement, on n'a pas réglé ça mais c'est tellement nouveau...

L'autre phénomène, c'est qu'on a accès à des informations de toutes sortes par la nouvelle technologie qui permet de les rendre plus universelles; ça, c'est important.

Donc, le centre serveur, la banque de données, le groupe de coordination, tout ça doit être mis en branle pour que graduellement, les citoyens puissent avoir facilement accès à des masses d'informations qui leur sont difficilement accessibles avec les anciennes technologies de l'imprimerie Gutenberg.

Raymond Plante
président, Société de gestion des droits d'auteur

On est d'accord avec la création d'un centre serveur québécois et on est très intéressé par la proposition de Microfor, surtout au niveau de l'assistance financière et technique aux producteurs québécois de banques de données. On est intéressé à participer à ça, je pense qu'on aurait intérêt à se rencontrer.

André Gauthier
président, Association canadienne des entreprises de services en informatique (Chapitre du Québec)

Alors, nous sommes d'accord avec la synthèse qu'a effectuée monsieur Paquette tout à l'heure et puis, de concert avec la nouvelle politique de faire-faire que monsieur Jean-François Bertrand va nous présenter, je crois que l'industrie privée aurait une part très importante dans la création, l'administration ou la gestion d'un centre serveur.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je pense qu'il se dégage un consensus sur la nécessité d'un organisme central de coordination qui pourrait notamment déterminer les priorités en ajoutant peut-être un souci régional comme certains participants l'ont souligné et puis, quant au centre serveur, le consensus n'est pas clair: 2 ou 3 participants se sont dits pour, les autres ne sont pas intervenus. Peut-être ce mécanisme de coordination pourrait-il décider aussi de la création de centres serveurs.

Claude Fleury
directeur, Microfor

Il est bien important de ne pas escamoter la question de la création de contenus seulement en lançant un centre serveur ou en réglant la question du centre serveur. Cette question pourra être résolue en même temps que les autres questions de création de contenus, d'accès pour les usagers mais la seule question du serveur ne peut régler celle de la création de contenus. Le mécanisme de concertation, de coordination pourrait effectivement en décider.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Monsieur Paquette me semble avoir fait un bon résumé du consensus en parlant d'un centre serveur, d'une nécessité de coordination au niveau des banques de données en tenant compte d'une nécessité de faire des évaluations, de définir des priorités, de faire des choix et troisièmement, de l'évaluation de l'hypothèse que l'entreprise privée puisse être retenue pour ce qui est de la diffusion des banques de données.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Mon collègue a oublié un élément qui va sûrement faire consensus, c'est que l'État puisse promouvoir et assister financièrement la création de nouvelles banques de données, de façon à assurer la plus grande démocratie possible de sorte que même les gens qui n'ont pas les moyens, s'ils ont des bons projets jugés prioritaires par l'organisme, puissent être aidés financièrement et techniquement aussi. Et j'affirme que nous sommes prêts à le faire dans le domaine de l'information scientifique et technique.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Le ministère des Communications est prêt à le faire pour tout autre type de banques de données qui serait présenté dans le cadre d'un projet où la coordination devrait s'effectuer par ailleurs.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Il y a consensus du côté ministériel quant à l'aide.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Il y a un élément qu'il me paraîtrait important de souligner: c'est qu'on considère que le rôle de l'État ou des régies doit aussi être important dans le centre serveur et dans la création de banques de données parce qu'on ne croit pas que seule l'entreprise privée puisse déterminer à elle seule notre avenir dans ces questions-là. Alors, quand on dit centre serveur, quand on parle d'un centre de coordination, on parle aussi d'action, d'intervention étatique avec les groupes populaires, les entreprises, tout le monde, mais on ne veut pas laisser ça à la décision exclusive des entreprises en fonction de leurs intérêts de rentabilité. C'est fort louable pour elles et même des fois pour nous, mais il y a d'autres dimensions qui méritent d'être traitées par l'État.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

Pour nous autres, il est important que lorsqu'on mettra sur pied un programme qui viserait la création de banques de données régionales et tout ça, qu'il puisse y avoir, dans les projets, dans l'élaboration des critères de participation, une concertation préalable avec les organismes du milieu.

Claude Fleury
directeur, Microfor

C'est à peu près ce que j'avais à dire.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous abordons maintenant une proposition de l'UDA qui propose qu'advenant la création d'une banque nationale de données et d'un centre serveur national, on y assure le respect des droits des auteurs et artistes-interprètes et que les consultations soient gratuites pour les particuliers et organismes à but non lucratif. Je pense qu'on peut prendre note de ça pour que le mécanisme de coordination s'en soucie.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

On est ici mais on ne peut pas prendre d'engagement.

Par exemple, pour l'accès à l'information, la Loi sur l'accès à l'information prévoit que c'est gratuit sauf qu'il peut y avoir des coûts dans certains cas parce qu'on ne peut quand même pas faire des photocopies qui coûtent 83,57 dollars et ne pas se faire payer pour des montants comme ça. On va dépenser des millions de dollars et ce sont finalement les fonds des contribuables.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Maintenant, nous traitons des réseaux automatisés d'information en commençant par 2 propositions que nous pouvons examiner ensemble.

L'Association des médias écrits communautaires du Québec propose que le ministère des Communications soutienne l'initiative des organismes régionaux intéressés à l'étude et à la mise sur pied d'un service informatisé d'informations locales et régionales relié éventuellement à une banque nationale.

La FNC-CSN propose quelque chose qui semble s'en approcher, c'est-à-dire la création d'une banque de données nationale et de banques de données régionales gérées par une société d'État et accessibles à tous.

Ce qu'il y a de commun aux 2 propositions, c'est qu'il s'agit de banques régionales reliées à une banque nationale avec insistance sur l'une ou l'autre selon le cas.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

La principale idée qui sous-tend notre proposition, c'est de vouloir que le Québec ait tous les outils requis dans ces transformations qui se déroulent présentement et qui vont se dérouler encore pendant quelques années. Un de ces outils-là — c'est le sens de notre proposition et de celles d'autres organismes dont on parlera tantôt — c'est de s'organiser pour avoir une banque de données; l'idéal quant à nous serait une banque de données accessible à l'ensemble des citoyens et qui comprendrait des banques particulières plus spécialisées, existantes ou à créer. L'autre idée à laquelle on tient beaucoup, c'est que la société québécoise, par ses représentants, c'est-à-dire l'État, les intervenants ici, participe à la conception et à la gestion d'une telle banque de données.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Quant à nous, il serait inutile de créer ou d'aider à la création d'un tel système de banques de données ou de services de presse. Les journaux membres des Hebdos régionaux ont toujours assuré une couverture complète de l'activité régionale et nous voyons mal comment une telle information qui est, de par sa nature, limitée à une région pourrait servir en dehors de la région. À notre avis, nous ne serions nullement bénéficiaires de tels services et il faut se demander à qui ils pourraient bien servir. Nous ne sommes pas intéressés à fournir ou à cueillir de l'information dans cette hypothétique banque de données. Quand on veut savoir, on vend des abonnements nous autres, c'est efficace puis ça ne coûte pas cher.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

On s'aperçoit qu'il y a un grand risque, avec les banques de données, que les régions soient complètement mises à l'écart de ça. Je suis en partie d'accord avec la proposition de la FNC, à savoir de mettre sur pied aussi des banques de données régionales mais pour nous, ce qui est aussi important, c'est que ces banques de données-là soient faites et implantées progressivement en concertation avec les organismes du milieu. Et ce, particulièrement quant à la détermination des contenus; pour nous autres, il est important aussi que les organismes locaux et régionaux, c'est la petite différence avec la proposition de la FNC, en soient les gestionnaires pour que les banques de données puissent être adaptées à leur situation qui est particulière en région.

On pense aussi qu'une banque de données régionale favoriserait le regroupement d'organismes régionaux, par exemple dans les secteurs minier, forestier ou maritime et du même coup, ça pourrait assurer une partie de leur essor. Finalement, il s'agit de faire en sorte que les différentes régions du Québec ne soient pas toujours et encore mises à l'écart. Nous visons à ce qu'elles aient accès aux données informatisées de façon décentralisée. C'est comme ça que l'essor des régions va pouvoir être fait.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

On appuie ces propositions; elles nous semblent importantes afin, effectivement, de permettre d'une part de donner des outils aux régions pour gérer de l'information qui va en commun mais un aspect peut-être tout aussi important, c'est de donner accès au niveau national à de l'information sur les régions parce qu'en plus de Montréal, le Québec est formé d'une série de régions et ça n'existe pas; il est très difficile d'avoir de l'information sur les régions.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Je voudrais appuyer la proposition des médias écrits communautaires pour à peu près les mêmes raisons. Je voudrais aussi préciser aux hebdos régionaux que 1, 2, 3 ou 4 régions qui ont le même problème, du style fermeture de papeterie, ça fait une nouvelle nationale; il ne faudrait pas l'oublier mais une banque de données permettrait de diffuser au national des informations qui se passent dans l'ensemble des régions.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

J'aurais plutôt des points d'interrogation. Quand on parle de ces banques de données-là, parle-t-on de vidéotex? et interactif? Si oui, j'aurais une autre question: est-ce qu'on a idée des coûts que ça implique? Parce que dans l'ensemble, on serait d'accord avec ça mais je pense que ça implique des coûts assez considérables.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Quand on parle de banques de données, on parle de banques de données au pluriel; ça peut comprendre les revues de presse des hebdomadaires s'il y a un besoin pour de tels services; si non, on va s'en passer. Mais dans notre proposition, nous n'avons pas mis de l'avant de proposition de contenus pour ces banques de données-là; c'est une chose qui va se développer avec la création d'une telle banque de données, ou de telles banques de données. Ce que nous proposons, c'est qu'il y ait un organisme québécois qui soit responsable d'une telle, de telles banques de données.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Toujours en rapport avec les réseaux automatisés d'information, nous passons à 2 nouvelles propositions.

L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) propose la création d'un réseau organisé et automatisé de la documentation québécoise en communication dont le maître d'oeuvre serait BIBLIOCOM/BADICOM qui existe déjà, et le Département des communications de l'Université Laval qui en est responsable. Le coût serait de 38 000 dollars la première année et de 30 000 dollars ensuite.

L'Association de la recherche en communication du Québec (ARCQ) demande pour sa part au Sommet de lui confier le mandat de créer un réseau télématique intelligent sur la recherche en science des communications en utilisant le plus possible les réseaux et banques de données existants et elle aurait besoin d'une subvention de démarrage d'environ 50 000 dollars du ministère des Communications.

Richard Greene
président, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

Il va de soi que dans le cadre du Sommet, une proposition qui traitait des communications se devait de recevoir l'aval de l'ASTED. Néanmoins l'ASTED, de par le nombre de ses membres et les intérêts qu'elle défend, ne peut pas cautionner qu'une seule proposition sur les communications. Il va de soi qu'on en a plusieurs autres mais dans le cadre de ce Sommet, on se devait de donner notre aval à cette proposition même s'il y a à peu près 25 propositions qui traitent de création de bases de données; c'en est une parmi les 25

Nicole Blouin
présidente, Association des relationnistes du Québec

Au sujet des serveurs spécialisés dans le domaine de la documentation et en rapport avec la proposition de l'ASTED notamment et ce qui concerne BIBLIO-COM/BADICOM, je voudrais appuyer cela dans le sens que c'est vraiment un réseau intégré à ce moment-là, un réseau unifié pour la documentation et spécialisé également, et je pense qu'on ne peut qu'être d'accord...

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

L'Association de la recherche en communication du Québec, que proposez-vous exactement? Ce n'est peut-être pas très clair.

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

Nous constatons qu'il y a beaucoup de demandes, comme monsieur Greene vient de le mentionner; il y a à peu près 25 demandes de banques de données et je pense que ça répond à des besoins particuliers à chacun, que ce soit en région ou ailleurs, dans l'entreprise ou les universités. La proposition de l'ARCQ est distincte parce qu'elle vise à essayer d'examiner la faisabilité d'un réseau où ces banques-là pourraient être opératoires et ce ne serait pas uniquement statique. Il ne s'agit pas uniquement d'aller chercher de l'information; c'est beaucoup plus, c'est un réseau intelligent de communication, donc qui est interactif. Il y a une expérience semblable qui se fait au New Jersey Institute of Technology, sous la direction de Murray Turoff, depuis 1976 et qui semble très bien fonctionner; ce qu'on propose est un peu dans ce modèle-là, à savoir que nous pourrions l'expérimenter mais il pourrait être appliqué à

d'autres groupes par la suite et comme on a des membres et dans l'entreprise privée et dans le parapublic et le public, on se trouve finalement à être un petit lieu de concertation et ce serait peut-être pertinent de l'expérimenter. L'ARCQ pourrait expérimenter mais ça pourrait aussi être d'autres groupes. Nous manifestons le souhait mais nous serions bien heureux que ça se fasse autrement.

Alors, ce dont il s'agit, c'est que les membres abonnés au système peuvent, d'une part, être en interaction à propos de sujets traités dans des banques de données ou à partir de bases de données et peuvent faire part aux autres membres d'une espèce de collège invisible de chercheurs de différents secteurs de leurs recherches en cours, parce qu'il y a toute la matière publiée mais il y a tout ce qui n'est pas publié. Cela permet au moins d'être au courant à défaut d'avoir recours aux résultats parce qu'on sait que dans l'entreprise privée, ce n'est pas toujours facile, accessible. Et en même temps, ils peuvent faire part de leurs préoccupations dans divers domaines par le truchement de conférences assistées par ordinateurs ou encore à travers une pléiade d'autres services comme le courrier électronique, les messageries, les consultations ou la formation sur mesure.

Il y a déjà un logiciel qui existe dans cette perspective-là; il y aurait lieu bien sûr de l'adapter en français mais on croit que ça apporterait une autre dimension. Il y a beaucoup de banques, mais il faut effectivement développer une façon d'avoir recours à ces modèles-là de communication et puis le modèle pourrait être expérimenté. C'est pour ça qu'on mentionne une subvention de 50 000 dollars; c'est pour examiner auprès d'un petit groupe si ce modèle peut effectivement être rentable.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous nous penchons maintenant sur des propositions s'inscrivant dans un cadre plus particulier. Tout d'abord, le Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec demande que les télévisions communautaires soient partie prenante du procédé Vidacom, que Vidéotron attribue aux télévisions communautaires une participation aux banques de données locales et qu'elle leur offre des sessions de formation.

Réjean Tremblay
président, Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec

Le sens de la proposition, c'est que présentement, il y a des développements qui sont imminents, et d'autres qui le sont moins. On a rédigé cette proposi-

tion-là en pensant qu'il y a une porte qui s'ouvre, un nouveau volet de services, et pour nous, les télévisions communautaires, c'est important en tout cas d'avoir une information précise là-dessus; puis aussi, on défend toujours l'accessibilité de la majorité à ces services-là. C'est une des dimensions que les TVC ont toujours eue en matière de câblodistribution; donc, je pense que ma question se réglerait avec un point d'information qui s'adresserait à monsieur Brunel et je pense qu'on est déjà sur une même longueur d'onde à plusieurs niveaux.

Louis Brunel
Association des câblodistributeurs du Québec

En autant que le groupe Vidéotron est concerné, il faudrait d'abord établir qu'il est un distributeur mais ni un fabricant ni un producteur et le texte de la proposition n'est pas clair pour moi. Mais en tant que distributeur, il est clair que nous avons toujours favorisé l'accessibilité à nos réseaux pour la télévision communautaire dans toutes les régions que nous desservons, sans aucune contrainte autre que technique, et que nous sommes tout à fait d'accord, lorsque Vidacom sera opérationnel et qu'il sera connu en tant que distributeur et disponible, pour donner autant d'accès à cette nouvelle façon d'accéder à l'information que nous en avons donné dans les moyens traditionnels de la câblodistribution. On est d'accord avec cette proposition et c'est à suivre dans la prochaine année.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Il reste encore quelques propositions concernant des banques de données particulières qui pourront peut-être être traitées rapidement compte tenu de ce qui s'est dégagé de notre discussion sur les politiques de développement des banques de données et sur le rôle du gouvernement.

Nous avons d'abord une proposition de l'Association des éditeurs de logiciels qui propose la création d'une banque de données de terminologie informatique francophone internationale.

La Société de gestion des droits d'auteur demande au ministère des Communications de participer à une étude de faisabilité sur la création d'une banque de données culturelles en vue de la répartition des revenus de droits d'auteur.

La Fédération de l'informatique du Québec s'engage à promouvoir la création d'une banque de données couvrant le domaine de l'informatique.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je considère que ces 3 propositions sont du même niveau que toutes celles auxquelles on a fait référence en disant que ce serait très intéressant d'en avoir des banques de données; plus il y en aura, mieux ce sera, mais il faudra faire des choix, il faudra établir des priorités et l'argent sera toujours limité. Alors, pourquoi ne pas tout inclure ça dans le processus de coordination et de consultation dont on a déjà parlé et qui devrait être mis en branle avant de prendre des décisions?

(Les proposeurs expriment leur accord)

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Je fais part de mon grand intérêt pour les projets de l'AEL et de la FIQ et je suis prêt à discuter avec les proposeurs.

2.5 L'accès aux contenus et leur diffusion

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous abordons le dernier sous-thème du présent chapitre qui porte sur la production de contenus. Il a trait à l'accès aux contenus audiovisuels et informatiques et à leur diffusion. Voyons d'abord des propositions portant sur la politique et la législation.

Premièrement, l'Association des compagnies de téléphone du Québec propose que le gouvernement du Québec élabore une politique de développement ordonné des réseaux de télécommunications, en discute avec les entreprises, poursuive ses négociations avec le gouvernement fédéral sur le partage des juridictions et que faute d'entente, il confie aux organismes québécois la responsabilité d'application de cette politique.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

La position du ministère des Communications, ce n'est pas la mienne, ce n'est même pas seulement celle de notre gouvernement, c'est celle de tous les gouvernements qui se sont succédés à Québec et elle est claire.

Premièrement, nous avons toujours demandé, comme c'est le cas dans plusieurs autres provinces canadiennes, que le Québec ait l'entière juridiction sur les entreprises de télécommunications qui opèrent sur le territoire québécois.

Deuxièmement, si nous pouvons retenir comme hypothèse la québécisation de Bell Canada, il est évident que nous allons continuer nos efforts dans ce sens.

Troisièmement, c'est évident que l'objectif ultime que nous voulons rencontrer en procédant de cette façon, c'est de faire en sorte que nous puissions établir sur l'ensemble du territoire québécois une politique juste et équitable au niveau de la tarification qui est faite aux abonnés, en matière de téléphonie entre autres.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

On voudrait exprimer notre accord complet avec cette résolution-là et on va revenir plus tard sur la question de la réglementation justement, ce qui va toucher cette proposition-là.

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

Notre proposition vise en fait à éviter la prolifération des réseaux de télécommunications et on croit qu'il serait inopportun d'ouvrir ce secteur à la concurrence sur le territoire du Québec. On croit qu'avec une planification concertée avec les différents groupes de l'industrie et avec une participation de l'État qui a déjà des organismes de contrôle en place, on pourrait éviter de construire des réseaux parallèles qui n'apporteraient rien de plus au secteur des communications. On aurait avantage à faire profiter d'autres secteurs de l'industrie des investissements considérables qu'on pourrait injecter dans ce secteur.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Monsieur Boudreau, quand vous dites dans votre proposition: « que faute d'entente, il confie aux organismes québécois la responsabilité de l'application de cette politique », vous adressez-vous au gouvernement du Québec ou au gouvernement fédéral?

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

Au gouvernement du Québec.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Quels sont les organismes québécois qui auraient la responsabilité de l'application de cette politique?

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

On en a cité quelques-uns: la Régie des services publics, les municipalités qui ont déjà des règlements sur l'implantation d'infrastructures et peut-être les MRC également.

Diane Legris
présidente, Association des câblodistributeurs du Québec

Quand on parle du développement d'un réseau, je ne sais pas s'il s'agit d'une extension des réseaux de câblodistribution. Si oui, bien qu'on souscrive au principe d'un développement harmonieux des réseaux, il demeure que l'industrie de la câblodistribution est réglementée présentement au niveau fédéral; notre position n'est pas politique mais cependant, on ne souhaiterait certainement pas un dédoublement de réglementation en ce qui concerne le développement des réseaux. Donc, on est d'accord sur un principe de développement harmonieux mais il demeure toujours cette dimension de réglementation qui est loin d'être réglée.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons aux propositions suivantes. Le Conseil populaire des communications de l'Est du Québec souhaite que la législation et les règlements consacrent le caractère universel d'une politique d'accès aux grands services de base (téléphonie, radiotélédiffusion) et que les tribunaux administratifs mettent encore davantage l'accent sur les politiques de justice distributive. Je suppose que c'est le souci régional qui est en jeu.

Ensuite, le même proposeur recommande une réforme des fonctions des tribunaux administratifs en ce qui a trait au processus de renouvellement des licences et aux engagements des radiodiffuseurs.

Et enfin, l'Office des communications sociales souhaite que la politique du ministère des Communications affirme la nécessité de prendre les moyens permettant l'accès généralisé aux services offerts (présents et futurs) par le câble.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

La première proposition c'est un peu pour éviter que comme dans le cas de Radio-Québec, effectivement, 91% des gens la reçoivent et les 9% qui restent ne sont pas uniformément distribués, ils se retrouvent dans les régions. On parlait de services presque universels comme, par exemple, des réseaux de banques de données, des serveurs. Il faudrait prévoir dès l'origine que ces serveurs-là, que ces services-là soient accessibles à l'ensemble de la population et en particulier aux régions et réaliser que, souvent, couvrir 90% du Québec, ça coûte un prix et couvrir 99%, ça coûte presque le double, si on emploie certaines technologies. Il faudrait a priori des lois prévoyant que l'ensemble des Québécois ont droit à ces services-là et qu'il y ait des échéanciers raisonnables.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Au Conseil populaire des communications de l'Est du Québec, qui soit dit en passant fait un travail assez extraordinaire dans sa région, je voudrais dire que, bien sûr, les principes de justice distributive auxquels il réfère sont évidemment des principes de base dont s'inspire la Régie des services publics du Québec; il s'en est probablement rendu compte avec la dernière décision d'augmentation de 2% et monsieur Boudreau, de l'Association des compagnies de téléphone, doit aussi s'en rappeler. Cela avait même, dans la région, surpris les gens considérablement, eux qui pensaient toujours aller devant la Régie des services publics et n'être toujours entendus que pour la forme.

Deuxièmement, pour ce qui est de l'accès à Radio-Québec, nous couvrons en ce moment 92% du territoire québécois par antennes principales et réémetteurs. Dès les débuts de 1985, nous serons sur le satellite Anik-C et nous pourrons donc diffuser dans les régions qui ne sont pas rejointes en ce

moment, dans la mesure évidemment où il y a des réseaux de câblodistribution qui sont installés au sol. Nous pourrons donc rejoindre l'ensemble de la population du Québec mais je dois dire que déjà 92%, au moment où on se parle, quand on pense à ce qui existait il y a une dizaine d'années, il faut donc dire que des pas en avant considérables ont été faits.

Sur l'autre proposition du Conseil populaire des communications de l'Est du Québec, il s'agit là bien sûr d'une demande qui est lancée au CRTC; je veux bien, prenant acte de la proposition, servir d'honnête courtier auprès du ministre fédéral des Communications qui est « tuteur » du CRTC.

Quant à la proposition de l'Office des communications sociales sur l'accès généralisé aux services offerts par le câble, en ce moment, il y a 1 600 000 foyers qui pourraient potentiellement être câblés au Québec et de 900 000 à 1 000 000 environ le sont; alors, ce qu'on peut faire, c'est d'indiquer à l'Association des câblodistributeurs du Québec qu'effectivement, il reste encore 600 000 foyers qui souhaiteraient être câblés. J'en connais quelques-uns dans la région de Québec, l'Île d'Orléans, Stoneham, Lac-Saint-Charles et quelques points comme ça dans notre région. Je sais qu'il y en a plusieurs autres dans le reste du Québec.

Antonin Boisvert
président, Office des communications sociales

J'aimerais entendre le ministre aller un peu plus loin. Le jeu normal de la câblodistribution, c'est le jeu de la concurrence commerciale et c'est normal et bon qu'il en soit ainsi. Cependant, ce jeu comporte en lui-même une rançon parfois d'ordre démocratique, c'est-à-dire que la tendance naturelle et normale est d'aller dans les marchés rémunérateurs et rentables de sorte que même quand vous dites qu'il n'y a que 8% de la population qui n'est pas servie, ça paraît très bien de dire cela.

Sauf que 8% au Québec, c'est près d'un demi-million de personnes et ce que nous aimerions entendre dire de la part du gouvernement, c'est qu'il va pratiquer une politique incitative qui fasse qu'il y ait un minimum de services d'information, de culture et de divertissement par câble pour tous les citoyens du Québec, précisément dans la perspective démocratique qu'évoquait tout à l'heure le ministre de la Science et de la Technologie. À cet égard, l'Office des communications sociales insiste pour que les minorités mal servies soient l'objet d'une attention très particulière au moment où, par le développement incroyable de la technologie, les grandes régions urbaines sont sursaturées.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Monsieur Boisvert a fait état à la fois du dossier de Radio-Québec et du dossier de la câblodistribution. Quand vous avez parlé du 92%, vous dites: « c'est bien mais il reste le 8%, c'est beaucoup de monde. ». Effectivement, pour les gens qui habitent dans Témiscouata, dans les régions de Lac-Mégantic, de Mont-Laurier, du Témiscamingue, de la Basse et Moyenne Côte-Nord, il faut savoir que ça prendrait, pour rejoindre ce 8% de population additionnel, 40 réémetteurs au coût de 20 millions de dollars. C'est sec mais c'est ça. Quant au reste de Radio-Québec, nous allons faire le maximum via notre décision sur le satellite à compter de 1985.

Quant aux câblodistributeurs, la décision est prise depuis très longtemps que c'est l'initiative privée et qu'il n'y a pas d'entreprise publique dans ce secteur-là. Alors, dans cette mesure, si les lois du marché doivent jouer, elles vont jouer. Le ministère des Communications du Québec ne va pas débourser des montants d'argent aussi substantiels que ceux que ça prendrait pour subventionner éventuellement des entreprises de câblodistribution qui autrement n'iraient pas s'installer dans certaines régions du Québec. Et moi, j'ai la conviction que les entreprises de câblodistribution ont tout intérêt à aller rejoindre les 600 000 foyers non câblés en ce moment parce qu'il y a effectivement un intérêt pécuniaire à le faire. Il n'est pas nécessaire que la communauté soit en région urbaine; il y a des localités rurales qui sont câblées parce qu'un entrepreneur s'est installé en un point donné et qu'il a décidé de câbler le « bled » principal avec 5 ou 6 petites municipalités autour. Alors, l'entreprise privée peut très bien remplir sa mission à ce point de vue-là.

Antonin Boisvert
président, Office des communications sociales

La proposition de l'Office des communications sociales n'implique pas nécessairement des subventions directes; elle insiste particulièrement sur le développement d'une politique. Il y a des précédents dans ce pays à cet égard; au début des années 1950, quand la télévision s'y est développée, il y a eu des politiques qui ont à toutes fins pratiques forcé l'entreprise privée à aller dans les marchés non servis avant de permettre la concurrence qui n'est venue qu'en 1960 dans les marchés plus rémunérateurs. Il pourrait y avoir des politiques incitatives, des dispositions législatives qui attirent les câblodistributeurs dans des marchés non encore servis plutôt que d'aller là où il y a sursaturation, même si c'est économiquement payant de faire cela.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je vais vous donner un exemple de ce genre de politique qui est déjà appliqué d'ailleurs. CANCOM, qui est une entreprise, a comme politique de distribuer des contenus dans les régions non desservies par les réseaux conventionnels et traditionnels.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Si ce qui nous est annoncé est vrai, d'ici quelque temps, il y aura des antennes paraboliques pour 500 dollars qu'on pourra installer n'importe où pour capter directement les satellites sans passer par les câblodistributeurs.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Ça va compléter... les territoires couverts par les câblodistributeurs.

Nous passons aux moyens de diffusion des contenus en parlant d'abord des bibliothèques. Nous allons traiter ensemble les 3 propositions suivantes.

L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation propose au ministère des Affaires culturelles que les bibliothèques publiques et un centre serveur québécois dont on a discuté tantôt diffusent des banques de données québécoises et/ou étrangères, donc qu'ils servent d'intermédiaires pour l'accès du public à ces banques.

L'ASTED propose aussi que la Bibliothèque administrative soit responsable de la création d'une source d'information sur les documents non publiés des ministères et organismes gouvernementaux.

La Fédération nationale des associations de consommateurs propose que le gouvernement du Québec s'assure que les tarifs permettent à tous l'accès aux ressources technologiques, qu'il procède à l'achat massif de données ensuite offertes en téléréférence via le réseau des bibliothèques publiques et qu'il réserve des fonds pour que les individus et groupes puissent alimenter les banques de données et faire circuler les données.

Alors, avec ces propositions, il s'agit de savoir quel rôle les bibliothèques peuvent jouer dans la diffusion des informations contenues dans des banques de données.

Richard Greene
président, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

Dans le cas de la proposition de l'ASTED au ministère des Affaires culturelles, c'est dans la lignée de la création d'un serveur québécois et pour lui donner la possibilité de diffuser son information via l'infrastructure qui existe au Québec avec les bibliothèques publiques, lesquelles dépendent du ministère des Affaires culturelles.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, vous demandez que ce soit intégré éventuellement, si le ministre des Affaires culturelles est d'accord, au mécanisme de coordination sur le serveur québécois et les banques de données?

Richard Greene
président, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

C'est exact. Dans sa deuxième proposition, étant donné que le ministère des Communications, par sa Bibliothèque administrative, est déjà responsable de la documentation publiée dans les ministères, l'ASTED préconise qu'il joigne à ça la documentation qui est non publiée de sorte que dans le cadre de la Loi 65, l'information gouvernementale soit plus facilement accessible aux citoyens et encore là, ça pourrait se faire via le réseau de bibliothèques qui existent à la grandeur du Québec.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

On aimerait ici quand même rappeler une des préoccupations qu'on avait dans notre discours d'ouverture, à savoir que le virage technologique n'accentue pas les inégalités sociales et c'est vraiment dans ce sens-là que va notre proposition: qu'on ait accès aux informations, qu'on ait accès au savoir à des tarifs réduits chez soi et que les bibliothèques publiques, entre autres scolaires et municipales, soient une possibilité aussi d'accès aux ordinateurs ou à la technologie. Parce que c'est clair que tout le monde ne sera pas en mesure de se payer, même si ça devient de moins en moins cher, un ordinateur chez-soi. Et si c'est l'équivalent du succès dans l'avenir que de pouvoir avoir accès à ça, je pense que les consommateurs des milieux défavorisés devraient avoir une possibilité d'accès et selon nous, c'est par l'intermédiaire des bibliothèques publiques. Que les groupes soient financés pour le faire, qu'ils aient

accès aux contenus et qu'eux-mêmes participent à ces contenus des banques de données, c'est le sens de la proposition de la FNAC pour un accès pour tout le monde.

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

La proposition de l'ASTED fait référence à la Bibliothèque administrative qui devrait être responsable de la création de sources d'informations non publiées et j'ajouterais une dimension particulière, à savoir dans le domaine des communications pour qu'on puisse retrouver à cette bibliothèque du ministère tout ce qui se fait dans le domaine des communications dans les différents ministères et qui n'est pas publié. Alors, j'appuie la proposition en ajoutant une petite dimension par rapport à la recherche en communication.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Nous sommes tout à fait d'accord avec cette proposition que nous jugeons extrêmement intéressante et je voudrais simplement rappeler que le ministère des Affaires culturelles est tout à fait disposé à subventionner, comme il le fait déjà, les budgets d'opération des bibliothèques publiques; alors, ça accroîtra sans doute les budgets d'exploitation des bibliothèques et nous sommes disposés à verser notre quote-part comme nous le faisons présentement.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

C'est un projet effectivement très intéressant dont nous acceptons le principe sous réserve cependant, et on comprendra pourquoi, d'une étude de faisabilité qui nous donnera les coûts d'implantation et de fonctionnement de ce système-là, en prévoyant aussi dans la mesure du possible certaines perspectives d'autofinancement.

Richard Greene
président, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

Il me fera plaisir de collaborer avec vous dans cette étude.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons au rôle des universités et à l'accès aux productions universitaires.

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec propose de diffuser les produits audiovisuels et informatiques que ses membres développent. En conséquence, elle souhaite que les réseaux publics et privés de communication soient davantage ouverts aux universités pour la diffusion de leurs productions et propose que cela se fasse en concertation entre les universités, les ministères concernés, les syndicats et les entreprises.

René J.-A. Lévesque
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Les universités sont, de par leur nature, des institutions de communication; il y a beaucoup de travail qui est fait, beaucoup de documents audiovisuels qui sont utilisés pour l'enseignement en général, des logiciels qui sont utilisés non seulement dans les cours mais aussi pour les étudiants. Certaines de ces productions peuvent difficilement être mises à la disposition du grand public, il serait avantageux qu'elles le soient. Il y a certaines contraintes financières bien sûr, surtout dans le contexte actuel, et plus que ça, il y a aussi certaines contraintes syndicales qui soulèvent certaines difficultés. Les membres et les techniciens qui préparent ces documents ne sont pas bien sûr membres de NABET, les professeurs ne sont pas membres de l'Union des artistes et ceci crée certains problèmes qui pourraient facilement être résolus avec une certaine concertation et tout naturellement en protégeant les intérêts des syndicats concernés.

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

J'appuie fortement cette proposition-là; je voudrais souligner que le problème des réseaux qui rendent accessible l'information devra nécessairement être bien examiné par le comité de coordination dont on parlait tout à l'heure parce que c'est peut-être un des problèmes de base, ce phénomène d'accessibilité aux banques de données ou à l'information audiovisuelle.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

Nous sommes convaincus que les connaissances universitaires doivent être davantage accessibles à travers les différents médias pour enrichir les contenus diffusés à la population; nous savons qu'il se produit beaucoup de choses intéressantes, en matière de journalisme par exemple, dans les universités et dans les cégeps mais que la diffusion se limite souvent dans le cadre des universités ou des cégeps. Nous souhaitons que les ressources humaines et la production qui se fait dans les universités et aussi dans différentes institutions comme les cégeps puissent alimenter les médias en ce sens parce que dans certaines régions, les seuls médias qui existent, la presse communautaire, seraient intéressés à travailler en concertation et en collaboration avec les universités et les cégeps.

Diane Legris
présidente, Association des câblodistributeurs du Québec

Non seulement nous souscrivons à cet objectif mais il existe dans les compagnies de câble, à Montréal et ailleurs en province, des canaux éducatifs que nous ne pouvons meubler parce que nous ne trouvons personne pour fournir des contenus à mettre dedans; alors, je pense que nous venons de nous trouver des partenaires et que nos canaux éducatifs seront d'autant plus intéressants à l'avenir.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Notre vocation étant essentiellement éducative et culturelle, nous vous rejoignons; il y a 16 radios communautaires à la grandeur du territoire et, je pense particulièrement au réseau de l'Université du Québec qui est décentralisé, régionalisé, on rejoint vos publics-cibles et dans les régions, nous avons des auditoires consistants et nous sommes totalement acquis à la concertation; nos ondes vous sont accessibles.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Pour ce qui est des produits informatiques des universités, je pense que, dans le débat qu'on a fait tantôt sur le centre serveur et la coordination, ces produits-là devraient faire partie éventuellement des banques de données qui seraient accessibles à tous les citoyens et groupes intéressés.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

C'est une proposition extrêmement intéressante; il va s'agir de voir comment on peut l'articuler dans le concret. Elle va dans le sens de la diffusion de l'information, des produits culturels et de l'information scientifique et technique; je pense qu'on a un bel exemple où il ne s'agit pas d'essayer d'empêcher qu'on augmente les inégalités, on a là un moyen de réduire les inégalités. Je pense que c'est important de le faire.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Parlons maintenant de propositions qui portent sur les besoins régionaux. D'abord, l'Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone souhaite un support financier pour couvrir les territoires négligés contigus aux siens, et demande que les gouvernements favorisent la distribution des hebdos par la poste aux citoyens mal desservis.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Nous sommes prêts à appuyer l'Association de la presse hebdomadaire régionale pour qu'elle puisse, dans sa campagne auprès de la Société canadienne des postes, obtenir les changements qu'elle souhaitera.

Pour ce qui est des territoires négligés qui sont contigus aux siens et qui ne seraient pas desservis, je voudrais faire remarquer que c'est un des rôles importants que jouent les médias communautaires au Québec, à savoir rejoindre certaines populations qui ne le sont pas, que ce soit par la voie des journaux, des radios ou des télévisions communautaires.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

On veut appuyer la proposition et demander qu'on n'oublie pas les médias écrits communautaires.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à une autre proposition, celle de l'Association des consommateurs du Québec qui propose que Radio-Québec étende son réseau aux territoires non desservis, qu'elle augmente sa production et qu'elle soit le reflet des régions, et enfin, qu'elle produise aussi pour l'exportation.

Pierre Lamy
président, Association des producteurs de films du Québec

On est d'accord avec le premier point. Quant à l'augmentation de sa production et à ce qu'elle soit le reflet des régions, oui, en autant que les producteurs soient locaux. On a tendance à importer dans les régions les gens de Montréal et de Québec en pensant qu'il n'y a pas de facilités ailleurs; il y en a. Sur la production pour l'exportation, on se pose des questions; si ça veut dire augmenter la qualité de ses produits: oui; si ça veut dire produire simplement pour l'exportation: non.

André Breton
secrétaire-trésorier, Fédération des réalisateurs

Ça rejoint la position de monsieur Lamy: exporter quoi? Oui, si on peut exporter des émissions de qualité et je pense qu'on ne peut pas encore en exporter; quand on pourra, quand on mettra l'accent sur la qualité des émissions produites: oui.

Jacques Dépatie
administrateur, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

L'ADISQ veut appuyer cette proposition mais on voudrait aussi émettre une réserve, c'est-à-dire que pour nous, la vraie façon dont Radio-Québec peut augmenter son rôle, c'est de cesser les investissements massifs qui sont faits au niveau de la production à proprement parler. Radio-Québec, d'après nous, répond à son rôle pour le moment et s'il y a des développements ultérieurs, ça devrait se faire par le biais de l'entreprise privée qui produit déjà, en général, à bien meilleur coût et qui pourrait en même temps trouver là une antenne qui permettrait l'accès au marché, qui permettrait de développer une qualité encore plus grande et de meilleures facilités d'exportation.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Nous nous rallierions à la proposition telle que résumée mais lorsque nous constatons qu'il y est question de fonds à allouer encore à Radio-Québec, nous enregistrons notre opposition parce qu'il s'agira de coûts additionnels. Nous n'avons pas trop de problèmes avec les autres éléments de la proposition.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je me sens assez à l'aise parce que j'ai à répondre de Radio-Québec devant le Conseil des ministres et l'Assemblée nationale.

Pour ce qui est d'étendre son réseau aux territoires non desservis, les réponses ont été données précédemment en parlant du satellite en 1985.

Pour ce qui est d'augmenter sa production et qu'elle soit le reflet des régions, on n'aura pas mis 5 ans d'efforts en régionalisation pour ne pas rentabiliser ces investissements importants au niveau des infrastructures; il y aura donc, bien sûr, dans les années à venir une accentuation de la production régionale en répondant à un des objectifs de monsieur Lamy; il a tout à fait raison et c'est ce qui se pratique dans les régions; il y a un effort considérable pour que ce soit des producteurs locaux et régionaux qui soient retenus quand vient le temps de produire des émissions de Radio-Québec en région.

Et bien sûr, qu'elle produise pour l'exportation; il faut accentuer au maximum les politiques d'exportation de nos documents audiovisuels à Radio-Québec; ça fait partie de ce qu'on a adopté au tout début du Sommet.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons aux 2 propositions suivantes que nous allons traiter ensemble. Le Conseil populaire des communications de l'Est du Québec propose d'abord aux quotidiens et réseaux de radio et de télévision qu'une place soit faite à l'information régionale dans les éditions et bulletins nationaux et ce, grâce à des correspondants régionaux, et aussi, qu'un radiodiffuseur public étudie la faisabilité d'une première expérience dans la régionalisation des services de nouvelles.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec inc.

Pour ce qui est de la régionalisation des services de nouvelles, on parlait d'abord d'un projet d'un bulletin de nouvelles régionales pour l'Est du Québec couvrant les stations de base de Radio-Canada qui a des stations à Rimouski, Matane et Sept-Îles, sur la Côte-Nord. L'idée, c'est qu'il n'existe pas dans les régions autre chose qu'une réalité régionale et ensuite nationale. Or, il existe entre Gaspé et Québec d'autre chose qui s'appelle la région de l'Est et ça nous semblerait intéressant qu'on reflète cette réalité-là.

Pour ce qui est de la première proposition qui a été entérinée par l'ensemble des Conseils des communications, chacun vit le même problème, c'est que les réseaux nationaux ne viennent en région que quand il y a des questions anecdotiques mais il reste que la moitié du Québec vit en région même si la moitié vit à Montréal et qu'il est très difficile pour l'ensemble du Québec d'avoir une vision correcte de ce qui se passe en région, ce qui nous amène assez régulièrement des problèmes importants.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

Je pense que chaque quotidien va évidemment prétendre qu'il fait tout son possible pour couvrir les régions; c'est sûr que si tous les journaux avaient plus les moyens, ils auraient des correspondants un peu partout dans les régions. Je pense évidemment que pour l'Est du Québec, Le Soleil fait certainement un travail plus considérable que La Presse à Montréal qui est beaucoup plus loin. Il ne faut pas oublier aussi que la tendance des journaux quotidiens dans toute l'Amérique du Nord, mis à part 1 ou 2 quotidiens nationaux aux États-Unis et le Globe and Mail au Canada, c'est de se retrancher sur leur région immédiate.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Je voudrais dire que cette première expérience a déjà été réalisée; il y a des réseaux régionaux qui sont en train de se mettre en branle; en Abitibi — Témiscamingue, il y a le réseau Radio 80 qui regroupe 2 postes FM communautaires puis un poste AM privé et dans le Bas-du-Fleuve, il y a des discussions pour regrouper 6 postes communautaires sur la bande FM et 4 postes privés sur la bande AM. Ces réseaux-là s'en viennent et je ne vois pas la présence d'un service public. C'est aux régions de se prendre en main.

Ce qu'il nous faut, c'est l'accès aux télécommunications, soit par le câble ou la téléphonie. Pour le reste, les services d'information sont là.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Ce que monsieur Gourd a dit répond bien aux préoccupations de monsieur Landry.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Un mariage comme celui-là, entre l'ACRTF et les radios communautaires, il faut le faire! Moment historique que celui-là!

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous abordons 2 propositions relatives aux usagers des médias. D'abord, la FNC propose de créer 5 autres conseils des usagers des médias — il y en a déjà quelques-uns — et de doter chacun de ces conseils d'un budget adéquat; elle propose que leur mandat principal soit la défense et la promotion des droits des usagers et qu'une loi oblige les médias à au moins une rencontre annuelle avec ces conseils.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je suis en mesure de répondre non et d'expliquer pourquoi. Il existe en ce moment un certain nombre de conseils régionaux de communication, un bel exemple est celui de l'Est du Québec. Il y a un budget, en ce moment, au ministère des Communications, de 105 000 dollars pour les conseils régionaux de communication. Monsieur Landry en sait quelque chose, le Conseil populaire des communications de l'Est du Québec a la grosse part du gâteau avec 45 000 dollars, ce qui est en même temps un signe de reconnaissance de la qualité de leur travail.

Je dois raconter une anecdote à monsieur Leborgne. Récemment, le Conseil régional de la culture de l'Estrie a demandé à devenir un conseil régional de la culture et des communications. Nous avons accepté sa proposition, nous lui avons envoyé un chèque de 10 000 dollars; il est venu nous

rencontrer au ministère des Communications pour nous dire: « Avec 10 000 dollars, ne pensez pas qu'on pourra s'occuper des communications dans notre région ». Et nous de répondre: « Très bien, dans ces circonstances, comme on ne peut pas augmenter le budget de 105 000 dollars, alors renvoyez-nous le chèque de 10 000 dollars », ce qui fut fait.

Alors, dans les circonstances, je dois vous dire que dans chaque région où je suis allé, j'ai indiqué aux gens que, dans la mesure où régionalement ils sentaient le besoin de s'organiser en conseil régional des communications, c'était leur décision, que le ministère des Communications n'allait pas leur dicter des comportements et n'allait pas implanter une politique d'implantation de conseils régionaux des communications mais que par ailleurs, nous allions appuyer les conseils régionaux des communications qui allaient se constituer. Deux exemples précis et concrets: celui sur la Côte-Nord, suite à une entente avec le Conseil de presse de Baie-Comeau et le Conseil de presse de Sept-Îles, et celui du Saguenay — Lac-Saint-Jean qu'on appelle le Conseil des usagers des médias du Saguenay — Lac-Saint-Jean.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

D'une part, dans la proposition de la FNC-CSN, on parlait de la création d'un conseil en Gaspésie; il y en a, c'est nous, on est en Gaspésie dans le Bas-Saint-Laurent et on a la moitié de notre « membership » qui est là.

Par ailleurs, pour ce qui est effectivement des budgets, je pense que dans la mesure où, et c'est peut-être une problématique et on est très sensible à ça, il y a des volontés régionales de créer des conseils, il faudrait qu'il y ait des fonds qui suivent ces volontés-là et que les fonds ne se diluent pas au fur et à mesure qu'il y a des groupes intéressés.

Pour ce qui est d'une loi qui obligerait les médias à au moins une rencontre annuelle, personnellement, on n'en sent pas le besoin; on arrive à rencontrer assez facilement les médias.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Moment historique, la Chambre est entièrement d'accord avec le ministre sur ce point.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

On est aussi d'accord avec le ministre et on s'opposerait bien sûr à une loi qui forcerait les journaux à rencontrer les conseils de façon formelle; comme monsieur Landry l'a dit, je pense que par contact, ça se fait mieux. Il ne faut pas oublier par ailleurs que les quotidiens sont aussi surveillés quand même par le Conseil de presse.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Je voudrais appuyer la position du ministre et celle de la CSN. Dans les régions où les médias sont contrôlés par des monopoles à propriété extérieure à la région, les conseils d'usagers sont la seule protection et pour ça, il faut les appuyer.

Réjean Tremblay
président, Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec

J'émettrai un peu les mêmes réserves que le ministre quoique je reconnaîtrai grandement l'intention pour m'être promené un petit peu sur le territoire et avoir vu le travail d'animation que faisaient les conseils d'usagers, tout ce qu'ils créaient comme dynamique autour d'eux autres; je souhaite grandement que naisse partout, dans tous les milieux québécois, ce type de conseil. Maintenant, je crois comme intervenant dans des milieux que ce n'est pas en implantant artificiellement des conseils d'usagers qu'on règle le problème. Moi, je crois plus à une démarche qui vient des milieux qui voyant leurs besoins, voient l'utilité de s'organiser comme ils l'ont fait par exemple dans l'Est du Québec parce que je pense que leur dynamisme et toutes leurs interventions en matière de communication viennent du fait que pour eux autres, c'est parti d'une analyse chez eux d'un besoin. On n'implante pas artificiellement ce type de conseil, selon moi, mais je pense que l'intention de la CSN est intéressante parce qu'effectivement, à l'analyse, on s'aperçoit que partout où est né ce type de conseil, ça a joué un rôle drôlement dynamique quant à la prise de conscience par les citoyens de l'importance de la communication sur le territoire.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

En ce qui concerne des rencontres annuelles avec les conseils, il y a une chose qui m'apparaît importante quant à la presse écrite, c'est que c'est le seul secteur des communications où, en opposition avec la radio et la télé, il n'est pas obligatoire pour les organismes de présenter, de montrer leurs livres et puis dans ce sens-là, moi je pense que ça va être important de regarder des façons d'avoir une attention particulière, de voir, finalement, l'évolution des entreprises de presse et comment les organismes de communication peuvent fermer du jour au lendemain une entreprise de presse pour des raisons que personne ne sait, bien souvent.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Nous sommes évidemment d'accord avec ceux qui soutiennent qu'on ne peut implanter de tels conseils artificiellement. Le sens de notre proposition, c'est que lorsqu'il y a volonté, ils soient aidés et le ministre n'a peut-être pas donné une réponse qui nous satisfait quant aux chiffres qu'on mentionne dans notre proposition, mais il nous annonce que s'il y en a d'autres qui naissent, il va les encourager financièrement pour les aider à vivre. C'est un non que l'on accepte dans ce contexte-là.

J'aimerais rappeler, en terminant, que la proposition, il faut la lire parce que des fois, on a l'impression qu'on n'est pas lu. À l'instar des institutions de santé et d'enseignement, le monde des communications, télématique y comprise, doit être accessible aux usagers. On réfère à des choses très québécoises qui s'appellent les institutions de santé où il y a des usagers qui siègent au conseil d'administration; on va beaucoup plus loin que la proposition de la FNC-CSN. On veut que, dans d'autres domaines, les usagers puissent aborder les questions qui traitent et de l'information et de la publicité. On pense que les médias, soit la presse écrite et la radio et la télévision, ont une responsabilité devant leur clientèle ou bien ils sont là juste pour faire des profits, ce qu'ils vont tous nier, j'en suis certain.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à l'ultime proposition de ce chapitre. La FTQ propose d'abord que le gouvernement du Québec surveille et réglemente la propriété des médias; deuxièmement, que le Conseil de presse modifie ses règlements pour accorder une représentation aux syndicats et se donne des moyens plus

vastes et des pouvoirs élargis et enfin, que les lois favorisent l'accès véritable des citoyens aux informations détenues par les gouvernements.

Alors, monsieur Daoust de la FTQ, je propose que le premier volet de votre proposition soit considéré lors de la discussion d'une proposition de la FPJQ sur le problème de la concentration de la propriété des médias.

(Accord de monsieur Fernand Daoust)

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

On est satisfait de la composition actuelle du Conseil de presse. Il a été fondé justement par la Fédération des journalistes et les associations de quotidiens. Je ne vois pas la nécessité d'avoir des syndicats comme tels; ils ne sont pas des intervenants directs.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Je voudrais un petit peu abonder dans le même sens; c'est qu'au sein de la composition du Conseil de presse, les journalistes qui sont nommés par l'assemblée générale de la Fédération sont très souvent des journalistes qui sont aussi des syndiqués, que je sache, et qui siègent à titre individuel cependant. Il y a aussi les usagers qui participent et il y a un grand débat d'ailleurs, messieurs Sisto et Arpin sont au courant, pour augmenter le nombre des usagers au sein du Conseil de presse. C'est un débat qui est en cours actuellement; donc, je pense que jusqu'à maintenant, cette répartition s'est avérée efficace, on ne voit pas pourquoi on devrait la changer.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Madame Provencher et monsieur Sisto ont bien résumé les préoccupations des radiodiffuseurs; j'endosse totalement leurs interventions.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Le Conseil de presse devrait disposer de moyens suffisants pour pouvoir intervenir plus souvent. Ça, il n'y a pas de problème là; il devrait être doté de

pouvoirs, on est d'accord avec ce bout-là très intensément. Quant à exiger même certains rectificatifs dans le traitement d'informations, là-dessus, on a des réticences importantes parce que créer un tribunal qui rend des décisions exécutoires, si j'ai bien compris la proposition, sur le plan de l'information et qui les impose aux médias, amène une autre forme ou peut être vu comme un élément de contrôle de l'information et dans ce sens-là, on demanderait à nos camarades de la FTQ non pas d'oublier leur proposition mais de nous donner le temps d'en parler un peu quant aux modalités d'application parce que ça nous paraît une proposition qui change beaucoup nos modes de fonctionnement.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

La Chambre n'est pas d'accord pour que le Conseil de presse soit doté de pouvoirs additionnels à ceux qu'il a dans le moment. Il y a déjà suffisamment de réglementation dans ce domaine-là qu'on peut s'en passer.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

Simplement pour souligner que les journaux, postes de radio, postes de télévision qui font partie du Conseil de presse, se sont engagés à publier tous les rectificatifs que le Conseil leur demande. On le fait déjà. Il y a des journaux qui n'en sont pas membres parce que tous les quotidiens ne font pas partie de l'Association des quotidiens.

Fernand Daoust
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Je voudrais indiquer un accord de principe à nos camarades de la FNC quant à la proposition précédente compte tenu de certaines réserves qui ont pu être faites.

À l'égard du Conseil de presse, nous souhaitons sa revalorisation. Cette année, me dit-on, on fête son 10e anniversaire. Déjà, des discussions sont entamées pour permettre une meilleure représentativité, au delà de celle qu'on y retrouve à ce moment-ci. On souhaiterait, quant à nous, que le mouvement syndical et d'autres groupes y soient associés. C'est bien beau que 1 200 journalistes se défendent et que la Fédération des journalistes y soit de façon formelle mais je pense qu'au delà des journalistes, il y a les consommateurs de l'information qui eux ont droit, on ne cesse de le répéter, à une information

honnête, véridique et complète, et je pense que sur le plan pédagogique, c'est éminemment souhaitable que la population y soit de façon plus formelle.

Quant aux rectificatifs, monsieur Sisto n'a pas tout à fait tort; les journaux se sont engagés volontairement à les publier. Si tel est le cas, on ne demande pas la lune, on demande tout simplement que ce soit formalisé et que ça devienne une obligation. Ce n'est pas un tribunal, c'est tout simplement le jugement d'hommes et de femmes qui se penchent sur une situation, sur une plainte qui est faite et je crois encore une fois que c'est éminemment souhaitable que la population puisse être formellement mise devant une opinion ou tout au moins une décision du Conseil de presse. C'est un peu le chien de garde de la population. Il est muni de moyens peut-être pas tellement extraordinaires à ce moment-ci mais de toute façon, on souhaiterait que là aussi, il y ait des améliorations. Je pense que c'est une institution qui a besoin d'être revalorisée.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Nous appuyons la FTQ dans sa demande de modifier la représentation de la composition du Conseil de presse dans le sens que vient d'exposer monsieur Daoust.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Le débat est déjà en cours; on discute beaucoup pour les usagers, donc ça devrait aboutir à un moment donné.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Comme je dois rencontrer dans 2 jours le Conseil de presse du Québec qui a réuni tous les Conseils de presse de l'ensemble des provinces canadiennes, entre autres pour dire qu'ils n'ont pas besoin d'un conseil de presse pancanadien parce qu'il y en a déjà de très bons dans chacune des provinces, entre autres au Québec, je leur passerai le message relativement à une meilleure représentation du public. Ça fait longtemps que ce dossier-là se discute mais je fais toujours attention comme ministre des Communications pour ne pas m'ingérer dans le dossier du Conseil de presse puisque, effectivement, c'est un dossier qui ne me concerne pas comme ministre des Communications, qui concerne d'abord et avant tout des gens qui oeuvrent au sein des entreprises

de presse et qui consomment les entreprises de presse. Par contre, monsieur Daoust, je dois vous dire que monsieur Aimé Gagné, avec la fondation qui a été mise sur pied depuis quelques années, a fait un travail extraordinaire; ils ont maintenant des fonds substantiels pour leur permettre de fonctionner comme jamais auparavant. Je pense que monsieur Gagné, qui quitte d'ailleurs la présidence cette année, mérite là-dessus nos plus sincères félicitations.

Quant aux lois favorisant l'accès véritable des citoyens aux informations détenues par les gouvernements, je tiens à remercier la FTQ de nous féliciter a posteriori de l'adoption de la Loi 65 sur l'accès à l'information gouvernementale.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Le texte original de la proposition parle d'un accès véritable à toutes les informations détenues par les gouvernements. Alors, vous allez comprendre qu'on a beaucoup de réticence parce que certaines informations que le gouvernement possède sur des citoyens ne doivent pas être livrées en pâture au public.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je suis certaine que le ministre fait les restrictions mentales nécessaires.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je remercie monsieur Langlois de la Chambre de commerce du Québec de nous féliciter aussi d'avoir adopté la Loi sur la protection des renseignements personnels.

Gaétan Nadeau
membre du conseil d'administration, Fédération des ACEF du Québec

Nous avons pu comprendre que le dernier volet de la résolution de la FTQ soulignait au ministre les lacunes qui existent au niveau de la Loi 65, c'est-à-dire les trous béants qui existent ou les protections que s'est gardées le gouvernement dans certains documents dans les domaines de la sécurité de

l'État, des relations fédérales-provinciales, des relations syndicales-patronales dans le secteur public et les quelques trous qui existent dans la protection des banques de données, c'est-à-dire que si vous voulez avoir votre dossier, si ça a trait à ces 3 critères-là tout au moins, vous n'avez pas accès. Alors, d'une façon ou d'une autre, il y aurait nettement place pour de l'amélioration; il y a eu des critiques faites sur ce point-là, on pourrait y revenir de toute façon dans les mois qui viennent parce que la Loi 65 va s'appliquer bientôt.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

La Loi 65 sera en vigueur dans tous ses aspects à compter du 1er juillet 1984 et nous avons prévu dans cette loi ce que nous appelons une clause crépusculaire qui fait qu'après 5 ans, nous devons obligatoirement la revoir pour la bonifier et nous verrons si effectivement, ces restrictions à l'accès étaient trop nombreuses ou si elles correspondaient effectivement à un besoin pour les organismes publics de retenir certains renseignements qui ne devraient pas être rendus publics mais enfin, on verra bien à l'application, à l'usage et à l'usure comme ils disent.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Je voudrais simplement déplorer le fait qu'on retarde encore cette Loi sur l'accès à l'information.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

On ne peut pas déplorer qu'elle soit reportée encore, elle n'a jamais été reportée encore. La décision a été prise la semaine dernière par le Conseil des ministres que l'implantation de la loi, c'était le 1er juillet 1984. Ce qui serait la reporter encore, ce serait de décider que ce n'est plus le 1er juillet 1984 mais le 1er janvier 1985. Je compte sur vos pressions permanentes, madame Provencher.

Chapitre 3

La fabrication

Chapitre 3

La fabrication

3.1 Le développement des marchés domestiques et d'exportation

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Dans ce chapitre sur la fabrication, nous avons d'abord un premier sous-thème portant sur le développement des marchés domestiques et d'exportation.

La première proposition est celle de l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques qui recommande que des crédits à l'exportation soient offerts à des taux préférentiels compétitifs.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Il s'agit de compétition internationale et quand on est dans le domaine international, il y a beaucoup d'éléments économiques qui entrent dans la formulation d'une offre de services au plan international et puis, il s'agit pour nous de maintenir notre compétitivité sur le plan international comme on l'a vu dans le cas de Bombardier au métro de New York entre autres, c'est un exemple patent.

Jim Donovan
vice-président aux Services professionnels et administratifs,
Société de développement industriel du Québec

La SDI veut indiquer un peu sa ligne de pensée sur ce thème comme sur les autres thèmes qui touchent à ses programmes en matière d'aide à l'exportation sans pour autant aller à la limite des demandes qui sont faites. Elle désire souligner le fait qu'elle dispose de par ses 4 programmes d'aide à l'exportation d'un crédit de 23 millions de dollars pour cette année et de 30 millions de dollars pour l'an prochain. C'est un élément de base sur lequel il est possible de construire, mais c'est un élément de base.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

C'est déjà commencé; ça existe, il y a des programmes à la SDI-Exportations et au ministère du Commerce extérieur et sur le principe, je pense qu'on est d'accord.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Sur le principe de l'aide à l'exportation: bien sûr. Mais sur la question spécifique des crédits à l'exportation, l'information qu'on nous donne, c'est que le ministère ne pourrait fournir de tels crédits à l'exportation puisqu'il semblerait, après analyse, que cela contreviendrait aux accords du GATT. Et effectivement, il faut faire attention aux politiques de dumping parce que toute forme de crédit à l'exportation en faveur d'un pays quelconque peut avoir des effets de dumping dans d'autres pays et le GATT refuse aux pays ce genre de pratique. Maintenant, comme ont dit messieurs Paquette et Donovan, SDI-Exportations plus ministère du Commerce extérieur, il y a des programmes pour l'aide à l'exportation.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Dans la proposition suivante, le Conseil de l'industrie électronique du Québec nous annonce un projet. Il se propose d'établir un centre de référence pour l'industrie de l'électronique (matériel et logiciel) dans le but de fournir aux entreprises des informations sur les marchés extérieurs. Et le Conseil propose à ce sujet la formation d'un groupe de travail qui pourrait réunir par exemple le ministère des Communications, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, le Centre de recherche industrielle, etc.

René Marcoux
Conseil de l'industrie électronique du Québec

Les entreprises en électronique et logiciel qui exportent se butent normalement à des besoins, à des normes qui sont différents d'un pays à l'autre. Et puis le centre de référence, son principal but serait de fournir à la PME québécoise toutes les informations pertinentes concernant les marchés visés, les normes des pays visés ainsi que l'approche-client pour ces pays-là. Le but ultime qu'on viserait, ce serait même d'être agréé par ces pays-là pour réaliser les essais, les tests d'acceptation pour les équipements qu'on voudrait vendre à

ces pays-là. Le projet, c'est de former un centre qui aurait un budget de démarrage fourni par le gouvernement pour recueillir toutes ces données pertinentes et qui, par la suite, serait autofinancé par les personnes qui l'utiliseraient.

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

J'en profite pour rappeler l'importance de créer des réseaux. Je souhaiterais que ce centre de référence soit construit justement en fonction des nouvelles technologies assurant une dimension interactive entre les personnes qui voudraient communiquer avec le réseau, que ce ne soit pas uniquement unidirectionnel.

René Marcoux
Conseil de l'industrie électronique du Québec

Ce centre-là serait disponible aux entreprises qui auraient à payer une cotisation et qui voudraient y avoir accès.

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

Les communications seraient assurées entre les entreprises par l'intermédiaire du centre ou serait-ce uniquement un lieu où l'on va chercher l'information?

René Marcoux
Conseil de l'industrie électronique du Québec

C'est un lieu où l'on va chercher l'information mais aussi un lieu où l'on peut en donner; ça fonctionne dans les 2 sens.

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

Mais les membres abonnés pourraient générer entre eux de l'information?

René Marcoux
Conseil de l'industrie électronique du Québec

Oui, c'est ça; il y a une synergie entre les membres et le centre.

Richard Beaudry
directeur de la planification et contrôle, Centre de recherche industrielle du Québec

Le CRIQ est équipé pour répondre à des besoins de cet ordre-là, notamment en ce qui touche l'information technique et technologique et également au niveau des normes. Et il faudrait évidemment éviter dans ce concept un certain dédoublement. Ça ne signifie pas que nous sommes négatifs par rapport au projet, bien au contraire, et nous appuyons fortement ce centre de référence. Nous l'abordons même en proposant au Conseil de l'industrie électronique de le monter avec lui. Je dirais même que l'on est disposé à offrir le temps d'une année-personne pour l'aider à monter ce centre, à tout le moins pour ce qui touche la question d'information technique et technologique.

Par ailleurs, en ce qui touche la question des normes, je peux vous dire qu'au niveau notamment des composantes et des normes internationales en électronique, nous disposons de ces normes sur place et nous pouvons les mettre à la disposition de l'industrie. Nous pouvons le faire demain matin même. Il s'agit que l'on s'entende sur une façon d'opérer. Nous pouvons avoir une personne sur place, ici même à Montréal, pour desservir ce genre de question. Évidemment, nous aimerions en contrepartie faire partie de ce groupe ou de ce comité d'orientation qui devrait être à la base de ce centre de référence. Et tout ceci au bénéfice de l'industrie et également dans la mesure où nous devons nous rapprocher des besoins de l'industrie comme organisme au service de l'industrie.

René Marcoux
Conseil de l'industrie électronique du Québec

Dans la proposition, il est demandé de former un groupe de travail mais aussi que le centre soit en fonction au mois de janvier. Étant donné qu'il y a des ministères qui doivent intervenir et qu'il est question d'argent, j'aimerais avoir l'avis des ministères concernant le délai que l'on se fixe pour avoir un centre fonctionnel au mois de janvier.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Il n'y a absolument aucun obstacle qui s'oppose à la mise sur pied d'un tel centre de référence. Ça doit se faire en collaboration très étroite avec le Centre de recherche industrielle du Québec qui est bien équipé pour offrir ce genre de services. Il s'agit peut-être de les particulariser et en ce sens, je peux dire également que du côté du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, de mon ministère et, je pense, de tous les ministères qui pourraient être impliqués là-dedans, il n'y a aucune espèce de problème. On peut appuyer ce projet.

3.2 La fabrication d'équipements de communication: équipements en télécommunication, en câblodistribution, en télématique, en bureautique

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Le deuxième sous-thème porte sur la fabrication d'équipements de communication: équipements en télécommunication, en câblodistribution, etc. Il y a 2 propositions que nous traitons séparément.

Alors, l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques demande au gouvernement du Québec de faire de la fabrication de matériels de communication un secteur prioritaire de sa stratégie industrielle.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

On est d'accord avec ce principe-là, ça va de soi, c'est un secteur prioritaire et déjà, il y a eu des investissements dans certains projets. Il suffit de mentionner le projet Vidacom où on a participé sur tous les aspects, notamment au niveau de la recherche et développement mais aussi au niveau du capital de risque et c'est un projet de 15 millions de dollars. Et on est prêt à en examiner d'autres parce que c'est effectivement un secteur prioritaire.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à la proposition suivante qui est celle du Syndicat des travailleurs en communication du Canada. Il suggère de mettre de l'avant un projet-

pilote de communications intégrées et de formuler des politiques et des stratégies de développement industriel favorisant la création d'emplois dans le secteur de la fabrication.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

C'est une proposition à double volet. Le deuxième volet, un peu comme l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques, vise la formulation de politiques et de stratégies en développement industriel. Je crois qu'on va en parler dans le chapitre sur la recherche et développement et nous interviendrons là-dessus à ce moment-là.

Dans le premier volet de la proposition, c'est au gouvernement qu'on s'adresse et cela concerne le projet-pilote qu'on avait discuté dans les tables de concertation et on avait même identifié une ville à un certain moment donné pour créer un projet-pilote sur un transporteur unique et même un double transporteur. Et pour nous, ça demeure une priorité puisque le nombre de transporteurs en communications s'accroît de jour en jour et c'est important qu'on lance un projet-pilote dans ce domaine-là pour voir si on est capable, premièrement, de développer au Québec une technique en haute technologie pour faire du transport intégré. Si on est capable de le faire et si on fait un projet-pilote, bien, on va sûrement créer de l'emploi dans ce domaine-là qui pourra être exporté. On fait nôtres les déclarations du ministre Paquette lorsqu'il dit qu'un emploi créé dans ce domaine-là en crée une dizaine dans l'industrie. Alors, on existe déjà avec Bell Canada et les câblodistributeurs. Environ 60% de l'équipement qu'emploient les câblodistributeurs pour faire du transport appartient à Bell Canada. Il y a déjà dans l'industrie une certaine combinaison, si vous voulez, des transporteurs. Alors, on voudrait savoir du ministère des Communications si on semble avoir arrêté de parler de ça. On veut savoir si ça continue puis on voudrait que ce soit fait.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Pour la deuxième partie, je suis d'accord avec monsieur Roy; on pourra en reparler dans le chapitre sur la recherche et développement puisque le ministère des Communications y présentera une proposition sur les projets industriels.

Sur la première partie, je ne sais pas si c'est exact mais on m'a rappelé que lorsque ce projet d'expérience-pilote avait été soulevé aux tables secto-

rielles en avril et mai dernier, il n'y avait pas, semble-t-il, un intérêt très grand qui avait été manifesté par les entreprises. Je ne sais pas si monsieur Roy se rappelle des débats qui avaient eu cours. Maintenant, je ne sais pas, est-ce une demande adressée au ministère des Communications? Oui et non. Une expérience-pilote, un projet-pilote peuvent très bien être réalisés par des industriels eux-mêmes qui veulent tester un produit nouveau quelconque. Et là, je ne me retournerai vers aucune entreprise, quelle qu'elle soit, de peur de révéler des secrets industriels mais j'ai l'impression, ayant à l'esprit un certain nombre d'idées qui ont germé dans l'esprit de certains, qu'il y aurait peut-être des possibilités et on pourrait peut-être inventorier pour voir s'il n'y a pas quelque chose à faire de ce côté-là.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Il fera certainement plaisir au Syndicat d'apprendre que pour des considérations probablement différentes, l'Association des manufacturiers veut effectivement favoriser la création d'emplois dans le secteur de la fabrication des équipements de communication au Québec.

René Marcoux
Conseil de l'industrie électronique du Québec

Nous appuyons les propositions de l'AMEEC et du STCC.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

Ce qu'on voudrait dénoncer aussi dans la question des emplois, c'est l'exode, effectivement, de beaucoup d'emplois au Québec et ça a été souligné dans le discours du secrétaire général de la FTQ, au départ. Alors, on en est encore à dire au contentieux Bell-Northern Telecom qu'on a perdu un nombre incalculable d'emplois au Québec. À l'heure actuelle, on a le nombre minimum équitable d'emplois qui revient au Québec chez Northern Telecom et ce qu'il y a de malheureux, c'est qu'on n'a seulement que 2 usines actuellement, celles d'Aylmer et de Saint-Laurent, qui sont dans la fabrication et qui vont demeurer. Alors, on prévoit encore beaucoup de pertes d'emplois chez Northern Telecom et on voudrait le souligner ici; ça devrait rentrer dans nos préoccupations pour que dans ce secteur-là, le Québec ait la garantie d'un minimum équitable des emplois revenant à la téléphonie, qui est payée par les Québécois en fait.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Je crois la place totalement inappropriée pour essayer de faire le procès d'un employeur ou d'un groupe d'employeurs en particulier au Québec. En tant que représentant de l'Association des manufacturiers canadiens, je crois qu'on devrait se satisfaire de ce que l'Association est essentiellement favorable à la création d'emplois dans le secteur de la fabrication d'équipements de communication au Québec. Et je crois que les représentants du domaine syndical devraient en être fiers, tout comme nous d'ailleurs.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

Effectivement, nous sommes fiers qu'ils aient la même position que nous dans le domaine de la création d'emplois. C'est une question qui est à l'ordre du jour.

3.3 L'informatisation des industries de communication

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Le troisième sous-thème du chapitre sur la fabrication a trait à l'informatisation des industries de communication, presse, radio, télévision, etc. Nous allons traiter ensemble 4 propositions.

L'Association des producteurs de films demande des fonds pour concevoir des logiciels destinés aux producteurs de films (gestion d'entreprises, de production) et pour l'achat d'équipement.

L'Association des hebdos régionaux souhaite qu'une banque d'informations sur les nouveaux équipements d'informatisation et de rédaction puisse être accessible aux entreprises de presse intéressées.

L'Association des hebdos régionaux propose aussi de tenir 3 expériences d'informatisation dans les salles de composition, de montage et de rédaction.

Enfin, le ministère des Communications du Québec propose justement un programme d'aide à l'informatisation des opérations de gestion, de production et de distribution des entreprises de communication.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Comme je l'ai dit ce matin aux représentants de la Société de développement industriel, il me semble qu'effectivement, ils n'ont pas de programme d'aide spécifique à l'informatisation des entreprises de communication. Alors, ce que je propose ici, c'est que le ministère des Communications du Québec fasse des pressions, étant donné l'importance du secteur des communications et étant donné l'importance aussi d'en améliorer la productivité, pour avoir un programme ou étendre un programme existant aux entreprises de communication qui sont des PME, d'une certaine façon, et ça permettrait non seulement d'augmenter la productivité des entreprises mais peut-être aussi de donner une meilleure qualité de service à la population. C'est le sens de la proposition et ça recouvre dans notre esprit les 3 propositions précédentes jusqu'à un certain point. C'est-à-dire que si nous avons ces possibilités-là, il est évident que l'on peut donc tenter de donner suite, dans la mesure du possible bien sûr, aux 2 propositions de l'Association des hebdos régionaux.

Jim Donovan
vice-président aux Services professionnels et administratifs,
Société de développement industriel du Québec

C'est sûr que cet élargissement de programme pourrait se faire sauf qu'en fait, ça nous prend un mandat du gouvernement pour le faire. Et ça nous prend aussi des fonds. Mais il y aurait possibilité, à partir du modèle qui est indiqué dans la proposition du ministère des Communications, de regrouper ce qu'on a à la SDI comme programme d'aide aux entreprises du tertiaire moteur et de l'administrer un peu dans ce cadre-là. Mais en fait, avec les ressources, il n'y a pas de problème; tout ce que ça nous prend, c'est un mandat pour le faire.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je vais me concerter avec le ministre de la Science et de la Technologie pour voir s'il n'y aurait pas possibilité que le ministère des Communications prenne à sa charge le programme.

Jim Donovan
vice-président aux Services professionnels et administratifs,
Société de développement industriel du Québec

Vous vous priveriez à ce moment-là de la meilleure expertise accumulée en termes de gestion de programmes par un organisme qui existe depuis 13 ans et qui a la compétence pour le faire.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

J'ai toujours dit que j'étais contre les dédoublements à condition qu'on nous fournisse l'argent pour mener à bien des projets qui nous semblent valables.

Jim Donovan
vice-président aux Services professionnels et administratifs,
Société de développement industriel du Québec

Nous sommes d'accord avec le principe en autant évidemment qu'on ait les ressources.

Pierre Lamy
président, Association des producteurs de films du Québec

Nous avons des moyens de contrôle administratif pour la production de films. J'entends parler beaucoup d'équipements et d'achats mais là, je parle d'un projet très spécial de développement d'un logiciel d'analyse de scénarios qui serait intégré à un système de comptabilité qui nous permettrait d'administrer et de voir si nos prévisions, faites à partir de ce programme d'analyse, sont bonnes. C'est un programme assez complexe à faire parce que chaque fois, c'est un nouveau scénario. Il faudrait arriver à avoir un programme d'informatique qui nous permettrait de faire ça. Je ne sais pas si ça relève des programmes qui existent déjà ailleurs et où on pourrait aller chercher les moyens financiers pour créer ces programmes-là et les rendre utilisables par les producteurs.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

La réponse du ministre Bertrand satisfait nos propositions. Maintenant, je me permets d'insister parce que nous autres, on regroupe quand même 3 types

d'entreprises dans la presse hebdomadaire régionale: on a des grosses, des moyennes puis de plus petites entreprises. C'est surtout important pour les plus petites parce qu'elles n'ont pas les moyens d'aller chercher toute cette information-là.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

J'aurais une question à poser au ministre des Communications. Est-ce que ce programme-là s'étendra au software télématique pour meubler Vidacom, pour faire des pages, pour médiatiser des pages en télématique?

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Non pas vraiment, c'est d'une autre nature. Et parlant d'autre nature, je voudrais dire à monsieur Lamy que dans notre programme d'aide à l'informatisation des opérations de gestion, le volet dont il parle, c'est-à-dire un logiciel applicable à la gestion, ça pourrait effectivement être retenu dans le cadre de ce programme.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

J'aimerais que vous m'éclairiez un petit peu parce qu'il y a un secteur que je ne connais pas très bien, à savoir les subventions aux entreprises privées. J'aimerais savoir par exemple s'il est possible d'avoir accès aux résultats de programmes, par exemple d'informatisation ou autres choses, subventionnés par le ministère des Communications par exemple. Est-ce que ces informations-là sont disponibles?

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Justement, nous faisons cette proposition-ci parce qu'il n'y a pas à l'heure actuelle de programme au ministère des Communications pour permettre l'informatisation des entreprises de communication. Par ailleurs, on pourrait probablement avoir les résultats de ce qu'a donné le programme de la SDI pour l'informatisation d'entreprises, entendues au sens large et n'incluant pas nécessairement les entreprises de communications. Il y a probablement des données qui existent sur, par exemple, ce que ça a donné au niveau de

l'augmentation de la productivité, sur les conséquences au niveau des emplois perdus ou créés. Je pense qu'il y aurait des données probablement intéressantes à obtenir de la SDI là-dessus.

Jim Donovan
vice-président aux Services professionnels et administratifs,
Société de développement industriel du Québec

Je pense que quand on parle de l'informatisation ou des plans de programmes qu'on a chez-nous touchant cet aspect-là et de l'introduction de la CAO/FAO en termes d'aide à l'investissement par exemple, on touche à quelque chose qui est relativement récent. Il y a un mandat élargi de la SDI qui existe depuis juin 1982 mais où, au niveau des programmes, on parle d'après les modifications aux règlements adoptées en décembre 1982. De fait, on a à peu près 9 mois d'expérience dans le domaine et il est beaucoup trop tôt pour voir les mesures d'efficacité qui ont pu résulter de l'informatisation au niveau de la production comme telle. Sauf que si on se fie à la logique du document *Le virage technologique* qui encourageait justement cette orientation et si on se fie également au consensus qu'on a établi quand on a préparé ces programmes-là — on a consulté par exemple un tas d'organismes du milieu, y inclus les Chambres de commerce, l'Association des manufacturiers canadiens et j'en passe — donc automatiquement, il y avait consensus quant à l'orientation de la chose. Je pense qu'il est assez évident qu'une accélération d'application de la CAO/FAO ou de l'ordinateur à la fabrication va amener des résultats intéressants mais me demander de quantifier à ce moment-ci l'ampleur du phénomène, ce n'est pas possible sauf que, dans le cadre normal des opérations à partir d'un bilan d'une année, je pense qu'il serait possible de donner un mandat pour fouiller un peu plus. Il n'y a pas de doute par exemple qu'il y a un coût-bénéfice qui m'apparaît avantageux.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

Est-ce que les données, les résultats comme tels des expériences d'informatisation d'entreprises de presse, par exemple, vont être disponibles?

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous auriez intérêt à communiquer avec l'Association des quotidiens.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Sans passer par l'Association des quotidiens parce qu'il y a des entreprises qui se sont informatisées, La Presse en très grande partie je crois, La Voix de l'Est à Granby est relativement informatisée, Le Nouvelliste passablement; alors, il y a donc une bonne expertise qui existe à l'Association des quotidiens et dont vous pourriez profiter.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Nous serions enclins à privilégier l'intervention du gouvernement dans ce domaine-là par l'entremise de la SDI et du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, justement pour éviter des dédoublements dont le ministre Bertrand a parlé tout à l'heure.

Fernand Daoust
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Je ne vois pas dans la proposition du ministre des Communications l'implication ou l'invitation qui pourrait être faite aux syndicats de surveiller toutes les modalités d'implantation de ces nouvelles technologies. On parle ici de programmes d'aide à l'informatisation et puis là, j'ai bien vu que du côté de ceux qu'on affronte de temps à autre, il y a un appui sans réserve. Mais il est question aussi des opérations de gestion, de production, de distribution et on connaît les impacts et les retombées sur l'emploi. Et Dieu sait qu'on est vivement préoccupé par ce phénomène-là. Il me semble qu'on ne peut pas se lancer dans un tel programme incitatif qui engage les fonds publics, qu'on le veuille ou non, sans que les syndicats ne soient lourdement impliqués dans toutes les phases d'une telle opération. Quand il y en a des syndicats; et vous savez que l'on souhaite qu'il y en ait partout.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Nous allons demain aborder entre autres les impacts sociaux des bouleversements technologiques majeurs qui surviennent dans les entreprises et je suis très sensible à ce que dit monsieur Daoust parce qu'effectivement, dans certains cas, l'augmentation de la productivité, qui peut être en soi un objectif valable à atteindre, se concrétise par ailleurs par la diminution de certains emplois. Alors que dans d'autres cas, la création d'un certain nombre d'em-

plois, par l'introduction de technologies nouvelles, peut avoir des effets d'entraînement sur d'autres secteurs d'activités. Et vous savez que le fameux débat entre chômage technologique et emplois d'avenir est loin d'être résolu. Quand on regarde les études faites aux États-Unis là-dessus, il y en a 50% qui concluent dans un sens puis 50% dans l'autre.

C'est le premier ministre Lévesque qui racontait au Sommet de Québec la semaine dernière qu'au moment de la rédaction de son message inaugural au mois de mars dernier, il pensait que les gens continuaient de travailler comme auparavant avec des machines à dactylographier et que tout ça se faisait donc « à la mitaine ». Il est allé voir sur place comment les dernières corrections avaient été apportées à son message inaugural — c'était probablement entre autres pour introduire la notion de fonds de solidarité des travailleurs — et il a d'abord pris connaissance de ce que c'était que des machines à traitement de textes et il a vu que c'était très efficace; les paragraphes sortaient, rentraient, les corrections arrivaient, les mots changeaient, etc. Sauf qu'au lieu d'avoir 8 personnes pour travailler, il en restait 2.

Alors, ça c'est majeur et c'est pourquoi il faut se poser des questions. Des réponses, il va falloir en trouver en partie ici à ce Sommet mais monsieur Paquette va réunir au cours des prochaines semaines des groupes se penchant très spécifiquement sur les questions de main-d'oeuvre, c'est-à-dire quelles doivent être les politiques de formation, de recyclage, de perfectionnement de la main-d'oeuvre eu égard aux bouleversements technologiques. C'est une question majeure.

Pierre-A. Deschênes
président, Société de développement des industries de la culture et des communications

Pour expliquer la position de la SODICC sur ces propositions, en particulier celles du ministère des Communications et de l'Association des producteurs de films du Québec, je dois vous dire qu'au niveau des objectifs visés par le ministère, ils sont pour la SODICC tout à fait corrects et recevables en ce sens que des entreprises qui viendraient à la SODICC avec des objectifs semblables seraient reçues, mais au niveau d'un financement qui exclut la subvention. Et si je comprends bien le programme du ministère des Communications, il y aurait au moins une partie à l'intérieur de ce programme-là qui serait des subventions. Il est donc exclu, si mon interprétation est exacte, que la SODICC puisse administrer un tel programme. Il est possible tout de même que la SODICC s'associe, en sus, au programme de subventions que pourrait mettre sur pied le ministère des Communications via la SDI ou autrement, peu importe.

Quand des demandes semblables nous arrivent à la SODICC, que ce soit dans le domaine du cinéma où nous essayons de mettre en marche une collaboration avec l'Institut québécois du cinéma pour l'instant, avec la Société d'aide au cinéma demain, dans quelques jours, dans quelques semaines, je n'en sais trop rien; et même chose au niveau de la SDI, quand il y a des programmes que nous avons, des programmes d'interventions que nous souhaitons et que nous savons que la SDI opère dans le même secteur ou en vertu d'un même mandat, je pense en particulier au tertiaire moteur, nous rencontrons la SDI. Nous avons fait avec eux des démarches qui sont assez poussées; on a établi des mécanismes de communication. On a analysé leurs programmes, ils ont analysé les nôtres et on a déterminé un genre de protocole de réception. En particulier, on a défini ce que nous appelons des guichets uniques, de sorte que des entreprises de logiciels, par exemple, n'aient pas à s'adresser à nous et à la SDI en se disant: est-ce que la SDI va nous en donner puis si non, est-ce que la SODICC va nous en donner ou si non, est-ce qu'on peut jouer l'une contre l'autre ou peut-être en recevoir des deux. Donc, on essaie, pour le bénéfice de l'industrie, de lui donner un guichet unique, de faire en sorte qu'elle ait le meilleur service possible au niveau du financement qu'elle peut recevoir. Maintenant, la SDI, il ne faut pas l'oublier, je parle en son nom à ce moment-ci, a la possibilité de donner des subventions. À un moment donné, on peut donc, la SDI et nous, se joindre, comme elle peut opérer isolément sur un projet et comme on peut nous aussi le faire.

Dans le cas qui vous concerne, monsieur Lamy, il est certain que si une demande semblable nous était acheminée, nous aurions des consultations avec l'Institut québécois du cinéma. Nous aurions aussi des consultations avec le ministère des Affaires culturelles compte tenu de la Société d'aide au cinéma qui s'en vient et dont je ne connais pas encore de façon détaillée tous les mécanismes d'interventions.

3.4 La sous-traitance

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Dans le sous-thème de la sous-traitance, nous trouvons une proposition de l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques qui recommande que les chambres de commerce organisent périodiquement des salons de la sous-traitance en vue de favoriser le développement des entreprises et de faciliter la conclusion de marchés.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Entièrement d'accord.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Est-ce que ça vous satisfait, monsieur Boutin?

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Oui.

Chapitre 4

La recherche et développement

Chapitre 4

La recherche et développement

4.1 Les rôles respectifs de l'université, de l'industrie et de l'État et leur concertation (à suivre après 4.2)

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous abordons le quatrième chapitre qui porte sur la recherche et développement et nous sommes au premier sous-thème sur les rôles respectifs de l'université, de l'industrie et de l'État et leur concertation. Un premier point réunit certaines propositions relatives à la collaboration entre les universités et l'industrie en recherche et développement. Alors, je résume ces 4 propositions.

La CADAPSO propose la création d'un comité tripartite (université/gouvernement/industrie) pour établir des mécanismes de concertation en recherche et développement.

L'Association des compagnies de téléphone propose que l'Université du Québec crée des centres de recherche appliquée en communication dans chacune de ses constituantes et ce, en collaboration avec l'industrie.

L'AMEEC, l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques, propose que les pouvoirs publics harmonisent leurs efforts pour doter certaines universités d'installations et de matériels adéquats en technologie de pointe et qu'un comité mixte (État/universités) élimine la dispersion des efforts entre les universités et enfin, qu'elles favorisent le transfert vers l'industrie du fruit de leurs recherches.

Le Conseil de l'industrie électronique du Québec invite les universités à devenir membres associés du Conseil de l'industrie électronique afin de favoriser les transferts technologiques et de faciliter aux universités l'obtention de fonds de recherches du fédéral.

Vous voyez très bien les points communs entre ces propositions. Il s'agit, d'une part, de concertation entre les universités, l'État et les industries, notamment pour les transferts technologiques, et de doter les universités d'un certain nombre de points de force, notamment de centres de recherche appliquée en communication à l'UQAM et d'installations en technologie de pointe dans l'ensemble des universités.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

À propos de la proposition de l'Association des compagnies de téléphone, la création de centres de recherche appliquée dans les conditions de l'Université me paraîtrait davantage applicable dans les constituantes à vocation générale plus que dans les centres de recherche spécialisée comme, par exemple, l'Institut Armand-Frappier qui est spécialisé en microbiologie. Ça serait peut-être plus intéressant que ces centres-là soient créés essentiellement dans les constituantes de Chicoutimi, Hull, Rimouski qui sont des constituantes à vocation générale.

Par ailleurs, la proposition de l'AMEEC parle d'un comité qui élimine la dispersion des efforts entre les universités; or, il existe des offres au niveau du Conseil des universités. Le Conseil a déjà la préoccupation d'éliminer les dispersions et les recoupements dans les programmes universitaires et dans les recherches à ce niveau-là.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Dans toute cette question de la recherche, si on parle des nouvelles technologies, de l'informatisation de la société, on pense qu'il faut faire un effort spécial et que le Québec n'est pas les États-Unis; donc, il faut regrouper les ressources humaines et financières de l'ensemble des institutions, tant de haut savoir que des entreprises privées, et c'est pour cette raison-là que nous mettons de l'avant la proposition de la création d'un institut de recherches en communication. On ne voudrait pas que par l'adoption de ces propositions-là, on ne puisse pas arriver à l'instauration d'un institut de recherches en communication et les seules objections qu'on a aux autres propositions, ce n'est pas qu'en soi on les trouve incorrectes ou inappropriées; on pense que ça constitue une poursuite de la dispersion de nos ressources dans ces questions-là.

On ne pense pas qu'il faut confier à la seule entreprise privée la détermination des besoins de la population du Québec dans ces changements majeurs, d'après nous. En fait, là, on peut se tromper, il y a un côté astrologique et il y a peut-être du monde qui va nous dire que les changements technologiques qui se produisent présentement sont mineurs mais je n'ai pas entendu ça souvent autour de cette table. On pense que ce sont des changements de société. Donc, on ne croit pas que ça doit être laissé à la seule entreprise privée, ce qui est un peu le sens des propositions. Elles visent à venir en aide à l'entreprise privée dans la recherche et développement, ce avec quoi nous sommes d'accord. Nous disons que ce n'est pas suffisant; si les changements de société qui se produisent par le biais de l'introduction de

ces nouvelles technologies-là sont aussi importants qu'on le pense, il faut aller plus loin et c'est la suggestion qu'on fait.

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

Notre proposition favorise la création de centres d'excellence décentralisés en recherche et développement plutôt que de concentrer cela en un seul endroit au Québec. Dans ce sens, l'Université du Québec offre cet avantage d'être à la fois en régions et dans les grands centres. Étant peu nombreux autour de cette table à exprimer le point de vue des Québécois qui habitent en région et pour qui les distances font de la télécommunication une nécessité fondamentale, donc plus qu'un mode de vie, nous croyons que les constituantes de l'Université du Québec sont les mieux adaptées pour la recherche de solutions aux problèmes de la télécommunication moderne dans les régions éloignées et peu densément peuplées.

Gilles Laporte
Association canadienne des entreprises de services en informatique

Je crois que les résolutions de l'AMEEC et du CIEQ vont exactement dans le même sens que la nôtre, c'est-à-dire une concertation avec l'industrie et non une prise en charge pour l'industrie. Je les approuve à 100%.

Léonce Montambault
vice-président exécutif — Région du Québec, Bell Canada

Tout en appuyant, du moins partiellement, la résolution de l'ACTQ en ce qui concerne la nécessité d'établir peut-être plus d'un centre de recherche au Québec et nommément dans certaines constituantes de l'Université du Québec, il faudrait émettre une réserve à l'effet qu'il y a un danger à trop éparpiller nos ressources et dans le domaine de la recherche scientifique, il est important d'établir une masse critique pour qu'on puisse concentrer dans un premier temps non seulement les chercheurs mais aussi les ressources physiques; mais je reconnais en même temps qu'il y a probablement lieu d'établir en province, et dépendant de la spécificité de certaines constituantes de l'Université du Québec, d'autres centres de recherche mais je ne pense pas que l'on doit établir partout à la grandeur du Québec de tels centres.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Notre proposition vise essentiellement un rapprochement entre les industriels d'une part et le secteur universitaire d'autre part. Un rapprochement qui veut aider le milieu universitaire dans une meilleure détermination des champs d'activités qui vont rencontrer les besoins de la société d'une part et d'autre part, nous le disons spécifiquement dans notre recommandation, éliminer la dispersion.

Comme l'a dit monsieur Montambault, notre économie québécoise est de beaucoup trop petite pour qu'on puisse se permettre de faire des duplications et des triplications de centres d'excellence sur le territoire québécois. Il faut choisir nos champs de spécialités dans quelque établissement que ce soit et mettre le paquet en arrière de ceux-là, dans ce secteur-là en particulier, et l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada est prête à contribuer à ce dialogue-là. Une fois le dialogue établi, nous croyons qu'il sera facile, par après, de favoriser les retombées, les transferts des fruits de cette recherche dans le secteur industriel local. C'est le sens de notre proposition.

René J.-A. Lévesque
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Les universités sont bien sûr d'accord avec cette collaboration et essaient d'ailleurs depuis longtemps de resserrer les liens entre l'industrie et les universités. Le problème est assez complexe. Nous n'avons pas la longue tradition américaine dans ce contexte, surtout dans les universités francophones où les liens avec l'industrie ont toujours été assez éloignés, assez faibles, mais c'est certainement quelque chose qu'on veut faire. D'ailleurs et certaines personnes le savent peut-être, les universités montréalaises, dans le domaine de l'informatique, sont en train de se regrouper en un centre de recherche qui espère avoir une participation de l'industrie. Ceci est en train de se faire. Ce sont des gestes qui se posent et dont on sent le besoin.

Par contre, nous croyons que le problème des centres d'excellence, un peu comme disait monsieur Montambault, n'est pas de la seule responsabilité de l'Université du Québec mais c'est l'ensemble des universités québécoises qui sont concernées. Et il serait utile et même nécessaire dans ce contexte de faire une étude, comme cela a été fait en biotechnologie, un inventaire un peu plus approfondi de nos ressources humaines, de nos forces afin de pouvoir bien choisir les concentrations et de pouvoir appuyer les développements

dans les secteurs où nous avons déjà des forces et de ne pas créer artificiellement à certains endroits des centres quand il n'y a vraiment pas de ressources de ce côté-là.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Je suis évidemment très heureux de voir ces propositions arriver parce qu'elles dénotent une prise de conscience qui était déjà là mais qui s'accentue, à l'effet que les universités et les entreprises doivent collaborer dans un secteur particulièrement aussi névralgique que celui-ci.

On propose diverses modalités. Quant à la proposition du Conseil de l'industrie électronique du Québec, je pense que ça doit se passer sans l'intervention du gouvernement; ça serait aux universités à répondre à l'invitation du CIEQ.

Quant aux autres propositions, il y a là un souci de rationalisation qui se dégage. S'il s'agit des équipes et des ressources internes des universités, il y a déjà une démarche qui est entreprise sur le plan général quant aux centres de recherche. Le ministre de l'Éducation a demandé au Conseil des universités d'examiner de quelle façon on pourrait davantage concentrer justement nos forces.

Je distinguerais cette question de celle des centres plus orientés vers le développement technologique où là, peut-être, il faut davantage songer à la répartition régionale et à la répartition sectorielle aussi en fonction des secteurs économiques parce que là, on est beaucoup plus proche de la production et à ce moment-là, les universités peuvent collaborer avec l'industrie. Ça se fait déjà. On est en train, comme vous savez, de mettre sur pied un réseau de centres dans le domaine de la production automatisée; il y a déjà un cas à Sherbrooke où il y a eu des appuis concrets et il y a d'autres projets à l'étude actuellement. Donc, sur le plan du principe, on est d'accord.

La création d'un comité tripartite pour établir des mécanismes de concertation en recherche et développement, je serais bien prêt à examiner ça. Je pense qu'il faudrait peut-être qu'il y ait une réunion pour faire le point. Ça pourrait aussi être relié aux travaux de la conférence sur l'informatique qui va suivre ce Sommet des communications. On a déjà préparé un état de la situation où on a une vue globale de la recherche mais il faut aller plus loin pour examiner où sont vraiment les ressources et je pense qu'il y a besoin de concertation dans ce domaine.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

Nous sommes favorables à la création de centres d'excellence, surtout en recherche, et nous sommes favorables surtout à la concentration des recherches et non à l'éparpillement. On est favorable à ce que ça soit concentré parce qu'effectivement, selon les données qu'on a, ça prend effectivement une certaine masse critique pour être efficace dans le domaine de la recherche et du développement.

Maintenant, on croirait que les syndicats devraient être un des partenaires là-dedans à cause de l'influence très grande qu'ils peuvent avoir au niveau de l'emploi qui est créé par ces fameux centres de recherche et développement.

Nicole Blouin
présidente, Association des relationnistes du Québec

Nous sommes bien sûr d'accord avec le principe que l'on puisse considérer qu'il y a un lien étroit entre les universités et l'industrie. Je pense qu'il faudra aussi s'interroger sur le genre de recherche qu'on veut privilégier. On oublie souvent, dans le domaine de la recherche, la recherche appliquée et je pense que les gens de relations publiques, comme les gens de différents secteurs des communications, peuvent apporter à ce moment-là une collaboration au niveau de toutes ces recherches. Il faudrait tenir compte de l'apport et de l'expertise des praticiens des différents secteurs de la communication quand on parle de la recherche.

Richard Beaudry
directeur de la planification et contrôle, Centre de recherche industrielle du Québec

Le CRIQ étant déjà bien impliqué au niveau du transfert de la technologie, notamment par des ententes avec plusieurs universités, je pense effectivement que c'est un élément intéressant pour nous de faire partie de ce dialogue qui semble vouloir s'entreprendre entre industrie et universités. Alors, nous sommes disposés à contribuer à cette prise de conscience.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

Il existe à notre avis dans les régions des centres qui ont ces masses critiques dont on parlait. Je pense à Rimouski où il y a Québec-Téléphone qui est implantée et où il y a effectivement un développement à ce niveau-là. Si systématiquement on concentre la recherche, l'ensemble des compagnies de téléphone autres que Bell Canada n'auront pas à ce moment-là l'appui qui pourra supporter leurs recherches et je pense que c'est important, et pour le développement des universités et pour le développement de ces entreprises-là, qu'il existe des centres de recherches en région pour traiter entre autres des problèmes spécifiques aux régions, qui sont différents des problèmes des grands centres, en télécommunications et en communications en général.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je pense qu'il y a consensus sur le fait qu'il doit y avoir une collaboration entre l'université et l'industrie quant à la recherche et développement. Une forme de concertation avec cette nuance que les syndicats craignent que ça aille trop du côté de l'industrie et que ça pourrait se résoudre par une participation des syndicats, comme le disait monsieur Roy, et enfin, il semble y avoir consensus sur la nécessité de ne pas disperser les forces mais de se concentrer sur certains points en particulier.

Nicole Blouin
présidente, Association des relationnistes du Québec

J'aimerais bien qu'apparaisse aussi cette notion de recherche fondamentale et de recherche appliquée.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Au sujet du consensus que vous croyez avoir décelé, je tiens à souligner que nous sommes prêts à reconnaître ce qui est dit dans les propositions comme étant valable à condition qu'il y ait un maître d'oeuvre de l'État et de la collectivité que l'on a appelé, nous, un institut de recherches. Nous sommes en désaccord; donc, il n'y a pas consensus si la recherche et développement est laissée aux besoins déterminés par la seule et exclusive entreprise privée, avec ou sans collaboration des universités; pour nous, c'est secondaire dans ce cadre-là. Alors, si c'est avec la collaboration des universités, on n'est pas

plus d'accord si c'est seulement l'entreprise privée qui va déterminer à elle seule pendant les 20 prochaines années, parce qu'on parle là pour quelques semaines, j'imagine, ou pour quelques jours, les besoins de la collectivité québécoise dans ces changements-là.

Alors, notre participation à ce consensus est conditionnelle à ce que — nous, on appelle ça un institut de recherches — l'État prenne en charge aussi les besoins de la collectivité dans ces domaines-là.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je ne me risquerai pas à faire des consensus trop rapides. Donc, collaboration universités/État/industrie.

René J.-A. Lévesque
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Je crois qu'il ne faudrait pas mettre tous nos oeufs dans le panier d'un comité de concertation. Je pense qu'un comité a un effet relatif d'initiative mais la vraie concertation doit se faire à partir d'organismes. Il existe déjà le CRIQ qui est un de ces organismes qui peut nous aider. Le ministre de la Science et de la Technologie propose, dans un projet de loi qui sera présenté bientôt, une agence québécoise de valorisation industrielle qui est un autre mécanisme. Parce que le transfert technologique, naturellement, se fait entre l'université et l'industrie et établit des liens qui par la suite peuvent se poursuivre et ainsi de suite, j'ai beaucoup plus confiance en ces mécanismes-là qu'en des comités qui sont peut-être bons pour lancer des propositions mais après ça, ça s'arrête.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Ce que vous dites, c'est de ne pas créer de nouveaux mécanismes de concertation quand il y en a déjà à certains endroits.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Sur cette dernière remarque, je dois dire que je suis tout à fait d'accord; je ne pensais pas du tout à un autre organisme de concertation et bien plus à un

groupe de travail précis qui permettrait de faire un peu le point pour ensuite refiler la réalisation concrète aux organismes compétents qui existent déjà.

4.2 La création d'un ou de centres d'excellence en diverses branches de communications

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Avant de traiter le reste des propositions relatives aux rôles respectifs de l'université, de l'industrie et de l'État et leur concertation, nous allons traiter ensemble 3 propositions qui font suite à ce que nous venons de dire et qui sont reliées à la création d'un ou de centres d'excellence.

L'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques propose l'identification, la reconnaissance et l'appui aux centres d'excellence existants avant la création de nouveaux.

La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec propose un inventaire des ressources scientifiques et techniques et un bilan des activités de recherche avant d'envisager la création de centres d'excellence en télécommunications.

La FNC-CSN propose la création d'un centre particulier, celle d'un institut de recherches en communications pour oeuvrer dans la recherche sur les technologies et sur leurs impacts sociaux.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Je vais tout simplement expliquer notre résolution pour indiquer comment elle se rapproche de celle qui émane des milieux universitaires. Nous croyons avec eux qu'il est essentiel de faire un inventaire de ce qui existe déjà pour identifier et reconnaître l'excellence qui existe déjà dans notre milieu pour pouvoir bâtir sur cette fondation les centres d'excellence de demain. Nous croyons qu'il y en a beaucoup de centres d'excellence qui existent déjà au Québec et sur lesquels nous pouvons bâtir.

Il nous faut reconnaître cependant qu'une recherche purement coupée de la réalité ne va trouver prise que sur un pourcentage très infime du dossier. La recherche se fait en fonction des besoins perçus ou anticipés du marché et c'est pourquoi nous croyons qu'il faut mettre des barrières très, très hautes

autour de la recommandation qui nous est faite par les gens de la FNC-CSN quant à la création d'un institut de recherches qui, lui, va inventer ou décider ce qu'il faut rechercher. Ce n'est pas un institut qui va décider où s'en va la recherche, ce sont les besoins du marché.

René J.-A. Lévesque
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Notre proposition est essentiellement de faire un inventaire parce que, comme disait monsieur Boutin, les ressources sont tellement limitées dans ce secteur qu'il est absolument essentiel de les utiliser au maximum et ce n'est pas seulement un problème de dispersion, c'est un problème de reconnaissance de ce qui est là afin de l'utiliser.

Ceci étant dit, je crois que nous sommes d'accord aussi avec les objectifs de ce que propose la FNC-CSN, c'est-à-dire qu'il y a un besoin de faire des travaux qui dépassent les besoins du marché, des travaux de recherche plus fondamentale dans les secteurs de l'informatique, des communications et ainsi de suite, qui ne satisfont pas maintenant les besoins du marché et qui pourront peut-être à plus long terme rencontrer des exigences compétitives par rapport à d'autres pays qui eux avancent en recherches plus fondamentales.

L'autre point, c'est que, bien sûr, tous ces développements vont amener des changements sociaux et nous sommes présentement très mal préparés pour faire face à ces changements-là. Je pense que les syndicats sont très sensibles à la question, et avec raison, et je pense que la société en général est sensible à cette question. Or, vendredi dernier déjà, l'Association des administrateurs de recherches universitaires a eu un colloque justement sur cette question du rôle de l'université dans le virage technologique et un des aspects, c'était justement cet aspect social. Mais c'est un problème qui est complexe, c'est un problème de prospective et il faut vraiment avoir utilisé toutes les ressources que nous avons dans ce contexte-là. Monsieur Paquette était là, il était sûrement d'accord avec nos propositions. Par contre, je ne crois pas qu'un seul institut soit la solution.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

On appuie la proposition de la FNC-CSN sur la création d'un institut de recherches. On pense que le sens de la proposition, c'est que la recherche soit élargie aux problèmes des impacts sociaux et dans ce sens-là, on pense que les consommateurs via leurs associations devraient être associés à cette démarche selon des modalités qui restent à définir.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Quelqu'un pourrait-il nous donner des exemples de centres d'excellence existants?

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

L'Institut Armand-Frappier...

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

C'est ça que vous appelez des centres d'excellence.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

La question qui vient d'être demandée prouve la validité de la recommandation des universités sur la nécessité de faire l'inventaire des ressources et il y en a un paquet.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Le Centre de recherches de Bell-Northern, par exemple, c'est un centre d'excellence? C'est ça qu'on veut dire, c'est la recherche faite par l'entreprise privée, par exemple?

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Ou par les universités.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Le Centre de microélectronique de l'Université de Sherbrooke, qu'est-ce que tu en fais? Le Centre d'innovation de l'Université de Montréal, qu'est-ce que tu en fais? Il y en a un tas de ces affaires-là, tant dans le secteur privé que dans le secteur universitaire.

Laval Laborgne
président, Fédération nationale des communications

Je comprends que c'est un nouveau vocable pour désigner des centres de recherches privés et publics dans différents secteurs. À partir de ça, je dois dire et réitérer que ce que propose la CREPUQ, la démarche en vue de promouvoir le développement concerté de la recherche en communications, il est évident qu'on souscrit à ça.

La notion qui veut que seul le marché détermine les besoins en recherches ne nous paraît pas une notion acceptable au niveau de la société.

On ne pense pas, par un institut de recherches, proposer un lieu avec une bâtisse. Il ne faudrait pas faire dire aux idées qu'on essaie de défendre des choses qu'on ne véhicule pas. On pense au contraire que l'institut de recherches doit regrouper notamment les universités, mais ça ne veut pas dire les fermer pour les mettre dans l'institut de recherches. Ça veut dire qu'il y ait un institut. Ça veut dire aussi que le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada mettent cette année environ 135 millions de dollars dans l'industrie du cinéma et de la vidéo; on pense qu'ils pourraient au minimum en faire au moins autant dans la recherche dans les communications et on souhaite même que ce soit les 2 gouvernements. Mais on n'est pas naïfs au point de penser que parce que nous souhaitons que les 2 gouvernements travaillent ensemble, les chicanes vont s'arrêter mais on le dit quand même. On pense qu'il est important qu'il y ait beaucoup d'argent là-dedans et avec beaucoup de ressources humaines qui sont toutes là.

On ne pense pas que parce que l'Université de Sherbrooke décide, avec un ou plusieurs entrepreneurs, de faire des recherches en développement pratique ou théorique, ça suffit pour régler ces problèmes-là.

Alors, pour toutes ces raisons, on insiste fortement pour que le gouvernement en fasse une priorité majeure dans ses listes de priorités.

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

J'appuie la proposition des universités sur l'inventaire mais j'ajouterais une dimension. C'est qu'on retrouve très souvent à l'université, et je ne voudrais pas que ça se retrouve aussi dans les ministères concernés, une espèce de dualisme: secteur des humanités et secteur technique, scientifique. Je considère que c'est extrêmement important d'interrompre ce dualisme-là que l'on retrouve effectivement dans les universités où très souvent, la science technique est d'un côté et les humanités d'un autre, et si on arrivait à joindre les 2 à travers des mécanismes déjà existants et même à travers l'inventaire des ressources, je pense que ça serait un apport important parce que les nouvelles technologies sont manipulées, utilisées par différentes personnes et il faut examiner de quelle façon la machine peut s'adapter à l'individu et non l'inverse. C'est extrêmement important de considérer l'aspect des sciences humaines dans ces inventaires et, en tout cas, dans l'opérationnalisation de recherches qui se feraient à l'intérieur des universités ou de l'entreprise.

Gilles Laporte
Association canadienne des entreprises de services en informatique

L'industrie doit participer à ces centres d'excellence-là. Je crois aussi que les consommateurs ou les représentants du public doivent être représentés et puis, ça doit faire l'objet d'un seul processus de réflexion ou de recherche.

Léonce Montambault
vice-président exécutif — Région du Québec, Bell Canada

Je voudrais appuyer les 2 propositions de l'AMEEC *et* de la CREPUQ sur l'inventaire des ressources et le besoin d'identifier les centres d'excellence existants.

En ce qui concerne la création d'un institut de recherches, il me semble que l'on devrait travailler à éviter de créer un organisme additionnel. Je reconnais le point de monsieur Leborgne, à savoir qu'il faut se préoccuper de l'impact social de la recherche mais, que je sache, les universités aussi se préoccupent de la question, de même que l'industrie privée. Et un point à considérer aussi, c'est que tous les besoins du Québec en termes de recherche ne seront pas nécessairement remplis par la recherche faite au Québec et de la même façon, la recherche faite au Québec devrait aussi se préoccuper des besoins mondiaux. Or, il faudrait éviter, il me semble, de s'enfermer dans un carcan qui soit strictement québécois et si vraiment on réussit à dépasser

ce cadre-là, les récompenses en termes de retombées à l'échelle mondiale pourraient être très intéressantes.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Ma réponse, c'est oui pour l'AMEEC et oui pour la CREPUQ.

Oui aussi pour le principe de cet institut de recherches sans que ce soit une immobilisation en béton de 50 millions de dollars; qu'on fasse plutôt en sorte que dans les universités et les cégeps où ça peut se faire ou dans les endroits où existent déjà des centres de recherches, qu'on puisse y ajouter cette dimension de la mesure des impacts sociaux et qu'on en tienne compte. Mais un institut, je pense que monsieur Leborgne va admettre avec nous autres que ce n'est pas ici, ce matin, qu'on va décider d'un projet d'immobilisation pour avoir un institut de recherches. S'il veut parler d'une forme de structure de coordination qui s'assure que des efforts sont faits dans le secteur de la recherche pour évaluer les impacts sociaux de l'introduction des technologies nouvelles, j'en suis.

Pour le reste, il m'apparaît très clair qu'il y a un consensus: pas de dispersion, pas d'éparpillement, concentration des efforts là où il y a déjà des centres de recherches qu'on appelle des centres d'excellence, non parce qu'ils couvrent tous les aspects de la vie des gens mais parce que c'est l'expression consacrée. Il y en a un à l'Île-des-Soeurs, je considère que c'est un centre d'excellence; il y en a un autre à l'Université de Sherbrooke. Alors, le consensus m'apparaît fait.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

J'irais même plus loin; je pense qu'on devrait créer un groupe de travail sur cette question. La CREPUQ propose un inventaire des ressources scientifiques et techniques, un bilan des activités de recherche. Ça a été fait partiellement dans le rapport de conjoncture sur les communications, *Bâtir l'avenir*. Là, il faut aller plus loin, il faut, à partir des inventaires et des états de situation, se demander quels sont les projets prioritaires. Est-ce qu'on doit appuyer des organismes existants? Est-ce qu'il n'y a pas de nouveaux besoins auxquels on ne répond pas encore au sein de la société québécoise? Cette dimension internationale dont parle monsieur Montambault, je suis tout à fait d'accord avec ça. C'est ce qu'on voulait avoir à Montréal, un centre international de biotechnologie, on a eu un centre canadien et on va essayer de faire en sorte qu'il soit international.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous allez créer un groupe de travail.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Quant à la proposition de la FNC-CSN, au Sommet de Québec, nous avons eu une proposition d'un centre sur la bureautique et l'informatique de gestion axé à la fois sur la technologie et les impacts sociaux, l'impact sur l'emploi, la qualité de vie au travail et les relations de travail. On nous arrive ici avec une autre proposition. Je pense que ça démontre bien d'abord un consensus; oui, il va falloir coordonner, accentuer les recherches sur les impacts sociaux des technologies. Est-ce que ça nous prend un seul organisme? J'e n'en suis pas sûr, peut-être que cet institut pourrait être un conseil qui coordonnerait divers centres plus spécialisés. J'aimerais qu'on regarde ça dans le même groupe de travail et on pourrait essayer de débloquer un projet de ce côté-là assez rapidement, le plus rapidement possible.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Pour l'établissement du consensus, je voudrais dire que si le ministre Bertrand est d'accord avec son collègue Paquette, nous acceptons l'idée de participer à un groupe de travail dont le mandat comprendrait la possibilité d'établir un institut de recherches.

4.1 Les rôles respectifs de l'université, de l'industrie et de l'État et leur concertation

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous revenons au premier sous-thème de ce chapitre. Il concernait, vous vous rappelez, les rôles respectifs de l'université, de l'industrie et de l'État et leur concertation. Nous parlons maintenant des dépenses en recherche et développement et justement, une entreprise, Bell Canada, annonce qu'elle entend augmenter son effort de recherche et développement au Québec de 35% au cours des 5 prochaines années. Elle mentionne toutefois 3 conditions: accroissement du nombre de diplômés de 2e et 3e cycles en télécommunications et

spécialisations connexes, modification de certains aspects de la Loi 101 et amélioration de la fiscalité personnelle.

Léonce Montambault
vice-président exécutif — Région du Québec, Bell Canada

Comme se souviendra sûrement le ministre des Communications, lors de notre comparution devant la Commission parlementaire des communications il y a quelques mois, nous avions eu l'occasion d'expliciter la part active du groupe Bell dans le Québec au niveau des investissements, de la fabrication et des employés tout court, ce qui démontrait que le Québec avait justement sa large part dans ces domaines.

Nous avions dit aussi et nous réitérons aujourd'hui que du côté de la recherche et développement, nous avions été dans l'obligation de créer d'abord une masse critique avec notre laboratoire de recherches principal à Ottawa et que le moment était venu de continuer et même d'amplifier l'effort que notre laboratoire de l'Île-des-Soeurs avait déjà commencé à produire.

À ce sujet et pour revenir très brièvement sur notre proposition, dans les 5 prochaines années, nous avons l'intention d'augmenter de l'ordre de 13 millions de dollars la somme de nos dépenses de recherche et développement au Québec qui totaliserait alors 50 millions de dollars. C'est énorme et le groupe Bell, très humblement, doit dire que c'est un apport considérable à ce qui se fait au Québec.

Ça veut dire recruter énormément de chercheurs. Nous avons présentement 525 personnes qui oeuvrent au Québec dans ces domaines. Nous avons l'intention d'en ajouter 125. Nous parlons ici d'une certaine catégorie de chercheurs. Des gens qui détiennent une maîtrise ou un doctorat dans les sciences des communications ou dans les sciences connexes et je vous soumets que c'est là une denrée très rare au Québec.

D'où notre proposition en 3 facettes. La première, c'est qu'il faudra développer au Québec, donc par les universités, un nombre beaucoup plus considérable de détenteurs de maîtrise et de doctorat dans ces domaines. Il nous faudra donc prévoir pour les universités les moyens pour le faire, d'une part, et en même temps, je ne pense pas que ce qui va se produire au Québec va être suffisant pour nous permettre de faire l'expansion dont nous parlons tout à l'heure.

Il nous faudra être de plus en plus dans une position pour pouvoir attirer chez nous les cerveaux, la matière grise dont nous avons besoin et pour ce faire, nous disons 2 choses. Il faudrait enlever les irritants qui se trouvent dans

la Loi 101. Il ne s'agit pas d'enlever la Loi 101, il s'agit de la modifier, nommément aux niveaux de la langue d'enseignement et de la langue d'accréditation professionnelle. Dans un deuxième temps, il faudrait faciliter l'amélioration ou la disparition des écarts qui existent dans la fiscalité et je peux vous dire par expérience que ces irritants travaillent actuellement contre nous.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Bell Canada donne tout à fait suite à ce qu'on a discuté en Commission parlementaire en termes d'accentuation, d'accroissement de la recherche et développement, à l'Île-des-Soeurs en particulier. C'est une augmentation de 35% par rapport à ce qui se fait en ce moment. Je pense qu'elle ajoute environ 125 chercheurs. Alors, c'est très bien.

Sur la Loi 101, il y a une Commission parlementaire qui commence le 19 octobre et vous avez vu que le Conseil national du Parti québécois, en fin de semaine, a adopté très majoritairement une résolution demandant de maintenir la Loi 101 dans ses éléments essentiels mais par ailleurs, de travailler pour faire en sorte d'enlever les irritants. J'espère que Bell Canada fera part à la Commission parlementaire de ce qu'elle considère être les irritants; je pense que ce n'est pas ici le forum pour le faire.

Troisièmement, le ministre des Finances présente cet automne un livre blanc sur la fiscalité qui traite entre autres de ces éléments de fiscalité des individus auxquels vous faites référence.

Léonce Montambault
vice-président exécutif — Région du Québec, Bell Canada

Je voulais simplement dire au ministre que je suis d'accord et nous allons faire les représentations nécessaires à ce moment-là.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

D'abord, disons que c'est une proposition très concrète et nous en sommes fort heureux. Elle répond à notre proposition sur l'Île-des-Soeurs. Mais quand même, les données qu'on a sur le groupe Bell là-dedans nous ont porté à nous poser des questions, à savoir si c'était suffisant le nombre de millions que le groupe Bell Canada propose d'investir, justement en recherche et développement, dans les prochains 5 ans au Québec puisqu'on avait, en 1982 par

exemple, un montant total de 340 millions de dollars investi mondialement dans la recherche par ce groupe-là et le Québec, à ce moment-là, a retiré environ 37 millions de dollars. Donc, 300 millions de dollars étaient carrément en dehors de la province de Québec et lorsqu'on suit justement les données de monsieur Montambault devant le gouvernement du Québec, 96 millions de dollars sont directement investis par Bell Canada dans la recherche, 48 millions de dollars étant à l'intérieur de Bell et 48 millions de dollars étant dans Recherches Bell-Northern. Le pourcentage du Québec dans cette compagnie-là est de 34% environ. Alors, selon nous, le Québec devrait retirer environ 16 millions de ces 48 millions de dollars-là. Monsieur Montambault reconnaissait devant le gouvernement comme un manque à gagner de l'ordre de 5 à 6 millions de dollars, pour le Québec justement, au niveau de Bell Canada uniquement.

Au niveau de la recherche et développement de Bell-Northern, l'autre 48 millions de dollars, on a encore la même proportion, ce qui nous mettrait à peu près à 16 millions de dollars qui devraient revenir au Québec. Par contre, le gros de la recherche se fait par Bell-Northern Limitée, filiale de Northern Telecom, avec 241 millions de dollars et le Québec représente 12.4% de son marché mondial, ce qui, selon nous, devrait donner au Québec 32 millions de dollars.

Alors, si on additionne ça, selon nous, le montant qui devrait être investi au Québec en recherche et développement par ce groupe-là devrait se situer autour de 68 millions de dollars pour 1984 et dans 5 ans d'ici, ça devrait plutôt approcher 100 millions de dollars que 50 millions de dollars. Ce sont les données qu'on a actuellement.

Léonce Montambault
vice-président exécutif — Région du Québec, Bell Canada

Je ne voudrais sûrement pas refaire le débat des millions. Je vais simplement dire à monsieur Roy qu'à la Commission parlementaire, toute cette question-là a été débattue et on se rappellera que l'écart qui effectivement existe dans le domaine de la recherche et développement au Québec de la part du groupe Bell est de l'ordre de 8 millions de dollars et dans la résolution que nous vous présentons maintenant, nous allons même plus loin que l'engagement que nous avons pris à la Commission parlementaire: nous parlons véritablement de 13 millions de dollars.

Finalement, ce ne seront pas les millions qui vont concrétiser l'expansion, ce sont les personnes, la disponibilité des chercheurs et c'est là-dessus que devront porter les efforts pour atteindre cet objectif ou le doubler, selon le souhait de monsieur Roy, et je le souhaiterais moi aussi. La particularité

importante va être la matière grise et le nombre de chercheurs et il va falloir faire bien des choses avant d'en arriver là.

Claude Dessureault
vice-président exécutif (Division du Québec), Association des manufacturiers canadiens

On appuie fortement la proposition de Bell et on ajoute que plusieurs manufacturiers sont prêts à investir au Québec. Il y a 2 carences. Un manque de chercheurs qualifiés et deuxièmement, des irritants du côté de la fiscalité et de la Loi 101 mais on apprend heureusement qu'il y aura des correctifs.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Pour la fiscalité, on aura tout de même remarqué dans le dernier budget qu'il y a une déduction d'impôt pour 10% de la masse salariale consacrée à la recherche et développement.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, on en reparlera avec monsieur Parizeau.

Voyons maintenant le fonds de recherche et 2 propositions qu'on traitera ensemble. L'Association de la recherche en communication propose la création d'un fonds d'aide à la recherche en sciences des communications. Or, le ministère des Communications propose la création d'un fonds de recherche avec mandat de stimuler les projets industriels de recherche et développement en communications, particulièrement dans les logiciels, les télécommunications et l'informatique.

Alors, pour l'Association de la recherche en communication, madame Caron-Bouchard, est-ce que ça répond à votre attente?

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

Il y aurait peut-être juste des petites nuances à apporter.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Oui, mais ça répond à votre attente; donc, on en prend note.

René J.-A. Lévesque
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Nous sommes conscients qu'il y a un grand besoin d'une aide à la recherche dans le secteur des communications mais je ne crois pas qu'il soit nécessairement utile de créer un autre fonds pour satisfaire aux besoins. Il existe déjà d'autres mécanismes et essayons d'utiliser les mécanismes qui existent. Pour les universités, il y a le nouveau FCAC, il a changé de nom mais c'est FCAC, et on devrait canaliser les ressources à travers de tels organismes plutôt que de créer un autre fonds et d'autres structures et d'autres formulaires, etc.

Richard Greene
président, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

C'est dans le sens de monsieur Lévesque et je voudrais surtout qu'on en tienne compte et qu'on mette cette recommandation en relation avec celles qui viendront dans le sous-thème relatif à la formation. Ce sont des choses qui se regroupent et c'est dans ce sens-là qu'on appuie la résolution de l'ARCQ.

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

Par rapport à la dimension de la recherche dans les sciences des communications, le ministère des Communications a aboli son fonds d'aide à la recherche universitaire l'année passée. Les actions concertées avec le FCAC ne sont pas clairement identifiées et nous nous demandons s'il n'y aurait pas un endroit spécifique où les universités ou en tout cas les personnes intéressées dans les sections des communications pourraient faire appel et, je rappelle ce que je disais tout à l'heure, il y a peut-être beaucoup de subventions pour certains types de recherches en communications mais pour d'autres genres de recherches qui touchent davantage aux sciences humaines, il n'y a pas tant de fonds de recherches et pour nous, c'est extrêmement important cette dimension-là. En écoutant la plupart des intervenants, j'ai peur qu'on néglige la recherche qui touche aux sciences humaines en relation directe avec les nouvelles technologies.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Je voudrais suggérer que ce fonds-là fasse partie du fonds qui sera confié à l'institut de recherches en communications. Deuxièmement, pour répondre à monsieur Montambault et aux gens de l'entreprise privée, c'est vrai que ça prend des scientifiques, que ça prend du monde pour travailler dans ces choses-là mais ces gens-là ne vivent pas avec l'air du temps. Alors, il faut les payer. C'est pour ça que ça prend un institut de recherches pour pouvoir les payer quand ils vont travailler à faire de la recherche et on a les cerveaux ici au Québec, anglophones et francophones, qui sont capables de faire ces travaux-là. Il s'agit juste de les regrouper en se servant de tous les fonds disponibles, dont celui proposé par l'ARCQ.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Ici, je pense qu'on adopte le principe, on ne va pas dans les modalités; qu'il y ait des fonds additionnels pour la recherche en communications, je pense qu'on peut faire un consensus là-dessus. Comment doivent cheminer ces fonds? Si ce sont des fonds d'aide aux universités, ça peut très bien être un programme spécial dans le cadre du fonds FCAC; si c'est de la valorisation industrielle de la recherche, on va bientôt avoir une agence et s'il y a des projets non comblés, on peut très bien utiliser le fonds de développement technologique de mon ministère et le mettre au service du ministère des Communications pour l'année en cours s'il y a des projets qui arrivent immédiatement en tout cas. Je pense qu'on va décider par la suite de quelle façon on va faire cheminer les choses. Le mécanisme proposé par le ministre des Communications apparaît extrêmement important, on parle d'une ampleur de 5 millions de dollars. Je pense qu'en rythme de croisière, on devrait viser un fonds de cette importance-là.

Gisèle Trembiay
présidente des délibérations

Nous pouvons passer à une proposition de l'Association des relationnistes du Québec qui demande que l'État intègre les praticiens de relations publiques aux recherches en communications qu'il subventionne, particulièrement au niveau de l'informatique, et qu'il concrétise cela en soutenant financièrement un projet-pilote de progiciel.

Nicole Blouin
présidente, Association des relationnistes du Québec

J'aimerais qu'on traite ici seulement de la première partie de la proposition et qu'on reporte la discussion sur la seconde partie dans le sous-thème consacré aux projets-pilotes.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je suis toujours d'accord pour reporter et fondre ensemble plusieurs propositions. Quant à la première partie de votre proposition, on en prend note, on vient de discuter de ces recherches.

4.3 La formation : les besoins en ressources humaines de haut savoir

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous arrivons au troisième sous-thème du chapitre sur la recherche et développement. Il porte sur la formation et les besoins en ressources humaines de haut savoir. Nous traitons ensemble 4 propositions sur la formation avancée.

Le Conseil de l'industrie électronique propose l'adoption de mesures incitatives favorisant l'inscription des étudiants dans les secteurs d'études considérés comme prioritaires, que ces secteurs prioritaires soient choisis en concertation et que les bourses de 2e et 3e cycles pour ces secteurs soient augmentées.

La Conférence des recteurs et des principaux des universités souhaite se concerter avec les industries, justement, afin de connaître leurs besoins et de prendre des mesures pour favoriser la formation avancée en télécommunications.

Le ministère de l'Éducation propose au ministère des Communications la création d'un programme de bourses pour les études avancées en communications.

Enfin, l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada prône la spécialisation des universités et l'augmentation des ressources nécessaires à la formation des diplômés de 2e et 3e cycles par

un accroissement des fonds pour certains programmes et par l'établissement de contacts entre les milieux industriels et universitaires.

Donc, si on résume bien ce qu'il y a de commun à ces propositions, il s'agit de définir des secteurs prioritaires, de le faire en concertation entre les universités et l'industrie et je suppose qu'il y aurait peut-être les syndicats aussi, et d'adopter des mesures incitatives pour augmenter les diplômés de 2e et 3e cycles, soit des bourses, par exemple, qui sont un des moyens suggérés.

Gaston Denis

président (Comité des affaires académiques), Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Nous constatons que dans l'ensemble de ces propositions, il y a déjà un remarquable consensus qui se dégage. J'aimerais signaler que ce sous-thème, c'est-à-dire la formation des ressources humaines de niveau avancé, est très étroitement lié au sous-thème précédent qui portait sur la recherche et la collaboration entre l'industrie et l'université dans le domaine de la recherche. Je crois que dans la proposition du ministre Paquette de créer une table de travail pour faire avancer la question de la concertation au niveau de la recherche et faire les inventaires nécessaires, cette table pourrait également traiter de l'accroissement du nombre d'étudiants dans les programmes de 2e et 3e cycles.

Dans la question de la formation, il y a aussi la nécessité d'intéresser les jeunes à entreprendre des études universitaires à ce niveau. Il y a des propositions pour créer des programmes de bourses ou augmenter le montant des bourses. Nous en sommes mais il nous semble que cette mesure en soi ne suffit pas. Ce que nous annonçait tout à l'heure monsieur Montambault, à savoir qu'il existera dans l'industrie de pointe des débouchés pour des diplômés de 2e et 3e cycles, que ce genre d'informations soit communiqué aux jeunes de telle sorte qu'ils voient dans les études avancées et dans les carrières de recherches dans l'industrie des potentiels de carrière, ça me paraît aussi important que d'augmenter le niveau des bourses.

Donc, c'est un ensemble de mesures d'information qui permettront d'atteindre les objectifs auxquels nous souscrivons, à savoir qu'il faut augmenter la formation de chercheurs de 2e et 3e cycles. Notre proposition mentionne les télécommunications mais bien entendu, il faut y voir également la formation de chercheurs au niveau de l'informatique et des autres technologies de cette nature, l'électronique, la microélectronique.

Jean Thibault
Conseil de l'industrie électronique du Québec

Dans le même sens que monsieur Denis, je pense qu'il ne faudrait pas négliger tout simplement l'information aux étudiants. S'ils voyaient tout le potentiel qu'il y a dans l'industrie, probablement qu'ils feraient des choix différents dans certains cas.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Oui au CIEQ, oui à la CREPUQ, oui à l'AMEEC. Quant à notre proposition de jonction avec le ministère de l'Éducation, il faut savoir que ça serait a priori une répartition égale entre les ministères des Communications et de l'Éducation mais pourquoi ne pas lancer la perche à l'industrie et lui demander si elle n'accepterait pas de collaborer pour un tiers dans un « pot » pour encourager la formation des jeunes aux niveaux des 2e et 3e cycles.

Léonce Montambault
vice-président exécutif — Région du Québec, Bell Canada

Le ministre semblait me regarder en faisant cette proposition-là mais...

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Oui ou non, acceptez-vous pour ⅓, monsieur Montambault?

Léonce Montambault
vice-président exécutif — Région du Québec, Bell Canada

J'aimerais lui dire que nous avons déjà une collaboration en ce sens, avec l'INRS par exemple, qui pourrait être répétée à plusieurs échelons.

Jean-Noël Tremblay
président, Fédération des cégeps

Nous sommes d'accord avec l'appui et les mesures incitatives qu'il faudrait avoir pour amener les étudiants dans les secteurs de pointe. Il y a une expérience qui a été faite qui s'appelle Techno-contact et qui est un projet mis

en place en concertation par l'Ordre des technologues des sciences appliquées du Québec, le Centre des dirigeants d'entreprises et la Fédération des cégeps et qui vise essentiellement ce genre de choses-là.

Il est important cependant que du côté du ministère de l'Éducation, on fasse un ajustement plus net entre les politiques de formation et incitatives en termes de formation dans ces secteurs de pointe-là et les expériences semblables, de façon à pouvoir inciter davantage les étudiants à accéder à ce niveau-là, ce qui n'est pas tout à fait le cas actuellement.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je crois que ça règle cet ensemble de propositions. Voyons maintenant des besoins particuliers même si la proposition de l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques peut être associée aux précédentes. Alors, elle souhaite que le ministère de l'Éducation encourage la participation des femmes dans les domaines de la science et de l'ingénierie.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

La réponse que le ministère de l'Éducation nous fournit, c'est qu'il a non seulement fait étudier la question mais que ça a donné lieu à la publication d'un document qui s'intitule *La condition féminine et l'université* et que les recommandations de ce document vont même plus loin que la proposition de l'Association des manufacturiers.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Monsieur Paquette, vous vous associez à ça. Donc, nous passons à la proposition suivante de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation qui recommande que l'initiation aux nouvelles techniques de télécommunications fasse partie de la formation de base et du perfectionnement des bibliothécaires. On est envahi par l'informatisation.

Richard Greene
président, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

Ça rejoint un peu les propositions précédentes de Bell Canada concernant la nécessité d'accroître le nombre de diplômés de 2e et 3e cycles mais ça rejoint surtout la préoccupation de madame Bouchard concernant la dimension humaine des communications et on voudrait aussi par là inciter les employeurs à favoriser le perfectionnement des membres qui sont déjà sur le marché du travail dans le domaine des télécommunications mais tout en tenant compte de la dimension humaine de ce phénomène.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

J'imagine qu'il n'y a pas d'objection, de principe en tout cas, au niveau du ministère de l'Éducation. Au contraire, mais le ministre va être ici plus tard et à mon avis, c'est une question qui concerne la formation des ressources humaines; on pourrait peut-être lui permettre de réagir à cette proposition lorsqu'il sera avec nous.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

C'est entendu; vous pourrez faire le message.

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

D'autant plus que sur plusieurs comités qui ont siégé jusqu'à maintenant et qui étudient ces phénomènes-là, on retrouve très peu de bibliothécaires qui sont effectivement déjà liés à l'information. Je trouve ça vraiment aberrant qu'ils n'y prennent pas place. On ne pense pas à aller les chercher et à les initier et il y a peut-être un problème de base, à savoir qu'il n'y a pas non plus de formation spécifique qui est développée dans ce sens-là actuellement.

4.4 Les incitations à l'investissement

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons aux incitations à l'investissement avec une proposition de l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques qui recommande de favoriser la recherche et développement à travers des mesures fiscales et de soutien ainsi que des programmes d'aide à l'exportation.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Des programmes d'aide à l'exportation: certainement. J'imagine que si mon collègue du Commerce extérieur était ici, il vous dirait qu'il a déjà commencé et qu'il compte accentuer. Mesures fiscales et de soutien: on a commencé, on a parlé du crédit de 10% pour la masse salariale.

Cependant, j'aimerais ici faire une précision. À notre avis, ce n'est peut-être pas de ce côté qu'il faut étendre énormément puisqu'il y a une étude récente du FCAC qui démontre que le Canada et le Québec sont les pays du monde qui consacrent le plus d'argent sur le plan fiscal et sur le plan des subventions à la recherche industrielle; le problème, c'est davantage d'aider au développement des entreprises technologiques qui pourront agrandir leurs départements de recherches et à ce moment-là, je pense que la politique d'achat-développement que nous avons commencé à élaborer et que nous allons appliquer dans le cadre des micro-ordinateurs dans les écoles et dans le cadre de la bureautique est davantage porteuse d'avenir si on s'assure que les retombées économiques et technologiques se fassent au Québec.

Ce n'est pas pour dire que je suis en désaccord avec la proposition, on ne peut qu'être d'accord, mais je dis qu'il va falloir faire autre chose que ça. Il va falloir vraiment utiliser tous les outils à la disposition de l'État pour s'assurer que les emplois soient créés ici.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Nous reconnaissons que le pourcentage gouvernemental dans les dépenses de recherche et développement est supérieur au Canada qu'il ne l'est dans plusieurs pays à la grandeur du monde. Mais vous reconnaissez aussi que les pourcentages de produit national brut qui sont voués à la recherche et

développement au Canada sont à peine le tiers de ce qu'ils sont dans la plupart des pays qu'on considère économiquement développés, comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les États-Unis et ainsi de suite. Il va falloir mettre le paquet, il n'y a pas à sortir de là, et l'AMEEC se réjouit beaucoup des mesures incitatives que monsieur Parizeau a mises en place avec son 10% surtout parce cette mesure a un caractère universel; elle s'applique à absolument tout le secteur industriel et elle laisse les forces du marché prendre leur place. On croit que ce sont beaucoup plus les forces du marché qui vont nous amener l'explosion industrielle, une fois qu'elles sont encouragées par le gouvernement, qu'une intervention gouvernementale directe.

Jim Donovan
vice-président aux Services professionnels et administratifs,
Société de développement industriel du Québec

J'aimerais réagir face à la proposition de l'AMEEC mais c'est une proposition qui touche surtout des mesures fiscales sur lesquelles je n'ai rien à dire sinon qu'en termes de recherche et développement et d'aide à l'exportation, je rappelle à nouveau la base en termes de programmes que la SDI a et qui devrait être reconnue comme telle pour bâtir d'autres mesures additionnelles au besoin et je rappelle les sommes qui sont déjà prévues à l'un et l'autre volets: en termes de recherche et développement: 5,6 millions de dollars en 83-84, 10 millions de dollars en 84-85; en termes d'exportation à travers 4 volets de programmes: 23 millions de dollars cette année et 30 millions de dollars l'an prochain. Ce n'est peut-être pas la limite de ce qui est souhaitable mais reste quand même qu'il y a là une base sur laquelle il est possible de construire.

Gilles Laporte
Association canadienne des entreprises de services en informatique

On appuie évidemment la proposition de l'AMEEC. On voudrait peut-être y ajouter une dimension qui est une révision des règles pour déterminer ce qui est de la recherche et développement dans un milieu comme le développement de logiciels ou le développement informatique d'une façon plus vaste.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Je tiens à souligner notre accord avec cet élément de la proposition de l'AMEEC qui dit qu'elle est trop consciente que le marché québécois est trop restreint pour produire à lui seul les recettes nécessaires pour financer les programmes de recherche et développement que les entreprises doivent

obligatoirement mettre en oeuvre. Je pense que c'est là, peut-être involontairement, un appui de l'entreprise à l'idée d'un institut de recherches avec des fonds et où on pourrait y mettre le paquet, comme a dit monsieur Boutin.

4.5 Des projets-pilotes et leurs impacts

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous arrivons au dernier sous-thème de ce chapitre sur la recherche et développement et il sera question des projets-pilotes et de leurs impacts.

Voyons d'abord la politique d'achat. Nous traitons ensemble 2 propositions et un des points d'une proposition antérieure de la CADAPSO qui demande qu'un comité mixte (CADAPSO/gouvernement) définisse le concept de projets-pilotes, les règles de participation et d'attribution ainsi que les mécanismes de gestion.

Quant à l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques, elle souhaite que le gouvernement du Québec intègre les projets-pilotes à la politique d'achat et aux encouragements à la recherche et qu'il choisisse les projets en fonction des besoins du marché.

Le ministre des Communications propose justement, dans le secteur particulier de la bureautique, une politique d'achat-développement de la bureautique comportant les éléments suivants: une politique d'achat des ministères et organismes gouvernementaux; des projets-pilotes, des programmes d'aide et un plan triennal des besoins gouvernementaux.

Est-ce que je peux demander aux manufacturiers si, dans le secteur particulier de la bureautique, ça répond à leur attente?

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

La proposition du ministère des Communications est fragmentaire. Elle satisfait certainement les besoins de notre recommandation mais elle est fragmentaire. Le point essentiel que nous voulions faire valoir dans cette recommandation était que les projets-pilotes n'existent pas isolément. Il est nécessaire qu'un projet-pilote commence d'abord par un stage de recherches; puis vient l'étape du projet-pilote pour ensuite passer à une étape de mise en marché. S'il n'y a pas ce cheminement, on perd notre temps en jouant dans les projets-pilotes et c'est ce que le ministre dit, je crois, quand il parle d'intégrer ça avec les

organismes gouvernementaux et l'aide gouvernementale pour ce qui est de la bureautique. Ce qu'il fait pour la bureautique, on voudrait qu'il le fasse ailleurs.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

D'abord, je dois dire que la proposition du ministère des Communications du Québec a été discutée et doit être finalisée très bientôt au Conseil des ministres. Elle implique la participation de 3 ministres qui sont cosignataires du mémoire au Conseil des ministres, à savoir messieurs Biron, ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, Paquette, ministre de la Science et de la Technologie et moi-même, aux Communications. Donc, tout ça va être finalisé dans les jours qui viennent. Ça va donc dans le sens aussi de ce que vient de dire monsieur Boutin quant à la première partie de sa proposition. Quant à la deuxième, je pense que monsieur Paquette aurait peut-être des choses à dire là-dessus.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Le mémoire que nous avons présenté vise justement à intégrer les divers éléments, à savoir l'inventaire des besoins gouvernementaux, et c'est pour ça que dans la proposition de l'AMEEC, on s'interrogeait sur le « en fonction des besoins du marché » ; il y a aussi les besoins de productivité des organismes gouvernementaux qu'il faut regarder.

Les programmes d'aide : nous comptons, si notre proposition est acceptée au Conseil des ministres, mettre, à même le fonds de développement technologique, des fonds sur la recherche appliquée, à la fois sur le plan technologique et sur le plan de l'impact humain, des impacts sociaux également, de l'introduction de la bureautique. Il y a également dans cette politique un plan d'adaptation des ressources humaines et tout ça est branché sur une politique d'achat et c'est le bout de notre collègue de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme de voir à ce que les retombées de cette politique d'achat sur l'industrie soient maximales.

Alors, je pense qu'on va arriver là avec quelque chose d'assez concerté et je pense que ça devrait faire consensus ici.

Jean Thibault
Conseil de l'industrie électronique du Québec

On pense que la politique d'achat-développement est un moyen puissant pour aider l'industrie à créer les produits mais il faudrait que les spécifications des produits soient faites de façon raisonnable pour qu'elles rencontrent non seulement les besoins du gouvernement, le client, mais d'autres organismes à travers le monde.

Gilles Laporte
Association canadienne des entreprises de services en informatique

Ça ne nous satisfait pas parce qu'on avait une dimension dans notre proposition qui demandait qu'un projet-pilote entre différents intervenants de l'industrie puisse être considéré comme un élément de recherche et développement. Je n'ai pas eu de réactions...

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Effectivement, on est tout à fait d'accord avec ça et on ne veut pas prendre des semaines pour définir sur papier ce qu'est un projet-pilote. On va le définir dans l'action, le plus rapidement possible, en le réalisant et en intégrant la dimension recherche et développement au projet-pilote. Comme vous le dites, on est tout à fait d'accord.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Je m'inquiète peut-être inutilement mais je crains que le projet du ministère des Communications se veuille une intervention sur le libre marché. Alors, je voudrais mettre en garde l'entreprise contre cette ingérence gouvernementale.

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

Nous avions une proposition qui rejoint celle de l'AMEEC et nous appuyons la proposition de l'AMEEC.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous avons regroupé 2 propositions du Conseil populaire des communications de l'Est du Québec concernant des livres verts sur des sujets connexes. Il propose la publication d'un livre vert sur les efforts à consentir pour une télématisation complète en milieu rural et, aussi, la publication d'un livre vert, le même ou un autre, sur la création d'une infrastructure télématique unique gérée par une autorité péripublique originale.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

D'abord, si on parle de livre vert, c'est que ça nous semble demander à la fois une dimension de recherches, d'études et de positions politiques. Dans le premier cas, il s'agirait de développer une alternative, entre autres, à la câblodistribution pour les régions qu'il ne serait pas rentable de câbler. On pense à la possibilité d'avoir une voie d'aller par satellite et une voie de retour par téléphonie par exemple, et de voir dans quelles conditions c'est faisable et dans quelles conditions ça va s'intégrer dans d'autres projets comme les banques de données.

La deuxième proposition part du principe, par exemple, que les fibres optiques seront les autoroutes de l'avenir. Il restera encore des routes secondaires qui seront la câblodistribution, la téléphonie. Il faudrait peut-être penser, quitte à laisser des transporteurs de téléphonie, des transporteurs de signaux de télévision, etc., jouer leurs rôles privément de la même façon qu'il y a des transporteurs privés d'autobus ou de camions, à ce que l'infrastructure, les autoroutes en question, soit gérée par une autorité publique ou péripublique nouvelle dans ce domaine-là.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

On ne peut certainement pas être défavorable au principe qui veut qu'on s'y intéresse. On pourrait appeler ça la version 1983 de l'électrification rurale. On parle ici de télématique rurale, je ne peux pas être contre, d'autant plus que monsieur Paquette va présider une conférence sur l'informatique et la microélectronique vers la fin de 1983 et que l'ensemble de la question y sera étudié; donc, les aspects ruraux du dossier seront bien sûr pris en considération.

Quant à votre deuxième proposition, deux fois vous parlez de livre vert et je dois vous dire qu'on commence au gouvernement, je pense qu'il était temps, à en avoir marre des livres verts et que dans le secteur des télécommunications, notre parti pris est connu: le réseau existant est un réseau d'entre-

prises privées et ce sont les entreprises privées qui doivent à notre avis soutenir ce genre de processus-là et elles sont équipées pour le faire; il n'y a donc pas de difficultés pour elles d'absorber des nouveaux services à partir des équipements qui sont déjà à leur disposition.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Monsieur Landry, vous irez au forum de monsieur Paquette.

Nous poursuivons avec 2 propositions relatives aux projets gouvernement/industrie. Le Syndicat des travailleurs en communication du Canada souhaite que le gouvernement du Québec et Recherches Bell-Northern s'entendent sur des projets en recherche et développement pour favoriser la recherche à l'Île-des-Soeurs. C'est un projet particulier mais le ministère des Communications du Québec indique la possibilité de participer financièrement à la réalisation de projets industriels dans le domaine des communications.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

C'est simplement que ça a passablement été traité lors de la discussion sur les dépenses en recherche et développement de Bell Canada. Alors, si Bell veut juste indiquer si les millions qu'elle veut investir vont aller à l'Île-des-Soeurs ou ailleurs.

Léonce Montambault
vice-président exécutif — Région du Québec, Bell Canada

Comme j'ai indiqué tout à l'heure, nous avons déjà des projets d'envergure avec l'INRS et nous allons sûrement chercher, de concert avec les autorités de l'INRS, à accentuer cette collaboration de même qu'avec d'autres universités si tel est le désir.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Sur le premier point, je pense qu'il est important qu'il y ait à la fois des spécialistes québécois et des spécialistes internationaux pour favoriser l'émergence et le développement de ce centre de recherches conjoint. Nous sommes tout à fait disposés à regarder les meilleurs moyens pour donner au Québec des avantages comparatifs. On sait qu'à l'Institut de recherche en électricité du Québec, la première année, il y avait 26 chercheurs étrangers

sur une trentaine et maintenant, il y a 90% de Québécois. On a réussi à faire un transfert de technologies et je pense qu'on peut très bien collaborer avec l'INRS, avec l'entreprise Bell et avec tous les autres qui voudraient participer à ce projet pour faire en sorte qu'on ait un centre de calibre international sur l'Île-des-Soeurs.

Louis Brunel
Association des câblodistributeurs du Québec

Nous voulons manifester notre accord avec la proposition du ministère des Communications sur l'encouragement des projets déjà démarrés en recherche et développement, qui laisse la maîtrise d'oeuvre de ces projets industriels aux entreprises mais qui leur laisse aussi une partie des coûts à assumer.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Nous appuyons bien sûr notre proposition et nous sommes prêts, en nous prévalant de fonds qui peuvent exister, soit au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, soit dans cette nouvelle agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche, créée en vertu d'un projet de loi qui, je l'espère, sera adopté avant Noël, à consentir les budgets nécessaires pour faire en sorte que nous aidions à accélérer un projet industriel qui a fait l'objet de recherche et développement. C'est pour faire en sorte que les applications industrielles viennent le plus rapidement possible dès lors qu'on a consenti des budgets en recherche et développement.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous arrivons à une série de projets-pilotes particuliers que nous allons traiter ensemble. L'Association des relationnistes du Québec demande que l'État soutienne financièrement un projet-pilote de progiciel.

L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation propose un projet-pilote de journal électronique dans le domaine de la biotechnologie et un projet-pilote pour développer ou adapter un logiciel grand public qui facilitera l'accès au futur serveur québécois, si on le crée.

Enfin, la Fédération des cégeps propose un projet-pilote pour implanter un réseau télématique pour la diffusion de didacticiels et l'accès à des banques spécialisées.

Nicole Blouin
présidente, Association des relationnistes du Québec

J'aimerais d'abord signaler de quel projet de progiciel il s'agit effectivement. C'est un progiciel d'informatisation et de télécommunications du secteur de la communication institutionnelle et corporative qui est d'ailleurs déjà en marche et qui pourrait se retrouver effectivement dans les services de relations publiques des entreprises privées et publiques, dans les services d'affaires publiques et dans les services d'information gouvernementale. Nous demandons une aide financière au gouvernement pour ce projet-pilote mais nous voudrions savoir effectivement à quelle porte nous adresser. Nous nous sommes déjà adressés à une porte qui s'appelle celle des Communications et nous venons de savoir que la SDI pourrait éventuellement nous supporter financièrement. Alors, je pense qu'il y a nécessairement un besoin de concertation entre ministères concernés pour que nous puissions faire avancer le projet.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, on vous indiquera une porte tantôt.

Richard Greene
président, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

Concernant la proposition de journal électronique, j'espère que vous réalisez que ça va un peu plus loin que la création de bases de données dont on parlait dans le second chapitre. Ça supprime en fait cet intermédiaire-là en permettant au chercheur de créer lui-même sa propre banque de données et ainsi, d'être en relation directe avec ses collègues. On a choisi la biotechnologie parce qu'on sait que c'est un projet qui tient à coeur au ministre Paquette.

Léonce Montambault
vice-président exécutif — Région du Québec, Bell Canada

Au niveau des 2 résolutions de l'ASTED et de celle de la Fédération des cégeps, nous avons expressément au Québec présentement un projet-pilote

d'envergure sur la diffusion et l'accès à de nombreuses banques de données et le projet-pilote s'appelle iNat ou si vous voulez la signification, c'est un réseau intelligent. C'est quelque chose qui est en cours depuis déjà 6 mois et auquel participent de nombreux fournisseurs d'informations incluant le ministère de la Justice du Québec et beaucoup d'autres personnes, qui est d'envergure presque internationale et je pense que c'est sûrement là un exemple de ce que l'on souhaite faire avec...

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous devriez le commercialiser bientôt, je pense?

Léonce Montambault
vice-président exécutif — Région du Québec, Bell Canada

Nous allons, dépendamment des circonstances, le commercialiser au début de 1984.

Jean Thibault
Conseil de l'industrie électronique du Québec

En tant que payeur de taxes, ça me frappe... tous les gens veulent un réseau individuel. Je voudrais souligner qu'à l'heure actuelle, le gouvernement du Québec a une infrastructure de réseaux de télécommunications pas mal solide et qu'en y ajoutant des aspects additionnels au point de vue technique, ils pourraient très bien servir à tous ces besoins-là. Entre autres, le besoin de la Fédération des cégeps où, si les gens savaient utiliser le réseau, elle peut faire à peu près tout ce qu'elle veut faire dans sa demande.

Jean-Noël Tremblay
président, Fédération des cégeps

Il faut bien comprendre le sens de la proposition. Il s'agit bien ici de créer un projet-pilote mais dans le réseau collégial dont voici un petit peu la morphologie, c'est-à-dire les 46 collèges qui sont répartis à la grandeur de la province de Québec et qui regroupent 136 000 étudiants en enseignement régulier, 100 000 étudiants en éducation des adultes plus la formation sur mesure ou la formation à l'entreprise.

Déjà, on travaille depuis longtemps dans les domaines de la télécommunication, de la formation et de l'informatique. Lorsqu'on sait que 50% de ces étudiants-là sortent, après le cégep, directement sur le marché du travail avec des diplômes dans les domaines de l'électronique, de l'informatique, des sciences appliquées, on s'est donné depuis longtemps déjà des outils pour être capable de fonctionner sur une base de communications et de télécommunications.

Je pense qu'on a les conditions rassemblées à l'intérieur de ce réseau-là et pour les fins de ce réseau-là en termes de formation et de développement; nous avons déjà dans ce réseau-là toute l'expertise humaine, toute l'infrastructure, tous les services qui nous permettent par la suite d'aller davantage dans le privé puisqu'il faut savoir que 20% de nos investissements sont dévolus au privé. Dans les 3 dernières années, le réseau des collèges a investi tout près de 20 millions de dollars dans ces domaines-là dont, à tout le moins, une grande partie vient en collaboration avec le privé. Il s'agit donc pour nous de préciser, de consolider une chose qui est déjà en cours de réalisation et je pense qu'on rassemble ici les conditions pour être un projet-pilote dans ce domaine-là, ce qui n'exclut pas du tout le type d'arrimage qui peut se faire avec le privé, au contraire.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Ce que propose la Fédération des cégeps comprend à la fois un serveur et une banque de données. Tout en étant favorable à l'idée qui est mise de l'avant par la Fédération des cégeps, j'aurais tendance à suggérer qu'on réfère ça aux différents groupes de travail sur lesquels on s'est entendu lors de la discussion sur le serveur et les banques de données et notamment, quant à l'établissement d'un centre serveur et de priorités dans les banques de données. Cette proposition est aussi liée à celle dont on a disposé tantôt avec le ministère de l'Éducation sur l'augmentation dans ce domaine-là de la formation aux 1er, 2e et 3e cycles. Alors, pour ces raisons-là, je suggérerais que la proposition de la Fédération des cégeps soit référée au comité de travail sur l'institut de recherches et d'autres domaines reliés ou à celui qui va traiter de la société québécoise de banques de données, quel que soit le nom définitif qu'elle aura finalement.

Jean-Noël Tremblay
président, Fédération des cégeps

Justement, on est déjà un serveur d'une certaine façon, on est déjà constitué et on a déjà des banques de données. Il suffit de penser à SIGIRD par

exemple ou au projet ID qui se fait avec l'Université du Québec. Dans ce sens-là, le réseau même de la Fédération des cégeps qui est implanté dans chacune des régions a déjà sa propre banque de données, peut lui-même jouer déjà le rôle de serveur, d'abord en se consolidant et ensuite en se diffusant régionalement.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Je vais aller un peu dans le même sens que monsieur Leborgne. C'est difficile pour le moment de savoir quels sont les projets les plus prioritaires. Si certains projets impliquent une aide financière et technique de l'État, il vaudrait mieux référer ça au groupe de travail sur les banques de données dont nous avons décidé la création, de façon à choisir les priorités.

Si un organisme est prêt, à même ses propres budgets, à aller de l'avant, je ne pense pas qu'on devrait arrêter le monde de tourner. Je pense qu'il va falloir continuer à travailler même si on se concerte. Le fonctionnement des entreprises ne doit pas être arrêté, le fonctionnement des institutions d'enseignement et du gouvernement non plus. Alors, s'il y a déjà des projets mais s'il s'agit d'investissements et là, ça prendrait un rapport coûts-bénéfices important de la part du gouvernement, il faudrait se demander si c'est plus prioritaire qu'autre chose. C'est une idée intéressante, je le reconnais; les 3 idées d'ailleurs sont intéressantes.

Jean-Noël Tremblay
président, Fédération des cégeps

Si je comprends bien le ministre Paquette, il est prêt à envisager, à l'intérieur de ce qu'il vient de mentionner, le fait que ce réseau-là soit un réseau-pilote dans ces objectifs-là de banques de données.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Là-dessus, vous allez comprendre que mon collègue de l'Éducation est très intéressé également. Alors, je pense que c'est un projet que l'on pourrait regarder mais s'il s'agit de déterminer les priorités, on est mieux de référer ça à notre groupe de travail sur les banques de données qui pourra se mettre au travail très bientôt d'ailleurs.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Monsieur Tremblay, est-ce que vous avez prévu que les collèges d'enseignement privé puissent participer ou soient impliqués dans votre projet?

Jean-Noël Tremblay
président, Fédération des cégeps

Ce n'est pas exclu.

Richard Greene
président, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

C'est juste pour faire remarquer à monsieur Montambault qu'iNet est quand même un projet qui s'adresse à des spécialistes. Ce qu'on demande, c'est que ça aille un peu plus loin; on demande que la stratégie d'accès facilite, soit par une approche à l'exemple d'un menu ou soit par l'élimination de tout ce qui est dans un langage plutôt hermétique, la recherche dans les bases de données, de sorte que le grand public puisse facilement avoir accès à toute l'information qui est contenue là-dedans et ne pas passer au côté de cette richesse-là. C'est ce qu'on appelle un langage sympathique, convivial, ce sont tous les termes nouveaux qui se rapprochent de ça.

Nicole Blouin
présidente, Association des relationnistes du Québec

Je cherche toujours la porte d'entrée. Je ne sais pas si c'est un oubli involontaire du ministre Paquette quand il a mentionné qu'il y avait 3 projets auxquels il était sympathique mais j'aimerais quand même savoir si notre projet-pilote de progiciel mériterait une réponse.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Ici, nous sommes à faire du tir au pigeon d'argile sur les propositions et évidemment, ce que j'ai dit s'applique également à votre proposition.

Chapitre 5

Le financement

Chapitre 5

Le financement

5.1 La structure financière des entreprises (capital de risque)

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous abordons le chapitre vital du financement et un premier sous-thème relatif à la structure financière des entreprises (capital de risque). Il y a une proposition de l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques qui demande au gouvernement du Québec d'encourager l'investissement sous forme de participation au capital-actions des entreprises manufacturières et, à cet effet, l'Association suggère de modifier le régime d'épargne-actions du Québec de façon à autoriser les individus à déduire de leurs revenus 100% du coût d'achat des actions et ce, quelle que soit la taille de l'entreprise ayant émis les actions. Il s'agit de choses qui étaient prévues selon différentes modalités dans le budget de monsieur Parizeau.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

C'est toujours embêtant de répondre pour le ministre des Finances. Je dois dire qu'on est en train d'examiner toutes ces questions de financement, de capital de risque et c'est très certainement une proposition intéressante qu'il faudra regarder. Le principe d'encourager l'investissement sous forme de participation au capital-actions des entreprises, je pense que c'est une façon intéressante de le faire. Je ne sais pas si ça fait consensus mais j'aimerais entendre les autres participants.

Quant à la modification du régime d'épargne-actions du Québec de façon à autoriser les individus à déduire de leurs revenus 100% du coût d'achat des actions, quelle que soit la taille de l'entreprise ayant émis les actions, ce qu'on a adopté dans le dernier budget, c'est une approche panachée et ça procède de l'opinion que les grandes entreprises ont peut-être moins besoin de nous; je pense que c'est évident. Les petites et moyennes entreprises, particulièrement les entreprises émergentes dans un secteur très, très spécialisé, sont peut-être celles qui ont besoin de plus d'encouragement et elles sont majoritairement établies au Québec. Alors, on a décidé d'augmenter le pourcentage dans ces cas-là. Je pense que l'argent que ça coûte à l'État est le même,

même que la somme globale a été augmentée dans le dernier budget, mais on a préféré panacher et à moins qu'on me convainque du contraire, personnellement, je n'aurais pas à l'idée de recommander une modification de ce point-là de la politique au ministre des Finances.

Robert Piquette
président, Conseil de l'industrie électronique du Québec

Disons que le CIEQ est tout à fait d'accord avec la proposition de l'AMEEC quoique nous voulons mentionner que le Conseil se propose d'ici les 4 prochains mois de remettre à tous les ministres concernés le point de vue de l'industrie face à ce qu'on entend, nous, par capital de risque. Je pense que c'est un terme qui est assez galvaudé et peut-être que les attentes de l'industrie ne correspondent pas souvent à l'idée que les gouvernements, les différentes organisations se font de ce que c'est que du capital de risque.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je dois dire ma surprise de voir une demande de cette nature acheminée au gouvernement du Québec. Il me semble qu'à chaque fois que je rencontre les gens d'affaires, c'est toujours pour demander au gouvernement du Québec de se retirer des secteurs où il est présent à l'heure actuelle, justement sous forme de participation par voie de capital-actions ou autrement. En tout cas, on pourra répondre probablement.

Quant au régime d'épargne-actions, ce que je reçois du ministère des Finances, c'est ceci. C'est qu'il semble que la proposition de l'Association des manufacturiers, dans son esprit en tout cas et telle que je la lis ici, viserait davantage à un retour aux modalités qui existaient au niveau du régime d'épargne-actions avant le dépôt du dernier budget et que justement, les nouvelles modalités définies par monsieur Parizeau dans son discours sur le budget ont cet avantage d'ouvrir aux entreprises ayant besoin de nouveaux capitaux une source de financement peu onéreuse et d'offrir en même temps aux particuliers des rendements plus élevés pour des investissements à plus haut risque. Je pense que la nouvelle formule, avec les amendements apportés par monsieur Parizeau, rencontre davantage les objectifs qu'on veut atteindre. Je crois que la proposition de l'AMEEC, telle qu'elle est formulée, nous ramènerait aux modalités précédentes qui, à mon avis, étaient beaucoup moins intéressantes.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

C'est un fait, comme le dit le ministre Bertrand, que le dernier budget a ouvert le régime d'épargne-actions par la base, en élargissant, en facilitant les conditions d'admission par la base. C'est louable, c'est bien. On en est. Deuxièmement, il a restreint les avantages par le haut et on se demande honnêtement si c'est consistant avec les objectifs que le gouvernement veut poursuivre. Par le régime d'épargne-actions, nous croyons que le gouvernement a voulu poursuivre 2 objectifs. Le premier était de susciter une participation des Québécois dans le capital-actions des compagnies québécoises. Le deuxième était d'avoir des retombées locales de ces investissements-là. Ce sont 2 objectifs qui peuvent se réaliser et qui se réalisent sans aucun égard à la grosseur de l'entreprise; que l'investissement se fasse dans une petite ou une grande entreprise, que les emplois soient créés dans une petite ou une grande entreprise, ça a peu d'importance. L'économie québécoise en est avantagée. C'est le point que nous faisons valoir et nous espérons que vous pourrez peut-être transmettre nos désirs au ministre des Finances.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

C'est enregistré et je transmets à qui de droit.

Paul Gauthier
président et directeur général, Société d'investissement Desjardins

On a soulevé le problème du besoin de capitaux au niveau des entreprises émergentes dans le domaine des nouvelles technologies, en particulier celles soulevées dans la proposition. Ces entreprises émergentes ont sans doute des besoins flagrants de capitaux. Par contre, elles ont également des besoins de support en termes de développement. Le plan d'épargne-actions a d'ailleurs été formulé non pas pour répondre à ce besoin spécifique de ces entreprises-là mais pour encourager le financement global des entreprises québécoises et l'intérêt des Québécois à participer davantage à la propriété de leur économie. Ça ne répond pas nécessairement complètement au problème qui est soulevé ici.

Je voudrais soumettre à l'assemblée que les fonds privés peuvent également jouer un rôle extrêmement important dans le financement de ces entreprises émergentes dans le domaine de la nouvelle technologie. Par fonds privés, j'entends ici les Fonds à capital de risque (venture capital funds) qui peuvent non seulement apporter les mêmes fonds que le régime d'épargne-actions

mais également un support à la gestion qui est absolument essentiel si on veut que cette industrie-là non seulement émerge mais persiste dans l'avenir avec succès.

Pour ce faire, contrairement peut-être à ce que disait le ministre Bertrand, ce n'est pas un support gouvernemental via une intervention directe qu'on suggérerait mais un support via une politique fiscale éclairée qui peut ressembler, si vous voulez, à la politique fiscale qui permet aux secteurs minier et pétrolier d'avoir des incitations, des encouragements qui permettent davantage de fonds pour être investis dans ces industries-là.

Alors, en gros, nous croyons que si des encouragements fiscaux aux entreprises à capital de risque qui s'intéressent aux nouvelles technologies étaient imaginés, ça pourrait grandement aider ces entreprises-là. Remarquez que les Fonds à capital de risque reçoivent souvent aujourd'hui leur influx de fonds des grandes entreprises. C'est une source de fonds extrêmement importante. On voit des entreprises comme Alcan ou d'autres qui investissent de petits montants dans ces entreprises-là et les promoteurs de ces Fonds les ramassent. Ça vient aussi des fonds de pension. Donc, ce sont des sources extrêmement importantes qui auraient avantage à être mises en arrière de ces entreprises émergentes.

Claude Dessureault
vice-président exécutif (Division du Québec), Association des manufacturiers canadiens

Pour répondre au ministre Bertrand, il est bien sûr que l'entreprise privée compte sur l'État pour faire certains investissements à capital de risque. Ce n'est simplement pas une situation où l'entreprise privée peut y arriver à elle seule; elle compte sur les citoyens aussi et un régime comme celui du régime d'épargne-actions prend sa place dans l'initiative privée. C'est l'initiative privée de l'individu de décider, et non pas l'État pour lui, dans quelle entreprise il fera son investissement.

Maintenant, quand vous regardez ce régime, qui peut, chez le citoyen, chez le simple employé, investir jusqu'à 20 000 dollars par année dans un tel régime? Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup. Il n'y en a sûrement pas beaucoup chez ceux qui font des gros salaires. Alors, ce régime-là étant une initiative qu'on se doit d'encourager, il y a peut-être d'autres formes, du côté de la recherche par exemple ou du côté de l'investissement à capital de risque, pour donner à l'individu ainsi qu'à l'entreprise une façon universelle de contribuer à l'économie de la province et tous les programmes qui seront apportés devant les entreprises manufacturières et qui suggéreront par exemple la participation des employés ou de l'État mais par le biais d'un abattement fiscal, nous les encouragerons.

Michel Gélinas
président, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Je suis d'accord avec l'essentiel de ce qui vient de se dire sauf que je travaille dans une association qui représente un assez grand nombre de petites entreprises qui n'atteindront jamais le niveau de la moyenne entreprise et, sous réserve des dernières dispositions du budget que j'ignore, tous ces programmes ne nous rejoignent jamais finalement parce qu'on n'est jamais assez gros pour être coté en Bourse, et tout et tout. Est-ce qu'il y aurait moyen de trouver une formule quelconque pour que l'esprit de ce genre d'initiative rejoigne les entreprises de notre taille?

Rodrigue Biron
ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Premièrement, toute suggestion constructive et positive faite au ministre des Finances est étudiée à son mérite et compte tenu des capacités budgétaires, je pense qu'il essaie d'en faire des choix, des priorités. Or, votre suggestion de remettre à 100% le régime d'épargne-actions sera transmise au ministre des Finances.

Deuxièmement, il y a une troisième raison que monsieur Boutin a oubliée tout à l'heure en rapport avec le pourquoi de l'institution du régime d'épargne-actions. C'est de faire en sorte qu'il y ait une baisse d'impôt pour les individus, les Québécois, les Québécoises à haut revenu. Or, ça c'est important. Vous devriez le mentionner plus souvent, au lieu de dire que les impôts sont trop élevés au Québec, et dire qu'il y a une possibilité aussi pour les individus à haut revenu de sauver 5 000 dollars sur l'impôt québécois, quelque chose comme ça, avec le régime d'épargne-actions.

Troisièmement, il y a eu des améliorations au régime d'épargne-actions l'an dernier. Au lieu de s'adresser au revenu gagné, il s'adresse maintenant au revenu total, ce qui fait une différence énorme vis-à-vis les investisseurs qui ont un plus haut revenu qui peuvent investir dans différentes entreprises, même des petites ou des grandes.

Quatrièmement, il y a des risques différents dans les petites entreprises. Ce n'est pas pour rien d'ailleurs qu'on a une déduction de 150% cette année pour les petites entreprises, comparativement à un peu moins pour les grandes entreprises. L'investisseur qui investit une somme d'argent égale ne veut pas prendre trop de risques. Si on le laisse faire sur le même palier, il va bien sûr investir dans les grandes entreprises plutôt que dans des petites et on va pénaliser les petites entreprises. Alors, dans ce sens-là, il faut privilégier

d'une façon fiscale les petites entreprises au moins pour remettre les formes de risque un peu plus égales.

Cinquièmement, votre suggestion, monsieur Gélinas, est à l'étude. J'espère qu'elle sera annoncée comme une réalisation prochaine pour d'autres formes d'aide à des entreprises qui ne peuvent être cotées en Bourse et ne peuvent donc bénéficier du régime d'épargne-actions.

5.2 Autres sources de financement des entreprises de communication et leur adéquation aux besoins actuels

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous sommes toujours dans le chapitre du financement mais nous abordons le deuxième sous-thème qui porte sur d'autres sources de financement des entreprises de communications et notamment sur la publicité en l'occurrence parce que les 2 propositions que nous avons regroupées là parlent de la publicité.

L'Association canadienne de radio et télévision de langue française demande 2 choses au ministre des Communications du Québec: d'abord, d'intervenir auprès du gouvernement et de la direction de Radio-Québec pour qu'elle respecte l'ordonnance du CRTC ne l'autorisant pas à diffuser de la publicité institutionnelle sur ses ondes; puis, de maintenir le Programme d'aide aux médias communautaires (PAMEC) de façon à éviter l'arrivée de nouveaux intervenants dans les marchés publicitaires.

Alors, les 2 propositions ont pour objectif de ne pas laisser intervenir de nouvelles institutions de radiodiffusion dans le secteur de la publicité, si j'ai bien compris.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Monsieur Arpin connaît déjà la réponse que j'ai donnée au Congrès de l'ACRTF la semaine dernière à Québec. Les gens doivent comprendre pourquoi. Il existe des réseaux de télévision éducative pas seulement au Québec; il y en a un en Ontario, TV Ontario, il y en a un aux États-Unis qui est très connu, PBS (Public Broadcasting System). Ces réseaux de télévision éducative vont chercher des revenus à même la commandite de prestige ou la publicité et nous encourageons fortement, quant à nous, Radio-Québec à

trouver des sources de revenus autonomes, par exemple par une meilleure politique d'exportation de ses productions ou par la commandite de prestige. Je comprends assez mal d'ailleurs cette demande pour que Radio-Québec respecte l'ordonnance du CRTC et je voudrais bien qu'on me réfère précisément à l'ordonnance du CRTC parce que si c'est exact, Radio-Québec serait délinquante depuis un certain temps. Alcan a déjà mis beaucoup d'argent dans le cinéma du samedi soir; McDonald en a mis récemment dans un autre type de commandite, de prestige entre vous et moi, et quant à moi, je ne peux accepter cette proposition et je pense que Radio-Québec doit pouvoir aller puiser dans ces fonds mais en respectant sa mission qui est une mission éducative.

Quant à la deuxième proposition sur les médias communautaires, il est évident — les médias communautaires vont en savoir gré à l'ACRTF qui demande au gouvernement de maintenir le Programme d'aide aux médias communautaires — que nous allons bien sûr maintenir ce programme. Par ailleurs, c'est pour éviter que ces médias communautaires aient accès aux marchés publicitaires: or, là-dessus aussi, le CRTC permet aux médias communautaires d'avoir accès aux marchés de la publicité. Si l'ACRTF veut faire des représentations auprès du CRTC, elle sait qu'elle peut le faire mais, ceci étant dit, je ne vais certainement pas décourager la pratique de cette politique. Surtout dans des coins comme la Gaspésie par exemple, on leur accorde plein droit à la publicité parce qu'ils sont dans une zone où il n'y a pas de concurrence de la part d'autres stations privées de radio ou de télévision.

André Breton
secrétaire-trésorier, Fédération des réalisateurs

C'est peut-être un petit peu paradoxal que la Fédération des réalisateurs n'intervienne à vrai dire que sur les questions touchant Radio-Québec. Je rappelle que les autres télévisions, Radio-Canada, Télé-Métropole, sont plutôt absentes des délibérations ici.

À propos de cette demande de l'Association canadienne de radio et télévision de langue française, nous sommes plutôt de l'avis de l'entreprise et du ministère des Communications sur cette question. Je crois que les recettes publicitaires de Radio-Québec tirées de la commandite de prestige ne sont que d'environ 800 000 dollars sur une enveloppe de 56 millions de dollars. C'est un déséquilibre en termes de financement, c'est-à-dire que c'est tout le public via le gouvernement qui finance Radio-Québec et non pas tellement la publicité. Je pense aussi que la formule utilisée par Radio-Québec, celle de la commandite de prestige, permet en quelque sorte d'initier un mode de financement qu'on pourrait appeler l'autre publicité. Il y a peut-être un seul danger, s'il est vrai que Radio-Québec essaie de vendre à même ses cotes

d'écoute, c'est qu'on crée un lien entre une émission et la vocation d'une émission et son rendement potentiel en publicité et en ce sens, on rejoindrait le travers des télévisions conventionnelles.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

Il nous apparaît évident que les budgets sont insuffisants et de là la nécessité d'une certaine présence dans le marché publicitaire de la part des médias communautaires; je voudrais rajouter qu'à notre avis, un des rôles des médias communautaires, c'est de bonifier les stations privées en leur faisant une certaine forme de concurrence de bon aloi.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

On appuie la position du CPCEQ en ce qui concerne la deuxième proposition.

Quant à la première proposition, nous sommes d'accord avec la position gouvernementale. À notre point de vue, la publicité institutionnelle n'est pas incompatible avec la mission de Radio-Québec puis il ne faut pas transformer Radio-Québec en eunuque, en quelque chose qui n'est pas capable de réaliser sa mission

Réjean Tremblay
président, Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec

Au niveau de la deuxième proposition, je suis très heureux de voir l'ACRTF défendre l'intérêt des médias communautaires. Je voudrais quand même apporter une nuance qui m'apparaît importante au niveau du marché des radios parce qu'il me semble qu'une réflexion plus globale au niveau du développement de la radio comme tel serait indiquée. Je prendrai à témoin l'exemple de 2 stations privées, CFLS, station AM, et CJMF, station FM. Présentement, je pense qu'il y a une réorganisation du marché et c'est un peu toute la dynamique qui a été ratée avec la régie. Je pense qu'on devrait aller plus loin parce qu'au niveau du CRTC, il devrait y avoir un débat plus large parce qu'avec l'évolution actuelle, le CRTC ne répond pas aux attentes et du AM et du FM. C'est un débat qui devrait déborder davantage sur la question. Cette réflexion-là doit même aller au niveau de la régie en tout cas parce qu'ici, on ne réglera pas tout en excluant tout simplement les médias communautaires. Déjà, entre les radios privées AM et FM, il y a des problèmes et j'en

tire la conclusion que le CRTC n'est peut-être pas ajusté à l'évolution et puis on a très peu de pouvoir sur cette régie-là.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

On remercie l'ACRTF de se préoccuper de la qualité de nos contenus de programmation et de notre vocation communautaire. Je veux dire à ce niveau-là que les radios communautaires sont les seules à offrir des garanties sérieuses au niveau des comités de programmation élus où des organismes du milieu et les auditeurs sont représentés et au niveau du contrôle collectif, de la propriété collective.

Il n'est pas question pour les radios communautaires d'évacuer le champ de la publicité. Le problème des petites stations privées vient beaucoup plus de la mauvaise répartition des revenus publicitaires entre les grands réseaux, les stations métropolitaines et les petites stations, qu'elles soient privées ou communautaires.

Pour nous, le financement tripartite des radios communautaires, aide gouvernementale, aide du milieu et publicité, c'est la garantie de notre autonomie à la fois vis-à-vis les publicitaires et les gouvernements. Nous ne voulons répondre qu'à nos milieux. D'autre part, nos besoins financiers sont aussi importants que ceux des radios privées. L'équipement nous coûte le même prix. Il n'est par ailleurs que normal et sain dans une société de libre concurrence que les annonceurs aient une alternative.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Premièrement, en ce qui concerne la publicité de prestige à Radio-Québec, la Chambre n'a pas trop de problèmes avec ça. Là où nous sommes inquiets, c'est peut-être vis-à-vis le désir ou les tendances de Radio-Québec de glisser vers la publicité commerciale et là, nous nous inscrivons en faux.

En ce qui regarde la proposition sur les médias communautaires, s'ils présentent des programmes de qualité dans les régions, s'ils répondent à des besoins dans les régions, je crois qu'ils ont accès au marché de la publicité par la qualité de leurs produits et à ce moment-là, l'aide du gouvernement pourra disparaître graduellement s'il y en a déjà, je ne suis pas sûr si je comprends bien. Si les médias communautaires sont compétitifs, offrent un bon produit puis occupent bien le marché, ils auront accès à de la publicité par la qualité de leurs produits.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

Quant à nous, monsieur Arpin, il y a quelque chose d'important à vous souligner. C'est le fait que le PAMEC ne répond pas actuellement aux besoins des médias communautaires, que ce soient les télévisions, les radios ou les journaux communautaires. Ne soyez donc pas surpris qu'on envisage d'autres formes de financement, entre autres en allant chercher de la publicité.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Je trouve qu'on fausse les règles du jeu. Monsieur Gourd a dit que dans une société de libre entreprise, les annonceurs devraient avoir le choix des médias mais là où je ne marche pas, c'est que dans une société de libre entreprise, la libre entreprise ne doit pas être concurrencée par une entreprise mise sur pied avec des fonds gouvernementaux. Alors, là, ça ne marche plus. Si on subventionne les médias communautaires, qu'on les subventionne mais qu'on les enlève du champ de la publicité. Si on les met dans le champ de la publicité commerciale, à ce moment-là, qu'on enlève les subventions et d'abord, qu'on ne les mette pas sur pied parce que le radiodiffuseur privé, ou l'éditeur privé d'un journal, doit prendre ses sous dans ses poches pour lancer son entreprise. Alors, je trouve que le jeu est totalement faussé.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Dans le cas de Radio-Québec, et je vais informer le ministre, le CRTC ne lui permet pas la publicité de prestige mais la permet bel et bien à TV Ontario. C'est exact, c'est un problème technique; c'est le problème de la Régie des services publics et de la définition d'éducation avec la plainte qui est présentement devant la Cour supérieure et je pense que ce n'est pas le lieu de la débattre sauf que tant et aussi longtemps qu'il n'y aura pas de décision favorable à Radio-Québec, je pense que Radio-Québec devrait être respectueuse des ordonnances qui lui ont été attribuées. Cette ordonnance-là pourra lui être attribuée à l'occasion de son renouvellement de licence.

Quant à la question des radios communautaires, le ministre choisit bien ses exemples. Il parle de la Gaspésie. Il aurait pu parler aussi de la région de Pontiac mais je vais lui parler plutôt des régions de la Haute-Gatineau—Maniwaki et de Rivière-du-Loup où, effectivement, les radios communautaires sollicitent dans ces 2 milieux de la publicité d'une façon plus agressive peut-être même que certaines autres radios communautaires au

détriment des entreprises privées qui ont investi leurs propres deniers, comme le disait monsieur Larouche. Le gouvernement va jusqu'à donner 300 000 dollars pour lancer une entreprise de radio communautaire; il y a des entreprises privées qui auraient besoin de ces 300 000 dollars.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

J'en conclus qu'il n'y a pas de consensus là-dessus; le ministre tranchera.

5.3 L'aide gouvernementale

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous parlons toujours de financement et nous en arrivons à l'aide gouvernementale. Commençons par 2 propositions portant sur les critères d'éligibilité à l'aide gouvernementale et que nous traitons séparément.

Voyons d'abord la proposition de la CADAPSO qui propose que l'industrie des services informatiques puisse avoir recours aux mêmes sources de capital de risque que l'industrie manufacturière; elle demande de plus une rationalisation des plans existants de subventions et un assouplissement de l'amortissement.

André Gauthier
président, Association canadienne des entreprises de services en informatique (Chapitre du Québec)

Ce qu'il y a de particulier dans cette proposition-ci, c'est l'idée du guichet unique. Il y a un problème actuellement pour plusieurs entreprises en ce qui concerne l'accès au capital de risque, aux programmes de financement. Il existe plusieurs centaines de programmes actuellement. Pour avoir accès à ces programmes-là, il faut souvent s'adresser à plusieurs organismes qui s'en chargent; il y a les différents ministères, la SODICC... et c'est vraiment pénible, surtout pour les petites entreprises, d'avoir à passer à travers tout ce dédale.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je vous signale pour information que nous aurons plus tard 2 propositions sur la diffusion d'un guide des programmes d'aide, de subventions, etc. Je ne sais pas si ça pourrait répondre à vos attentes.

André Gauthier
président, Association canadienne des entreprises de services en informatique (Chapitre du Québec)

Nous demandons plus que ça. Nous demandons en fait qu'on installe ce qu'on appelle en anglais un « front end » et qui serait un guichet unique pour tous ces programmes-là.

Rodrigue Biron
ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Monsieur Gauthier, je crois que nous sommes d'accord avec vous et on est en train de l'établir dans certains secteurs avec certains ministères, en particulier de la Science et de la Technologie, du Commerce extérieur, de l'Agriculture, et où ça va très bien jusqu'à maintenant. On a réussi à avoir des protocoles d'entente ensemble; on laisse la juridiction pleine et entière au ministère concerné qui, lui, se prononce sur le fond.

Les petites entreprises n'ont pas le temps de passer par 10 portes différentes, elles sont bien mêlées et finalement, elles ne font souvent même pas de demande à cause de ça. Alors, quant à l'entreprise, la porte d'accès sera la Société de développement industriel pour tous les programmes qu'on a réussi à normaliser là-dessus jusqu'à aujourd'hui et je vous dis en passant que ça va bien. La Société de développement industriel communique immédiatement avec le ministère concerné pour avoir l'avis sur le fond, pour savoir si on aide cette entreprise-là selon les priorités du ministère et ensuite, nous faisons l'analyse économique puis nous donnons la réponse à l'entreprise. Dans ce sens-là, je crois que vous avez raison.

Quant au guide de tous les programmes gouvernementaux, vous avez aussi raison de dire qu'il y en a beaucoup. On est en train de revoir notre approche vis-à-vis ces programmes-là pour savoir s'il n'y aurait pas lieu de fusionner une série de programmes pour que ça soit le plus simple possible pour l'entreprise.

Pour les capitaux de risque, là aussi, j'ai ouvert un peu la porte lorsqu'on a parlé de la structure financière des entreprises. On est en train d'étudier toute notre approche là-dessus pour qu'au lieu de donner des subventions, ça soit plutôt des capitaux de risque ou des garanties de prêts et je crois que vous devriez être satisfait par les décisions qui vont venir au niveau du gouvernement du Québec

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous abordons une proposition de la FTQ qui demande au gouvernement du Québec de n'accorder son aide qu'aux entreprises de communications qui lui donneront un droit de regard sur leur fonctionnement et qui maintiendront les emplois existants.

Fernand Daoust
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Nous estimons qu'il est normal que les bailleurs de fonds, quels qu'ils soient et à plus forte raison quand il s'agit des pouvoirs publics, aient un droit de regard, une forme de contrôle, une présence, une surveillance au moment où des fonds sont investis. Les actionnaires qui investissent dans des entreprises ont un droit de regard. Les prêteurs institutionnels et ceux qui prêtent du capital de risque ne sont pas très, très loin du fonctionnement des entreprises.

En passant, ce n'est pas tout à fait un message publicitaire mais la FTQ a mis sur pied un Fonds de solidarité qui doit être consacré à des investissements dans des entreprises pour créer ou sauvegarder l'emploi et éventuellement, sans aucun doute, nous serions intéressés à intervenir dans certaines des entreprises dont il a été fait mention tout au long de cette conférence.

Pour revenir à mon propos principal sur un droit de regard de la part des pouvoirs publics, l'objectif que nous poursuivons, c'est que lorsque le gouvernement accorde une aide financière sous forme de prêts, subventions ou sous quelque forme que ce soit, il s'assure que les emplois sont maintenus dans l'entreprise. Ça devient de plus en plus pour nous, et on n'est pas les seuls, une obsession que de faire en sorte que les fonds gouvernementaux ne servent pas à l'élimination des emplois mais plutôt au maintien, à la sauvegarde et à la création d'emplois.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Je voudrais quand même que monsieur Daoust et la FTQ sachent bien que lorsque la SODICC ou la SDI font des prêts à des entreprises de communications, elles s'approchent comme n'importe quel bon banquier des opérations des entreprises. Mais ce n'est pas ce volet-là qui m'inquiète le plus, c'est plutôt celui du droit de regard, du contrôle, de la surveillance. Hier, on a parlé de qualité de programmation et on a parlé de pornographie à la télévision payante. On a demandé au gouvernement de s'intéresser à cette question-là. Est-ce qu'on est en train de demander au Cabinet ou au ministère de devenir un bureau de censure? C'est ça la question de fond.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Nous craignons encore une fois, si cette demande-là était acceptée, l'établissement d'un système bureaucratique qui demandera encore une fois beaucoup de contrôle et c'est encore de l'intervention dans les entreprises et je demanderais à monsieur Daoust si à ce moment-ci, il est prêt à soumettre les investissements du Fonds de solidarité de la FTQ aux mêmes contraintes.

Fernand Daoust
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Vous savez fort bien que les fonds que le Fonds de solidarité de la FTQ investira feront l'objet d'un droit de regard de la part de celui-ci, c'est tout à fait normal. C'est oui à votre question. On est bailleur de fonds dans une entreprise. On ne peut pas le faire gratuitement comme la plupart de vous semblent le souhaiter. Il faut être là, il faut être présent, il faut surveiller nos intérêts et les capitaux qui ont été investis, à plus forte raison quand ce sont des capitaux publics. Il faut que le gouvernement soit présent, quelle qu'en soit la forme, mais qu'il soit présent.

Paul Gauthier
président et directeur général, Société d'investissement Desjardins

On a ici une question absolument fondamentale dans tout le fonctionnement d'une société. La préoccupation sur l'utilisation des fonds gouvernementaux, elle est louable en soi. Maintenant, je vous soumets que l'intervention gouvernementale devrait se limiter à des politiques fiscales ou incitatives ou d'aide globale qui visent des objectifs sectoriels globaux et ne pas être attachée à

une surveillance, à un contrôle des entreprises qui utilisent ces politiques-là. Si ces politiques sont valables sur le plan macro-économique, bravo! On en fait un contrôle au niveau des critères d'admissibilité. Une fois que l'entreprise a répondu à ces critères d'admissibilité, je ne vois absolument pas l'opportunité pour le gouvernement d'exercer ensuite le contrôle là-dessus. On a comparé ça aux actionnaires, c'est tout à fait différent; les actionnaires ont une responsabilité, ils ont non seulement un droit de regard mais un devoir de regarder le fonctionnement de l'entreprise. Ce n'est pas le cas pour le gouvernement dans ses politiques incitatives.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

Le principe énoncé dans la proposition de la FTQ rejoint une de nos propositions en ce qui concerne l'aide aux câblodistributeurs dans laquelle nous demandons qu'ils aient à rendre compte de l'utilisation des fonds publics qui leur sont octroyés.

Ce qu'on dit essentiellement, c'est que lorsque le gouvernement intervient directement pour venir en aide aux entreprises, et les associations de consommateurs ont souvent indiqué qu'elles n'étaient pas favorables à une aide directe du gouvernement aux entreprises mais favorisaient plutôt des moyens indirects, on pense que ces entreprises-là ont des comptes à rendre au public puisque ce sont des fonds publics qui leur ont été octroyés. Un peu comme on oblige, par exemple, Bell Canada qui a un certain monopole à indiquer aux usagers ses demandes d'augmentation, etc.; et comme dans d'autres secteurs comme dans le secteur agricole qui bénéficie d'une protection de l'État, on oblige les agriculteurs à faire leurs demandes d'augmentation devant une régie, là où les consommateurs peuvent faire valoir leurs points de vue. Alors, l'idée de base, c'est que l'entreprise qui bénéficie de fonds publics a des comptes à rendre au grand public et ça peut prendre, par exemple, la forme d'une espèce de rapport qui est publié dans les médias pendant un certain temps pour indiquer aux consommateurs de quelle façon on a utilisé les fonds publics. Ça nous apparaît comme un principe de base et on appuie la proposition de la FTQ.

Gaétan Nadeau
membre du conseil d'administration, Fédération des ACEF du Québec

Pour rassurer, lorsque nous faisons nos rapports annuels à l'Office de la protection du consommateur, ce sont 3 caisses de documents qu'on doit envoyer par camion. Alors, lorsqu'il y a des fonds du gouvernement qui sont investis, il est normal qu'on s'en préoccupe.

C'est plutôt l'autre partie de la proposition de la FTQ qui, quant à nous, soulève une question fort intéressante et importante qui constitue le centre de nos préoccupations. Lorsqu'on introduit des modifications à caractère technologique, il y a 2 raisons: pour augmenter la productivité ou encore pour diminuer les coûts et à ce moment-là, le nombre d'emplois a tendance à se réduire et c'est dans la mécanique même. Dans la mesure où vous pouvez économiser sur le salaire, vous allez augmenter votre compétitivité, c'est classique. Cependant, certains pays comme le Japon, la Suède et la France d'une façon moindre mais enfin, ont contourné le problème parce qu'ils ont réussi à se positionner assez rapidement sur le marché des nouvelles technologies et un grand nombre de travailleurs ont été recyclés dans d'autres secteurs.

Il nous apparaît que pour le Québec notamment, il y a comme une arrivée un peu tardive d'une part et il n'y a rien dans les discussions ici ou ailleurs qui nous indique qu'il y a une possibilité de stratégie pour recycler ces gens-là dans des secteurs de pointe ou autres ou une manière d'utiliser ces gens-là. Il nous apparaît, à l'heure actuelle en tout cas, qu'avec cette faiblesse de notre stratégie à long terme, il n'y a pas possibilité de se rabattre sur des positions comme celle de la FTQ mais ça soulève une contradiction importante.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je signale que nous aurons quelques propositions concernant le recyclage dans le chapitre sur les ressources humaines.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

On est d'accord pour appuyer cette proposition-là surtout dans le domaine de la subvention directe puisqu'on a connu dans les 10 ou 15 dernières années des entreprises qui ont été subventionnées directement par les fonds gouvernementaux et où les pertes d'emplois ont atteint des nombres astronomiques. Alors, on n'avait aucun contrôle sur la création, la protection de l'emploi lorsqu'il y avait des subventions gouvernementales.

Rodrigue Biron
ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Je devrais dire d'abord qu'à chaque fois que le gouvernement intervient dans un dossier d'une entreprise, on a toujours une préoccupation des impacts

socio-économiques, de ce qui va arriver avec la subvention ou l'aide gouvernementale. Or, l'entreprise est obligée de fournir des informations sur son devenir au cours des prochaines années. Ça ne veut pas dire que sa boule de cristal est meilleure que celle du gouvernement ou de quiconque autour de cette table. Or, les informations élémentaires sur ce qui va arriver à l'entreprise, nous les avons régulièrement à chaque fois que nous intervenons.

Quant au deuxième point sur le maintien des emplois, vous savez fort bien qu'au cours des dernières années, il y a eu beaucoup de programmes au gouvernement du Québec qui n'ont fait que maintenir les emplois et même, dans certains cas, qui en ont éliminé quelques-uns mais c'était le prix à payer pour maintenir les autres. La semaine dernière, j'ai annoncé, par exemple, une aide gouvernementale importante à Clermont, à la compagnie Donohue, mais en bout de piste, dans 3 ans d'ici, il va y avoir une centaine d'emplois de moins mais c'est le prix à payer pour en conserver 1 100. Si nous ne bougeons pas aujourd'hui, dans 3 ans, ça ne sera pas 1 100 emplois qui vont rester là, ce sera peut-être juste quelques centaines.

Dans ce sens-là, je pense que la préoccupation de la FTQ n'est pas de conserver les emplois à tout prix dans des entreprises qui vont mourir si on les conserve en ne faisant rien mais que c'est tout simplement de s'assurer qu'au moins nous ayons le maintien d'un minimum essentiel d'emplois dans une entreprise, que nous ne subventionnions pas une entreprise pour tout simplement mettre des gens à la porte.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Nous aurons un forum là-dessus mais pas un forum où on va patiner; c'est avec les groupes de travail qu'on va essayer de dégager des projets concrets.

L'analyse que vient de faire monsieur Nadeau est très juste. Il faut regarder ça dans son ensemble. On ne peut pas toujours demander à une entreprise de relocaliser les travailleurs, dans le cas où il y aurait des diminutions d'emplois, exactement dans la même entreprise. Il faut avoir une approche plus large et moi, j'espère que les gens des milieux d'affaires qui sont ici sont conscients de la nécessité de relier la nécessité du changement technologique pour la compétitivité, particulièrement sur les marchés internationaux, pour la survie des entreprises et donc le maintien d'emplois avec une politique d'emploi, une participation à l'élaboration de solutions.

Je tiens à vous dire que non seulement on va en discuter dans un groupe de travail lorsqu'on parlera d'informatique qui est peut-être le problème central dans notre société bien qu'il y ait d'autres technologies qui ont un impact. Ça

fait l'objet des préoccupations du Conseil des ministres actuellement, particulièrement au niveau du recyclage, de la formation. Il y a eu des gestes qui ont été posés dans le passé mais ça nous apparaît bien insuffisant face aux défis considérables qu'on a à relever dans les années qui viennent dans ce secteur-là.

Alors, sur le principe, oui; sur les modalités, je ne pense pas qu'on devrait demander à l'État de regarder le fonctionnement des entreprises. On devrait établir une collaboration entre les entreprises, les centrales syndicales et le gouvernement pour faire face à ce problème vital pour notre société.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je crois d'ailleurs que monsieur Daoust vient d'offrir une idée de concertation récemment à ce sujet-là.

Paul Gauthier
président et directeur général, Société d'investissement Desjardins

Je suis très rassuré par les dernières paroles du ministre Paquette parce que c'est véritablement la réponse au droit de regard sur le fonctionnement des entreprises. Si je comprends bien, vous acceptez qu'au moment de donner ou non une subvention à l'entreprise, vous avez un droit de regard à ce moment-là et qu'après ça, vous ne sentez pas le besoin d'intervenir par après.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Il faudrait peut-être se demander si ça ne doit pas aller aussi un peu plus loin que ça. Je pense que c'est le sujet des réflexions, c'est-à-dire qu'on prévoit avec l'entreprise, au moment de la subvention, une collaboration permettant de faire face au problème d'emplois posé aux travailleurs par l'introduction des changements technologiques. Je pense qu'il faudrait peut-être se demander si la concertation ne doit pas aller un peu plus loin que ça mais jamais pour que le gouvernement s'ingère dans le fonctionnement des entreprises. Ça, ça m'apparaît évident.

François Lebrun
président, Société de développement industriel du Québec

Suite à la révision des programmes de la Société l'an dernier, nous ajustons maintenant le montant de la subvention en fonction des nouveaux emplois créés suite à des projets d'investissement. C'est un changement majeur pour la Société qui, jusqu'à ce moment-là, ne tenait pas compte du critère d'emploi comme tel.

Sur la question du contrôle, je ne voudrais pas m'aventurer trop loin là-dessus sauf pour dire qu'il faudrait évidemment distinguer selon les formes d'aide. C'est évident que quand on intervient nous, comme la SODICC, je suppose, sous forme de capital-actions, on est représenté au conseil d'administration et on a donc un certain droit de regard sur le fonctionnement de l'entreprise et pour veiller justement à une utilisation judicieuse des fonds publics. Quand on fait des prêts très risqués, là encore il faudrait faire une distinction, et quand on verse des subventions, les modalités peuvent varier. Si la discussion doit être poursuivie, on doit absolument distinguer selon les formes d'aide.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous parlons maintenant de l'aide aux médias. Il y a d'abord l'Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone qui propose la création de programmes et de banques d'informations sur l'investissement, l'économie et l'aide gouvernementale.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

À la suite de l'intervention du ministre Bertrand lors de la discussion sur l'informatisation des industries de communication, on a eu une grande partie de la réponse là-dedans. Je ne pense pas qu'on ait besoin de revenir.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Pour le bénéfice de monsieur Larouche qui parlait tantôt d'aide pour les entreprises de communications. Il parlait des médias écrits entre autres; il semblait dire que le gouvernement ne faisait pas grand-chose pour la presse hebdomadaire régionale. Je voudrais simplement lui rappeler le prêt de

monsieur Pierre-Paul Lafortune pendant quelques années, les cliniques de perfectionnement pour les journalistes dans les hebdos régionaux et la décision toute récente d'un cahier spécial sur la relance économique avec 200 000 dollars venant du gouvernement du Québec.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Je n'ai jamais dit que le ministère des Communications ne faisait rien pour les hebdos régionaux. Le sens de mon intervention, c'était un partage qu'on devait faire entre l'entreprise privée et les médias communautaires. Je pense que ce n'est pas du tout la même chose. On pourra s'en reparler ensemble.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Excellente idée. La proposition suivante est celle de l'Association des médias écrits communautaires qui recommande que l'on développe, offre et adapte aux besoins des entreprises de presse la gamme des services offerts aux PME. L'idée, c'est que beaucoup d'entreprises de presse sont effectivement des PME du secteur des communications.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

Il y a une chose que je voudrais faire remarquer au Sommet, c'est que la concentration de la presse est énorme au niveau régional. Actuellement, il y a des secteurs complets dans des régions qui ne sont couverts que par des groupes de presse. Ça devient très difficile de garder en vie quelques journaux indépendants, qu'ils soient privés ou communautaires. Monsieur Larouche pourrait faire état des problèmes des journaux indépendants dans les régions.

La proposition de l'AMECQ vise à ce qu'on inclue les médias indépendants, qu'ils soient privés ou communautaires, dans les différents services aux PME, ne serait-ce qu'en commençant par la publicité gouvernementale et les autres services adjacents aux entreprises; de cette façon-là, ça pourrait sûrement favoriser le pluralisme de la presse et aussi un autre élément important, le droit du public à l'information.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Monsieur Biron pourrait peut-être dire un petit mot tantôt sur un programme qui existe déjà au niveau des outils de gestion fournis aux petites et moyennes entreprises. Pour ce qui est de donner accès à la gamme des services offerts aux PME à l'ensemble des entreprises de presse, je crois qu'il faut recevoir avec ouverture d'esprit une telle proposition. On ne pourrait pas par contre définir aujourd'hui de façon très, très concrète à qui ça pourrait s'appliquer, selon quelles modalités, mais il y a certainement quelque chose qu'on peut regarder de ce côté-là et très souvent, ça prend la forme de soutien technique par exemple. Tantôt, je mentionnais à monsieur Larouche un prêt d'une personne pendant quelques années qui avait été, paraît-il, très apprécié. Ça peut prendre cette forme-là. Alors, je crois qu'on peut l'évaluer. Monsieur Biron aurait peut-être quelque chose à ajouter sur les outils de gestion.

Rodrigue Biron
ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

C'est un nouveau programme qu'on a annoncé il y a quelques mois et qui s'adresse aux jeunes diplômés de l'université et du cégep qui veulent travailler et qui n'ont pas d'emploi. Alors, on paie leur salaire pour une période de 20 semaines. Dans ce sens-là, ce programme s'adresse maintenant aux entreprises dans le domaine des services; les entreprises de presse, vous pourriez donc bénéficier de ce programme-là. C'est un exemple, comme disait tout à l'heure monsieur Bertrand, comme quoi on est en train de regarder quels programmes pourraient répondre à quels créneaux d'activité économique.

Pierre-A. Daschênes
président, Société de développement des industries de la culture et des communications

C'est une information que je voudrais donner à monsieur Beauchamp et aux autres participants. En autant que la SODICC est concernée, la recevabilité des demandes n'a rien à voir avec le fait qu'une entreprise soit à ou sans but lucratif. Quel que soit l'habit de l'entreprise, les critères s'appliquent et si elle est sans but lucratif et peut répondre aux critères que nous avons, elle va être très bien reçue, au même titre que n'importe quelle autre entreprise.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Toujours en rapport avec l'aide aux médias, il reste 3 autres propositions du Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec, le ROCCQ, et nous les traitons ensemble. Il demande au ministère des Communications de maintenir et d'améliorer son Programme d'aide aux médias communautaires en augmentant substantiellement l'enveloppe globale et en procédant à la refonte de ce programme. Il demande aussi au ministère, dans le cadre d'un plan quinquennal, d'accorder aux télévisions communautaires des modalités de paiement cohérentes et enfin, il demande au ministère de consentir aux télévisions communautaires des sommes destinées à compléter et à augmenter les infrastructures régionales de communication vidéo.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

J'en ai parlé hier soir avec monsieur Tremblay, le nouveau président du Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec, en fait des télévisions communautaires. Nous nous sommes entendus pour dire qu'il ne fallait pas s'embarrasser dans les modalités au niveau des montants d'argent. Il reconnaissait lui-même que tout ça était sujet à discussion.

Par ailleurs, une révision du Programme d'aide aux médias communautaires est en cours en ce moment avec la collaboration, et je dirais même avec l'initiative, des médias communautaires, incluant les radios et les journaux. Dans ce contexte-là, je suis tout à fait ouvert aux propositions qui pourraient m'être faites. Le problème sera toujours le même: il s'agira de savoir si je suis capable d'augmenter mon enveloppe pour satisfaire davantage les différentes demandes qui me seront faites pour ainsi libérer le marché de la publicité puisque le gouvernement subventionnerait davantage. Ceci étant dit, j'accueille donc positivement l'ensemble de ces suggestions mais en nous référant toujours à ce contexte de révision de l'ensemble du Programme d'aide aux médias communautaires.

Réjean Tremblay
président, Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec

Au sujet de l'importance que ça revêt à cette heure-ci pour les TVC notamment, mais pas seulement pour les TVC, qui sont issues des milieux et répondent de plus en plus à des besoins vraiment urgents en région au niveau du traitement de l'information, je voudrais attirer l'attention sur ce que la

représentante des journalistes mentionnait hier sur la place du citoyen au niveau des réseaux de télévision. On connaît plus ce qui se passe au bout du monde que le traitement ici en région. Donc, ça devient de plus en plus impo ant et quand le ministre s'engage, j'aimerais, bien que nos propositions parlent de le stabiliser, que le quantum soit amélioré substantiellement parce que contrairement à d'autres médias communautaires, on n'a pas accès au marché de la publicité. Je pense qu'il est important, pour nous autres en tout cas, qu'on donne des outils parce qu'on parle beaucoup de régionalisation, de concertation et de donner des outils aux milieux. Nous autres, nous sommes nés des besoins des milieux et je pense que ça serait important en tout cas que ça soit considéré.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Je veux juste souligner l'apport du gouvernement québécois dans le développement des médias communautaires au Québec depuis 1973 qui fait que le Québec est un exemple pour l'ensemble du monde dans le domaine des médias communautaires. Ceci dit, le Programme d'aide aux médias communautaires est insuffisant en ce moment; les radios communautaires reçoivent 8,50 dollars par heure d'émission produite. Aussi, le Programme a besoin d'être cohérent et à ce niveau-là, je prends note des engagements du ministre.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Dans ces 3 propositions-là, j'ai écouté les propos du ministre avec satisfaction et je voudrais demander, au nom de la Chambre de commerce, aux 2 parties, au ministre et au Regroupement, de garder la lumière rouge allumée puisqu'il s'agit de montants d'argent importants qui pourraient être impliqués là-dedans et je pense que la priorité en ce moment, c'est la création d'emplois. Il faudrait établir des priorités justement et être prudent.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

Effectivement, la création d'emplois reste une priorité mais en région, le besoin est encore plus important. Ces programmes-là peuvent servir à la création d'emplois. Par ailleurs, on a souligné que les coûts de production sont infimes mais peut-être, surtout en région, ce qu'il faut noter, c'est que pour beaucoup de communautés, les télévisions communautaires sont leur seul miroir, c'est-à-dire que ni Radio-Canada, ni les réseaux privés, ni Radio-Québec ne sont

présents dans ces milieux-là et ne peuvent refléter l'image régionale. Pour ces gens-là, ça devient un service de base et je pense que c'est important que le ministère en soit conscient.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à 3 propositions relatives à l'aide aux bibliothèques. L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation souhaite une aide financière pour les revues professionnelles de documentation afin d'améliorer la diffusion de l'information documentaire et de l'information sur les techniques documentaires nouvelles. Elle recommande aussi que soit faite l'analyse des besoins des bibliothèques face à l'informatisation de la documentation précisément. Elle propose encore qu'une enquête soit faite dans le but d'identifier les tendances, les besoins et les réalisations tant étrangères que locales au plan de la télécommunication dans les différents types de bibliothèques. Alors, il s'agit de l'adaptation des bibliothèques à l'ère informatique.

Richard Greene
président, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

Ça regroupe tous les genres de bibliothèques, de l'université en descendant jusqu'aux bibliothèques publiques. Ça fait aussi appel à la collaboration qui devrait exister non seulement entre le milieu des bibliothèques mais aussi entre celui du gouvernement et celui de l'industrie de l'édition.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Nous n'avons pas d'objection à améliorer les services de documentation sauf qu'il y a des programmes réguliers d'aide aux périodiques, au ministère des Affaires culturelles, et on pense qu'on devrait plutôt s'adresser à ces programmes réguliers.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Au sujet de l'informatisation de la documentation dans les bibliothèques, je dois dire que les 2 dernières propositions de l'ASTED visent à assurer la participation de l'État dans l'intégration des nouvelles technologies dans les

bibliothèques. Or, le processus, je le dis à monsieur Greene, peut-être est-il déjà au courant, a-t-il déjà été impliqué, est déjà en marche parce que le Bureau central de l'informatique du ministère des Communications travaille actuellement à rapatrier l'organisation et le développement de l'informatisation et de la mise en réseau des bibliothèques du Québec. Il y a une entente avec Utlas à cet effet et le BCI y travaille.

Richard Greene
président, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

Je suis content que l'information soit maintenant rendue au grand public.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, c'est une réponse à vos attentes, en tout cas pour l'instant. Nous passons aux propositions suivantes que nous traitons séparément et qui portent sur l'aide autre que financière. D'abord, l'Association des médias écrits communautaires demande au ministère des Communications de diffuser périodiquement un guide des programmes d'aide, de subventions, d'emprunts, etc., accessibles aux entreprises et aux divers organismes.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Monsieur Biron pourrait lui-même l'indiquer mais il existe déjà un répertoire des programmes d'aide au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme. Cependant, après ce Sommet sur les communications, le ministère des Communications s'engage à distribuer un répertoire des programmes s'adressant plus spécifiquement aux entreprises du secteur des communications.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

L'Association des médias écrits communautaires propose ensuite qu'un organisme soit chargé de recueillir et de diffuser les données statistiques sur la presse écrite.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Il existe en ce moment un comité de travail qui n'est pas en train de réfléchir, qui est en train de pondre des statistiques sur la culture et les communications et c'est piloté par le Bureau de la statistique du Québec. Je pense que ça répond effectivement à la demande de l'AMECQ.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

On est d'accord s'il s'agit de statistiques générales sur la diffusion, etc., mais s'il s'agit de statistiques, comme ça s'est parlé lors des tables de concertation, touchant les revenus des entreprises de presse, les profits et pertes, les prix de revient, etc., alors là, on est tout à fait en désaccord parce qu'on verrait mal une entreprise de presse dire à son concurrent, par le biais de la publication de ces statistiques-là, son état de santé. Alors, on met ces entreprises-là à blanc, on est tout à fait contre ça.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

Ce qui est important aussi, c'est que ces statistiques-là soient régulières, que ça ne soit pas un comité de travail qui siège une fois puis que ce soit fini. Ça serait intéressant qu'on puisse avoir des relevés, trimestriels par exemple, sur la situation de la presse mais si ce n'est pas possible, que ce soit au moins sur une base annuelle. C'est une chose qui n'existe pas ou très peu au Québec, un relevé de ces informations-là. On peut avoir des informations au ministère des Communications du Canada mais ça ne précise pas toujours la situation ici au Québec.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Ce que vous voulez, monsieur Beauchamp, c'est une courbe de l'évolution des médias. C'est noté par le ministre. Je crois qu'on peut s'entendre là-dessus.

Nous arrivons à la dernière proposition de ce chapitre.

L'Institut québécois du cinéma propose que le gouvernement du Québec confie à un comité de travail le soin d'étudier les retombées économiques liées

à ses activités comme investisseur, acheteur ou promoteur de produits audiovisuels et les secteurs à étudier seraient le cinéma, la télévision, la commandite et la publicité.

Claude Godbout
président, Institut québécois du cinéma

J'aimerais faire valoir à tous les participants que l'argent investi par le gouvernement du Québec dans le domaine de la production de contenus, films et télévision, a des retombées importantes non seulement sur le plan culturel mais aussi sur la création d'emplois, sur l'économie des loisirs, sur l'industrie des services, etc.

L'Institut propose donc qu'une étude détaillée de l'impact de ces retombées soit entreprise et menée conjointement ou en collaboration avec les sociétés d'État, les organismes et les ministères, par exemple l'IQC, Radio-Québec, les ministères du Revenu, des Affaires culturelles, des Communications, de l'Éducation, ainsi qu'avec les producteurs, les créateurs, les techniciens, les artistes, les distributeurs, les exportateurs, pour qu'enfin on dédouane la production culturelle de son image de non-rentabilité. Les secteurs étudiés sont ceux que vous avez énumérés, madame la présidente.

Pour le gouvernement, je crois que ça lui permettrait de faire une meilleure planification et peut-être de voir comment il fonctionne; pour les producteurs et pour les distributeurs, ça serait un outil de planification pour l'industrie, et pour les créateurs, les artisans, les techniciens, ça serait peut-être une façon de vérifier l'état de la situation, l'état de l'économie des communications.

Nicole Boisvert
président ex officio, Association des producteurs de films du Québec

J'appuie entièrement la proposition de l'Institut et je crois que c'est un besoin absolument urgent. Il nous faut démontrer que le cinéma, la télévision et la vidéo sont des investissements extrêmement rentables et je profite du Sommet pour ajouter qu'on pourrait augmenter les retombées économiques si on acceptait d'inclure, toutes les fois qu'il y a des missions commerciales dans tous les pays du monde, un représentant du cinéma, de la télévision ou de la vidéo. C'est une pratique que connaissent fort bien les Américains et je crois que depuis 40 ans, ça leur a bien servi.

Michel Gélinas
président, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

D'accord sur le fond de l'affaire mais je voudrais la réorienter d'une autre façon; plutôt que de constituer un autre comité qui va devoir se réunir, qui risque d'être assez lourd et assez inopérant, pourquoi le gouvernement ne confierait-il pas plutôt aux associations sectorielles, à l'Association des producteurs de films, à nous, à vous, des budgets de recherche pour définir le marché qui s'offre à nos membres?

Nicole Boisvert
président ex officio, Association des producteurs de films du Québec

Nous appuyons entièrement cela.

Jean-Marie Allard
président et directeur général, Confédération générale de la publicité

C'est déjà fait en ce qui a trait à la publicité grâce à une subvention des ministères des Communications du Québec et d'Ottawa. Nous entreprenons dans les prochains jours une étude globale sur la santé économique du milieu et qui affecte donc les producteurs de films, les agents de publicité, tous les médias traditionnels; on regarde l'ensemble de la situation économique de la publicité au Québec.

Jacques Bouchard
Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films

Monsieur Gélinas m'a enlevé les mots de la bouche. Effectivement, je crois qu'il faut dans nos associations des moyens pour faire ce genre d'études-là. Nous en faisons déjà mais malheureusement, on doit le faire avec des distributeurs au Canada anglais dans le cadre, par exemple, de l'EMPDAC (The Educational Media Producers and Distributors Association of Canada). On n'a aucune statistique actuellement sur les retombées économiques de la commercialisation de documents audiovisuels dans les secteurs institutionnels particulièrement. Je pense que ce sont les associations qui doivent faire ces études et c'est urgent.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Nous avons acheminé, il y a déjà quelque temps, une demande spécifique à ce sujet au Bureau de la statistique du Québec parce qu'il est vrai que nous manquons de données en ce qui a trait aux retombées économiques générées par les industries culturelles en général et par les industries de l'audiovisuel en particulier. Or, cette demande comprend non seulement l'audiovisuel mais toutes les industries culturelles pour qu'enfin, on puisse avoir des données précises, des statistiques sur les retombées économiques générées par ces industries.

Claude Godbout
président, Institut québécois du cinéma

J'appuie la proposition à l'effet que les associations soient chargées de faire cette enquête. Je suis d'accord avec le ministre que les statistiques devraient pouvoir rendre compte annuellement de l'état de la situation mais dans cette proposition, il y a plus ; c'est d'obtenir la collaboration et l'accord de tous parce qu'il y a beaucoup d'intervenants dans l'audiovisuel ; il y a les ministères de l'Éducation, des Communications et je veux sensibiliser ces ministères, ces organismes pour qu'ils donnent l'information et participent à cette enquête.

Chapitre 6

Les ressources humaines

Chapitre 6

Les ressources humaines

6.1 La formation par l'école, les entreprises, les médias, etc., la formation professionnelle et la formation des publics

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous abordons le chapitre qui porte sur les ressources humaines. Un premier sous-thème concerne la formation par l'école, les entreprises, les médias, etc., la formation professionnelle et la formation des publics (initiation aux médias, à l'informatique, préparation à la société informatisée). Commençons par discuter ensemble 4 propositions relatives à la formation aux nouvelles techniques informatiques.

La CADAPSO recommande d'abord la préparation accélérée de la main-d'oeuvre en place à la maîtrise de la technologie informatique selon le mode et l'intensité requis dans 4 secteurs: les matériels d'informatique, les logiciels, le fonctionnement des ensembles matériels-logiciels et l'utilisation de ces ensembles. La CADAPSO recommande aussi la préparation accélérée des maîtres des institutions d'enseignement à la technologie informatique et à ses applications et l'accélération du processus d'élaboration de programmes d'enseignement formel aux niveaux collégial et universitaire pour toutes les disciplines.

L'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation demande l'inscription aux programmes des étudiants des cégeps et des universités d'un cours d'initiation aux sources d'informations, notamment aux banques de données propres à chaque discipline.

La Fédération des cégeps propose la formation d'un groupe de travail dans le but d'identifier les changements à apporter aux programmes conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales en communication et les programmes de recyclage à développer.

Enfin, la Fédération nationale des associations de consommateurs propose que le Québec se dote d'une politique d'ensemble pour intégrer aux programmes scolaires la formation aux nouvelles techniques informatiques et qui tiendrait compte des divers rôles de l'école.

Il s'agit en fait de 4 propositions qui demandent qu'on intègre à l'ensemble des programmes des institutions d'enseignement, de l'école primaire à l'université, tout ce qui concerne les nouveaux développements informatiques. Je tire 4 éléments de ça: d'abord, la formation de spécialistes dans les sciences informatiques; deuxièmement, l'initiation à l'usage de l'informatique dans les autres disciplines qui vont avoir à travailler avec l'informatique; troisièmement, le recyclage de la main-d'oeuvre touchée par l'informatisation; et enfin, la formation, évidemment, de maîtres pour donner cette formation à tous les niveaux; et certains proposent même un groupe de travail pour discuter de tout ça.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Je voudrais relever l'essence de la proposition de la FNAC et faire voir pourquoi on tient absolument à ce qu'il y ait une politique d'ensemble pour intégrer tout l'aspect des nouvelles technologies. Selon nous, un changement de société, ça amène nécessairement un changement de mentalité; si on veut prendre une course sur le plan technologique, c'est clair qu'il faudrait que tout le monde embarque dans cette course-là et selon nous, il paraît clair qu'il y en a qui vont rester sur le quai.

Par exemple, dans toute la question des ordinateurs qui s'en viennent de plus en plus à l'école, si on n'a pas pensé le faire d'abord et avant tout dans les milieux plus défavorisés, c'est clair que ces gens-là vont être encore exclus du virage technologique s'ils n'ont pas accès d'abord à tout l'outillage qu'on a dans les écoles et si on ne permet pas dans une politique, aussi bête que ça puisse paraître, que ce soit ouvert et accessible après 16h00, ce qui n'est pas toujours possible.

L'autre aspect qu'on voudrait relever ici, qui pour nous est l'essentiel, et qui n'apparaît pas nécessairement dans la proposition, c'est qu'il y a une catégorie d'adultes, les jeunes adultes, qui n'est pas considérée nulle part dans les propositions qu'on a apportées. Quand on parle de jeunes adultes, on parle des jeunes de 18 à 25 ans qui sont ou bien des drop-out ou bien en chômage actuellement, qui n'ont pas accès à la formation professionnelle et qui ont accès à une formation qu'on appelle formation préparatoire à l'emploi; c'est tout ce qui existe pour eux et dans cette formation-là, ce qu'on retrouve, c'est comment savoir se présenter devant un patron pour avoir un emploi et comment garder son emploi le plus longtemps possible; et ça, ça ne fait pas des spécialistes de demain et des gens nécessairement capables de travailler au niveau des technologies. Pour ces jeunes-là, il faudrait qu'on pense à mettre un programme de formation qui les attire et qui, surtout, les spécialise par rapport aux emplois donnés; et ça, c'est nulle part.

Gaston Denis

président (Comité des affaires académiques), Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

La CREPUQ est d'accord avec l'ensemble des propositions de la CADAPSO, de l'ASTED, de la Fédération des cégeps et de la FNAC.

Sur le fond, nous aimerions cependant attirer l'attention sur le fait qu'il s'agit là d'une vaste entreprise et que les moyens qui devront être mis en oeuvre pour atteindre de tels objectifs sont considérables. Qu'on pense à l'initiation à l'informatique, à l'utilisation de l'informatique pour tous les professionnels qui doivent avoir accès aux banques d'informations, qu'on pense aussi à tous ceux qui dans leur formation peuvent avoir l'appui de l'ordinateur dans leurs travaux de conception, la conception assistée par ordinateur; je pense que c'est dans la formation toute une révolution et les enseignants à tous les niveaux, aussi bien universitaire que collégial et secondaire, ne sont pas tous préparés à cette transformation et les équipements dans les milieux scolaires ne sont pas encore en place.

Le ministère de l'Éducation, par ses règles de financement, souhaite favoriser les secteurs du virage technologique et l'informatique et les communications sont dans ce secteur et ceci est favorable. Cependant, il s'agit de financement a posteriori. Il faudra se préparer à accueillir ces nouvelles clientèles et l'argent n'est pas là au départ. Au niveau des investissements, nous croyons qu'il faudra accorder une priorité élevée à l'équipement des établissements scolaires pour qu'ils puissent avoir accès aux ressources informatiques.

Nous pensons également que le secteur privé de l'industrie de l'informatique pourrait apporter sa contribution en installant dans les établissements d'enseignement des équipements informatiques qui seraient mis à leur disposition pour accélérer l'introduction de l'informatique dans le milieu scolaire.

Jean-Noël Tremblay

président, Fédération des cégeps

Nous sommes évidemment d'accord avec l'ensemble de ces propositions mais avec un certain nombre de réserves qui tournent autour du fait qu'il ne faudrait quand même pas refaire la roue sur un certain nombre de choses. Je pense, entre autres, à la recommandation de la CADAPSO sur la préparation accélérée des maîtres. Il existe déjà des mécanismes et des outils dans ce domaine-là et je mentionne tout simplement, par exemple, qu'au niveau des collèges, il y a un programme de perfectionnement en entreprise qui existe. Il y a des ententes qui ont été entreprises, par exemple, dans le cadre de

Perfectionnement et formation des maîtres à l'Université de Sherbrooke (Performa) qui est largement répandu dans l'ensemble du réseau, pour la formation et le recyclage des maîtres. Ce sont des choses qui existent déjà. Je pense qu'il faudrait avoir la prudence de s'associer à des mécanismes et à des programmes déjà existants et qu'il s'agirait plutôt de les renforcer et évidemment de leur donner le support, soit en ressources humaines ou soit financières, nécessaire pour que ça se continue. On ne part pas de zéro dans ce domaine-là. Ce sont déjà des choses qui sont partiellement en place.

Un dernier commentaire sur la proposition de la Fédération des cégeps. On saisit le Sommet socio-économique sur les communications pour dire que dans le domaine des programmes et de la réévaluation des programmes de formation, surtout dans les secteurs de pointe, il est urgent qu'il y ait des comités où les gens de l'entreprise, du milieu universitaire, du milieu secondaire, des cégeps, puissent s'asseoir pour réviser de façon un peu accélérée ces programmes-là puisque de toute façon, le virage technologique dans bien des cas nous oblige à revoir et à ajuster nos programmes relativement à court terme.

André Gauthier

président, Association canadienne des entreprises de services en informatique (Chapitre du Québec)

Voici quelques précisions sur notre proposition. L'industrie privée est présentement aux prises avec 2 problèmes. Le premier, c'est la nécessité d'absorber des gradués, des collèges ou des universités, dont la formation ne va pas toujours de pair avec ce que sera ou ce qui est le virage technologique. Le second, c'est que nous avons une main-d'oeuvre en place qui risque de devenir périmée, voire inadéquate, pour faire face aux exigences d'aujourd'hui et certainement à celles de demain, réalisées ou causées par le virage technologique.

Alors, il faut s'y pencher d'une façon concertée avec les organismes éducationnels et les autres industries pour solutionner ces problèmes aux niveaux de la formation ou du recyclage de la main-d'oeuvre en place.

Puis au niveau des programmes éducationnels, nous insistons pour que les professionnels de l'industrie de l'informatique, qui possèdent quand même une expérience très valable au niveau pratique, puissent participer effectivement aux activités d'enseignement aux niveaux collégial et universitaire, que ce soit dans l'élaboration des programmes ou dans leur mise en place.

Je suis tout à fait d'accord avec les commentaires de monsieur Tremblay de tout à l'heure. Il faut éviter d'inventer des mécanismes nouveaux si on peut élaborer ou améliorer les mécanismes actuels.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

Je voudrais appuyer la proposition de la FNAC et y ajouter ceci. Je pense que les consommateurs, on l'a dit au début, sont craintifs face aux nouvelles technologies mais par contre, je crois qu'ils ont intuitivement la conviction que ces nouvelles technologies peuvent être porteuses de beaucoup d'espoir face à un tas de problèmes et notamment en termes d'accessibilité à des savoirs, à des connaissances, à des services, etc.

Face à l'effort que le gouvernement est prêt à faire pour développer ces nouvelles technologies du côté de l'industrie, je pense que le meilleur service que le gouvernement peut rendre à l'industrie, c'est de faire en sorte que les usagers soient prêts à recevoir ces nouvelles technologies-là et à les utiliser.

En d'autres termes, l'ampleur des moyens qu'on mettra pour développer de nouveaux produits et de nouveaux services devrait être équivalente à l'ampleur des moyens qu'on mettra pour préparer les gens à utiliser de façon judicieuse et adéquate ces nouveaux produits et ces nouveaux services; et dans ce sens-là, la proposition de la FNAC de faire en sorte qu'on prenne vraiment les moyens pour favoriser une capacité d'utiliser ces nouvelles technologies-là rapidement, chez les usagers, devrait se traduire par des efforts bien concrets, par exemple en termes d'équipement des bibliothèques et d'ouverture des bibliothèques pour que les gens puissent avoir accès à ces nouvelles technologies, et même chose du côté des écoles, qu'un effort soit fait pour qu'on équipe les écoles et qu'on les ouvre le plus longtemps possible pour que toutes les catégories de la population, et non seulement les gens défavorisés mais vraiment toutes les catégories de la population, y aient accès le plus rapidement possible et pendant le plus de temps possible pour apprivoiser ces nouvelles technologies et ces nouveaux services.

Pierre Marois
ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je pense que la problématique, ça m'a frappé en lisant les documents et les diverses propositions, qui est devant nous est une problématique de société. Ça me semble très bien formulé à la lecture des diverses propositions qui sont présentement devant nous, aussi bien en ce qui concerne la formation de la main-d'oeuvre qui est en place et qui va avoir certainement besoin d'un

réajustement, d'un recyclage, d'adaption, que tout le dossier de la formation des futurs diplômés et la dimension qui a été évoquée par madame Désilets concernant les jeunes de 16 à 24 ans qui sont des jeunes drop-out, comme on dit souvent, non qualifiés sur le plan professionnel.

En ce qui concerne cet angle-là, qui est extrêmement important pour la société, je voudrais mentionner au nom de mes collègues du gouvernement que nous travaillons — le Premier ministre du Québec l'avait évoqué — sur un certain nombre de pistes, il serait prématuré pour moi aujourd'hui d'en évoquer le détail, dont les grandes lignes sont ces idées qui ont déjà été expérimentées ailleurs. Il y a eu quelques expériences très isolées au Québec de formation relativement souple, que ce soit de formation en entreprise sous forme d'apprentissage, que ce soit de formation en alternance en institution et en entreprise. Il s'agit enfin qu'on ouvre des avenues nouvelles avec l'absolue nécessité — mon collègue de l'Éducation et moi sommes d'accord pour faire le nécessaire qui s'impose — de faire en sorte qu'il y ait reconnaissance des acquis en cours de route, que ça ne demeure pas quelque chose qui reste là mais qui ne correspond pas à une forme de reconnaissance. Donc, sur ce plan-là, nous accueillons très favorablement cette remarque-là et d'ici quelques semaines, quelques mois au plus tard, nous serons à même de formuler des propositions précises.

D'une façon plus générale, je vais partir de la proposition de l'Association canadienne des entreprises de services en informatique. L'idée qui est là, sans entrer dans la plomberie, est une proposition intéressante dans la mesure où elle vise à faire en sorte que les entreprises soient beaucoup plus impliquées dans la formation, que ce soit en ce qui concerne la formation de la main-d'oeuvre en place et même, peut-être éventuellement, la formation de diplômés potentiels ou de jeunes diplômés en apprentissage.

Je me permets de vous indiquer que déjà un projet analogue, CCEPTA (Centre canadien d'étude pratique des technologies avancées), concept qui a été mis sur pied par un regroupement d'entreprises dans un secteur économique donné, a reçu l'appui du gouvernement du Québec et qu'il peut être financé par le biais du nouvel Accord Québec-Canada, par le biais de la Caisse d'accroissement des compétences nationales, et nous sommes donc favorables à ce genre de projet.

Je me permettrai de relancer une double question. Il serait peut-être intéressant que nous puissions savoir si les centrales syndicales qui sont représentées sont prêtes à nous donner une réponse, peut-être aujourd'hui, peut-être plus tard, à la question suivante: verraient-elles d'un bon oeil, croient-elles qu'elles devraient être associées à ce genre d'initiative? Si leur réponse était oui, quelle serait la réaction des promoteurs du projet qui sont ceux qui représentent le monde de l'industrie?

Je ferais une dernière remarque qui semble bien importante pour la poursuite de nos travaux. On nous propose de mieux arrimer les travaux qui sont faits au ministère de l'Éducation et à celui de la Main-d'oeuvre et c'est pourquoi mon collègue et moi serions d'accord pour mettre sur pied, le cas échéant, soit des comités sectoriels de concertation ou même une table nationale de concertation avec l'ensemble des partenaires pertinents, en particulier dans le domaine des communications, pour qu'on en vienne à mieux arrimer dans le concret aussi bien les demandes, les besoins de main-d'oeuvre que les besoins nouveaux de formation pour répondre à ces besoins-là.

Camille Laurin
ministre de l'Éducation

La formation aux nouvelles techniques informatiques constitue une priorité pour le ministère de l'Éducation et pour le gouvernement. En témoigne d'ailleurs le programme d'introduction de la micro-informatique dans les écoles. Nous allons nous doter de 40 000 appareils. Nous avons un programme de formation des enseignants. Nous avons ouvert 7 options en informatique dans les cégeps cette année. Il y aura un cours, encore facultatif, pour 18 000 élèves au niveau secondaire dans la technique d'introduction à l'informatique. Ça témoigne de l'importance que ce programme prend pour nous. Il y a aussi un programme de formation des enseignants qui est déjà en cours de mille et une façons dont des sessions spéciales de formation. On utilise aussi la télévision. Vous avez probablement entendu la première émission d'Octopuce.

À l'intérieur des demandes plus précises que vous nous faites aujourd'hui, il est bien entendu que celle d'aider les étudiants à questionner les banques de données s'inscrit tout à fait dans le prolongement du programme qui est le nôtre. Je rappelle d'ailleurs qu'il y a déjà un cours optionnel qui se donne dans les cégeps pour l'interrogation des banques de données.

J'ai demandé également au Conseil des universités d'évaluer les besoins dans ce domaine-là et de voir à instaurer une adéquation meilleure entre les besoins de la main-d'oeuvre, les besoins du marché et les programmes universitaires.

Je rappelle aussi que dans les universités, il y a en préparation actuellement un centre de recherche en informatique qui verra également à faire progresser nos connaissances dans ce domaine et à les mettre à la disposition des gens.

Quant à l'adéquation entre les besoins de la main-d'oeuvre et les ressources du système éducatif, je reprends à mon compte ce que vient de dire mon collègue. Il est bien sûr que les cégeps doivent garder une responsabilité dans le domaine des programmes locaux mais on le fera justement sur une base de concertation; que ce soit la formule des tables régionales ou des tables sectorielles dont parlait mon collègue qui sera retenue, il n'y a aucun doute que le besoin s'impose d'arriver à une plus grande concertation dans ce domaine-là.

Quant aux autres demandes qui nous sont faites, la demande de l'ASTED en particulier, il me fera plaisir de la transmettre au Conseil des universités pour qu'il en tienne compte dans l'étude que je viens de mentionner.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

L'annonce par les deux ministres qu'il y aura des tables de concertation pour mettre tout ça au point satisfait les demandeurs. Ça va?

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Monsieur Marois nous a invités à nous prononcer sur une question. Après consultation avec mon collègue de la FTQ, on ne sait malheureusement pas ce qu'est le CCEPTA que monsieur Marois voudrait qu'on appuie. On ne sait même pas vraiment de quoi il parle. Si quelqu'un nous l'expliquait, peut-être qu'on serait en mesure de s'y intéresser.

Pierre Marois
ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

C'est essentiellement une proposition qui vient de l'Association canadienne des entreprises de services en informatique et qui vise à mettre sur pied — il y a déjà un projet dans un autre domaine qui s'appelle CCEPTA — ce qu'on appelle une entreprise-école qui regroupe un certain nombre d'entreprises d'un secteur économique donné et qui permet, suite aux besoins de l'évolution du marché des technologies nouvelles, à une main-d'oeuvre et à des entreprises se regroupant d'être dotées des équipements nouveaux pertinents et de faire en sorte que la main-d'oeuvre puisse se perfectionner sur place pour répondre aux besoins nouveaux auxquels elle aura à faire face en retournant éventuellement dans l'entreprise. C'est une formule parmi d'autres qui nous est proposée et on est ouvert à cette formule-là, à une forme de

formation en entreprise mais dans le cadre de ce qu'on appelle une entreprise-école ou de ce que d'autres appellent un atelier-entreprise, enfin peu importe le mot.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, comme il y a des usines-écoles, des bateaux-écoles...

Voyons maintenant une autre proposition de la Fédération des cégeps qui demande une subvention pour la création d'un centre de services et de support aux collèges en matière de technologie de pointe et qui offrirait une banque d'informations sur l'informatique, des ressources pour la production de didacticiels, des plans de formation en collaboration avec l'industrie; la Fédération des cégeps estime que l'aide gouvernementale nécessaire serait de 400 000 dollars par année.

Jean-Noël Tremblay
président, Fédération des cégeps

Depuis 1975, la Fédération des cégeps s'est donné un service de développement de logiciels de gestion, d'expertise en informatique dont le rayonnement se fait non seulement dans le réseau collégial mais aussi à l'extérieur du réseau collégial, soit au secondaire ou à l'université à l'occasion. Dans la suite logique de ça, et compte tenu de l'évolution rapide des modifications du virage technologique et des changements technologiques dans les cégeps, il est normal que, maintenant, on soit capable d'asseoir cette réalité-là qui existe, en termes de télécommunication et de développement de logiciels et de ditacticiels surtout pour le milieu de l'éducation, sur un centre de développement puisque les usagers sont multiples dans ce secteur-là.

Quand on parle des enseignants, on parle de recyclage mais on parle aussi à ce moment-là de l'ordinateur pour assister les enseignants à des fins d'enseignement.

On parle aussi des étudiants quand on parle d'utilisation de banques de données, d'accès à des banques de données. Il faut à chaque fois penser à quelles sortes d'équipements, de programmes, de logiciels, de didacticiels utiliser.

Ce genre de réflexions-là, ce genre de décisions-là se prennent depuis déjà 4 ou 5 ans dans les collèges avec les investissements que je mentionnais ce matin. Ce qu'on cherche maintenant, compte tenu de l'évolution rapide et

des priorités gouvernementales, c'est de pouvoir asseoir solidement ce service-là.

C'est un service qui est destiné aux collèges et à leurs clientèles mais dont les retombées, de notre point de vue, sont extrêmement intéressantes et sur le plan du secteur privé et sur le plan d'une diffusion ou d'une insertion régionale auprès de la population de façon plus large. Mais ça vise d'abord et avant tout à permettre à l'ensemble des collèges de se doter des outils et c'est pour ça que vous retrouvez dans la proposition 3 éléments importants qui sont les objectifs de la création de ce centre-là: d'abord, colliger, rassembler, diffuser une banque d'information orientée spécifiquement en fonction des besoins des cégeps et dont le contenu toucherait les équipements didacticiels et progiciels; ensuite, mettre en place et formaliser, puisque c'est un des problèmes qu'on a maintenant, les canaux de communication avec les centres d'expertise en émergence; et enfin, être en mesure de se donner les ressources pour trouver, soit dans le privé soit ailleurs, les moyens d'adapter ou de produire des didacticiels ou des logiciels qui nous permettent de faire notre travail adéquatement.

Camille Laurin
ministre de l'Éducation

Déjà, nous avons confié à la Fédération des cégeps de même qu'aux commissions scolaires la gestion des services d'informatique. Donc, cette proposition tombe dans une oreille déjà favorable.

Deuxièmement, dans la proposition de développement de la micro-informatique au niveau des collèges et des commissions scolaires, nous procédons actuellement à une consultation et je pense que les commissions scolaires aussi bien que la Fédération des cégeps nous feront connaître au plus tôt leur réaction.

Dans cette proposition, il y a plusieurs éléments. Il y a des éléments qui touchent le hardware, comme on dit, mais il y en a aussi qui touchent aussi bien la formation des enseignants que la production de didacticiels, de logiciels et de progiciels, tout ceci afin que l'application pédagogique de l'ordinateur soit toujours présente dans nos délibérations. Il faut subordonner le virage technologique au virage pédagogique en l'occurrence.

Donc, au nom du principe de l'application pédagogique de l'ordinateur, je pense que la Fédération des cégeps devrait nous faire une proposition à l'intérieur de la consultation à laquelle nous procédons actuellement. Je peux assurer d'avance monsieur Tremblay que nous regarderons avec sympathie cette proposition qu'il nous fera mais j'aimerais qu'elle soit plus détaillée, par

exemple quant au coût de cette proposition, aux modes de financement adéquats, aux modes de coordination entre ce centre et le ministère de l'Éducation du Québec. Si dans votre proposition vous pouvez avancer des hypothèses quant au règlement de ces questions, je m'engage à y apporter une réponse plus que sympathique. Donc, je retiens le principe de cette demande tout en réservant cependant la réponse finale quant au processus et aux modalités.

Jean-Noël Tremblay
président, Fédération des cégeps

On sera en mesure demain matin de lui fournir ces renseignements-là.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, la suite est aux pourparlers bilatéraux. Nous arrivons à 4 propositions que nous traitons ensemble et qui ont trait à la formation dans les domaines de la culture et des communications. Il s'agit de demandes qui ont ceci en commun qu'on propose des modifications ou le perfectionnement à la formation à différentes occupations professionnelles dans le domaine des communications et de la culture.

L'Association des relationnistes du Québec demande au gouvernement du Québec de servir d'agent de liaison auprès des universités pour que soient créés des programmes intégrés et unifiés d'enseignement en relations publiques et que les diplômes de 1er cycle et de certificat dans ces programmes soient des conditions d'admission aux postes d'agents d'information. Ça, c'est dans les organismes gouvernementaux, j'imagine.

L'Institut québécois du cinéma propose pour sa part la formation d'un groupe de travail dans le but d'évaluer les besoins de recyclage et de formation de l'industrie indépendante du cinéma et d'influer sur l'enseignement professionnel dispensé présentement au Québec en cette matière.

L'Union des artistes recommande qu'une attention spéciale soit portée aux programmes de formation offerts par les milieux d'enseignement en théâtre et en arts d'interprétation et que la formation et le perfectionnement soient disponibles pour les artistes-interprètes.

Enfin, le Conseil populaire des communications de l'Est du Québec demande que les régions soient dotées des moyens d'assurer la formation de leurs ressources humaines dans les communications, en général, et qu'on

développe des programmes scolaires capables de répondre aux besoins régionaux en matière de communications.

Jean-Marie Allard
président et directeur général, Confédération générale de la publicité

La COGEP trouve la proposition de l'ARQ fort intéressante et du même souffle, nous suggérons que le domaine soit élargi aux praticiens de la publicité.

Nicole Blouin
présidente, Association des relationnistes du Québec

Il faut quand même se rappeler que les besoins en ressources humaines de haut savoir au Québec sont très grands. Il existe depuis 1975 des programmes de relations publiques dans les universités Laval et de Montréal, une mineure en relations publiques dans le cadre d'un programme de 3 ans de baccalauréat général (1er cycle), et un certificat en relations publiques à l'Université Laval et à l'Université de Montréal. Il n'existe pas au Québec de programmes intégrés aux niveaux des 1er, 2e et 3e cycles. Nos diplômés en relations publiques doivent aller aux États-Unis, à Boston University par exemple, ou en France pour aller chercher une maîtrise ou un doctorat (2e ou 3e cycle).

L'Association des relationnistes demande donc que soient intégrés ces programmes-là et nous fondons beaucoup notre argumentation sur le fait que les professionnels des relations publiques doivent, dans les entreprises publiques et privées, servir de coordonnateurs, de conseillers auprès de ces entreprises et de ces différents publics. Ils doivent être également à l'écoute de ces publics.

Afin de répondre aux besoins de notre société en mutation qui se doit également de considérer les impacts sociaux entraînés par les changements provoqués par cette nouvelle technologie, nous croyons, et nous insistons, que ces programmes devraient être instaurés le plus rapidement possible et nous demandons que l'Association des relationnistes du Québec soit associée à l'instauration de ces programmes.

Jan V. Matejcak
directeur général et vice-président, Société des droits d'exécution du Canada

J'aimerais bien supporter la proposition de l'UDA et recommander qu'on y inclue aussi l'enseignement en musique en plus du théâtre et des arts d'inter-

prétation et aussi, les créateurs, les auteurs de toutes sortes de créations artistiques.

Je demande aussi qu'on n'oublie pas comme priorité la formation, en dehors du système scolaire, de cadres spécialisés dans le domaine du marketing dans le marché domestique et dans l'exportation de produits culturels, industriels si vous voulez, et qui pourraient aussi servir comme attachés spécialisés auprès des délégations québécoises à l'étranger et peut-être aussi auprès des ambassades canadiennes.

Michel Gélinas
président, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Les propositions de l'IQC et de l'UDA, tout ça est très louable, il faut qu'on le fasse, mais peut-être qu'il arrive un moment où ce n'est plus l'université, ou l'école en général, qui est le meilleur outil. Peut-être que ça serait justement l'entreprise elle-même. À titre d'exemple, un studio d'enregistrement de disque: quand un diplômé des écoles officielles arrive dans l'industrie, il n'a jamais rien vu; il faut tout recommencer. Et c'est souvent la même chose dans ces métiers techniques. Peut-être qu'il pourrait y avoir un budget qui serait dévolu à l'entreprise pour former tout simplement sa propre relève.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous suggérez de faire une sorte de studio-école.

Michel Gélinas
président, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Non, non, non, d'envoyer l'élève dans un vrai studio.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

Le sens de notre proposition, c'est qu'actuellement, il y a une énorme demande du marché pour, entre autres, des professeurs dans les domaines des nouvelles technologies. Cette pression-là sur les marchés fait qu'en région, il n'y en a plus. Il est à peu près impossible de trouver des professeurs avec des doctorats qui acceptent de se rendre dans les régions. Il faudrait trouver des solutions à ça, permettant d'assurer la formation.

Nous avons suggéré d'avoir éventuellement, par exemple, des programmes-réseaux au niveau du réseau des universités qui permettraient d'utiliser une banque commune de professeurs ou alors, d'utiliser des technologies du genre des conférences vidéo pour donner des cours à distance; et de développer par ailleurs des mécanismes qui permettraient d'assurer le recyclage des professeurs déjà en place dans ces domaines-là, presque avec des mesures qui les inciteraient fortement à rester en région et à se recycler principalement dans ces domaines-là.

Claude Godbout
président, Institut québécois du cinéma

À l'Institut québécois du cinéma, nous croyons à la nécessité de la création d'une école supérieure du cinéma et de la vidéo et que c'est essentiel pour le développement du cinéma et de la vidéo au Québec. D'ailleurs, nous ne faisons que porter à l'attention des participants une recommandation du rapport de la Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel et après avoir eu des discussions avec le milieu, il est clair que le virage technologique rend tout le monde beaucoup plus conscient des nouveaux besoins. Il y a aussi un virage de la qualité qui doit se prendre, un virage du professionnalisme, et la formation, le perfectionnement, le recyclage, sont des questions à la fois de survie et d'excellence pour notre milieu.

Alors, nous aimerions voir se former une équipe de représentants de l'industrie, du milieu de l'enseignement et des communications pour étudier les points suivants:

1 — évaluer les besoins au sein de l'industrie indépendante en matière de recyclage, de perfectionnement et de formation;
2 — relever et évaluer l'enseignement dispensé à l'heure actuelle par diverses institutions d'enseignement au Québec car, comme le dit le Rapport Fournier, il y a une douzaine de programmes de création ou d'études cinématographiques de niveaux universitaire ou collégial auxquels s'inscrivent chaque année plusieurs centaines d'étudiants;
3 — établir le contenu d'un enseignement professionnel à dispenser en accordant la priorité à:
   — la pratique des métiers techniques,
   — la réalisation,
   — la production et le financement des projets,
   — la scénarisation et la recherche.

Gaston Denis

président (Comité des affaires académiques), Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Je souhaiterais à ce moment-ci parler de la formation initiale. On réclame des programmes de formation initiale complets, spécialisés pour les relationnistes; c'est là un exemple type. Je me demande si dans notre société, au Québec, nous avons les moyens d'instaurer des programmes spécialisés pour toutes les fonctions professionnelles qui existent. Le modèle américain n'est pas celui que nous avons développé en ce sens-là et les professionnels comme les relationnistes ont l'avantage de tabler sur des formations de base beaucoup plus générales dans les sciences humaines et c'est peut-être la position des universités là-dessus. Il y a des amorces de formation qui existent, à Laval et à Montréal, et des mécanismes par lesquels le développement de programmes plus spécialisés pourrait être évalué selon leur opportunité. C'est le mécanisme qui existe pour l'évaluation de tous les programmes universitaires, pour la création de nouveaux programmes. J'aimerais qu'on réagisse peut-être à cette orientation qui ne semble pas concorder avec celle que proposent les relationnistes eux-mêmes.

Jean-Marie Allard

président et directeur général, Confédération générale de la publicité

Au-delà de l'appui que nous avons donné à l'Association des relationnistes, j'ajouterais qu'il existe depuis 3 ans au Publicité Club de Montréal une expérience fort intéressante, qui est menée de concert avec l'École des Hautes études commerciales, où nous avons mis en place un cours extrêmement avancé, post-universitaire, qui est totalement financé par le milieu et ça rejoint un peu l'intervention de Michel Gélinas sur la prise en charge par certains secteurs de l'industrie d'une formation de sa propre main-d'oeuvre. Le cours est à ce point bien structuré que l'on parle dans les prochains mois de le reconnaître au niveau international. Il est monté par des praticiens, tous les cours sont donnés par des praticiens, il s'adresse à toutes les fonctions de la publicité et c'est un programme de formation post-universitaire de très haut calibre.

Nicole Blouin

présidente, Association des relationnistes du Québec

Évidemment, les relations publiques, ça fait appel aux sciences humaines mais ça fait aussi appel au sens de l'administration. La fonction que les relationnistes occupent dans une entreprise, qu'elle soit privée ou publique, fait référence nécessairement à des fonctions de gestion de programmes et de

personnel. Prenons simplement les entreprises comme Bell Canada et que vous les appeliez directeurs d'affaires publiques ou Hydro-Québec et que vous les appeliez directeurs d'information, ça demande donc des gens compétents qui doivent souvent aller à l'étranger, je dis bien à l'étranger, pour poursuivre leurs études dans un domaine comme les relations publiques qui nécessite quand même une formation tout aussi valable que dans un autre domaine.

On ne devrait pas rejeter du revers de la main notre suggestion et peut-être que le gouvernement devrait nous inviter en tout cas à nous asseoir à une table où on pourrait rencontrer les interlocuteurs du milieu et discuter finalement du bien-fondé de cette suggestion. Il m'apparaîtrait nécessaire qu'on ne se prive pas d'une main-d'oeuvre qualifiée simplement en lui disant d'aller étudier aux États-Unis parce que les relations publiques comme telles ne sont pas suffisamment intégrées à notre milieu. Je pense qu'il ne faut pas fuir la réalité, elle est là, il y a des relationnistes, des gens d'affaires publiques qui sont agents d'information, directeurs de communications, attachés de presse, conseillers politiques et ils ont besoin d'une formation équivalente à toute autre profession dans la société.

Jean-Noël Tremblay
président, Fédération des cégeps

Au sujet de la proposition de l'IQC, la solution ne devrait pas être définitive en pensant tout de suite à une école supérieure de cinéma et d'audiovisuel; il faudrait d'abord s'asseoir pour faire l'évaluation des besoins actuels et voir dans quelle mesure les institutions d'enseignement y répondent actuellement et, à partir de là, on pourra peut-être envisager des solutions qui ne ressemblent pas nécessairement à la seule et unique qui nous a été proposée.

Gaston Denis
président (Comité des affaires académiques), Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Il est évident qu'au 2e cycle, l'opportunité d'un programme de type professionnel, ayant recours aux ressources professionnelles et aux compétences du milieu et peut-être géré par l'université ayant recours à ces ressources du milieu, c'est le genre de réponse aux besoins qu'on nous signale.

Camille Laurin
ministre de l'Éducation

Sur la formation des communicateurs en général, je voudrais d'abord signaler qu'il y a des institutions aux niveaux collégial et universitaire, à Chicoutimi, à Jonquière, qui dispensent cette formation, c'est-à-dire en arts et technologies des médias. Il y a un programme d'informatique qui est dispensé dans plusieurs collèges et on entend l'étendre bientôt à tous les collèges. Il y a aussi des programmes de formation sur mesure aux adultes dans ces différents secteurs. Concordia donne un bac majeur en communications; l'UQAM donne un baccalauréat et un certificat en communications.

Il reste cependant des besoins qui ne sont pas satisfaits. Nous avons pris connaissance de la recommandation de la Commission Fournier qui nous demande aussi de créer une école nationale de cinéma. Je dois dire que la Division de la recherche universitaire a déjà commencé des études et a déjà rencontré des représentants de Concordia et de l'UQAM pour mieux arrimer les programmes spécifiques à chaque université avec les besoins de l'industrie et pour étudier aussi diverses hypothèses pour mieux arrimer l'enseignement des universités avec celui des collèges qui le dispensent. Nous allons continuer à faire siéger ce groupe de travail dans la même ligne. En même temps, j'ai confié au Conseil des universités le mandat d'évaluer l'ensemble de la programmation universitaire pour s'assurer notamment de l'adéquation des activités d'enseignement avec les besoins du marché de l'emploi et je compte bien faire part de toutes les propositions qui ont été faites ici au Conseil des universités pour que cela l'inspire dans les travaux qu'il a encore à mener et je lui demanderai aussi d'informer les établissements d'enseignement des besoins particuliers qu'on souhaite voir satisfaits.

En ce qui concerne la proposition de l'Union des artistes, je rappelle qu'il y a un comité pédagogique, au niveau collégial, du programme du théâtre professionnel et je vais lui transmettre la demande et, en même temps, je vais inviter cependant l'Union des artistes à me faire connaître une proposition plus étoffée pour que je la transmette au comité pédagogique afin qu'il puisse l'étudier d'une façon plus approfondie.

Quant au secteur plus large des relations publiques, là aussi, il y a divers programmes universitaires qui fonctionnent à cet égard. On me demande de servir d'agent de liaison auprès des universités. C'est avec plaisir que j'y consens et je transmettrai tout ce que j'ai entendu ici pour que les universités en tiennent compte dans l'élaboration de leurs futurs programmes.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

La proposition de l'IQC s'inscrit dans le prolongement nécessaire de la Loi sur le cinéma et je pense qu'il faudra poursuivre l'évaluation des besoins dans l'esprit de ce qu'a indiqué le ministre de l'Éducation.

Pierre Marois
ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Il ressort très clairement une chose de la partie de nos travaux que j'ai pu suivre: c'est cette absolue nécessité — il me semble qu'il se dégage un consensus là-dessus — d'une meilleure articulation entre le système éducatif et les changements technologiques et l'impact que ça aura sur la main-d'oeuvre déjà en place, sur les jeunes qui s'en viennent, etc. Et d'autre part, il y a l'absolue nécessité de faire la liste et de bien connaître entre nous les instruments dont nous disposons déjà; de bien les évaluer, de voir comment on pourrait mieux les ajuster, mieux les utiliser; et de ne pas se bloquer des pistes nouvelles.

Monsieur Gélinas revenait tantôt, un peu dans la foulée des propositions de l'IQC et de l'UDA, sur cette idée que je crois intéressante et il faut rester ouvert vis-à-vis ces possibilités de formation en entreprise ou en alternance en institution et en entreprise.

Parmi les instruments qui existent, et je reviens à la proposition du Conseil populaire des communications de l'Est du Québec, je voudrais rappeler qu'il est dans le mandat du ministère d'évaluer les besoins. Nous le faisons présentement grâce à la mise en place de comités consultatifs régionaux qui siègent à travers le Québec sur des bases sectorielles et régionales et où il y a plus de 1 200 intervenants du monde des entreprises et du monde des salariés. Et sur le plan des communications, il y a de tels comités dans 5 régions en particulier, rattachés aux commissions de formation professionnelle. Il nous restera, c'est notre intention, à mon collègue et à moi, à mieux articuler ensemble les deux morceaux, ce qui est possible, que ce soit par le biais d'une table ou de tables sectorielles ou d'une table nationale si nécessaire.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous traitons maintenant des propositions portant sur la formation des publics. D'abord, le Regroupement des organismes communautaires de communication demande premièrement que le ministère de l'Éducation reconnaisse les

organismes communautaires de communication comme des instruments de formation continue et qu'à ce titre, ils puissent bénéficier de tous les services qui s'y rattachent et deuxièmement, que Radio-Québec diffuse le Réseau du Regroupement.

Réjean Tremblay
président, Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec

La proposition que Radio-Québec diffuse le Réseau ROCCQ, c'est tout simplement une avenue possible. On parle de régionalisation à moindre coût. Quand on dit Réseau ROCCQ, c'est qu'il y a des émissions qui sont produites déjà par des TVC et des fois, on est porté à dédoubler les choses. Ça pourrait être intéressant de voir comment on pourrait explorer cette avenue. Je m'adresse au ministre des Communications. Je sais bien que c'est très complexe; on ne pourra pas régler ça aujourd'hui.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

À la blague et sans vouloir m'en prendre à mes amis du ROCCQ, je me demande si le ROCCQ correspond à la mission éducative de Radio-Québec. Je pense que votre question devrait s'adresser directement à Radio-Québec parce que le ministre des Communications, même s'il a à répondre de Radio-Québec devant le Conseil des ministres et l'Assemblée nationale, ne pourrait pas prendre de décision au niveau de la programmation de Radio-Québec en dehors de la loi qu'il a à administrer, la Loi 4 sur la programmation éducative. Ce type d'entente doit finalement être conclu entre le ROCCQ et Radio-Québec directement, sans que le ministère des Communications n'intervienne.

Réjean Tremblay
président, Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec

En tout cas, les télévisions communautaires qui sont implantées dans les diverses régions, par le biais de la Loi 4 et de la régionalisation, vont se faire entendre dans ces endroits-là.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Dans la première partie de la proposition du ROCCQ, on veut souligner que les médias communautaires sont des organismes de formation. Il y a un

immense travail de démystification des médias. Plus de 50% de nos programmations sont assumées par des producteurs indépendants du milieu. Nous sommes en train de devenir la principale école de formation pour les autres entreprises et nous aimerions que le ministère de l'Éducation, à travers le programme OVEP (organismes volontaires d'éducation populaire), reconnaisse cette réalité de manière beaucoup plus tangible.

Camille Laurin
ministre de l'Éducation

Je ne nie pas qu'il s'effectue un bon travail de formation au sein des radios ou des télévisions communautaires, comme d'ailleurs dans plusieurs organismes de formation syndicale ou de formation de coopérateurs ou dans les branches de l'UPA, mais lorsqu'arrive le moment de reconnaître sur le plan académique cette formation, là, le problème est autre. C'est d'ailleurs l'objet d'études intensives de la part du comité panministériel qui étudie actuellement la politique d'éducation des adultes. Ça touche aussi le problème de la reconnaissance des acquis. Je ne pense pas qu'on puisse, tout en reconnaissant l'intérêt de cette formation, promettre immédiatement qu'elle sera reconnue sur le plan académique. Il faudra étudier la question beaucoup plus profondément que nous pouvons le faire maintenant, tout en admettant cependant l'intérêt de cette formation et la nécessité d'en arriver à un système de reconnaissance des acquis.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Nous parlons de formation populaire à travers les OVEP et non pas de formation académique et de diplômes.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous avez pris note, monsieur Laurin.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Je voudrais appuyer la proposition du ROCCQ là-dessus parce qu'effectivement, les sommes d'argent mises pour favoriser la formation des groupes populaires sont très faibles et ces groupes populaires ont l'expertise des milieux et, souvent, ils connaissent la formation à donner à partir des problè-

mes sociaux qui sont là et souvent, ils arrivent à donner cette formation-là qui est très applicable aux groupes avec lesquels ils travaillent.

Claude Godbout
président, Institut québécois du cinéma

Dans la proposition du ROCCQ, il y a une recommandation à l'effet que le ministère de l'Éducation reconnaisse les productions des organismes communautaires de communication comme éducatives et qu'elles puissent à ce titre bénéficier de tous les avantages qui s'y rattachent; le ROCCQ demande aussi que le ministère de l'Éducation achète ces productions à un tarif régulier. Ces organismes étant subventionnés et ne travaillant pas selon les lois du marché auxquelles s'astreignent les producteurs indépendants, je ne pense pas que cette chose-là devrait être retenue par le ministère de l'Éducation.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous pouvons passer à la proposition suivante. Il s'agit de la Fédération de l'informatique du Québec qui nous annonce un projet. Elle s'engage à former en son sein un groupe ayant pour tâche d'informer le public au sujet des impacts de l'informatique sur la société.

Jacques Bouvier
président, Fédération de l'informatique du Québec

Lorsqu'on parle des impacts sociaux, il y a plusieurs organismes, qui ne sont pas seulement concernés par l'informatique, qui s'intéressent à cela et ce qu'on propose, c'est de regrouper ces organismes-là sous une même structure afin de faciliter ou de rendre plus efficaces la recherche sur les impacts sociaux et sa diffusion. Alors, la structure est à définir et puis ça ne rejette pas les autres propositions qui parlent des impacts sociaux; c'est une proposition de regroupement des efforts pour une meilleure efficacité. À la FIQ, on a amorcé un projet semblable et on souhaite qu'il grandisse.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous demandez des partenaires.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Ce n'est pas nécessairement une proposition qui demande une réponse mais qui me suggère des félicitations à la Fédération de l'informatique du Québec. Je sais qu'ils ont réalisé un projet de cette nature à Place Fleur-de-Lys, à Québec, et que ça a connu un immense succès; et je pense que si c'est étendu sur l'ensemble du territoire, ce sera effectivement bienvenu au niveau de la formation du public.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, les partenaires éventuels prennent note de l'invitation de monsieur Bouvier.

Pierre Marois
ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je voudrais renchérir et dire à la Fédération de l'informatique du Québec qu'il se fait au ministère, présentement, un certain nombre d'études à ce sujet-là et je voudrais simplement vous offrir la collaboration du ministère si ça peut vous être utile.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à la proposition suivante. L'Office des communications sociales propose que les maisons d'enseignement entreprennent ou renforcent leur rôle dans la formation des téléspectateurs, ce qui n'empêche pas que toute initiative privée sérieuse en la matière doive être encouragée.

Antonin Boisvert
président, Office des communications sociales

Nous venons de voir abondamment que l'exploitation réussie de la technologie des communications repose sur la formation poussée d'un grand nombre de spécialistes. Cependant, le terme ultime de la communication sociale, c'est le citoyen, c'est le consommateur pris individuellement chez lui, dans sa maison, et à cet égard, il est seul. Il est généralement dépourvu à côté des moyens

collectifs dont disposent l'ensemble des organismes structurés. L'objectif ultime, finalement, c'est le consommateur; si on fait des communications sans auditoire, les stations de radio ou de télévision ou les entreprises de presse vont rapidement fermer. L'objectif ultime, c'est le consommateur dans la mesure aussi où l'ensemble des conditions d'exploitation permises par la société font qu'il y trouve son bien-être sur le plan de la formation, de l'information, de la culture, du divertissement et à cet égard, plus le consommateur sera alerte, plus il sera lucide, plus il sera actif, plus il sera sélectif, plus au fond il risque d'être un meilleur citoyen et c'est là l'objectif formel de la société et à notre avis, il est extrêmement important que dans le processus même de la formation fondamentale, et on fait appel ici à la formation des formateurs et à leur sensibilisation, que tout le processus fondamental de l'éducation rende le citoyen alerte, lucide, critique, actif devant les médias.

Camille Laurin
ministre de l'Éducation

Je pense que c'est un excellent plaidoyer. J'aimerais que tous les chefs d'établissements, de commissions scolaires ou de cégeps l'aient entendu. J'en ferai sûrement état lors de mes rencontres avec eux. Je pense que la formation du public en effet est extrêmement importante et en ce qui me concerne, j'essayerai d'examiner sous cet angle les projets qui seront portés à mon attention afin de bien m'assurer que cette dimension soit présente dans les actions qui sont envisagées pour l'avenir.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous continuons de parler de la formation des ressources humaines mais nous passons à 3 propositions ayant trait plus spécifiquement à la formation dans l'entreprise.

D'abord, la FTQ demande au gouvernement du Québec la mise en oeuvre des principales recommandations de la Commission Jean sur l'éducation des adultes: la création de comités paritaires de formation et de qualification de la main-d'oeuvre dans l'entreprise et l'utilisation du 1% de la masse salariale pour le perfectionnement.

La FNC-CSN demande que les cours de recyclage prévoient une formation globale, ce qui était aussi d'ailleurs dans le Rapport de la Commission Jean, qu'un stage pratique soit inclus dans la formation des travailleurs et que les entreprises de communications emploient des étudiants en communication durant l'été.

La FTQ a une autre proposition pour demander au gouvernement du Québec l'adoption d'une législation qui garantirait à tout travailleur un droit au congé-éducation payé pendant le temps normal de travail, ce qui était aussi étudié, je crois, par la Commission Jean.

Je crois que toutes ces propositions peuvent relever de la suite à donner à la Commission Jean et que ça relève à la fois de deux ministères, Main-d'oeuvre et Éducation, qui avaient formé à l'époque d'impérieux comités de coordination parmi les fonctionnaires; donc, les deux ministres vont pouvoir répondre maintenant.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Au sujet du congé-éducation payé, c'est certain qu'on veut appuyer ici cette proposition de la FTQ. La FNAC aborde aussi cela dans une des propositions qu'elle a formulées pour ce Sommet mais en apportant un élément supplémentaire. On souhaite que le gouvernement du Québec reconnaisse le droit pour tous les adultes à 12 années de scolarité, soit la formation de base. Actuellement, ce n'est pas accessible, c'est-à-dire que la majorité des adultes qui veulent avoir au moins un secondaire V doivent passer par la formation générale à temps partiel et c'est coûteux, et souvent très long. La formation générale à temps plein est aussi très difficile à obtenir.

Et ce qui nous inquiète actuellement, malgré qu'on soit entièrement d'accord pour qu'il se fasse des programmes de formation professionnelle au niveau de l'informatique, c'est qu'on a peur que tous les oeufs soient mis dans le même panier. Et une question qui nous vient en tête tout de suite — on se demande si on devrait lire les journaux quand on est au Sommet sur les communications — c'est qu'on a réalisé aujourd'hui que le ministère de l'Éducation a l'intention de favoriser davantage la formation qui touche l'aspect des technologies. Qu'est-ce qui va arriver avec ceux qui ne sont pas concernés là-dedans? Est-ce que ça va encore là accentuer, à notre avis, un aspect discriminatoire? Qu'est-ce qui arrive dans le fond avec tous ceux qui ont besoin aussi d'une formation générale ou autre? Alors, j'aimerais qu'on regarde l'ensemble de la question en insistant sur la formation générale des adultes et sur son accessibilité (problème de la gratuité scolaire).

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

C'était aussi dans le Rapport de la Commission Jean mais je ne voudrais pas qu'on recommence ici le débat sur les recommandations de cette Commission.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

La Chambre de commerce favorise beaucoup la formation en entreprise et nous en faisons la promotion et, en fait, nous en faisons nous-mêmes des milliers d'heures par année. Nous avons constaté, cependant, que les besoins ne sont pas les mêmes dans chaque entreprise et la possibilité de le faire n'est pas la même non plus.

Nous ne pouvons toutefois pas, après avoir examiné le Rapport de la Commission Jean, être d'accord avec les propositions qui sont là parce que ça implique quasiment un deuxième ministère de l'Éducation. C'est une bureaucratie très lourde que ça impose si on veut mettre ça en oeuvre. C'est très compliqué et très coûteux et c'est une uniformité qui peut enfin décourager beaucoup d'entrepreneurs.

Nous comprenons, si nous nous en rapportons à la proposition de la FTQ sur la mise en oeuvre des principales recommandations de la Commission Jean, que d'après les propos du Premier ministre, du ministre des Finances et du ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, il y a pour le moment en tout cas un moratoire pour ce qui est des nouvelles taxes sur la masse salariale et la proposition de la FTQ ne serait pas opportune pour le moment, ce qui s'appliquerait sans doute aussi à l'autre proposition de la FTQ concernant le droit au congé-éducation payé.

Nous n'avons pas d'objection à ce qu'il y ait de la négociation là-dessus. Nous savons qu'il se fait beaucoup de formation en entreprise, il s'en fait beaucoup plus qu'on le pense. Nous favorisons beaucoup les efforts volontaires dans ce sens-là.

Pour ce qui est du congé-éducation payé, nous considérons, par exemple, que la PME n'a pas les moyens de se payer cette proposition-là pour le moment certainement et probablement pour un bon moment. Alors, c'est une uniformisation et une coercition que nous ne pouvons accepter.

Quant à la proposition de la FNC-CSN, dans un sens on en est heureux parce que certains de nos membres nous ont souvent dit qu'un des empêche-

ments qu'ils avaient parfois pour recevoir des étudiants en entreprise, c'était souvent le syndicat qui le créait. Que la CSN se dise favorable à ce moment-ci à faire une expérience avec les employeurs, nous sommes parfaitement d'accord et nous laisserons les employeurs qui sont ici et qui peuvent être concernés donner leur point de vue là-dessus.

Claude Dessureault
vice-président exécutif (Division du Québec), Association des manufacturiers canadiens

Pour ajouter à ce que monsieur Létourneau a dit, les manufacturiers sont très conscients que notre plus grande richesse, c'est la richesse humaine et au cours des prochaines années, je pense que vous allez sentir, de la part des manufacturiers, cette volonté, ce désir d'améliorer la formation des employés dans leurs entreprises et vous allez le sentir non seulement au sein des entreprises; la formation sera réalisée par le biais d'une concertation avec les milieux d'enseignement, avec les syndicats et il faut dire que les employés ne sont pas tous syndiqués dans le secteur manufacturier. Je pense que monsieur Daoust est au courant. Il y a 20% des employés qui sont syndiqués dans le secteur manufacturier et l'autre 80% est heureux de participer à l'objectif de l'entreprise privée; il faudrait que l'autre 20% le devienne aussi et je pense qu'il l'est.

Il s'agit de se rencontrer, de réaliser ensemble la possibilité de permettre à notre ressource humaine de s'améliorer, de se perfectionner sur le plan individuel et sur le plan collectif. Quant à nous, de l'entreprise privée, nous les manufacturiers, au cours des prochaines années, vous allez sentir notre volonté à cet effet et nous allons organiser, commençons tranquillement, des centres de productivité qui vont permettre à tous et à chacun de donner son plein rendement pour améliorer notre productivité, notre compétitivité, pour devenir vraiment concurrentiel sur le plan mondial.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

L'Association des quotidiens compte à peu près 3 300 employés dont 90% sont syndiqués. Il y a des programmes de formation dans l'entreprise. On ne considère pas que l'entreprise est un système d'éducation en soi et la formation en milieu de travail est donc parcellisée. C'est sûr que les programmes de recyclage internes existent pour des buts précis. Comme vous le savez, dans les conventions collectives, on ne considère pas que ce sont des congés mais du travail, évidemment payé, selon les besoins de l'entreprise.

Je pense que toutes les entreprises de presse, les quotidiens engagent des étudiants l'été dans la mesure de leurs capacités et de leurs besoins.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, vous vous présentez peut-être comme un modèle à suivre quant à ce volet de la proposition de la FNC-CSN.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

Je ne vous le fais pas dire.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Ça se fait également dans la presse hebdomadaire, l'engagement des étudiants durant l'été.

Dans la première proposition de la FTQ, il est question de l'utilisation de 1% de la masse salariale pour des fins de perfectionnement. C'est presque impossible chez nous; dans certains hebdos où il y a 2, 3 employés, où on tire le diable par la queue, ce serait ajouter encore au fardeau des petites entreprises.

Quant au congé-éducation payé, on s'oppose à ça parce qu'on pense que le gouvernement ne devrait pas, par législation, obliger les entreprises à donner encore plus de pouvoir aux syndicats. Je pense que les syndicats sont assez débrouillards pour aller négocier ça avec les patrons. À ce moment-là, on se parlera d'égal à égal.

Fernand Daoust
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

C'est rafraîchissant d'entendre monsieur Dessureault nous dire que les employeurs, de façon générale, vont affirmer leur volonté de s'impliquer dans le domaine de la formation de façon paritaire et qu'ils vont tout mettre en oeuvre pour améliorer la qualité de la main-d'oeuvre au Québec. Nous, ce qu'on souhaite, c'est d'être véritablement partie prenante. Vous l'avez ouverte cette porte-là et nous en tiendrons compte en temps et lieu.

La FTQ croit que des comités paritaires de formation devraient être créés dans toutes les entreprises pour que qualitativement et quantitativement, on puisse analyser les besoins de main-d'oeuvre. Je pense qu'on n'est pas loin de s'entendre sur le mandat de tels comités et je rappellerai à monsieur Létourneau qu'au Sommet de Pointe-au-Pic, il était tombé d'accord avec nous; je pense qu'il était peut-être même l'initiateur d'une proposition à l'effet qu'il fallait absolument que dans les plus brefs délais, le Québec se dote d'une véritable politique de main-d'oeuvre.

Par ailleurs, ce ne sont pas des pouvoirs additionnels qu'on veut pour les syndicats. Je reprends un peu l'expression de monsieur Larouche. Il s'agit de reconnaître des droits fondamentaux aux travailleurs dans le domaine de la formation. Tout le monde a parlé de la formation cet après-midi, tous ont évalué leurs besoins, puis il y a vraiment eu des ouvertures d'esprit de la part de tous les intervenants et des réponses fort positives de la part du gouvernement.

Quant au pourcentage de la masse salariale, il ne faudrait pas entre nous nous induire en erreur là-dessus. Déjà, dans de multiples entreprises, ce 1% ou 1,5% est largement dépassé; ça atteint 2, 3 et 4% dans plusieurs entreprises québécoises. On voulait tout simplement rationaliser pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de discrimination et que le droit à la formation ne soit pas laissé au rapport de force des syndicats. C'est un peu comme dans le domaine de la francisation; à un moment donné, on a évacué tout le domaine du rapport de force pour confier à l'État du Québec, au gouvernement, le soin de nous doter d'une véritable loi dont on connaît les effets bénéfiques pour ce qui est de la francisation des entreprises.

Au sujet de la Commission Jean, ça fait déjà un bon bout de temps qu'elle a fait connaître ses recommandations; on souhaiterait bien que le gouvernement se mouille un peu les pieds dans ce domaine-là et qu'il fasse connaître ses orientations. Ça nous semble essentiel, compte tenu des travaux qui ont pu y être consacrés, des attentes que cette Commission a suscitées au sein de la population et des réactions dans un tas de groupes comme le nôtre à l'égard des principales recommandations.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Je suis un peu surpris de voir qu'on soit obligé de pousser des recommandations de la Commission Jean au Sommet des communications mais je présume que monsieur Laurin va répondre à ça.

Quant aux éditeurs de quotidiens et d'hebdomadaires, je tiens à vous rappeler que lorsqu'ils parlent de l'embauche des étudiants dans la mesure de leurs moyens, ça va jusqu'à zéro pour beaucoup d'entreprises et pour plusieurs années.

L'autre élément que je voudrais souligner, c'est qu'on souhaiterait que les institutions de haut savoir de tous les niveaux qui enseignent le journalisme, les techniques de communications et les autres métiers reliés à ça, s'entendent avec les entreprises et les syndicats lorsqu'il y en a, et dans les communications il y en a, pour qu'il y ait des stages formels dans les entreprises, ne fût-ce que d'une semaine ou deux, afin que les jeunes voient comment ça fonctionne dans la vraie vie pendant leurs cours. Ça nous paraît un besoin pour les années à venir, pas nécessairement le printemps prochain.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Ça n'a peut-être pas l'air de grand-chose que de parler de 1% de la masse salariale mais c'est 1% de 35 milliards de dollars.

Camille Laurin
ministre de l'Éducation

Je veux d'abord remercier tous ceux qui se sont exprimés parce que ça ajoute à notre réflexion: En ce qui me concerne, j'ai été chargé de préparer une politique d'ensemble de l'éducation des adultes et j'y travaille activement avec mes collègues et en particulier avec monsieur Marois et le ministre délégué à la Condition féminine. Nous espérons rendre publique cette politique d'ici la fin de l'année.

Je voudrais cependant montrer mes couleurs. Je pense qu'il importe de rendre accessibles les ressources éducatives, et particulièrement les ressources scolaires, aux adultes qui n'ont pas pu bénéficier d'une formation de base équivalente aux diplômes d'études secondaires en particulier. Cette formation de base résulte de l'acquisition d'outils fondamentaux d'apprentissage qui permettent à chaque personne de se développer et en ce sens-là, je pense qu'il faudrait donner au plus grand nombre possible la chance d'acquérir cette formation de base qui est essentielle dans notre société.

Je suis d'accord aussi sur le fait qu'il y a certaines clientèles qui devraient être privilégiées dans ce domaine de la formation de base. Je pense au programme d'alphabétisation, en particulier pour rejoindre les adultes les plus démunis qui ont besoin de savoir lire, écrire, compter, s'exprimer et communi-

quer. Je pense aussi aux personnes handicapées qui sont aussi souvent les plus démunies, les plus sous-scolarisées et les plus sous-qualifiées. Il faudra aussi penser particulièrement aux jeunes décrocheurs peu scolarisés, peu qualifiés et de même, il faudra poursuivre et intensifier tous les programmes de transition au travail pour les femmes désireuses de retourner sur le marché du travail. Tout cela pour permettre au plus grand nombre possible d'aller le plus loin possible dans la formation de base.

Pour la formation professionnelle, je reconnais aussi qu'il faut rendre accessibles et adapter les ressources éducatives, et les ressources scolaires en particulier, pour les adultes qui en ont besoin pour des fins de perfectionnement ou de recyclage. Il faudra le faire aussi avec une visée spéciale pour le virage technologique puisque c'est dans ce domaine-là que le Québec se lance de plus en plus, ne serait-ce aussi que pour répondre aux pénuries de main-d'oeuvre qualifiée dans les secteurs en expansion.

Enfin, je suis d'accord pour encourager les structures patronales-syndicales à inclure dans leurs ententes de travail le principe et la pratique du congé de perfectionnement rémunéré et pour aider à sa réalisation, le ministère de l'Éducation est prêt à rendre accessibles dès maintenant les ressources des systèmes scolaires.

Je pense aussi qu'il faudra étudier la possibilité d'un fonds de congé-éducation. Je reconnais que plus de 50% des entreprises acceptent déjà de rembourser des frais de scolarité mais je pense que le besoin d'un fonds de congé-éducation devrait être fouillé davantage parce que ses répercussions sont économiques, sociales et qu'elles améliorent aussi la productivité et la qualité de la vie au travail.

Je ne fais que lever quelques voiles sur la politique qui s'en vient mais j'espère qu'elle saura contenter d'autres besoins qui ont été exprimés à cette table.

Pierre Marois
ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Sans lever de voiles additionnels, travaillant très étroitement avec mon collègue de l'Éducation, je voudrais revenir très concrètement, de façon complémentaire, sur certains des problèmes qui ont été mentionnés. Plusieurs des entreprises dans le secteur des communications retiennent effectivement les étudiants durant l'été. D'autres entreprises recherchent effectivement des étudiants dans le domaine des communications, auraient des postes disponibles pour l'été et elles ne trouvent pas nécessairement la main-d'oeuvre étudiante pertinente et dans ce sens-là, je peux vous dire que le ministère de

la Main-d'oeuvre, par le Service de placement étudiant qui est maintenant mieux rodé, mieux équipé, peut certainement faire beaucoup plus maintenant pour assurer une meilleure référence aux entreprises des étudiants spécialisés en communications.

En ce qui concerne les stages pratiques en entreprise, je voudrais rappeler que dans le cadre de la récente entente Québec-Canada, nous pouvons maintenant administrer et financer des programmes de formation en entreprise et notamment assumer les coûts de formation, que ce soit des coûts de formation à temps partiel ou le reste. C'est déjà une étape extrêmement importante qui est franchie et plusieurs entreprises l'utilisent. Ça n'est peut-être pas suffisant. Il faut probablement regarder maintenant un certain nombre de pistes nouvelles dont certaines ont déjà été évoquées autour de cette table.

6.2 Le perfectionnement (gestion, initiation aux technologies)

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous abordons le second sous-thème de ce chapitre sur les ressources humaines et il y est question de perfectionnement. Nous parlons d'abord du perfectionnement sur mesure. Ceux qui s'occupent d'éducation savent ce que ça veut dire.

L'Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone souhaite la création d'un fonds afin de permettre aux entreprises de presse de se prévaloir des services d'un expert qualifié. Je pense que vous avez déjà réglé ça avec le ministre des Communications.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone.

Oui.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Passons à une proposition de l'Association des médias écrits communautaires qui propose que les associations de médias, en collaboration avec le ministère des Communications, mettent sur pied une clinique de formation mobile pour fournir des sessions de perfectionnement aux artisans des médias sur l'art d'écrire des articles, sur toutes sortes d'éléments de ce travail.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Est-ce que les associations de médias ont déjà des programmes de formation, de clinique mobile où des gens sont dépêchés?

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

Non, on n'en a pas. On n'est pas contre. Si monsieur était venu nous voir, on aurait pu envisager cela; il n'avait pas besoin de venir ici pour le souligner.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Nous, nous avons des cliniques mobiles. Par les années passées, le ministère des Communications nous octroyait de l'argent pour nous aider à défrayer les coûts et on nous demandait d'inviter à ce moment-là les médias communautaires. Cette année, nous ne nous sommes pas prévalus des sommes d'argent que le ministère nous donnait. On veut s'organiser dans notre cour avec nos « bébelles », là-dessus.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Au niveau des radiodiffuseurs, on a des cliniques mobiles qui se promènent à travers le Canada et il y a annuellement une séance de travail de formation en routage, en programmation, en gestion à l'intention de nos membres et on pourrait inviter les membres des associations de radios communautaires à y participer. C'est le même prix. Plus il y a de monde, plus c'est profitable.

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

Suite à une déclaration de Jacques Desmarais, directeur de l'IRAQ, qui mentionnait que la technologie qui détermine les conditions de travail, ce n'est pas la technologie en soi qui est le problème, mais beaucoup plus l'application et les décisions qui s'ensuivent. Alors, dans la formation qui serait demandée ou appliquée, je pense qu'il faudrait vraiment s'assurer de cette dimension-là, des implications en termes de l'implantation, et non pas uniquement de la technologie en soi. Semble-t-il que suite à l'inventaire de 400 documents de

recherche sur le domaine, ce n'est pas la technologie en soi, je ne dis pas que ce n'est pas une problématique, mais beaucoup plus l'implantation qui pose problème et la clinique mobile, je ne sais pas si ça peut aider à résoudre des problèmes qui sont peut-être plus larges que ponctuels, qui ne portent pas précisément sur les technologies.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous arrivons au perfectionnement en institution.

L'Association des médias écrits communautaires (AMECQ) souhaite le développement d'un programme de perfectionnement en gestion des médias, on a éprouvé ce besoin particulièrement dans les petites entreprises, qui serait accessible aux gestionnaires actuels des entreprises de presse et aux étudiants intéressés.

Or, la Conférence des recteurs et des principaux des universités propose la mise sur pied et l'offre de mini-programmes de formation des professionnels des communications, ce qui couvrirait différents secteurs comme l'administration, le génie électrique, l'informatique et les communications.

Alors peut-être que ça peut répondre à la demande de l'AMECQ. Est-ce que, monsieur Beauchamp, ça répond, dans le fond, à votre demande? Vous voulez développer des gestionnaires dans les entreprises de presse et la CREPUQ vous en offre.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

Oui, c'est très intéressant, d'autant plus qu'on a déjà des liens avec l'Université du Québec à Montréal, on a déjà établi des contacts. Il semble qu'un programme, ou enfin une façon de faire en sorte d'élaborer un programme ou un profil, une mineure en gestion d'entreprises de communication, pourrait être possible et puis du même coup, j'inviterais, que ce soient la CREPUQ ou les ministères de l'Éducation ou des Communications, à favoriser cette concertation-là d'organismes et d'institutions pour que ce programme puisse être mis sur pied.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec inc.

Au niveau des régions, il nous apparaît effectivement que la création de mini-programmes semble être une des voies d'avenir, en tout cas à cause des problèmes de déplacements pour rejoindre les gens. Ça répond à des besoins et je suis d'accord avec ça.

Jean-Marie Allard
président et directeur général, Confédération générale de la publicité

Le cours auquel je faisais allusion tantôt, en collaboration avec les HEC, coûte aux étudiants 1 300 dollars sur 2 ans. Je pense que si la jonction pouvait se faire avec les mini-programmes en question, si notre cours était accrédité et s'il était financé par les universités, ce serait fantastique.

Gaston Denis
président (Comité des affaires académiques), Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Perfectionnement en institution, c'est un titre qui traduit des préjugés qui ne devraient plus avoir cours.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Ce n'est pas nécessairement en institution, si je comprends bien.

Gaston Denis
président (Comité des affaires académiques), Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Il s'agit de tout autre chose. Il s'agit de programmes courts qui peuvent être sur mesure, dont les formats et les contenus sont adaptés aux besoins et pour lesquels les usagers, les demandeurs, négocient les contenus avec les institutions de formation; ces exemples-là existent de façon abondante, maintenant, dans le réseau universitaire, que ce soient, par exemple, la Faculté d'éducation permanente de l'Université de Montréal ou Performa pour les professeurs des collèges.

J'aimerais quand même faire une remarque là-dessus et ce qui me l'inspire, c'est ce qui vient d'être dit au niveau du financement. Le ministère de l'Éducation s'apprête à moduler le niveau des financements des différentes clientèles universitaires selon les disciplines, selon les niveaux d'études. Je pense que ça répond à des besoins, à des réalités mais j'attire l'attention sur le fait que des programmes courts risqueraient dans un tel système de n'être pas financés aux coûts réels; dans le cas d'usagers ou de demandeurs qui ont les moyens de payer ces programmes, ça peut se défendre; mais si le ministère de l'Éducation réduisait ses subventions per capita dans le cas des programmes courts, ça rendrait ces programmes-là beaucoup moins accessibles à des usagers qui n'ont pas les moyens de les payer aux coûts réels.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Monsieur Denis a réduit mes réticences vis-à-vis l'appellation perfectionnement en institution.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Je suis heureux de prendre connaissance de cette proposition-là et de l'appuyer, notamment du fait qu'elle prévoit une action concertée des universités du Québec.

Raymond Plante
président, Société de gestion des droits d'auteur

On appuie la proposition de la CREPUQ mais on aimerait qu'elle ajoute un volet couvrant la protection des droits d'auteur qui sont à la base de toute communication. À cet égard, on possède chez nous des expertises qu'on est prêt à échanger avec elle parce que régulièrement chez nous, on doit inventer une nouvelle forme de transaction avec les communicateurs et les télématiciens.

Il nous semble important aussi que ceux qui travaillent dans le domaine de la gestion du droit d'auteur soient formés à la même place que les administrateurs en informatique pour éviter de prendre des faux plis en reproduisant des modèles de gestion traditionnels dans un domaine aussi nouveau que celui de l'informatique parce que les gens ne réalisent pas assez qu'une société de gestion de droits d'auteur a plus de problèmes de gestion que de problèmes avec les droits d'auteur.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Les radiodiffuseurs appuient certainement la démarche de la CREPUQ. J'ai personnellement participé à un séminaire de ce type-là avec l'Université Harvard et c'est très dispendieux mais c'est très utile et très formateur; je pense qu'on pourrait s'inspirer de modèles du même type qui existent aux États-Unis; je suis prêt personnellement à contribuer avec ce que j'ai retenu. Également, je ferais remarquer que le 10 novembre, l'Université du Québec à Montréal organise un séminaire où on va discuter, entre autres, de ces choses-là.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

Je voudrais simplement aussi appuyer la proposition des universités en leur demandant de rajouter la chimie. Je vous l'expliquerai tout à l'heure.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Est-ce que c'est une plaisanterie? Non?

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

Non, non, pas du tout.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, c'est assez clair; il y a différentes propositions et chacun en a pris note.

Nous passons à la proposition du Regroupement des organismes communautaires de communication qui demande que Radio-Québec, les associations professionnelles et les éducateurs spécialisés assument une partie de la formation des bénévoles et des permanents des téléviaions communautaires.

Réjean Tremblay
président, Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec

La discussion qu'on a eue, entre autres la proposition de la CSN et le large consensus qui se fait au niveau d'unir nos forces en termes de formation, répond déjà en tout cas à notre proposition. Maintenant, j'inviterais le ministère des Communications à inciter la société d'État Radio-Québec à jouer un rôle actif dans le volet de formation mais j'ai aimé davantage le débat qui a été mené et qui nous a amenés à un large consensus pour se former tous ensemble.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Monsieur le ministre des Communications, est-ce que Radio-Québec peut aussi faire de la formation?

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je pense que tout organisme doit se sentir impliqué quand vient le temps de parler de formation et même si ce n'est pas sa mission première parce que c'est un producteur et un diffuseur, sa mission éducative faisant que les émissions qui sont transmises sont des émissions visant à former le public, pourquoi ne servirait-il pas aussi à former les gens qui oeuvrent au sein des entreprises de communications?

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, ça sera transmis à Radio-Québec.

André Breton
secrétaire-trésorier, Fédération des réalisateurs

Les associations professionnelles sont interpellées dans ces propositions. Je pense que nous sommes tout à fait d'accord avec ce concept de perfectionnement et même de formation; je peux dire même qu'à l'intérieur de l'entreprise, et pas seulement Radio-Québec, parce que j'ai eu tendance à citer cette entreprise en mauvais exemple quelques fois, mais Radio-Canada... ceux qui font de la télévision n'ont pas tellement pour habitude de former les gens; ils

les prennent tout à fait au hasard et certaines fois, ça a un bon effet et d'autres fois, c'est plus discutable. À vrai dire, n'importe qui peut être un réalisateur de télévision au Québec. La preuve, c'est que j'en suis un...

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous parlez pour vos membres aussi en même temps.

André Breton
secrétaire-trésorier, Fédération des réalisateurs

Donc, nous sommes intéressés aussi à la formation. Il y a un corollaire dans le sens où nous nous engagerions aussi, comme organisme, c'est qu'il faudra éventuellement définir beaucoup mieux qui peut être réalisateur de télévision, entre autres.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Pour ce qui est de la formation professionnelle, comme le soulignait le ministre Bertrand il y a quelque temps déjà, nous nous occupons de la formation et du perfectionnement des journalistes en région via un programme conjoint qu'on a avec le ministère des Communications. On n'a pas attendu le Sommet des communications pour nous en préoccuper, nous continuons d'être très préoccupés par ça. Alors, ajouter une dimension des médias communautaires, ça pourrait se faire mais il faudrait bien sûr renégocier un peu le temps et l'allocation des ressources et tout ça mais on est ouvert pour en discuter avec le ministère des Communications s'il veut nous faire signe là-dessus.

6.3 Le recyclage de la main-d'oeuvre lié aux mutations qu'impose l'informatisation : politiques d'emploi et de main-d'oeuvre dans les industries de communication

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous abordons le dernier sous-thème du chapitre sur les ressources humaines. Il porte sur le recyclage de la main-d'oeuvre lié aux mutations

qu'impose l'informatisation et sur les politiques d'emploi et de main-d'oeuvre dans les industries de communications.

Nous traitons ensemble 3 propositions ayant trait au recyclage de la main-d'oeuvre. On se concentre ici sur le recyclage; ce ne sont plus les grandes politiques de tantôt. Faites les liens avec ce que vous avez décidé tantôt.

L'Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone demande qu'un support technique et financier soit mis à la disposition des entreprises de presse afin de favoriser le recyclage de la main-d'oeuvre lié aux changements technologiques.

La Fédération de l'informatique du Québec propose de faire la promotion de cours de formation de la main-d'oeuvre en matière de technologies qu'elle a définis avec l'industrie et les universités et qui seront donnés dans les cégeps ou à la Commission de formation professionnelle de Québec.

La Fédération nationale des associations de consommateurs souhaite que le gouvernement du Québec reconnaisse le droit pour chacun à 12 années de scolarité — madame Désilets en a parlé tantôt — qu'il favorise en son sein l'utilisation du congé-éducation payé et que le système d'enseignement bonifie le recyclage aux nouvelles technologies.

Pierre Marois
ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

À titre d'information, par rapport à la proposition de l'Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone, je voudrais rappeler qu'il existe présentement, peut-être que ça n'est pas encore suffisamment connu et certainement pas suffisamment utilisé à cause du fait que c'est une entente relativement récente, il existe donc, dans le cadre de la nouvelle entente Québec-Canada sur la formation professionnelle, un programme en vertu duquel les entreprises peuvent être aidées financièrement dans le recyclage de la main-d'oeuvre. Le ministère de la Main-d'oeuvre du Québec administre ce programme de formation en entreprise qui prévoit 2 types de possibilités de financement, soit des coûts de formation à temps partiel et on ajoute des allocations de formation qui sont proportionnelles aux salaires dans les cas des cours à temps plein dans l'entreprise. Il serait intéressant dans l'avenir d'évaluer, sur la base des expériences menées avec des entreprises, des groupes de travailleurs, si les programmes tels qu'ils existent présentement répondent bien aux besoins ou s'il y a lieu de les ajuster, de les améliorer.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à la proposition suivante, celle du Syndicat des travailleurs en communication du Canada qui recommande que le gouvernement québécois lance une campagne de sensibilisation à la microélectronique — je pense que monsieur Paquette va être heureux de ça — et qu'il encourage des programmes de formation maison. Monsieur Roy, est-ce que vous pouvez préciser s'il s'agit de formation dans l'entreprise comme on en a discuté tantôt?

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

Oui, exactement. La question a été presqu'entièrement couverte par d'autres discussions. Le premier volet sur la sensibilisation à la microélectronique a été couvert ce matin.

Nous, notre problème là-dedans, c'est que c'est un changement technologique. La question est d'ailleurs abordée dans la proposition de la FTQ sur le changement technologique. Alors, c'est un changement technologique qui est difficile à prendre pour les employés, pour les travailleurs qui sont déjà dans l'industrie depuis un certain temps. Alors, notre but était la sensibilisation et la formation de ces personnes-là par l'entreprise, en respectant davantage l'ancienneté.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à la main-d'oeuvre féminine avec 2 propositions que nous pouvons traiter ensemble.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec propose d'abord que le patronat et les syndicats négocient des programmes d'action positive en faveur des femmes, ce que l'on appelle des programmes d'accès à l'égalité dans la traduction française officielle, et que le gouvernement du Québec entreprenne des études pour évaluer l'effet de l'introduction des nouvelles technologies sur l'emploi des femmes dans le secteur de l'information et des communications.

La Fédération nationale des associations de consommateurs propose que le système d'enseignement offre en priorité des cours et des programmes de recyclage aux femmes, et qu'il offre aux filles — je ne sais pas quelle distinction vous faites — une formation non stéréotypée et que le gouverne-

ment développe des programmes d'accès et de retour au travail pour les femmes.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

La FPJQ veut que tout le monde prenne conscience que sa demande est très sérieuse. On sait qu'en communications, les femmes ont du retard et, que je sache, elles ne l'ont pas regagné; on n'a qu'à regarder cette belle assemblée! Il faut absolument faire quelque chose. On sait que les femmes sont un peu réfractaires aux nouvelles technologies pour toutes sortes de raisons et ça nous semble être vraiment important de mettre l'accent là-dessus.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Et vous invitez le patronat et les syndicats à négocier ça entre eux.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Oui, parce que ce sont déjà de vieilles discussions qu'on a eues plusieurs fois et je pense qu'il faudrait passer à l'action maintenant.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

On a fait la différence entre femmes et filles, ce sont les jeunes filles à l'école. Ce qu'on veut souligner ici, c'est qu'effectivement, les femmes sont plus touchées par l'arrivée de nouvelles technologies. On sait que ce ne seront peut-être pas elles qui vont avoir les emplois de demain non plus et dans ces nouveaux emplois-là, ce qu'on perçoit aussi, c'est qu'il va y avoir 2 catégories d'emplois, les penseurs et les exécuteurs; on pense, je ne sais pas si on va charrier là-dessus, que les femmes vont se retrouver encore au niveau de l'exécution.

Si on veut que les femmes soient vraiment partie prenante du virage technologique, il faut qu'elles soient là au départ. Il faut surtout qu'elles aient accès à la formation et actuellement, au niveau de l'éducation, ça ne va pas de soi que les femmes ont accès à la formation professionnelle, surtout quand elles partent de chez elles pour aller sur le marché du travail.

Autre chose, c'est qu'on a coupé dernièrement dans les programmes de transition au travail pour permettre aux femmes de retourner sur le marché du travail et là aussi, on ne voit pas nécessairement une volonté de permettre aux femmes d'être vraiment à l'intérieur du virage technologique et non pas de le subir.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je rappelle que l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques avait une proposition qui demandait justement qu'il y ait plus de femmes au niveau des 2e et 3e cycles, ce qui suppose des emplois dans l'avenir.

Camille Laurin
ministre de l'Éducation

Je voudrais répondre à madame Désilets. Je lui ai déjà répondu un peu tout à l'heure. J'ajoute que le programme de promotion de la condition féminine au ministère se poursuit avec des activités dans tous les domaines, au niveau des orientations, au niveau de la correction des manuels, au niveau également des orientations pour le cursus des études, et je partage entièrement son avis à l'effet que les femmes devraient être aussi présentes dans les programmes de formation professionnelle à tous les niveaux, secondaire, collégial et universitaire.

Je veux aussi reprendre la proposition de l'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques sur la présence des femmes au niveau des 2e et 3e cycles. On discute du projet depuis un bon bout de temps. J'ai en main maintenant un document de la Direction générale de la recherche universitaire qui me recommande un certain nombre d'avenues. Par exemple, recommander aux universités de réserver aux femmes compétentes une proportion équitable de places, si elles sont assez nombreuses pour les occuper toutes, dans les programmes où elles sont actuellement sous-représentées, particulièrement ceux de science et génie.

On recommande aussi aux universités de réviser l'esprit, le contenu, les méthodes de formation des maîtres et des spécialistes en orientation scolaire et professionnelle afin de rendre ces personnes plus aptes à faire diminuer, pour ne pas dire anéantir, le sexisme dans les écoles et à mieux assurer l'orientation des filles dans leurs études et choix de carrière. On recommande aussi que le ministère de l'Éducation voie à la production d'instruments

pédagogiques aptes à aider à une orientation non sexiste dans les études et choix de carrière.

Ces recommandations sont actuellement sur ma table et je vais les étudier; je vais aussi les transmettre aux universités et j'espère bien qu'il y aura à cet égard un plan d'action concerté et vigoureux dans un proche avenir et notre politique générale d'éducation des adultes aussi en tiendra compte.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

La Fédération ne peut s'opposer à la proposition de la FPJQ, ne serait-ce que si on tient compte du fait que la FPJQ est formée d'une bonne part de syndicats affiliés chez nous.

Cependant, je tiendrais à dire au Sommet un certain nombre de faits qui rendent l'application à court terme d'une telle proposition pour le moins aléatoire. Nous tenons à rappeler que le droit d'embauche a été une prérogative jalousement gardée par les entreprises, que depuis 3 ans, les syndicats dans les postes de radio, dans les quotidiens et dans les hebdos voient leurs effectifs diminuer. En clair, on procède à des mises à pied, à des licenciements et à des non-remplacements. Donc, l'embauche est au niveau zéro, est à moins quelque dans le secteur que vise la proposition. Alors, même un homme ne peut pas être employé.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, a fortiori, encore moins une femme.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

C'est important de savoir ça. Au sujet des femmes dans les autres milieux des communications, on peut vous dire que l'expérience nous apprend que dans les postes cléricaux dans les entreprises de presse, les nouvelles technologies sont déjà passées chez nous, merci beaucoup, et les réductions d'effectifs sont de l'ordre de 20 à 50%, selon l'ampleur de l'entreprise, et on n'a pas d'emploi pour ces gens-là.

André Breton
secrétaire-trésorier, Fédération des réalisateurs

Sur la proposition de la FPJQ, je pensais qu'il y aurait un débat un peu plus ouvert sur cette question-là.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Ici, ce ne sont pas les débats mais les décisions; les débats, ou se sont faits avant et on peut décider, ou se font plus tard et on ne peut pas décider.

André Breton
secrétaire-trésorier, Fédération des réalisateurs

J'appuie la proposition de la FPJQ et je pense qu'il faut passer peut-être par la formule dite d'action positive si on veut rééquilibrer la façon dont les communications sont faites au Québec, c'est-à-dire si les femmes aussi peuvent influencer le niveau et le contenu des entreprises de communications et des messages qu'elles véhiculent.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

Je ne suis pas du tout contre le libellé de la proposition de la FPJQ mais je pense que ce n'est pas du tout le forum pour en parler parce qu'il n'y a pas de raison que ce soit plus dans les communications qu'ailleurs. S'il y a un programme d'action positive, c'est au niveau global et pas simplement pour les communications.

Claude Dessureault
vice-président exécutif (Division du Québec), Association des manufacturiers canadiens

Les manufacturiers favorisent l'élimination de tout critère qui pourrait être discriminatoire pour les femmes dans un programme de sélection, d'embauche.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous voulez dire que rattraper le retard, ça serait discriminatoire. Est-ce que c'est le sens qu'il faut donner à votre intervention?

Claude Dessureault
vice-président exécutif (Division du Québec), Association des manufacturiers canadiens

Il n'y a pas de retard.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Ah bon!

Pierre Marois
ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Il me semble également ressortir, peut-être pas clairement mais en filigrane, de la proposition de la FPJQ la nécessité que des études soient faites sur l'effet de l'introduction des nouvelles technologies sur l'emploi des femmes. Pour l'information des participants et participantes, je voudrais vous dire qu'effectivement, des études à la Direction des études de main-d'oeuvre du ministère sont présentement en cours, particulièrement dans le domaine de la bureautique. Le même genre d'études est également fait en vue des travaux qui viendront à une autre table sur l'informatique et l'électronique. Dès que ces études seront terminées, elles seront certainement disponibles pour tous ceux et toutes celles qui voudraient les utiliser.

Gaston Denis
président (Comité des affaires académiques), Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Nous sommes d'accord avec ces propositions-là.

D'ailleurs, le ministre de l'Éducation les endosse et s'apprête, semble-t-il, à saisir les universités d'orientations. Il nous en a donné quelques-unes.

Pour nous, il s'agit davantage d'un phénomène culturel et social que d'un phénomène de structure d'accueil des universités et j'aimerais réagir tout de

suite à la proposition de places réservées. Dans les programmes non contingentés, en particulier dans le domaine scientifique, si les femmes n'ont pas une représentation équitable, ce n'est pas parce que le système d'admission les empêche d'entrer, c'est tout simplement parce qu'elles ne se présentent pas. Il s'agit donc de phénomènes qui sont bien antérieurs à l'accès à l'université, de phénomènes culturels, et je pense que c'est à ce niveau-là qu'on devrait davantage agir.

Dans les programmes contingentés, les critères d'admission sont basés, de façon générale, sur les succès scolaires antérieurs et les femmes réussissent aussi bien que les hommes au niveau collégial; et au niveau même des résultats scolaires nets, bruts, je pense que les résultats scolaires des filles sont supérieurs à ceux des garçons.

On voit un progrès marqué, en partant, je dirais, des sciences et technologies douces vers les sciences et technologies plus dures.

Dans le domaine de la santé, et je ne parle pas du secteur traditionnel des sciences infirmières mais même de la médecine, les femmes sont maintenant, je pense, majoritaires à l'admission. On voit du côté des sciences biologiques les femmes en nombres importants et en informatique, le nombre des femmes augmente rapidement. Il s'agit maintenant de s'attaquer au problème du génie et il s'agit là d'un problème d'image, d'un problème culturel.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Pour parler maintenant d'une politique de main-d'oeuvre, nous avons une proposition de la FTQ qui demande au gouvernement du Québec de mettre en place une politique globale de la main-d'oeuvre. J'espère que les 2 parties ne vont pas élaborer sur le champ et sur place cette politique de la main-d'oeuvre et qu'on pourra s'en tenir à dire si cette politique existe ou si elle va venir et quand.

Pierre Marois
ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je pense que mes positions personnelles sur l'absolue nécessité d'ouvrir une perspective d'une politique de l'emploi au Québec sont bien connues publiquement.

La politique de main-d'oeuvre est un pan d'une politique de l'emploi, et je ne reviens pas sur le contenu de ce qu'est une politique de main-d'oeuvre, je pense que c'est bien rappelé, en particulier, dans le document de la Fédération des travailleurs du Québec.

Vous n'êtes pas sans savoir que le Premier ministre du Québec a mis sur pied un groupe de travail d'urgence, un comité de priorité, du gouvernement sur une politique économique centrée sur l'emploi. Ce groupe de travail a un échéancier extrêmement serré dans le temps, devant effectivement aboutir pour la fin d'octobre ou le début de novembre; j'aurai alors à rendre compte de l'état des travaux que nous avons faits à date.

Quant à l'élaboration et au commencement de la mise en place des morceaux, il ne faudrait pas s'imaginer qu'on part de zéro; bon nombre de morceaux existent dans le concret. Déjà, on a fait état aujourd'hui d'un certain nombre de choses qui existent et je suis très heureux dans ce sens-là de voir cette ouverture sur une des clés, que ce soit sur une politique de main-d'oeuvre ou au sens plus large sur une politique d'emploi, qui est l'absolue nécessité que cela se fasse sur une base sectorielle notamment mais au coude à coude, c'est-à-dire aussi bien les entreprises que les personnes concernées au premier chef, ceux et celles qui travaillent dans les entreprises, et le gouvernement; en d'autres termes, une politique de l'emploi, une politique de la main-d'oeuvre qui fait que chacun et chacune en gagne quelque chose. C'est le Québec qui en bout de piste en sort gagnant. Voilà quant à l'échéancier. C'est ce que je peux en dire aujourd'hui.

Jean-Paul Létourneau

vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Comme le rappelait monsieur Daoust, nous nous sommes montrés d'accord avec le débat sur une politique de main-d'oeuvre et nous reconnaissons dans la proposition de la FTQ un certain nombre d'idées avec lesquelles nous n'avons pas de problème, comme par exemple l'inventaire de la situation de la main-d'oeuvre, la formation professionnelle, l'appariement de la main-d'oeuvre selon la demande et le maintien de programmes particuliers pour certaines catégories spéciales de la main-d'oeuvre.

Cependant, quand on parle de la prévention et de la correction des accidents du marché du travail (licenciements et chômage) et des conséquences des changements technologiques sur l'emploi, là, tout est une question de moyens. Il y a eu des propositions en matière de licenciement qui visaient à créer des fonds avec encore une fois une taxe sur la masse salariale, et je me permets de rappeler qu'une taxe sur la masse salariale, ne serait-ce que de

1%, c'est à peu près l'équivalent de 350 millions de dollars d'un coup sec. Ce n'est pas peu dire. C'est dire qu'il faut y penser deux fois.

Sur la question de la correction des conséquences néfastes des changements technologiques sur l'emploi, je pense qu'il faudrait considérer, quand on parle des conséquences des changements technologiques sur l'emploi, quelles sont par ailleurs les alternatives qui peuvent exister et quelles sont aussi à moyen et à long terme les opportunités qu'ouvrent les changements technologiques, et même pour l'emploi.

Alors, c'est un débat à venir et nous ne sommes pas ici pour le faire; c'est une question de moyens et nous sommes ouverts pour considérer cela mais encore une fois, une politique d'emploi, c'est un peu comme une stratégie industrielle, ça peut vouloir dire bien des choses et il faudrait évidemment en débattre et en discuter plus longuement.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Pour rejoindre ce que disait monsieur Sisto à l'effet que l'accès à l'égalité pour les femmes ne devrait pas se retrouver pour les communications seulement, est-ce que, monsieur Marois, on pourrait s'attendre, dans une politique globale de la main-d'oeuvre, à retrouver un aspect qui touche directement cet accès à l'égalité pour les femmes?

Pierre Marois
ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Je pense que c'est forcément une dimension extrêmement importante, surtout à la lumière des indications que je vous ai données tout à l'heure quand je parlais des études qui étaient présentement en train d'être faites au ministère.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

On prend ça pour un oui?

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

C'est oui. Monsieur Daoust, est-ce que ça répond à votre proposition?

Fernand Daoust
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

C'est un début de consensus qui se confirme de plus en plus. Je ne veux rien dire qui puisse l'atténuer dans quelque sens que ce soit.

Chapitre 7

Les impacts sociaux

Chapitre 7

Les impacts sociaux

7.1 L'élaboration de politiques

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous voici au chapitre qui concerne les impacts sociaux. Je vous rappelle, pour ceux que ça intéresse et qui n'étaient pas là, que c'est un chapitre qui avait été ajouté à la demande d'un certain nombre d'associations au moment des tables de concertation.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

On parle des impacts sociaux mais tout le monde s'est entendu pour que ce soit les impacts socio-économiques.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je n'en faisais pas une question de vocabulaire; alors, les impacts sociaux et économiques si vous voulez. Il y a un premier sous-thème sur l'élaboration de politiques.

D'abord, il y a une proposition de la FNAC qui soumet des considérations sur la pornographie et recommande que toute subvention accordée à la télévision payante soit assortie de clauses restrictives à cet égard. Je crois que cela a déjà été traité lorsqu'on a discuté du développement des contenus télévisuels et de ceux diffusés par le câble et qu'on peut oublier cette proposition.

(Accord des participants)

Il reste 3 propositions que nous discutons ensemble.

L'Association des consommateurs du Québec propose que le gouvernement formule une politique nationale des communications avant d'élaborer son

plan d'action, que cette politique nationale tienne compte des impacts sociaux, culturels et économiques et que le gouvernement la soumette à une consultation publique.

La Fédération nationale des associations de consommateurs recommande qu'un large débat public soit tenu sur les grandes orientations à privilégier face à l'informatisation de la société, que le gouvernement rende disponibles les différentes recherches qui auront été menées à cet égard et qu'il adopte ensuite seulement une politique nationale des communications et de développement des nouvelles technologies.

Enfin, l'Union des artistes recommande que tout plan d'action en communications ait pour principe de garantir l'expression d'un contenu culturel québécois et que les impacts sociaux et culturels soient évalués par les intervenants concernés.

J'essaie de vous sortir les éléments communs à ces 3 propositions. Il s'agit de savoir dans quel ordre vont se faire la détermination de la politique des communications, le débat public là-dessus et le plan d'action. Est-ce que l'un va avant l'autre, et dans quel ordre? Et il s'agit aussi, particulièrement avec l'UDA, que ça porte sur les impacts sociaux et culturels.

Michel Paré
directeur du Bureau pour le Québec, Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada

Nous représentons principalement les compositeurs de musique, les paroliers et leurs éditeurs. Mon intervention vise à appuyer la proposition de l'ACQ de même que celle de l'UDA. Ce sont 2 propositions qui se complètent. Nous pensons que, fondamentalement, il faut savoir où nous allons. Et je voudrais tout simplement dire qu'il serait important, là comme dans bien des cas, qu'on tienne compte de l'apport fondamental des créateurs dans l'élaboration des politiques et dans l'étude des impacts que les politiques peuvent avoir.

Esther Déziels
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Le sens de notre proposition, c'est que dès le début des délibérations pour ce Sommet, les groupes du milieu ont fait valoir qu'ils n'étaient pas suffisamment représentés pour pouvoir discuter des impacts sociaux et dire leurs attentes par rapport à une politique nationale des communications. On a même insisté pour qu'il y ait à l'ordre du jour un chapitre sur les impacts sociaux. Nous, on pense que les résultats de ce Sommet devraient être retournés devant les

principaux intéressés et qu'il devrait y avoir un débat pour que ces gens-là disent effectivement leurs attentes par rapport à une politique nationale des communications. Et après, on écrira cette politique-là. C'est dans le sens qu'on les trouve très peu représentés autour de cette table. On dit qu'on devrait retourner vers eux pour voir. Nous voulons qu'il y ait un autre débat ailleurs.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

Il aurait été souhaitable que le ministre de l'Habitation et de la Protection du Consommateur soit ici aussi aujourd'hui pour entendre les représentations des associations de consommateurs en ce qui concerne l'élaboration d'une politique.

Quant à notre proposition, je pense qu'elle va de soi et n'exige pas tellement de commentaires additionnels sinon pour indiquer que, et nous l'avons souligné dès le début des travaux préparatoires à ce Sommet, notre inquiétude était à l'effet qu'on construise en fait un édifice, qu'on installe en fait la plomberie avant d'avoir monté les murs et les planchers, ce qui rend assez difficile ensuite la construction de l'édifice. Alors, dans le cas présent, c'est ce qui nous inquiétait parce qu'en examinant le cahier des propositions, on s'aperçoit bien sûr qu'il y a beaucoup de demandes qui sont adressées au gouvernement et il devra évidemment établir des priorités et privilégier certaines demandes par rapport à d'autres.

Et en ce qui concerne plus directement les consommateurs, je reviens sur certains aspects évoqués tantôt, notamment le fait que l'ampleur des investissements qui, à notre point de vue, doivent être faits pour préparer les consommateurs à vivre ces changements technologiques, devrait être aussi grande que l'ampleur des moyens qu'on mettra pour favoriser le développement de cette industrie. Et dans ce sens-là, nous pensons que les consommateurs ont des intérêts communs avec l'industrie finalement puisque, comme un des intervenants l'a souligné, tout ça finalement, c'est fait pour, en bout de piste, le consommateur, l'usager. L'industrie a donc intérêt à faire en sorte que l'usager soit prêt à recevoir ces nouvelles technologies-là.

Et si je peux référer à l'expérience vécue, par exemple, dans le système du code universel des produits, où certaines entreprises ont investi temps et argent pour développer un système sans étudier d'avance les impacts que ça pourrait avoir et la réaction des consommateurs; je pense que certaines entreprises ont été fort déçues de notre réaction et ont dû réaliser que les investissements faits n'apporteraient pas les résultats escomptés. Alors, c'est dans l'intérêt collectif de tout le monde, des travailleurs, de l'industrie et des consommateurs, qu'on sache où on s'en va, collectivement, avant d'établir une stratégie.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

La CSN et la Fédération nationale des communications souscrivent à la proposition de la FNAC et à celle de l'UDA. Nous pensons que ce large débat pourrait être alimenté par le dépôt des premiers travaux de l'institut de recherches en communication sur les nouvelles technologies et leurs impacts sociaux. Si le gouvernement est prêt à agir rapidement dans ce dossier, comme nous pensons qu'il y a urgence, nous voyons là une bonne occasion de partir avec des données objectives connues, mais pas connues de tous. Nous sommes très favorables à la proposition de la FNAC. La proposition de l'UDA, c'est la même chose. Elle demande que les impacts sociaux et culturels soient évalués. Encore là, on propose un outil qui pourrait servir; son premier coup d'envoi pourrait être le large débat à partir duquel on pourrait tenter de définir une politique de communications.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Je ne voudrais pas passer pour un empêcheur de tourner en rond mais je voudrais rappeler que les secteurs de la radiodiffusion et de la câblodistribution, mais je parle spécifiquement de la radiodiffusion, sont sous juridiction fédérale et que le développement de toute politique nationale doit prendre ce facteur en considération. Je voudrais rappeler également que le contenu québécois est du contenu canadien. Et je voudrais rappeler aussi qu'il n'y avait pas eu de consensus quant à un changement de juridiction.

Gaétan Nadeau
membre du conseil d'administration, Fédération des ACEF du Québec

On pourrait faire quelques remarques quant à la portée de ce débat public; pour notre Fédération, il doit être très large et doit regrouper un certain nombre de considérations. On se demande toujours comment qualifier les impacts sociaux. Eh bien! quant à nous, ça devrait porter sur les points suivants. Il y a tout d'abord la modification des techniques industrielles comme telle qui doit entraîner un recyclage; la diminution nette des emplois et la façon de réintégrer les personnes qui se retrouveront comme ça sur le chômage, c'est une partie des discussions.

Le deuxième point qui nous apparaît aussi important, ce sont des modifications à caractère social, le nivellement par le bas, au niveau culturel notamment, que peuvent entraîner certaines nouvelles technologies. Ce sont aussi la normalisation sociale qu'on obtient en utilisant, par exemple, l'informa-

tique dans le domaine des affaires sociales, les atteintes à la vie privée, soit le fichage systématique. On ne calcule plus les banques de données en centaines de mille mais plutôt en millions. Ce sont encore les pertes d'autonomie économique pour les consommateurs, le contrôle social par, par exemple, l'utilisation de la télévision bidirectionnelle ou même les enregistreurs de numéros de téléphone. Un paquet de petites inventions comme celles-là. Et même la manipulation du consommateur par les cartes à mémoire et les plans de marketing intégrés, on pourrait revenir là-dessus plus tard.

Ce qui nous inquiète aussi, un autre point quand même important, c'est la diminution de la capacité de gestion et de la souveraineté des États. Aussi étrange que cela puisse paraître, la nouvelle quincaillerie, satellite inclus, nous entraîne dans une espèce de cul-de-sac où il est difficile pour les États de gérer leur propre législation. Exemple typique, le ministre de l'Agriculture du Québec qui doit aller acheter à New York, pour 6 000 dollars, une étude sur les effets du Rapport Gilson dans l'Ouest canadien et au Québec.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Qu'il y ait un large débat public sur les questions dont vient de parler monsieur Nadeau, nous en sommes, je pense que tous les membres du gouvernement concernés y participent déjà. Il y a une cinquantaine d'associations de tous les secteurs de la vie collective qui tiennent leur congrès cette année sur ces questions. Sauf que ce débat, et c'est peut-être là-dessus qu'il y a consensus, on peut en convenir, ce débat reste au niveau de la prise de conscience. Après une première prise de conscience, on s'est aperçu qu'il fallait prendre un virage technologique au Québec, et c'est une deuxième prise de conscience où on s'aperçoit que ce virage technologique recèle certains dangers. Et je pense qu'il y a une troisième prise de conscience à faire: c'est qu'on s'aperçoive aussi des grandes potentialités possibles de cette révolution technologique. Il n'y a pas que des problèmes, que des embûches, que des choses contre lesquelles il faut se prémunir. Il y a aussi des possibilités nouvelles à maximiser. Et je pense que c'est un débat qui doit se poursuivre.

Les différentes recherches, c'est très important de les rendre disponibles. On a commencé à en faire l'inventaire chez nous, au ministère de la Science et de la Technologie. Simplement au niveau des recherches faites par les ministères gouvernementaux, il y a déjà une dizaine d'organismes ou de ministères gouvernementaux qui ont commencé à faire des recherches. Il y en a beaucoup dans les universités. Je pense qu'on sent tous le besoin de se concerter et de rendre cela disponible. Il ne faut peut-être pas attendre la mise sur pied d'un institut pour le faire. Il faut peut-être déjà, là, commencer à regrouper, à rendre disponibles toutes les études qui existent, de façon à en

arriver le plus vite possible à un débat éclairé qui nous permettra de générer des projets de façon à maîtriser le changement technologique.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

La proposition de la FNAC, à mon avis, ce n'est pas strictement un débat de sensibilisation. Et ce n'est pas non plus un débat qui ne mènerait à rien. Je pense que les principaux groupes concernés sont prêts à donner leur avis et leurs attentes par rapport aux changements technologiques et ils veulent être impliqués là-dedans. On a fait un débat en ce qui concerne l'assurance-automobile et ce débat-là a été très important pour les gens. Mais là, c'est beaucoup plus que ça à mon avis. C'est toute la vie sociale qui est changée. Il me semble qu'on devrait se donner le temps de le faire.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

J'espère que mon intervention permettra de clarifier un certain nombre de choses. Premièrement, il est exact que le ministère des Communications, depuis environ 3 ans, a résolument pris ce que l'on appelle chez nous le virage économique, même pas technologique, économique. C'est-à-dire que nous pensons que le secteur des communications, non seulement nous le pensons, nous en sommes convaincus, participe de façon importante au développement économique du Québec. Et c'est probablement une donnée qu'on a toujours eu tendance à laisser de côté. Pourquoi? Parce que traditionnellement, le ministère des Communications, depuis sa fondation, s'est surtout centré autour d'enjeux davantage culturels, à l'occasion sociaux, très peu souvent économiques. Et il fallait donc opérer un virage. Il fallait que les mentalités évoluent, changent; il fallait que ça se concrétise dans nos programmes, dans nos actions au ministère des Communications et nous voulions que ce Sommet soit l'occasion pour l'ensemble des partenaires, quels qu'ils soient, de prendre conscience de l'importance que jouent les communications dans ces années 1980 dans le développement économique du Québec.

Ce faisant, il est évident qu'il serait tout à fait illusoire de s'imaginer qu'on va pouvoir préparer une politique nationale des communications qui ne tienne pas compte des impacts sociaux et culturels des communications et du développement des communications. Bien au contraire.

Alors, je voudrais donc rassurer les gens sur une perception qu'ils peuvent avoir. Je suis content si la perception qu'ils ont, c'est à l'effet qu'on a

opéré un virage économique au ministère des Communications. Ça, j'en suis très heureux parce qu'on visait à ce que ce soit perçu comme tel.

Mais si en même temps, on a l'impression qu'on veut délaisser pour autant ou qu'on a délaissé cette responsabilité fondamentale qui est d'assumer nos responsabilités en matière culturelle et sociale, alors là, je veux que les gens sachent qu'au contraire, nous allons nous assurer que la politique nationale des communications qui sera préparée va tenir compte des éléments sociaux, culturels et économiques.

Et probablement aussi politiques puisque, monsieur Arpin l'a évoqué, il y a un problème de répartition des pouvoirs qui rend évidemment difficile l'application d'une politique véritablement nationale. Contrairement à ce qu'il dit, lui, moi, je suis prêt par ailleurs à affirmer qu'il existe un consensus au Québec pour que le Québec soit maître d'oeuvre des communications sur son territoire. Je pense que ce consensus existe. Il n'est pas partisan, il n'est même pas politique, il est le fait d'une société qui croit que fondamentalement, on ne parviendra pas à assurer ici au Québec, dans une société distincte qui a une identité culturelle particulière, un développement harmonieux des communications si on n'a pas un contrôle, le plus total possible, sur l'ensemble des moyens de communications.

Mais une politique nationale, ça ne veut pas dire par ailleurs que s'il y a des gestes à poser dans 2 semaines, dans 1 mois, dans 2 mois, nous ne poserons pas ces gestes. Une politique nationale ne doit pas nous handicaper dans notre volonté de procéder à l'application de mesures concrètes tant il est vrai que les gens présents ici renvendiquent de notre part, tous ensemble, que nous procédions, sur le plan concret, là, à l'adoption de mesures à la suite de ce Sommet.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

J'aurais une précision à demander au ministre Bertrand. Une fois que le projet de politique nationale sera élaboré par le ministère, est-ce qu'il sera débattu dans un forum comme une commission parlementaire ou autre?

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je retiens moi en tout cas, comme le dit l'Association des consommateurs du Québec, l'idée que le gouvernement soumette cette politique à une consulta-

tion publique. Quelle forme ça prendrait, je pense qu'on peut pour l'instant retenir au moins le principe.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

Mais il y en aura une, une consultation publique?

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je pense que ce serait peut-être souhaitable. Je veux bien moi souscrire à « vingt fois sur le métier, remettez votre ouvrage »; ceci étant dit, il faut procéder à un moment donné. Je pense que les gens attendent de nous beaucoup de réflexion, beaucoup de discussions, beaucoup de palabres, beaucoup de discours, mais de temps en temps, un peu d'action.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

C'est tout simplement pour supporter la requête que vient de faire monsieur Sisto.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

Est-ce que le ministre peut nous indiquer un délai dans lequel il pense qu'il fera connaître à la population un énoncé de politique en matière de communications?

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Écoutez, on a mis 1 an au ministère des Communications à préparer le document que vous avez eu, *Le Québec et les communications. Un futur simple?*, qui était une façon de tenter de poser un diagnostic sur l'évolution des communications au Québec.

Nous souhaiterions qu'à la suite de ce Sommet, nous procédions à 2 types d'actions. Mais on verra ça dans le prochain chapitre en discutant des suivis du Sommet parce que nous serons invités à prendre position là-dessus.

Je voudrais premièrement qu'on dégage un certain nombre d'actions qui devraient être mises en application, en vigueur, rapidement. Celles sur lesquelles on fait consensus et qui, à notre avis, ne nécessitent pas qu'on adopte d'abord une politique nationale des communications avant de procéder. Par exemple, c'est déjà annoncé, il y aura une foire internationale du logiciel en 1984, à Montréal. Je pense que tout le monde ici sent qu'il y a un créneau d'intervention à privilégier qui est celui des logiciels; on va aller de l'avant, on n'attendra pas.

Pour la politique nationale, je voudrais profiter, entre autres, des travaux qui seront faits à la conférence sur l'électronique et l'informatique et aux commissions que monsieur Paquette va mettre sur pied cet automne; si on pouvait se fixer comme période limite le printemps prochain, ça m'apparaîtrait respectueux à la fois d'une digestion qui doit être faite de l'ensemble des débats que nous aurons eus ici et en même temps, de cette consultation à laquelle on nous invite.

Gaétan Nadeau
membre du conseil d'administration, Fédération des ACEF du Québec

On pourrait peut-être suggérer au ministre Bertrand de demander au ministre de la Justice et au ministre de l'Habitation et de la Protection du Consommateur s'ils ne seraient pas d'accord pour voir à préparer un débat sur les effets de la politique des communications qui nous sera présentée. C'est là-dessus que nous avons des préoccupations.

7.2 Mesures législatives

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Les propositions que nous abordons maintenant concernent des sujets semblables. Ce sont des propositions qui émanent des associations de consommateurs, des propositions excellentes et bien fouillées sur différents aspects. D'abord, il y a 2 propositions qui concernent la protection de l'information qui est dans les banques de données et notamment pour tout ce qui a trait à la vie privée des citoyens.

L'Association des consommateurs du Québec recommande que le gouvernement promulgue une politique de protection de la vie privée pour réglementer les banques de données, personnelles en particulier.

La Fédération nationale des associations de consommateurs recommande une série de mesures afin d'assurer la protection de la vie privée relativement aux banques de données à caractère personnel dont la gestion est assurée par des compagnies privées. Elle propose la Commission d'accès à l'information pour mener cette réforme.

Il y a aussi une autre proposition de la Fédération nationale des associations de consommateurs qui demande que les banques de données soient adéquatement protégées contre le vol, le piratage, les modifications ou toute autre altération.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

C'est sur la Loi sur l'accès à l'information gouvernementale et sur la protection des renseignements personnels et ce deuxième volet dont on parle trop peu mais qui est aussi important, quant à moi, que le premier, sinon plus. La protection des renseignements personnels, ça entre en vigueur le 1er juillet 1984. Ça recouvre 4 000 organismes publics. 4 000. Et ça va dans le sens des préoccupations exprimées par l'ACQ, l'Association des consommateurs du Québec, et aussi par la FNAC pour ce qui est de protéger contre le vol, le piratage, les modifications ou toute autre altération.

Pour ce qui est des banques de données privées, le Rapport Paré qui a été remis au gouvernement du Québec en juin 1981 nous demandait, lorsque nous aurions procédé à l'adoption de la Loi sur l'accès à l'information gouvernementale et sur la protection des renseignements personnels, de continuer notre travail pour que, éventuellement, les organismes privés puissent être assujettis à une forme de législation pour que les individus soient non seulement protégés — parce qu'il y a là un droit fondamental consacré dans la Charte des droits et libertés de la personne, c'est la protection de la vie privée — pour cette partie qu'on recouvre déjà, les 4 000 organismes publics, mais aussi pour la partie qu'on ne recouvre pas et qui est très importante et qui va aller en se développant toujours davantage, celle des groupes privés, pas nécessairement des entreprises privées, mais des groupes privés non couverts par la Loi 65. Nous accueillons donc favorablement ces recommandations et nous allons procéder effectivement au cours des prochains mois pour préparer une éventuelle législation recouvrant le secteur privé.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

J'attire votre attention sur une autre proposition de l'Association des consommateurs qui propose au gouvernement du Québec de mettre sur pied un groupe de travail chargé de jeter les bases d'une législation palliant aux problèmes soulevés par l'avènement des nouvelles technologies. Si la création de ce groupe de travail était adoptée, celui-ci pourrait traiter de l'ensemble des questions soulevées par les propositions soumises ici à notre attention. Alors, je voudrais qu'on tienne compte de ça quand on va donner ses réponses et ses commentaires.

Gaétan Nadeau
membre du conseil d'administration, Fédération des ACEF du Québec

Et bien! justement sur ce groupe de travail, il existe depuis 1981, c'est un comité interministériel qui regroupe un bon nombre de participants des plus hautes sphères dans divers ministères. Il ne s'est jamais réuni malheureusement. Alors, on n'a jamais obtenu de réponse à ces questions-là. Il y a eu un colloque en 1980, notamment, sur les paiements électroniques; ça n'a jamais donné lieu à aucun résultat.

Ce qui nous inquiète là-dedans, comme disait le ministre, on peut palabrer mais on peut peut-être agir aussi un peu. Par exemple, les banques de données pour les locataires. On a voulu appliquer la Loi sur la protection du consommateur. Ça a été un échec. On a procédé à des modifications du Code civil; c'est aussi un échec.

Il reste un problème fondamental. Ces banques de données-là, elles se développent à un rythme accéléré; on parle de millions de dossiers; les Caisses populaires en ont 4 millions, les bureaux de crédit en ont 4 millions, on sait que la police a accès à 6 millions de dossiers. Et ce n'est pas dans le secteur privé mais il y a un doux mélange des genres qui est un peu difficile à retracer. Bref, les banques de données sont légion. Il n'y a aucun contrôle; les interconnexions se multiplient et la dimension interfrontières nous inquiète aussi parce que même une législation québécoise ne pourrait parvenir à empêcher une compagnie qui s'installerait au Nouveau-Brunswick et qui nous passerait tout cela par un câble. Alors, on a comme un problème grave à ce moment-ci et il faudrait absolument que le cabinet se penche là-dessus sans attendre qu'on ait mené beaucoup d'études; de toute façon, il en existe d'excellentes qui ont été préparées par des groupes de toutes sortes.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Autrement dit, la réponse du ministre Bertrand ne vous satisfait pas.

Gaétan Nadeau
membre du conseil d'administration, Fédération des ACEF du Québec

Pas sur ce point-là en tout cas.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

J'ai déjà, il y a quelques semaines, commencé à établir des contacts avec les ministères concernés, en fait, le ministère de la Justice, le ministère de l'Habitation et de la Protection du Consommateur. Je dois vous dire que l'opinion est favorable à ce qu'on mette sur pied un groupe de travail sur cette question. Je pense bien que vous avez raison, monsieur Nadeau. Ça fait longtemps qu'on en parle. Le temps de l'action est arrivé. Ce n'est pas pour rien qu'il y a un Sommet des communications, ce n'est pas pour rien qu'il y a une table de l'informatique qui va poursuivre au cours de l'automne et je pense qu'il faut déboucher sur cette question-là. Alors, on est tout à fait disposé à y aller dans ce domaine-là.

Gilles Laporte
Association canadienne des entreprises de services en informatique

Nous aussi, en tant qu'entreprises, sommes extrêmement préoccupés par cette dimension-là puis je veux le faire savoir parce que la sécurité, pour nous, c'est une partie de notre avenir. Alors, on est fortement intéressé à participer à ça.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous arrivons à 3 propositions qui portent sur la protection des consommateurs car il s'agit des systèmes de paiement électronique et nous les traitons ensemble.

L'Association des consommateurs recommande diverses mesures législatives touchant les systèmes de paiement électronique, les nouveaux services et les institutions de dépôt et demande que la mise en marché des nouveaux services se fasse simultanément dans les régions isolées et les grands centres.

La Fédération nationale des associations de consommateurs souhaite pour sa part voir les participants du Sommet réaffirmer leur attachement envers les règles de preuve actuellement admises par les tribunaux, dans le contexte du développement des banques de données. Il s'agit ici notamment des preuves électroniques qui ne sont pas admises présentement devant les tribunaux et on ne voudrait pas qu'il y ait du changement là-dessus.

La Fédération nationale des associations de consommateurs recommande également une modification du droit applicable à l'effet de tenir les institutions de dépôt à une règle de responsabilité stricte. J'ai cru comprendre qu'il s'agissait de déplacer le fardeau de la preuve du consommateur aux institutions de dépôt elles-mêmes.

Je rappelle, comme d'ailleurs monsieur Nadeau l'a indiqué tantôt, qu'il y a eu un colloque là-dessus il y a quelque temps qui, dites-vous, n'a rien donné. Alors, il s'agit de ne pas recommencer le débat mais de s'entendre sur ou des engagements ou d'autres réunions.

Benoît Morin
vice-président aux affaires juridiques, Banque nationale du Canada

Au sujet de la proposition de l'Association des consommateurs, je crois que les institutions de dépôt sont favorables à l'idée d'avoir des règles nouvelles, vu l'évolution des nouveaux systèmes de paiement électronique. Toutefois, nous avons des objections à ce que ces règles nouvelles prennent la forme de lois qui finalement couleraient dans le ciment les règles en question alors que nous assistons quand même, ces années-ci, à une évolution rapide des systèmes de paiement électronique.

Je crois bon de rappeler ici qu'il existe au niveau canadien une association, l'Association canadienne des paiements, qui regroupe toutes les institutions de dépôt, tant fédérales que provinciales; je pense ici à la Banque du Canada, aux banques à charte, aux banques d'épargne, aux compagnies de fiducie, aux Caisses populaires, aux Credit Unions dans les autres provinces. Plus de 120 membres appartiennent à cette association. Cette association a des pouvoirs de réglementation qu'elle utilise énormément; en fait, l'Association a déjà produit de nombreuses règles concernant les systèmes de paiement et il me semble que des communications devraient s'établir entre cette

Association et les associations de protection du consommateur pour discuter de ces nouvelles règles que l'on voudrait avoir pour régir les systèmes de paiement électronique. Je tiens à vous souligner d'ailleurs que l'Association a un comité de planification qui a précisément pour rôle d'établir des canaux de communication entre l'Association, les associations de consommateurs, les gouvernements et les divers organismes qui s'intéressent aux systèmes de paiement.

En ce qui concerne les règles de preuve, je dois avouer que nous sommes favorables, au contraire, à une modification des règles de la preuve, tant dans la Loi sur la preuve fédérale que dans le Code civil, afin de permettre de tenir compte de l'évolution des systèmes de paiement et pour qu'on accepte beaucoup plus facilement les sorties imprimées des ordinateurs. Actuellement, il y a quand même un flou et la jurisprudence n'est pas tellement précise à ce sujet-là; je pense que les lois auraient intérêt à être modifiées à ces fins-là.

Quant à la seconde proposition de la FNAC, je dois vous avouer que je vois difficilement comment on pourrait en arriver à une règle de responsabilité stricte à l'égard des institutions de dépôt. Il faut tenir compte du fait que les systèmes de paiement électronique impliquent plus que des institutions de dépôt; il y a souvent plusieurs participants et lorsqu'on parle d'une règle de responsabilité stricte, je me demande pourquoi on l'appliquerait strictement aux institutions de dépôt alors qu'il y a beaucoup d'autres participants aux systèmes.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

On prend bonne note de l'invitation en ce qui concerne le groupe qui se penche sur ces problèmes-là à l'Association des banques.

Mais le problème, comme vous l'avez indiqué, va avoir tendance à se prolonger dans d'autres secteurs, notamment chez les commerçants. On peut imaginer qu'éventuellement, il existera aussi des systèmes de paiement électronique chez les commerçants et aussi que les consommateurs auront éventuellement accès à des systèmes qui leur permettront de commander à distance via tous ces nouveaux systèmes. Et dans ce sens-là, la proposition de l'ACQ dit qu'il est possible maintenant, maintenant qu'on connaît le principe du système, d'examiner les problèmes que soulève l'opération de ces systèmes-là, les problèmes de sécurité pour les consommateurs, les problèmes de paiement, etc. Le sens de cette proposition, c'est aussi qu'on jette les bases d'une législation qui pourrait assurer, garantir une protection adéquate aux consommateurs même si de la part des banquiers, il y a un effort qui est fait, et

on en est conscient, pour assurer un minimum de protection aux consommateurs. Et ce n'est peut-être pas suffisant pour couvrir, en tout cas, tous les autres secteurs où on peut penser que le système va se répandre.

Gaétan Nadeau
membre du conseil d'administration, Fédération des ACEF du Québec

La question du droit de la preuve. Au Canada, il s'est développé depuis moult années évidemment. Les principes qui régissent le droit de la preuve vont dans le sens de procurer à celui qui est accusé toutes les capacités de défense. Et dans ce cadre-là, actuellement, les documents qui sont issus d'ordinateurs ne sont pas admis en preuve. Il y a des raisons fort simples. Ce sont des documents qui ne sont pas fiables. Purement et simplement. Ils peuvent être altérés sans qu'on s'en aperçoive, de façon volontaire ou non. Ils peuvent être sujets à l'usure par le temps, par la température, par les fluctuations électriques ou de toutes sortes. Il nous apparaît étrange que pour la seule raison que c'est devenu moins coûteux de tenir ça dans un ordinateur que sur du papier — il y a des compagnies d'assurances qui ne gardent plus aucun papier, ce n'est que dans l'ordinateur — ça nous apparaît étrange que pour ce principe-là, pour une question de rentabilité, on diminue la qualité de la preuve au Canada. Ça, ça touche tout le monde et non seulement dans les systèmes de paiement électronique mais dans toutes preuves qui peuvent être présentées contre un individu alors que l'on est incapable de déceler si cette preuve n'a pas été trafiquée. Alors, à notre point de vue, on doit conserver ce principe de droit fondamental.

Concernant l'autre partie quant à la règle de responsabilité stricte, je pense que, même si effectivement il y a plusieurs participants au réseau, l'ensemble du réseau va rester la propriété des institutions de dépôt. Et ça devient très compliqué pour le consommateur de faire la preuve qu'il y a eu une perte et que c'est dû à la mauvaise administration, à la mauvaise gestion. On a eu un dossier il y a 2 ans, avec les ordinateurs un peu folichons de Vidéotron — c'est peut-être le même ordinateur[1] du Canal 10 — qui, un bon matin, ont décidé d'aller chercher une série de paiements non autorisés dans les Caisses populaires et il n'y a eu aucune espèce de possibilité de contrôle. Et des sommes assez importantes ont été sorties et si les associations de consommateurs n'étaient pas intervenues, le problème serait probablement encore là. Un individu un peu féru d'électronique et d'affaires peut vous vider une banque le temps de le dire.

[1] Rappel de la soirée des élections provinciales du 13 avril 1981.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Sur la preuve, si monsieur Nadeau me permet d'être moins connaisseur que lui dans le secteur, peut-être bien que monsieur Marois qui a une formation juridique pourra s'aventurer sur ce dossier, lui qui a défendu des causes célèbres.

Pierre Marois
ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

J'ai quitté l'ACEF.[1]

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous pouvez transmettre le message à votre collègue de la Justice, monsieur Bertrand.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

On pourrait faire ça, oui. Pour ce qui est du paiement électronique, moi aussi, je ne favorise pas a priori, en tout cas pour l'instant, de mesures législatives. Je pense qu'il y a une autoréglementation qui pourrait s'effectuer et que les gens qui oeuvrent dans ce secteur-là devraient commencer par prendre leurs responsabilités. On devrait s'assurer de la sécurité, de la fiabilité des systèmes qui sont mis en place et que les gens le fassent sur une base de volontariat, c'est-à-dire qu'on indique qu'on est prêt à procéder à un contrôle serré et exclusif à l'intérieur d'une institution de dépôt.

Alors, ceci étant dit, je reviens à ce que l'on disait tout à l'heure. Il est évident que pour l'ensemble de ces dossiers relatifs aux banques de données, on y a fait référence dans d'autres propositions, il y a des législations qui viendront probablement pour certains des aspects. Je fais par contre remarquer à certaines personnes que les entreprises privées dont on parle, qui sont utilisatrices de banques de données, 90% d'entre elles ont des chartes fédérales. Alors, il s'agira de bien s'entendre entre nous pour savoir exactement qui a la responsabilité au niveau de la préparation d'une législation

[1] Monsieur Marois a été directeur de la Fédération des ACEF de 1970 à 1974.

relativement aux banques de données. Sur la question de la preuve, je réfère le tout à mon collègue de la Justice.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Il reste toujours la proposition de l'Association des consommateurs du Québec qui propose au gouvernement de mettre sur pied un groupe de travail chargé de jeter les bases d'une législation palliant aux problèmes soulevés par l'avènement des nouvelles technologies. Considère-t-on que c'est réglé, monsieur Beauchamp?

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le ministre. Est-ce que je dois comprendre qu'effectivement, un groupe de travail se penchera sur ces questions-là?

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Dans le texte de la Commission Paré, il y a un paragraphe où il est dit que le rapport ne couvre pas toutes les banques de données privées et que là-dessus, il faudra que des gens, en continuité avec le travail fait pour la Loi 65, s'assurent qu'il y aura quelque chose qui sera fait; donc, un groupe de travail là-dessus.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

On voudrait que les associations de consommateurs soient associées à cette démarche-là, comme ça s'est fait couramment dans le passé dans l'élaboration de lois qui visaient la protection des consommateurs.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Assurément.

7.3 Recherches sur les impacts socio-économiques

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous arrivons à un point sur les recherches sur les impacts socio-économiques avec 2 propositions qui, en quelque sorte, continuent un débat qu'on avait déjà amorcé en discutant de la création de l'institut de recherches en communications proposé par la FNC-CSN.

La Conférence des recteurs et des principaux des universités propose que des efforts accrus soient consentis pour des travaux de recherche sur les impacts socio-culturels des changements technologiques dans les communications.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec propose que le gouvernement confie à un organisme la tâche d'entreprendre des études sur les effets des nouvelles technologies dans les secteurs de l'information, des communications, notamment pour les journalistes, de recueillir les mémoires et recommandations des intéressés et du public et de publier annuellement un rapport sur l'évolution du secteur.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Ça pourrait être l'institut de monsieur Leborgne, je vais lui faire plaisir, pourquoi pas, mais ça serait important qu'on l'ait parce que c'est très difficile d'avoir des données à jour dans ce secteur-là, et c'est important pour tous les organismes de savoir ce qui se passe.

René J.-A. Lévesque
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Je crois que le problème est quand même assez complexe. La technologie que nous voyons maintenant en est une qui a été élaborée il y a déjà quelques années. Il y a l'avenir qui s'en vient et, bien sûr, il faut commencer maintenant à faire des travaux de recherche pas seulement sur ce que l'on voit apparaître à l'horizon mais vraiment sur ce que nous ne voyons pas encore mais qui sont quand même des problèmes qui sont quand même là et, les spécialistes dans le domaine de l'informatique peuvent vous le dire, dans 5 ans, dans 10 ans, il y a des choses qui s'en viennent.

Or, il existe dans le milieu universitaire beaucoup, beaucoup d'expertise dans tous les domaines, informatique, physique, sociologie, sciences économiques, etc., et il serait utile que nous puissions avoir accès à cette énorme quantité d'experts et de compétence. Il est possible que, dans les universités, de tels centres de recherche existent déjà; des centres de recherche, il en existe plusieurs. Ils peuvent regrouper un certain nombre d'individus mais ils ont quand même accès à une banque d'expertise beaucoup plus grande que ce que contient lui-même un centre de recherche. Plusieurs centres de recherche qui existent dans les universités actuellement ont des conseils d'orientation, c'est-à-dire des gens qui sont non seulement de l'université, mais de l'extérieur aussi, et qui peuvent aider les chercheurs à guider la direction de leurs recherches. Et je crois qu'une formule comme celle-là est de beaucoup préférable à un seul institut parce qu'elle permet d'utiliser les ressources qui sont là, dans différentes universités, avec des points de vue différents, et qu'elle tient aussi compte de la dispersion régionale.

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

J'appuie les 2 propositions mais je tiens à souligner que les comités qui seront mis sur pied, surtout à l'université, tiennent compte non seulement des ingénieurs, des informaticiens, du milieu des affaires, mais qu'ils aient aussi à leur côté des spécialistes des sciences humaines et sociales. Ceci parce qu'à l'université, on retrouve parfois une espèce de dualisme entre les 2 disciplines. Et dans le domaine des impacts sociaux, s'il y a un endroit où les gens doivent travailler ensemble, c'est bien à ce niveau-là; la même chose d'ailleurs dans le domaine journalistique et autres.

Michel Paré
directeur du Bureau pour le Québec, Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada

Je voudrais souligner l'extrême importance et l'extrême préoccupation des créateurs vis-à-vis des changements technologiques que nous vivons à l'heure actuelle, particulièrement dans le domaine des communications. Ces changements-là ont causé un phénomène qu'on a appelé le phénomène de « dumping » que je ne tenterai pas d'expliquer ici et qui est assez bien connu. Il est dû aux nouvelles technologies qui ont amené une très grande mobilité des supports mécaniques et également l'explosion du transport des signaux au moyen des diverses découvertes technologiques qui ont été faites. Alors, les créateurs sont extrêmement préoccupés et à bon escient parce que ce sont des choses qui ont un impact quotidien dans leur vie, qui menacent dans certains cas leur existence, et particulièrement dans le domaine des arts

d'interprétation. Alors, je pense qu'il est extrêmement important que nous nous penchions sur ce phénomène-là et tentions de voir à ce que nos créateurs soient protégés ou tout au moins puissent également se servir de ces moyens-là afin de les contrer de façon positive.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Donc, vous êtes d'accord.

Réjean Tremblay
président, Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec

Au fil des propositions, je voudrais tout simplement souligner que l'institut de recherches de monsieur Leborgne devrait être un outil important.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

J'aimerais exprimer mon accord avec les 2 propositions. Je retiens 3 consensus: il faut accroître l'effort de recherche sur les impacts socio-culturels des changements technologiques; il faut regrouper et coordonner davantage des études qui se font un peu partout, il y en a dans des ministères, dans les universités et on a de la difficulté à dégager des tableaux d'ensemble; il faut avoir annuellement des rapports-synthèses pour savoir où l'on est rendu; les gens veulent pouvoir suivre cette évolution-là: ça m'apparaît intéressant également.

7.4 Développement du secteur des communications

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à un point sur le développement du secteur des communications et nous traitons isolément la première proposition, celle de l'Association des consommateurs du Québec qui demande

a) que les câblodistributeurs soient tenus de rendre compte de l'utilisation des fonds publics qui leur sont octroyés et que l'Office de la protection

des consommateurs assure un certain contrôle sur leurs relations avec les consommateurs;

b) qu'une étude soit faite au gouvernement sur l'impact de la tarification à l'usage en téléphonie dont on parle beaucoup ces temps-ci;

c) que le ministère des Communications évalue l'intérêt de créer une société mixte afin d'assurer le développement rationnel de la téléphonie et de la câblodistribution.

Je rappelle, quant au point (a), qu'il y a eu un long débat là-dessus lorsqu'on a traité en 5.3 une proposition de la FTQ sur le contrôle de l'utilisation des fonds publics investis dans des entreprises de communications.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

La proposition de l'ACQ va dans le même sens que celle de la FTQ qui a été discutée auparavant. En fait, dans le secteur de la câblodistribution, on procède un peu comme dans le secteur de la téléphonie, c'est-à-dire que l'on accorde à des entreprises des territoires. Ces entreprises-là détiennent en fait des monopoles dans différentes régions. Et le principe qui est sous-jacent à ça, c'est qu'on pense que ces entreprises-là, parce que l'État choisit de fonctionner sur cette base-là, en octroyant des espèces de territoires, ont des comptes à rendre, évidemment, au public et au gouvernement. C'est le sens du premier point de la proposition.

Quant au deuxième point, il s'est développé aux États-Unis une tendance à la tarification à l'usage. Il semble que ce soit dans l'air ici aussi; ça a été évoqué dans les médias récemment. Comme associations de consommateurs, nous n'avons évidemment pas les moyens de développer une expertise pour savoir si une telle façon de procéder est avantageuse ou non pour les consommateurs. Et dans ce sens-là, on demande au gouvernement, cette demande-là s'adresse spécifiquement au gouvernement, de faire une étude sur l'impact d'une tarification à l'usage dans le secteur de la téléphonie pour qu'on puisse être en mesure de réagir, qu'on ait des données pour être en mesure de réagir si tel est le sens des orientations que veut donner Bell Canada à sa façon de tarifer.

Sur le troisième point, on indique que ça a pris un certain temps avant qu'Hydro et Bell réalisent qu'elles pouvaient utiliser les mêmes poteaux. Alors, la proposition va dans le même sens. Parce que ce sont toujours les consommateurs qui, en bout de ligne, paient pour ces problèmes au niveau de la mise en marché d'un produit, on voudrait bien que la téléphonie et la câblodistribution fassent un effort pour rationaliser leur distribution, leur mise en marché

pour que les consommateurs n'aient pas à payer inutilement des frais à ce niveau-là.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Sur le premier point de la proposition, je voudrais simplement rappeler que la majorité des entreprises de câblodistribution reçoivent de l'aide du gouvernement de façon très marginale et la plupart du temps, ça a été sous forme de prêt d'équipement. Mais en dehors de ça, il y a eu des projets qui ont été encouragés, comme le projet Vidacom, mais c'était un projet industriel; ça valait donc la peine que le ministère des Communications, via le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme, donne suite à ce projet industriel majeur. Mais pour le reste, il n'y a pas d'implication gouvernementale majeure au niveau des entreprises de câblodistribution.

Pour ce qui est des questions de protection des consommateurs au niveau des entreprises qui oeuvrent dans le secteur de la câblodistribution et des télécommunications, l'Office de la protection des consommateurs a le mandat de surveiller les intérêts des consommateurs dans les domaines de la câblodistribution et des télécommunications et il intervient même à l'occasion devant le CRTC. Il en est de même pour le ministère des Communications qui sur certains dossiers, lorsqu'il s'agit de défendre les intérêts de la collectivité québécoise, va devant le CRTC pour défendre certaines positions.

Quant à la tarification à l'usage, je vais effectivement informer les gens qui sont intervenus là-dessus que le ministère des Communications du Québec travaille en ce moment sur la notion de tarification à l'usage en téléphonie et que je veux rassurer les gens; nous associerons les divers partenaires, y compris les entreprises et les consommateurs, à nos travaux avant de procéder à la rédaction finale d'un rapport là-dessus.

Quant au dernier point de la proposition, je confirme que l'orientation du ministère, c'est de favoriser le secteur privé dans les secteurs de la câblodistribution et des télécommunications. Il n'est pas question de constituer une société mixte Bell/entreprises de câblodistribution/État. Nous laissons ça au secteur privé. Mais je pense que la demande qui était faite, c'était que le secteur privé puisse pratiquer une forme d'harmonisation de ses politiques pour qu'on ne fasse pas payer à l'usager les coûts additionnels requis par l'implantation de réseaux qui, mis en commun, auraient pu soulager les usagers d'un certain nombre de tarifs additionnels.

Diane Legris
présidente, Association des câblodistributeurs du Québec

Monsieur le ministre a tellement bien répondu que je n'ai rien à ajouter.

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

Par rapport à la tarification à l'usage et à la rationalisation du développement de la téléphonie et de la câblodistribution, il ne faut pas oublier que les nouvelles technologies de la téléinformatique, de la télémétrie et d'autres dans le même sens vont permettre la transmission instantanée d'informations à distance. Ça va permettre des transactions à distance, ça va permettre des jeux et des loisirs à distance. Et tout ça, c'est évident que ça favorise grandement les économies de temps et de déplacement pour les usagers. Ça ne peut pas s'implanter aux dépens des entreprises de téléphone ou de télécommunications parce qu'il y a des coûts rattachés à cela. Les commutateurs et les réseaux des entreprises ne sont pas des ressources inépuisables. Avec la multiplication des services et des équipements qui peuvent maintenant se greffer à notre insu au réseau, avec la multiplication des opérations et des fonctions dont sont dotés ces nouveaux terminaux de l'avenir, il n'y a qu'un seul moyen de faire justice à ça, c'est la tarification à l'usage. C'est le seul moyen de rendre justice également aux utilisateurs, tant aux grands utilisateurs qu'aux petits utilisateurs, aux utilisateurs raisonnables et aux utilisateurs abusifs. Il devra y avoir des projets-pilotes pour expérimenter ces nouveaux taux-là.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

C'est donc un débat qui s'amorce et que vous allez poursuivre ailleurs.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

J'ai pris note d'un des commentaires du ministre à l'effet que le ministère des Communications faisait des interventions devant le CRTC, particulièrement en téléphonie et en câblodistribution. Je souhaite que ça se fasse également dans le secteur de la radiodiffusion par des interventions du ministère qui jouerait pleinement son rôle. On pourrait développer ainsi la stratégie nationale des communications.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

C'est noté. Le message a passé.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Justement, j'ai parlé de la stratégie nationale.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à 2 autres propositions du Conseil populaire des communications de l'Est du Québec. Il demande d'étudier la possibilité d'obliger les compagnies de téléphone à introduire un numéro d'urgence universel (911).

Le CPCEQ demande d'autre part que le gouvernement établisse un plan de réaménagement des services téléphoniques sur la base des municipalités régionales de comté (MRC).

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

On demande d'étudier la possibilité d'obliger, enfin, la possibilité d'implanter, un numéro universel d'urgence à travers le Québec qui permettrait de rejoindre des téléphonistes spécialisées qui seraient au courant à ce moment-là des ressources en termes d'ambulances, de pompiers, etc., dans la circonscription. C'est une réalité qui n'est peut-être pas tellement importante pour Montréal parce que quand on appelle les pompiers, il y a seulement un numéro. Quand on arrive en région, à tous les 20 milles, ça change de numéro pour les pompiers et ce n'est pas évident qu'on va pouvoir les rejoindre facilement. Ça pourrait être un service intéressant; c'est instauré dans certains pays. Je pense qu'il faudrait faire une étude, voir les coûts de tout ça.

La deuxième requête, c'est une demande pour que, finalement, on établisse un plan de réaménagement des services téléphoniques sur la base des municipalités régionales de comté. C'est qu'il y a une loi qui définit des territoires comme ayant une communauté d'appartenance et par ailleurs, les compagnies de téléphone, pour des raisons historiques, ont établi des barrières tarifaires au sein même de ces regroupements naturels, ralentissant les contacts entre les gens de ces mêmes territoires en leur facturant des frais

d'interurbain. Et comme il va y avoir de plus en plus de services qui vont être offerts au sein de la municipalité régionale de comté, il nous apparaît raisonnable que les frais de l'interurbain disparaissent au niveau de cette unité-là. On peut s'appuyer sur des décisions de la Régie des services publics qui a déjà reconnu le bien-fondé de cette approche-là.

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

Concernant le numéro d'urgence universel, il est du ressort des organismes municipaux ou des organismes à caractères sociaux d'organiser et d'opérer ces services-là; il appartient aux compagnies de téléphone de fournir le mécanisme pour qu'ils puissent être opérants. Il y a cependant certaines contraintes technologiques pour appliquer ces numéros d'urgence-là dans des régions dispersées, dans les régions rurales. C'est quand même à étudier.

Sur la régionalisation des services téléphoniques par municipalité régionale de comté, il faut bien comprendre ici que lorsqu'on requiert un service régional, il ne s'agit pas d'un nouveau service ou d'un service différent. Il s'agit d'un aménagement tarifaire différent. Si les tarifs interurbains à la pièce sont abolis entre chaque localité d'une MRC et dans toutes les MRC du Québec, les tarifs locaux à prix fixe seront majorés en conséquence. La voie à suivre et celle que favorisent les entreprises de téléphone, c'est la tarification à l'usage dont on a parlé tout à l'heure. Une tarification à l'usage qui s'applique tant pour le service local que pour le service que l'on appelle régional. Puis ce mode de tarification-là sera le plus équitable, tant pour les utilisateurs que pour les non-utilisateurs du service régional.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Le numéro d'urgence universel, c'est un principe avec lequel on est d'accord à la Chambre. Il faut tenir compte quand même des commentaires que monsieur Boudreau a faits sur les technicalités d'implantation. En ce qui regarde la régionalisation des services téléphoniques, nous croyons aussi que c'est la tarification à l'usage qui peut régler ce problème-là.

Gaétan Nadeau
membre du conseil d'administration, Fédération des ACEF du Québec

Un commentaire pour donner une idée comment la technologie nous a eus en pleine face puis des bizarres de choses qu'on peut entendre. Vous écrivez à la

NASA, vous demandez une photographie du toit de votre maison et vous la recevez 2, 3 mois après. Il y a un service spécialisé pour ça. Vous voulez appeler les pompiers, en campagne, et puis, ce n'est pas possible.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Demandez le Zénith Communication-Québec! J'ai bien écouté les propos de messieurs Langlois et Boudreau pour ce qui est de l'aspect des municipalités régionales de comté: ça fait partie du mandat confié à mon groupe, au ministère des Communications, sur le dossier de la tarification à l'usage.

7.5 Relations de travail

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Voici maintenant des propositions touchant les relations de travail. Commençons par 2 propositions qui parlent du même sujet tout en étant opposées.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec propose l'élaboration d'un contrat-type de travail qui assurerait des normes minimales pour le travail de journaliste, dans la presse régionale en particulier, et qui serait négocié dans chaque entreprise de presse.

L'Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone propose que certaines mesures fiscales soient adoptées à l'endroit des petites entreprises de presse, dont l'autorisation de payer des pigistes à la pièce, sans déductions à la source.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Je voudrais faire une mise au point sur la proposition de la FPJQ: il s'agit bien des journalistes de la presse régionale. C'est une proposition qui est très importante pour nous et vous me permettrez de vous faire un bref résumé de ce qui s'est passé depuis quelques années là-dedans. Ce n'est pas nouveau qu'on s'occupe de formation et de perfectionnement en région. D'ailleurs, l'Association des hebdos est au courant du travail qu'on fait auprès des journalistes depuis plusieurs années. C'est un de nos champs de préoccupations majeures en ce qui concerne la presse régionale. Or, en octobre 1982, on a fait un colloque justement sur la presse régionale et on s'est rendu

compte que la situation dans certaines boîtes était absolument intolérable, c'est-à-dire qu'il n'y a pas un minimum vital de conditions de travail dans certaines boîtes. Et quand on parle de minimum, ce sont des clauses professionnelles qui n'existent pas. Il y a des journalistes qui sont à la fois publicitaires et journalistes; les définitions de tâches n'existent pas. Les conditions minimales pour faire le travail n'existent pas non plus.

Nous avons, à la suite de ce colloque, mis sur pied un comité, avec l'aide du ministère du Travail, avec le ministre Fréchette alors, pour essayer de voir ce qu'on pourrait faire pour eux parce que dans certains cas, dans certaines boîtes, soit de la radio soit des hebdos, il y a 1 ou 2 employés et c'est donc très difficile de les rejoindre.

C'est un peu le résultat du travail de ce comité qu'on vous livre aujourd'hui. On l'a appelé contrat-type de travail; ce n'est peut-être pas la bonne appellation. C'est un minimum de clauses qu'on voudrait discuter avec les entreprises de presse en région, un minimum de définitions de tâches sur lequel on pourrait tous s'entendre. J'ai parlé avec de nombreuses entreprises de presse en région et ce ne sont pas toutes les entreprises de presse qui ont des mauvaises conditions. Il y en a qui sont excellentes. Mais les quelques-unes qui n'en ont pas déteignent sur tout l'ensemble et font en sorte que les gens disent qu'en région, ça va mal.

Alors, on voudrait d'abord amorcer avec les hebdos et avec les radios une discussion sur ce contrat-type de travail et on demanderait aussi l'appui du ministère des Communications qui pourrait peut-être, sous forme d'une aide quelconque, directe ou indirecte, aider aussi les entreprises qui voudront bien s'embarquer dans ce genre de discussion.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

On est d'accord en principe. Je pense que la discussion, vous l'avez dit à la fin de votre intervention, devrait se faire entre vous autres et nous autres. Je ne vois pas pourquoi le gouvernement viendrait s'impliquer là-dedans.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Vous avez donc raison.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Maintenant, on est très ouvert à ça. D'ailleurs, notre proposition où l'on parle d'engagement de pigistes, c'est peut-être un peu pour aider les journalistes qui sont là. Là où on a seulement 1 journaliste dans une boîte, si on avait la possibilité d'engager facilement des pigistes qu'on paierait à la pièce, sans déductions, ça nous permettrait d'aider ces gens-là et d'améliorer notre contenu. Je pense que notre proposition va un petit peu dans le même sens que celle de la FPJQ. Mais je pense que la discussion, on devrait l'avoir ensemble.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Sur les interventions que j'ai entendues, je voulais juste renforcer le consensus là-dessus; attention à la négociation sectorielle, c'est très dangereux.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Je voudrais juste souligner à la Fédération professionnelle des journalistes que dans certaines régions, il y a une très, très forte proportion de journalistes professionnels qui sont dans les médias communautaires, en particulier dans les radios communautaires. Je pense à l'Abitibi-Témiscamingue, à la Gatineau, au Bas-du-Fleuve. Et dans ces boîtes-là, il y a des particularités: les journalistes sont aussi propriétaires et malgré tout ce que l'on a dit sur le niveau des subventions que reçoivent les médias communautaires, nous vivons dans un état de pauvreté lamentable. Il faudrait en tenir compte.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Je réitère que les radiodiffuseurs sont certainement disposés à ouvrir un dialogue avec la FPJQ. Je ferais seulement remarquer que le mot « contrat-type » est un mot qu'on devrait peut-être chercher à éviter puisque dans certaines de ces boîtes-là, il y a déjà un syndicat et une convention collective. Le mot « contrat-type » n'est peut-être pas le mot à retenir. Il y a aussi la particularité qu'effectivement, le Code du travail du Québec s'applique aux hebdos régionaux mais c'est le Code du travail du Canada qui s'applique aux radiodiffuseurs.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Il serait bon de rappeler que la résistance au droit d'association dans les hebdomadaires et les petites entreprises de radio est énorme. Les lois sont là mais les associations d'employeurs et les employeurs individuellement nous offrent une résistance phénoménale. Ils sont pour les syndicats mais ailleurs que dans leur boîte, en général.

Il y a un autre élément objectif qui est très important. Je vais vous donner un exemple facile. On a déjà, avec l'accord de notre unique membre qui est président et secrétaire général, syndiqué le journaliste de La Voix populaire de St-Henri. On a été accrédité et on a négocié une convention collective puis à un moment donné, le gars s'est tanné et le syndicat est tombé à terre. Il y a des limites à ça, juste à cause de notre régime de travail et des rapports de force. Je ne vous cacherai pas que nos 4 camarades journalistes de La Frontière, en Abitibi, sont dans une position, face à leur entreprise, qui n'est pas exactement un lit de roses. Nous aimerions qu'il y ait une négociation sectorielle pour des conditions minimales de travail à travers le Québec, dans l'ensemble des industries, sur le journalisme par exemple; on pourrait nommer d'autres métiers. Mais vous avez déjà entendu le porte-parole officiel du patronat dire qu'il faut fuir ça comme la peste, que c'est l'enfer. Nous y reviendrons à cet enfer dans les propositions ultérieures.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Il nous reste, par rapport aux relations de travail, 3 propositions que je résume.

La FTQ, dans le but de minimiser les impacts négatifs des changements technologiques, demande au gouvernement de modifier les lois du travail de façon à obliger un employeur à donner un préavis et à négocier les changements technologiques, et à permettre le droit de grève et/ou de veto à un syndicat accrédité.

La FNC-CSN recommande au gouvernement de modifier le Code du travail par la reconnaissance de la notion d'employeurs liés et par l'introduction de la notion d'accréditation multipatronale. Ça, c'est à propos des changements de propriété des entreprises. La FNC-CSN recommande aussi de mettre sur pied une enquête publique sur l'économie clandestine au Québec.

Dans une autre proposition, la FNC-CSN propose qu'une législation oblige les entreprises de communication à révéler leurs opérations (situation financière, production, vente, investissements, etc.) pour que tous ceux qui sont

concernés puissent prendre des décisions en toute connaissance de cause, notamment en ce qui a trait à la sécurité d'emploi des travailleurs. Il s'agit donc du droit à l'information économique dans l'entreprise que plusieurs pays européens ont inclus dans leur législation. Je vous rappelle qu'un débat a été amorcé là-dessus dans le chapitre sur le financement lorsqu'on a discuté de l'aide gouvernementale. La FTQ et l'Association des médias écrits communautaires du Québec avaient parlé de ça.

Quant à la proposition de la FTQ sur le droit de négocier les changements technologiques, je vous signale que le Syndicat des travailleurs en communication du Canada, qui est affilié à la FTQ, demande la même chose dans une proposition que nous étudierons dans le prochain chapitre.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Ça ne donnera peut-être pas satisfaction pour l'instant à la FTQ et à la FNC-CSN mais je voudrais indiquer 2 choses. Premièrement, c'est qu'il y a des propositions là-dedans, comme celles de la CSN, qui débordent très largement le Sommet sur les communications et ça embrasse toute la révision du Code du travail. Ça, c'est évident, ça ne s'applique pas qu'aux communications, ça s'applique à l'ensemble des secteurs d'activités.

Deuxièmement, pour ces 3 propositions, je veux faire valoir que j'ai ici un mémoire, confidentiel pour l'instant, daté du 20 septembre 1983 et ayant pour objet la technologie, l'emploi et le travail. C'est un mémoire du ministre de la Science et de la Technologie soumis au Comité ministériel de la Conférence sur l'électronique et l'informatique. Nous allons faire de cette Conférence sur l'électronique et l'informatique le lieu privilégié du débat sur le thème de la technologie, de l'emploi et du travail. Je pense qu'on devrait en référer à cette Conférence puisqu'il y aura des consultations qui seront menées; ce sont des commissions de travail auxquelles sont associés des partenaires.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Je veux rappeler qu'une proposition de la FNAC amorçait le débat sur les changements technologiques et leurs effets sur les emplois des femmes. On peut la ramener ici.

René Marcoux
Conseil de l'industrie électronique du Québec

C'est à propos de la résolution de la FNC-CSN sur la révélation des informations économiques des entreprises de communication. En tant qu'industrieis, nous sommes contre cette proposition car les renseignements qu'on demande de dévoiler font partie, normalement, des stratégies d'entreprises et pour des raisons aussi simples que la concurrence, nous ne pouvons qu'être contre.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

J'abonde dans son sens.

Claude Dessureault
vice-président exécutif (Division du Québec), Association des manufacturiers canadiens

Les employeurs, les manufacturiers, sont très conscients que le problème majeur du changement technologique, c'est les effets sur l'être humain. Il est essentiel pour les gestionnaires de faire en sorte que les employés, à tous les niveaux, expriment leurs inquiétudes, leurs préoccupations quant aux changements technologiques et aux effets que ces changements auront sur leur travail. Il faut que les nouvelles technologies soient au service de l'homme. Il ne faut pas que les hommes soient les esclaves des nouvelles technologies. Les gestionnaires comprennent ça et font en sorte que dans les établissements, dans les usines particulièrement, un changement technologique, avant d'être imposé aux employés, ait l'acceptation des employés et que cette acceptation soit vis-à-vis un objectif bien précis. C'est celui d'augmenter notre standard de vie et de permettre à chaque individu d'atteindre le plus haut niveau de perfectionnement dans son travail. Alors, c'est un effort, le changement technologique, au service de l'individu, d'abord, pour se perfectionner et au service de l'entreprise pour atteindre ses objectifs économiques dans le but d'augmenter notre standard de vie à tous. Dans les entreprises où les employés ont choisi par le biais d'un syndicat de discuter des changements technologiques, les gestionnaires sont à la disposition du syndicat pour en discuter. On n'a pas besoin de législation pour ces choses-là.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Il va sans dire que nous sommes contre cette proposition de la FNC-CSN. J'aimerais que monsieur Bertrand écoute bien, là. Je vais parler des médias

écrits communautaires subventionnés et qui ont accès au marché de la publicité. Si on se fie à tout ce qu'on a dit depuis le début du Sommet et avec cette résolution-là, voici ce qui pourrait se passer. Les médias communautaires écrits accèdent au marché par des subventions. On a aussi parlé d'aide à l'acquisition d'équipements. On s'en va s'acheter des équipements encore avec des subventions, etc. Ils sont en train de s'organiser des programmes avec les universités pour devenir de meilleurs gestionnaires. Pendant ce temps-là, les syndicats demandent la négociation sectorielle. Où est située la petite entreprise de presse dans tout ça? Comment va-t-elle faire pour résister à tout ça? Quelle sera la garantie d'emploi des travailleurs si on vient nous attaquer comme ça de toutes parts? Alors, on nous jettera à terre; jeter les industries à terre, ça crée des emplois, ça?

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Avant que monsieur Arpin ne le dise, je sais qu'il y a une partie de nos propositions qui s'adresse à la juridiction fédérale.

Étant donné que le ministre nous a proposé un autre forum et qu'on accepte sa suggestion, je voudrais juste indiquer les motivations qui nous amènent à poser de tels gestes. Et là, ça s'adresse à monsieur Larouche. Les très petites entreprises qui ne font pas partie de consortiums du genre Péladeau — Québécor, Power Corporation, Télémédia, généralement, quand ça va mal, elles nous supplient de regarder leurs livres et de les aider à les sortir du trou parce qu'elles sont au bord de la fermeture. On n'a pas de problème avec elles pour avoir les informations; quand ça va mal, on le sait. Il y en a que ça fait 3 fois que l'on regarde leurs bilans et elles sont toujours aussi au bord de la faillite. On essaye de les aider pour sortir du trou parce que ce sont nos jobs. C'est avec les autres entreprises que j'ai mentionnées qu'on a des problèmes. Elles nous proposent des réductions d'emplois en alléguant les difficultés économiques mais refusent systématiquement de révéler leurs opérations économiques pour des raisons de compétition. C'est avec ces gens-là qu'on aimerait en parler, et avec le gouvernement, au prochain forum.

Charles Langlois
président, Chambre de commerce de la province de Québec

Nous voulons faire part de notre intérêt pour le prochain travail qui sera entrepris sur les changements technologiques par rapport aux implications sur les emplois. Nous sommes conscients qu'il y a là des problèmes mais nous sommes aussi conscients que nos industries doivent demeurer compétitives et

être capables de faire face au marché de la concurrence si nous voulons rester là et continuer à avoir un certain nombre d'emplois dans le domaine de la technologie.

Et en ce qui concerne la proposition de la FNC-CSN, j'ai vu d'autres termes qui concernent l'accréditation multipatronale, on est allé à régionale et maintenant, l'accréditation économique. Et là, je dois dire que le qualificatif que monsieur Leborgne a utilisé tout à l'heure est encore plus approprié.

Fernand Daoust
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Nous sommes d'accord pour vider le débat à une autre table sauf qu'il faut dire deux mots sur ce que monsieur Dessureault a mentionné. Dans le fond, il nous dit: faites-nous confiance, nous avons la volonté d'impliquer les travailleurs dans les changements technologiques. Faites une profession de foi, c'est ce que vous nous dites. Mais dans le concret, on s'aperçoit quotidiennement que les employeurs refusent à peu près systématiquement tout échange de vues, toutes discussions sur l'introduction des changements technologiques. Ils nous mettent devant le fait accompli, contredisant en cela ce que monsieur Dessureault nous dit.

La plupart des experts et des auteurs qui se penchent sur l'introduction des changements technologiques dans l'entreprise sont unanimes et disent qu'il faut impliquer les travailleurs. On est en bonne compagnie. Somme toute, pour nous, il s'agit d'institutionnaliser ces échanges-là par des textes précis, des textes de loi, qui vont obliger les entreprises, au moment où s'annoncent des changements technologiques, à impliquer les travailleurs dans toutes les étapes, avec toutes les conséquences que ça implique.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

Pour limiter un peu les craintes de monsieur Larouche quant à la formation universitaire et au soutien à l'entreprise, ses entreprises y ont droit. Elles n'ont qu'à s'en prévaloir.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

Pour revenir sur la proposition de la FNC-CSN à l'effet que les grands journaux ouvrent leurs livres, un grand journal, c'est une entreprise comme telle. Il ne

voudrait pas être soumis à d'autres règlements que la multiplicité des règles, des règlements, des obligations morales, conventionnelles ou autres auxquels il est déjà soumis. Il n'y a aucune raison pour que les entreprises de presse aient un régime particulier à ce niveau-là. La Presse n'appartient pas à Power mais aux journaux Trans-Canada, à monsieur Paul Desmarais en personne.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Au cas où la FNAC ne serait pas invitée aux débats à venir, je veux dire qu'on appuie la proposition de la FNC sur la révélation des opérations économiques des journaux et on demanderait en plus qu'ils révèlent leurs politiques d'information en vertu du droit du public à l'information. Si on était averti avant de ce qui se passe, ça serait possible de réagir là-dessus aussi.

Pierre Marois
ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Il faudra débattre de ces questions en d'autres lieux. Il m'apparaît qu'il y a un certain nombre de choses qui sont tout de même fondamentales. Il semble se dégager un commencement de consensus sur un certain nombre d'éléments comme l'absolue nécessité de la création d'emplois, de la promotion de l'emploi dans toute la portée de ce mot-là mais également du maintien de l'emploi. Il est évident que les changements technologiques ne seront pas sans avoir un effet sur l'emploi, dans certains cas en mieux, dans certains cas en moins bien.

À partir du moment où les partenaires sont d'accord pour dire que ces choses-là doivent être examinées, faites dans le concret et le vécu de tous les jours en impliquant ceux et celles qui les vivent au premier chef, et le gouvernement peut donner un coup de main comme partenaire, à partir de ce moment, il m'apparaît évident qu'un certain nombre de données doivent être par voie de conséquence accessibles. C'est tellement vrai que des expériences concrètes, je nuancerais en ce sens-là un petit peu les propos de monsieur Daoust, ont été faites depuis quelque temps au Québec par le biais de la mise sur pied de comités dits de protection de l'emploi qui sont maintenant possibles sur une base volontaire. Et pas uniquement dans des cas de catastrophes. Il y a quelques exceptions où ça a donné des résultats extrêmement intéressants, où la confidentialité a été préservée par tous les partenaires mais ce n'était pas un accès aux états financiers. C'était un accès à toutes les données pertinentes pour examiner un problème, notamment les données financières pertinentes.

Il y a 2 façons pour y arriver. La voie autoritaire: constatant un jour une absence de consensus, un gouvernement doit prendre ses responsabilités et légiférer; ou alors, comme ça s'est passé dans d'autres pays, les lois sont venues simplement par la suite confirmer juridiquement des consensus intervenus entre les partenaires. C'est la voie que je nous suggère et nous souhaite. Sinon, bien, nous verrons.

7.6 Développement social

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Par rapport au développement social, il reste une proposition de la FNAC qui recommande

a) que le gouvernement attribue les pouvoirs requis à la Régie des services publics pour que cesse le processus de concentration de propriété dans la presse régionale;
b) que du temps d'antenne soit accordé aux groupes voulant transmettre des informations alternatives et que ce soit financé à l'aide des revenus provenant de la taxe de 2% sur la publicité;
c) que le gouvernement augmente son aide aux médias communautaires.

Madame Désilets, j'ai quelques suggestions à vous soumettre. Pour le point (a) sur la concentration des entreprises de presse, je vous signale qu'il y aura dans le prochain chapitre une proposition de la Fédération professionnelle des journalistes sur ce problème et vous pourrez alors exprimer vos vues là-dessus. Quant au point (b) sur du temps d'antenne à accorder aux groupes voulant transmettre des informations alternatives, on peut le discuter; mais quant à la taxe de 2% que vous voulez utiliser pour financer ça, là aussi, il y aura d'autres propositions sur ce sujet dans le prochain chapitre. Enfin, je rappelle que nous avons abondamment parlé de l'aide gouvernementale aux médias communautaires lorsque nous avons traité de l'aide gouvernementale dans le chapitre 5.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Je tiens au moins à parler du thème de l'information pluraliste; ce qu'on avait à l'intérieur de notre proposition, c'était 3 façons, selon nous, d'arriver à cette information pluraliste-là. Je ne voudrais pas qu'on perde l'esprit de la proposition même si on peut en discuter plus tard. Ce qui importe, c'est qu'on en discute.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

C'est pour dire à madame Désilets que le temps d'antenne pour l'information alternative, ça fait partie de la vocation d'accessibilité des radios communautaires et que c'est gratuit. Le meilleur moyen d'ouvrir la porte, de défoncer le mur, c'est de vous servir des médias communautaires et les autres médias vont être forcés de suivre.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Les radiodiffuseurs FM sont requis de par la réglementation d'offrir du temps d'antenne gratuitement aux groupes communautaires.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

Si les associations de consommateurs n'utilisent pas ce fameux temps d'antenne dont vous parlez, c'est parce qu'on doit assumer les frais de production. C'est ce qu'on nous a toujours dit. Si vous me dites le contraire, je vais être particulièrement heureux et satisfait de l'apprendre ici et soyez sûr qu'on va en profiter dans l'avenir. Mais on a toujours compris qu'il fallait assumer nos frais de production mais que le temps d'antenne lui-même était gratuit. Voulez-vous préciser?

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Je suis obligé de nuancer. Si vous voulez présenter une production sophistiquée qui nécessite par exemple des comédiens, de l'interaction entre différentes parties, ou des productions faites à l'extérieur qui impliquent donc des coûts qui sont hors de la programmation régulière des stations, je peux comprendre qu'on vous ait demandé de défrayer des coûts. Mais normalement, pour les stations de radio, on ne demande aucun coût; le temps d'antenne est disponible à raison d'un certain nombre de minutes par semaine. À ma connaissance, il y a d'ailleurs très peu de gens qui l'utilisent partout au Canada; ce n'est pas uniquement un phénomène québécois, c'est un phénomène pancanadien.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

On sait que du temps d'antenne est accordé aux groupes pour quelques minutes. Mais c'est pour passer un message, pour dire qu'il y a le bingo ce soir ou bien tel type d'affaire et pour inciter tout le monde à être présent. Ça, on le sait très bien. Ce qu'on entend par temps d'antenne, c'est vraiment un temps où on a le temps de passer un message, de passer aussi les informations comme, nous, on les voit et d'avoir une critique sur la société comme, nous, on la voit. Et ça, ce n'est pas toujours fait.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

C'est juste pour l'informer que la réglementation prévoit 30 minutes par semaine de temps d'antenne.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Pour une fois que la discussion sur le fond ne se fait pas dans le corridor, j'apprécie qu'elle se fasse devant tout le monde.

Chapitre 8

L'État et ses partenaires

Chapitre 8

L'État et ses partenaires

8.1 L'accès aux marchés extérieurs

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous commençons le dernier chapitre de nos échanges. Il porte sur l'État et ses partenaires. Nous abordons le premier sous-thème de ce chapitre et il y est question de l'accès aux marchés extérieurs. Je vous résume 2 propositions que nous traitons ensemble.

L'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada recommande au gouvernement d'appuyer les exportations par divers moyens dont la recherche, le regroupement d'entreprises et le financement.

Or, la SODICC annonce qu'elle entend favoriser financièrement la mise en place d'un consortium d'entreprises en vue d'exporter notre expertise technologique, principalement en câblodistribution cependant.

Je vous rappelle, au début de la discussion du présent sous-thème, que nous avons déjà beaucoup parlé des exportations dans le premier sous-thème du second chapitre.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Effectivement, le sujet de notre proposition y a de fait été traité et on n'a pas à y revenir.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

L'annonce de la SODICC, ceux qui sont intéressés n'ont qu'à en prendre note; il n'y a rien à ajouter là-dessus.

Nous passons à 3 autres propositions qui ont déjà été traitées en partie dans le même premier sous-thème du second chapitre.

La SODICC se dit prête à participer financièrement à la mise en place d'une structure d'exportation de produits télévisuels et audiovisuels, du moment que l'initiative provient des entreprises elles-mêmes.

L'Union des artistes propose au gouvernement de créer une société multipartite d'exportation qui serait respcnsable des politiques d'exportation du matériel technologique de communication et des productions à contenu québécois.

L'UDA, évidemment, propose aussi d'être représentée à cette société.

Je rappelle à l'Union des artistes qu'on a déjà examiné dans le second chapitre une proposition un peu semblable en rapport avec une politique de l'exportation des produits audiovisuels, mise de l'avant par le ministère des Communications. Peut-on considérer que la question a été réglée?

Serge Turgeon
membre, Union des artistes

Non. En fait, avec la création de cette société multipartite, on voudrait qu'on profite de cette porte ouverte pour faire passer, justement, nos productions à contenu québécois réalisées ici.

Michel Paré
directeur du Bureau pour le Québec, Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada

Je voudrais souligner que les créateurs désirent très fortement que toute cette belle exportation avec laquelle ils sont tout à fait d'accord se fasse avec eux et non pas sans eux. Ils sont très conscients du fait qu'il est extrêmement important pour eux d'exporter. Le marché québécois — dans les industries culturelles, on parle également de marchés — est extrêmement petit au niveau mondial. Il est extrêmement important qu'il y ait des exportations non seulement de la technologie qui sert de support à la culture mais également et surtout, de leur point de vue, de la culture elle-même.

Il est également important que cette exportation se fasse avec eux, qu'elle soit bien sûr reliée à des paiements de droits d'auteur ou de redevances de quelque ordre que ce soit pour la part des créateurs dans les choses

exportées et que ces droits soient remis aux créateurs mêmes dont les oeuvres ont fait l'objet d'exportations.

François Lebrun
président, Société de développement industriel du Québec

Outre la SODICC, la SDI aussi est intéressée par ces questions d'exportation. Nous avons de façon plus précise un programme qui vise à susciter des consortiums et nous en avons déjà approuvé une dizaine, dont le dernier porte justement sur un projet dans le domaine des communications.

Nicole Boisvert
président ex officio, Association des producteurs de films du Québec

Je profite de l'occasion pour rassurer tout de suite le président de la SODICC. L'initiative a été prise et continuera d'être prise par le secteur privé pour organiser des missions exploratoires pour identifier nos marchés pour les vidéocassettes, pour la « syndication » (souscription), pour la télévision et pour les circuits-salles. Nous continuerons de prendre des initiatives pour organiser des missions commerciales et nous vous encourageons, ainsi que la SDI, à favoriser dans tous les domaines les regroupements d'entreprises.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à 2 propositions que nous traitons ensemble. Le ministre des Communications propose la mise sur pied d'une agence mixte chargée de la prospection, de la mise en marché et de la distribution sur les marchés extérieurs pour les logiciels et progiciels québécois.

Or, l'ADISQ recommande au ministère des Communications qu'il se dote des ressources pour fournir aux entreprises québécoises un centre de coordination et d'évaluation de l'information qui permettra des décisions éclairées et qui indiquera les secteurs d'activités qui, à l'échelle mondiale, pourraient permettre l'existence ici de créneaux d'excellence. La proposition du ministère des Communications répond-t-elle en partie aux voeux de l'ADISQ?

Michel Gélinas
président, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Le sens de notre proposition, c'est qu'il y ait, comme au Japon, une agence gouvernementale qui soit toujours au fait des derniers développements tech-

nologiques dans tous les domaines pour pouvoir au besoin orienter, réorienter même, l'activité de certaines entreprises. Je fais état par exemple de l'avènement de ce que l'on appelle le « compact disc », ces nouveaux petits disques que l'on va pouvoir acheter, qui vont contenir une heure de musique et qui sont absolument indestructibles. Ça serait malheureux qu'à ce moment-ci, il y ait une entreprise québécoise qui décide de se lancer dans la fabrication et l'impression de galettes de plastique comme on les connaît maintenant alors que ça s'en vient. On aura quelque chose qui sera désormais basé sur la fibre optique et dans les studios d'enregistrement, on a tout le phénomène de l'avènement du traitement digital par opposition au traitement analogique. Il faudrait qu'il y ait une agence gouvernementale qui soit toujours au fait des derniers développements et non pas que ce soit le contraire bien souvent et qu'on apprenne au gouvernement comment ça se passe.

Gilles Laporte
Association canadienne des entreprises de services en informatique

Nous sommes d'accord, de façon générale, avec la proposition du ministère des Communications relativement à la mise sur pied d'une agence de commercialisation des logiciels. On a toutefois une inquiétude. Vous savez combien on a parlé souvent aujourd'hui de la conférence sur l'informatique qui s'en vient. Or, en furetant dans les corridors, on a appris que la CADAPSO, entre autres, qui représente, d'après nous, les plus importantes firmes d'informatique au Québec, ne serait pas nécessairement invitée à ce sommet-là. On a eu des discussions avec monsieur Paquette pour rétablir cette situation-là. Je voudrais m'assurer qu'on va aussi être considéré lorsqu'il va être question de cette agence de commercialisation.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Il faut se réjouir des préoccupations du ministre des Communications pour les retombées économiques des activités de son ministère. C'est positif. Il faut admettre toutefois que les intervenants québécois dans le dossier ont tout de même certaines difficultés à trier les prérogatives de divers ministères. On a des fois de la misère à s'y retrouver entre le MICT et le MCQ. Ça m'amène à m'inquiéter doublement quand le ministère des Communications veut maintenant s'en aller vers les marchés extérieurs. On en embarque un troisième là-dedans. Je pense que depuis le début de nos travaux, on s'est inquiété un peu des dédoublements et qu'on a dit de faire attention; il ne faudrait pas tripler les responsables après les avoir doublés. Je pense que ça devrait s'appliquer au ministère aussi.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Nous avons à ce moment-ci une préoccupation semblable à celle que vient d'exprimer monsieur Boutin. Je pense que nous sommes chanceux d'avoir avec nous le président de la SDI parce que j'observe que la SDI a déjà 2 programmes, l'un sur l'aide à l'industrie électronique et l'autre sur l'aide à l'exportation. C'est tout simplement une préoccupation de coordination de l'action qui nous amène, comme monsieur Boutin l'a dit tantôt, à nous assurer qu'il n'y aura pas plusieurs guichets uniques.

Robert Piquette
président, Conseil de l'industrie électronique du Québec

Au sujet de la proposition du ministère des Communications, le Conseil est d'accord avec les principes ou les objectifs visés, c'est-à-dire de favoriser une plus grande expansion des entreprises de logiciels. Là où nous hésitons par contre, il nous reste à réfléchir, c'est le moyen qu'il préconise, c'est-à-dire l'aspect de la commercialisation via une agence de distribution. Ce que nous proposons au ministère, c'est la formation d'une commission permanente sur les logiciels qui établirait, entre autres, la nature et les modalités de fonctionnement de cette agence de distribution de manière à répondre aux objectifs que le ministère s'est donnés. Je propose que dans cette commission-là, il y ait les gens de la CADAPSO et tous les gens directement intéressés par ce problème.

François Lebrun
président, Société de développement industriel du Québec

À propos des 2 guichets uniques, j'ai rencontré la semaine dernière le président de la SODICC pour discuter de ces questions et nous avons convenu de nous concerter régulièrement en matière d'exportation. Ça peut donner lieu à des interventions de l'un ou l'autre organisme mais parfois les deux peuvent intervenir sur un même projet. Si des fonds sont requis, il est possible que la SODICC puisse intervenir sous forme de capital-actions et que la SDI puisse intervenir sous forme de prêt ou de garantie de prêt. Ça va être examiné à la pièce. Mais on peut vous assurer qu'au palier administratif, nous allons nous concerter, justement pour éviter le genre de situations qui vous inquiète.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je dois admettre que je n'ai pas de réponse à la proposition de l'ADISQ, n'ayant pas eu la possibilité de la lire au complet. J'ai pris bonne note des remarques de monsieur Gélinas qui nous dit d'être au courant, au niveau gouvernemental, qu'il se fait des choses à l'extérieur et que si on veut définir des créneaux d'excellence, des créneaux d'intervention, il ne s'agirait pas de refaire ce qui est déjà fait en mieux à l'étranger mais plutôt de consentir des efforts dans des secteurs où on n'a pas véritablement pris les devants. C'est un peu ce que je retiens de votre message.

Michel Gélinas
président, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Le message, c'était que le gouvernement soit toujours tout à fait informé des nouvelles technologies.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Il n'y aura pas d'agence gouvernementale mais je pense que le ministère de la Science et de la Technologie...

Michel Gélinas
président, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

La forme que ça prendra, ça nous est assez égal; l'idée, c'est de retenir l'exemple japonais où il y a justement un organisme comme ça qui peut au besoin orienter l'activité de l'industrie japonaise.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Quant à la proposition du MCQ, on sent très bien que ce Sommet aura permis de dégager un consensus très large sur l'importance pour le Québec de mettre la priorité sur les logiciels.

Michel Gélinas
président, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Absolument.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Il y a la foire internationale du logiciel que j'ai déjà annoncée 3 fois. Alors, je l'annonce à nouveau. Il y a toute l'informatisation des entreprises de communications, incluant les logiciels et progiciels. Il y a la logithèque. Maintenant, nous avons cette question d'aide à l'exportation.

J'ai bien pris connaissance des commentaires faits par tout le monde, y compris le représentant de la SDI et celui de la SODICC. Je me rappelle effectivement d'une réunion mémorable où on tentait d'établir un protocole d'entente entre la SDI et la SODICC qui tentent de se concerter pour ne pas se piler sur les pieds et être vraiment complémentaires dans leurs actions.

Je suis prêt à amender la proposition du ministère des Communications pour ne pas dire que ce Sommet retient l'idée qu'il y aura une agence de commercialisation des logiciels et progiciels et dire plutôt, probablement en se servant de la proposition qui avait été faite par monsieur Piquette et qui avait été retenue, que la commission sur les logiciels — qui pourrait être temporaire au départ et devenir permanente — établirait les façons d'aider à l'exportation des logiciels. C'est fondamental. Nous avons de nombreuses entreprises québécoises qui développent en ce moment des logiciels mais, tout à l'heure, le marché intérieur québécois ne sera pas suffisant. Pour assurer leur viabilité, il faut donc occuper les marchés extérieurs.

Je retiens des différentes interventions qu'il ne faut pas de dédoublement, pas de nouvelles structures quand il en existe déjà, qu'il faut faire en sorte, si possible, d'associer au maximum les gens qui s'intéressent à ce dossier quand viendra le temps de prendre une décision finale et qu'on est d'accord avec le principe de l'aide à l'exportation des logiciels et progiciels.

8.2 La politique d'achat

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous entamons le sous-thème portant sur la politique d'achat avec 2 propositions de principes de politique en rapport avec le faire-faire en informatique.

La CADAPSO recommande au gouvernement d'adopter une politique claire de développement d'une industrie des services informatiques, entre autres en finalisant une politique du faire-faire pour les secteurs public et parapublic. Or, le ministère des Communications du Québec propose justement d'augmenter la part de l'entreprise privée dans la fourniture des services informatiques au gouvernement de 5% actuellement à 15% dans 5 ans. Monsieur Laporte, est-ce que ça répond à vos attentes pour l'instant?

Gilles Laporte
Association canadienne des entreprises de services en informatique

Ça répond partiellement à nos attentes. On est content qu'il y ait finalement une politique énoncée par le ministère des Communications. Ça fait déjà plusieurs années que ça se discute. Si je ne me trompe pas, les premières discussions remontent à 5 ans. Ce qui est un petit peu décevant, c'est de voir les chiffres. Le ministère lui-même mentionne dans sa proposition que les gouvernements ontarien, canadien et américain donnent respectivement 20, 18 et 22% à l'entreprise privée. Tout l'objectif derrière cette politique de faire-faire, c'est de pouvoir renforcer le secteur québécois pour diminuer au Québec la part des importations ontariennes et canadiennes de services informatiques. Or, il nous est permis de douter, étant donné qu'on parle de monter ça à 15% et ce, dans un laps de 5 ans, 5 ans, c'est loin en informatique, que ça arrête ces importations-là. Je suis heureux de voir finalement une politique mais je suis un peu déçu que ça ne soit pas plus vigoureux ou du moins plus rapide au niveau de l'implantation.

D'autre part, une des facettes qui n'est pas claire dans cette politique, c'est de savoir si elle s'applique aux régies d'État et au secteur parapublic qui, dans la structure gouvernementale québécoise, sont au moins aussi importants que le gouvernement lui-même.

Enfin, notre proposition contenait d'autres volets qui n'ont pas été mentionnés. On demandait le retrait des organismes publics et parapublics du marché des services informatiques; on est habitué chez nous à voir les universités, maintenant les cégeps, les hôpitaux et les régies d'État nous faire concurrence et on aimerait avoir la position du gouvernement là-dessus. On voulait aussi s'assurer que cette politique de faire-faire soit adaptée à la structure de l'industrie québécoise qui est quand même constituée dans beaucoup de cas de petites entreprises; il faudrait que la nature et la durée des contrats soient adaptées à cette structure-là. J'apprécierais peut-être obtenir les commentaires du ministère à ce niveau.

Jean-Noël Tremblay
président, Fédération des cégeps

Il faut être très prudent sur les affirmations qui sont faites dans la proposition de la CADAPSO sur le rôle qui peut être joué dans ce domaine par les secteurs public et parapublic, et en particulier le monde de l'éducation. Je pense qu'il peut y avoir une erreur de perspective. Il ne s'agit pas pour nous de prendre le marché québécois dans le domaine de l'informatique; il s'agit de savoir, je pense que c'est vrai pour les universités, le collégial et le secondaire, qu'il y a là énormément de professionnels, de ressources humaines, de ressources financières et matérielles qui sont à la disposition et pour les fins de l'enseignement. On ne pourra jamais empêcher les gens de faire de la recherche. On ne pourra jamais empêcher les gens de développer des logiciels, des didacticiels pour les fins d'enseignement.

Ce dynamisme-là à l'intérieur des institutions, normalement l'entreprise privée peut s'en emparer dans la mesure où ça se traduit par des contrats d'achat, des contrats de service et des relations mixtes entre l'entreprise privée et ces secteurs-là d'activités; on arrive ensemble à développer des choses. Dans la mesure où ça n'existe pas cependant sur le marché, où ce n'est pas disponible ou identifié, il appartient à ces institutions-là, pour les fins mêmes qu'elles poursuivent, de le développer, de le créer.

Raymond Plante
président, Société de gestion des droits d'auteur

Nous sommes d'accord pour que le gouvernement favorise au maximum le développement de l'industrie privée mais dans ce domaine-là comme dans d'autres, on trouve important que les droits d'auteur soient bien surveillés. C'est parce que souvent, dans les politiques de faire-faire, quand le gouvernement confie à l'industrie privée la tâche de fabriquer des choses, concernant les droits d'auteur, il se débarrasse d'une patate chaude, autrement dit, et les auteurs en souffrent à ce niveau-là.

Esther Déziels
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Nous ne voyons pas tellement d'un très bon oeil le fait qu'on passe de 5% à 15%. Ce qui nous inquiète là-dedans, c'est que le gouvernement devrait développer son expertise dans ça et ses fonctionnaires devraient avoir la formation nécessaire pour le faire; ça sauverait probablement des emplois aussi.

Paul Gauthier
président et directeur général, Société d'investissement Desjardins

Je prendrais une position tout à fait opposée à la dernière. Comme représentant d'un groupe d'investisseurs, je voudrais souligner tout l'intérêt que cela peut présenter pour des entreprises dans le secteur des industries de services en informatique. Une assiette de base, c'est un départ extrêmement important, c'est un appui extrêmement important au développement d'expertise qui par la suite pourra devenir exportable. Il y a déjà des firmes au Québec qui sont très fortes et très connues dans ce domaine-là; on peut mentionner DMR et d'autres. Pour faciliter l'explosion d'entreprises dans ce secteur-là, j'appuie sans réserve la proposition de la CADAPSO et je me joins à elle pour dire que l'effort de 5 à 15% en 5 ans m'apparaît quand même modeste.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

C'est pour faire part de notre satisfaction vis-à-vis la proposition du ministère des Communications sur la politique du faire-faire. C'est une idée que nous poussons depuis longtemps, elle commence enfin à percer. Nous partageons l'avis des intervenants précédents quant à l'importance ou au degré d'accélération mais nous devons mentionner notre satisfaction parce que nous l'avons demandée tellement souvent.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

La politique du faire-faire est peut-être en soi une idée intéressante. Mais il ne faudrait pas que ce soit la politique du défaire. On aimerait savoir si, dans sa proposition, le ministre des Communications entend procéder à une mise à pied de son personnel équivalente au transfert d'emplois qu'il veut faire dans l'entreprise privée. Si c'est ça la manoeuvre, on pense qu'il joue au fou mais on espère qu'il va nous répondre non parce qu'on le considère comme assez sérieux jusqu'à maintenant. Alors, on est bien d'accord mais qu'il ne procède pas par mises à pied. Déplacer des chômeurs d'un secteur à l'autre, ça ne paraît pas être un objectif de société tellement intéressant. Il y en a d'autres qui ont essayé ça avec Applebaum-Hébert pour Radio-Canada. Il fut un temps où il fallait couper le personnel de Radio-Québec parce que c'était plus culturel de faire faire ça par l'entreprise privée. Il y a des limites au faire-faire.

Gaétan Nadeau
membre du conseil d'administration, Fédération des ACEF du Québec

La politique du faire-faire, si c'est une politique qui a trait à la quincaillerie, ça ne nous fatigue pas trop; si c'est pour la gestion de certains programmes, étant donné qu'il y a toujours des données qui sont impliquées là-dedans, ça nous apparaît difficile et probablement inapplicable avec la Loi 65. Sur cet aspect-là tout au moins, quand on parle du retrait du marché des services informatiques des régies autonomes du gouvernement, ça nous fatigue un peu; on pourrait peut-être nous donner plus de détails là-dessus, là, pour nous rassurer.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

À monsieur Leborgne qui s'inquiète au niveau des emplois, il a tout à fait raison; j'avais pris une note avant qu'il n'intervienne pour dire que si nous n'allons pas plus haut que 15%, c'est que nous voulons d'abord utiliser de façon optimale les ressources humaines que nous avons déjà à notre disposition. Et ce serait tout à fait contraire à nos objectifs qu'une politique du faire-faire crée une saignée considérable au niveau des emplois qui existent déjà au gouvernement du Québec dans le secteur des services informatiques.

Dans une politique du faire-faire, c'est très difficile d'aller au-delà d'un certain pourcentage à cause de cette question d'utilisation optimale des ressources existantes. Mais deuxièmement, il y a des études qu'on a faites et qui font apparaître que pour certains types de services qui peuvent nous être fournis par l'industrie privée, le coût est plus élevé que ce que nous faisons à l'intérieur du secteur public. Et on sera prêt éventuellement à rendre publiques de telles études parce qu'elles sont effectivement très intéressantes; elles font apparaître qu'il y a des distorsions dans les coûts. Je prends simplement le génie-conseil: c'est 40% plus élevé si on le confie à l'entreprise privée que si on le réalise avec les experts qu'on a à l'intérieur du gouvernement du Québec.

Finalement, c'est vrai que passer de 5 à 15%, ce n'est peut-être pas énorme mais ça représente tout de même — on parlait tantôt de petites entreprises québécoises qui ont donc besoin d'être associées progressivement à cette politique du faire-faire — un montant de 15 millions de dollars par année pour le secteur privé.

Gilles Laporte
Association canadienne des entreprises de services en informatique

Qu'en est-il de mon point sur le retrait des régies, universités, etc., du marché des services informatiques?

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Nous avons tenté d'avoir des discussions avec ce qu'on peut appeler le secteur autonome dans le secteur public, les régies, le secteur de l'éducation. On a tenté de parvenir à une entente avec le ministère de l'Éducation, les commissions scolaires, l'ensemble des régies, les hôpitaux pour mener à terme cette politique du faire-faire. C'est plus facile de prendre les décisions pour ce qui est de nos affaires, c'est-à-dire quand on parle des ministères directement reliés à la Loi sur l'administration financière. Mais quand vient le temps de faire ce travail avec les régies ou les réseaux des affaires sociales ou scolaires, c'est beaucoup plus difficile. Là-dessus, il y a du travail à faire; si vous pouvez mener progressivement des politiques d'incitation et de persuasion, ça nous aidera.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Toujours en rapport avec la politique d'achat, nous avons maintenant des propositions portant plus spécifiquement sur l'achat de produits québécois.

La première proposition est de l'Association des compagnies de téléphone du Québec. Elle recommande au gouvernement d'appliquer une politique d'achat de produits québécois et, au besoin, de favoriser la fabrication ici de nouveaux produits avant d'importer.

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

Cette proposition visait à favoriser le développement de projets de recherche et développement et on en a déjà traité.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, il y a 2 autres propositions. L'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques recommande d'accepter comme québécois les produits fabriqués ailleurs par les entreprises ayant une présence manufacturière raisonnable au Québec.

Dans la même veine, la Chambre de commerce recommande que le gouvernement reconnaisse comme québécois les produits fabriqués ailleurs par une entreprise ayant au moins un établissement de production au Québec opérant avec un mandat de mission mondiale.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Il est évident qu'au Québec, on veut se servir des achats gouvernementaux et paragouvernementaux pour exploiter au maximum les retombées économiques locales. Mais il nous faut reconnaître, avec cette politique d'achat, la contribution très importante qui est faite et peut être faite à l'économie du Québec par les grandes corporations qui ont de multiples établissements, chacun de ces établissements étant spécialisé dans une ligne de produits en particulier.

Ce sont des choses auxquelles se sont intéressés plusieurs corps intermédiaires dans les dernières années et on est arrivé avec un commencement de consensus qu'on a appelé les missions mondiales. Cela s'appliquerait aux grandes entreprises qui ont un établissement important au Québec qui a effectivement une mission mondiale de vendre et de distribuer ses produits spécialisés à la grandeur du monde et qui maintient une balance économique favorable au Québec. Dans ces cas, nous demandons que, lors des appels d'offres des autorités gouvernementales supérieurs, en ordre de grandeur, à un seuil prédéterminé, à quelques millions de dollars — le nombre m'échappe — et s'il n'y a pas au moins 3 fournisseurs québécois, nous demandons donc que la politique d'achat du gouvernement reconnaisse ces entreprises-là qui ont un établissement local, qui fabriquent un tel produit mais ailleurs qu'au Québec, qu'elle reconnaisse ces produits-là comme étant des produits québécois.

Ça a été étudié par la Chambre de commerce, ça a fait le sujet de dialogues avec le Secrétariat des achats. Alors, la politique est ébauchée et nous aimerions profiter de ce Sommet pour la mettre en vitesse.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Notre proposition va dans le même sens sans entrer autant dans les détails que vient de mentionner monsieur Boutin. Nous en sommes venus à peu près à la même conclusion et les deux propositions sont très compatibles.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Ce que messieurs Boutin et Létourneau viennent de dire est tellement pertinent que déjà en 1981, au Sommet sur l'économie du grand Montréal, un engagement avait été pris par le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme pour mettre sur pied un projet expérimental qui durerait 2 ans et qui s'adresserait, dans un premier temps, à un nombre limité d'entreprises qui seraient invitées à signer des ententes particulières avec le gouvernement. Ces entreprises avaient comme particularité de fabriquer, de produire hors Québec un certain nombre d'éléments qui pouvaient être utiles à l'économie québécoise mais elles s'engageaient en retour à établir au Québec ou à démontrer qu'elles avaient déjà établi au Québec une mission mondiale acceptable selon les critères d'admissibilité déterminés par le gouvernement.

En d'autres mots, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme accepte cette approche, l'expérimente en ce moment et reconnaît qu'effectivement, il y a des entreprises hors Québec qui participent au développement économique du Québec. Il s'agit pour elles de faire la preuve que leur participation au développement économique du Québec est telle qu'on doit les considérer à la limite comme des entreprises qui effectivement produisent québécois. Donc, au niveau du principe, c'est une acceptation.

Claude Dessureault
vice-président exécutif (Division du Québec), Association des manufacturiers canadiens

C'est simplement pour ajouter notre accord à cet effet.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Vous avez entièrement raison, monsieur le ministre; les accords de principe sont là, les cadres sont en place mais nous déplorons que non seulement aucune entente particulière n'a été paraphée à l'heure actuelle mais qu'il n'y a

presque pas, à ma connaissance, qu'il n'y a aucun dialogue qui a même été commencé entre le Secrétariat des achats et un des intervenants potentiels.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Vous avez raison, monsieur Boutin. Je me fais un devoir, dans les jours qui viennent, de transmettre cette remarque au ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons aux propositions suivantes qui concernent les produits audiovisuels. Nous traiterons ensemble 2 propositions.

L'Association des producteurs de films du Québec invite le gouvernement et ses organismes à une politique de faire-faire en audiovisuel, à l'achat chez nous ou à l'importation via des distributeurs québécois et à l'acquisition des droits de reproduction et d'utilisation.

L'Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films demande au gouvernement du Québec d'élaborer une politique faisant en sorte que toute activité de commercialisation ou d'acquisition de documents audiovisuels soit retirée aux organismes publics et parapublics et confiée aux distributeurs indépendants et que la diffusion gratuite de productions soit limitée au minimum.

Jacques Bouchard
Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films

Il y a énormément de ministères qui touchent de près ou de loin la diffusion de l'audiovisuel ici au Québec et il est maintenant impérieux qu'il y ait une sorte de coordination entre ces ministères en matière de diffusion des documents audiovisuels, de faire-faire ou de production de documents audiovisuels gouvernementaux.

Concernant particulièrement les institutions publiques, là, il y a aussi un fouillis assez incroyable. Des équipements appartenant à des institutions, cégeps, universités, sont parfois utilisés, loués, commercialisés à l'extérieur, ce qui crée une situation de compétition inacceptable avec les mêmes services qui sont offerts par des entreprises privées.

De nombreuses salles publiques au Québec, toujours là des salles de cégeps, d'universités, servent à des fins de diffusion du cinéma, ce qui est louable, mais parfois à des fins de diffusion commerciale du cinéma et ceci, pour financer des associations ou des activités de toutes sortes et n'ayant rien à voir avec le cinéma. Nous recommandons formellement que les revenus provenant de l'exploitation et de la diffusion du cinéma dans les lieux publics soient réinvestis en quelque sorte dans le cinéma et l'audiovisuel.

Des institutions procèdent à des achats de produits audiovisuels à l'étranger alors qu'elles peuvent trouver parfois sur notre territoire les mêmes produits et pratiquent des prix d'achat qui sont tout à fait inqualifiables.

Je signale que le marché de l'audiovisuel au Québec qui peut représenter actuellement un pouvoir d'achat d'environ 4, 5 millions de dollars, nous n'avons pas de chiffres très précis là-dessus puisqu'il y a plusieurs ministères impliqués, se dégrade, particulièrement dans le milieu de l'éducation où les institutions bénéficient de moins en moins d'enveloppes spécifiques pour l'acquisition de produits audiovisuels finis. Je signale aussi à cet effet que lorsqu'il y a un budget, cet argent est parfois dérivé vers la production maison, vers l'achat d'équipements si bien qu'encore une fois, on ne sert pas la cause des documents audiovisuels finis.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

C'est simplement pour signaler notre appui à la proposition de l'AQDEF.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Le ministère des Communications du Québec est prêt à favoriser, sur la base des propositions faites par l'Association des producteurs de films et l'Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films, les éléments de politique qui y sont énoncés et qui visent à renforcer le rôle des distributeurs et exportateurs québécois. D'ailleurs, cela va dans le sens de la politique d'ensemble que le ministère des Communications a présentée relativement à l'exportation des productions télévisuelles à l'étranger et cela rejoint aussi la toute récente Loi sur le cinéma, la Loi 109, qui a été adoptée par l'Assemblée nationale et dont un des objectifs est de renforcer le rôle des distributeurs québécois pour la distribution des productions étrangères sur le marché domestique.

De façon plus spécifique, on pourrait aussi indiquer que le piratage des documents audiovisuels fait présentement l'objet de négociations entre le ministère de l'Éducation du Québec, le ministère des Affaires culturelles et d'autres ministères ainsi que les représentants des ayants droit.

Au ministère des Communications, pour information, il y a en ce moment un comité de travail qui étudie toute la question de l'audiovisuel gouvernemental (commercialisation, acquisition de productions, principe de gratuité à discuter, etc.) et tout ça se fait en collaboration, probablement le savent-ils déjà puisqu'ils y sont associés, avec des représentants des producteurs et des distributeurs et un rapport doit être soumis sur cette question spécifique en avril 1984.

Pour ce qui est des mesures peut-être plus spécifiques dont font état les producteurs et les distributeurs, on ne pourra pas, bien sûr, les régler au niveau des modalités à ce Sommet mais nous nous proposons comme ministère de coordonner l'examen, avec l'ensemble des organismes gouvernementaux concernés, de toutes ces questions et de fournir les réponses dans les meilleurs délais.

Pierre Lamy
président, Association des producteurs de films du Québec

Notre proposition recoupe celle de l'AQDEF; je n'ai pas à m'étendre sur le sujet et je suis d'accord avec ce qu'elle a dit. Je confirme également qu'il y a actuellement un comité, au ministère des Communications, qui étudie, en collaboration avec notre Association, le faire-faire des produits et tout le problème des productions par rapport au gouvernement.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

La seule nuance qu'on voudrait apporter, c'est qu'en région, les producteurs institutionnels, par exemple les cégeps, les universités, y sont souvent parmi les rares producteurs et on voudrait éviter que par de telles politiques, on déplace des emplois qui existent en région vers des emplois dans les grands centres, là où sont situées l'essentiel des industries privées de production. Je pense qu'il y a des nuances à apporter dans des règlements éventuels quant à leur application en région.

Claude Godbout
président, Institut québécois du cinéma

Nous sommes tout à fait d'accord avec les 2 propositions; effectivement, si ces mesures étaient mises en application rapidement, ça rejoindrait les objectifs de la Loi 109.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Voyons maintenant une proposition relative au fichier des fournisseurs. L'Association des relationnistes du Québec demande au gouvernement que les professionnels et les cabinets-conseils en relations publiques aient accès à son fichier central des fournisseurs pour être ainsi éligibles à ses contrats. Il s'agit d'être inscrit à Rosalie, si je comprends bien, madame Blouin?

Nicole Blouin
présidente, Association des relationnistes du Québec

J'aimerais vous signaler que les professionnels de relations publiques sont, à notre avis, actuellement défavorisés par rapport au fichier des fournisseurs. Nous faisons partie du réseau des communicateurs et nous croyons que nous avons un rôle distinct par rapport aux disciplines de la publicité et du marketing.

Il existe au Québec une centaine de cabinets-conseils en relations publiques dûment reconnus par les associations professionnelles. N'étant pas inscrits au fichier des fournisseurs, ces cabinets-conseils ne peuvent pas avoir accès aux contrats du gouvernement du Québec. Nous demandons que nos professionnels de relations publiques aient, au même titre que les agences de publicité, accès au fichier des fournisseurs. Par exemple, quand le gouvernement a un contrat de relations publiques à octroyer, il doit passer par une firme de publicité. Et nos cabinets-conseils deviennent, à ce moment-là, des sous-traitants. Nous croyons qu'ils devraient être vraiment au même niveau que tous les autres professionnels de la communication pour avoir accès aux mêmes contrats du gouvernement. Et dans ce cas-ci, ça se chiffre souvent par plusieurs millions de dollars.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je suis tellement sympathique au monde des relations publiques, madame Blouin en sait quelque chose ainsi que monsieur Deschênes qui a travaillé sur ce dossier avec moi au ministère des Communications. Puis-je dire, en toute modestie, que j'ai présidé à l'introduction au Département de journalisme et d'information de l'Université Laval du programme de relations publiques. J'en suis très fier malgré les différents soubresauts auxquels il est soumis depuis un certain nombre d'années. Madame Blouin a été elle-même directrice du programme de relations publiques à l'Université Laval.

J'accueille positivement cette proposition mais je ne peux pas dire ici à madame Blouin que c'est réglé de façon définitive. Elle sait que j'ai indiqué qu'au niveau de l'engagement des agents d'information au gouvernement du Québec, il fallait que nous soyons réceptifs à ceux qui avaient une formation en relations publiques. Ça, c'est déjà un pas énorme accompli dans le sens de la reconnaissance de ces gens qui oeuvrent en relations publiques.

Il y a un problème de reconnaissance professionnelle des relationnistes et j'invite madame Blouin à poursuivre ses démarches qui, je le sais, sont fort intenses ces temps-ci puisqu'il est question d'un regroupement des associations professionnelles oeuvrant dans le secteur des relations publiques avant la fin de l'année 1983. Si c'était fait et s'il y avait au terme de ces discussions une reconnaissance professionnelle du monde des relations publiques via la Loi sur les corporations professionnelles, je pense que ça aussi, ça aiderait beaucoup à faire cheminer le dossier au gouvernement du Québec.

Nicole Blouin
présidente, Association des relationnistes du Québec

Je voudrais simplement ajouter qu'entre-temps, nous avons presqu'une centaine de cabinets-conseils qui sont privés finalement de ce fichier-là et je pense vraiment qu'on ne devrait pas attendre un regroupement des relationnistes qui, bien sûr, est prévu entre la Société canadienne des relations publiques et l'ARQ. Nous sommes très sympathiques à l'accueil du gouvernement et nous l'en remercions mais je pense qu'il faudrait vraiment acheminer cette démarche auprès des personnes intéressées; je pense que le ministre est sûrement en mesure de pouvoir l'acheminer et j'aimerais vraiment avoir une réponse le plus tôt possible parce que les mémoires et les coups de téléphone des dernières années n'ont rien donné jusqu'à maintenant. Je pense que cette discussion sur la place publique nous permettra, à ce moment-là, de vraiment réajuster l'équilibre.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Le monde des relationnistes a un problème de relations publiques, tel un cordonnier mal chaussé à l'occasion. Ceci étant dit, le ministre des Communications est sympathique à votre projet et j'essaierai de déployer des efforts avec vous pour faire en sorte que vous soyez pleinement reconnus, au niveau du fichier des fournisseurs, comme des gens compétents pour guider le gouvernement dans ses stratégies de communication.

8.3 La législation, la réglementation et la déréglementation

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous parlons toujours de l'État et de ses partenaires et nous abordons le sous-thème qui porte sur la législation, la réglementation et la déréglementation.

Voyons d'abord 3 propositions en rapport avec la réglementation en téléphonie. Deux d'entre elles peuvent être traitées ensemble.

Alors, l'Association des compagnies de téléphone demande au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur la Régie des services publics afin que celle-ci ne régisse plus les services non reconnus comme services publics des entreprises de téléphone.

Le Syndicat des travailleurs en communication du Canada recommande au gouvernement de ne pas permettre que la libéralisation du raccordement de matériel terminal soit accrue davantage et qu'on favorise un développement cohérent de la téléphonie.

Alors, je ne sais pas si vous comprenez bien le lien qu'il y a entre les 2 propositions. La première demande une plus grande déréglementation, du moins d'une partie des services des compagnies de téléphone, alors que le STCC réclame qu'on stoppe le processus de déréglementation. Ces 2 propositions s'opposent.

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

On ne peut contester qu'il y a convergence des technologies et des services en communication. Et ça va s'accentuer au cours des prochaines années. Les terminaux et équipements en télécommunication seront multifonctionnels et adaptés pour transporter indifféremment le son, le texte et l'image. La télépho-

nie ne sera donc, pour nos membres, qu'un secteur d'activité parmi tant d'autres et il est essentiel de distinguer dans ces services ceux qui sont d'ordre public et ceux qui ne le sont pas.

Et dans une autre étape, pas tellement plus lointaine, il ne sera même plus possible de distinguer ce qu'est la téléphonie dans son ensemble. Il deviendra encore plus difficile de distinguer un appareil de téléphone d'un autre terminal interactif. Il serait aussi difficile de créer des filiales pour démêler ces services-là. Alors, nous croyons qu'il est important, pour assurer le développement et la continuité de nos entreprises dans un monde semi-monopolistique, que l'État ne réglemente, à compter de maintenant, que les services qui sont jugés essentiels et non pas les entreprises dans leur entier.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

Face à cette question, notre hypothèse, c'est qu'avant la déréglementation, les compagnies de téléphone ont acquis, aux frais des usagers finalement, une expertise, une structure, ont fait des recherches qui leur permettent maintenant d'entrer dans un marché qui est maintenant concurrentiel, mais avec des avantages qui ont déjà été payés par les usagers.

En ce sens-là, il nous semble effectivement raisonnable, dans la mesure où il y a une partie du marché qui est déréglementée, que cette partie-là ne soit plus sous juridiction de la Régie des services publics et que ce transfert-là doit se faire avec des études préalables de telle sorte que le know-how déjà accumulé soit considéré comme venant de la partie qui est toujours réglementée. À ce moment-là, il faut qu'on soit très, très prudent dans ces transferts-là pour ne pas pénaliser les usagers.

Henri-Paul Labonté
vice-président, Fédération des ACEF du Québec

Il ne faudrait pas que ça serve à tout enlever, à enlever tout contrôle. Il faudrait que la définition de services publics soit très claire.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

Concernant la proposition de l'Association des compagnies de téléphone du Québec, on s'est déjà parlé là-dessus ailleurs. On a des positions un peu opposées sur le sujet quoiqu'à prime abord, nous concédions la légitimité de

cette proposition de l'Association des compagnies de téléphone. Il demeure que la déréglementation, à ce moment-ci, des services concurrentiels laisse entier le problème touchant l'interfinancement, à savoir comment s'assurer que les services concurrentiels ne seront pas financés à même les fonds des services monopolistiques. C'est une question fort complexe à laquelle on ne semble pas avoir trouvé de solution idéale à ce jour. On parle de création de filiales indépendantes, de tarifs remis en confidence ou encore de différentes méthodes comptables de vérification mais rien, à notre avis, n'est encore au point. Pour cette raison, nous croyons que la proposition demeure prématurée. Il faudra s'assurer de la justesse des mécanismes de vérification en place et prévoir aussi des moyens garantissant que les nouveaux services seront toujours offerts à des taux compensatoires et que ceux-ci pourront éventuellement contribuer aux revenus de l'entreprise.

Concernant la proposition du STCC, c'est une des propositions parmi les plus importantes. La question de la déréglementation est une question de société. Peu de gens s'y comprennent et ceux qui s'y comprennent vont sûrement constater que c'est un changement complet de la société en matière de téléphonie. On a vécu dans les dernières années une certaine déréglementation. Les citoyens américains vivent actuellement une complète déréglementation et ça s'avère un désastre sur plusieurs points pour eux. On a fait remarquer au gouvernement, à plusieurs occasions, qu'il faudrait arrêter, que ce qui était peut-être bon pour les États-Unis n'était pas nécessairement bon pour un pays comme le Québec. Ce qu'on avait dit à ce moment-là s'avère exact à l'heure actuelle puisqu'on prévoit que le coût du téléphone va doubler, même tripler, pour les citoyens du Québec et les prévisions en 1990, c'est que 30% des citoyens des États-Unis seront incapables de se payer le téléphone.

Pour nous, le téléphone, c'est un service essentiel, c'est un service public et nous sommes d'avis que les compagnies de téléphone sous juridiction provinciale devraient être monopolistiques, devraient être réglementées et qu'elles devraient avoir l'obligation de fournir constamment le service de base, c'est-à-dire le premier téléphone, à la grandeur du Québec.

À ce chapitre-là, on voudrait parler aussi de l'interfinancement. Je sais que c'est très long, ce débat-là. On voudrait parler de l'interfinancement des régions, de l'interfinancement des services. C'est tout le fond de la question. Il ne faudrait jamais, au grand jamais, autoriser, comme les États-Unis l'ont fait, l'interconnexion dans le service interurbain qui est la vache à lait des compagnies de téléphone et qui permet d'avoir un service téléphonique pour l'ensemble des citoyens à un prix abordable.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

C'est un problème qui me préoccupe beaucoup. Monsieur Roy a tout à fait raison d'insister comme il l'a fait, au nom de la protection des consommateurs finalement.

Je veux accueillir dans l'ensemble ces 2 propositions.

D'abord, quant à la demande qui nous est acheminée par l'Association des compagnies de téléphone pour modifier la Loi sur la Régie des services publics afin de ne pas régir les services non classifiés comme services publics, on peut penser par exemple à la transmission de données et à d'autres éléments de cette nature, je crois que cette proposition est pertinente et mérite d'être analysée. Je vais demander à la Régie des services publics de l'analyser. Comme l'article 4 de la Loi le prévoit d'ailleurs, je peux demander des avis à la Régie sur ce genre de données, je l'ai fait sur le dossier du raccordement des terminaux, et je vais donc tenter de savoir exactement quel impact ça pourrait avoir et, bien sûr, m'assurer qu'on fasse en sorte, dans la mesure où les entreprises profiteraient éventuellement d'une telle distinction qui serait effectuée entre les services non classifiés et les autres, qu'il n'y ait pas d'interfinancement entre les services. En d'autres mots, que ce soit des choses distinctes.

Quant à la proposition du STCC, effectivement, nous suivons en ce moment un mouvement de libéralisation qui a été amorcé aux États-Unis, qui a été amorcé aussi par le CRTC. Il faut savoir une chose, c'est qu'au moment où on se parle, aux États-Unis, c'est la libéralisation totale. Le raccordement des terminaux, pour les gens qui l'ignorent, ça veut dire avoir le choix de l'appareil sans que la compagnie ait à donner un service de base.

Au Canada, maintenant, l'interconnexion et le raccordement des terminaux, c'est totalement autorisé suite à une décision du CRTC. Au Québec, nous en sommes encore à une politique de raccordement des terminaux mais avec obligation de fournir le service de base. Cependant, je dois dire à monsieur Roy que, entraînés par ce contexte de concurrence qui s'installe dans le domaine des services de télécommunication, nous allons devoir, au cours des prochaines années, procéder à une libéralisation encore plus large. Je veux indiquer à monsieur Roy que, par ailleurs, je demanderai à la Régie des services publics de tenir compte des impacts sociaux de cette libéralisation.

Donc, en termes de tarification faite aux abonnés, les entreprises d'ailleurs le savent, elles doivent retourner devant la Régie des services publics pour

revoir la politique de tarification à la lumière de la politique que nous administrons maintenant sur le raccordement partiel des terminaux.

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

Dans la démarche que le ministre proposait à la Régie des services publics, nous souhaiterions y être entendus.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Aucun problème.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

Je ne suis pas satisfait de la réponse du ministre. Je suis absolument opposé à toute déréglementation. S'il veut vraiment constater les impacts sociaux, il n'a pas besoin d'en faire l'expérience au Québec. Les expériences existent dans d'autres pays. Les impacts sociaux sont là. Ils ont été créés dans d'autres pays qui ont décidé de déréglementer les services de téléphonie.

Remarquez bien qu'il n'y a pas un citoyen du Québec ou du Canada qui n'a jamais demandé que ce soit déréglementé. On a le service et hier, on a mentionné que c'était le meilleur service et le moins coûteux au monde. Il fallait absolument qu'il y ait des compagnies à un moment donné qui viennent demander de la déréglementation pour se tenir dans un secteur uniquement très payant, c'est-à-dire le système interurbain. C'est ça qu'on vise là-dedans.

C'est sûr qu'à l'heure actuelle, on vit le problème aux États-Unis. Il y a 35 compagnies qui vivent actuellement et le ministre a parfaitement raison de dire que c'est complètement déréglementé. Il y a 35 compagnies à l'heure actuelle qui vendent uniquement de l'interurbain. Elles mettent une tour dans une ville puis une tour dans une autre et puis, elles vendent de l'interurbain. Alors, le service rural, le service à l'abonné, n'est plus interfinancé par la partie qui rapporte le plus d'argent à une compagnie de téléphone. Les tarifs de téléphone augmentent alors énormément. Ça ne devient plus un service public, ça ne devient plus un service à la portée de chaque citoyen.

C'est peut-être dans le rôle d'un syndicat de parler des impacts sociaux, c'est peut-être un rôle un peu nouveau, mais c'est nous autres qui sommes en téléphonie et nous sommes capables de constater les impacts sociaux.

Actuellement, je ne pense pas que le Québec ait à faire de nouvelles expériences pour constater, pour vérifier les impacts sociaux d'une déréglementation.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je comprends la réaction de monsieur Roy, sauf qu'il doit savoir qu'en matière de télécommunication, et de téléphonie en particulier, il n'est pas possible pour des entreprises qui oeuvrent au Québec de se marginaliser par rapport à une tendance qui est mondiale et qui va vers la déréglementation. Je veux bien qu'on discute de ces choses-là, qu'on en fasse des débats philosophiques, des débats de société mais il y a une tendance irréversible. On s'en va vers une déréglementation de plus en plus élargie.

Et dans ce contexte-là, notre responsabilité, c'est de faire en sorte que cette déréglementation, d'autres l'appellent la libéralisation, se fasse le moins possible au détriment des consommateurs de téléphonie puisqu'il s'agit tout de même d'un service d'utilité publique. C'est là que la Régie des services publics peut jouer un rôle, comme le CRTC d'ailleurs.

En d'autres mots, je ne peux pas faire autrement, comme ministre des Communications, qu'épouser l'approche de monsieur Roy mais je suis obligé de tenir compte d'un contexte de concurrence, de compétitivité, qui nous mène à une déréglementation de plus en plus grande, à une libéralisation de plus en plus grande, et qu'est-ce que vous voulez, nous sommes un peu, nous autres, comme la chaloupe accrochée à la barque du navire américain.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Monsieur Roy, je suppose que vous allez vous adresser à la Régie des services publics où vous allez retrouver monsieur Boudreau pour discuter de cette question.

Nous passons à une autre proposition qui est un peu dans le prolongement de ce débat. Il s'agit de la proposition de la Fédération des ACEF qui demande que le gouvernement voie à l'uniformisation des tarifs et des services téléphoniques au Québec et qu'il récupère du gouvernement fédéral l'impôt payé par les compagnies de téléphone sous juridiction québécoise.

Sur ce dernier point, monsieur Labonté, je vous signale que dans le prochain sous-thème de ce chapitre, il y aura toute une série de propositions là-

dessus. Alors, si vous voulez attendre à ce moment-là pour débattre de cet aspect-là.

Henri-Paul Labonté
vice-président, Fédération des ACEF du Québec

Je suis d'accord. Quant au premier point de notre proposition, il faut préciser quand on parle d'uniformisation des tarifs. Cette proposition-là vient d'une action qui a été menée par l'ACEF de Victoriaville concernant les abonnés de Télébec. On demande au ministre des Communications de faire du dossier des abonnés de Télébec un dossier prioritaire dans la question d'uniformisation des tarifs.

Je vais expliquer le problème d'une façon plus claire pour qu'on comprenne bien. C'est que la compagnie Télébec appartient à 100% à Entreprises Bell Canada. Nous autres, dans la région des Bois-Francs, nous avons les deux, Télébec et Bell Canada, et selon qu'on se trouve abonné à une compagnie ou à l'autre, la tarification peut être de 50 à 100% plus élevée. C'est une situation qui est extrêmement anormale et, évidemment, les abonnés de Télébec ont demandé qu'on fasse parvenir cette proposition-là au Sommet sur les communications. Ce qu'on veut, c'est que le ministre des Communications pilote ce dossier-là jusqu'au bout, jusqu'à Ottawa et auprès de Bell, qu'il fasse ce qu'il y a à faire pour que les abonnés de Télébec obtiennent justice là-dessus.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

Ça entre un peu dans la ligne de la discussion qu'on avait sur les 2 propositions précédentes. Il s'agit maintenant de la question de l'interfinancement des régions. C'est seulement au Québec qu'on vit la dualité fédérale-provinciale dans les communications. Dans les autres provinces, il y a seulement en Ontario où les gouvernements fédéral et provincial se partagent un peu la juridiction des compagnies de téléphone. Au Québec, c'est le désastre complet. Bell Canada occupe, avec un territoire très restreint du Québec, le coeur des communications alors que les autres compagnies de téléphone sont obligées de se débattre avec l'ensemble du territoire.

L'interfinancement: ce qu'on veut dire là-dessus, c'est que Télébec est une compagnie à part entière de Bell Canada; alors, on ne peut pas venir nous parler ici de 2 compagnies; on nous parle d'une compagnie, c'est une filiale de Bell Canada. Alors, Bell Canada devrait être en mesure, avec le réseau qu'elle détient dans les grands centres, d'interfinancer les régions géographiques de la compagnie Télébec pour faire en sorte que les tarifs

payés par ces usagers-là, qui sont la plupart dans les régions rurales, soient à peu près les mêmes que les autres tarifs payés par les abonnés de Bell Canada.

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

Ce que l'on voudrait ajouter à ça, c'est que nous ne croyons pas qu'il soit souhaitable que le gouvernement utilise des impôts récupérés pour créer des fonds de compensation servant à égaliser les taux. Ce procédé pourrait inciter les entreprises à du laisser-aller dans l'attente de subventions. Nous croyons que l'État a un mécanisme qui est la Régie des services publics; de par son pouvoir de surveillance et de contrôle, elle doit inciter chaque entreprise à rationaliser ses opérations et à maintenir les coûts d'exploitation au plus bas niveau. De plus, la Régie doit être uniforme et constante dans les décisions qu'elle rend pour chaque entreprise et si cette règle est appliquée par la Régie, il y aura probablement moins d'écart entre les taux des services téléphoniques.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

C'est simplement pour demander au ministre de faire de ce dossier-là un dossier vraiment prioritaire parce qu'il nous apparaît qu'il y a là des injustices très, très flagrantes. On comprend que c'est complexe parce qu'il y a une compagnie qui dépend du fédéral et l'autre du provincial. C'est extrêmement complexe mais ça reste absolument injuste pour les abonnés et ça implique des montants qui sont quand même importants quand on les multiplie par le nombre des abonnés.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Il existe effectivement des écarts tarifaires entre des compagnies de téléphone sous juridiction québécoise, une vingtaine, et la compagnie Bell Canada qui est sous juridiction fédérale via le CRTC mais qui rejoint à elle seule 88% de tous les abonnés du téléphone au Québec. Nous n'avons donc un contrôle que sur 12% des abonnés via une vingtaine d'entreprises sous juridiction québécoise.

Deuxièmement, il y a des écarts tarifaires à l'intérieur de Bell. Par exemple, pour 9 dollars qu'on va payer à Montréal, on va en payer 16 à Oka. Il y a

des différences à l'intérieur de Bell. Québec-Téléphone même, dans certains coins sous sa juridiction, a des tarifs moins élevés que Bell Canada dans bien des secteurs. Il y a donc toute une mosaïque de tarifs qui sont appliqués sur l'ensemble du territoire québéccis.

Je pense qu'il y a un principe qu'il faut retenir: à service égal, tarif égal. En d'autres mots, c'est clair que dans des régions, ça peut coûter plus cher, mais si au moins les gens ont le service de façon égale à ce qui est donné dans certains centres urbains, je pense qu'il devrait y avoir une tarification. C'est le principe qu'on doit poursuivre. Il y a des problèmes: double déréglementation, absence en ce moment de possibilité de s'entendre entre gouvernements sur le contrôle total et exclusif des entreprises de téléphonie qui opèrent au Québec.

Les gens de Bell Canada, je le sais, leur président, monsieur de Grandpré, l'a dit à maintes occasions, sont prêts à envisager la québécisation de leurs opérations en matière de téléphonie sur le territoire québécois.

Je suis, quant à moi, toujours disposé à faire en sorte que l'ensemble des entreprises oeuvrant dans le secteur de la téléphonie soient sous la juridiction de la Régie des services publics du Québec. Je ne laisserai pas aller au gouvernement fédéral les entreprises québécoises qui, en ce moment, sont sous la juridiction de la Régie des services publics. Et là-dessus, je me rallie à la position du Premier ministre Johnson qui, au milieu des années 1960, avait émis un décret à l'effet que dorénavant Bell Canada n'achèterait plus des entreprises qui opéraient au Québec, sauf par l'intermédiaire d'une filiale qui est Télébec.

Ça cause des problèmes; c'est un problème complexe, monsieur Landry l'a dit. Je vais poursuivre toutes mes démarches au cours des prochains mois, des prochaines années, pour faire en sorte de rencontrer un jour un interlocuteur au fédéral qui soit ouvert à la perspective de placer sous juridiction québécoise l'ensemble des entreprises de téléphonie qui opèrent sur notre territoire. J'ai posé la question, à Calgary, au ministre fédéral des Communications, monsieur Fox. Je lui ai demandé: si Bell Canada est d'accord, si le gouvernement du Québec est d'accord, êtes-vous prêt à modifier votre loi fédérale pour faire en sorte que toutes les entreprises de téléphonie oeuvrant au Québec soient sous juridiction québécoise? Il m'a dit: « Non ». Ça prend peut-être un changement de gouvernement à Ottawa pour y parvenir mais si c'est le prix à payer pour avoir le contrôle sur l'ensemble des entreprises de téléphonie, je suis prêt à le payer.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Il nous a été donné de jeter un coup d'oeil sur une étude qui a été faite récemment pour évaluer cette perspective de transférer sous juridiction québécoise toutes les compagnies de téléphone opérant en territoire québécois et nous avons cru comprendre qu'il y a un coût très élevé attaché à cela et qui devrait être assumé par les consommateurs du service au Québec. Je pense qu'il y a là une question de coûts-bénéfices à examiner très attentivement parce que les coûts sont de plusieurs centaines de millions de dollars. Je ne me souviens pas du chiffre exact, je pense que l'étude est publique. Le ministre pourrait peut-être rappeler ce coût qui a été mentionné par un groupe qui a fait cette recherche à la demande de son ministère.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Il s'agit de l'étude faite par la firme Tamec et qui fait état d'un montant entre 90 et 160 millions de dollars qui devrait être assumé par l'ensemble des abonnés au Québec et je dois dire que je suis en désaccord avec un des éléments de cette étude. C'est une étude statique qui ne tient pas compte des éléments dynamiques du monde des télécommunications. Or, comme c'est un monde en perpétuelle évolution, je suis convaincu que nous réussirions à procéder à la québécisation de Bell Canada dans un contexte qui permette à la fois d'avoir une politique harmonieuse au niveau des télécommunications et de faire en sorte que les abonnés ne soient pas perdants dans cette opération de québécisation de Bell Canada. J'en suis convaincu.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, de toute évidence, il n'y a pas consensus maintenant et le débat va se poursuivre.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

On va être d'accord avec le ministre sur le Rapport Tamec. On l'a regardé, il y a bien des facteurs qu'on n'a pas examinés correctement, selon nous, et ses conclusions sont fausses pour la québécisation et pour le contrôle par le Québec des compagnies de téléphone.

Henri-Paul Labonté
vice-président, Fédération des ACEF du Québec

Le ministre n'a pas parlé du tout de Télébec. Nous autres, on voudrait qu'on considère que la question de Télébec est plus urgente que les autres et que le ministre en fasse une question prioritaire. On devrait rappeler au ministre que si Télébec existe actuellement, le gouvernement québécois y est pour quelque chose et je pense qu'il devrait prendre ses responsabilités à ce moment-là et ne pas lâcher le dossier jusqu'à ce que les abonnés de Télébec obtiennent justice.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Les ACEF ont totalement raison. Il y a là un problème très sérieux et je l'étudie en ce moment avec la Régie des services publics. D'ailleurs, le Premier ministre annoncera probablement dès aujourd'hui la nomination du nouveau président de la Régie des services publics qui succède au juge Yvon Côté et j'ai parlé à ce nouveau président; c'est un des dossiers prioritaires que je veux voir étudié par la Régie des services publics et je peux assurer les ACEF que nous allons vraiment faire tout en notre possible pour que ce type d'écarts tarifaires puisse être miné ou par des politiques fédérales-provinciales qui nous permettraient d'harmoniser la tarification ou par une plus grande agressivité au niveau de la revendication québécoise en matière de juridiction sur les télécommunications.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous abordons un autre dossier complexe, celui des droits d'auteur, notamment parce qu'il y a double compétence, fédérale et provinciale.

Nous traitons d'abord séparément une première proposition, celle de l'Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone. Elle demande que ses membres puissent jouir financièrement des retombées de l'utilisation de leurs médias par quelque procédé que ce soit, y compris les revues de presse. Monsieur Larouche, est-ce que j'interprète bien? Vous voulez faire payer pour l'utilisation des coupures de presse?

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Ce qui arrive, c'est que nos hebdos, comme d'autres journaux ou d'autres médias, sont employés à diverses sauces et on pense qu'il y aurait possibilité pour les éditeurs de récupérer certains droits. Actuellement, on n'est pas organisé puis chacun des éditeurs pris séparément ne peut pas faire avancer un dossier aussi complexe que celui-là. Alors, c'est pour ça qu'on voudrait à ce moment-là, peut-être avec le ministère des Communications ou autrement, trouver un procédé qui nous permettrait peut-être de récupérer certaines sommes qui nous reviendraient de droit.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Si je comprends bien, c'était à propos d'une revue de presse régionale dont la vente servirait à financer votre Association. C'est un peu une sorte de source de financement que vous voulez. C'est bien ça?

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

C'est en plein ça.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

On fait aussi des revues de presse audio et vidéo, particulièrement des bulletins de nouvelles de certaines émissions de radio et de télévision, ce qui soulève d'ailleurs de sérieux problèmes de droit. Certaines entreprises nous demandent l'autorisation parce que certains ministères ou organismes gouvernementaux exigent que ces entreprises-là aient le droit de procéder à la retranscription de nos programmations. Les questions de droits sont extrêmement complexes. En fait, je ne connais aucune entreprise de radiodiffusion qui ait donné l'autorisation mais je sais que ça se fait couramment.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Je crois pouvoir donner à cet égard tous les principes auxquels adhère le ministère des Affaires culturelles, principes qui sont tout à fait conformes à

ceux exposés dans le Livre blanc *La juste part des créateurs*. Ça va indiquer notre accord sur l'ensemble des propositions relatives aux droits d'auteur.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je vais justement vous interrompre pour résumer l'ensemble de ces propositions.

L'Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada (CAPAC) propose au Sommet de reconnaître aux créateurs d'oeuvres de l'esprit un droit de propriété exclusif et opposable à tous dans leurs oeuvres.

La Conférence des associations de créateurs et de créatrices du Québec propose au Sommet d'adopter 3 principes directeurs devant présider à l'harmonisation des relations entre les créateurs et les autres intervenants du milieu.

La Société de gestion des droits d'auteur demande l'aide financière du gouvernement du Québec pour être en mesure d'offrir aux auteurs de logiciels les mêmes services qu'à tous ses autres membres.

La Société des droits d'exécution du Canada propose au ministère des Communications du Québec de faire pression auprès du gouvernement fédéral afin que les auteurs puissent jouir du droit exclusif d'autoriser toute communication publique d'une oeuvre radiodiffusée lorsque cette communication est faite par un autre organisme que celui d'origine. Elle lui demande aussi de favoriser la concertation entre les organismes rediffuseurs et les sociétés de gestion de droits d'auteur.

L'Union des artistes prie le gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement fédéral pour qu'il reconnaisse la notion des droits dérivés et voisins pour les artistes-interprètes dans sa nouvelle législation sur les droits d'auteur.

Alors, pour ces propositions, il y a eu une entente entre les associations qui les ont présentées pour produire une déclaration commune. Monsieur Turgeon va être leur porte-parole.

Serge Turgeon
membre, Union des artistes

Alors, la CAPAC, la Conférence des associations de créateurs et de créatrices du Québec, la SGDA, la SDE et l'UDA demandent conjointement une harmonisation des relations entre les créateurs et les autres intervenants du milieu, créateurs comprenant la notion d'artistes-interprètes. Elles demandent que cette harmonisation se traduise par l'acceptation par l'ensemble du milieu de 3 principes directeurs.

Premièrement, les principaux créateurs de l'oeuvre ont droit à la reconnaissance morale et patrimoniale de leurs apports à la création de l'oeuvre.

Deuxièmement, les principaux créateurs de l'oeuvre doivent avoir les mêmes intérêts à multiplier, à élargir et à faire durer l'exploitation de l'oeuvre.

Troisièmement, les ententes entre les créateurs et les autres intervenants doivent tendre à inciter fortement à l'originalité et à la recherche de la qualité du produit fini.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec fasse pression auprès du gouvernement du Canada pour que la nouvelle loi sur le droit d'auteur devienne réalité et auprès des autres intervenants pour faire respecter concrètement ces droits.

Nous recommandons que le gouvernement du Québec organise au plus tôt, c'est-à-dire d'ici l'été prochain si possible, une conférence au sommet sur le statut de l'artiste réunissant notamment les principaux intervenants sociaux, économiques, juridiques et fiscaux. Le maître d'oeuvre pourrait en être le ministère des Affaires culturelles. Ce sommet serait l'autre versant, si on peut dire, de celui qui avait été tenu sur les industries culturelles.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

J'indique donc les principes auxquels le ministère des Affaires culturelles adhère en ce qui a trait aux droits d'auteur, principes qui ont été énoncés dans le Livre blanc *La juste part des créateurs*.

Premier principe, l'auteur est le titulaire des droits sur son oeuvre.

Deuxième principe, le titulaire du droit d'auteur est seul autorisé à permettre l'exploitation ou l'utilisation de son oeuvre quelles qu'en soient la destination et la forme.

Troisième principe, le titulaire du droit d'auteur a le droit de recevoir une juste rémunération lors de toute utilisation de son oeuvre.

Quatrième principe, le titulaire du droit d'auteur doit être associé à tout développement technologique permettant la création de nouvelles oeuvres ou une nouvelle forme d'exploitation ou d'utilisation de ses oeuvres.

Cinquième principe, toutes les oeuvres de l'esprit doivent bénéficier de la protection du droit d'auteur.

Sixième principe, toute nouvelle législation sur le droit d'auteur doit réaliser un équilibre dynamique entre le respect des droits exclusifs des auteurs et le droit fondamental de tout citoyen à la culture et accorder une place d'une importance particulière à la défense des intérêts intellectuels ou moraux des auteurs.

Et enfin, le dernier principe, les droits patrimoniaux conférés aux auteurs leur permettront d'exploiter leurs oeuvres sous la forme de leur choix et d'en retirer des avantages financiers. Il faudra doter le créateur des prérogatives les plus étendues qui soient dans l'exploitation de ses oeuvres.

C'est l'ensemble des principes auxquels le ministère des Affaires culturelles adhère et cela indique aussi notre adhésion à l'ensemble des propositions concernant les droits d'auteur, à une exception près que je préciserai tout à l'heure.

En ce qui a trait à la dernière proposition concernant un sommet sur le statut de l'artiste et de l'interprète, nous sommes tout à fait d'accord.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Il y a consensus à moins qu'on veuille ajouter quelque chose. Je crois que c'est très clair.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Les radiodiffuseurs seraient intéressés à participer à un sommet sur le rôle de l'artiste et de l'interprète.

Jacques Dépatie
administrateur, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Dans le cas de l'ADISQ, les producteurs indépendants de vidéos et de disques aimeraient également y participer parce qu'il y a danger qu'un tel sommet se fasse par-dessus la tête de la petite industrie privée et que ce soient seulement les sociétés d'État et les auteurs qui discutent entre eux pour ensuite étendre ces principes-là.

Robert Gurik
président, Conférence des associations de créateurs et de créatrices du Québec

Nous sommes très heureux du consensus qui se dégage. Nous sommes d'accord avec le ministre des Affaires culturelles au sujet de l'énoncé sur la juste part des créateurs dans son Livre blanc. Nous aimerions que ces principes soient appliqués à travers tous les organismes qui sont les courroies de transmission du gouvernement par rapport aux producteurs.

Michel Paré
directeur du Bureau pour le Québec, Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada

Notre déclaration de principe du départ ne remplace pas nos résolutions. Et en particulier, celle de la CAPAC demandait un pas plus avant.

La CAPAC a par ailleurs exprimé dans d'autres forums sa très grande satisfaction vis-à-vis de la position prise jusqu'ici par le gouvernement du Québec relativement aux droits d'auteur. Dans notre proposition, nous demandons à l'heure actuelle que le gouvernement du Québec continue cette action-là vis-à-vis du gouvernement fédéral puisque c'est lui qui, en vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, a juridiction en matière de droits d'auteur et je ne voudrais pas qu'il soit considéré que la position de principe présentée par monsieur Turgeon remplace la résolution de la CAPAC relative aux droits d'auteur qui demande un prolongement de cette action du gouvernement du Québec dans les termes inscrits dans la résolution elle-même.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Ce qu'il y avait d'autre dans les propositions et sur quoi on n'a peut-être pas assez insisté dans les réponses, c'est que plusieurs propositions demandaient qu'il y ait des pressions qui soient exercées auprès du gouvernement fédéral

qui a la compétence en matière de droits d'auteur. Peut-être faudrait-t-il répéter si cela a été retenu dans l'ensemble des propositions qui contenaient cet élément.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Nous sommes tout à fait d'accord avec le sens de cette proposition-là. Il est vrai que c'est le gouvernement fédéral qui a juridiction en la matière mais le gouvernement du Québec, lui, a des devoirs à remplir à cet égard et c'est ça qui est important, quant à nous.

Raymond Plante
président, Société de gestion des droits d'auteur

Au fond, je voulais dire la même chose que monsieur Paré.

Gilles Laporte
Association canadienne des entreprises de services en informatique

C'est un commentaire sur l'une des choses de la proposition de la Société de gestion des droits d'auteur. Concernant les droits d'auteur sur les logiciels, je pense qu'il est un peu prématuré, avec l'allure des lois actuelles reliées aux droits d'auteur sur les logiciels, de confier à un organisme la gestion de ces droits d'auteur-là. Je pense qu'il y a énormément de dimensions légalistes à régler avant qu'on puisse déterminer la méthode qu'on va prendre pour les contrôler.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Personne n'oblige quelque auteur de logiciels que ce soit à faire partie de cet organisme. Mais est-ce que les droits d'auteur des auteurs de logiciels sont inclus dans l'ensemble de ce que vous avez dit, monsieur Richard?

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

L'exception que je voulais indiquer tout à l'heure a trait à la création de cette nouvelle société. Nous pensons qu'il n'appartient pas au ministère des Affaires

culturelles de créer ou de susciter la création d'une nouvelle société de gestion des droits d'auteur. Il y a déjà plusieurs sociétés...

Claude Godbout
président, Institut québécois du cinéma

J'aimerais tout simplement faire valoir aux participants et au ministre des Affaires culturelles que la demande de la Conférence des associations de créateurs et de créatrices du Québec à l'effet que le ministère, d'une certaine manière, impose aux sociétés qui investissent dans l'audiovisuel, dans le cinéma ou dans d'autres domaines, cette demande impose d'une certaine façon des principes à des tiers. C'est une chose à regarder de très près. L'Institut québécois du cinéma ne s'oppose pas, loin de là, aux principes énoncés par monsieur Gurik. Mais il serait malaisé pour l'Institut, qui n'est qu'investisseur, d'imposer aux producteurs des conventions ou des principes qui doivent être négociés, selon moi, entre les auteurs et les producteurs, entre les parties, en dehors de l'Institut.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

C'est exactement ce qu'il y a dans la proposition de la Conférence des associations de créateurs et de créatrices, à savoir la séparation du droit de propriété sur l'oeuvre du droit de négocier les avantages économiques.

Nous allons à une proposition de l'Union des artistes qui demande au gouvernement québécois de créer une société de perception des droits chargée de l'application d'une réglementation québécoise en la matière, en collaboration avec les diverses associations de droits d'auteur. J'attire en même temps votre attention sur la proposition que nous avons déjà et provenant de la Société de gestion des droits d'auteur qui, elle-même, s'occupe déjà de gestion de droits d'auteur.

Serge Turgeon
membre, Union des artistes

Ce que nous voulions recommander, c'était un petit peu dans le sens de la déclaration commune que nous avons faite. Donc, un regroupement de toutes les associations avec un chapeau.

Raymond Plante
président, Société de gestion des droits d'auteur

Nous allons entreprendre des démarches en direction de l'UDA pour voir quels seraient les points communs entre nos 2 propositions.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous arrivons à un autre problème complexe qui prête à discussion, la réglementation de la publicité. Nous traitons ensemble 4 propositions.

La Confédération générale de la publicité (COGEP) propose de mettre en place un mécanisme efficace de concertation entre l'industrie de la publicité et le gouvernement, si possible sous forme de « guichet unique », afin de faciliter le réexamen des mesures régissant l'industrie de la publicité.

L'Association des consommateurs du Québec propose que le gouvernement réévalue la réglementation sur la publicité dans les médias électroniques dans le sens d'une cohésion plutôt que d'une déréglementation et que la taxe de 2% sur la publicité électronique soit maintenue et les revenus remis à l'Office de la protection du consommateur.

L'Union des artistes propose qu'un organisme permanent de concertation en matière de réglementation publicitaire soit formé et la COGEP a une deuxième proposition qui va dans le prolongement de celle-ci; elle propose de poursuivre et de développer le dialogue entre l'industrie de la publicité et ses partenaires privés et publics.

Pour le second volet de la proposition de l'Association des consommateurs, à propos de la taxe de 2%, il y aura d'autres propositions là-dessus dans le prochain sous-thème de ce chapitre; je pense que vous pourrez y revenir à ce moment-là.

Quant à l'ensemble des propositions, vous avez bien compris que les publicitaires offrent un dialogue à tout le monde, au gouvernement et aux autres partenaires, et que les autres parties souhaitent aussi qu'il y ait de la concertation.

Jean-Marie Allard
président et directeur général, Confédération générale de la publicité

Je parle non pas seulement au nom des publicitaires mais au nom de l'ensemble de l'industrie de la publicité qui comprend tant les annonceurs que des agences de publicité et tous les médias traditionnels qui sont ici présents. Sans la publicité, ces médias-là n'existeraient pas et il n'y aurait pas de médias gratuits qui donneraient accès aux consommateurs et au public en général à des contenus d'information et de divertissement.

Ceci étant dit, tant va la publicité, tant va la santé économique des médias. Il y a un proverbe qui dit qu'on n'attire pas les mouches avec du vinaigre et en ce sens-là, le Québec, malheureusement pour nous en tout cas, est la province qui est la plus réglementée et la plus taxée en matière de publicité. Ça cause des problèmes et ça ralentit nécessairement, ça crée des irritants pour encourager l'investissement publicitaire, surtout chez les annonceurs nationaux...

Il y a eu un précédent fort heureux, qu'on a vécu avec le ministre Bertrand il y a quelques mois, d'un dialogue très ouvert et très franc pour regarder ensemble les différents problèmes en matière de publicité et de réglementation. Nous souhaitons que ce mécanisme soit établi officiellement et qu'il y ait entre l'industrie et le gouvernement une communication permanente qui, dans un premier temps, va permettre de réévaluer toute la réglementation existante et qui, dans un deuxième temps, va permettre d'établir un dialogue avant même que l'État arrive avec d'autres propositions, d'autres intentions de réglementation et de taxation.

Et dans un deuxième volet, effectivement, il y a un dialogue semblable que nous voulons poursuivre avec l'Union des artistes, avec l'Association des consommateurs et avec tout groupe qui est préoccupé par la question publicitaire. Nous le réitérons comme engagement.

Nicole Blouin
présidente, Association des relationnistes du Québec

Au sujet du guichet unique et de la possibilité de réexaminer les mesures régissant l'industrie de la publicité, j'aimerais, dans la même logique que notre proposition précédente, savoir si le gouvernement envisage de laisser les relations publiques dans le guichet de la publicité ou si, à ce moment-là, il fera vraiment la distinction entre relations publiques et publicité, notamment encore pour l'adjudication de contrats.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Je voudrais supporter les propos de monsieur Allard et porter à votre attention surtout le point lorsqu'il indique qu'au Québec, nous sommes plus réglementés qu'ailleurs au Canada dans ce domaine. C'est peut-être là l'indice ou un des facteurs qui fait que nous devons regretter que la production publicitaire glisse vers l'extérieur du Québec, même en français. Nous sommes peut-être un peu trop réglementés et peut-être aussi que nous sommes trop chers. Alors, il faut bien examiner ces propositions avec attention et prudence de telle sorte que nous puissions récupérer, conserver à tout le moins, ce que nous avons et, si possible, récupérer la production publicitaire qui glisse vers l'extérieur du Québec.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

Le sens de la proposition de l'ACQ en ce qui concerne la réglementation de la publicité est que, d'une part, on reconnaît que l'industrie des médias, pour ce qui est de la publicité dans les médias électroniques, est peut-être finalement le secteur où il y a eu le plus d'efforts pour s'autodiscipliner. Ça, on le reconnaît, comme associations de consommateurs.

Cependant, même si ce secteur a réussi à s'autodiscipliner, il reste que les consommateurs ont besoin de protection là où il n'y a pas une espèce de consensus entre les intervenants du milieu. Je pense, par exemple, à la publicité destinée aux enfants. Eh bien! les associations de consommateurs ont dû faire énormément de pression auprès des autorités pour qu'on établisse des règles dans ce domaine-là et qu'on protège les enfants.

Alors, c'est un secteur qui s'autodiscipline. Donc, il reconnaît la nécessité, finalement, de s'autoréglementer mais par-dessus ça, il est bon qu'on maintienne une réglementation qui vienne finalement réaffirmer ce consensus au niveau de la réglementation et combler les lacunes là où il y en a. Dans cette espèce de grand vent de déréglementation, il y a des secteurs où on pense qu'il ne faut pas déréglementer à la légère et la publicité est un des secteurs où on pense qu'il faut maintenir une réglementation.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Sur les 4 propositions, voici ma réaction et je pense qu'elle devrait normalement faire consensus. La Confédération générale de la publicité effectue depuis sa fondation un travail assez extraordinaire, non seulement pour réunir les gens du monde de la publicité mais aussi pour établir avec le gouvernement des modes de collaboration qui soient efficaces. J'en veux, comme exemple, la toute récente discussion autour d'une éventuelle réglementation sur la publicité sur l'alcool. Et la COGEP, je pense, se félicite du genre de collaboration qui a été instauré à l'occasion de cette discussion. Nous n'avons pas eu besoin d'y aller par lois. Aurons-nous même besoin d'une réglementation stricte? Nous sommes parvenus à une forme de consensus entre, d'une part, monsieur Laflamme qui représente la partie gouvernementale et la COGEP qui, là-dessus, a fait un travail excellent et qui reconnaît elle-même qu'elle est parvenue à atteindre ses objectifs à travers cette discussion. Et je rejoins donc monsieur Beauchamp quand il dit que l'autodiscipline, c'est finalement toujours la meilleure façon de parvenir à atteindre les objectifs. Je préfère ça à toute forme de réglementation et à toute forme de législation, quelles qu'elles soient.

Deuxièmement, c'est vrai qu'il y a des problèmes à régler, des problèmes de sexisme par exemple. Et là-dessus, je suis convaincu que la COGEP qui déploie des efforts dans ce sens-là pour inciter les agences à faire attention aux types de publicité qu'elles présentent, a un effet extraordinaire sur les agences de publicité. Il en va de même avec le fameux concours sur les prix citron ou les prix orange. Là-dessus, il faut continuer.

Donc, l'autodiscipline, oui, c'est la priorité. Deuxièmement, dans la mesure où les agences elles-mêmes ne font pas le travail, il est évident qu'on a dit à monsieur Beauchamp qu'on va avoir recours à des formes de réglementation et ça, ce n'est pas parce qu'on le voudra, c'est parce qu'on le devra. Mais j'incite la COGEP à aller du côté de l'autodiscipline.

Sur le guichet unique au gouvernement, pas de problème, monsieur Allard et madame Blouin, je vous assure que le ministère des Communications veut servir de guichet unique pour les représentations que vous avez à faire, dans quelques secteurs que ce soient, au gouvernement du Québec, autant pour le monde de la publicité que des relations publiques. Je l'affirme.

Enfin, la proposition de l'UDA m'apparaît rejoindre dans son esprit la proposition de la COGEP sur les mécanismes à mettre en place pour assurer une meilleure concertation.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

La seule chose que je voudrais relever, c'est l'affirmation que monsieur Beauchamp a faite relativement au Code de la publicité destinée aux enfants et à la réglementation québécoise. Il est possible qu'on soit appelé à faire des représentations auprès du gouvernement, particulièrement auprès du ministère des Communications, face à l'actuelle réglementation, particulièrement quand on constate la dérive des auditoires les plus jeunes vers les stations américaines parce que finalement, les stations de télévision québécoises n'offrent pas des contenus que les jeunes veulent consommer parce qu'il n'y a pas de publicité.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous annoncez vous-même que vous allez porter ça devant un autre forum. Je vous y invite.

Nous allons maintenant, avec les prochaines propositions, parler des nouveaux problèmes en relations de travail qui sont nés des nouvelles technologies de communication.

Le Conseil populaire des communications de l'Est du Québec propose au gouvernement de former un comité interministériel chargé de coordonner les initiatives de travail à distance par télématique et de faire adapter les lois en conséquence. Je suppose que l'essentiel est de faire adapter les lois là-dedans.

Le Syndicat des travailleurs en communication du Canada recommande au gouvernement que la surveillance électronique du travail soit interdite par la loi. Je sais que, notamment dans la production assistée par ordinateur, il y a des écrans-terminaux qui vont dans la salle des surveillants et que ça pose des problèmes sérieux.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je réponds pour mes collègues du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu et de la Science et de la Technologie. Nous aimerions que ces propositions qui sont importantes, très importantes, puissent effectivement être discutées. Ce forum des communications ne m'apparaît pas le meilleur forum pour le faire, mais le forum de monsieur Paquette à l'occasion de la

Conférence sur l'électronique et l'informatique, où effectivement on va faire une analyse en profondeur des implications des technologies, télématiques ou autres, sur le monde du travail, sera l'occasion privilégiée de faire valoir ces objectifs et je peux vous assurer que je serai présent à ces tables parce que le ministère des Communications participe effectivement à cette Conférence.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

Je suis bien heureux d'apprendre ça mais vous allez quand même me laisser 2 minutes pour parler du problème très sérieux de la surveillance électronique.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Une minute. Donnez un seul exemple, tout le monde va comprendre.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

Vous avez tous lu probablement le livre *1984* de George Orwell. Le Big Brother, c'est exactement aujourd'hui ce qu'on rencontre avec la surveillance électronique qui ne tient aucun compte de l'être humain lorsqu'on surveille le travail.

Il y a aussi le Rapport Fulton[1]: j'invite le gouvernement à lire cette publication fédérale; le gouvernement du Québec l'a sûrement lue. Le Rapport Fulton va carrément dire ce qu'on a à dire sur la surveillance électronique. On surveille des travailleurs comme si c'étaient des robots, sans tenir compte de besoins humains aussi évidents que ceux d'être obligés d'aller aux toilettes ou d'aller manger à un moment donné. C'est la fiction devenue réalité, malheureusement dans ce cas-là. Le Rapport Fulton demande carrément au gouvernement: « Nous recommandons fortement que cette pratique soit interdite par la loi ». Nous faisons nôtre cette recommandation.

En passant, madame la présidente, on dit exactement que ce sont les femmes qui sont les plus touchées par cette surveillance électronique et puis

1 MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA. *La micro-électronique au service de la collectivité*. Rapport du Groupe de travail Fulton de Travail Canada sur la micro-électronique et l'emploi. Ottawa, 1982, p. 85.

un jour, si ça continue, ce seront les ministres et les présidents de compagnies.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, voilà l'argument de poids pour la fin.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

Dans la mesure où le débat est reporté à la Conférence de monsieur Paquette, il faudrait qu'on soit invité...

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous irez à ce forum-là. C'est parfait. Sur la législation du travail, il y a encore une autre proposition du Syndicat des travailleurs en communication du Canada qui recommande au gouvernement de modifier le Code du travail de façon à reconnaître aux travailleurs et travailleuses le droit de négocier les changements technologiques. Nous passons car cela a déjà été traité dans le cinquième sous-thème du chapitre précédent.

Nous parlons maintenant de la concentration de la presse écrite avec une proposition de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec qui propose que le gouvernement du Québec examine rigoureusement les transactions de propriété impliquant des entreprises de presse écrite (vente, fusion, fermeture, etc.). Je rappelle que la FNAC et la FTQ avaient aussi des propositions là-dessus et que c'est le moment d'intervenir.

Esther Déslets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Dans notre proposition, ce qu'on demandait, toujours en vue de l'information pluraliste, c'était qu'on arrête le processus de concentration au niveau de toute la question de l'information, d'empêcher tout le processus de concentration de l'information.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Particulièrement dans la presse régionale, je crois. C'est le sens de la proposition de la FPJQ.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

En ce qui concerne les médias communautaires, les 3 associations sont d'accord avec la proposition de la FPJQ. Pour ce qui est de la presse écrite, nous trouvons cependant que ce n'est pas suffisant. Même si on est d'accord avec l'idée, il faut qu'il y ait des actions concrètes qui puissent être faites de façon à favoriser la mise sur pied de nouveaux médias. C'est pour nous autres la seule façon de lutter concrètement contre la concentration de la presse. Dans ce sens-là, ce sur quoi on est d'accord, c'est une politique d'accès, pour les nouveaux médias, à toutes sortes de ressources gouvernementales par exemple et ce qu'on a fait ici durant les 3 jours de délibération en fait foi pour nous autres.

Et puis, chose importante, pour ce qui est du monde des affaires, particulièrement quant à la publicité: pour nous autres, on a du chemin à faire pour pouvoir arriver à parler vraiment avec le monde de la publicité. Cependant, il y a une chose importante pour nous; c'est que le marché publicitaire devrait reconnaître que la qualité des véhicules et leur efficacité pour rejoindre les publics-cibles, en ce qui concerne le placement-média, devraient être un critère d'excellence, et, de cette façon-là, ne pas marginaliser les médias qui sont en région, par exemple, et qui font des choses différentes.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

Évidemment, que le gouvernement examine les transactions dans ce domaine-là comme dans d'autres, nous en sommes. Notre position a toujours été qu'il n'y a pas de concentration comme telle parce que déjà, dans la presse écrite quotidienne, il y a au moins 4 concentrations, ce qui fait beaucoup pour 6 millions de personnes. Depuis qu'on en parle, il en est née une quatrième d'ailleurs, qui est Québecor. Donc, au niveau de l'information, il n'y a pas de concentration parce qu'il y a la presse écrite, la presse régionale et de multiples stations de radio, de télévision privées, publiques et communautaires. Alors, on n'accepte pas le terme de « concentration ».

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Nous mettons le gouvernement en garde contre une proposition semblable parce que, pour certaines entreprises, une telle législation, si elle était le moindrement restrictive, pourrait peut-être équivaloir à une loi du cadenas. C'est-à-dire qu'une entreprise de presse, c'est une entreprise comme toute autre qui, à un moment donné, peut pour toutes sortes de raisons — que le propriétaire veuille s'en défaire pour raisons d'âge, de divergence entre les actionnaires ou quoi que ce soit — vouloir vendre. Si on restreint le marché, le nombre des acheteurs potentiels, en limitant la possibilité pour une entreprise de vendre ses actifs à d'autres, on peut la dévaloriser considérablement. Je ne crois pas que le danger que l'on invoque pour la liberté d'expression ou la liberté de presse soit tellement en cause, comme l'a si bien dit tantôt monsieur Sisto; il y a des inconvénients majeurs à procéder dans ce sens-là pour la santé des entreprises et la continuation des entreprises de presse au Québec.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Je pense que la pluralité des opinions est garantie par le ministre parce qu'il donne son support aux médias communautaires. Alors, ça, ça règle peut-être une partie du problème.

Maintenant, il y a 2 choses dans la concentration. Il y a la concentration économique et la concentration de la presse comme telle. Ce serait peut-être dangereux s'il y avait une concentration de la presse comme telle, par exemple en région où un seul propriétaire gérerait la radio, la télévision et les médias écrits. Maintenant, ce n'est pas ce qui se passe dans la presse régionale. Il y a une concentration des capitaux, c'est bien évident. Par contre, les salles de rédaction sont autonomes et chacune des régions est autonome avec sa propre politique rédactionnelle. Alors, ça garantit le droit du public à l'information et il y a également les professionnels de l'information que sont les journalistes et qui ont tous les pouvoirs possibles pour garantir ce droit du public à une information juste. De toute façon, on rejoint ce que messieurs Létourneau et Sisto ont dit.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

L'argumentation de monsieur Létourneau devrait impliquer que les pauvres radiodiffuseurs et télédiffuseurs sont incapables de se vendre entre eux étant

donné qu'ils sont réglementés par le CRTC au niveau des droits de propriété. Alors, ça pourrait s'appliquer aux médias écrits. Il n'y a rien là.

Deuxièmement, le problème de la propriété et des regroupements est un problème qui va avec le capitalisme. Les petits mangent les gros et finalement, ils deviennent une chaîne. On connaît la chanson et les faits. Ce qui nous fatigue là-dedans principalement, la FPJQ et la Fédération nationale des communications, c'est qu'on veut éviter qu'on se ramasse avec une belle salle de rédaction pour l'ensemble du Québec. On souhaite ardemment et on se bat ardemment contre les employeurs, dont celui que représente monsieur Sisto, pour éviter les effets de la concentration tant souhaités par les employeurs. Ils aimeraient mieux avoir affaire à un journaliste pour l'ensemble de leurs chaînes de journaux.

Claude Dessureault
vice-président exécutif (Division du Québec), Association des manufacturiers canadiens

C'est simplement pour aller dans le même sens que messieurs Létourneau, Sisto et Larouche et rappeler à monsieur Leborgne que les grandes entreprises commencent par de petites entreprises et que le système d'entreprise privée permet cette évolution; si vous regardez l'histoire, les grands disparaissent et les petits naissent.

Jean-Pierre Gagné
secrétaire général, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Je voulais simplement appuyer ce que monsieur Leborgne a dit sur le sens profond de la proposition qui est de conserver l'autonomie de la rédaction, laquelle est une garantie de la liberté de presse.

D'autre part, par rapport aux interventions des entreprises comme telles, le sens de la proposition n'est pas d'interdire ou de contrôler strictement toute transaction financière mais de faire que, dans des instruments aussi importants pour une société que des quotidiens, des médias d'information, des modifications importantes à leurs structures financières ne se fassent pas sans possibilité d'un débat public, qu'elles ne se fassent pas simplement par des règlements bancaires mais qu'on puisse, à ces occasions-là, avoir une possibilité de discussion publique sur la conséquence d'une telle transaction.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Comme c'est arrivé dans le cas de la vente du Soleil.

Jean-Pierre Gagné
secrétaire général, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Exactement, ou avec La Presse aussi à une certaine époque.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Il y a une forme de concentration avec laquelle monsieur Sisto va être d'accord, c'est que La Presse veut concentrer ses efforts dans une seule édition à compter de maintenant[1]. Celle-là doit être correcte.

Pour le reste, il n'y aura pas de loi sur les transactions entre entreprises de presse. Par ailleurs, il faut, comme société, être vigilant chaque fois qu'il y a des transactions entre entreprises de presse et ça commence par les syndicats à l'intérieur de leurs entreprises. Ça passe aussi par les commissions parlementaires; il y en a eu plusieurs depuis une quinzaine d'années. Mais je ne favorise pas l'adoption d'une législation dans ce secteur.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à un autre point concernant les relations publiques. L'Association des relationnistes du Québec demande au gouvernement de reconnaître officiellement les professionnels de relations publiques — je pense que vous êtes en bonne voie — et que leur profession soit accréditée par l'Office des professions du Québec.

Nicole Blouin
présidente, Association des relationnistes du Québec

Je pense qu'il y a des démarches à entreprendre. De toute façon, il y a plus de 400 professionnels en relations publiques au Québec, membres d'associations

1 Monsieur Sisto est vice-président à la production au quotidien La Presse.

professionnelles, la Société canadienne des relations publiques (division Québec) et l'Association des relationnistes du Québec.

Il y a également un nombre grandissant de diplômés issus des programmes de relations publiques des universités Laval et de Montréal, sans compter aussi les autres universités où il y a des cours en relations publiques. On en diplôme plus de 200 par année.

Il y a également un projet de regroupement des 2 associations professionnelles qui devrait se concrétiser d'ici la fin du mois de décembre. Ce regroupement augmentera considérablement le potentiel des relationnistes.

Le rôle de relationniste, nous le considérons fort important et il existe des exemples dans d'autres pays, comme en France notamment où le ministre Alain Peyrefitte a reconnu officiellement par décret, en 1964, les professionnels de relations publiques; je ne pense pas que c'était à ce moment-là un gouvernement nettement social-démocrate ou socialiste qui l'ait adopté. Au Québec, l'Association des relationnistes du Québec demande que les professionnels de relations publiques soient reconnus officiellement et que cette profession soit accréditée par l'Office des professions; dans la même logique, nous demandons qu'il y ait augmentation de la formation et considération d'un équilibre entre les professionnels, les communicateurs...

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Si une lettre du ministre des Communications peut être de quelque utilité que ce soit, je suis prêt à en joindre une à votre demande devant l'Office des professions du Québec pour que soit reconnue une éventuelle corporation professionnelle des relationnistes.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, madame Blouin, surveillez votre courrier.

Claude Dessureault
vice-président exécutif (Division du Québec), Association des manufacturiers canadiens

Je vois que le ministre est prêt à supporter une demande d'accréditation professionnelle. Je dois apporter une réserve à cet effet. C'est qu'il y a peut-être une centaine d'associations au Québec qui ont ce même désir. Il existe

déjà des professions qui sont accréditées où les mêmes personnes peuvent être très bien représentées. Alors, ce n'est simplement qu'une réserve. Je ne m'objecte pas à la demande.

8.4 La fiscalité (des individus et des entreprises)

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Le quatrième sous-thème de ce chapitre sur l'État et ses partenaires porte sur la fiscalité des individus et des entreprises. Nous regroupons une série de propositions touchant le niveau de la fiscalité québécoise. Nous allons les traiter ensemble parce que certaines se recoupent et d'autres s'opposent.

L'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques recommande que le gouvernement réexamine son régime fiscal de façon à faciliter les contacts entre les investisseurs et les demandeurs de capitaux. Elle recommande aussi que les pouvoirs publics adoptent des mesures fiscales pour encourager les industries de pointe à s'installer au Québec. Elle recommande enfin au gouvernement de réviser le fardeau fiscal des particuliers pour faciliter surtout, semble-t-il, le recrutement des spécialistes.

La Chambre de commerce de la province de Québec recommande au ministre des Finances de réduire les écarts fiscaux des particuliers entre le Québec et l'Ontario, particulièrement de ceux qui gagnent des revenus élevés. Ça va dans le sens de la proposition précédente.

Enfin, nous avons une proposition qui ne va pas du tout dans le même sens. La FNC-CSN propose une série de mesures pour rendre la fiscalité plus équitable. Il s'agit notamment d'appliquer le même taux d'impôt sur les profits des compagnies au Québec qu'en Ontario et de taxer certaines technologies destructrices d'emplois.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Je vais parler des 3 résolutions de l'AMEEC en même temps. On a à maintes reprises, depuis le début de nos débats, identifié et parlé de la nécessité de l'investissement, d'un investissement de risque dans notre économie québécoise, entre autres l'industrie des communications.

Ça ne prend rien qu'une chose pour ça, ça prend des Québécois avec du pognon. Et puis, il faut les garder ces gens-là, il faut les attirer au Québec. Il ne faut surtout pas les chasser avec des tables de taxation qui sont plus élevées ici qu'ailleurs et surtout avec des droits successoraux qui les attendent au détour.

L'Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada voit un cercle vicieux là-dedans en ce sens que les tables de taxation qui sont nôtres depuis quelques années combinées avec les droits successoraux ont pour effet net de restreindre la disponibilité des investisseurs de risque, les preneurs de risque, ce qui amène un appel à l'intervention gouvernementale et plus le gouvernement intervient, plus il a besoin d'argent pour le faire. Et ça continue notre cercle vicieux.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Et le nôtre aussi.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Il faut le briser.

Christophe Auger
vice-président, Confédération des syndicats nationaux

Quand on lit les propositions de l'AMEEC et de la Chambre de commerce, on s'aperçoit que les divers milieux patronaux revendiquent une fiscalité plus douce pour ceux qui, à notre avis, sont déjà les plus privilégiés de la société et on ne peut que constater à ce moment-là que leurs préoccupations sociales se limitent davantage à l'épaisseur de leur portefeuille.

Quant à nous, on revendique une fiscalité beaucoup plus équitable pour l'ensemble des travailleurs et des travailleuses de la société québécoise, une fiscalité qui ferait en sorte que des abris fiscaux qui apparaissent actuellement soient abolis afin qu'on puisse taxer davantage des objets de luxe qui sont exclusivement ou presqu'exclusivement consommés par les plus riches de la société, une fiscalité qui permettrait d'appliquer un taux d'impôt qui se compare effectivement à celui de l'Ontario, contrairement à ce qui s'est passé depuis ces dernières années.

On veut particulièrement souligner que quand une entreprise engage un travailleur, elle est taxée sur la masse salariale par une série de prélèvements; si cette entreprise met ce travailleur à pied et le remplace par une machine, elle échappe à ce type de charges. Sans automatiquement dire qu'on doit détruire ou empêcher toute technologie, ça nous apparaît rêver en couleur, on dit cependant que l'on doit intervenir pour faire en sorte que certaines technologies destructrices d'emplois soient taxées pour s'assurer que l'emploi soit protégé en même temps lors de l'installation de ces diverses mesures et qu'on puisse, à même ces taxations-là, fournir une formation valable et correcte aux travailleurs et travailleuses qui voudront occuper ces nouveaux emplois.

Ça nous apparaît essentiel, dans le cadre actuel, que ça intervienne également pour faire en sorte que cette fiscalité soit plus équitable entre les entreprises de sorte que la concurrence n'entraîne pas la disparition d'un grand nombre d'entreprises qui sont, encore une fois, créatrices d'emplois.

On entend beaucoup parler ici de déréglementation et si cette déréglementation-là, à certains points de vue, peut être inadéquate, on peut en convenir, sauf que nous disons: prenons le temps de regarder cette réglementation; il faut qu'elle devienne adéquate et non pas la détruire pour laisser des entreprises faire ce qu'elles veulent.

Robert Piquette
président, Conseil de l'industrie électronique du Québec

Le Conseil de l'industrie électronique du Québec est tout à fait d'accord avec les 3 propositions de l'AMEEC.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Nous ne comprenons pas très bien la logique de la proposition de la CSN. En fait, ce que nous observons dans notre milieu, c'est un peu ce qu'a décrit monsieur Boutin. Nous observons que les entrepreneurs se sentent pénalisés comparativement au fardeau fiscal qu'ils auraient à payer pour exercer le même genre d'activités dans d'autres provinces du Canada, notamment en Ontario et dans l'Ouest.

Alors, ce que nous recherchons, c'est la diminution d'un fardeau fiscal qui est plus élevé qu'ailleurs, l'équité, disons entre le Québec et d'autres provinces, de telle sorte qu'on puisse encourager l'entrepreneur à demeurer ici d'abord et si possible, à venir s'installer ici et à créer de nouveaux emplois.

Alors, les propositions que nous amène la CSN, nous ne pouvons pas malheureusement être d'accord parce que justement, nous visons un traitement fiscal au Québec qui encourage « l'entrepreneurship » et par conséquent, la création d'emplois.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

J'invite messieurs Auger et Létourneau à poursuivre le dialogue là-dessus. C'est clair qu'il n'y a pas consensus. Il y aura d'ailleurs prochainement le forum de monsieur Parizeau sur la fiscalité.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Ce n'est pas un forum. Monsieur Parizeau s'est engagé à déposer cet automne un livre blanc sur la fiscalité et je pense que ce sera l'endroit tout indiqué pour faire des représentations.

Christophe Auger
vice-président, Confédération des syndicats nationaux

La diminution de la fiscalité ne peut être traitée comme un problème isolé de l'ensemble et trop souvent, c'est abordé strictement en disant: diminuons la fiscalité, ça va régler les problèmes. Nous, on dit que ce n'est pas vrai, que ce n'est pas ça qui nous a été démontré dans le passé.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à la question de la taxation des entreprises de télécommunications.

Nous commençons par la proposition de l'Association des compagnies de téléphone du Québec qui recommande au gouvernement de réviser sa politique de taxation dans le domaine des télécommunications de façon à la rendre équitable pour toutes les entreprises du secteur. Si je comprends bien, c'est pour la rendre équitable entre les entreprises réglementées et déréglementées.

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

Notre but n'est pas de débattre ce problème sur la place publique mais tout simplement d'inviter le ministre des Communications à considérer que cette politique véhicule des injustices et des inégalités. Nous lui demandons son appui pour régler un problème qui est vieux de 12 ans et que nous avons avec le ministère du Revenu.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Sur ce dossier, les représentations de l'Association des compagnies de téléphone du Québec ont d'ailleurs reçu une réponse de ma part. Suite à des consultations que j'ai menées avec le ministre des Finances, l'Association des compagnies de téléphone sait que nous ne pouvons donner suite à cette demande. Par ailleurs, ça ne préjuge pas de discussions ultérieures à venir. C'est un dossier sur lequel, à mon avis, nous devrons nous reparler.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Monsieur Bertrand, vous pourrez tenir compte que vous avez maintenant l'appui d'intérêts beaucoup plus larges que ceux seulement des compagnies de téléphone pour vous supporter dans vos démarches dans ce domaine. Nous appuyons également la proposition.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à 3 autres propositions qui vont toutes dans le même sens.

La Fédération des ACEF demande que le gouvernement du Québec récupère auprès du gouvernement fédéral l'impôt payé par les compagnies de téléphone sous sa juridiction.

La Chambre de commerce recommande qu'une démarche soit entreprise par le gouvernement du Québec et les autres parties intéressées pour demander au gouvernement fédéral d'inclure les compagnies de téléphone dans la Loi sur le transfert (aux provinces) de l'impôt des compagnies d'utilité publique.

Le ministère des Communications propose justement d'entreprendre une action concertée entre les partenaires intéressés afin de récupérer auprès du gouvernement fédéral l'impôt sur le revenu des compagnies de téléphone opérant au Québec.

Alors, tout le monde est d'accord; est-ce qu'il y a quelque chose à ajouter là-dessus?

Henri-Paul Labonté
vice-président, Fédération des ACEF du Québec

Non seulement sommes-nous d'accord avec la proposition puisqu'on la formule mais on demande en plus que le ministère des Communications s'assure que cette taxe-là servira à la téléphonie; nous avons une proposition relative à cela, à savoir que cette taxe serve justement à subventionner temporairement les abonnés de Télébec jusqu'à ce que la québécisation de Bell Canada se fasse, de façon, évidemment, que la situation flagrante que vivent les abonnés de Télébec actuellement soit réglée d'une manière temporaire.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous ajoutez une nuance. Monsieur le ministre, vous enregistrez la nuance?

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

La nuance et surtout la proposition qui fait consensus puisqu'il y a là le monde du secteur privé, le monde des consommateurs et le ministère des Communications, le gouvernement. Donc, il y a 50 millions de dollars qu'on peut aller récupérer si jamais on pouvait faire appliquer la loi sur l'exemption d'impôt à ce service d'utilité publique qu'est la téléphonie. Il y a 50 millions de dollars. Au niveau des modalités, tout cela pourra demeurer à discuter mais j'enregistre le consensus sur cette proposition d'action.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous passons à des propositions portant sur la fameuse taxe de 2% sur la publicité électronique. Nous les traitons toutes ensemble. Cette taxe, certains veulent l'abolir, d'autres la maintenir.

L'Association des consommateurs du Québec propose que la taxe de 2% sur la publicité soit maintenue et que les revenus soient remis à l'Office de la protection du consommateur.

L'Association canadienne de radio et télévision de langue française recommande l'abolition pure et simple de la taxe de 2% sur la publicité électronique parce que les fonds ainsi recueillis ne servent plus à financer des campagnes de contre-publicité et que cette mesure est nuisible aux entreprises dont un bon nombre sont déficitaires.

La Chambre de commerce de la province de Québec propose que la taxe de 2% sur la publicité électronique soit abolie parce que le fardeau fiscal général est trop élevé et que cette mesure est nuisible aux entreprises visées.

Enfin, l'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois recommande au ministère des Communications que les budgets de publicité gouvernementale favorisent la production privée et les émissions représentant un véritable effort de création; elle recommande aussi la levée de la taxe de 2% sur la publicité durant les émissions québécoises à caractère éducatif et culturel. Donc, c'est plus précis quant à cette abolition de la taxe de 2%.

Enfin, je vous rappelle que la Fédération nationale des associations de consommateurs propose que la taxe de 2% sur la publicité soit utilisée pour financer du temps d'antenne accordé aux groupes voulant transmettre des informations alternatives.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

La taxe de 2%, c'était un acquis qu'on ne voudrait pas voir disparaître. Malheureusement, on a été victime d'un détournement de fonds dans cette histoire-là puisque cette taxe, au lieu d'être utilisée pour les fins pour lesquelles elle avait été créée, est versée au fonds consolidé du revenu.

Le sens de notre proposition, c'est le maintien de cette taxe mais qu'elle soit remise à l'Office de la protection du consommateur pour être redistribuée aux associations de consommateurs pour qu'elles puissent jouer efficacement leur rôle, à savoir exercer une espèce de contrepoids aux effets de la publicité.

Henri-Paul Labonté
vice-président, Fédération des ACEF du Québec

Je voudrais appuyer la proposition de l'ACQ en disant que cette taxe-là devrait effectivement être versée aux associations de consommateurs. Je voudrais souligner ici que des associations de consommateurs au Québec vivent avec un budget qui est très, très restreint, qui serait effectivement moindre que le salaire de certains chefs d'entreprise, comme celui de Bell Canada par exemple, et alors, ce revenu-là serait très, très bienvenu.

Fernand Daoust
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Nous appuyons sans réserve la demande de l'ACQ.

Christophe Auger
vice-président, Confédération des syndicats nationaux

C'est également pour donner notre appui à la recommandation de l'ACQ pour la taxe de 2%.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Nous sommes des diffuseurs qui payons cette taxe et nous voulons que cette taxe serve aux fins pour lesquelles elle a été instituée, que cesse le détournement et dans ce sens-là, nous appuyons entièrement les consommateurs.

Jacques Dépatie
administrateur, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

L'ADISQ voulait simplement offrir une solution de compromis et peut-être un laboratoire d'essai des effets du retrait de cette taxe. Nous pensons que ça pourrait être une bonne façon pour nous d'offrir un « incentive » aux agences de Toronto qui ne sont pas toujours sensibilisées à l'existence d'une réalité culturelle québécoise et nous pensons que ça serait une façon de récupérer du fonds consolidé du revenu des sommes qui pourraient servir notre industrie et lui permettre de se développer.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

C'est sur le fait que cette taxe-là est préjudiciable au secteur de la publicité, particulièrement le secteur de la publicité nationale, et préjudiciable aussi à l'entreprise privée parce que Radio-Canada ne la paie pas et Radio-Québec également.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Nous supportons la proposition que nous proposons!

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Il n'y a pas de consensus.

Nous allons chercher, via cette taxe de 2%, 5 millions de dollars. L'Office de la protection du consommateur a un budget de 12 millions de dollars. Ça ne prend pas nécessairement la forme de contre-publicité mais ça prend la forme de plusieurs programmes d'information qui protègent le consommateur.

Ceci étant dit, je pense que plusieurs personnes se rappellent qu'au moment du débat sur la Loi 109, la Loi sur le cinéma, il y avait eu des hypothèses d'augmentation de ce 2% à 3, 4, 5, 6 et même 7% et qu'à ce moment-là, effectivement, il n'y avait pas eu d'augmentation. Alors, c'est le statu quo.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Donc, elle ne sera pas abolie.

Nous voici avec d'autres propositions qui concernent des mesures fiscales particulières. D'abord, deux propositions que nous traitons ensemble.

L'Association des dirigeants d'agences de publicité francophones du Québec recommande qu'une incitation financière de l'ordre de 10% sur la création et la production soit accordée aux annonceurs nationaux par le gouvernement du Québec et ce, pour une période de 3 ans. Ça, c'est en vue

de faire travailler les artisans d'ici; il semble qu'il y a une fuite de la production publicitaire vers l'Ontario.

L'Association des producteurs de films du Québec propose que le ministère des Communications se penche sur la question de la fuite d'une partie de la création et de la production publicitaires vers Toronto et qu'il envisage, en collaboration avec le milieu indépendant de la production cinématographique, une sorte de dégrèvement aux annonceurs oeuvrant au Québec, à titre de mesure incitative.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Non seulement le ministre se penche mais il s'est épanché; il a versé dans les coffres de la COGEP 30 000 dollars pour procéder à une analyse de tout le dossier de la publicité au Québec et j'imagine qu'avec la contribution du gouvernement fédéral qui est de 20 000 dollars, ce qui fait 50 000 dollars, vous serez en mesure d'évaluer, entre autres, tout cet élément de la production publicitaire qui est faite à l'extérieur du Québec et de nous faire des recommandations là-dessus.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, monsieur Allard, vous nous ferez rapport plus tard?

Jean-Marie Allard
président et directeur général, Confédération générale de la publicité

Oui, définitivement, le rapport sera rendu public à la fin mars et c'est un gros problème qu'on a dans l'industrie.

Pierre Lamy
président, Association des producteurs de films du Québec

Je suis heureux d'entendre ce que le ministre a dit.

Jacques Bouchard
Association des dirigeants d'agences de publicité francophones du Québec

Je remercie le ministre de son encouragement ce matin. Mais il s'agit d'un problème plus grave et qui mérite sûrement qu'on s'y arrête. On parle en ce moment d'une industrie de 1 milliard de dollars. Si on prend et la fabrication et la création et les médias eux-mêmes et si de ce milliard on détache la publicité locale qui est d'à peu près la moitié, soit 500 millions de dollars, il reste également 500 millions de dollars pour la publicité nationale que se partagent, au Québec, les agences francophones, les agences américaines et les agences torontoises à succursales québécoises. Alors, évidemment, la concurrence est très forte.

Dans notre proposition, on ne demande pas d'argent au gouvernement; on veut lui en faire faire et c'est pour ça qu'elle est intéressante et on croit que pour quelques millions par année que pourrait coûter au gouvernement cette prime à la production et à la création françaises, on aurait des retombées énormes et qui touchent en fait, monsieur Bertrand, 14 regroupements d'artisans de la publicité, soit les créateurs, les producteurs de films, également les syndicats qui ont des membres dans les studios. On croit donc que c'est une proposition importante parce que l'ennemi, en fait, c'est la traduction publicitaire et si on continue de traduire au Québec, on continue d'être des copies « xéroxées » de New York et de Toronto. Ça, si on le veut, bien! on continue. Mais il y a quelque chose à faire. C'est une industrie, je le dis encore, de 1 milliard de dollars et cette industrie peut être un événement économique et culturel à la fois.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Passons à une proposition de l'Union des artistes qui propose que le gouvernement du Québec reconnaisse le statut d'entrepreneur indépendant et l'artiste-interprète.

Serge Turgeon
membre, Union des artistes

C'est tout simplement pour éviter justement des abus qu'on dénonce. Cette semaine encore, Le Devoir faisait état d'une étude réalisée pour le compte du ministère des Affaires culturelles dévoilant notamment que les fonctionnaires du ministère du Revenu font preuve de discrimination vis-à-vis les artistes, étant donné l'incompréhension de ce que sont les artistes. Cependant, je dois dire qu'avec la promesse faite ce matin sur la tenue d'un sommet sur le statut

de l'artiste, eh bien! nous sommes très heureux et c'est peut-être une amorce de solution à nos problèmes.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Le ministre des Affaires culturelles me demande d'indiquer qu'il est d'accord avec la proposition et que des démarches seront entreprises pour la concrétiser.

Michel Paré
directeur du Bureau pour le Québec, Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada

C'est pour appuyer la demande de l'Union des artistes et pour demander que les créateurs soient également joints à pareil statut dans les cas où ça s'applique.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Je joins ma voix à celle de monsieur Paré parce que ce problème-là est sérieux dans les entreprises de radiodiffusion.

Raymond Plante
président, Société de gestion des droits d'auteur

Même chose pour les auteurs.

8.5 La concertation: le partage des rôles avec les partenaires économiques et sociaux

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Nous abordons le dernier sous-thème de ce chapitre. Il porte sur la concertation entre tous les partenaires. Il y a 4 propositions que nous traitons ensemble.

L'Association des compagnies de téléphone du Québec demande au gouvernement de préciser par une politique son rôle en communications et de reconnaître un rôle accru à l'entreprise privée.

Le Conseil de l'industrie électronique du Québec propose de remettre sur pied une table de concertation chargée d'orienter le développement économique des secteurs à haute technologie.

Le ministère des Communications propose justement la mise sur pied d'un forum permanent en communication chargé de conseiller le gouvernement sur les politiques à développer et de proposer des projets ou d'autres actions concrètes.

L'Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois recommande que le ministère des Communications innove en matière de planification sectorielle en accréditant et en contribuant au financement des associations représentatives des divers segments de l'industrie car c'est le seul moyen d'établir une véritable concertation.

Alors, vous comprenez qu'il s'agit de poursuivre, finalement, la concertation pour les différentes politiques dans le secteur des communications, de faire de ce forum un forum permanent et, notamment, d'aider les associations qui veulent participer à cette concertation en les finançant.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Concernant la proposition du ministère à propos d'un forum permanent, on trouve effectivement intéressante l'idée d'avoir un débat permanent sur la question des communications mais selon nous, on ne favoriserait pas une superstructure qui réunirait davantage les experts, les gouvernements et quelques petits usagers ici et là.

Ce qu'on propose surtout, ce sont d'abord des conseils d'usagers dans les régions qui prennent en charge, en fin de compte, leur droit à l'information. Et si à partir de ces conseils d'usagers-là, on trouve important de mettre sur pied une structure pour pouvoir coordonner ces conseils-là, ça serait intéressant. Mais c'est davantage sous cette forme-là qu'on aimerait que le débat permanent ait lieu, que ça parte des usagers plutôt que d'une structure plus officielle.

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

Si nous reconnaissons le rôle de planificateur, d'orienteur, d'éducateur que doit jouer l'État dans l'essor que doit prendre l'industrie des communications, nous avons certaines restrictions quant à son rôle de gestionnaire.

D'autre part, l'État pourrait aussi, pour pallier à certaines de ses restrictions budgétaires, favoriser l'essor économique du Québec en s'adjoignant des partenaires du domaine de l'industrie et des autres secteurs de la société, par exemple dans le cas de Radio-Québec.

Nous sommes favorables à la création du forum permanent des communications. Nous sommes intéressés à y participer.

Jacques Dépatie
administrateur, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Notre proposition nous est venue en participant à la préparation de ce Sommet. Nous avons réalisé que pour des petites associations dont les budgets sont restreints et dont la majorité du temps est passée à s'occuper des membres, à faire des activités de financement, etc., il est à peu près impossible d'arriver vraiment bien préparées à des sommets où en 2 minutes, il faut prendre des positions sur des choses qui sont très fondamentales.

Nous pensons que la concertation et le développement sectoriel, ça implique que les associations qui regroupent les producteurs, qui regroupent les intervenants sur le terrain, disposent des budgets et des moyens pour aller vraiment chercher l'opinion de ces gens-là avant de venir les représenter dans un sommet. Et à cette fin, on pense que le ministère des Communications, étant donné que c'est une technologie qui est en constant changement et qui varie à tous les instants, devrait accorder des budgets de recherches aux différentes associations pour leur permettre, de façon centralisée, au niveau de chaque secteur, de se tenir à jour dans les développements et pour leur permetttre aussi de communiquer l'information à leurs membres et d'avoir une rétroaction. Il ne sert à rien d'élaborer des politiques si les entrepreneurs eux-mêmes ne sont pas en position d'intervenir dans le marché ensuite. Ça va rester des voeux pieux qui ne mènent nulle part.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Les médias communautaires sont d'accord avec la proposition du ministère des Communications. Cependant, nous voudrions rappeler qu'il y a 74 entreprises communautaires dans le domaine des communications et nous voudrions être reconnues comme telles et ne pas avoir à revendiquer notre place comme à cette conférence.

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Nous ne pouvons qu'appuyer notre propre proposition sur la création de conseils d'usagers par rapport aux mass medias.

Cependant, sur la proposition du ministère des Communications, j'inviterais le ministre à voir avec ses fonctionnaires s'il ne pourrait pas la transformer en une structure qu'on a appelée, peut-être que ce n'est pas le bon mot, un institut de recherches en communications... On retrouve là les idées de concertation de tous les milieux. Il manque juste les travailleurs. C'est un détail qui a sans doute été oublié dans le texte intégral de la proposition et le ministre va sans doute nous annoncer tout de suite qu'il les ajoute, les centrales ouvrières notamment.

On espère qu'avec ce programme-là, le ministre Bertrand n'aura pas d'objection à parler avec le ministre Paquette pour s'entendre pour qu'on fasse avancer ce projet-là.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

L'oubli est réparé; monsieur Bertrand, les syndicats seront intégrés à tout ça?

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Il le faut.

Jacques Bouvier
président, Fédération de l'informatique du Québec

Je veux juste appuyer la proposition d'aide au financement pour les associations. Je pense que monsieur Dépatie a très bien exprimé tout ce qu'il y a à dire là-dessus.

Deuxièmement, concernant le forum permanent, je veux simplement mentionner que les petites associations devraient justement être présentes à un tel forum.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

C'est pour appuyer la proposition du Conseil de l'industrie électronique du Québec de remettre sur pied une table de concertation chargée d'orienter le développement économique des secteurs en haute technologie. Je suis prêt à m'engager à le faire.

Michel Paré
directeur du Bureau pour le Québec, Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada

Au nom des créateurs, je veux appuyer la proposition pour la création d'un forum permanent sur les communications en vue de poursuivre la concertation et demander, bien sûr, que les créateurs y soient associés.

Gilles Laporte
Association canadienne des entreprises de services en informatique

C'est pour appuyer la proposition du CIEQ et demander qu'on en fasse partie aussi.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Je crois que le dialogue a le vent dans les voiles.

Fernand Daoust
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Nous sommes en faveur d'un forum permanent.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Vous voulez être avec la CSN; je vous reconnais là, monsieur Daoust!

André Breton
secrétaire-trésorier, Fédération des réalisateurs

C'est un peu classique à l'issue d'une conférence comme celle-ci de proposer un forum permanent. Jusqu'à un certain point, c'est un prix de consolation. Néanmoins, un forum permanent peut être un lieu responsable de discussions des grandes questions et je pense que les défis de la télévision d'aujourd'hui au Québec sont immenses et quant à nous, forcément, nous souhaitons non seulement un débat mais une revalorisation de l'action des artisans en télévision et nous espérons être invités à ce forum permanent et nous entendons y participer.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Même demande de la part de la FPJQ pour y participer, bien sûr, si ça a lieu.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Alors, on va tous se retrouver entre nous.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

Au sujet de la proposition de l'ACTQ, on est d'accord pour que le gouvernement précise son rôle, mais pas dans le sens d'un rôle accru pour l'entreprise privée mais dans un rôle accru pour l'État et l'étatisation des communications.

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Donc, il n'y a pas de consensus là-dessus.

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Pour les radiodiffuseurs, le forum permanent, oui, si c'est un lieu d'échange. Non, si c'est pour amener des nouvelles réglementations.

Jean-Marie Allard
président et directeur général, Confédération générale de la publicité

Les publicitaires, et les relationnistes qui me demandent de passer leur message, veulent faire partie de ce forum dans la mesure où il ne serait pas financé à même l'augmentation d'une taxe sur la publicité.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

Les quotidiens aussi à condition que « permanent » ne veuille pas dire 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Comme il y a un consensus autour du forum permanent des communications et qu'il y a beaucoup de monde qui veut en faire partie, permettez à un député de la région de Québec de dire que le forum permanent tiendra sa première réunion au Colisée de Québec!

Gisèle Tremblay
présidente des délibérations

Cela termine l'étude de l'ensemble des propositions. Je vous remercie beaucoup de votre collaboration. Mes bons voeux vous accompagnent pour la poursuite de vos objectifs.

Partie III

La clôture de la conférence

Chapitre 9

La synthèse et les conclusions

Chapitre 9 — La synthèse et les conclusions

9.1 La synthèse

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Nous voici parvenus à l'étape finale qui clôture nos 3 jours de délibérations.

Je voudrais dans un premier temps effectuer une synthèse qui forcément ne sera pas complète puisqu'en 10 minutes, je ne peux pas rendre justice à l'ensemble des consensus et des engagements qui ont été formulés et décidés à l'occasion de ce Sommet sur les communications.

Je veux tout de suite vous indiquer que, dans les semaines qui viennent, vous recevrez tous et toutes un document qui reproduira l'ensemble de nos discussions. Vous recevrez aussi un autre document qui fera état, et avec le plus de détails possible, des consensus et des engagements que nous avons ensemble formulés à l'occasion du Sommet sur les communications.

Quand ces documents vous seront parvenus, il y aura convocation d'une réunion de ceux qu'on a appelés, dans notre jargon, les administratifs, c'est-à-dire ceux et celles sans qui nous, autour de cette table, ne parviendrions pas à discourir de façon intelligente et compétente sur l'ensemble des dossiers qui ont été évoqués. Ces fonctionnaires, ces gens qui oeuvrent avec nous vont, sur la base de cette synthèse détaillée faisant état des engagements et des consensus, tenter d'apporter un certain nombre de clarifications pour bonifier un document qui sera évidemment très utile pour la suite des choses.

Et puisque nous avons pris la décision d'instituer un forum permanent sur les communications, nous devrons, comme décideurs, nous rencontrer de nouveau, dans un délai qui reste à déterminer, pour établir 4 éléments. Premièrement, les priorités que nous croyons devoir retenir. Deuxièmement, l'échéancier que nous nous fixons pour rencontrer les engagements et les consensus que nous aurons atteints tous ensemble. Troisièmement, nous devrons procéder à une évaluation des coûts que représente cette synthèse, la plus raffinée possible, des engagements et des consensus. Quatrièmement, nous devrons, bien sûr, nous entendre sur la maîtrise d'oeuvre de chacun de ces engagements et consensus; en d'autres mots, sur qui sera porteur de ballon pour chacun de ces engagements et consensus.

Puisque beaucoup de travail reste à faire dans les semaines qui viennent, je vais tenter de dégager une synthèse des travaux du Sommet sur les

communications mais je vous inviterais tout à l'heure, lorsque vous prendrez la parole, à réagir, bien sûr, à la présentation que j'aurai faite de la synthèse mais aussi, cela va de soi, à donner votre appréciation personnelle relativement à ce Sommet sur les communications de telle sorte que le tour de table nous donne des indications non seulement sur votre degré de satisfaction au terme de nos délibérations mais aussi sur votre degré de satisfaction quant aux engagements et aux consensus que nous aurons établis.

J'espère que tout le monde a reçu, comme document de référence, une première synthèse qui se veut un début d'illustration de 60 engagements et consensus qui nous apparaissent avoir été dégagés durant nos 3 journées de délibérations. Elle est forcément incomplète et aura besoin d'être bonifiée. C'est pour ça qu'il y aura des rencontres, dans les prochaines semaines, qui nous permettront d'aller de l'avant dans la préparation d'une politique nationale des communications et d'un plan d'action concret pour mettre en oeuvre les différents consensus et engagements de ce Sommet sur les communications.

Quant à moi, je dirai que nous avons, durant ce Sommet sur les communications, établi 6 points forts majeurs.

Premièrement, le Sommet sur les communications a définitivement mis l'emphase sur la nécessité d'améliorer nos politiques d'exportation.

Politique d'exportation dans le secteur de l'audiovisuel, pour les produits non seulement de la télévision mais aussi de la radio.

Politique d'exportation aussi pour un des secteurs dans lesquels nous voudrions devenir davantage performants, dans lesquels nous voudrions être des gens d'excellence, de réussite, de succès, c'est-à-dire le secteur des logiciels.

Exportation aussi de notre génie-conseil qui est considérable au Québec. Je pense en particulier aux secteurs de la câblodistribution et de l'informatique.

Et puis exportation au niveau de l'ensemble des technologies que nous avons développées au Québec en termes de fabrication d'équipements de télécommunications. Un exemple me vient immédiatement à l'esprit: le projet Vidacom issu d'une entreprise québécoise de câblodistribution et qui, effectivement, mérite que nous l'appuyions au niveau de nos politiques d'exportation.

Donc, premier élément majeur et point fort de ce Sommet: l'insistance mise par l'ensemble des partenaires pour améliorer nos politiques d'exportation pour l'ensemble des éléments reliés au secteur des communications.

Deuxième point fort de ce Sommet, la capacité qu'ont eue les partenaires de dégager un consensus très fort sur l'importance à mettre du côté des logiciels. Il s'agit en d'autres mots de faire en sorte qu'une fois la quincaillerie installée, une fois les ordinateurs en place, que ce soit dans les écoles, dans les entreprises, au gouvernement, on s'assure que les contenus véhiculés à travers cette quincaillerie soient des contenus qui collent à la réalité québécoise et qui permettent à nos créateurs et créatrices québécois et québécoises d'avoir leur place au soleil dans l'édition, la production, la diffusion des logiciels.

Là-dessus, nous avons retenu une gamme de moyens qui démontrent bien l'insistance que nous mettons sur les logiciels. J'en retiens quelques-uns: premièrement, une politique d'exportation agressive en matière de logiciels; deuxièmement, la tenue, à compter de l'automne 1984, à Montréal, de la première foire internationale du logiciel.

Troisièmement, la création d'une logithèque, c'est-à-dire d'une bibliothèque des logiciels qui répondra à plusieurs besoins pour ceux et celles qui voudront avoir accès à l'ensemble des produits qui auront été conçus et créés au Québec.

Quatrièmement, une priorité à accorder aux logiciels dans le secteur de la recherche et développement; et cinquièmement, la tentative de structurer de façon importante tout le domaine de l'industrie des logiciels sur la base d'une commission du logiciel, peut-être temporaire au début mais qui pourrait devenir permanente, nous verrons, autant pour s'occuper de la quincaillerie, ce que les « jargonistes » appellent le « hardware », que des contenus, c'est-à-dire le « software ».

Troisième point majeur, troisième temps fort de ce Sommet: l'importance à accorder au développement des industries de services informatiques.

Là-dessus, des moyens concrets me semblent avoir fait consensus. L'adoption d'une politique du faire-faire. Deuxièmement, l'instauration d'un programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communications. Troisièmement, l'élaboration d'une politique d'aide financière pour l'industrie des services informatiques: accès, par exemple, à du capital de risque, accès à divers programmes d'aide qui peuvent venir autant de la Société de développement industriel que de la Société de développement des industries de la culture et des communications et peut-être, si le besoin s'en fait sentir, programmes nouveaux à créer en utilisant, dans toute la mesure du possible, les structures existantes. Et aussi, bien sûr, une politique d'achat qui colle aux entreprises québécoises, et là-dessus, le gouvernement du Québec devra se montrer un fidèle promoteur d'une telle politique d'achat pour ses propres

besoins, que ce soit en matière de bureautique ou dans tout autre secteur des services informatiques.

Le quatrième point fort et majeur de ce Sommet, c'est bien sûr l'insistance qu'il faut mettre sur la recherche et développement en communications.

Il s'agit là d'un secteur hautement prioritaire. Il n'est pas possible d'imaginer que nous créerons des emplois, que nous développerons le secteur de la fabrication, le secteur industriel, sans nous assurer au départ que nous procéderons à un déploiement énergique d'efforts en matière de recherche et développement; il nous faudra donc là-dessus accroître les budgets consentis au secteur des communications pour la recherche et j'accueille à ce point de vue les propositions qui nous sont venues comme, par exemple, celle de Bell Canada sur l'augmentation des fonds à la recherche et développement à l'Île-des-Soeurs avec l'engagement de 125 nouveaux chercheurs et un budget de 13 millions de dollars pour les 5 prochaines années; je suis convaincu que les gens de Bell Canada considèrent qu'il ne s'agit là que d'un début. Le meilleur reste encore à venir.

Pour ce qui est des projets industriels comme tels, nous recevons bien sûr, comme partenaire, avec beaucoup d'enthousiasme la création prochaine de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche. Il nous faut consentir des fonds importants aux projets industriels issus des efforts que nous aurons consentis en recherche et développement.

Plusieurs remarques nous amènent aussi à tenir compte du fait qu'il nous faut augmenter nos efforts du côté de la formation des jeunes qui veulent se diriger du côté de ces secteurs prometteurs, créateurs d'emplois d'avenir, et ça suppose donc des programmes de bourses et des programmes de perfectionnement pour que nos jeunes puissent avoir accès à des études de 2e et de 3e cycles puisqu'il ne sera pas possible d'imaginer des programmes de recherche et développement qui ne s'appuieraient pas sur des compétences qui ont la formation requise pour donner suite à ces projets de recherche et développement en communications.

Cinquième point fort et majeur: les impacts sociaux de l'introduction des technologies nouvelles.

Cette préoccupation a été longuement évoquée tout au long de nos délibérations. Il n'est pas possible d'imaginer que nous procéderons au virage technologique dans le secteur des communications si, en même temps, nous ne tenons pas compte des bouleversements majeurs que ce virage technologique va apporter, non seulement pour l'ensemble des consommateurs et consommatrices, mais surtout pour les travailleurs et travailleuses qui oeuvrent au sein d'entreprises où en ce moment on se pose des questions sérieuses.

Est-ce que tout cela va produire du chômage technologique ou, au contraire, y a-t-il des possibilités de création d'emplois d'avenir? C'est un débat important qui n'est pas terminé avec la tenue de ce Sommet et qui doit se poursuivre. Il doit se poursuivre en concertation entre les secteurs public et privé, entre le monde des entreprises et le monde du travail et cela va se continuer, entre autres, à l'occasion d'une conférence très spécifique que pilotera le ministre de la Science et de la Technologie sur les questions de technologies, d'emploi et de travail. C'est un engagement formel de ce Sommet. Nous nous devons là-dessus de rencontrer les objectifs que nous ont, fort à propos, présentés avec beaucoup d'éloquence nos partenaires sociaux à ce Sommet.

Et finalement, dernier point fort majeur: ça va de soi, nous avons depuis un an travaillé dans un esprit de concertation.

La concertation a été au coeur des travaux des 3 derniers jours. Nous nous sommes parlé, nous avons dialogué, nous avons échangé et vous me direz tantôt si oui ou non nous avons réussi à nous comprendre. Quant à moi, je prétends que la dernière résolution qui a été adoptée et qui propose la création d'un forum permanent des communications est un indice que tous les partenaires qui sont ici autour de cette table veulent être associés aux suites qui seront données à ce Sommet.

Nous avons formulé des engagements, nous avons établi des consensus. Il nous faut maintenant livrer la marchandise. Il n'est pas possible de s'imaginer que cette livraison de marchandise se fera par la voie unilatérale du gouvernement du Québec ou même par une concertation entre le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral. Tous les partenaires, quels qu'ils soient, doivent se sentir impliqués dans les étapes qui restent à venir et qui exigent de notre part une capacité d'action qui sera à la mesure de la capacité de réflexion, de discussion et de décision qui a caractérisé nos rapports et nos rencontres au cours des derniers mois. Et dans cette perspective, je peux vous indiquer qu'à compter de maintenant, le mot qui doit nous réunir n'est plus tellement, quoique ça va continuer de prévaloir dans l'ensemble de nos rencontres, le mot « concertation » mais peut-être davantage le mot « concert-action ». Dans cette mesure-là, nous parviendrons, j'en suis convaincu, non seulement à bâtir une politique cohérente des communications, politique que nous voulons nationale, mais en même temps, nous mettrons en vigueur ce plan d'action qui est issu du Sommet sur les communications.

Voilà les quelques éléments de synthèse que je voulais recueillir autour de ces 6 points forts et majeurs: priorité à l'exportation, priorité aux logiciels, priorité au développement des industries de services informatiques, priorité à la recherche et développement en communications, priorité à une discussion en profondeur et à l'établissement de mesures précises pour que les impacts sociaux des technologies nouvelles soient pris en compte et que les travail-

leurs et travailleuses soient associés à cette révolution des communications, à ce virage technologique, et priorité à la « concertaction » à compter d'aujourd'hui.

Là-dessus, je veux maintenant que nos partenaires indiquent leurs réactions à cet exposé, forcément préliminaire, sur les synthèses du Sommet sur les communications mais qu'ils se sentent aussi, bien sûr, très libres de donner leurs impressions sur le Sommet lui-même.

9.2 Les conclusions des participants

Michel Arpin
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française

Le Sommet aura été pour les radiodiffuseurs francophones une occasion de participation dans une dynamique de groupe extraordinaire. Le ministre des Communications a mentionné qu'il y avait quelque 60 consensus sur quelque 200 propositions mais j'ajouterai que sur les 150 autres, ça a été une occasion quand même de catalyser les énergies, d'échanger des vues, de permettre à différentes industries, à différentes organisations du milieu du travail, aux usagers, aux associations professionnelles de faire part de leurs préoccupations, d'identifier des objectifs communs à chacun et de faire partager par tous leurs préoccupations et, ne serait-ce que pour cette réalisation, je pense que le Sommet fut un succès.

Les radiodiffuseurs francophones ont aussi retiré une autre leçon et ils en ont bien pris note. Ils sont dans la vie de tous les jours collés à la réalité et souvent ils manquent de prospective. Le Sommet leur aura permis de s'ouvrir les yeux encore plus grands et d'amorcer le rattrapage.

Je dois également souligner d'une manière exceptionnelle la participation du ministre des Communications et de son équipe. Le ministre s'est présenté ici avec des dossiers complets; il connaissait l'ensemble de ses dossiers. Son ministère avait bien travaillé et pour ce, moi, j'en suis reconnaissant. Le Sommet fut un succès.

Georges Boudreau
président, Association des compagnies de téléphone du Québec

Ce Sommet fut pour nous également une première expérience très enrichissante. Nous devons particulièrement souligner l'ouverture d'esprit qu'ont témoignée les représentants du gouvernement, tout spécialement sur les diffé-

rents sujets apportés à ce Sommet par notre Association de même que par Bell Canada qui est aussi une de nos partenaires.

Nous allons demeurer pour quelque temps dans l'attente des développements, du suivi qui sera donné aux résolutions et aux interventions et nous souhaitons aussi que la politique à venir du ministère des Communications tienne compte des aspirations de nos entreprises et favorise leur essor.

Nous voulons en fin de compte éviter que les entreprises de téléphone soient prises dans une enclave réglementaire de la téléphonie traditionnelle.

Nous sommes intéressés et disposés à poursuivre avec le gouvernement le dialogue sur les points particuliers qui nous concernent et sur un certain nombre de points sur lesquels il n'y a pas eu consensus.

Nous considérons en fait que ce Sommet a été un grand succès.

André Boutin
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Pour l'AMEEC, la meilleure façon d'évaluer les résultats de cette conférence va résider dans la rapidité avec laquelle nous allons ensemble concrétiser les mesures qui ont effectivement fait un consensus. Nous en retenons 2 plus que toutes les autres. La première, c'est qu'ensemble, nous voulons développer cette matière grise québécoise. On a reconnu que c'était la matière première de cette révolution technologique. La seconde, c'est qu'ensemble, nous voulons faire du Québec une société concurrentielle dans l'économie mondiale. Nous croyons que c'est essentiellement une condition de survie économique pour le Québec.

Je voudrais ajouter, au nom de l'AMEEC, que pour nous, le faire-faire va bien au-delà de la simple sous-traitance gouvernementale. Le faire-faire inclut aussi la mise en place d'un encadrement fiscal ou autre et incite les partenaires privés à faire effectivement les choses désirées. C'est une façon de faire que l'AMEEC favorise de beaucoup.

Bernard Landry
ministre du Commerce extérieur

Comme votre exposé final l'a illustré, les exportations ont été une préoccupation constante de ce Sommet. Nous ne pouvons que nous en réjouir parce que cette priorité qui est la vôtre est aussi, c'est bien connu, une priorité absolue du gouvernement. Elle découle, pour vous comme pour nous, du nouvel ordre

économique mondial, si on peut dire, du nouvel environnement créé après le Tokyo Round d'une part, et d'autre part, du virage technologique.

Il n'est pas question de faire naître et prospérer des industries de haute technologie pour un marché de 5 ou 6 millions d'habitants non plus d'ailleurs que pour un marché de 22 ou 23 millions. Les entreprises de cette nature, à leur naissance même, doivent penser à un marché pratiquement planétaire, ou en tout cas occidental.

Il s'agit en plus d'une priorité intéressante dans l'histoire du commerce extérieur du Québec si on considère qu'elle touche des productions de très haute valeur ajoutée. Les industries que vous représentez ici sont diamétralement opposées en nature à l'exportation des boulettes de fer ou des concentrés de cuivre ou des lingots d'aluminium. Les industries que vous représentez ont un contenu de matière grise qui, en général, dépasse de beaucoup le contenu matériel de ce que vous pouvez expédier à l'étranger.

Par conséquent, il n'y a pas de difficulté à faire un consensus sur l'importance que vous attachez au marché extérieur, chez vous comme au gouvernement. Je veux vous dire que pour votre industrie, comme pour les autres, mais prioritairement pour votre industrie, nous avons déjà mis sur pied une série de programmes, une noria de programmes, qui n'a pratiquement pas d'égale dans aucune province du Canada. Vous pouvez ajouter aux programmes fédéraux les nôtres et vous dire que dès maintenant, vous êtes les exportateurs les plus favorisés de Halifax à Vancouver.

Cependant, ce ne sont pas nos programmes ni votre enthousiasme ni votre bonne volonté qui vont faire que les résultats viendront. C'est votre aptitude à battre la concurrence. C'est votre aptitude à avoir une qualité meilleure, des prix plus bas, assortis évidemment d'une agressivité sur les marchés.

Le ministère du Commerce extérieur qui a été présent ici durant toute la conférence, sauf le ministre qui, pour d'autres raisons, doit venir à l'ultime minute, répond oui à vos demandes, répond présent à votre appel et nous vous attendons sur les marchés extérieurs.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je pense que l'ensemble des partenaires apprécient ce message très engageant et très formel que vous leur transmettez, étant donné la priorité qu'ils ont décidé d'accorder à l'exportation.

Serge Turgeon
membre, Union des artistes

L'Union des artistes est dans l'ensemble très heureuse des travaux de ce Sommet, heureuse de plusieurs consensus obtenus sur la majorité de ses propositions, heureuse qu'on ait compris son message de départ de ne pas virer sans elle.

L'UDA ne peut être que satisfaite, par exemple, de la promesse obtenue du ministre des Affaires culturelles de tenir dans les plus brefs délais un sommet sur le statut de l'artiste, ce qui, nous l'espérons, mettra fin une fois pour toutes à l'incompréhension de ce que nous sommes encore, paraît-il, dans l'entendement de certains partenaires sociaux. L'UDA apprécie aussi tout particulièrement l'assentiment de cette assemblée quant à la reconnaissance éventuelle des droits de l'artiste-interprète.

Cependant, l'UDA regrette que, sous prétexte d'une juridiction fédérale en télévision notamment, on ait refusé de se pencher sur une définition d'un contenu proprement québécois mais nous n'oublierons pas, c'est d'ailleurs un attribut professionnel des artistes que d'avoir de la mémoire, nous n'oublierons pas l'assurance donnée par le ministre des Communications à l'effet qu'il tiendra compte de ses responsabilités culturelles dans ce virage qui est à la fois, nous l'avons constaté, pédagogique, économique, culturel et technologique.

Pierre-A. Deschênes
président, Société de développement des industries de la culture et des communications

Vous me permettrez de rappeler ici un certain nombre d'attentes qu'avait signifiées la SODICC à l'ouverture de ce Sommet; je les ai résumées alors et je les résume encore ici par les 3 mots que j'avais utilisés à l'effet qu'il y avait un besoin de concertation, qu'il fallait passer ensuite aux décisions et dans un dernier temps, à l'action.

La SODICC avait aussi manifesté un certain nombre de demandes. Je vous en donne 3 ici. Nous avions demandé que le gouvernement, avec les intervenants que nous sommes, définisse les secteurs prioritaires à développer dans le domaine des communications. Nous avions demandé que l'exportation des produits et de l'expertise en matière de communication soit particulièrement identifiée et nous avions, dans un troisième temps, parlé de l'intérêt pour le Québec de massivement entrer dans le développement des logiciels.

La SODICC, compte tenu de ses attentes et de ses demandes, est heureuse des résultats du Sommet. La concertation, je pense, a eu lieu. Le

regroupement que nous sommes, les résultats que nous avons obtenus en sont un résultat tangible, une indication claire. Ça s'est fait dans une ambiance de grande compréhension et de collaboration.

Dans les secteurs d'intérêt de la SODICC, des points forts que vous avez résumés tantôt, monsieur Bertrand, j'en retiens 3, particuliers pour la SODICC. D'abord, les efforts à l'exportation et les efforts dans le développement des logiciels, qu'il s'agisse de produits, d'entreprises et aussi de regroupements et c'est fort important pour amener, dans ce cas-là, les produits québécois sur les marchés extérieurs. Et en dernier lieu, la concertation dont le forum permanent des communications que nous avons accepté est aussi une indication fort précise et fort claire.

Vous me permettrez en dernier lieu, monsieur Bertrand, de rendre hommage à l'équipe du ministère des Communications qui pendant ces 2 dernières années a mis beaucoup de temps à la préparation de ce Sommet. J'y étais, je n'y suis plus maintenant[1] mais ça m'a fait plaisir de remarquer cette collaboration que votre personnel a faite et de l'en remercier.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

L'hommage que vous rendez à l'équipe du ministère des Communications est un hommage que nous vous retournons puisque vous l'avez présidée.

Claude Godbout
président, Institut québécois du cinéma

L'Institut est également très heureux des dialogues qu'ont eus les participants et des résultats. Nous tenons principalement à appuyer le consensus qui a été fait sur l'exportation des produits audiovisuels.

Également, nous sommes heureux de constater que le ministère des Communications chemine tout doucement mais sûrement vers une politique du faire-faire en production audiovisuelle. Nous sommes sûrs que ces mesures vont améliorer les conditions de l'industrie du cinéma.

L'Institut a toujours l'intention de poursuivre d'autres études sur la question de la formation et du recyclage et du perfectionnement dans le milieu du cinéma.

---

1 Monsieur Deschênes a été sous-ministre des Communications de juillet 1978 à août 1983.

Je peux annoncer une des retombées du Sommet, parce qu'il y a eu des échanges également dans les couloirs, c'est que l'Institut va créer une table de concertation où seront invités les créateurs, les artistes, les producteurs et les distributeurs pour échanger sur la question des droits à la création et nous espérons que ce dialogue établira des rapports très harmonieux dans l'industrie.

Fernand Daoust
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec

Tout au long de ce Sommet, nous avons vu se dessiner de façon un peu plus précise les éléments constitutifs d'une véritable politique québécoise en matière de communications. Des vents rafraîchissants nous sont venus d'un peu partout. Il y a une volonté qui s'est affirmée à l'égard d'une collaboration entre les différents partenaires pour que tous ensemble, nous nous dotions enfin d'une véritable politique de chez nous dans le domaine des communications.

Par ailleurs, il y a eu des vents un peu plus chauds qui nous sont venus, peut-être des États-Unis, dans le domaine de la déréglementation. On a senti les influences de monsieur Reagan, surtout de la part des entreprises où dans les domaines de la publicité, de la téléphonie et même de l'information, on souhaite de plus en plus une forme de déréglementation qui nous inquiète énormément.

Nous avons toujours affirmé le droit du public à une information juste, valable, honnête et on n'a pas senti de ce côté-là qu'on a fait des progrès comme on l'aurait souhaité au début du Sommet.

Nous sommes demeurés sur notre appétit, par ailleurs, à l'égard de certains sujets. Je pense, entre autres, à ces effets de toute nature, tant économiques que sociaux, de l'introduction des technologies nouvelles et que vous avez vous-même, monsieur Bertrand, mentionnés. Des bouleversements majeurs s'annoncent et on nous renvoie, nous le comprenons et nous l'acceptons, à un autre sommet qui se tiendra au début de l'an prochain et qui traitera des problèmes de l'électronique et de l'informatique. Quant à nous, nous y serons et plusieurs des débats qui ont été amorcés ici verront leur explicitation sans aucun doute à ce moment-là.

Nous voulons mentionner en gros notre préoccupation pour les problèmes de perfectionnement, de formation, de recyclage de la main-d'oeuvre et l'impérieuse nécessité d'associer ceux et celles qui sont les plus lourdement touchés par les bouleversements incroyables qui s'annoncent et qui prendront forme, et qui ont déjà pris forme dans certains cas, et qui créent les problèmes que nous savons tous.

À l'égard du contenu québécois, je comprends les inquiétudes de l'Union des artistes et nous les partageons. Nous souhaitons, quant à nous, que de plus en plus, il y ait un contenu québécois dans tout ce qui se fait sur le plan culturel.

André Gauthier
président, Association canadienne des entreprises de services en informatique (Chapitre du Québec)

Eh bien! bravo! La CADAPSO considère que la conférence a permis de réaliser une concertation valable au niveau des aspects sociaux, financiers et techniques du virage technologique.

Les impacts sociaux de ce virage sont multiples. Ils comprennent notamment, au niveau de la main-d'oeuvre, le fait que celle-ci doit faire l'objet d'un effort concerté de recyclage et, au niveau des diplômés des institutions pédagogiques, le fait que ceux-ci doivent être mieux préparés pour leur entrée dans notre monde du travail. La CADAPSO est heureuse de la concertation réalisée sur ces points et est prête à participer, de concert avec les autres intervenants, aux actions devant en résulter.

Au niveau financier, nous avons fait valoir l'importance des investissements devant être faits au sein de nos firmes d'informatique si on entend développer une industrie vigoureuse. Nous nous sommes mis d'accord pour faciliter notre accès aux capitaux de risque, pour nous épauler au niveau du développement de nos produits par le biais de mesures fiscales appropriées.

Le gouvernement nous indique par ailleurs qu'il révise sa politique de faire-faire dans le domaine de l'informatique afin de privilégier davantage les entreprises. C'est un pas dans la bonne direction. Toutefois, nous considérons que c'est un pas un peu timide, pas très vite, et il faudrait donner à ce geste préliminaire un solide coup de pied si on veut que l'effet se fasse vraiment sentir.

Troisièmement, au niveau de la dimension technique du virage en matière d'informatique, nous constatons avec satisfaction un grand nombre d'idées, de propositions de la part de plusieurs des organismes ici présents en ce qui concerne le besoin d'informatisation. On a parlé de développer des banques de données, de mettre sur pied des réseaux d'information, de réaliser des logiciels. La CADAPSO est heureuse de constater que les discussions sur ces sujets se poursuivront au cours d'une conférence devant avoir lieu dès le mois prochain et nous vous promettons une participation agressive à cette réunion.

Diane Legris
présidente, Association des câblodistributeurs du Québec

Au début de ces échanges, l'Association avait indiqué que la raison pour laquelle elle était venue à ce Sommet était d'entamer de nouvelles avenues de collaboration ou de poursuivre celles déjà entreprises. Je suis heureuse de dire que nous avons rencontré nos objectifs.

Suite aux consensus qui se sont développés, nous voudrons, bien sûr, participer aux tables d'action concernant la production, l'importation et l'exportation de contenus de façon à accroître la qualité et la variété des services que nous offrons aux abonnés du câble.

Nous voudrons également nous asseoir avec Bell Canada et d'autres partenaires pour regarder de quelle façon la recherche et le développement pourraient être poursuivis et encouragés dans notre industrie.

Nous voudrons naturellement continuer d'être vigilants sur les mesures fiscales, économiques, législatives et politiques qui pourraient être proposées et affectant le secteur privé de la câblodistribution.

Ce Sommet aura finalement permis à différents ministres, dont le ministre des Communications, de préciser, sinon de confirmer, la position gouvernementale, rassurante pour nous bien sûr, sur la nature privée du secteur de la câblodistribution.

Robert Piquette
président, Conseil de l'industrie électronique du Québec

Comme vous l'avez souligné, monsieur Bertrand, nous avons aussi constaté, et nous en sommes fiers, qu'au cours des derniers jours se sont dégagés plusieurs consensus autour de cette table.

Cela fait toujours plaisir de voir autant d'hommes et de femmes de bonne volonté. Il s'agit maintenant de voir si toute cette bonne volonté se concrétisera. Comptez sur nous pour veiller de façon vigilante à la réalisation des propositions qui nous intéressent.

Malgré ces consensus, les discussions que nous avons eues ces jours-ci devront se poursuivre car certains sujets ne furent malheureusement qu'effleurés, par exemple celui du capital de risque. Le Conseil de l'industrie électronique ne croit pas qu'il soit suffisant de mettre des programmes d'aide à la disposition des entreprises pour dire que, oui, il existe du capital de risque au

Québec. Ces programmes sont souvent incomplets, difficilement accessibles et longs à obtenir.

Nous croyons également, au Conseil de l'industrie électronique, que le gouvernement et les organismes parapublics, qui sont dans certains cas les plus gros acheteurs, doivent favoriser le développement de l'industrie autochtone pas seulement par des retombées économiques mais surtout en s'assurant que le Québec ait des retombées technologiques. Nous ne le répéterons jamais assez, soyons fiers de ce que nous sommes capables de faire, ayons confiance en nos capacités et arrangeons-nous pour devenir encore meilleurs.

Nous sommes très heureux de voir que l'ensemble des participants à ce Sommet favorisent la poursuite de cette concertation car la réalité nous oblige à réévaluer d'une façon permanente nos orientations dans ce domaine de la haute technologie.

Durant ces 3 derniers jours, nous avons parlé; maintenant, nous devons agir.

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Le prochain intervenant, je ne sais pas si je dois le présenter comme le porte-parole de la Fédération nationale des communications, affiliée à la CSN, ou comme le futur président de « l'Université Laval-Leborgne ».

Laval Leborgne
président, Fédération nationale des communications

Vous me faites beaucoup d'honneur, peut-être même un peu trop.

Je voudrais dire à tous ceux qui ont participé avec nous à cette rencontre que la Fédération espère que des rencontres de ce genre à d'autres niveaux et dans l'avenir permettront aux organisations qui représentent les travailleurs, comme la nôtre et comme celle de mon collègue de la FTQ, de même qu'aux organismes qui représentent les citoyens de présenter et de défendre efficacement les intérêts des « travaillants » du Québec face aux changements de société provoqués notamment par l'implantation des nouvelles technologies en communications par l'entreprise privée et face à leurs impacts sociaux.

Nous ne croyons pas, nous l'avons dit et nous tenons à le répéter aujourd'hui, que les choix de société qui s'imposent face à ces changements

accélérés et souvent imprévisibles peuvent être déterminés exclusivement par la seule entreprise privée.

Tout en ayant le regard tourné vers l'avenir, nous avons aussi les pieds pris dans la réalité. Par exemple, je voudrais profiter de la présente occasion pour inviter les gens des entreprises, les chambres de commerce, les éditeurs de quotidiens à appuyer la Fédération nationale des communications et la Confédération des syndicats nationaux dans leurs démarches auprès du ministre du Travail du Canada, monsieur Ouellet, afin d'instaurer, au niveau des entreprises canadiennes de radio et télévision notamment, des dispositions que l'on appelle ici au Québec « anti-scab », de façon à civiliser un peu cette industrie-là au niveau des relations de travail. Nous avons présentement 3 conflits de 11 mois, un à CHNC New-Carlisle en Gaspésie, un à CKML à Mont-Laurier et celui des techniciens de Télé-Métropole, où ces entreprises continuent impunément à diffuser comme si de rien n'était.

Nous invitons aussi les organismes patronaux à inviter leurs membres à cesser d'utiliser le médium de Télé-Métropole comme source de diffusion de publicité jusqu'au règlement du conflit. Ça nous paraîtrait important pour les relations à l'avenir dans les communications qu'on puisse arrêter ces conflits-là là-dessus au plus tôt. Quant au droit du public à l'information, votre collaboration serait appréciée. On pense que les autres médias peuvent, pendant ce conflit-là, assumer la défense du droit du public à l'information très correctement.

J'aurais préféré ne pas avoir à parler de choses ponctuelles aussi désagréables à entendre dans ce concert de concertation mais ce serait fuir la réalité et nos responsabilités.

Jean Sisto
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec

L'Association des éditeurs de quotidiens se réjouit bien sûr des nombreux consensus qui ont été obtenus pendant ces 3 jours dans certains secteurs des communications.

On l'a vu, le monde des communications touche à tous les secteurs, l'emploi, le système économique, etc. On se réjouit donc que dans certains secteurs, plutôt du côté du hardware, il y ait eu des consensus et on en prend bonne note. Cependant, il restera au ministère à présenter, à partir de ces consensus partiels, une loi globale des communications qui devra toucher certains autres secteurs où effectivement, il n'y a pas eu de consensus. On

souhaite que ce projet-là soit évidemment débattu dans un forum adéquat et, à notre avis, le forum permanent auquel on souscrit ne sera pas le lieu.

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec

Nous sommes très heureux que cette fois-ci la magie des sommets économiques ait particulièrement bien joué, c'est-à-dire que le dialogue a été raisonnable et en général très positif. Des gens qui ne se connaissaient pas se sont rencontrés et ont appris à mieux se comprendre. Plusieurs préjugés jonchent maintenant le plancher de cette conférence. C'est déjà un acquis énorme mais nous avons fait mieux que ça et nous, de la Chambre de commerce, sommes particulièrement heureux de constater les quelques pas, même s'ils sont timides encore, que le gouvernement fait dans le sens du faire-faire.

Nous avons bien oeuvré dans le sens de célébrer le mois de l'exportation puisque nous avons eu beaucoup de consensus dans ce domaine et une volonté assez ferme d'y oeuvrer positivement.

Nous ferons porter nos priorités sur la fabrication de produits de matière grise: les logiciels, la recherche et le développement; particulièrement, l'annonce du groupe Bell-Northern est certainement quelque chose de très encourageant dans cette conférence.

Nous avons noté aussi, monsieur Bertrand, votre résistance à la tentation, j'allais dire totalitaire, mais résistance à la tentation de légiférer pour légiférer et nous en sommes très heureux.

Peut-être à cause de notre travers de prudence, nous voulons bien comprendre que les consensus sur lesquels nous sommes arrivés sont ceux débattus et ne comprennent pas nécessairement de nombreux préambules aux multiples propositions sur lesquels il aurait pu y avoir beaucoup d'autres longs débats.

Nous sommes heureux que le débat plus général des relations de travail ait été reporté en un autre forum. Nous avons observé, sur le plan formel, les positions traditionnelles plutôt protectionnistes du côté syndical mais nous avons aussi entendu des propos que nous trouvons encourageants, des ouvertures qui nous permettront peut-être de mieux profiter de cette révolution technologique que nous vivons.

La Chambre de commerce a été heureuse d'apporter sa collaboration, modeste par ailleurs, à cette conférence en facilitant la participation ordonnée

des gens d'entreprises à ces délibérations et nous les remercions chacun de leur collaboration au succès de cette conférence sur les communications.

Gérard Barbin
président-directeur général, Société de radio-télévision du Québec (Radio-Québec)

Vous ne serez pas surpris sans doute d'entendre le représentant d'une société de télévision éducative vous parler du public parce qu'il est ici aussi le public, et je remercie nos équipes de production de l'avoir introduit dans ce débat[1], dans un débat auquel il est spectateur mais auquel il est et devrait être participant aussi.

Évidemment, ce n'est pas une émission dramatique qui rejoint peut-être d'une façon autre que très éducative ce public mais je pense qu'à travers le Québec et dans toutes les régions que nous rejoignons, le public veut plus s'exprimer sur beaucoup des choses qui ont été abordées ici et je pense qu'il s'est dit des choses importantes et ça doit continuer. L'Année mondiale des communications, elle n'est pas finie. Nous avons à remercier tous les participants de nous avoir fourni, comme société de télévision, beaucoup d'informations, beaucoup de dossiers que nous allons essayer de retourner, de discuter pour assurer vraiment un prolongement qui permettra à tous les citoyens et citoyennes du Québec de se sentir vraiment dans le coup parce que les communications, c'est l'affaire de tout le monde.

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

J'ai participé à presque toutes les séances de ce Sommet des communications parce que, bien sûr, c'est un secteur tellement vital pour notre société et peut-être le secteur qui est au coeur du virage technologique. Beaucoup de participants ont souligné que c'était un virage qui n'était pas uniquement technologique mais que c'était un virage de société et je pense que c'est très juste.

En quittant ce Sommet des communications, je suis plus convaincu que jamais que notre avenir économique dépend de l'ampleur de l'importance que nous attacherons à la création, à l'excellence de la recherche, au développement technologique mais qu'en même temps, ce virage doit être pris en le maîtrisant, en maîtrisant ses impacts sur l'emploi, sur le travail, sur la culture.

[1] Les séances d'ouverture et de clôture du Sommet étaient diffusées en direct sur les ondes de Radio-Québec.

C'est là, bien sûr, un défi qui ne peut être relevé que par la concertation et, je dirais même, que par la coopération entre les agents socio-économiques. Il reste des débats très profonds à faire et il faudra les faire, il faudra apprendre à coopérer.

De ce Sommet découlent déjà des projets dont, pour ma part, je suis prêt à assumer dès que possible la réalisation, notamment toutes ces propositions concernant le développement des banques de données. Déjà, dans ce domaine, il s'agit d'un facteur-clé du développement économique et surtout d'un secteur économique dont on soupçonne mal l'importance. Il est un de ceux qui sera ouvert par la révolution informatique et de l'accessibilité la plus large aussi aux banques de données dépendent également notre développement culturel et même notre développement démocratique. Nous sommes donc prêts à soutenir financièrement et techniquement le développement et la diffusion des banques d'informations et à coopérer avec le ministère des Communications dans les processus de concertation nécessaires.

Au niveau du développement des entreprises de haute technologie, je pense que le pouvoir d'achat de l'État pourrait être mieux utilisé. Nous avons commencé à le faire dans le cas des micro-ordinateurs et il faudra associer les producteurs de logiciels à cette démarche. Nous aurons bientôt des choses à annoncer également quant à une politique d'achat-développement dans le domaine de la bureautique gouvernementale.

Sur le plan de la recherche, il a été proposé un fonds de 5 millions de dollars d'aide à la recherche. Non seulement nous allons appuyer cette proposition au Conseil des ministres mais nous sommes prêts, dès cette année, à dégager, à même notre fonds de développement technologique, des fonds pour appuyer des projets dans ce secteur.

Quand à la recherche sur les impacts sociaux, nous sommes d'accord pour accroître l'effort de recherche, assurer la concertation, diffuser les résultats et peut-être même créer « l'Université Laval-Leborgne », comme disait monsieur Bertrand.

Suite à une décision du Conseil des ministres, j'annonce qu'une conférence sur l'informatisation sera convoquée dès le mois de novembre avec tous ces objectifs en tête. Par ses réunions périodiques et les groupes de travail qu'elle se donnera pour préciser des projets concrets et les discuter à fond, cette conférence permettra, je l'espère, de nous préparer à maîtriser davantage l'avenir et à faire du Québec une société davantage productive, créatrice et humaine.

Robert Gurik
président, Conférence des associations de créateurs et de créatrices du Québec

Les créateurs et créatrices du Québec sont particulièrement heureux d'avoir été invités à ce sommet socio-économique. C'est une première et nous remercions le ministre des Affaires culturelles, monsieur Clément Richard, de nous avoir parrainés et le ministre des Communications de nous avoir invités.

Nous sommes persuadés que c'est sur le contenu beaucoup plus que sur les infrastructures que va se jouer l'avenir des médias électroniques québécois. Afin d'être bien compris à ce Sommet, nous avons voulu tenir le langage de nos partenaires à cette table, un langage économique. Nous avons dit, et je le répète, que la qualité d'excellence de nos produits ne peut exister que si les créateurs et créatrices de contenus restent directement associés à la vie économique de leurs oeuvres.

Au-delà de cette réflexion économique, nous croyons que dans un monde que les moyens de communications ramènent à la dimension d'un village, seules les nations dont la force créatrice est en pleine vigueur vont contribuer à l'évolution des individus et de la collectivité et pourront affirmer une originalité qui leur est propre dans le concert des nations.

Nous avons cru percevoir cependant durant ces 3 jours de débats une volonté de la part de tous les intervenants et un même but: s'entendre entre nous et au bénéfice de tous pour que nous collaborions tous ensemble à l'avenir économique et culturel du Québec. Nous sommes très heureux d'avoir participé à ce Sommet.

Monique Caron-Bouchard
présidente, Association de la recherche en communication du Québec

L'Association de la recherche en communication du Québec s'engage à appuyer le ministère des Communications et les autres ministères concernés, tel que nous l'avons dit dans nos propositions et selon les objectifs et mandats de notre Association.

Il me paraît à ce moment-ci utile de souligner et d'insister sur les 2 volets qui font partie des communications: la dimension économico-technique et la dimension humaine et sociale. Il est fondamental que les ministères et les intervenants ici présents demeurent vigilants quant à la nécessité de s'assurer de l'interaction de ces deux dimensions sans laquelle le virage ne pourra générer une action pertinente aux besoins de notre société.

J'espère que les conspirateurs de l'an 2000 seront fiers des résultats concrets qui feront suite à ce Sommet.

Gaston Denis

président (Comité des affaires académiques), Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Parallèlement à ce Sommet se déroule la semaine nationale des universités et les recteurs de nos établissements se rapprochent des régions et des populations en faisant une tournée qui se termine ces jours-ci.

La participation des universités au Sommet socio-économique sur les communications, participation à laquelle vous nous avez conviés, est un événement pour nous extrêmement important et qui nous a permis de prendre une meilleure connaissance des intervenants du milieu des communications, de prendre conscience aussi des enjeux qui s'y déroulent.

Nous sommes venus à ce Sommet avec des propositions d'action qui s'inscrivent dans les compétences traditionnelles des universités, dans leurs missions d'enseignement et de recherche. Nous avons été heureux de constater que nos propositions d'action ont rencontré un très bon écho et ont abouti à des consensus au cours de cette conférence.

Nous souhaitions d'ailleurs que se dégage de la conférence un nombre limité de points forts majeurs. Monsieur Bertrand, dans votre synthèse, nous retrouvons ces points forts majeurs et parmi ces points forts, nous sommes heureux de constater l'insistance que vous mettez sur la recherche et le développement, sur la formation des ressources humaines qui nous apparaît toujours comme une base essentielle pour assurer le développement des communications au Québec.

Nous sommes heureux aussi que vous ayez retenu parmi les points forts les retombées, les impacts sociaux de ces nouvelles technologies des communications.

Nous estimons que le Sommet est un succès. Pour leur part, les universités sont prêtes à s'engager dans des actions concrètes. Vous mentionniez que les initiatives ne devraient pas toujours venir nécessairement du gouvernement. Les responsabilités sont partagées. Pour notre part, nous entendons prendre des initiatives avec des partenaires que nous avons trouvés ici et les prendre au cours des prochaines semaines.

Jean-Claude Beauchamp
président, Association des consommateurs du Québec

Nous sommes arrivés à ce Sommet avec des préoccupations qui allaient bien au-delà des questions de simple quincaillerie et beaucoup d'éléments du débat qui a eu lieu ici devront être soulevés devant d'autres forums et à d'autres occasions afin que ces questions reçoivent une réponse.

Vous me permettrez de rappeler très brièvement l'essentiel de nos préoccupations. Pour les consommateurs, cette révolution technologique dans laquelle nous nous engageons soulève énormément de craintes mais suscite aussi énormément d'espoir. Des craintes aux niveaux de la qualité, de l'accessibilité et du contrôle des contenus qui seront véhiculés par ces médias, de l'impact sur les droits des consommateurs à la vie privée, sur la sécurité des transactions via ces nouveaux systèmes, de l'impact sur leur mode de vie. Enfin, nous avons soulevé le danger que cette révolution opère un certain clivage dans la société et qu'il y ait des laissés pour compte.

Ces nouvelles technologies suscitent énormément d'espoirs au niveau de l'accessibilité plus grande à toutes formes de savoir et comme vous le savez, le savoir, c'est le pouvoir. Pour que cette accessibilité au savoir se traduise concrètement, il faudra que l'État investisse autant d'efforts et d'argent pour favoriser l'adaptation des consommateurs à ce nouvel environnement technico-social, pour préparer en fait les consommateurs à vivre pleinement cette société de l'information. Cela devrait se traduire, selon nous, en équipant et en ouvrant les écoles, en équipant et en ouvrant les bibliothèques municipales et scolaires et en prenant généralement tous les moyens pour que les consommateurs puissent apprivoiser ces nouvelles technologies.

Pour atteindre ces objectifs, on doit donner aux associations de consommateurs les moyens de jouer efficacement leur rôle dans le secteur des communications. Ces moyens dont nous avons besoin, ce sont aussi des moyens financiers et la décision que vous avez annoncée, monsieur Bertrand, à l'effet qu'il n'y aurait pas abolition de la taxe de 2% sur la publicité dans les médias électroniques nous satisfait mais nous insisterons dans l'avenir pour que cette taxe soit redistribuée aux associations de consommateurs pour qu'elles puissent effectivement jouer leur rôle dans le domaine des communications.

François Lebrun
président, Société de développement industriel du Québec

Monsieur le ministre, je voudrais vous dire ainsi qu'aux autres participants que la Société de développement industriel va accorder la priorité aux engagements pris lors de ce Sommet et qui nous visent directement.

Vous savez que nous avons déjà commencé à livrer la marchandise, aussi bien du côté des exportations que du côté des logiciels. Effectivement, plusieurs projets de recherche et développement nous ont été soumis au cours des dernières semaines. Nous allons faire des efforts accrus pour accélérer le processus, évidemment en collaboration avec les ministères intéressés, que ce soient les ministères du Commerce extérieur, de la Science et de la Technologie, de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et, bien entendu, des Communications et également avec notre société-soeur dans ce domaine, la SODICC. Nous avons mis au point un petit protocole avec la SODICC pour bien nous assurer que nous ne faisons pas double emploi et que nous facilitons la tâche à ceux qui ont des demandes à nous soumettre.

Raymonde Provencher
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Je ne sais pas ce qui se passe mais je me sens un petit peu moins heureuse que les autres. Au début de cette conférence, j'ai dit : je vais vous parler d'information parce que lorsqu'on a préparé cette conférence, on en a très peu parlé. Je suis obligée de vous dire aujourd'hui : je vais encore vous parler d'information parce qu'on en a très peu parlé. Peut-être que ce n'était pas la place idéale, peut-être que c'était important pour les entreprises de régler certains problèmes de quincaillerie. Espérons que dans une autre occasion, peut-être le forum permanent, on va accepter de parler d'information parce que c'est très important. Enfin, pour nous, c'est même primordial.

Le ministre Landry disait tout à l'heure : l'exportation, c'est beau mais vous réussirez en autant que vos produits seront de qualité. Nous pensons que nous avons la matière grise en information, actuellement, pour faire des émissions de qualité ; on s'est taillé notre place aussi dans ce domaine. Cependant, il faudrait une volonté marquée des entreprises concernées — malheureusement, il y en a qui sont absentes et parmi les plus importantes peut-être mais il faudrait certainement essayer de les rejoindre — et qu'on discute tous ensemble du genre d'information qu'on veut.

Est-ce qu'on veut continuellement être à la remorque de l'information qui va nous venir d'ailleurs ? Est-ce qu'on veut continuer d'acheter, pour la télévi-

sion et même pour la radio, des reportages qui seront faits à l'étranger, bien faits bien sûr, ou veut-on se donner nous-mêmes des moyens d'avoir une part de ce marché? Nous sommes d'avis qu'il le faudrait parce que voir toujours ce qui se passe à travers le monde à travers les yeux des Américains et des Français, ça me semble extrêmement dangereux, même si on n'a rien à redire et qu'ils font bien leur travail.

Donc, développer cette matière grise parce qu'elle existe, ça nous semble important et c'est pourquoi la Fédération accepte de participer au forum permanent et nous espérons, monsieur Bertrand, et nous comptons sur votre vigilance là-dessus, qu'à l'ordre du jour de ces discussions-là, on pourra enfin avoir un débat sur l'information, sur la place qu'elle prendra dans ce monde des communications, elle est pour nous très importante, et sur le genre d'information qu'on veut faire et sur la qualité. Et comme vous le disiez d'ailleurs: « la qualité, ce n'est pas un miracle, c'est de l'argent, c'est du temps, c'est de l'imagination »; on peut trouver ça si on décide de s'y mettre.

Esther Désilets
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs

Je suis heureuse que madame Provencher ait parlé avant moi. On pourra se rejoindre par rapport au fait qu'on a peut-être nous aussi une note un peu plus pessimiste à apporter à la fin du Sommet.

Pour nous, venir au Sommet et y participer, ça a été un tour de force. Un tour de force de bien situer nos préoccupations en ce qui concerne les impacts sociaux et que ça ne soit pas interprété comme voulant freiner le progrès. Un tour de force aussi de bien saisir si nous sommes ou pas du consensus parce que beaucoup de consensus se sont faits en si peu de temps et comment arriver à saisir si ça correspond à ce qu'on défend ou pas.

Il reste que parmi ces consensus-là, il y en a qui nous rendent très heureuse; entre autres, l'importance qu'on accorde à la formation et au recyclage, l'importance aussi qu'on accorde à la place qu'on veut donner aux femmes dans le virage technologique, la prise de conscience que les contenus sont un enjeu capital et surtout l'engagement que prend le ministère des Communications de proposer les suites de ce Sommet à la consultation populaire. Pour nous, je pense que c'est le consensus que nous avons le plus de plaisir à voir ici. Nous avons apprécié également l'appui des autres groupes en ce qui concerne le financement de la télévision payante avec des fonds publics et pour qu'on n'accorde pas ces fonds-là à la télévision payante.

Par contre, il y a un consensus dont on ne peut actuellement dire qu'on en fait partie, c'est celui concernant le forum permanent et ça m'attriste un peu d'arriver avec cette note discordante à la fin parce que pour nous, le débat c'est important; on voulait que ce soit ramené devant un débat public mais la proposition telle que formulée par le ministère des Communications ne correspond pas à ce que nous attendons d'un débat permanent. Pour nous, il faudrait retourner devant les usagers, que ce débat permanent se fasse à partir des conseils des usagers et qu'après, on mette en place une structure peut-être plus officielle.

Quand on a parlé ici des impacts sociaux, c'était l'axe primordial de nos débats. Que le virage technologique se fasse sans accentuer les inégalités sociales, c'était bien entendu ce qui nous préoccupait le plus. C'est vrai que nous avons eu une écoute attentive de la part du gouvernement mais nous partons avec des « soyez rassurés... que cela nous préoccupe beaucoup, nous nous penchons présentement sur cette question ». Nous avons hâte de voir les résultats de ces réflexions et surtout de voir de quelle façon le gouvernement va impliquer les principaux intéressés dans ses décisions finales.

Claude Dessureault
vice-président exécutif (Division du Québec), Association des manufacturiers canadiens

Au cours de cette conférence, les manufacturiers ont signalé que la plus grande richesse, c'était la richesse humaine et j'aimerais porter à votre attention que malgré toutes les techniques nouvelles, toutes les technologies nouvelles, l'équipement et la machinerie doivent passer en second.

Monsieur Daoust mentionne qu'il y a des préoccupations, des inquiétudes du côté des employés, dans nos usines particulièrement, et c'est vrai; il est important pour ces employés de manifester ces inquiétudes, ces préoccupations pour être en mesure de favoriser l'acceptation des changements parce que le virage technologique, il est avec nous et on ne peut pas reculer.

Ce qui est important, ce n'est pas de considérer qu'il y aura des pertes d'emplois mais plutôt de quelle façon les nouveaux emplois seront créés. Si on recule dans l'histoire, toutes les révolutions technologiques du passé nous ont prouvé que ça créait plus d'emplois et celle-ci n'est pas différente. Malgré tous les prophètes de malheur qui vous diront qu'on est devant un désastre, devant des pertes d'emplois, je veux demeurer très optimiste.

Je voudrais profiter de ce Sommet où on retrouve tous les responsables pour la communication et j'aimerais qu'avec nous, les manufacturiers, vous communiquiez au public, aux employés cette nécessité de prendre ce virage

technologique avec dynamisme, avec optimisme et en favorisant un climat, un changement de mentalité ou d'attitude, autant du côté des gestionnaires que du côté des syndicats et des membres du gouvernement, pour développer une attitude nouvelle qui nous permette de nous concerter et qui permette aux employés de participer à l'objectif bien précis de s'améliorer d'abord sur le plan individuel et ensuite de s'améliorer collectivement, avec comme objectif d'augmenter notre niveau de vie. Nous, les manufacturiers du Québec, pendant les années qui viennent, nous allons faire en sorte d'inviter les gestionnaires à changer de mentalité, d'attitude et à se pencher du côté de la participation pour atteindre ces objectifs. Messieurs les communicateurs, si vous êtes avec nous, parlez d'optimisme et non pas de l'autre.

René Roy
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada

Le STCC est affilié à la Fédération des travailleurs du Québec et les propos de son secrétaire général comprenaient nos préoccupations.

Le STCC tient à remercier le ministère des Communications d'avoir organisé ce Sommet sur les communications puisqu'il tombe à un bon moment parce que des changements très importants ont présentement lieu dans le domaine des communications.

Nous nous réjouissons de la prise de conscience du Sommet et de ses partenaires de la très grande importance de la recherche et développement, surtout en matière de création d'emplois. Nous sommes aussi heureux de la création d'un forum permanent sur les communications. Nous demeurons toutefois inquiets face à la position du gouvernement en matière de déréglementation des compagnies de téléphone. Cependant, soyez assurés que l'ensemble des discussions ont été pour nous très enrichissantes.

Benoît Gourd
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

À travers les discours sur le virage technologique, je me permets de souligner que le développement des communications au Québec passe aussi par le développement des acquis, des ressources existantes et un des acquis les plus originaux au Québec, ce sont sans doute les médias communautaires. Dans le domaine de la radiophonie, il existe 16 radios sur bande FM de type communautaire et bientôt une vingtaine. Ce sont des entreprises jeunes mais qui possèdent déjà une expertise reconnue et exportable. Le ministre des Communications a sans doute pu s'en rendre compte lors de l'AMARC,

l'Assemblée mondiale des artisans de radio communautaire qui a rassemblé plus de 500 participants ici à Montréal cet été.

Nous voulons développer une relation de « partnership » avec le gouvernement québécois et les milieux qui ont bâti des outils communautaires de communication. Les lignes de force de cette collaboration pourraient être le développement des contenus éducatifs et culturels et à ce niveau, nous demandons encore que soient rendues opérationnelles les Lois 4 et 5 déjà votées par l'Assemblée nationale. Nous pensons aussi aux réseaux radiophoniques régionaux et interrégionaux où les radios communautaires sont maîtres d'oeuvre et qui vont transformer les communications en région à très court terme. Nous pensons aussi à la formation du public qui, par l'accès aux ondes, la participation à la production et à la diffusion, permet une démystification et une démocratisation des communications au Québec.

Je veux enfin dire aux institutions d'enseignement, aux syndicats, aux groupes de consommateurs et à tous les groupes qui ont des difficultés d'accès aux ondes de se servir des outils communautaires. Dans le domaine de la radio, ça couvre tout le territoire québécois. Ça rejoint dans certaines régions des auditoires consistants et avertis.

Je voudrais dire aux associations de consommateurs et aux représentants des usagers comment leur participation fut essentielle dans ce long marathon du consensus.

Réjean Tremblay
président, Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec

C'est un peu contre vents et marées que j'ai quitté mon village de Cap-à-l'Aigle pour m'en venir ici. Je me demandais un peu comment nous y serions écoutés et je peux vous dire maintenant que je suis très heureux du climat de réflexion parce que je pense qu'on a acquis, au Québec, une maturité. On a des intérêts peut-être divergents mais on est capable maintenant de se les dire clairement et pour moi, c'est une belle expérience.

La situation des communications au Québec est particulièrement difficile. Nous avons le gros problème d'avoir une densité de population regroupée dans 2 ou 3 centres, ce qui fait que des milieux se sont donné des outils parce que c'est devenu important et primordial la prise en mains, la prise en charge par les citoyens de ce secteur que sont les communications. Toute cette démarche d'appropriation par le citoyen d'un moyen qu'il construit est un des éléments importants.

Je voudrais rappeler au ministère des Communications et à tous les intervenants la responsabilité de l'État dans ce secteur. Vous avez parlé, monsieur Bertrand, d'électrification généralisée. Je pense que tous les citoyens du Québec, qu'ils soient à Cap-à-l'Aigle, au Lac-St-Jean, à Buckingham, dans la région de Hull, ont droit à des services de base en termes de télévision.

On a parlé beaucoup de contenus et les journalistes d'ailleurs nous ont sensibilisés à des problèmes. On ne croyait pas nous autres qu'à Montréal les journalistes avaient des problèmes. On croyait que le traitement de l'information, c'était en règle générale surtout un problème en région. C'est drôlement important que le virage se fasse partout au Québec et en même temps.

Je suis heureux en tout cas d'avoir été assis ici avec tout le monde et de la qualité de l'écoute de tout le monde à l'égard des difficultés qu'on peut rencontrer. Peut-être qu'on a semblé des « quêteux » pour plusieurs mais je pense que la réalité, c'est que les gens que nous défendons et ceux qui demandent d'avoir accès à la télévision n'ont pas de grands moyens.

Jean-Pierre Beauchamp
président, Association des médias écrits communautaires du Québec

Nous sommes très heureux d'avoir pu participer à ce Sommet. Ce fut une première pour nous et nous croyons que les résultats de notre participation se reflètent par la présence, dans l'ensemble, de nos propositions dans la synthèse des consensus. Nous tenons à souligner que nous avons conçu ces propositions en vue de favoriser un plus grand dynamisme de l'ensemble de la presse locale et régionale. Tout cela démontre que les 31 entreprises de presse que nous représentons donnent une dimension nouvelle et dynamique aux réseaux des communications du Québec aux niveaux régional et local.

En ce qui concerne les retombées plus larges de ce Sommet, nous voulons souligner 3 dimensions. Premièrement, oui, il est très important de développer les nouvelles technologies de communications et de les exporter mais il ne faut pas oublier d'en faire profiter l'ensemble des régions et des communautés québécoises.

Deuxièmement, comme l'ont rappelé plusieurs organismes, il nous faut accorder une plus grande attention aux contenus que véhiculeront ces nouvelles technologies, contenus qui doivent d'abord servir à l'ensemble de notre société.

Troisièmement, nous serons heureux de nous associer à ce forum permanent sur les communications. Nous voulons cependant souligner l'importance

du fait que le ministère des Communications continue à soutenir les initiatives des organismes de communication qui voudront initier la tenue de colloques et de divers forums.

Michel Larouche
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Notre Association est très heureuse du déroulement de ce Sommet. Il nous aura permis de mieux connaître les autres, ceux qui vivent autour de nous et avec nous. Ça nous aura permis également de changer peut-être un peu notre vision de certaines personnes ou de certains groupes que nous voyons peut-être comme des adversaires mais qui deviendront, je pense, des partenaires dans le monde des communications; ce Sommet aura au moins permis ça.

J'ai été heureux également de constater, monsieur Bertrand, votre prise de position lorsque vous vous êtes prononcé pour l'absence de réglementation dans le monde des communications car on a toujours prôné cette absence de réglementation.

Je voudrais rassurer certains groupes en disant que nous avons, aux hebdos régionaux, une préoccupation constante du droit du public à l'information. Nous savons que nous devons répondre aux attentes de la clientèle. Nous savons également que le produit que nous livrons ne présente pas de faux plis, pas de défauts de fabrication et pour assurer notre développement, nous devons produire un produit de qualité, fiable et concurrentiel. Pour ce faire, il est nécessaire que nous ayons à l'esprit cette optique de serviabilité auquelle correspond le droit du public à l'information.

Aux hebdos régionaux, nous croyons fermement que nos journaux ont pour ultime mandat de participer très activement au développement de nos collectivités. L'information que nous véhiculons à chaque semaine auprès de nos 3 600 000 lecteurs doit être utile à leur développement économique, social, politique, spirituel, sportif et culturel.

Puisque la qualité de l'information nous préoccupe, notre réflexion à ce sujet nous avait amenés en 1981 à suggérer au Conseil de presse du Québec de tenir un sommet sur l'information parce qu'on s'est quand même rendu compte pendant ce Sommet que les communications, c'est beaucoup de monde. Alors, ça peut être souhaitable qu'on parle, à un moment donné, seulement d'information et je pense que je rejoins là-dessus les présidents des associations professionnelles et les présidents des associations d'usagers également. Alors, nous manifestons le désir que ça vienne un jour.

Nicole Blouin
présidente, Association des relationnistes du Québec

L'Association des relationnistes du Québec est satisfaite de cette conférence marquée par un souci de concertation entre les secteurs public et privé et d'une association intégrée entre les milieux de la culture et des communications, voire même des ministères des Affaires culturelles et des Communications.

Nous sommes fort heureux d'avoir pu, au cours de cette rencontre, obtenir du ministre des Communications l'assurance de sa collaboration, sinon de son appui, qui nous permettra d'être reconnue comme intervenante distincte et à part entière dans le monde des communicateurs et, en particulier, d'avoir accès au fichier des fournisseurs pour nos cabinets-conseils en relations publiques.

Nous nous réjouissons aussi des mesures qui permettront d'accentuer les efforts de formation et de recherche et, en particulier, des efforts qui permettront à des personnes d'aller vraiment obtenir un diplôme de maîtrise ou un diplôme de 3e cycle dans les milieux de la communication.

Les relationnistes acceptent l'arrivée et l'implantation de l'informatique, outil de communication qui modifie considérablement les façons de communiquer de l'information aux différents publics de l'entreprise. Un de ces publics premiers est toutefois le public interne et nous sommes d'avis que les différents intervenants autour de cette table devront être à l'écoute des personnes qui travaillent autour d'eux. Il faut que la personne humaine soit respectée si on veut qu'elle respecte l'évolution technologique dans un climat harmonieux.

Nous serons heureux de nous associer au forum des communications qui renferme toutefois des défis de taille.

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

Nous estimons nous être livrés ensemble à un exercice de concertation éminemment utile, ne serait-ce que parce qu'il nous a fait prendre une conscience plus aiguë de certaines évidences et de certaines nécessités. Il a fait apparaître l'évidence, entre autres, de l'indissolubilité du mariage entre hardware et software.

Il a aussi fait apparaître la stricte nécessité de l'harmonisation des politiques gouvernementales, entre autres des politiques des ministères des Communications et des Affaires culturelles.

Cet exercice a fait apparaître aussi la nécessité de faire entrer les technologies modernes, nouvelles, dans les bibliothèques publiques, compte tenu de l'importance de ces institutions pour le développement culturel du Québec.

Il a fait apparaître aussi la nécessité d'exporter nos produits culturels en général et surtout les produits audiovisuels mais là-dessus, j'aurai quand même une mise en garde à formuler. Avant de songer à exporter, et je pense rejoindre les propos tenus par plusieurs participants, notamment ceux représentant les contenus, il nous faudrait songer à hausser le pourcentage du contenu québécois dans tout ce qui est véhiculé au Québec, ne serait-ce que pour développer ensemble des stratégies de résistance aux pratiques de dumping exercées par d'autres. Il ne s'agit évidemment pas de fermer le Québec aux cultures étrangères mais il nous faudrait quand même mettre l'accent sur le contenu québécois.

Je me réjouis de l'énoncé de principe auquel ont adhéré tous les partenaires quant au respect des droits des créateurs du Québec. Enfin, je me réjouis aussi de l'adhésion au projet d'un sommet portant, cette fois-là, spécifiquement sur le statut socio-économique et le statut juridique des artistes québécois.

Jean-Marie Allard
président et directeur général, Confédération générale de la publicité

Au-delà du virage technologique dont nous avons parlé, nous pouvons faire le constat, au cours de ces 3 jours, d'un virage d'attitude de la part de tous les intervenants du milieu.

La Confédération générale de la publicité, au nom d'une industrie qui investit plus de 1 milliard de dollars par année dans l'économie du Québec, se félicite d'avoir été partie prenante à cette conférence. Pendant longtemps, le gouvernement reprochait à notre industrie de manquer d'une voix unifiée. C'est maintenant chose faite avec la COGEP. Nous sommes venus ici pour solliciter une démarche similaire de la part du gouvernement. C'est aussi chose faite avec le ministère des Communications et nous vous en savons gré. Nous osons croire que vous réussirez, monsieur Bertrand, à apprivoiser vos collègues des autres ministères.

Nous en profitons aussi pour réitérer la volonté de notre industrie d'établir un dialogue ouvert avec tous les partenaires de telle sorte que nous pourrons démystifier la publicité aux yeux des leaders d'opinion et du législateur. Ainsi pourra-t-on reconnaître à la publicité ses lettres de noblesse en tant que moteur essentiel de notre économie, pierre angulaire de la santé économique

des médias traditionnels, capable dans les faits d'une autodiscipline respectueuse des consommateurs, des valeurs sociales et de l'éthique professionnelle et qui n'attend pas la férule législative pour mettre de l'ordre dans ses affaires.

André Breton
secrétaire-trésorier, Fédération des réalisateurs

Avez-vous remarqué comme ce sont toujours les mêmes qui ne sont pas satisfaits? Néanmoins, je suis heureux que la moyenne des interventions à cette séance de clôture dépasse la minute et quart qui était généralement la norme.

Je pense que lorsque monsieur Tremblay, des télévisions communautaires, disait qu'on avait beaucoup parlé de contenus, il voulait rappeler qu'on avait beaucoup dit à propos des contenus qu'on n'en avait pas assez parlé.

Je résumerai les positions de la Fédération des réalisateurs en disant que notre faible taux de satisfaction procède surtout de la sous-représentation considérable à cette conférence du secteur de la production de la télévision québécoise. Il m'avait semblé au début que c'était la conférence préparatoire à celle du ministre de la Science et de la Technologie; par la suite, ça s'est un peu, il me semble, rajusté et au total, il y a eu des débats tout à fait intéressants auxquels nous avons participé de bonne foi pour souligner peut-être certains cris d'alarme qui, fort malheureusement quant à nous, n'étaient pratiquement adressés qu'à une vénérable institution qui s'appelle la Société de radio-télévision du Québec.

Je répéterai ces cris d'alarme. Quant à Radio-Québec, comme d'autres télévisions étatiques, elle a pris un dangereux virage bureaucratique et si on doit y investir du nouvel argent, il faudrait d'abord faire un débat interne et public quant au rapport coûts-bénéfices de cette institution.

J'aurais aimé souligner à propos de Radio-Canada que son virage bureaucratique à elle semble avoir eu pour effet d'augmenter sensiblement le prolongement des volontés fédérales en ses murs, quitte à ce qu'il ne soit plus maintenant question de mettre la clé dans la porte comme on a pu le remarquer depuis plusieurs années. Je dirai aussi à propos du gâchis actuel à Télé-Métropole que c'est en effet un cas de conscience quotidien pour nos collègues réalisateurs là-bas que d'avoir à fabriquer des émissions bâtardes avec un soutien technique médiocre apporté par des cadres que la loi québécoise appellerait des « scabs ».

Positivement, je conclurai en disant notre accord formel à un forum permanent des communications parce que je pense que, mieux que les corridors de cette conférence, un forum permanent permettrait de poser des grandes questions sur de grands débats de fond.

Richard Greene
président, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

L'invitation à participer à ce Sommet reconnaît le rôle majeur et primordial des bibliothèques, centres de documentation et centres d'information de même que de ceux qui y oeuvrent comme bibliothécaires, comme spécialistes de l'information ou encore comme agents de communication.

À la lecture du texte de la synthèse, plusieurs des propositions de notre Association portant sur la création, sur l'utilisation de banques de données de même que sur le rôle des universités, du ministère de l'Éducation et de la Fédération des cégeps dans la formation des utilisateurs et des chercheurs ont fait consensus.

Plus important encore est le sort réservé à l'accès à cette information par le biais des bibliothèques publiques; ce qui nous réjouit encore plus, c'est l'assurance du ministre des Affaires culturelles de participer activement et financièrement à l'implantation d'un réseau télématique des bibliothèques publiques, favorisant ainsi l'accès à cette information.

L'ASTED voudrait vous assurer de son entière collaboration dans l'élaboration de certains mécanismes qui permettront l'accès du public à cette information.

Gaétan Nadeau
membre du conseil d'administration, Fédération des ACEF du Québec

Pour faire le bilan de cette conférence, on peut y aller peut-être de 2 façons. Du point de vue de nos objectifs comme associations de consommateurs, en général nous sommes nettement satisfaits. Nous avons eu une écoute que je qualifierais d'attentive et nos objectifs, de prime abord, étaient plutôt dans l'ordre de sonner le tocsin que d'autres choses. Donc, là-dessus on pourra y revenir. Voilà quant à nos contentements.

Mais on a aussi quelques questions, quelques inquiétudes ou quelques déceptions dont voici l'essentiel. C'était quand même un Sommet pour faire une politique des communications et nous étions venus ici pour voir les limites du virage économique de la communication et là-dessus, il nous a semblé que

le portrait n'était pas complet. Par exemple, dans les domaines de la télématique et de la bureautique, il va y avoir des bouleversements importants qui sont dus aux modes de transport des données et ça n'a pas été abordé. C'est resté en plan.

Il nous a semblé aussi y avoir un certain manque de perspective. Par exemple, on n'a pas regardé quels seraient les effets de la télévision que je qualifierais d'à la carte, ou encore de la télévision bidirectionnelle. On n'a pas abordé ça. Pourtant, ça va avoir des effets importants pour toute l'industrie, par exemple pour la publicité, pour les usagers, pour les producteurs.

Au tout début, le cahier des propositions, je vais vous le dire honnêtement, monsieur Bertrand, nous apparaissait comme une espèce de formule Woolco-jour $1.44 où tout le monde se dépêchait pour obtenir tout ce qu'il pouvait dans son panier. Cependant, certaines lignes directrices se dégagent mais nous ne sommes pas certains que le ministre va trouver là-dedans le nécessaire pour une politique des communications. Donc, un étonnant manque de profondeur quant à nous et ce, d'autant plus que les communications vont modifier les secteurs de services et c'est près de 60% de l'emploi.

On aurait aimé voir apparaître, au niveau des industries, un portrait structuré de ce qu'elles estiment nécessaire de chambarder, de sacrifier dans le tissu industriel actuel. On aurait aimé qu'elles nous disent quels marchés elles veulent envahir, où et comment. On aurait aimé qu'elles nous disent à quel niveau et de quelle façon se fera l'intégration des travailleurs et travailleuses dans cette conquête des nouveaux marchés. Sur cette partie, nous sommes déçus du peu d'imagination que nous avons vu autour de cette table. Il nous semble que les gens d'affaires ont choisi l'option « survivaliste » et nous ne pouvons souscrire à cette vision.

Nous répétons que le domaine des communications touche 60% des emplois, 100% de la population. Ce n'est pas pour le ministre un gâteau mais plutôt une patate chaude. Cependant, nous retenons que la question de l'emploi a été nettement soulevée, la question des femmes a été nettement abordée, les droits et libertés ont connu un certain écho et le dossier Télébec a enregistré un certain progrès, le ministre a pris des engagements précis.

Nous participerons avec plaisir aux autres forums qui nous seront offerts sur ces questions-là. L'élan de sympathie que nous avons connu au niveau des intervenants, je pense qu'il revient à nous les usagers, entre autres, de le soutenir et de l'amplifier par la qualité de nos dossiers et c'est ce que nous entendons faire dans les mois qui viennent.

Jacques Landry
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

Nous aussi, on est très satisfaits de l'accueil qui a été réservé à nos propositions. On repart cependant craintifs que le virage technologique ne devienne pour les régions un dérapage assez catastrophique. En effet, les régions du Québec ont une économie qui, essentiellement, a toujours été basée sur un secteur primaire dont l'importance va en décroissant et notre crainte, c'est que les emplois créés par les nouvelles technologies ne se retrouvent que dans les grands centres et qu'ainsi, on ne vide les régions de leurs forces les plus vives que constituent les éléments les plus scolarisés.

On espère que le Sommet a au moins permis à ces gens en région de prendre conscience de ce grave danger qui menace finalement la moitié de la population qui, elle, ne vit pas à Montréal.

Michel Paré
directeur du Bureau pour le Québec, Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada

Je veux tout d'abord souligner que l'exposé de monsieur Robert Gurik représentait le point de vue de l'ensemble des créateurs et des artistes qui étaient présents ici.

Néanmoins, je veux faire remarquer que cette conférence a été pour nous une leçon de concertation et de dialogue dans la concision.

Je veux également souligner encore une fois l'importance de l'apport des créateurs dans le domaine des communications. Qui dit communication dit matériels et logiciels. Le matériel n'est qu'un véhicule, on l'oublie parfois et même assez souvent. C'est le logiciel qui constitue l'essence de la communication, qu'elle soit scientifique, culturelle, d'information ou autre. Les logiciels, ou plus généralement les oeuvres de l'esprit, sont l'oeuvre de créateurs. Pour un peuple préoccupé comme le nôtre de son idendité, la protection de la création de l'esprit et des créateurs est essentielle. Ne virons pas sans les créateurs, nous tomberons dans l'oubli.

Jacques Bouvier
président, Fédération de l'informatique du Québec

Nous avons voulu véhiculer ici des propositions déjà réalisables à l'échelle de nos moyens dans l'espoir que la concertation de plusieurs intervenants pourrait donner de l'envergure à nos projets. Après les délibérations de cette

conférence, nous sommes très heureux de constater que nos préoccupations sont partagées par beaucoup de nos partenaires. Ces préoccupations qui touchent au développement des logiciels et des bases de données sont inscrites précisément dans plusieurs propositions d'action qui, si elles sont exprimées différemment par plusieurs organismes, n'en restent pas moins très apparentées.

Étant donné que la plupart de ces propositions ont su faire un consensus, on doit maintenant passer à une autre étape, la réalisation. Elle se concrétisera sans doute dans le forum permanent proposé par le ministère des Communications et dans les conférences sur l'informatisation proposées par le ministère de la Science et de la Technologie. Avant ces forums, nous tâcherons de rencontrer nos partenaires à une table de travail afin de dégager les points communs de nos propositions, d'établir nos priorités, de fixer un échéancier et de préciser les coûts. Soyez donc assurés que nous présenterons des projets bien articulés à ces tables de concertation.

Nous sommes très satisfaits des résultats de ce Sommet et voyons avec beaucoup d'optimisme les étapes subséquentes qui dégageront des moyens d'amorcer concrètement et de façon éclairée le fameux virage technologique.

(Plusieurs participants ont terminé leur intervention en saluant le travail de la présidente des délibérations).

9.3 L'envoi

Jean-François Bertrand
ministre des Communications

Je ne tenterai pas de réunir l'ensemble des remarques qui ont été faites. Je crois que c'est au public de tenter de dégager à travers toutes vos interventions les points de convergence qui m'apparaissent avoir été fort importants et infiniment plus nombreux que les points de divergence qui existent, qui sont réels et que nous devons, avec beaucoup de lucidité, savoir analyser au cours des prochains jours et des prochaines semaines. Je craignais que nous ressemblions au cordonnier mal chaussé. Nous sommes des communicateurs. Je pense que nous avons établi entre nous la communication. En d'autres mots, nous avons collectivement bien travaillé.

Tout n'a pas été dit. Beaucoup de choses restent à dire, à redire ou même à dédire mais une chose est certaine, c'est que je sens autour de cette table une volonté de passer à l'action en tenant compte de toute une série d'impératifs, qu'ils soient d'ordre culturel, social, économique ou politique, une

volonté réelle de s'impliquer dans le développement des communications au Québec.

(Le ministre des Communications transmet ensuite des remerciements à l'ensemble des participants, à l'équipe du ministère des Communications ayant préparé le Sommet et au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques).

(Le ministre des Communications remercie Radio-Québec et les câblodistributeurs pour avoir assuré la diffusion des travaux du Sommet).

(Le ministre des Communications souligne le travail de la présidente des délibérations, madame Gisèle Tremblay, et l'en remercie).

(Le ministre des Communications présente le nouveau sous-ministre des Communications, monsieur Yvon Tremblay, et le nouveau président de la Régie des services publics, monsieur le juge Jean-Marc Tremblay).

Voilà donc clos nos travaux. Je vous remercie et je pense qu'on peut se dire ensemble que nous avons bien travaillé.

Annexe I

Les consensus et engagements

Le présent inventaire des consensus et engagements de la Conférence sur les communications a été dressé à partir du texte des délibérations. La formulation des consensus et engagements, bien qu'elle ne reprenne pas intégralement le libellé des discussions, se conforme à leur esprit.

Par rapport au document « Consensus et engagements, 6 octobre 1983 » distribué lors de la séance de clôture de la Conférence, cet inventaire constitue une version « révisée » à la lumière des remarques formulées par les organismes ayant participé au Sommet. Un certain nombre de modifications ont été apportées: ajouts, retraits et réécriture de consensus.

On trouvera, en plus du texte des consensus et engagements, une identification préliminaire du ou des maîtres d'oeuvre.

Annexe I

Les consensus et engagements

La production des contenus

— La télévision et la radio

1. Faire une priorité de l'exportation des productions audiovisuelles et sonores; que celle-ci se fasse via les entreprises privées de distribution et d'exportation et que la concertation entre les secteurs privé et public s'intensifie.

   Maîtres d'oeuvre
   — Ministère des Communications du Québec
   — Ministère des Affaires culturelles

2. Augmenter la qualité des services existants d'abord, plutôt que de donner suite maintenant à la création d'une quatrième chaîne de télévision francophone.

   Maîtres d'oeuvre
   — Ministère des Communications du Québec
   — Radiodiffuseurs
   — Câblodistributeurs

3. Que tout investissement gouvernemental dans la télévision payante garantisse l'exclusion de contenus pornographiques dans sa programmation.

   Maîtres d'oeuvre
   — Ministère des Affaires culturelles
   — Ministère des Communications du Québec

4. La création d'un groupe de travail pour examiner la question de la production et de l'acquisition de nouveaux contenus télévisuels.

   Maîtres d'oeuvre
   — Ministère des Communications du Québec
   — Ministère des Affaires culturelles

5. Que les industries du disque, du spectacle et de la radio s'associent afin d'assurer la production de disques de qualité et en quantité suffisante.

   Maîtres d'oeuvre
   — Association canadienne de radio et télévision de langue française
   — Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

— Les logiciels

6. Privilégier le domaine du logiciel au cours des prochaines années dans les politiques de recherche et développement.

   Maître d'oeuvre
   — Ministère de la Science et de la Technologie

7. Permettre aux entreprises de téléphone de se livrer à la production et à la mise en marché des logiciels d'affaires, si elles procèdent par une filiale, et que soit garantie l'absence d'interfinancement entre les services concurrentiels et monopolistiques.

   Maîtres d'oeuvre
   — Compagnies de téléphone

8. Que le gouvernement consulte les éditeurs de logiciels sur l'introduction des micro-ordinateurs dans les écoles.

   Maîtres d'oeuvre
   — Ministère de l'Éducation du Québec
   — Ministère de la Science et de la Technologie

9. Que la SODICC investisse dans la création et le développement des logiciels originaux québécois. L'adaptation et la traduction de logiciels étrangers seront considérées selon leur valeur ajoutée.

   Maître d'oeuvre
   — Société de développement des industries de la culture et des communications

10. La mise sur pied d'une logithèque (centre du logiciel) cumulant notamment les fonctions de documentation et de vulgarisation sur les logiciels et pouvant aussi servir de point d'appui pour un périodique portant sur ce sujet.

    Maîtres d'oeuvre
    — Ministère des Communications du Québec
    — Université du Québec à Montréal
    — Industrie du logiciel

— Les banques de données

11. Que le gouvernement joue un rôle de promotion et même d'assistance financière dans la création de banques de données.

Qu'à cet effet, des mécanismes de coordination et de sélection soient institués.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec
— Ministère de la Science et de la Technologie

12. Reconnaître le besoin de créer un centre serveur national au Québec et évaluer l'hypothèse d'en confier la réalisation à l'entreprise privée.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec
— Ministère de la Science et de la Technologie

— La diffusion

13. Stimuler le marché de la distribution sur vidéocassettes, en concertation avec tous les partenaires impliqués qui devront examiner les garanties relatives aux contenus qui pourraient s'appliquer dans ce secteur.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère des Affaires culturelles
— Ministère des Communications du Québec

14. Que les bibliothèques publiques facilitent l'accès généralisé aux banques de données.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Affaires culturelles

15. Réaliser une étude de faisabilité dans une perspective d'autofinancement quant à la diffusion possible par la Bibliothèque administrative du MCQ des documents non publiés du gouvernement.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

16. Faciliter une meilleure diffusion, par les réseaux de communication, des productions audiovisuelles et informatiques des universités.

Maître d'oeuvre
— Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

17. Que le MCQ appuie la presse hebdomadaire régionale dans sa campagne auprès de la Société canadienne des postes afin d'obtenir certaines modifications des tarifs.

Maître d'oeuvre
— Association des hebdos régionaux

18. Que les télévisions communautaires aient accès à Vidacom lorsque celui-ci sera opérationnel.

Maîtres d'oeuvre
— Câblodistributeurs

— L'industrie des services informatiques

19. Que les firmes de services informatiques profitent des mêmes avantages qui sont consentis aux entreprises manufacturières dans les sources de financement.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

20. Favoriser une politique d'exportation des produits et de la technologie informatiques.

Maître d'oeuvre
— Ministère du Commerce extérieur

21. Que le gouvernement adopte une politique de faire-faire en informatique, tout en tenant compte des ressources humaines du secteur public.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

22. La formation d'un comité mixte de concertation État-industrie en vue de l'informatisation des entreprises; ce comité pourrait se greffer aux tables mises sur pied dans le cadre de la Conférence sur l'électronique et l'informatique.

Maître d'oeuvre
— Ministère de la Science et de la Technologie

— Autres propositions

23. Que les politiques du MCQ et du MAC soient harmonisées.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec
— Ministère des Affaires culturelles

24. Que le gouvernement joue un rôle de surveillance des droits de suite des artistes-interprètes.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Affaires culturelles

25. Que dans sa politique des communications, le MCQ s'assure du développement ordonné des réseaux de télécommunication.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

26. Que le Conseil de presse du Québec assure la meilleure représentation possible du public en son sein, sans pour autant prévoir une augmentation de ses pouvoirs.

Maître d'oeuvre
— Conseil de presse du Québec

La fabrication

27. Que le gouvernement fasse un secteur prioritaire de la fabrication de matériel de communication avec adoption d'un plan d'action.

Maître d'oeuvre
— Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

28. Que soit mis sur pied un programme d'aide à l'informatisation des entreprises de communication, les modalités devant être définies entre les intéressés.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

29. Former un groupe de travail pour étudier la création d'un centre de références pour l'industrie de l'électronique. S'assurer entre autres la collaboration du CRIQ. Le CIEQ a manifesté le souhait que le centre soit en fonction dès janvier 1984.

Maître d'oeuvre
— Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec

30. Que les chambres de commerce organisent périodiquement des salons de la sous-traitance, en vue de favoriser le développement des entreprises et de faciliter la conclusion de marchés.

Maître d'oeuvre
— Chambre de commerce de la province de Québec

La recherche et développement

31. Exploiter au maximum les centres d'excellence et/ou les centres de recherche existants avant d'en créer de nouveaux. À cette fin, un groupe de travail associant tous les partenaires intéressés devra reconnaître les

lieux de la recherche, dresser un inventaire des ressources scientifiques et techniques de même qu'un bilan des activités de recherche tant sur les technologies que sur leurs impacts sociaux. Ce groupe de travail verrait à déterminer la meilleure formule pour coordonner, accentuer les recherches sur les impacts sociaux des technologies, (le principe d'un institut des communications étant accepté).

Maîtres d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec
— Ministère de la Science et de la Technologie
— Ministère de l'Éducation du Québec
— Ministère des Affaires culturelles

32. Que Bell Canada s'engage à augmenter son effort de recherche et développement au Québec de 35% au cours des prochaines années moyennant certaines conditions (augmentation du nombre de diplômés dans les sciences des communications, modifications à la Loi 101 et à la fiscalité).

Maître d'oeuvre
— Bell Canada

33. Que le MCQ s'engage à mettre des fonds importants dans des projets industriels de recherche et développement en communication, particulièrement dans les logiciels, les communications et l'informatique.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec
— Ministère de la Science et de la Technologie
— Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

34. Accentuer les efforts dans la formation de haut niveau (2e et 3e cycles). Le MEQ et le MCQ conviennent d'un programme conjoint de bourses prioritaires pour les études avancées en communication. Concertation souhaitée entre l'industrie et l'université afin de s'entendre sur les besoins réels.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère de l'Éducation du Québec
— Ministère des Communications du Québec

35. Encourager la participation des femmes aux domaines de la science et de l'ingénierie.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère de l'Éducation du Québec
— Entreprises

36. Mettre en oeuvre une politique d'achat-développement gouvernementale en bureautique comportant entre autres des projets-pilotes et des programmes d'aide.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec
— Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
— Ministère de la Science et de la Technologie

Le financement

37. Que les groupes ou entreprises profitant de l'aide gouvernementale permettent, sans ingérence dans leur fonctionnement, d'en constater les effets.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec
— Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
— Société de développement industriel du Québec
— Société de développement des industries de la culture et des communications
— Institut québécois du cinéma

38. Que les services offerts aux PME par l'administration publique puissent être accessibles aux entreprises de presse.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

39. Que dans la révision du Programme d'aide aux médias communautaires, le MCQ tienne compte des propositions de ses partenaires.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

40. Que le MCQ distribue un répertoire des programmes gouvernementaux à l'intention du secteur des communications.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

41. Étudier les retombées économiques liées aux investissements et aux achats gouvernementaux dans l'industrie de l'audiovisuel. Les entreprises reliées à cette industrie suggèrent qu'elles se chargent de ces études, moyennant le soutien financier gouvernemental.

Maîtres d'oeuvre
— Association des producteurs de films du Québec
— Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films

Les ressources humaines

42. Que, dans la formation générale et la formation professionnelle, soit prise en compte une meilleure adéquation entre les besoins du marché du travail et les programmes offerts par les institutions d'enseignement. À ce chapitre, le MEQ et le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (MMSR) s'engagent à intensifier leur action et à tenir des rencontres de concertation sur cette question.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère de l'Éducation du Québec
— Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

43. Que le MEQ accepte le principe de la création d'un centre de services et de soutien aux collèges en matière de technologie de pointe; l'acceptation du projet lui-même étant liée aux modes de financement et de coordination entre la Fédération des cégeps et le MEQ.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère de l'Éducation du Québec
— Fédération des cégeps

44. Que le MEQ et le MAC fassent une évaluation des programmes d'enseignement et que soit préparé un plan de développement des enseignements en théâtre et en arts d'interprétation, tant pour la formation que pour le perfectionnement; ceci à l'intérieur des mécanismes de coordination de la table nationale sectorielle de la formation en arts.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère de l'Éducation du Québec
— Ministère des Affaires culturelles

45. Que le MMSR et le MCQ s'engagent à fournir leur soutien à la FIQ qui s'est donné comme tâche d'informer le public au sujet des impacts de l'informatique sur la société.

Maître d'oeuvre
— Fédération de l'informatique du Québec

46. Reconnaître l'importance de cours de recyclage qui tiennent compte de la formation générale, inclure des stages pratiques dans la formation des travailleurs et créer des emplois d'été pour les étudiants en communication dans des entreprises de ce secteur.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère de l'Éducation du Québec
— Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

47. Accentuer la formation en entreprise sous diverses formes, de concert avec les milieux d'enseignement, le gouvernement et les syndicats.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
— Ministère de l'Éducation du Québec

48. Que les diverses associations de médias mettent sur pied des cliniques mobiles de formation en vue de perfectionner des artisans des médias.

Maîtres d'oeuvre
— Association des médias écrits communautaires du Québec
— Ministère des Communications du Québec

49. Que les universités offrent des mini-programmes de formation à l'intention des professionnels en communication concernant l'administration, le génie électrique, l'informatique et les communications.

Maître d'oeuvre
— Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

50. Mettre sur pied des programmes d'accès à l'égalité pour les femmes; entreprendre des études évaluant l'effet de l'introduction des nouvelles technologies sur l'emploi des femmes et leur faire une place de choix dans les programmes de recyclage.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère de l'Éducation du Québec
— Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

51. Que le gouvernement du Québec s'engage à mettre en place, dans les meilleurs délais, une politique globale de l'emploi.

Maître d'oeuvre
— Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Les impacts sociaux

52. Que le MCQ s'engage à proposer à la consultation populaire une politique nationale des communications qui tiendra compte de leurs impacts sociaux, culturels et économiques. Celle-ci devra s'arrimer aux débats que suscitera la Conférence sur l'électronique et l'informatique.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

53. Que la Loi d'accès à l'information couvre éventuellement le secteur privé.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

54. Que soit mis sur pied un groupe de travail portant sur toutes les questions reliées à la protection de la vie privée en regard des banques de données. À ce groupe de travail seront conviées, entre autres, les associations de consommateurs.

Maîtres d'oeuvre
— Ministère de la Science et de la Technologie
— Ministère des Communications du Québec
— Ministère de la Justice[1]

55. Une concertation nécessaire entre les consommateurs et les institutions financières, de préférence à une réglementation, sur les systèmes de paiement électronique.

Maître d'oeuvre
— Institutions financières

56. Reconnaître la pertinence d'introduire un numéro d'urgence universel (911), dossier que l'on suggère de référer aux organismes municipaux. Tous les partenaires concernés se disent prêts à collaborer.

Maître d'oeuvre
— Municipalités[2]

57. Que les interlocuteurs intéressés définissent des normes minimales pour le travail des journalistes, particulièrement ceux travaillant en région.

Maîtres d'oeuvre
— Fédération professionnelle des journalistes du Québec
— Association des hebdos régionaux
— Association canadienne de radio et télévision de langue française
— Fédération nationale des communications/
Centrale des syndicats nationaux

L'État et ses partenaires

58. Que le CIEQ s'engage à mettre sur pied une commission pour aider spécifiquement le développement des logiciels.

Maître d'oeuvre
— Conseil de l'industrie de l'électronique du Québec

1. N'était pas « participant » à la Conférence.
2. N'étaient pas « participantes » à la Conférence.

59. Inviter le gouvernement à se doter d'une politique de faire-faire dans la production et la diffusion des productions audiovisuelles.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

60. Que le gouvernement du Québec envisage la possibilité de considérer comme produits québécois certains produits fabriqués hors du Québec par certaines entreprises ayant des activités au Québec.

Maître d'oeuvre
— Ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

61. Que le MCQ appuie l'Association des relationnistes du Québec dans ses démarches afin que ses membres soient pleinement reconnus au niveau du Fichier des fournisseurs du gouvernement.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

62. Que le MCQ appuie la demande d'accréditation des relationnistes auprès de l'Office des professions.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

63. Reconnaître que le problème de la juridiction du Québec sur l'ensemble du réseau téléphonique, des écarts tarifaires et de la réglementation en téléphonie, constitue une priorité sur laquelle le gouvernement du Québec et ses partenaires devront se pencher.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

64. S'entendre sur l'énoncé des principes directeurs de *La juste part des créateurs* et de la Conférence des associations de créateurs et de créatrices (CACC) devant présider à l'harmonisation des relations entre les créateurs et les autres intervenants du milieu; cet énoncé de principes reconnaît entre autres que l'auteur est titulaire des droits sur son oeuvre. Cela implique que le gouvernement du Québec prolonge son action auprès du gouvernement fédéral et qu'il organise une Conférence sur le statut socio-économique et juridique de l'artiste, sous la présidence du ministre des Affaires culturelles.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Affaires culturelles

65. Que le gouvernement du Québec reconnaisse le statut d'entrepreneur indépendant à l'artiste-interprète.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Affaires culturelles

66. Maintenir et accroître le dialogue entre l'industrie de la publicité, le gouvernement et les autres parties intéressées. De plus, le MCQ servira de « guichet unique » pour le secteur au niveau de l'appareil gouvernemental.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

67. Entreprendre une action concertée, gouvernement, industrie et consommateurs, afin de récupérer auprès du fédéral l'impôt sur le revenu des compagnies de téléphone opérant au Québec.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

68. Que l'IQC mette sur pied une table de concertation où seront invités les créateurs, les artistes, les producteurs et les distributeurs pour échanger sur la question des droits à la création.

Maître d'oeuvre
— Institut québécois du cinéma

69. Mettre sur pied un forum permanent en communication, regroupant les divers intervenants du monde des communications, chargé de conseiller le gouvernement sur les politiques à développer et de proposer au ministre des Communications des projets et autres actions concrètes.

Maître d'oeuvre
— Ministère des Communications du Québec

Annexe II

Les invités présents[1]

A) Les invités-participants

— Les entreprises

Jean-Marie Allard
président et directeur général
Confédération générale de la publicité

Michel Arpin
président ex-officio
Association canadienne de radio et télévision de langue française

Gérard Barbin
président
Radio-Québec

Jean-Pierre Beauchamp
président
Association des médias écrits communautaires du Québec

Nicole Blouin
présidente
Association des relationnistes du Québec

Nicole Boisvert
présidente ex-officio
Association des producteurs de films du Québec

Jacques Bouchard
président, BCP-Publicité
(Association des dirigeants d'agences de publicité francophones du Québec)

Jacques Bouchard
Multimédia Audiovisuel Inc.
(Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films)

Georges Boudreau
président
Association des compagnies de téléphone du Québec

André Boutin
président
Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Louis Brunel
vice-président et directeur général
Câblevision nationale

Claude-A. Comtois
président
Association des ingénieurs-conseils

1. D'après la liste d'inscription, les noms mentionnés sont ceux des personnes présentes à un moment ou l'autre de la conférence; les noms des substituts y figurent aussi.

Gilles Daoust
directeur des systèmes de publications
La Presse

Jacques Dépatie
administrateur
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Claude Dessureault
vice-président exécutif
Association des manufacturiers canadiens — Division du Québec

Claude Fleury
directeur
Microfor

André Gauthier
président
Association canadienne des entreprises de services en informatique (CADAPSO)

Michel Gélinas
président
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

André Gourd
secrétaire corporatif
Québécor Inc.

Benoît Gourd
président
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Richard Greene
président
Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

Pierre Lamy
président
Association des producteurs de films du Québec

Charles Langlois
président
Chambre de commerce de la province de Québec

Michel Larouche
président ex-officio
Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Diane Legris
présidente
Association des câblodistributeurs du Québec

Jean-Yves Lescop
vice-président
Logidisque

Pierre Lespérance
président
Sogidès

Jean-Paul Létourneau
vice-président exécutif
Chambre de commerce de la province de Québec

René Marcoux
gérant des ventes — division des systèmes électriques et électroniques BG — Checo

Léonce Montambrault
vice-président exécutif — Région du Québec
Bell Canada

Guy Morin
vice-président senior
CFCF Inc.

Robert Piquette
président
Conseil de l'industrie électronique du Québec

Jean Sisto
vice-président Production
La Presse

Jean Thibault
Datagram

Réjean Tremblay
président
Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec

Pierre Turgeon
président
Association des éditeurs de logiciels canadiens

— Les associations professionnelles

Jacques Bouvier
président
Fédération de l'informatique du Québec

André Breton
président
Fédération des réalisateurs

Raymonde Provencher
présidente
Fédération professionnelle des journalistes du Québec

— Les droits d'auteur

Robert Gurik
président
Conférence des associations de créateurs et de créatrices du Québec

Jan V. Matejcek
directeur général et vice-président
Société des droits d'exécution du Canada

Michel Paré
directeur du Bureau pour le Québec
Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada

Raymond Plante
président
Société de gestion des droits d'auteur

— Le financement

Jacques Daigneault
vice-président à l'aide à l'exportation
Société de développement industriel du Québec

Pierre-A. Deschênes
président
Société de développement des industries de la culture et des communications

Jim Donovan
vice-président aux Services professionnels et administratifs
Société de développement industriel du Québec

Paul Gauthier
président et directeur général
Société d'investissement Desjardins

Claude Godbout
président
Institut québécois du cinéma

François Lebrun
président
Société de développement industriel du Québec

Benoît Morin
vice-président aux affaires juridiques
Banque nationale du Canada

Bernard Paradis
directeur au secteur financement des entreprises
Banque nationale du Canada

— La recherche et la formation

Monique Caron-Bouchard
présidente
Association de la recherche en communication du Québec

Gaston Denis
président du Comité des affaires académiques
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Jean-Noël Tremblay
président
Fédération des cégeps

— Le public et les usagers

Jean-Claude Beauchamp
président
Association des consommateurs du Québec

Antonin Boisvert
président
Office des communications sociales

Esther Désilets
présidente
Fédération nationale des associations de consommateurs

Henri-Paul Labonté
vice-président
Fédération des ACEF

Jacques Landry
président
Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

Gaétan Nadeau
membre du conseil d'administration
Fédération des ACEF (Montréal)

— Les organisations syndicales

I) La Fédération des travailleurs du Québec

Fernand Daoust
secrétaire général
Fédération des travailleurs du Québec

Pierre Lecompte
directeur provincial
Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité

Yves Létourneau
président
Union des artistes

René Roy
vice-président
Syndicat des travailleurs en communication du Canada — Région du Québec

Claude Valade
président
Syndicat international des arts graphiques

ii) La Confédération des syndicats nationaux

Laval Leborgne
président
Fédération nationale des communications

— Le gouvernement

i) Le ministère des Affaires culturelles

Clément Richard, ministre

ii) Le ministère du Commerce extérieur

Bernard Landry, ministre

iii) Le ministère des Communications

Jean-François Bertrand, ministre

iv) Le ministère de la Science et de la Technologie

Gilbert Paquette, ministre

v) Le ministère de l'Éducation

Camille Laurin, ministre

vi) Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Rodrigue Biron, ministre

vii) Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Pierre Marois, ministre

B) Les invités-conseillers

— Les entreprises

Lise Brousseau
directrice générale
Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

Madeleine Careau
directrice générale
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Jean-Louis Caron
président
Télébec Ltée

Louis-Philippe Charbonneau
directeur général
Association des compagnies de téléphone du Québec

Gaston Cousineau
directeur général
Association des producteurs de films du Québec

Jean De Bonville
responsable de la production de Bibliocom
Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation

Pierre Demers
président
Consultants DGB

Jean-François Desautels
président et directeur général
Programmation utilisée et conçue pour l'enseignement

Yvon Desautels
directeur des relations publiques pour le Québec
Northern Telecom Canada

Gilles Desjardins
vice-président du développement et de la planification
Câblevision nationale

Marcel Desrochers
directeur général
Association des ingénieurs-conseils

Louise Dufresne
secrétaire
Association des relationnistes du Québec

Claude Duhamel
vice-président à l'administration
Bell Canada

Didier Farré
président et directeur général
L.N. Film Ltée
(Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films)

Jean Fortier
vice-président exécutif
Radio-Québec

Josée Garceau
agente d'information
Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois

Yvan Gauthier
secrétaire général
Association des médias écrits communautaires du Québec

Marcel Lacoursière
secrétaire général
Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec

Claude Lamontagne
directeur administratif
Association des câblodistributeurs du Québec

Jean Longval
directeur général
Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Charles Mercier
vice-président — Marketing et Service
Québec-Téléphone

Jean Morin
vice-président Marketing
Cossette Communication Marketing

Claude Moquin
directeur
Association des relationnistes du Québec

Roger Nantel
vice-président
Association des relationnistes du Québec

Jean Normandeau
directeur général
Association canadienne de radio et télévision de langue française

Nycol Pageau-Goyette
directrice générale
Conseil de l'industrie électronique du Québec

Claude Papion
directeur général des ressources humaines
Industrielle Services Techniques

André Pilon
trésorier
Association des relationnistes du Québec

Gilbert Simard
secrétaire général
Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec

André Tanguay
directeur général
Association des câblodistributeurs du Québec

Marcel Tardif
directeur aux affaires publiques
Chambre de commerce de la province de Québec

Charles Terreault
vice-président adjoint
Bell Canada

Michel Trudeau
directeur de l'édition
Québécor Inc.

— Les associations professionnelles

Jacqueline Ascah
Fédération des réalisateurs

Jean-Pierre Gagné
secrétaire général
Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Norman Thomas
conseiller en gestion
Fédération de l'informatique du Québec

— Les droits d'auteur

France Lafleur
avocate-conseil
Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada

Claude Lafontaine
directeur de la division de Québec
Société des droits d'exécution du Canada

Robert Léger
membre
Société professionnelle des auteurs-compositeurs du Québec

Raymond Paquin
directeur général
Société de gestion des droits d'auteur

— Le financement

Jean-Paul Caron
directeur adjoint — Service des études économiques
Banque nationale du Canada

Claude Daigneault
directeur de l'aide à la création
Institut québécois du cinéma

Serge Gravel
directeur du Service des industries de communication
Société de développement des industries de la culture et des communications

Jean-Pierre Guay
adjoint à la Direction des communications
Caisse de dépôt et de placement

Serge Riopel
vice-président à l'analyse et à l'investissement
Société d'investissement Desjardins

— La recherche et la formation

Hans-W. Baumans
directeur du secteur électronique
Centre de recherche industrielle du Québec

Richard Beaudry
directeur de la planification et contrôle
Centre de recherche industrielle du Québec

Gilles Charest
directeur du développement des systèmes de collèges
Fédération des cégeps

Louise Chené
directrice du secteur développement et communication
Fédération des cégeps

René J.-A. Lévesque
vice-recteur à la recherche
Université de Montréal

Yvon Robert
directeur général
Fédération des cégeps

Jean Roy
professeur
Université du Québec à Montréal

— Le public et les usagers

Nicole Forget
membre
Association des consommateurs du Québec

Jean Labbé
recherchiste en économie
Association coopérative d'économie familiale de Victoriaville

Edwidge Leblanc
administratrice
Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.

Jacques Paquet
adjoint au directeur général
Office des communications sociales

Denise Tellier
responsable du dossier télématique
Fédération nationale des associations de consommateurs

Louise Toupin
Institut canadien d'éducation des adultes

Lina Trudel
Institut canadien d'éducation des adultes

— Les organisations syndicales

i) **La Fédération des travailleurs du Québec**

Serge Demers
directeur général
Union des artistes

Yvon Farrier
président de la section locale 81
Syndicat des travailleurs en communication du Canada

Adrien Gagnier
Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion

James Kin Kaid
recherchiste
Fédération canadienne des communications

Yves Lalonde
Association nationale des employés et techniciens en radiodiffusion

Andrée Lemieux
agente d'information
Union des artistes

Henri Massé
directeur adjoint
Syndicat canadien de la fonction publique

Michel Ouimet
président de la section locale 84
Syndicat des travailleurs en communication du Canada

Bernard Paquet
conseiller syndical
Syndicat canadien de la fonction publique

Pierre Richard
responsable de l'information
Fédération des travailleurs du Québec

Serge Turgeon
membre
Union des artistes

ii) La Confédération des syndicats nationaux

Christophe Auger
vice-président

Clément Gaumont
adjoint de l'exécutif

Louise Surprenant
première vice-présidente
Fédération nationale des communications

— Le gouvernement

i) Le Cabinet du Premier ministre

Luc Rainville
relationniste

ii) La Commission de la santé et de la sécurité du travail

Pierrette Fortin
directrice des publications

iii) Le ministère des Affaires culturelles

Guy Boivin
directeur des industries culturelles

Michel Brûlé
directeur de la propriété intellectuelle

Ghislain Roussel
agent de recherche
Service gouvernemental de la propriété intellectuelle

André Stenhaut
attaché de presse

iv) Le ministère des Affaires intergouvernementales

Gilles Éthier
agent de recherche
Direction de la recherche et du développement des programmes

v) Le ministère du Commerce extérieur

Micheline Baril
conseillère à la coopération économique

Charles Denis
conseiller économique

vi) Le ministère des Communications

Guy Amyot
directeur de cabinet

Bertrand Croteau
sous-ministre par intérim

Marie Fortin
attachée politique

Michèle Guay
directrice de la recherche

Adélard Guillemette
directeur général des politiques

Gabriel Lalonde
directeur des programmes de développement

Pierre Lampron
directeur de la planification

François Paradis
directeur des télécommunications

Marie Rémillard
attaché de presse

Jean-Michel Salvador
attaché politique

Serge Thibodeau
directeur des médias

Yvon Tremblay
sous-ministre

vii) Le ministère de l'Éducation

Robert Filion
conseiller du ministre à l'enseignement post-secondaire

Guy Reeves
directeur général de l'enseignement et de la recherche universitaire

viii) Le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Charles-E. Beaulieu
sous-ministre

André Caron
direction des biens d'équipement

André Desroches
attaché politique

Lévis Malenfant
agent de développement industriel

Onil Roy
sous-ministre adjoint responsable de la Direction générale de l'industrie

Richard Roy
directeur des études industrielles

Marcel Ruel
responsable du Service des produits électriques et électroniques

Denis Vincent
attaché politique

ix) Le ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu

Pierre Amyot
directeur de la formation professionnelle

Pierre Maheu
directeur des politiques de main-d'oeuvre

Pierrette Petit
agente de liaison

x) Le ministère de la Science et de la Technologie

Alain De Condé
conseiller

Gaston Dubé
conseiller en logiciel

Jean-Yves Duthel
attaché de presse

Camil Guy
conseiller

Luc Martin
conseiller

Marcel Risi
sous-ministre adjoint

Pierre Sormany
conseiller scientifique

xi) Le Comité ministériel permanent du développement culturel

Serge Doyon
directeur

René Lortie
analyste-conseil

xii) Le Secrétariat exécutif du Conseil des directeurs et directrices de communication

Bernard Dagenais
président

C) Les invités-observateurs

Gilles Batteux
adjoint à l'attaché scientifique
Consulat de France (Montréal)

Louis-Philippe Beaudin
directeur du développement corporatif
Via Design

Jeanne Blackburn
présidente
Conseil des collèges

Benjamin Bonneau
gérant au développement des affaires commerciales
Télésat Canada

Marc Caron
administrateur
Place Bonaventure

Louise Carpentier
coordonnatrice de la promotion
Commission de formation professionnelle

Paul Cauchon
Association des éditeurs de périodiques culturels québécois

Stephen Chennec
directeur des communications
Parti libéral du Canada

Abdou Cissé
journaliste
Association des journalistes ethniques du Québec

Jean Cloutier
président
Institut international de la communication

Gilles Deschâtelets
vice-président
Association canadienne des sciences de l'information

Aimé Gagné
président
Conseil de presse du Québec

Réal Gauthier
planification et stratégie
Office national du film

Robert Gervais
directeur régional — région de l'Est
Télécommunications CNCP

Alain Gourd
sous-ministre
ministère des Communications — Canada

Henry Granek
étudiant
sciences politiques et communications

Georges Krawczykowski

Loretta Laplante
directrice des communications
Office des professions du Québec

Daniel Latouche
professeur
Université McGill

Marc-André Ledoux
directeur du développement des banques
Informatech France-Québec

Ronald Legault
directeur de la production
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne

Benoît Lévesque
Groupe de recherche en industrie culturelle et information sociale

Lucie Lord
conseillère en information
Hôpital Saint-Luc

Michel Lucier
directeur général — Éducation et formation
Agence de coopération culturelle et technique

Jacques Lyrette
ministère des Communications — Canada

Francis Mahieux
responsable de l'audio-visuel
Agence de coopération culturelle et technique

François Mercil
conseiller
CEGIR Inc.

Jean-Victor Nkolo
Association des journalistes ethniques du Québec

Richard Parent
chercheur
Université Laval

Réal Pelland
adjoint au directeur général
Institut national de la recherche scientifique

Manon Pelletier
agente des relations fédérales-provinciales
ministère des Communications — Canada

Marcel Pépin
président
Commission d'accès à l'information

Jean-Paul Peyronnet
attaché scientifique
Consulat de France (Montréal)

Claude Piché
Claude-Piché Communications

Robert Pilon
Groupe de recherche en industrie culturelle et information sociale

Colette Robitaille
agente de développement
Office franco-québécois pour la jeunesse

Danielle Sauvage
chargée de l'acquisition des programmes
Société canadienne de communication

Jean-Marc Tremblay
président par intérim
Régie des services publics

Annexe III

La réalisation de la conférence

Trois comités ont contribué principalement à la préparation de cette conférence: le Comité ministériel, le Comité d'orientation et le Comité de gestion, chargé de la coordination administrative.

Le Comité ministériel

Le ministre des Communications et président du Comité ministériel,
Jean-François Bertrand;

le ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme,
Rodrigue Biron;

le ministre de la Science et de la Technologie,
Gilbert Paquette;

le ministre des Affaires culturelles,
Clément Richard.

Le Comité d'orientation

Michel Arpin
Association canadienne de radio et télévision de langue française

Jean-Claude Beauchamp
Association des consommateurs du Québec

Jean-François Bertrand
ministre des Communications et président du Comité d'orientation

Marie-Andrée Bertrand
Fédération des associations de professeurs des universités du Québec

Rodrigue Biron
ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme

Christiane Bouchard
Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone

Georges Boudreau
Association des compagnies de téléphone du Québec

André Boutin
Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada

Jacques Bouvier
Fédération de l'informatique du Québec

Fernand Daoust
Fédération des travailleurs du Québec

Esther Désilets
Fédération nationale des associations de consommateurs

Jean Fournier
Union des artistes

André Gauthier
Association canadienne des entreprises de services en informatique (CADAPSO)

Claude Godbout
Institut québécois du cinéma

Claude Gousse
Association de la recherche en communication du Québec

Claude Hamel
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec

Roger Landry
Association des éditeurs de quotidiens du Québec

Laval Leborgne
Fédération nationale des communications

Diane Legris
Association des câblodistributeurs du Québec

Léonce Montambault
Bell Canada

Guy Morin
Société de développement des industries de la culture et des communications

Gilbert Paquette
ministre de la Science et de la Technologie

Robert Piquette
Conseil de l'industrie électronique du Québec

Raymonde Provencher
Fédération professionnelle des journalistes du Québec

Clément Richard
ministre des Affaires culturelles

La coordination administrative

La coordination générale

Gilles Châtillon

Le contenu

Bertrand Croteau
Adélard Guillemette
Démosthène Biasi
Hélène Cantin
Jean-Guy Prince
Micheline Gaumond
Lyne Labonté
Carole Paradis
Martine Paradis

Le déroulement et les invités

Marie-France Ferland
Michelle Galarneau
Diane Bourgault
Johanne Gignac

La présidence des délibérations

Gisèle Tremblay

Les communications

Michel D'Astous
Jean-Pierre Gagnon
Raymonde Bolduc
Denise Dion
Pauline Thibault

L'édition et le traitement de texte

Claude Sirard
André Labrie
Michel Cyr
Johanne Daigle
Johanne Lemelin
Linda Lemelin

La gestion financière et la logistique

Jean Demers
Gilles Morin
Charles Fiset
Claire Ledoux

La collaboration du Cabinet du ministre des Communications

Guy Amyot
Marie Fortin

Annexe IV

Les documents des conférences socio-économiques du Québec

En vente aux bureaux de l'Éditeur officiel du Québec

1. *1-Le travail, Point de vue sur notre réalité*, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. 1,25 $

2. *2-L'économie, Point de vue sur notre réalité (une synthèse)*, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. (épuisé)

3. *3-L'économie, Document de référence: bilan et perspective (étude analytique)*, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. (épuisé)

4. *4-Rapport, Le Sommet économique du Québec*, Pointe-au-Pic, mai 1977. 2,00 $

5. *Le textile primaire. Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie*, Les conférences socio-économiques, Drummondville, septembre 1977. 1,25 $

6. *Le vêtement et la bonneterie, Pour des politiques de stabilisation de l'industrie*, Les conférences socio-économiques, Montréal, septembre 1977. (épuisé)

7. *La chaussure, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie*, Les conférences socio-économiques, Québec, septembre 1977. (épuisé)

8. *Le meuble, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie*, Les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977. (épuisé)

9. *L'agro-alimentaire, Pour une stratégie de développement*, Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 2,00 $

10. *L'agro-alimentaire, Rapport*, Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 2,00 $

11. *Les pêches maritimes, Pour une stratégie quinquennale*, Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. 2,00 $

12. *Les pêches maritimes, Rapport*, Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. 3,00 $

13. *Réforme fiscale, 1-Fondements et principes, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

14. *Réforme fiscale, 2-Le projet, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

15. *Démocratie, 1-Mécanismes électoraux, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

16. *Démocratie, 2-Mécanismes de décision, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

17. *Décentralisation, Perspective communautaire nouvelle, 1-Vue d'ensemble, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

18. *Décentralisation, Perspective communautaire nouvelle, 2-Expériences étrangères, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

19. *La revalorisation du pouvoir municipal, Rapport*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,75 $

20. *Le tourisme, Perspectives de relance*, Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. (épuisé)

21. *Le tourisme, Rapport*, Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. 3,75 $

22. *Les industries culturelles, Hypothèses de développement*, Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. 1,50 $

23. *Les industries culturelles, Rapport*, Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1979. 2,00 $

24. *L'état de la situation socio-économique*, La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2,00 $

25. *Le bilan des conférences socio-économiques, mai 1977 à décembre 1978*, La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. (épuisé)

26. *Rapport* La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2,75 $

27. *Agro-alimentaire, L'industrie céréalière, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1979. 2,00 $

28. *Agro-alimentaire, La viande bovine, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979. 2,00 $

29. *Agro-alimentaire, La volaille et autres petits animaux d'élevage, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979. 2,00 $

30. *Agro-alimentaire, L'industrie céréalière, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, décembre 1979. 3,00 $

31. *L'entreprise coopérative dans le développement économique, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2,00 $

32. *Agro-alimentaire, La viande bovine, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 3,00 $

33. *Agro-alimentaire, Les fruits et légumes et L'horticulture ornementale, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2,00 $

34. *Agro-alimentaire, L'industrie laitière, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2,00 $

35. *Agro-alimentaire, La volaille et autres petits animaux d'élevage, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1980. 3,00 $

36. *La réflexion des universitaires, L'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec, Colloque*, publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, avril 1980. 5,00 $

37. *L'entreprise coopérative dans le développement économique, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, avril 1980. 5,00 $

38. *Agro-alimentaire, Les fruits et légumes et L'horticulture ornementale, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1980. 3,00 $

39. *Agro-alimentaire, L'industrie laitière, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1980. 3,00 $

40. *Le bilan des conférences socio-économiques du Québec, de mai 1977 à septembre 1980*, Québec, novembre 1980. 3,00 $

41. *Le grand Montréal, Île de Montréal — Laval — Rive-Sud, pôle de développement et centre international, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, février 1981. 3,00 $

42. *Le grand Montréal, Île de Montréal — Laval — Rive-Sud, pôle de développement et centre international, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1981. 5,00 $

43. *Colloque « Les jeunes et le travail », Rapport*, publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, juin 1981. 5,00 $

44. *Les compressions budgétaires dans les secteurs de l'éducation et des affaires sociales, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, août 1981. 4,00 $

45. *L'intégration de la personne handicapée, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1981. 3,50 $

46. *L'intégration de la personne handicapée, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1982. 9,95 $

47. *L'état de la situation socio-économique, La conférence au sommet, Québec 1982*, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1982. 4,95 $

48. *La conférence au sommet, Québec 1982, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, juin 1982. 9,95 $

49. *Le vêtement, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, avril 1983.*

50. *Le meuble, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, mai 1983.*

51. *Le Québec et les communications, Un futur simple?*, document préparé par le ministère des Communications en vue de la Conférence des communications d'octobre 1983, deuxième trimestre 1983. 6,00 $

52. *Les mines de fer, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, deuxième trimestre 1983.*

53. *La grande région de la capitale, Québec, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, août 1983. 4,95 $

54. *Le bilan des conférences socio-économiques, de novembre 1979 à mai 1983*, publié par le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, septembre 1983. 8,95 $

55. *La récupération et le recyclage du papier et du verre, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1983. 4,95 $

---

* Documents disponibles au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec.

I Index des intervenants

Allard, Jean-Marie
président et directeur général, Confédération générale de la publicité
73, 228, 244, 266, 363, 383, 391, 426.

Arpin, Michel
président, Association canadienne de radio et télévision de langue française
13, 51, 65, 67, 71, 73, 76, 77, 78, 79, 130, 134, 210, 214, 264, 268, 285, 288, 307, 308, 312, 320, 321, 355, 358, 366, 382, 385, 391, 402.

Auger, Christophe
vice-président, Confédération des syndicats nationaux
375, 377, 381.

Barbin, Gérard
président-directeur général, Radio-Québec
14, 51, 52, 64, 67, 413.

Beauchamp, Jean-Claude
président, Association des consommateurs du Québec
30, 70, 77, 78, 168, 208, 215, 237, 287, 292, 298, 301, 305, 320, 364, 380, 417.

Beauchamp, Jean-Pierre
président, Association des médias écrits communautaires du Québec
87, 102, 108, 110, 125, 133, 151, 152, 210, 220, 226, 265, 317, 369, 423.

Beaudry, Richard
directeur de la planification et contrôle, Centre de recherche industrielle du Québec
103, 144, 164.

Bertrand, Jean-François
ministre des Communications
9, 39, 50, 54, 61, 62, 63, 67, 74, 75, 76, 79, 81, 83, 85, 86, 92, 93, 94, 95, 98, 99, 100, 106, 107, 108, 115, 116, 117, 118, 120, 121, 123, 126, 128, 130, 136, 137, 138, 142, 146, 149, 150, 151, 153, 172, 175, 177, 182, 183, 188, 190, 192, 202, 203, 206, 219, 221, 222, 224, 225, 226, 251, 254, 269, 290, 291, 292, 294, 300, 301, 306, 310, 311, 314, 330, 331, 335, 336, 338, 339, 340, 343, 344, 347, 348, 349, 351, 353, 354, 365, 366, 372, 373, 377, 378, 379, 382, 383, 385, 388, 391, 397, 404, 406, 410, 431.

Biron, Rodrigue
ministre de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme
205, 212, 216, 221.

Blouin, Nicole
présidente, Association des relationnistes du Québec
112, 164, 165, 180, 193, 197, 244, 247, 342, 343, 363, 372, 425.

Boisvert, Antonin
président, Office des communications sociales
119, 120, 254.

Boisvert, Nicole
présidente ex-officio, Association des producteurs de films du Québec
227, 228, 327.

Bouchard, Jacques
Association des dirigeants d'agences de publicité francophones du Québec
384.

Bouchard, Jacques
Association québécoise des distributeurs et exportateurs de films
46, 52, 54, 55, 65, 72, 228, 339.

Boudreau, Georges
président, Association des compagnies de téléphone du Québec
16, 92, 116, 117, 161, 189, 307, 309, 336, 344, 348, 351, 378, 387, 402.

Boutin, André
président, Association des manufacturiers d'équipements électriques et électroniques du Canada
20, 141, 147, 148, 156, 162, 167, 169, 170, 185, 187, 203, 225, 228, 237, 238, 274, 275, 403.

Bouvier, Jacques
président, Fédération de l'informatique du Québec
29, 97, 99, 253, 389, 430.

Breton, André
secrétaire-trésorier, Fédération des réalisateurs
68, 70, 83, 127, 207, 269, 270, 276, 390, 427.

Brunel, Louis
Association des câblodistributeurs du Québec
114, 192.

Caron-Bouchard, Monique
présidente, Association de la recherche en communication du Québec
22, 103, 112, 123, 124, 143, 171, 177, 178, 184, 264, 303, 415.

Daigneault, Jacques
vice-président aux exportations, Société de développement industriel du Québec
47.

Daoust, Fernand
secrétaire général, Fédération des travailleurs du Québec
33, 86, 135, 153, 213, 214, 259, 281, 317, 381, 390, 407.

Denis, Gaston
président du Comité des affaires académiques, Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
23, 89, 181, 235, 247, 248, 266, 277, 416.

Dépatie, Jacques
administrateur, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois
79, 127, 359, 381, 387.

Deschênes, Pierre-A.
président, Société de développement des industries de la culture et des communications
25, 55, 72, 91, 97, 154, 221, 405.

Désilets, Esther
présidente, Fédération nationale des associations de consommateurs
32, 56, 71, 82, 85, 86, 122, 234, 252, 256, 273, 286, 290, 314, 318, 319, 321, 333, 368, 386, 419.

Dessureault, Claude
vice-président exécutif (Division du Québec), Association des manufacturiers canadiens
177, 204, 258, 276, 277, 315, 338, 371, 373, 420.

Donovan, Jim
vice-président aux Services professionnels et administratifs, Société de développement industriel du Québec
59, 62, 90, 141, 149, 150, 152, 186.

Fleury, Claude
directeur, Microfor
102, 106, 108.

Gagné, Jean-Pierre
secrétaire général, Fédération professionnelle des journalistes du Québec
371, 372.

Gauthier, André
président, Association canadienne des entreprises de services en informatique (Chapitre du Québec)
15, 89, 98, 106, 211, 212, 236, 408.

Gauthier, Paul
président et directeur général, Société d'investissement Desjardins
203, 214, 218, 334.

Gélinas, Michel
président, Association du disque et de l'industrie du spectacle québécois
48, 205, 228, 245, 327, 330, 331.

Godbout, Claude
président, Institut québécois du cinéma
26, 50, 56, 66, 81, 227, 229, 246, 253, 342, 361, 406.

Gourd, Benoît
président, Association des radiodiffuseurs communautaires du Québec
70, 77, 80, 87, 110, 125, 129, 132, 209, 223, 251, 252, 267, 312, 320, 381, 388, 421.

Greene, Richard
président, Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation
112, 122, 123, 178, 184, 193, 197, 224, 225, 428.

Gurik, Robert
président, Conférence des associations de créateurs et de créatrices du Québec
27, 47, 66, 359, 415.

Labonté, Henri-Paul
vice-président, Fédération des ACEF du Québec
345, 350, 354, 379, 381.

Lamy, Pierre
président, Association des producteurs de films du Québec
46, 52, 67, 71, 84, 127, 150, 341, 383.

Landry, Bernard
ministre du Commerce extérieur
403.

Landry, Jacques
président, Conseil populaire des communications de l'Est du Québec Inc.
110, 118, 126, 129, 131, 160, 165, 190, 208, 223, 245, 266, 308, 341, 345, 351, 368, 430.

Langlois, Charles
président, Chambre de commerce de la province de Québec
17, 60, 84, 88, 95, 128, 131, 135, 137, 153, 197, 209, 214, 223, 309, 312, 316.

Laporte, Gilles
Association canadienne des entreprises de services en informatique
57, 58, 63, 161, 171, 186, 189, 296, 328, 332, 336, 360, 389.

Larouche, Michel
président, Association des éditeurs de la presse hebdomadaire régionale francophone
19, 109, 150, 210, 219, 220, 226, 259, 263, 264, 311, 312, 315, 355, 370, 424.

Laurin, Camille
ministre de l'Éducation
239, 242, 249, 252, 255, 261, 274.

Leborgne, Laval
président, Fédération nationale des communications
36, 105, 107, 109, 111, 121, 125, 133, 134, 136, 160, 165, 169, 170, 173, 179, 186, 189, 195, 240, 260, 267, 275, 288, 313, 316, 321, 334, 370, 388, 410.

Lebrun, François
président, Société de développement industriel du Québec
219, 327, 329, 418.

Legris, Diane
présidente, Association des câblodistributeurs du Québec
16, 66, 117, 125, 307, 409.

Lespérance, Pierre
président, Sogidès
96, 99.

Létourneau, Jean-Paul
vice-président exécutif, Chambre de commerce de la province de Québec
156, 257, 261, 279, 292, 329, 334, 338, 340, 353, 364, 370, 376, 378, 382, 412.

Létourneau, Yves
président, Union des artistes
35, 48, 49, 53.

Lévesque, René J.-A.
Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec
124, 162, 166, 168, 178, 302.

Marcoux, René
Conseil de l'industrie électronique du Québec
142, 143, 144, 147, 315.

Marois, Pierre
ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu
237, 240, 250, 254, 262, 271, 277, 278, 280, 300, 318.

Matejcek, Jan V.
directeur général et vice-président, Société des droits d'exécution du Canada
68, 80, 244.

Montambault, Léonce
vice-président exécutif (région du Québec), Bell Canada
161, 171, 174, 175, 176, 182, 191, 193, 194.

Morin, Benoît
vice-président aux affaires juridiques, Banque nationale du Canada
297.

Nadeau, Gaétan
membre du conseil d'administration, Fédération des ACEF du Québec
58, 137, 215, 288, 293, 295, 296, 299, 309, 335, 428.

Paquette, Gilbert
ministre de la Science et de la Technologie
37, 59, 90, 93, 96, 100, 103, 107, 115, 126, 142, 145, 163, 166, 172, 173, 179, 184, 185, 188, 189, 191, 196, 197, 201, 217, 218, 289, 296, 304, 389, 413.

Paré, Michel
directeur du Bureau pour le Québec, Association des compositeurs, auteurs et éditeurs du Canada
286, 303, 326, 359, 385, 389, 430.

Piquette, Robert
président, Conseil de l'industrie électronique du Québec
21, 61, 90, 202, 329, 376, 409.

Plante, Raymond
président, Société de gestion des droits d'auteur
47, 55, 105, 267, 333, 360, 362, 385.

Provencher, Raymonde
présidente, Fédération professionnelle des journalistes du Québec
29, 88, 104, 134, 136, 138, 270, 273, 280, 302, 310, 390, 418.

Richard, Clément
ministre des Affaires culturelles
38, 56, 67, 71, 75, 80, 81, 83, 123, 224, 229, 250, 355, 357, 360, 425.

Roy, René
vice-président, Syndicat des travailleurs en communication du Canada
116, 146, 147, 148, 164, 175, 191, 216, 272, 345, 348, 350, 353, 367, 390, 421.

Sisto, Jean
porte-parole, Association des éditeurs de quotidiens du Québec
19, 87, 111, 129, 132, 134, 135, 151, 258, 259, 264, 268, 276, 291, 292, 315, 317, 369, 391, 411.

Thibault, Jean
Conseil de l'industrie électronique du Québec
182, 189, 194.

Tremblay, Gisèle
présidente des délibérations
partie II, pp. 41-391.

Tremblay, Jean-Noël
président, Fédération des cégeps
182, 194, 195, 196, 197, 235, 241, 243, 248, 333.

Tremblay, Réjean
président, Regroupement des organismes communautaires de communication du Québec
84, 113, 132, 208, 222, 251, 269, 304, 422.

Turgeon, Pierre
président, Association des éditeurs de logiciels canadiens
75, 92, 94, 95, 96, 98.

Turgeon, Serge
membre, Union des artistes
326, 357, 361, 384, 405.

II Index[1] thématique ou des sujets traités

accessibilité
417;

— aux banques de données, 31, 104, 105, 113, 114, 118, 197;

— aux informations gouvernementales, 134, 137;

— aux ressources technologiques, 121, 423;

— aux services de base, 117, 118, 119, 423;

— aux services de la câblodistribution, 118, 119, 120;

— de Radio-Québec, 14, 118, 120, 127, 128;

voir aussi *Loi(s), médias, médias communautaires*.

achat
« La politique d'achat » : section 8.2, 331-344;

399, 410, 414;

politique d'— en audiovisuel, 27, 53, 226, 227, 339;

politique d'— et mission mondiale, 337-339;

politique d'— et recherche et développement, 187, 189, 336;

politique d'— -développement en bureautique, 185, 187, 188, 189, 414;

voir aussi *faire-faire*.

Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche (AQVIR)
21, 91, 166, 179, 192, 400.

artistes-interprètes
droits des — et exportation, 45, 46, 48;

sommet sur le statut des —, 357, 358, 359, 384, 405, 426;

statut d'entrepreneur indépendant pour les —, 384-385.

Association des éditeurs de logiciels canadiens
secrétariat permanent pour l'—, 99.

associations professionnelles
« Les exposés des associations professionnelles » : section 1.5, 29-33.

banques de données
« Le développement des banques de données et du vidéotex » : section 2.4, 100-115;

408, 414, 431;

alimentation des — par des individus ou des groupes, 121, 123;

— et protection de la vie privée, 3, 58, 63, 289, 294, 295, 417, 429;

création de — particulières, 109-115;

initiation des étudiants aux —, 233, 239, 240;

législation sur les — privées, 31, 294, 295-296, 300, 301;

politiques de développement des —, 100-108, 195, 196;

protection des —, 58, 294, 296;

voir aussi *accessibilité, bibliothèques, centre serveur québécois, faire-faire*.

Bâtir l'avenir
172.

Bell Canada
146, 147, 215, 305, 350, 351, 352, 403, 409;

dépenses de — en recherche et développement, 173, 174, 175, 176, 191, 192, 400, 412;

québécisation de —, 116, 352, 353, 379.

BIBLIOCOM/BADICOM
111.

1. Index établi par André Labrie.

bibliothèques
diffusion de banques de données par les — publiques, 121, 122, 428;
intégration des nouvelles technologies dans les —, 224, 225, 227, 417, 426;
voir aussi *formation*.

Bibliothèque administrative (MCQ)
— et information sur documents gouvernementaux non publiés, 121, 122, 123.

câblodistribution
16, 409;
industrie de la — et utilisation des fonds publics, 215, 304, 305, 306;
industrie de la — et consommateurs, 305, 306;
rationalisation du développement de la — et de la téléphonie, 305, 306, 307;
voir aussi *accessibilité, CANCOM, juridiction*.

CANCOM
121.

capital de risque
« La structure financière des entreprises (capital de risque) »: section 5.1, 201-206;
89, 90, 91, 99, 202, 204, 409;
— pour les petites et moyennes entreprises, 22, 201, 205, 206;
— pour les entreprises de services informatiques, 15, 211, 213, 399, 408;
voir aussi *recherche et développement*.

CCEPTA
238, 240.

centres d'excellence
« La création d'un ou de centres d'excellence en diverses branches de communications »: section 4.2, 167-173;
161, 162, 163, 164;
voir aussi *institut de recherches en communication*.

Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ)
144, 164, 166.

centre serveur québécois
122, 125, 192;
création d'un —, 37, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 109, 195.

chaînes spécialisées américaines
impact des — sur nos industries, 69.

changements technologiques
négociation des —, 30, 34, 153, 313, 315, 317, 318, 368.

Charte québécoise des droits et libertés de la personne
30, 294.

chômage technologique
154, 401, 420;
voir aussi *emplois*.

cinéma
développement du — régional, 81;
politique du —, 26;
voir aussi *Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel, créateurs, école, formation, Loi(s), marchés*.

Commission d'étude sur l'accès du citoyen à l'information gouvernementale et sur la protection des renseignements personnels (Commission Paré)
301;
voir aussi *Loi(s)*.

Commission d'étude sur la formation des adultes (Commission Jean)
mise en oeuvre des recommandations de la —, 255, 256, 257, 260.

Commission d'étude sur le cinéma et l'audiovisuel (Commission Fournier)
246, 249;
voir aussi *Loi(s)*.

communications
9, 17, 29, 431;
Année mondiale des —, 9, 413;
état des — au Québec, 20, 25;
politique nationale des —, 9, 18, 20, 26, 30, 31, 32, 285, 286, 288, 290, 291, 292-293, 307, 386, 398, 401, 403, 407, 411, 428-429;
voir aussi *débat démocratique, forum permanent des communications, juridiction.*

concentration de la presse
34;
— régionale, 220, 319, 369, 370;
voir aussi *propriété des médias.*

« concertaction »
401.

concertation
« La concertation: le partage des rôles avec les partenaires économiques et sociaux »: section 8.5, 385-491;
« Les rôles respectifs de l'université, de l'industrie et de l'État et leur concertation »: section 4.1, 159-167, 173-180;
21, 22, 27, 401, 402, 405, 406, 408, 410, 414, 425;
— pour la réglementation de la publicité, 362, 363, 365;
— en formation, 236, 238, 239, 240, 249;
— en recherche et développement, 159, 163, 166, 181;
— sur le développement des secteurs à haute technologie, 386, 389;
voir aussi *« concertaction », conseils régionaux d'usagers, forum permanent des communications.*

Conférence sur l'électronique et l'informatique
38, 60, 63, 97, 163, 190, 217, 293, 296, 314, 328, 367, 401, 407, 408, 414, 431.

congé-éducation payé
256, 257, 258, 259, 262, 271.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC)
74, 76, 78, 118, 119, 206, 207, 208, 210, 306, 347, 349, 351, 371.

Conseil de l'industrie électronique du Québec (CIEQ)
universités, membres associés du —, 159, 163.

Conseil de presse
132;
élargissement des moyens et des pouvoirs du —, 35, 133, 134, 135, 136;
représentation des syndicats au —, 133, 134, 135, 136;
représentation du grand public au —, 136.

conseils régionaux d'usagers
36, 420;
— comme lieux de concertation, 386;
— et rencontre annuelle avec les médias, 130, 131, 132, 133;
création de —, 130, 131, 132, 388.

consensus et engagements
synthèse des — du Sommet, 398-402;
voir aussi *l'Annexe I*, 433.

consommateurs
— et nouvelles technologies, 168, 237, 287, 289, 301, 417;
voir aussi *paiement électronique.*

contenus
« L'accès aux contenus et leur diffusion » : section 2.5, 115-138;
« La production de contenus » : chap. 2, 43-138;
« Le développement des contenus télévisuels et de ceux diffusés par le câble » : section 2.2, 64-88;
27, 29, 415, 417, 418, 419, 423, 427;
— québécois, 34, 35, 69, 73, 74, 76, 79, 286, 288, 405, 408, 419, 426;
fonds de développement de — québécois de télévision, 69, 70, 71, 74;
groupe de travail sur les — de télévision, 69, 70, 72, 74, 75, 409;
production et achat de — de télévision, 64-76;
production et achat de — de radio, 76-80;
voir aussi *accessibilité, banques de données, chaînes spécialisées américaines, disques, importation de produits culturels américains, Radio-Québec, réglementation, télévision, TVFQ-99.*

créateurs
27, 68, 303, 326, 356, 357, 407, 426;
voir aussi *droits d'auteur.*

débat démocratique
33, 413;
— sur la politique nationale des communications, 13, 286, 291-292, 412, 419;
— sur l'informatisation, 286, 288-289.

déréglementation
376, 407;
— en téléphonie, 34, 344-349, 421;
voir aussi *réglementation, téléphonie.*

développement
« Développement du secteur des communications » : section 7.4, 304-310;
« Développement social » : section 7.6, 319-321.

développement technologiques
centre de référence sur les —, 327-328, 330;
voir aussi *Centre de recherche industrielle du Québec.*

diplômés de 2e et 3e cycles
besoin de —, 173, 174, 176, 177;
formation de —, 180-183, 400.

disques
production et échanges de —, 78-80.

droit à la vie privée
voir *banques de données.*

droit à l'information
30, 33, 34, 220, 318, 370, 407, 424.
voir aussi *Charte québécoise des droits et libertés de la personne, conseils régionaux d'usagers.*

droits d'auteur
« L'exposé des organismes représentant les droits d'auteur » : section 1.4, 27-28;
35, 356;
— dans les banques de données, 108;
— et politiques de faire-faire, 333;
— et revues de presse, 354-355;
— sur les logiciels, 98, 360, 430;
énoncé de principes du ministère des Affaires culturelles sur les —, 355, 357-358, 359;
nouvelle loi fédérale sur les —, 28, 356, 357, 359;
société de perception et de gestion des —, 45, 53, 361;
voir aussi *artistes-interprètes créateurs, juridiction,* La juste part des créateurs.

école(s)
équipement des — en nouvelles technologies, 93, 185, 234, 235, 237, 239, 417.

économie clandestine
313.

éducation des adultes
politique d'—, 252, 261-262, 275;
voir aussi *Commission d'étude sur la formation des adultes, formation, recyclage.*

emploi(s)
223, 227, 377, 421, 429;
aide gouvernementale et assurances sur le maintien des —, 213, 216, 217, 219;
— dans la fabrication d'équipements de communication, 146, 147, 148;
— d'été pour étudiants dans les entreprises de communication, 255, 258, 259, 261, 262;
informatisation et impacts sur l'—, 32, 33, 153, 154, 316, 318, 420;
voir aussi *chômage technologique, femmes, main-d'oeuvre, taxation.*

entreprises
« Les exposés des entreprises »: section 1.1, 13-22.

entreprises de presse
contrat-type de travail pour les journalistes des —, 310-313;
— en tant que petites et moyennes entreprises, 220, 221;
mesures fiscales pour les petites —, 310, 312;
voir aussi *informatisation des entreprises.*

entreprises de services informatiques
15, 408;
politique de développement des —, 399, 401;
statut d'entreprise manufacturière pour les —, 88, 89, 91, 92;
voir aussi *capital de risque.*

entreprise-école
240.

entreprise manufacturière
voir *capital de risque.*

entreprise privée
13, 411;
— et liberté de presse, 19, 370, 371;
— et recherche et développement, 160, 165.

État
« L'État et ses partenaires »: chap. 8, 323-391;
« Les exposés du gouvernement »: section 1.7, 37-40;
rôle de l'— en communication, 17, 387, 390;
rôle de l'— en recherche et développement, 165;
voir aussi *banques de données, juridictions, législation, réglementation, virage technologique.*

exportation(s)
401, 403-404, 405, 406, 412;
crédits à l'—, 141, 142;
politiques et structures d'— des produits audiovisuels, 45-52, 326, 340, 398, 406, 426;
politiques d'— en informatique, 89, 91;
voir aussi *artistes-interprètes, Groupe Québec, logiciels, marchés, marchés étrangers, Radio-Québec, Société de développement industriel du Québec, Société de développement des industries de la culture et des communications.*

fabrication
« La fabrication d'équipements de communication: équipements en télécommunication, en câblodistribution, en télématique, en bureautique »: section 3.2, 145-148.

faire-faire
403, 412;
— dans les banques de données, 58, 59, 101, 335;
— en audiovisuel, 339-342, 406;
— en informatique, 15, 57, 59, 60, 61, 63, 332-336, 399, 408;
— et emplois, 333, 334, 335, 341;
voir aussi *droits d'auteur, sous-traitance*

femmes
— et virage technologique, 273, 419;
formation de — en sciences et en ingénierie, 183, 278;
impact des nouvelles technologies sur l'emploi des —, 272, 277, 314;
programmes d'accès et de retour au travail pour les —, 273, 274, 275;
programmes d'action positive pour les —, 272, 274, 276-277, 278, 280;
recyclage pour les —, 272;
voir aussi La condition féminine et l'université.

financement
« Le financement » : chap. 5, 199-229;
« Les exposés des organismes de financement » : section 1.3, 25-27;
« Autres sources de financement des entreprises de communication et leur adéquation aux besoins actuels » : section 5.2, 206-211;
« L'aide gouvernementale » : section 5.3, 211-229;
— gouvernemental aux associations de l'industrie des communications, 386, 387, 389;
— gouvernemental et droit de regard sur des entreprises, 213, 214, 215, 217, 218, 219;
voir aussi *capital de risque, emplois, Fonds à capital de risque, Fonds de solidarité des travailleurs, investissement, Programme d'aide aux médias communautaires, publicité, recherche en communication, régime d'épargne-actions du Québec, télévision payante.*

fiscalité
« La fiscalité (des individus et des entreprises) » : section 8.4, 374-385;
17, 18, 403;
— des entreprises, 374, 376, 377;
— personnelle, 174, 175, 177, 374, 375;
livre blanc sur la —, 175, 377;
voir aussi *entreprises de presse, recherche et développement, taxation.*

Fonds à capital de risque
203, 204.

Fonds de la formation des chercheurs et action concertée (FCAC)
178, 179.

Fonds de solidarité des travailleurs (FTQ)
213, 214.

formation
« Les exposés des organismes de recherche et de formation » : section 1.2, 22-25;
« La formation par l'école, les entreprises, les médias, etc., la formation professionnelle et la formation des publics » : section 6.1, 233-263;
24, 34, 403, 416, 419;
— de base, 256, 261, 271;
— des bibliothécaires, 183, 184;
— en cinéma, 27, 243, 244, 246, 248, 249, 250, 406;
— en communication, 243, 245, 249, 263-265, 271;
— en entreprise, 245, 250, 255-263, 272;
— en informatique, 233, 235, 236, 239, 249, 256, 271;
— initiale, 247;
— des jeunes adultes, 234, 238;
— des maîtres, 233, 235, 236, 239;
— sur mesure, 249, 263, 265-268;
— professionnelle, 248, 262, 270;
— des publics, 237, 254-255, 272, 422;
— en publicité, 244, 247, 266;
— en région, 243, 245-246, 250, 266;
— non stéréotypée, 272, 275;
— en théâtre et arts d'interprétation, 243, 244, 249;
voir aussi *banques de données, CCEPTA, Commission d'étude sur la formation des adultes, concertation, congé-éducation payé, diplômés de 2e et 3e cycles, éducation des adultes, entreprise-école, femmes, marketing, médias communautaires, Octo-puce, Radio-Québec, recyclage, relations publiques.*

formation avancée
« La formation: les besoins en ressources humaines de haut savoir »: section 4.3, 180-184;
voir aussi *diplomés de 2e et 3e cycles*.

forum permanent des communications
386, 387, 388, 389, 390, 391, 397, 401, 406, 412, 418, 419, 420, 421, 423, 425, 428, 431.

gouvernement
voir *État, ministère des Affaires culturelles, ministère des Communications*.

Groupe Québec
45, 46, 51.

guichet unique
155, 211, 212, 329, 362, 363, 365.

hebdos régionaux
aide gouvernementale aux —, 219, 220, 263;
distribution des —, 126.

impacts sociaux des nouvelles technologies
« Les impacts sociaux »: chap. 7, 285-321;
« Recherches sur les impacts socio-économiques »: section 7.3, 302-304;
31, 32, 244, 253-254, 400, 401, 407, 408, 410, 413, 416, 417, 420;
recherches sur les —, 168, 172, 173, 286, 289-290, 302, 414;
voir aussi *consommateurs, débat démocratique, institut de recherches en communication, nouvelles technologies*.

INet
194, 197.

information
29, 418, 419;
— régionale, 128-130;
— pluraliste, 86, 220, 319, 321, 368, 370, 380;
sommet sur l'—, 424;
voir aussi *droit à l'information*.

informations gouvernementales
voir *accessibilité, Loi(s)*.

informatiques
protection des produits —, 89, 91;
voir aussi *exportation(s), marchés étrangers*.

informatisation
voir *Conférence sur l'électronique et l'informatique, débat démocratique*.

informatisation des entreprises
« L'informatisation des industries de communication »: section 3.3, 148-155;
programme d'aide à l'—, 57, 59, 60, 63;
voir aussi *Société de développement industriel du Québec, Société de développement des industries de la culture et des communications*.

Institut québécois du cinéma
voir *cinéma, vidéocassette*.

institut de recherches en communication
37, 160, 165, 167, 168, 170, 171, 172, 173, 179, 187, 288, 289, 302, 303, 304, 388.

investissement
« Les incitations à l'investissement »: section 4.4, 185-187.

juridictions
— en communication, 33, 39, 291;
— en câblodistribution, 117, 288;
— en droits d'auteur, 354, 359, 360;
— en radiodiffusion, 73, 288;
— en télécommunications, 115, 116;
— en téléphonie, 350, 351, 352;

La condition féminine et l'université
183.

La juste part des créateurs
356, 357, 359.

Le Québec et les communications. Un futur simple?
27, 86, 292.

Le virage technologique
38, 152.

législation
« Mesures législatives » : section 7.2, 293-301 ;
17, 412 ;
voir aussi *banques de données, Loi(s), relations de travail.*

logiciel(s)
« Le développement de logiciels d'affaires, de progiciels et de didacticiels » : section 2.3, 88-100 ;
399, 401, 405, 406, 431 ;
agence de commercialisation de —, 22, 94, 327, 328-329, 331 ;
aide à la consultation et à l'adaptation éditoriale, 93, 94, 95 ;
commission permanente du —, 95, 97, 98, 99, 329, 331, 399 ;
entreprises de téléphonie et — d'affaires, 92 ;
Foire internationale du —, 293, 331, 399 ;
— et espace économique électronique francophone, 94, 95 ;
— pour les cégeps, 241-243 ;
— pour les producteurs de films, 148, 150, 151 ;
périodique sur les —, 96, 97, 98, 99 ;
recherche et développement en —, 399 ;
voir aussi *Association des éditeurs de logiciels canadiens, droits d'auteur, logithèque, Société de développement des industries de la culture et des communications.*

logithèque
96, 98, 99, 331, 399.

Loi(s)
— 4 et 5 sur la radio et la programmation éducatives, 77, 251, 422 ;
— 65 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, 58, 108, 122, 137, 138, 294, 301, 335 ;
— 101 sur la langue, 174, 175, 177, 260 ;
— 109 sur le cinéma, 28, 54, 56, 81, 340, 342, 382.

main-d'oeuvre
politique globale de —, 260, 279-281 ;
voir aussi *recyclage.*

marchés
« Le développement des marchés domestiques et d'exportation » : section 2.1, 45-63 ; section 3.1, 141-145 ;
429 ;
— pour le cinéma québécois, 27 ;
— pour les produits audiovisuels, 228, 229, 327 ;
— pour la publicité, 228 ;
voir aussi *marchés domestiques, marchés étrangers.*

marchés domestiques
— pour les produits audiovisuels, 53 ;
— pour les vidéocassettes, 54-56.

marchés étrangers
« L'accès aux marchés extérieurs » : section 8.1, 325-331 ;
centre de référence sur les — en électronique, 142-145 ;
— pour les produits audiovisuels, 327 ;
— pour l'informatique, 57, 59, 61, 63 ;
voir aussi *exportation(s), marketing, ministère des Communications.*

marketing
formation au — des produits culturels, 245.

médias
accessibilité des — aux syndicats et groupes populaires, 86-88, 320, 321.

médias communautaires
421;

accessibilité des — aux syndicats et groupes populaires, 87, 88, 320, 422;

accessibilité des — à la publicité, 206, 207, 208, 209, 210, 369;

— et formation continue, 251, 252-253;

voir aussi *Programme d'aide aux médias communautaires.*

ministère des Affaires culturelles
mission économique du — 39;

voir aussi *ministère des Communications.*

ministère des Communications
harmonisation des politiques du — et du ministère des Affaires culturelles, 39, 80, 81, 425, 426;

— et exploration des marchés étrangers, 328;

— et interventions devant le Conseil de radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 306, 307;

mission économique du —, 40, 290;

mission socio-culturelle du —, 291.

nouvelles technologies
centre d'information sur les —, 327-328, 330.

Octo-puce
76, 239.

paiement électronique
protection des consommateurs dans les systèmes de —, 295, 297-300.

perfectionnement
« Le perfectionnement (gestion, initiation aux technologies) »: section 6.2, 263-270;

— des gestionnaires de droits d'auteur, 267;

— en gestion des médias, 265.

petites et moyennes entreprises
22, 149, 257, 259;

outils de gestion aux —, 221;

voir aussi *capital de risque.*

politiques
« L'élaboration de politiques »: section 7.1, 285-293;

voir aussi *achat, cinéma, communications, entreprises de services informatiques, main-d'oeuvre, télécommunication.*

pornographie
— à la télévision payante, 82, 84, 85, 86, 285;

— dans les vidéocassettes, 55.

postproduction
industrie de la —, 69.

preuve
droit de la —, 297, 298, 299;

voir aussi *paiement électronique.*

programmes d'aide aux entreprises et organismes de communication
répertoire des —, 219, 225.

Programme d'aide aux médias communautaires (PAMEC)
206, 207, 210, 222, 223, 319.

projets-pilotes
« Des projets-pilotes et leurs impacts »: section 4.5, 187-197;

— de communications intégrées, 146, 147;

— de journal électronique en biotechnologie, 192, 193;

— de logiciel grand public, 192, 197;

— de progiciel de communication, 179, 192, 193, 197;

— de recherche et développement en vidéotex, 101;

— de réseau télématique pour les cégeps, 193, 194, 195, 196, 197;

voir aussi *iNet.*

propriété des médias
surveillance et réglementation de la —, 35, 133, 368, 369, 370, 371, 372;

voir aussi *concentration de la presse.*

publicité
228, 426;
— allégement fiscal aux annonceurs québécois, 382-384;
— gouvernementale, 220;
— à Radio-Québec, 206, 207, 208, 209, 210;
réglementation de la —, 76, 77, 78, 362, 363, 364, 365, 366;
taxe sur la —, 71, 319, 362, 363, 379-382, 391, 417;
voir aussi *concertation, marchés, médias communautaires.*

radio
voir *publicité, Radio-Québec.*

Radio-Canada
70, 207, 223, 269, 334, 382, 427.

Radio-Québec
14, 51, 70, 223, 334, 382, 387, 427;
augmentation de la production à —, 127;
crédits gouvernementaux additionnels à —, 82, 83, 84, 128;
—et diffusion du Réseau ROCCO, 251;
— et exportation, 127, 128, 207;
— et formation, 268-269;
— et production de contenus radios, 76, 77, 78;
régionalisation de —, 84, 128, 251;
voir aussi *accessibilité, publicité, TVFQ–99.*

recherche
« Les exposés des organismes de recherche et de formation »: section 1.2, 22-25;
voir aussi *Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche, recherche en communication, recherche et développement.*

recherche en communication
22, 168, 171, 400, 401;
centres de —, 159, 160, 161, 162, 163, 165;
coopération fédérale-provinciale en —, 170;
dimension mondiale de la —, 171;
fonds d'aide à la —, 177, 178, 179, 414;
voir aussi Bâtir l'avenir, *Fonds de la formation des chercheurs et action concertée, institut de recherches en communication.*

recherche et développement
« La recherche et développement »: chap. 4, 157-197;
416, 421;
— en communication, 191, 192, 400;
stimulation de la — par des mesures fiscales et du capital de risque, 89, 90, 177, 185, 186;
voir aussi *Bell Canada, centres d'excellence, concertation, entreprise privée, État, formation avancée, investissement, logiciel(s), projets-pilotes, Société de développement industriel du Québec.*

recyclage
« Le recyclage de la main-d'oeuvre lié aux mutations qu'impose l'informatisation: politique d'emploi et de main-d'oeuvre dans les industries de communication »: section 6.3, 270-281;
233, 236, 288, 407, 408.

Régie des services publics
85, 117, 118, 210, 319, 344, 345, 347, 349, 351, 352, 354.

régime d'épargne-actions du Québec
modification du —, 201, 202, 203, 204, 205.

réglementation
« La législation, la réglementation et la déréglementation » : section 8.3, 344-374 ;

424 ;

— du contenu québécois en télévision, 35, 36, 69, 74 ;

rôle de l'État en —, 18 ;

voir aussi *Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, déréglementation, publicité, téléphonie.*

relations publiques
accès des professionnels des — au fichier des fournisseurs du gouvernement, 342-344, 425 ;

accréditation des professionnels des — auprès de l'Office des professions, 343, 372-373, 425 ;

distinction entre — et publicité, 363 ;

programmes d'enseignement en —, 243, 244, 247-248, 249, 425 ;

— et recherches en communication, 164, 179.

relations de travail
« Relations de travail » : section 7.5, 310-319 ;

412 ;

— et accréditation multipatronale, 313 ;

— et droit à l'information économique dans l'entreprise, 313-314, 315-316, 317, 318 ;

— et employeurs liés, 313 ;

— et mesures anti-scab, 411 ;

— et surveillance électronique du travail, 366, 367-368 ;

— et travail à distance, 366 ;

voir aussi *changements technologiques, économie clandestine, entreprises de presse.*

ressources humaines
« Les ressources humaines » : chap. 6, 231-281 ;

voir aussi *formation, perfectionnement.*

ressources scientifiques et techniques
inventaire des —, 162, 167, 168, 171, 172.

ressources technologiques
voir *accessibilité.*

satellites
118, 121, 128, 190, 289.

services de base
voir *accessibilité.*

services spécialisés
— en câblodistribution, 16 ;

— en télévision, 69, 72, 74, 75

Société de développement industriel du Québec (SDI)
149, 214, 219, 399, 418 ;

— et programme d'aide à l'investissement manufacturier, 59, 62 ;

— et programme d'aide à l'exportation, 47, 62, 141, 186, 327, 329 ;

— et programme d'aide à la recherche et développement, 62, 90, 186 ;

— et programme d'informatisation des entreprises, 61, 62, 149, 150, 152.

Société de développement des industries de la culture et des communications (SODICC)
25, 84, 91, 214, 399, 405, 406 ;

— et aide à l'informatisation des entreprises de communication, 154 ;

— et aide à l'exportation, 325, 326 ;

— et concertation avec la Société de développement industriel du Québec, 155, 329, 331, 418 ;

— et critères de recevabilité des demandes d'aide, 25, 55, 221 ;

— et investissement dans les entreprises de logiciels, 96, 97.

Sommet sur les communications
« Les préoccupations des participants » : chap. 1, 11-40 ;
« Les conclusions des participants » : section 9.2, 402-431 ;
« La synthèse » : section 9.1, 397-402 ;
suivis du —, 293, 397 ;
voir aussi *consensus et engagements*.

sous-traitance
salon de la —, 155-156.

statistiques
— sur la presse écrite, 225, 226 ;
— sur les retombées économiques des industries culturelles, 229.

stratégie industrielle
20, 21, 145, 146.

subventions
voir *guichet unique*.

syndicats
« Les exposés des syndicats » : section 1.6, 33-37 ;
164, 168, 258, 259, 260, 273, 312, 313, 315, 372, 388 ;
voir aussi *relations de travail*.

Tamec
Rapport —, 353 ;
voir aussi *Bell Canada*.

taxation
— des entreprises de télécommunication, 377-378 ;
— des technologies destructrices d'emplois, 374, 376 ;
voir aussi *publicité*.

Télébec
350, 354, 379, 429.

télécommunication
politique de développement des réseaux de —, 115, 116, 117.

télématique
190, 191.

téléphonie
16,
aménagement des services de — par municipalités régionales de comté (MRC), 308, 309, 310 ;
interfinancement des services en —, 346, 348, 350 ;
numéro d'urgence universel (911), 308, 309 ;
récupération de l'impôt des compagnies de — sous juridiction québécoise, 349, 378-379 ;
réglementation en —, 16, 403, 421 ;
tarification à l'usage en —, 305, 306, 307, 309 ;
uniformisation des tarifs en —, 349, 350, 351, 352, 354 ;
voir aussi *Bell Canada, câblodistribution, déréglementation, juridictions, taxation, Télébec*.

Télé-Métropole
70, 207, 411, 427.

télévision
quatrième chaîne de —, 69, 70, 71, 72, 74 ;
voir aussi *télévision payante*.

télévision payante
investissement du gouvernement québécois dans la —, 82, 83, 84, 85, 419 ;
voir aussi *pornographie*.

transferts technologiques
— des universités à l'industrie, 159, 166.

travail
voir *emploi(s), relations de travail*.

TVFQ-99
51, 64-68.

universités
416;
diffusion des productions des —, 24, 124-126;
équipement des — en installations de technologie de pointe,159;
voir aussi *formation, formation avancée, virage technologique*.

Vidacom
113, 114, 145, 151, 306, 398.

vidéo
industrie de la —, 69.

vidéocassette
voir *marchés domestiques, pornographie, Vidéoglobe*.

Vidéoglobe
54.

vidéotex
voir *projets-pilotes*.

virage technologique
13, 15, 20, 24, 29, 33, 37, 235, 236, 246, 262, 273, 289, 400, 402, 404, 408, 413, 420, 430;
aspect culturel du —, 36;
contribution des universités au —, 24, 168;
— et rôle du gouvernement, 14;
voir aussi *femmes*, Le virage technologique.

Achevé d'imprimer au Québec
le 31 mars 1984

Composition typographique et montage :
Compélec Inc.

Impression :
Les Imprimeries Stellac Inc.

POOR

QUALITY

ORIGINAL